

# BURKINA FASO

## Province Names

- |               |               |               |
|---------------|---------------|---------------|
| 1 Balé        | 23 Loroum     | 37 Sourm      |
| 2 Bam         | 24 Mouhoun    | 38 Sourou     |
| 3 Banwa       | 25 Nahouri    | 39 Tapoa      |
| 4 Bazéga      | 26 Namentenga | 40 Tuy        |
| 5 Bougouriba  | 27 Nayala     | 41 Yagha      |
| 6 Boulgou     | 28 Noumbiel   | 42 Yatenga    |
| 7 Boulkiemde  | 29 Ouhritenga | 43 Ziro       |
| 8 Comoe       | 30 Oudalan    | 44 Zoundma    |
| 9 Ganzourgou  | 31 Passoré    | 45 Zoundwéogo |
| 10 Gnagna     | 32 Poni       |               |
| 11 Gourma     | 33 Sanguié    |               |
| 12 Houet      | 34 Sanmatenga |               |
| 13 Ioba       | 35 Séno       |               |
| 14 Kadiogo    | 36 Sissili    |               |
| 15 Kénédougou |               |               |
| 16 Komondjari |               |               |
| 17 Koupéla    |               |               |
| 18 Kossi      |               |               |
| 19 Koulpélogo |               |               |
| 20 Kouritenga |               |               |
| 21 Kourwéogo  |               |               |
| 22 Léraba     |               |               |



THE INTERNATIONAL SECURITY SECTOR ADVISORY TEAM  
 THE GENEVA CENTRE FOR THE DEMOCRATIC CONTROL OF ARMED FORCES (DCAF)

## Analyse des secteurs de la sécurité et de la justice au Sahel

### Annexes au rapport pays - Burkina Faso

version finale du 27 novembre 2018



financé par l'Union Européenne

*Les opinions exprimées dans ce document  
représentent les points de vue des auteurs et ne  
reflètent pas nécessairement ceux de l'Union  
européenne, des autorités du Burkina Faso  
ou tous autres partenaires impliqués dans ce travail.*

# Analyse des secteurs de la sécurité et la justice au Sahel

–

## Annexe 1 - Méthodologie adaptée pour l'analyse au Burkina Faso

---

### 1. Introduction

Dans le cadre du Fonds fiduciaire d'urgence (FFU) pour l'Afrique (fenêtre Sahel et Lac Tchad), l'Union Européenne finance un projet d' «Analyse des secteurs de la Sécurité et de la Justice au Sahel » mis en œuvre par un consortium mené par DCAF/ISSAT, avec le partenariat de SIPRI, Enabel (ex-CTB), Civipol, Justice coopération Internationale et Clingendael.

Ce projet couvre à ce stade 3 pays, à savoir le Niger, le Burkina Faso et le Tchad. Si ce projet vise à développer une méthodologie commune, il se doit également de s'adapter à chaque contexte.

La présente note rédigée de concert entre DCAF/ISSAT, la Délégation Européenne et Enabel vise à faciliter la mise en œuvre de ce projet au Burkina Faso en vue de concilier les engagements du prestataire convenus dans le contrat de service, en prenant en compte les considérations, spécificités et attentes des acteurs de terrain présents au Burkina Faso.

### 2. Rappel du contexte

#### 2.1. Le contexte de la RSS au Burkina Faso

Après des décennies marquées par un pouvoir totalitaire puis une période d'insurrection, le Burkina Faso a renoué avec les pratiques démocratiques à l'issue d'élections transparentes et la mise en place de nouvelles institutions légitimes issues de ces scrutins. Dès sa mise en place, les nouvelles autorités ont dû faire face à de nombreux défis urgents, dont la menace terroriste qui s'est traduite par de nombreux incidents dans la capitale et certaines régions du (Sahel, Nord, ...)

Face à ces changements et nouvelles menaces, les autorités ont engagé un processus de réflexion profonde sur la nécessité d'une Réforme du Secteur de la Sécurité. Ce processus a démarré en 2017, processus qui aura connu un point d'orgue avec la tenue du Forum National sur la Sécurité organisé du 24 au 26 Octobre précédé de foras régionaux, d'ateliers pré-forum et de multiples réunions de

préparation. Ce processus a impliqué un nombre considérable et varié d'acteurs issus de toutes les couches de la population, des différentes régions, ... et a créé une dynamique participative remarquable.

A l'issue de ce Forum, il a été décidé de poursuivre ce processus à travers l'élaboration d'une Politique de Sécurité Nationale<sup>1</sup>, laquelle sera préparée par une commission interministérielle en cours de désignation et remise au Conseil National de Défense et de Sécurité.

L'Union européenne, à la demande des autorités, a apporté son appui au secteur de la sécurité afin de faire face aux menaces urgentes et l'appuyer dans son processus de Réforme du Secteur de la Sécurité, principalement à travers le Projet d'Appui au Renforcement de la Sécurité Intérieure du Burkina Faso (PARSIB). D'autres projets, tels le PROGEF, le GAR-SI, .... ont également été conclus et apportent leur contribution à ce processus. Le secteur de la justice fait également l'objet d'un appui spécifique à travers le Programme d'Appui à la Politique Nationale de justice. L'union européenne s'est également pleinement engagée dans les initiatives régionales. Dans les années à venir, l'Union européenne entend poursuivre son appui et attend beaucoup de ce processus RSS endogène initié par les autorités afin de définir des orientations quant à leur vision et leur stratégie en vue de s'aligner sur cette vision si elle correspond aux standards de l'UE en la matière. A ce titre, et plus spécifiquement en lien avec les initiatives régionales, la Délégation de l'Union européenne à Ouagadougou s'est renforcée avec l'appui de deux experts en matière de Sécurité et de Défense.

## **2.2. Le contexte de l'étude menée par DCAF/ISSAT et le consortium**

L'objectif général de ce projet est de « fournir au Fonds fiduciaire d'urgence (fenêtre Sahel et Lac Tchad), ainsi qu'à la Commission européenne, aux autres institutions pertinentes de l'UE et aux partenaires de mise en œuvre, un outil qui puisse contribuer à une meilleure efficacité et à un meilleur ciblage des actions financées au titre du Fonds (et éventuellement d'autres instruments financiers) dans le domaine de la sécurité et de la justice ».

Trois objectifs spécifiques sont poursuivis, à savoir :

- OS1 : Obtenir un état des lieux du fonctionnement des secteurs de la sécurité et de la justice et une compréhension détaillée des besoins des institutions et des populations
- OS2 : Obtenir un état des lieux de la coopération dans les domaines de la sécurité et de la justice au niveau transfrontalier, régional (au sein du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest) et international
- OS3 : Obtenir des recommandations et des outils opérationnels pour une mise en œuvre efficace et cohérente des actions financées au titre du Fonds fiduciaire en complémentarité avec d'autres actions de l'UE.

Le déroulement de ce projet se structure autour de 3 phases au cours desquelles plusieurs activités sont prévues, à savoir :

---

<sup>1</sup> Des discussions sont toujours en cours quant à sa dénomination exacte, mais le principe d'une telle politique holistique semble acquis.

- Une phase préparatoire de desk qui consiste principalement au développement de la méthodologie (socle de référence et grille d'analyse) ;
- Une phase de terrain qui comprend une mission exploratoire et une mission principale dans chaque pays (Niger, Burkina Faso et Tchad) ;
- Une phase de clôture comprenant la présentation des conclusions et recommandations de l'ensemble du projet.

### 3. Méthodologie adaptée pour le Burkina Faso

De ces éléments de contexte, il ressort que ce projet d'étude peut apporter une plus-value au processus en cours au Burkina Faso et également alimenter la réflexion sur l'approche globale intéressant les pays de la région. Certaines adaptations semblent néanmoins nécessaires ou souhaitables afin de rendre les produits finaux utilisables tant pour les commanditaires de l'étude que pour les acteurs locaux du Burkina Faso.

Par rapport aux trois objectifs spécifiques, les acteurs locaux la Délégation de l'UE, après consultation entre Enabel et DCAF/ISSAT, propose d'accorder la plus grande importance aux OS1 et OS3 relatifs à l'analyse et aux recommandations en prêtant une attention toute particulière à certaines thématiques au cœur des discussions au Burkina Faso parmi lesquelles :

- la répartition des responsabilités et la division de tâches entre les Forces de Défense et de Sécurité (Police Nationale, Gendarmerie, Défense, Police Municipale, ....)
- L'occupation territoriale (« maillage territorial ») des Forces de Défense et de Sécurité
- Le contrôle interne et externe des FDS (dont la fonction de « Police des police »)
- Le financement et la gestion financière du secteur de la sécurité
- Les mécanismes de coordination et de concertation entre FDS d'une part, et entre FDS et autres acteurs étatiques (Justice, Parlement, ..) et non étatique (Société civile, ...)
- Les paramètres de gouvernance (redevabilité, durabilité, intégrité, ...) en place au sein du secteur
- L'encadrement des acteurs non-étatiques (ILS, ...)
- Le processus de Réforme du Secteur de la Sécurité et de préparation de la Politique de Sécurité Nationale en cours au Burkina Faso
- .....

Pour ce qui est du déroulement pratique du projet, il a été convenu :

- De démarrer au plus vite (dès la **mi-février 2018** après validation de la présente note) la première **phase de « desk »**. Cette phase se devra d'être renforcée en vue de bien exploiter toute la documentation déjà disponible. Pour ce faire, la DUE et ses partenaires de mise en œuvre communiqueront au plus vite toute la documentation déjà disponible. Le principe consistera à exploiter cette documentation et commencer à remplir dès cette phase la grille d'analyse, basée sur le socle de référence. Le degré de détail de l'analyse sera dépendant de la documentation fournie à l'équipe. Si aucun document n'existe par rapport à l'une ou l'autre thématique évoquée ci-dessus, l'équipe ne sera pas en mesure de la traiter dans cette phase.

- De planifier la **mission exploratoire dans le courant du mois de mars 2018**. Cette phase visera à identifier les secteurs et thématiques où l'information est manquante ou incomplète, et calibrer et planifier la mission principale sur base des constats émis.
- D'organiser la **mission principale dans le courant du mois d'avril 2018** sur base des conclusions issues de la mission exploratoire (en termes de volume, de délais, ...) et en tenant compte des attentes spécifiques mentionnées ci-dessus. Si cette période ne convient pas, il sera proposée alors de reporter cette mission à septembre/octobre, après approbation de l'autorité contractante pour la prolongation du projet (les mois de mai, juin, juillet sont déjà pris par l'analyse du troisième pays du projet, le Tchad).

Tenant compte des processus en cours au Burkina Faso, et de l'importance accordée à l'appropriation locale et au renforcement des capacités des acteurs locaux, il sera demandé aux experts de consacrer le temps nécessaire (à travers des séances d'information, ...) pour présenter les outils méthodologiques utilisés afin qu'ils puissent également nourrir la réflexion du processus RSS en cours. Ceci se fera lors de la mission exploratoire (ou éventuellement la mission principale) en collaboration avec la DUE et Enabel.

Pour ce qui est de la phase de clôture, il sera demandé, au-delà de l'analyse des fondamentaux, d'apporter un regard extérieur, fournir des avis et recommandations sur les sujets spécifiques mentionnés ci-dessous (ou qui pourront ressortir lors des missions exploratoire et principales), en fonction de l'analyse qui aura été faite.

#### **4. Prochaines étapes pour validation de cette approche**

Il est proposé que le FFU, après consultation avec la DUE, DCAF/ISSAT et Enabel, valide cette nouvelle approche dans les plus brefs délais et qu'elle soit ajoutée, comme addendum, à l'annexe 3 du contrat. Il n'y aura aucune implication concernant le budget du projet.

Il est accepté par toutes les parties que l'analyse et les recommandations qui seront faites pour le Burkina Faso ne seront pas aussi exhaustives que pour les autres pays sélectionnés pour ce projet (Niger et Tchad).

# Note de cadrage suite à la mission exploratoire au Burkina Faso – 13 avril 2018

## Introduction

Cette note de cadrage a pour objectif de rendre compte des progrès réalisés sur l'analyse du secteur de la sécurité au Burkina Faso, deuxième pays sélectionné dans le cadre du projet financé par le Fonds fiduciaire d'urgence (FFU) pour l'Afrique, géré par la DG DEVCO et confié au DCAF-ISSAT et à ses partenaires. Pour rappel, une méthodologie adaptée au cas du Burkina Faso a été validée par la Délégation et la DG DEVCO afin de concentrer l'analyse sur certaines thématiques prioritaires au plan local et donc de ne pas couvrir l'ensemble des secteurs de la sécurité, de la justice, de la défense et de la gouvernance comme initialement prévu dans la méthodologie globale du projet (voir annexe 1 ci-dessous).

Il est à noter que l'analyse documentaire initiale, avant la mission exploratoire a été beaucoup plus poussée que dans les autres pays sélectionnés pour ce projet. Ce travail liminaire s'est appuyé sur différentes études déjà disponibles ; il a été complété par l'exploitation d'un grand nombre de textes, documents, analyses concernant le domaine de la sécurité intérieure au Burkina Faso, fournis par l'équipe du projet PARSIB, financé par l'UE et mis en œuvre par Enabel. Il s'est attaché en particulier à exploiter l'étude de perception effectuée préalablement auprès de la population et des forces de sécurité du pays dans le cadre du projet PARSIB. Ces différents éléments ont permis à l'équipe d'alimenter la grille d'analyse, développée dans le cadre de la méthodologie globale du projet, de faire certaines constatations préliminaires et d'identifier les manques d'informations à combler lors des missions sur le terrain (missions exploratoire et principale).

La mission exploratoire a permis de se mettre en accord avec la Délégation de l'UE sur la méthodologie proposée, sur la valeur ajoutée du projet et de dégager certaines thématiques à analyser en profondeur durant la mission principale. Ces choix ont été réalisés en totale coordination avec le projet PARSIB et avec les autres projets financés par l'UE pour apporter une réelle complémentarité dans l'analyse du fonctionnement des fondamentaux du secteur de la sécurité au Burkina Faso. Nous voulons ici remercier l'ensemble des acteurs rencontrés lors de notre mission exploratoire et souligner l'appui fortement apprécié de la Délégation et du PARSIB.

## Déroulement de la mission exploratoire

La mission exploratoire s'est déroulée du 26 au 30 mars 2018 à Ouagadougou. Elle était composée de trois experts du DCAF-ISSAT (ayant déjà travaillé sur l'analyse au Niger, premier pays sélectionné dans le cadre du projet) : Bernard Bélontrade (chef de projet), Natacha Meden et Antoine Hanin.

Au cours de cette semaine, l'équipe a rencontré :

- Plusieurs représentants de la délégation de l'UE dont l'ambassadeur chef de délégation ; divers responsables et autres personnels de projets financés par l'UE (PARSIB, PROGEF, GARS, PA-PNJ), ainsi que l'expert sécurité intérieure de la RCC (Regional Coordination Cell) de la CPCC
- D'autres représentants des PTF et personnels des représentations étrangères au Burkina Faso des NU, PNUD, OIM, de la France (AD, ASI, coopérant gendarmerie, premier conseiller) de la Belgique (conseiller sécurité), du Danemark (projet DANIDA), des USA (AD)
- Certaines autorités burkinabé au MSECU, l'adjoint au chef de cabinet, des personnels de certaines directions de la police (contrôle interne, police de proximité), le Haut Commandant de la gendarmerie; des membres de différentes commissions de l'Assemblée nationale (CODES, CAGIDH, COMFIB) ; l'Autorité supérieure du contrôle d'Etat et de lutte contre la corruption (ASCE-LC)
- Certaines organisations de la société civile (CGD, WANEP, RECIF, NDI, MBDHP)
- Et une organisation sous régionale, l'Autorité du Liptako-Gourma.

Ce travail exploratoire a permis de dégager quelques constats préliminaires essentiels.

- L'Union européenne est un partenaire important des autorités burkinabé notamment dans le domaine de la sécurité intérieure. Son soutien en la matière est apprécié par tous les bénéficiaires rencontrés.
- Le Burkina Faso est engagé depuis 2014 dans un processus de transition démocratique qui reste encore fragile. Le contexte sécuritaire y demeure complexe. Il est marqué par des attaques terroristes fréquentes (et ce jusque dans la capitale), par une forte défiance à l'égard d'une armée en pleine reconstruction, par des tensions entre les FSI, par une imparfaite maîtrise du rôle des initiatives locales de sécurité (ILS) dans le dispositif sécuritaire national. Il est toutefois à noter la ferme volonté d'organes comme l'Assemblée nationale ou certaines organisations de la société civile d'accompagner le gouvernement dans ce processus de transition.
- Cette période de transition a, en effet, été l'occasion de développements significatifs en matière de gouvernance:
  - la formulation par une commission constitutionnelle inclusive d'un projet de Constitution réaffirmant l'attachement du peuple burkinabé aux valeurs et aux principes démocratiques (celle-ci reste cependant à l'état de projet qui doit soit être soumis au vote parlementaire, soit à référendum avant d'entrer en vigueur);
  - une évolution vers une plus grande séparation des pouvoirs avec, notamment un Conseil supérieur de la magistrature qui n'est plus présidé par le président de la République;
  - un ancrage constitutionnel pour certains des organes de contrôle de l'action gouvernementale, tel que le Conseil constitutionnel ou l'ASCE-LC et l'entrée en vigueur de lois organiques régulant leur mise en place ;
  - l'introduction d'outils visant à améliorer la gestion des finances publiques et la transparence de l'action gouvernementale conformément aux directives de l'UEMOA.
- La période actuelle constitue elle-même une seconde phase dans la transition qui devra consolider les acquis et les opérationnaliser dans un environnement politique, social, économique et sécuritaire fragile.
- La transition a également été l'occasion d'une prise de conscience collective du fait que les forces de défense et de sécurité ne disposaient pas de l'exclusivité de la sécurité du pays. Ceci a amorcé une série de processus parallèles, au sein des forces de défense (plan stratégique de



réforme), du gouvernement et des administrations locales, l'apparition d'acteurs variés de la sécurité intérieure au sein de la société civile. Ces travaux ont alimenté les discussions du « forum national sur la sécurité » qui s'est tenu du 24 au 26 octobre 2017, signal officiel du lancement d'une dynamique de modernisation et de réforme des secteurs de la sécurité et de la défense.

- Force est de constater que le dispositif national de suivi de la RSS n'est pas encore mis en place, alors qu'annoncé à l'issue du forum. De plus, les acteurs de la défense et de la justice ne semblent pas, actuellement, totalement impliqués dans ce processus.
- Face aux importantes attentes de la population (exprimées, entre autres, dans une enquête de perception réalisée avant le forum) et en raison de la recrudescence des actions terroristes, les forces de sécurité et de défense sont dans une situation où ils doivent regagner la confiance de la population, ceci dans une perspective plus générale de renforcement de la stabilité nationale et de prévention de tout risque de conflit interne.

La mission exploratoire a permis de conclure à l'intérêt de poursuivre certaines analyses et le besoin de rencontrer un plus grand nombre d'acteurs pour compléter l'information. Il existe actuellement une fenêtre d'opportunité au Burkina Faso pour la modernisation des secteurs de la sécurité et de la défense dans le cadre d'une transition démocratique où la dimension de gouvernance et de responsabilité de ces secteurs est primordiale. Il existe une certaine conscience auprès de l'ensemble des acteurs rencontrés (autorités burkinabé de l'exécutif, du législatif et de la société civile) qu'ils ont un rôle constructif à jouer pour soutenir la transition. Il est donc intéressant de poursuivre cette analyse, en complémentarité avec les actions programmées dans le cadre du PARSIB et avec d'autres projets des PTF, au travers d'une mission principale qui se concentrera principalement sur des sujets regroupés autour de la gouvernance externe et sur certains aspects de fonctionnement du secteur de la défense.

Ces points s'inscrivent totalement dans le processus RSS tel que voulu par le président de la République comme il l'a exprimé lors du forum de la sécurité et viennent en complémentarité avec l'important appui que l'UE fournit déjà dans le domaine de la sécurité intérieure. Les modalités de cette mission principale et les thématiques à analyser sont détaillées ci-dessous.

## **Thématiques proposées pour la mission principale**

La mission principale aura pour objectif d'approfondir différentes thématiques considérées comme prioritaires dans le cadre des réflexions en cours au Burkina Faso pour la modernisation des secteurs de la sécurité et de la défense. Ces thématiques, discutées avec la délégation de l'UE et le PARSIB lors d'une séance de restitution de la mission exploratoire, sont :

- L'analyse de l'ensemble du processus de **contrôle externe** au dispositif de sécurité, de justice et de défense. Ce point concerne tous les acteurs ayant un rôle de gouvernance externe vis-à-vis des secteurs considérés comme le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif, les autorités juridictionnelles, les institutions étatiques spécialisées de contrôle externe (ex. CNDH, Médiateur, etc), les OSC et les médias. La question de la corruption sera abordée dans cette partie ainsi que celle des processus de contrôle de l'agence nationale de renseignement (ANR). Les aspects du contrôle interne (action de la hiérarchie en la matière, les organismes de contrôle

interne existants, leur coordination, leurs actions) seront pris en charge par les études planifiées par le PARSIB.

- L'analyse du fonctionnement de la **gestion des finances publiques** dans les secteurs de la sécurité, la défense et la justice. Il est proposé que la mission principale permette de déterminer la mesure dans laquelle les outils et processus récemment introduits dans le but d'améliorer gouvernance, efficacité et transparence sont utilisés par les acteurs des secteurs défense, justice et sécurité (ministères de tutelle, entités prestataires de service et acteurs impliqués dans leur contrôle). L'équipe du DCAF-ISSAT travaillera en étroite collaboration avec les experts qui seront mobilisés par le PARSIB sur les questions de capacité de gestion budgétaire au sein des FSI afin que les deux analyses soient bien complémentaires.
- L'analyse des **questions de personnels des institutions de défense** (armée de terre et gendarmerie), les aspects RH, les valeurs partagées, les dynamiques de la modernisation de la gestion, la féminisation. Ce travail s'appuiera notamment sur l'ensemble des textes communs aux personnels militaires (statut général des militaires, règlement de discipline générale, formation militaire commune), sur les politiques publiques les concernant (Loi de programmation militaire, notamment). Cette analyse permettra en outre de s'intéresser à d'autres questions relevant du domaine des RH comme celles de l'accompagnement social, de la gestion du moral, de retour à la vie civile. Les aspects de RH au sein de force de sécurité intérieure civile (police nationale, police municipale) seront pris en charge par les études planifiées par le PARSIB sur ces questions.

L'analyse de ces trois thématiques s'appuiera sur les principes de la méthodologie mise en place dans le cadre du présent projet confié par le FFU au DCAF-ISSAT, c'est-à-dire l'utilisation du socle de référence et de la grille d'analyse.

Cette analyse s'appuiera aussi sur les principes clés d'une réforme institutionnelle placée dans le cadre de l'approche GSS/RSS, portant notamment une attention soutenue aux questions de pilotage politique, au contrôle démocratique, à l'efficacité budgétaire, à la coordination des activités, à la durabilité des effets, aux comportements des agents relevant des FDS vis-à-vis de la population bénéficiaire de leurs actions.

Dans la perspective d'une exploitation idéale des recommandations formulées relatives aux points à traiter, il conviendra que les travaux conduits par les experts du PARSIB et ceux conduits par le DCAF-ISSAT sur des points complémentaires - question du contrôle par exemple, mécanismes de programmation et de gestion financière - soient réalisés dans un créneau de temps identique ou très proche. Il serait également utile que les méthodologies d'analyse soient similaires. Le DCAF-ISSAT a partagé le socle de référence et la grille d'analyse avec l'équipe du PARSIB qui pourrait s'en inspirer pour mener à bien les études prévues dans le cadre de leur projet.

## **Etapes suivantes**

Il est proposé de mobiliser les experts cités ci-dessous au plus tôt pour réaliser l'analyse des trois thématiques précédemment exposées :

- Pour le contrôle externe et la gestion des finances publiques, le DCAF-ISSAT mobilisera Natacha Meden, experte gouvernance pour le projet FFU, déjà engagée dans la mission exploratoire et sur l'analyse du secteur gouvernance au Niger.
- Pour les aspects défense, le DCAF-ISSAT mobilisera le colonel Patrick Vanhees, expert principal défense sur le projet, qui a déjà réalisé l'analyse du secteur défense au Niger et qui connaît très bien la méthodologie du projet.
- Le général Bélondrade (chef de projet, expert sécurité intérieure) et Antoine Hanin (conseiller RSS et méthodologie) seront également mobilisés pour la mission principale, le premier pour le traitement particulier des questions RH, le second pour assurer la cohérence de l'analyse.

Après analyse des différentes contraintes des agendas des experts, il est proposé de déployer l'équipe sur le terrain à deux périodes différentes :

- Entre le **24 avril et le 9 mai 2018** pour l'analyse du contrôle externe et de la gestion des finances publiques.
- Entre le **21 mai et le 1 juin 2018** pour l'analyse des questions de personnels des institutions de la défense.

Une séance de restitution sera organisée à la délégation à la fin de la deuxième mission (le 1 juin idéalement), afin de présenter les résultats préliminaires de leur travail.

Suite à la mission principale, les experts analyseront les données récoltées ; ils établiront un état du fonctionnement des trois dispositifs étudiés. Ces constatations seront ensuite mises en perspective avec le socle de référence tel que défini dans le cadre de la méthodologie de ce projet ; ce travail complémentaire permettra d'identifier des pistes de réflexions et de formuler des recommandations opérationnelles pour l'amélioration de leur fonctionnement dans le cadre du processus de RSS en cours au Burkina Faso. La remise du rapport d'analyse est prévue d'ici la fin juin 2018.

# Analyse des secteurs de la sécurité et de la justice au Sahel

—

## Annexe 2 – Cartographie des actions des partenaires techniques et financiers

---

L'annexe suivante dresse un aperçu des projets conduits au Burkina Faso par la communauté internationale et touchant de près ou de loin aux problématiques de réforme et de gouvernance des secteurs de la sécurité et de la justice, des migrations, de la coopération en matière de gestion des frontières et du volet institutionnel de la prévention de l'extrémisme violent. Elle détaille les initiatives européennes au travers des actions conduites dans le cadre du fonds fiduciaire d'urgence (FFU), de l'instrument contribuant à la stabilité et la paix (IcSP), ainsi que diverses initiatives bilatérales qui se sont révélées pertinentes pour orienter notre réflexion. Cette liste n'a pas prétention à l'exhaustivité, les informations ci-dessous provenant en grande partie de contenus disponibles en source ouverte et d'éléments issus de nos entretiens conduits lors des missions terrain. Par ailleurs, elle correspond à une photographie des projets intéressant notre étude au moment où celle-ci est en cours de rédaction et peut donc être sujette à des modifications.

### 1. Projets conduits par la Commission européenne (DEVCO/FFU)

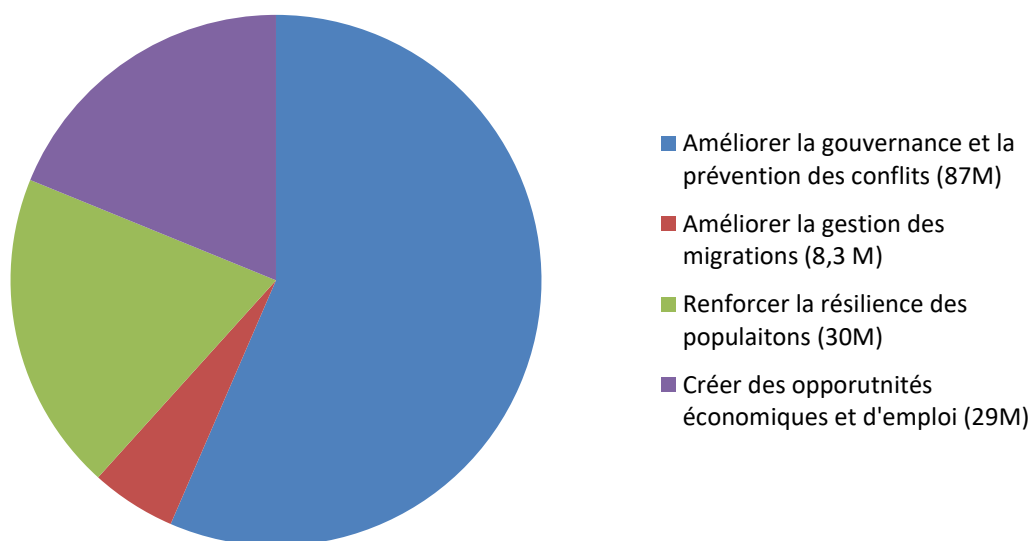
Les actions du fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique viennent en complément de celles des autres instruments de développement de l'Union européenne et se concentrent sur quatre axes d'intervention: (i) la protection des migrants, le conseil, l'assistance au retour, et la réintégration (ii) la création d'opportunités économiques et la formation professionnelle dans les zones de transit permettant de réduire la part de l'économie basée sur la migration irrégulière, en proposant des reconversions vers des secteurs licites et des alternatives durables (iii) la lutte contre les réseaux criminels et le trafic d'êtres humains, en fournissant un appui au gouvernement pour renforcer les secteurs de la justice, la sécurité et la gestion des frontières (iv) enfin, le soutien aux populations victimes de déplacements forcés et le renforcement de résilience institutionnelle et communautaire dans la région de Diffa.

Un total de 9 projets sont actuellement conduits au Burkina Faso sous financement du FFU<sup>1</sup> (voir tableau ci-dessous), pour une valeur totale de 154,5 millions. Sur cette somme, 29,2 millions sont alloués à la génération d'opportunités économiques et d'emploi et 87 millions à l'amélioration de la gouvernance et de la prévention des conflits. 8,3 millions sont alloués à des projets visant à améliorer la gestion des migrations et 30 autres à renforcer la résilience des populations aux crises. Plus de 17 000 personnes auraient bénéficié de la création d'opportunités économiques depuis la mise en place du fonds.

---

<sup>1</sup>[https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/region/sahel-lake-chad/burkina-faso\\_en](https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/region/sahel-lake-chad/burkina-faso_en)

## Fonds alloués aux projets



### Création d'emploi et d'opportunités économiques

- Création d'emploi et développement de micro-entreprises - **ITC (10 millions)**
- Soutenir les entrepreneurs et les petites PME en Afrique de l'Ouest - **Proparco (15,8 millions)**

### Améliorer la gestion des migrations

- Renforcement de la gestion et de la gouvernance des migrations et le retour et la réintégration durable au Burkina Faso - **OIM (8,3 millions)**

### Améliorer la gouvernance et la prévention des conflits

- Programme d'appui à la gestion intégrée des frontières au Burkina Faso (PROGEF) - **GIZ (30 millions)**
- Prévention de l'extrémisme violent autochtone – Rebâtir une cohésion sociale au nord du Burkina à travers un meilleur suivi de la radicalisation, la promotion du dialogue et la valorisation de l'économie pastoraliste (**7 millions**)

### Renforcer la résilience des communautés

- Renforcement de la résilience et de la capacité d'autonomisation des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées internes liés au conflit du Nord Mali - **UNHCR (20 millions)**

#### 1. Appui budgétaire pour la mise en œuvre du Programme d'Urgence Sahel du Burkina Faso - T05-EUTF-SAH-BF-09

L'objectif général de l'action est cohérent avec les orientations stratégiques du FFU et de son cadre opérationnel : Contribuer à l'amélioration de la sécurisation des personnes et biens, à la réduction de la vulnérabilité au Burkina Faso, en renforçant la présence de l'Etat dans la région du Sahel et une partie de la région du Nord par l'accompagnement à la mise en œuvre du Programme d'Urgence pour le Sahel. L'action permettra une mise en œuvre efficace du Programme d'urgence pour le Sahel (PUS-BF), sous-composante du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES). Il s'agit notamment d'accroître la capacité

financière du gouvernement pour maintenir la paix, la stabilité et la sécurité, tel que défini dans les objectifs du PNDES et de PUS<sup>2</sup>.

Le PUS est une initiative du gouvernement, adoptée en juillet 2017, pour accélérer la mise en œuvre du Programme National pour le Développement Economique et Sociale (PNDES) dans la région du Nord et du Sahel, région fragile fragilisée qui connaît une très forte insécurité. Cette région risque de basculer aux mains des terroristes et trafiquants comme dans le Nord du Mali ou du Nigeria, sans une présence forte et une action renforcée de l'Etat.

Lieux	Montant	Bailleurs/Partenaires	Durée du Mandat	Objet du Mandat
Région du Sahel et une partie de la région du Nord du Burkina Faso	50 000 000	FFU, gouvernement du Burkina Faso	2018 -2020	Appui budgétaire sectoriel

Objectifs spécifiques <sup>3</sup>	Résultats escomptés
Contribuer à l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base	L'accès des populations aux services de santé est amélioré à travers la construction de nouveaux centres de santé et le renforcement en termes d'équipements et ressources humaines des centres de santé existants
Contribuer au renforcement de la protection et de la sécurité des personnes et des biens.	La sécurité des personnes et des biens est renforcée par une présence des forces de sécurité qualifiées et harmonieusement répartie en fonction des menaces existantes.
	Le maillage territorial des forces de sécurité intérieures est amélioré, y compris à travers la construction et réhabilitation des commissariats de police et gendarmerie.

L'action s'inscrit dans la Stratégie Sahel de l'Union Européenne et les axes d'intervention du Plan d'action régional en faveur du Sahel (2015-2020).

## **2. Programme d'appui à la gestion intégrée des frontières au Burkina Faso (PROGEF) - T05-EUTF-SAH-BF-03-01.**

Le programme vise à appuyer la mise en œuvre de la stratégie nationale de gestion des frontières (SNGF) et sa déclinaison opérationnelle, le «programme d'appui à la gestion intégrée des frontières (PAGIF)» en collaboration avec les pays limitrophes du Burkina Faso afin d'améliorer les conditions de vie, de sécurité et de stabilité des populations dans les zones frontalières<sup>4</sup>. L'objectif est d'appuyer le renforcement du cadre institutionnel du Burkina Faso et les pays limitrophes pour une gestion efficace des frontières, de renforcer le maillage et l'interopérabilité des acteurs impliqués dans la sécurisation des frontières au Burkina en coordination avec les pays limitrophes et enfin d'améliorer la présence de l'Etat dans les espaces transfrontaliers<sup>5</sup>.

<sup>2</sup> [https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/region/sahel-lake-chad/burkina-faso/appui-budgetaire-pour-la-mise-en-oeuvre-du-programme-durgence\\_en](https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/region/sahel-lake-chad/burkina-faso/appui-budgetaire-pour-la-mise-en-oeuvre-du-programme-durgence_en)

<sup>3</sup> <https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/node/46>

<sup>4</sup> [https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/sites/euetfa/files/20171205\\_progef\\_top-up\\_avec\\_cadre\\_logique\\_final\\_uxm7x92.pdf](https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/sites/euetfa/files/20171205_progef_top-up_avec_cadre_logique_final_uxm7x92.pdf)

<sup>5</sup> <https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/node/67>

Les partenaires de mise en œuvre du PROGEF sont, du côté burkinabé, le ministère de la Sécurité intérieure, le ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, la Commission nationale des frontières, le ministère de l'Economie, des Finances et du Développement, le ministère des Affaires étrangères et des Burkinabè de l'extérieur du Burkina Faso. Du côté européen, la délégation de l'Union européenne au Burkina Faso et l'Allemagne (contribution à hauteur de 5 millions et mise en œuvre par la GIZ, la coopération allemande<sup>6</sup>), participent à ce programme qui se concentre autant sur la sécurité et que sur le développement.

Le gouvernement du Burkina Faso a lancé en 2015 le projet IRAPOL (identification, rapprochement, analyse de police), que l'UE soutient à hauteur de 400 000 euros<sup>7</sup>. IRAPOL, est un outil informationnel global sur lequel reposera la stratégie nationale de sécurité intérieure, en vue de renforcer les performances dans la maîtrise du phénomène de l'insécurité, de systématiser la collaboration des acteurs, d'optimiser l'interopérabilité des systèmes et de réduire les coûts en partageant les ressources. Le projet est à créditer de certaines réalisations telles que le développement de l'applicatif métier de police judiciaire et sa mise en exploitation, le développement en cours de l'applicatif métier de garde de sécurité pénitentiaire (GSP), et la réalisation de salles techniques et l'installation de serveurs dans les entités police, gendarmerie et GSP. Il aura également permis la réalisation de huit dispositifs techniques de fourniture en énergie continue de plus de 48 h d'autonomie, l'interconnexion de 25 services de gendarmerie, police et GSP par l'installation de 12 pylônes et d'antennes, la formation de plus de 1 000 agents et la saisie en cours de toutes les affaires de police judiciaire de 1960 à nos jours, entre autres.

Lieux	Montant	Bailleurs/Partenaires	Durée du Mandat	Objet du Mandat
Frontière malienne et nigérienne et notamment les régions du Sahel, est et boucles du Mouhoun.	30 040 000	FFU,GIZ	2016 -2020	Accompagner la mise en œuvre du PAGIF (programme d'appui à la gestion intégrée des frontières) du Burkina Faso afin d'améliorer les conditions de vie, de sécurité et de stabilité des populations dans les zones frontalières.

Objectifs spécifiques <sup>8</sup>	Résultats escomptés
Renforcer le cadre institutionnel et juridique du Burkina Faso pour une gestion efficace des frontières.	Renforcement du cadre institutionnel et juridique du Burkina Faso
Renforcer le maillage et l'interopérabilité des acteurs impliqués dans la sécurisation des frontières au Burkina Faso en coordination avec les pays limitrophes.	Renforcement du maillage et de l'interopérabilité des acteurs de contrôle et de sécurisation des frontières
Améliorer la présence de l'Etat dans les espaces frontaliers à travers la construction et la gestion de l'infrastructure transfrontalière et l'expansion des services de développement socioéconomique et de gestion humanitaire des crises.	Renforcement de la présence de l'Etat et amélioration des conditions de vies des populations
Améliorer la gestion, la coordination et le suivi du programme PAGIF en renforçant les capacités des structures de mise en œuvre	Amélioration du pilotage, de la coordination et du suivi de la mise en œuvre du programme PAGIF

<sup>6</sup> [https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/discours\\_lancement\\_progef\\_0.pdf](https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/discours_lancement_progef_0.pdf)

<sup>7</sup> <http://www.sidwaya.bf/m-20169-securite-interieure-du-burkina-faso-le-pas-de-geant-du-projet-irapol-.html>

<sup>8</sup> <https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/node/46>

Parties prenantes au projet

La **commission nationale des frontières**, pilotée par un secrétariat permanent, est chargée d'élaborer et de mettre en œuvre la politique nationale des frontières. Elle initie et coordonne les activités de délimitation et démarcation des frontières, suit et gère les litiges frontaliers, assure la coordination des relations de coopération administrative frontalière et des actions de développement des zones frontalières et accompagne les forces de sécurité dans l'exécution de leurs missions aux frontières.

Le **ministère de l'Administration territoriale de la Décentralisation** est la tutelle des autorités administratives déconcentrées. Le MATD bénéficie des activités menées dans le cadre des deux premières composantes du projet. Il en est de même du ministère de la Sécurité, le ministère de la Défense (en tant que co-tutelle de la gendarmerie) et du ministère de l'Economie, des Finances et du Développement (en tant que tutelle de l'administration douanière).

Organes spécialisés du ministère de la Sécurité tels que la direction générale de la police nationale y compris la direction de la police des frontières.

Agence nationale des renseignements pour ce qui concerne la mise en œuvre de son programme IRAPOL

Une seconde enveloppe d'1,5 million d'euros environ a été débloquée par le projet PROGEF en vue d'étendre la couverture du projet IRAPOL à l'ensemble du pays. Cet engagement se ferait en soutien de la feuille de route issue des discussions du Forum National de la Sécurité tenu en 2017<sup>9</sup>. Pour 2018, l'Allemagne envisagerait de fournir à ces 3 régions des téléphones satellite air, des véhicules semi blindés, des camions de transport, des pirogues aluminium, des GPS, des casques et des gilets pare-balle.

**3. Prévention de l'extrémisme violent autochtone –Rebâtir une cohésion sociale au Nord du Burkina à travers un meilleur suivi de la radicalisation, la promotion du dialogue et la valorisation de l'économie pastorale. - T05-EUTF-SAH-BF-08.**

L'objectif global du programme est de contribuer à prévenir et lutter contre l'extrémisme violent par la promotion et le renforcement de la cohésion sociale au nord du Burkina Faso à travers un meilleur suivi de la radicalisation, la promotion du dialogue et la valorisation de l'économie pastorale. L'action proposée s'inscrit dans la stratégie Sahel de l'UE et les axes d'intervention du plan d'action régional en faveur du Sahel (2015-2020) et correspond totalement aux éléments liés au financement du fonds fiduciaire pour l'Afrique. Elle est complémentaire au programme d'urgence pour le Sahel 2017-2020 et interviendra sur les mêmes zones. Elle vise à appuyer le monitoring et le suivi de l'évolution à la fois des zones à risques et des sites de promotion des discours radicaux, à renforcer le dialogue intra et interreligieux, intercommunautaire et avec l'Etat et les forces de sécurité pour une cohésion sociale revigorée, et à revaloriser dans les zones sensibles les activités liées au pastoralisme comme vecteur de paix et de résilience afin de maintenir un dialogue et une cohésion sociale entre les communautés

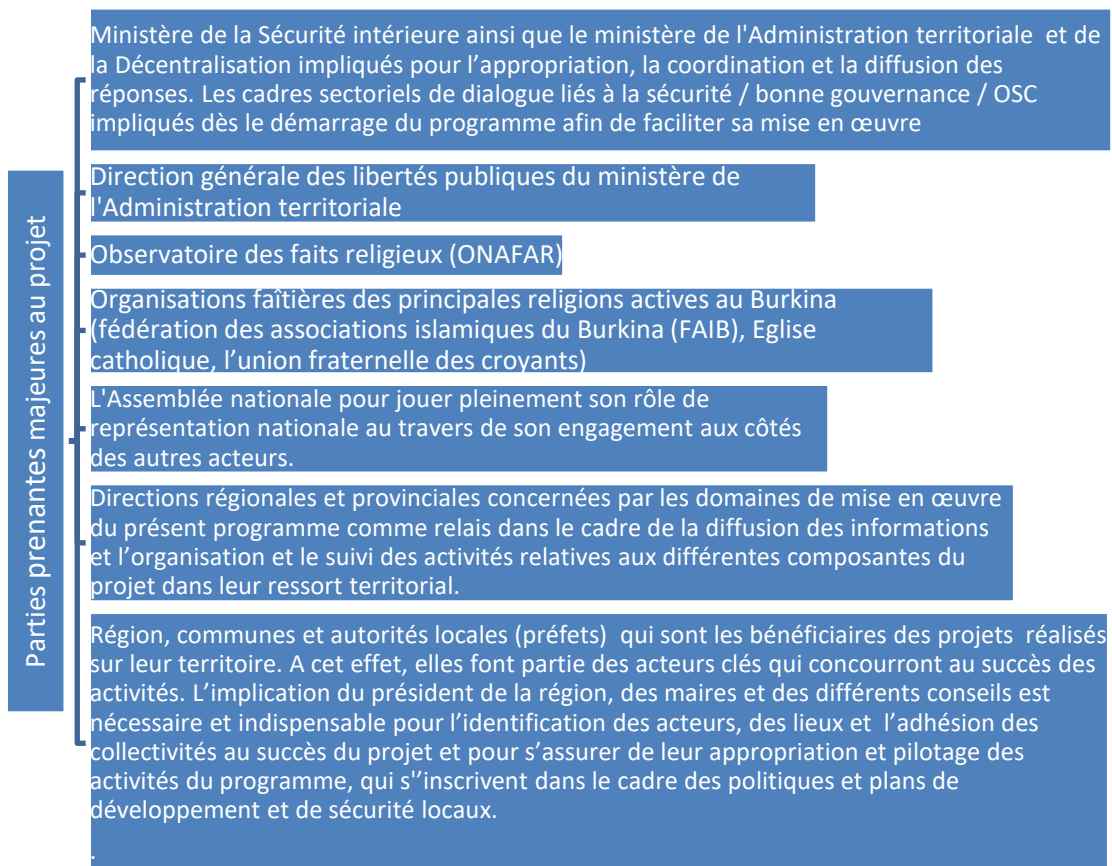
Lieux	Montant	Bailleurs/Partenaires	Durée du Mandat	Objet du Mandat
Frontières malienne et nigérienne	7 000 000	FFU	2017-2021	Droits de la personne Dispositifs civils de construction de la paix et de prévention et de

<sup>9</sup> <http://www.sidwaya.bf/m-20169-securite-interieure-du-burkina-faso-le-pas-de-geant-du-projet-irapol-.html>



Objectifs spécifiques <sup>10</sup>	Résultats escomptés
<p>Renforcer le monitoring et le suivi de l'évolution à la fois des zones à risques et des sites de promotion des discours radicaux. Il s'agira de mettre en place des mécanismes de vigilance et de monitoring à la fois des zones à risques et des messages qui y sont diffusés. Les zones à risques sont les mêmes que les zones d'intervention du programme d'urgence pour le Sahel.</p>	<p>Les capacités de la direction générale des libertés publiques du ministère de l'Administration territoriale sont renforcées, des mécanismes de veille et de vigilance sont mis en place pour lire l'évolution de l'existence de prêches radicalisés.</p>
<p>Renforcer le dialogue intra et inter-religieux, intercommunautaire et avec l'Etat pour une cohésion sociale revigorée. Il s'agira d'intensifier la sensibilisation des parties prenantes sur cette question (notamment les partis politiques, les acteurs de la société civile, les acteurs religieux et coutumiers, les associations de jeunes, les autorités locales), de mettre en place et de renforcer des instances de dialogues interreligieux, de dialogues intercommunautaires (radios locales, appuis à des groupes de jeunes, écoles), de dialogues entre les acteurs locaux, avec la jeunesse, avec les femmes et avec les représentants de l'Etat décentralisé, déconcentré et central, y inclus les forces de défense et de sécurité. Il sera important à travers cet objectif de poursuivre la promotion des valeurs séculaires de cohésion sociale du peuple burkinabé comme la tradition du dialogue interreligieux, la plaisanterie à parenté et de savoir créer des contre messages aux messages instiguant l'extrémisme violent.</p>	<p>L'observatoire des faits religieux (ONAFAR) récemment mis en place est renforcé, les potentielles dérives en cours d'installation sont jugulées à travers la mise en place de groupements communautaires dans les zones sensibles.</p>
<p>Revaloriser dans les zones sensibles les activités liées au pastoralisme comme vecteur de paix et de résilience afin de maintenir un dialogue et une cohésion sociale entre les communautés. L'action devra mettre l'accent sur l'atténuation et la prévention des conflits en même temps que le développement de systèmes pastoraux et agropastoraux de production au travers de la promotion de la filière agropastorale. Ces derniers accroissent la résilience de toutes les populations d'une zone et offrent des opportunités d'interdépendance avantageuse entre les pasteurs mobiles et les agriculteurs sédentaires. Le pastoralisme sera ainsi plus attrayant pour les jeunes et concurrencera les nombreuses sources de revenus illicites tentantes dans ces zones frontalières poreuses.</p>	<p>Les dynamiques des conflits inter communautaires sont mieux comprises, les connaissances sur les faits religieux et communautaires sont approfondies, des alternatives à la confrontation sont identifiées.</p>

<sup>10</sup> [https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/sites/euetfa/files/20171205\\_t05-eutf-sah-bf-08\\_-\\_lutte\\_contre\\_lextrémisme\\_violent\\_final.pdf](https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/sites/euetfa/files/20171205_t05-eutf-sah-bf-08_-_lutte_contre_lextrémisme_violent_final.pdf)



**4. Renforcement de la gestion et de la gouvernance des migrations et le retour et la réintégration durable au Burkina Faso. - T05-EUTF-SAH-BF-04.**

Afin de contribuer au renforcement de la gestion et de la gouvernance des migrations et assurer la protection, le retour et la réintégration durable des migrants, ce projet vise à assurer l'assistance et garantir la protection de 5 800 migrants en transit et soutenir 2 700 retours volontaires vers les communautés d'origine. Il vise également à soutenir la réintégration durable et la protection de 1 900 migrants de retour en partenariat avec les partenaires gouvernementaux. Afin de prévenir les risques et dangers liés à la migration irrégulière, le projet vise également la sensibilisation de 200 communautés dans les zones de forte émigration et 30 000 migrants sur les routes migratoires. Finalement, en vue de soutenir la conception de politiques et programmes de développement basés sur des éléments factuels, il contribue à soutenir les autorités nationales, locales et les partenaires à disposer de données sur les causes de la migration, les flux et les tendances.

Lieux	Montant	Bailleurs/Partenaires	Durée du mandat	Objet du mandat
Régions du plateau central, centre-est, centre-ouest, sud-ouest, nord et boucle du Mouhoun	8.300 000	OIM	12/2016 – 6/2019	<b>Gestion des migrations</b>

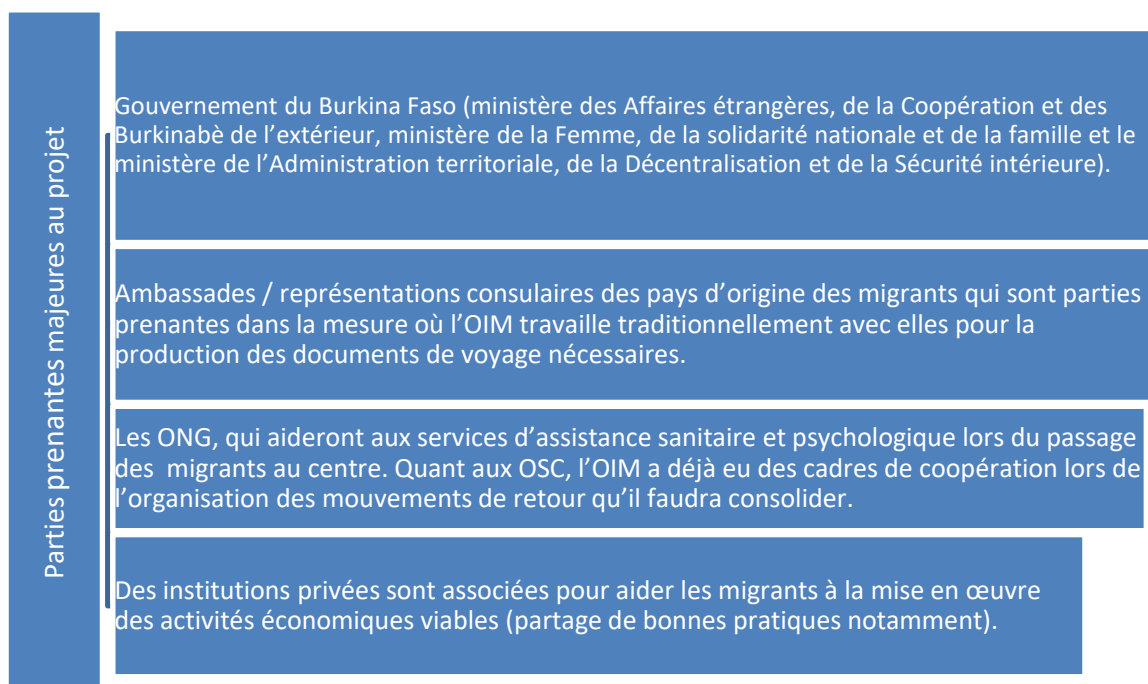
Objectifs spécifiques<sup>11</sup>

Résultats escomptés

<sup>11</sup> [https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/sites/euetfa/files/20171205\\_t05-eutf-sah-bf-08\\_-\\_lutte\\_contre\\_lextrémisme\\_violent\\_final.pdf](https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/sites/euetfa/files/20171205_t05-eutf-sah-bf-08_-_lutte_contre_lextrémisme_violent_final.pdf)

Assurer l'assistance et garantir la protection des migrants en transit.	5800 migrants identifiés sont pris en charge et assistés au centre d'accueil d'urgence de Ouagadougou.
Soutenir le retour et la réintégration de migrants et les partenaires gouvernementaux dans leurs capacités à fournir une assistance à la réintégration et la protection de migrants vulnérables.	Les migrants sont assistés au retour volontaire dans leur pays d'origine et à une réintégration socio-économique.
Sensibiliser les communautés dans les zones à forte émigration et les migrants en route sur les conséquences et alternatives à la migration irrégulière.	Les populations des zones à forts taux de migrations, les migrants en route et les migrants assistés au centre d'accueil ont accès à l'information sur la migration irrégulière et les alternatives, et l'intégration des migrants de retour.
Soutenir les autorités nationales, locales et les partenaires à disposer de données sur les causes de la migration, les flux et les tendances en vue de soutenir la conception de politiques et programmes de développement basés sur des éléments factuels.	Les autorités nationales, locales et les partenaires au développement disposent de données sur les causes de la migration, les flux et les tendances afin de contribuer à la conception de politiques et programmes de développement basés sur des éléments factuels.

Selon l'OIM, 30 000 migrants ou migrants potentiels auraient depuis le début du projet été informés par le biais de campagnes de communication sur la migration et les risques qui y sont liés, 1900 auraient d'ores et déjà bénéficié de mesures de réinsertion et 2700 retours volontaires ou humanitaires auraient été rendus possibles.



## 2. Projets conduits au titre de l'instrument contribuant à la stabilité et la paix (IcSP)

Avec un budget de 2,3 milliards d'euros pour 2014-2020, l'IcSP est un des éléments clés de l'assistance extérieure de l'Union européenne, qui lui permet de soutenir des projets visant à prévenir et à réagir aux crises émergentes dans le monde. L'IcSP ne finance actuellement qu'un projet au Burkina Faso, pour une valeur de 4,2 millions d'euros, le PARSIB.

### 1. Projet d'appui au renforcement de la sécurité intérieure au Burkina Faso – PARSIB I (378487).

Ce projet, dont la mise en œuvre s'effectue par l'agence de coopération technique belge, ENABEL, et qui s'étale sur 18 mois, fait suite à une sollicitation du gouvernement burkinabè lors d'une visite du commissaire européen pour la coopération internationale et le développement au Burkina 2016. Ce projet contribue au processus de stabilisation au Burkina Faso en deux phases. Un travail initial soutient le secteur de la sécurité intérieure en répondant aux besoins urgents liés à la présence des groupes terroristes. Le travail se focalise dans un second temps sur le processus de réforme des secteurs de la sécurité en lui-même, qui comprend une analyse globale ainsi que des consultations élargies à la population.

Le projet est financé par l'Union Européenne et mis en œuvre par la Coopération Technique Belge. Le PARSIB implique donc le Ministère en charge de la Sécurité au Burkina Faso (MSECU), mais également la Gendarmerie Nationale, les Polices Nationale et Municipale, la Protection Civile et l'Agence Nationale de Renseignements. Des experts de la Police Fédérale Belge sont également impliqués<sup>12</sup>.

Lieux	Montant	Bailleurs/Partenaires	Durée du mandat	Objet du mandat
Ensemble du pays	4 200 000	IcSP, ENABEL, police fédérale belge	16/09/2016 - 30/08/2018	Soutien à la réforme des secteurs de la sécurité

Objectifs spécifiques <sup>13</sup>	Résultats escomptés <sup>14</sup>
Renforcer le secteur de la sécurité intérieure pour aider à combattre le terrorisme et promouvoir les droits humains et les valeurs démocratiques. Quatre domaines sont visés, la gestion du renseignement, l'amélioration des capacités de gestion de crise, le renforcement des capacités d'intervention, et le renforcement de la communication sur la gestion de crise. Un des domaines de priorité inclut la fourniture d'équipement non létal aux forces de sécurité tels que des boucliers balistiques, des gilets pare-balle et des casques.	La gestion de renseignements est améliorée.
	Le dispositif de gestion des crises est performant.
	Les capacités d'intervention des Forces de Sécurité Intérieure et de la protection civile sont renforcées.
	Les autorités burkinabè communiquent de manière adéquate quant aux mesures prises en matière de prévention et de

<sup>12</sup> <http://blogduparsib.com/index.php/a-propos-du-parsib/>

<sup>13</sup> <https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/node/46>

<sup>14</sup> <https://www.securite.gov.bf/index.php/les-projets/login-form>

	gestion d'attentats terroristes.
Contribuer à la préparation de la réforme des secteurs de la sécurité. Cela inclut une évaluation approfondie du secteur de la sécurité au travers de consultations institutionnelles, politiques et auprès de la population. Le but est de développer un plan détaillé pour la réforme des secteurs de la sécurité, comprenant un plan de mise en œuvre ainsi qu'un plan de communication adéquat. Cela permettra une meilleure compréhension et une acceptation des processus de réforme auprès de la population.	L'organisation du secteur de sécurité est revue et analysée en vue de l'élaboration d'un plan stratégique et opérationnel à moyen et long terme.
	Une stratégie de communication est mise en œuvre pour accompagner la réforme.

## 2. Projet d'appui au renforcement de la sécurité intérieure au Burkina Faso – PARSIB II (390428).

Lieux	Montant	Bailleurs/Partenaires	Durée du mandat	Objet du mandat
Ensemble du pays	1000000	IcSP, ENABEL, police fédérale belge	01/11/2017 to 31/08/2018	Soutien à la réforme des secteurs de la sécurité

Ce projet consiste en une action complémentaire qui s'inscrit dans la suite de l'Objectif Spécifique 2 du PARSIB « contribuer à la préparation de conditions favorables à la Réforme du Secteur Sécurité dans le pays ». Il s'agira essentiellement d'appuyer le démarrage de la mise en œuvre des stratégies et plans d'action.

## 3. Initiatives supranationales

### 1. Espagne - GAR-SI SAHEL, groupes d'action rapides – surveillance et intervention au Sahel (T05-EUTF-SAH-REG-04)

Le projet GAR-SI SAHEL est un projet européen multinational qui vise à contribuer à la stabilisation des cinq pays du G5 Sahel, ainsi que le Sénégal, moyennant le renforcement des capacités opérationnelles des autorités nationales et l'amélioration du contrôle effectif du territoire. La finalité du projet est la mise en place d'équipes policières d'intervention rapides pouvant répondre à différents types de menaces, y compris les menaces terroristes, la criminalité organisée et la traite des êtres humains, la lutte contre les atteintes à l'environnement et ayant la capacité de renforcer le contrôle des frontières clés. Les unités proposées sont instruites et formées par des gendarmes européens et disposeront des capacités à agir dans des activités de prévention ou dans des activités réactives<sup>15</sup>.

Lieux	Montant	Bailleurs/Partenaires	Durée du mandat	Objet du mandat
Multi-pays	41 600 000	FIIAPP, Guardia Civil (Espagne), France, Italie, Portugal	2016 -	Contribuer à la sécurité des populations et à la stabilisation tant des pays concernés qu'au niveau régional, y inclus dans les zones éloignées et transfrontalières, comme condition préalable pour leur développement socio-économique durable.

<sup>15</sup> [https://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/t05-eutf-sah-reg-04\\_fr.pdf](https://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/t05-eutf-sah-reg-04_fr.pdf)

Le programme GARS-SI se traduit au Burkina Faso par des formations de cadres en Espagne (Logrono), avec l'objectif de former deux unités de 70 personnels, à la place d'une unité à 140 personnels qui correspond au format standard dans les autres pays concernés.

## **2. Interpol – WAPIS : Soutien au renforcement des systèmes d'information de la police en Afrique de l'Ouest (T05-EUTF-SAH-REG-04)**

Ce projet consiste à rassembler l'information policière de toutes les forces de police et de gendarmerie au sein d'un pays et de les rassembler dans une base de données centrale informatisée. Ce projet permet de créer une plateforme afin d'échanger les informations entre les 15 pays membres de la CEDEAO. Ce projet va rendre ces bases de données nationales compatibles avec le système d'Interpol en vue d'échanger instantanément avec le reste du monde. L'objectif global de cette intervention est d'harmoniser et de structurer la gestion nationale et régionale d'informations policières dans la région élargie de l'Afrique de l'ouest afin d'augmenter et améliorer les capacités d'application de la loi des pays concernés dans leur travail quotidien<sup>16</sup>.

Lieux	Montant	Bailleurs/Partenaires	Durée du Mandat	Objet du Mandat
Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Tchad, Côte d'Ivoire, Ghana	5 000 000	Interpol	2016 -	Améliorer la gouvernance et la prévention des conflits et réduire les déplacements forcés et la migration irrégulière.

## **4. Initiatives bilatérales**

### **1. France : coopération technique**

Le soutien français hors projets de développement se décline essentiellement en formations des personnels et en appuis logistiques divers.

La France entretient une coopération militaire structurée et ininterrompue depuis l'accession à l'indépendance du territoire de la Haute Volta en 1960. Son action s'exerce vers des secteurs concourant à la consolidation de l'État de droit et elle bénéficie du soutien des Éléments Français au Sénégal, dans le cadre de la montée en puissance de la force conjointe du G5 SAHEL (FC-G5 SAHEL) à laquelle appartient le Burkina Faso.

La mission de coopération de défense comprend huit militaires de l'Armée de Terre et de l'Armée de l'Air, la plupart détachés auprès des Forces Armées nationales burkinabè. Le montant de l'aide directe octroyée au Burkina Faso par la Direction de la Coopération de Sécurité et de Défense française s'élève à environ 3 millions d'euros (2 milliards de FCFA)<sup>17</sup>. La mission de coopération et de Défense se structure en quatre secteurs : L'institut supérieur de la logistique de Ouagadougou (ISLO), la formation du personnel de l'armée de terre et l'appui au déploiement de la force conjointe du G5 SAHEL ; la gestion des ressources humaines et l'appui à l'armée de l'air burkinabè.

<sup>16</sup> <https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/node/272>

<sup>17</sup> <https://bf.ambafrance.org/Mission-de-Cooperation-de-Defense>

En matière de sécurité intérieure, la coopération française propose des formations en France pour des policiers et des gendarmes (formations à l'école des commissaires de police, l'école des officiers de police, l'école des officiers de la gendarmerie nationale, diplôme d'état-major de la gendarmerie nationale, Ecole de guerre). Sur le plan de l'appui en termes d'équipements, la France soutient ainsi le Burkina Faso dans les domaines du renseignement (centre de renseignement de la Gendarmerie, Direction de la Sûreté de l'Etat) ; de la police aux frontières (construction de postes et livraison de véhicules) ; des infrastructures de formation (école et académie de police) ; de la lutte antiterroriste (livraisons de matériels non létaux) ; et de la police judiciaire (Service technique de renseignement judiciaire, STRJ).

## 2. Allemagne - service de paix civile : prévention de crises et transformation de conflits dans les domaines de la transhumance transfrontalière

Le programme de service de paix civile (CPS) soutient la transformation pacifique des conflits dans le domaine de la transhumance transfrontalière. A cette fin, le programme vise à renforcer les institutions responsables ainsi que les mécanismes existants portant sur la prévention de conflit.

Lieux	Budget	Bailleurs/Partenaires	Durée du Mandat	Objet du Mandat
Ensemble des zones frontalières	-	Ministère fédéral allemand pour la coopération économique et le développement (BMZ), GIZ	2011 à 2020	Soutenir la stratégie du Burkina Faso en matière de gestion intégrée des frontières.

Le CPS soutient également le travail de promotion qu'effectuent les organisations de la société civile. Cette démarche vise à garantir que les préoccupations des éleveurs itinérants soient intégrées dans les processus de décision et de développement locaux, régionaux et nationaux<sup>18</sup>. Le CPS promeut également la sécurité juridique au niveau local au travers du développement et de l'utilisation efficace, simple et sensible aux conflits des réglementations et mécanismes réglementaires concernant la transhumance par l'état et les membres de la société civile.

Les acteurs étatiques et non-gouvernementaux ont ainsi développé des outils afin de promouvoir la communication et le dialogue et ont amélioré les mécanismes déjà présents. En ce qui concerne la prévention de crise et la transformation des conflits, des outils tels que des guides, modules d'entraînement, affiches, cassettes et programmes radios ont été développés. Au Burkina Faso, un processus de sensibilisation des autorités concernant la situation légale du pastoralisme a été initié. Des sessions de dialogue sont conduites au niveau local avec les municipalités. Grâce à ces processus, les agriculteurs et les éleveurs sont en train de s'accorder sur les routes ainsi que les heures de passage, en avance des mouvements migratoires. Dans les cas où des zones d'agriculture seraient endommagées, des lois existantes sur la compensation des agriculteurs seront appliquées. Selon la police locale, le nombre de conflits serait en diminution.

## 3. Danemark - Programme Danois pour la Paix et la stabilité dans la Région du Sahel<sup>19</sup>

Lieux	Budget	Bailleurs/Partenaires	Durée du Mandat	Objet du Mandat
Régions Sahel, Est et Nord	20 millions d'euros	Ministère de la sécurité du Burkina	2016 à 2020	Appui au ministère de la Sécurité

<sup>18</sup> <https://www.giz.de/en/worldwide/31624.html>

<sup>19</sup> <http://burkinafaso.um.dk/fr/danida-fr/>

Le soutien Danois nourrit un triple objectif, avoir des services de sécurité qui maîtrisent les outils et procédures relatifs à la protection des droits humains, conformes aux standards internationaux (1) ; des services de sécurité plus présents et effectifs dans les communes n'ayant ni police ni gendarmerie (2) ; une participation effective des communautés à la sécurité, notamment pour les groupes vulnérables (3).

Ces programmes assurés par un consortium revêtent plusieurs composantes, qui sont chacune couvertes par un acteur différent. Le Danish Demining Group travaille sur la gestion de la sécurité aux frontières dans la région du Liptako Gourma (fev 2014 – oct 2017). Le centre pour le Dialogue Humanitaire œuvre à la prévention des conflits dans les communautés pastorales dans la région du Liptako Gourma (Sept 2014 – Juin 2018). Le National Democratic Institute se focalise sur le renforcement du contrôle démocratique du secteur de sécurité au Burkina Faso, Niger et Mali (juin 2014 – juin 2018). L'ONUDDC enfin se concentre sur l'amélioration du contrôle démocratique dans le domaine de la sécurité au Mali, au Niger et au Burkina Faso à travers le renforcement des capacités des parlementaires, de la société civile et des ministères de la sécurité et de la Défense.

Les activités du NDI en particulier sont construites sur un accord « gouvernance et stabilité 2016 - 2020 » avec le ministère de la sécurité pour appuyer le développement de la confiance entre les forces de sécurité et la population au travers d'études de perception et des besoins des FSI dans les régions du Nord, de l'Est et du Sahel. Il se traduit par un appui aux FSI dans la prise en compte des questions de Droits humains, en accompagnant les écoles de formation continue des forces de police et de gendarmerie, avec l'objectif de former 600 agents sur les régions identifiées.



# Analyse des secteurs de la sécurité et de la justice au Sahel

–

## Annexe 3 – Grille d’analyse gouvernance et gestion des finances publiques

---

### **Introduction**

Cette annexe présente la grille d’analyse du volet gouvernance et gestion des finances publiques au Burkina Faso. Cette grille est construite sur base du socle de référence, tel qu’élaboré dans la phase préparatoire du projet et présenté dans le rapport de desk du 17-11-2017. Elle regroupe effectivement l’ensemble des éléments constituant le socle de référence, mais va également au-delà pour traiter des questions d’ordre politico-stratégique, culturelles, sociologiques, les problématiques régionales et les perceptions de la population et des acteurs de la justice et la sécurité au Burkina Faso.

Toutes les données récoltées sur le terrain et au travers de l’analyse de documents ont été introduites dans la grille d’analyse sous chacune des sous-questions de manière relativement brute. L’idée étant d’avoir dans un document l’ensemble des informations de base afin de répondre aux sept questions principales. Les réponses se trouvent dans le rapport principale (section 4.1.1) et dresse l’état des lieux de la gouvernance et celui de la gestion des finances publiques au Burkina Faso.

QUESTIONS GOUVERNANCE ET GESTION DES FINANCES PUBLIQUES		SOURCES D'INFORMATION	
Question 1 : Dans quelle mesure le pouvoir exécutif assure-t-il efficacement ses fonctions de pilotage et de contrôle sur les secteurs de la sécurité intérieure, de la défense et de la justice ?		Documents	Entretiens, focus groupe, enquête, etc.
<p><b>Description de la question et lien avec le socle de référence :</b>  <i>L'objectif de cette question est d'analyser le rôle du pouvoir exécutif et de voir de quelle manière il exerce ses fonctions de pilotage et de contrôle sur les secteurs de la sécurité et la justice.</i>  <i>Cette question couvre donc la section 1 du socle de référence gouvernance.</i></p>			
Sous-question 1	Le pouvoir exécutif dispose-t-il d'organes de coordination (conseils, comités) pour assurer la conduite et le pilotage des politiques de défense, de justice, de sécurité intérieure, notamment en cas de crises ?	Constitution Lois Lois d'exception	Membre conseil sécurité nationale Structures planification ministérielles Commission du Parlement Autorité déconcentrée (préfet)
<p>Données récoltées :</p> <p>Une nouvelle politique de sécurité et de défense nationale devrait voir le jour prochainement. En effet, suite au Forum sur la sécurité, le Président a annoncé cette nouvelle politique et qui devrait être entre la main du Conseil de Défense et de Sécurité du Burkina Faso. Un comité interministériel devrait être également mis en place pour assurer les travaux nécessaires pour faire naître cette politique. (source : entretien)</p>			
Sous-question 2	Le pouvoir exécutif dispose-t-il de tous les instruments, des capacités et de la légitimité nécessaires pour assurer sa pleine autorité sur les institutions de défense, de justice et de sécurité intérieure ?	Lois Règlements -circulaires	Politologue. Documents internationaux Enquête de perception
<p>Données récoltées :</p> <p>Une enquête de perception auprès de la population et des FSI a été menée par un organisme de recherche Burkinabè (CGD – Centre pour la gouvernance démocratique Burkina Faso) en 2017. Cette enquête, financée par l'UE, a été utilisée lors du forum de la sécurité de fin 2017 pour informer les débats et les réflexions. En voici certains éléments intéressants pour cette sous-question :</p> <p>L'appréciation des populations de la capacité du gouvernement à assurer la sécurité semble positive. Plus de 8 enquêtés sur 10 (82%) considère qu'au Burkina Faso le Gouvernement dispose du monopole de l'emploi légitime de la force et de la volonté de faire face au phénomène de l'insécurité (86%). Les ¾ des enquêtés (75%) pensent même qu'il dispose de la capacité de faire face au phénomène de l'insécurité. Quant à la question de savoir si dans notre pays, les FSI sont sous le contrôle des dirigeants élus, 7 enquêtés sur 10 (70%) y répondent par l'affirmative.</p> <p>(source : entretiens OSC)</p> <p>BF – leçon insurrection – force des institutions étatiques en dépit de 27 ans régime semi-autoritaire. Chute ancien psdt n'a pas conduit à un chaos ou failed state, donc un certain ancrage, y compris dans le domaine sécuritaire même si dissolution RSP. Fonction publique restée en place. Processus de consolidation des institutions en dépit du fait qu'il s'agit d'un Etat neopatrimonial africain. Pourquoi ? qd même logique d'état de droit dans le cas du BF. Différent RDC, guinée, cote d'ivoire. Même pdt régime BC, institutions mises en place. Transition : inflation des réformes, y compris réformes clés cf loi anti-corruption, ASCE-LC, code électoral (interruption de la corruption</p>			

électorale), révision constitutionnelle, état généraux de la justice (pacte pour le renouveau de la justice). Gens très déçus de la transition. Cf analyse du conflit d'agendas durant la transition de A-KS. Insurrection : mvt hétérogène (conflit d'agenda). Gvt de transition pas en mesure de donner satisfaction à tous les agendas. Enormément d'acquis de la transition ne sont pas perçus comme tels.

Aujourd'hui, il y a eu des reculs par rapport à la transition – une certaine pause, remise en cause de l'approche « révolutionnaire » du gvt de transition. Re qualité de la gvce, il y a une certaine stagnation, quel que soit le secteur. Gvt caractérisé par lenteur dans la conduite des actions publiques. Certains des membres de la commission consti qui représentaient le parti au pouvoir voulaient se débarrasser de l'ASCE-LC ou la CENI. Remise en cause des acquis démocratiques. Diminution du budget qui devait être alloué à l'ASCE-LC. Ceux qui sont au pouvoir actuellement sont des de l'ancien régime, donc ne portent pas les idéaux de changement. D'où immobilisme. Cf . ASCE-LC dénonciation corruption carburant psdce. REN-LAC a présenté rapport au psdt - très déçu, ne sentent pas de volonté – ne sait pas comment gérer ça. La plupart de ceux qui sont au gvt traînent des casseroles + partis pol fonctionnent avec appui des opérateurs économiques (financent campagne, récompensés par marché). Compte sur eux pour ré-élection. + personnalité du psdt. Donc inaction. Cf Forum sécurité – comité qui doit travailler sur conclusion du rapport tjrs pas en place. Pas compétence, ni volonté = pour ça que les choses ne bougent pas sur le plan de la défense. Passage d'un pouvoir fort, à un pouvoir très mou. Ce qui caractérise régime = lenteur. = facteur de risque à deux niveaux : sécuritaire (déjà la, + de 200 écoles fermées dans le nord) ; question de l'unité nationale (question de la diversité religieuse). Unité nationale devient de + en + fragile. Musulmans victimes de discrimination. Fracture, victimes de l'insurrection. Les audiences présidentielles sont monnayées par l'entourage du Psdt. Pb de leadership a un impact significatif (source : entretiens media). Pas culture redevabilité – corruption = phénomène installé. Culture de rétention de l'info lié à l'histoire politique du pays (états d'exception successifs). Avènement de l'état de droit n'a pas changé ces pratiques – fonction publique encore issue du système précédent. On parle de rupture alors que les mêmes acteurs sont en place. 2014, système s'écroule. Reste = pas prêts à assumer leurs fonctions. Def et Sec = apanage militaire - C'est ce que les militaires continuent à vouloir. Formatage qui persiste dans l'esprit de bcp. Formation FDS, notion de sujétion à l'autorité civile n'est pas inculquée. Peur de perdre du terrain et prestige = résistance au changement + remise en question de la politique globale de sécurité. On fait trop de discours là-dessus, mais on y travaille pas concrètement au-delà du discours politique. Sur question sécurité : les autorités/institutions du sect ont tendance à vouloir contrôler l'info. Ils n'ont pas encore compris qu'on peut collaborer avec médias. + N'importe quel journaliste ne peut pas couvrir question de sec. Il faut que les journalistes s'outillent (y compris pour éviter la manipulation des groupes extrémistes). Question de la gouvernance du sect sec : On devrait être au-delà du stade de réflexion sur les questions de sécurité et de RSS. Déficit criard au niveau gvce, pas de projet structurant. Travail au cas par cas et au quotidien ; pilotage à vue = dû à la qualité et personnalité des acteurs en place. Acteurs actuellement en place sont passés de second à premier couteau, mais ils ne semblent pas prêts à assumer leur rôle pleinement. Société a besoin de savoir si militaires, police sont équipés et préparés. Il y a des débats sur la question. Soc. civile organise bcp de rencontres sur la question. Police de proximité = créée (décret 2016), mais elle ne peut pas fonctionner. Il faut une déconstruction du rôle de la police aux yeux de la population (avant = instrument de répression) + initiatives d'auto protection = illustration de cette crise de confiance de la population. Repose un débat national – comportement kogloego – pb d'état de droit. Conseils communaux = émanation de la base. Possible de tenir compte des besoins de la base. Médias peuvent largement contribuer au changement dans les rapports entre FDS et population. Médias de proximité : radios locales à travers leurs émissions interactives pourraient contribuer à l'établissement de cadres de dialogues. Sont prêts à le faire, mais il y a 2 pb majeurs (pas suffisamment équipés + manque de compétences). Il faut créer les conditions d'accompagnement : il y a quelques initiatives liées à la lutte contre l'extrémisme violent ; mais il faut aussi travailler avec les autorités locales et les OSC. Il faut créer les conditions d'écoute : Il faut utiliser les langues locales et travailler avec les acteurs communautaires les mieux placés pour avoir un impact positif sur le phénomène (ressorts sociologiques précis/messagers appropriés). Presse écrite – journaux d'investigation : Lectures critiques par rapport aux limites des politiques. Effort d'analyse en profondeur. Journos d'investigation = acteurs qui influencent gvce de l'état. Médias audiovisuels : Radios reprennent info – effet de dissémination des dossiers/questions introduits dans la presse écrite avec pb principal soulevé = système de relais très puissant (commencé avec Savane FM)

(source : entretiens OSC)

Espoir population très élevée – delayed delivery. Gvt manque d'autorité pour mettre en route les réformes qui s'imposent. Gvt n'est pas à la hauteur des attentes ; risque

de retour à la rue. Dialogue social = difficile. Ça n'est pas en mettant en place de nouvelles structures qu'on va résoudre les pb. Aspects reconciliation et justice sont négligés. Il y a des efforts dans le domaine des finances publiques, mais la sécurité pèse bcp sur la capacité du gvt à avancer sur les aspects développement. Attaque à Kaya (matin même) = Les maires ont peur d'être perçus comme des collaborateurs, donc difficile de mettre les projets en œuvre. Re : programme d'urgence Sahel = premier dans la région qui tient la route. Mais les entreprises sont menacées. La problématique sécuritaire sape les efforts consentis dans bcp de domaines. NB : progr. d'urgence pour le Sahel = financé initialement en réallouant des fonds déjà programmés. + fonds nouveau : France, Allemagne, US (modeste), Alliance Sahel (pilotee par l'AFD) Programme d'urgence Sahel = très focalisé sur une région du pays ; donc, risque à terme de mécontentement dans les autres régions. Bonnes capacités : ministres des finances et de la santé. Il faudrait 1 ou 2 réformes phares. Toutefois, les institutions sont assez stables. Partis politiques se scindent – opposition « alimentaire » Réforme de la justice = très importante. Procès du putsch = étape importante dans la réconciliation nationale + la réforme ne pourra avancer qu'après la conclusion de ces procès. Constitution - Projet de texte fait le consensus. Son entrée en vigueur assiérait les institutions plus solidement. Soumis au Psdt qui peut en référer à l'AN (4/5 / 2/3). Cela dépend du gvt – s'il vent en faire son projet politique ou pas. Actuellement, on n'en entend plus vraiment parler ; aucun débat sur son contenu Loi électorale pas claire sur le vote des Burkinabés de l'étranger (= des millions ; dont une bonne partie considérée comme proche de Compaoré)

(source : entretiens OSC)

Il y a une inspection technique (audit financier) dans chaque ministère. Rend compte à son autorité avec copie à l'ASCE-LC qui aura pouvoirs de PJ, mais ne les a pas encore. Police des polices (sans mandat judiciaire, simplement sécurité routière). Sous hiérarchie Ministère . Concurrence entre les services = multiplie les structures. Avec autorité politique qui ne veut pas prendre de décision. Différences entre les niveaux hiérarchiques et tactiques (leadership opérationnel) – relations personnelles entre les responsables tactiques unités spéciale police et unité spéciale gendarmerie. Cf strat 2011-2020 devait servir de base à la fusion des polices – mutineries, autorité politique s'est retirée. Etude dans les prochains mois – bilan des compétences humaines et réglementaires en matière de programmation financière. Demande des corps d'une plus grande délégation en termes de gestion financière. Autorité de contrôle de l'Etat = pas habitués à travailler vis à vis de ce public là ; idem pour la cour des comptes. Capacité en gestion financière au sein du ministère : mauvaise exécution du budget (paye, pas de problème ; mais budgétisation = problème ; frais de fonctionnement). Services sont en place, personnel en place (recrute en masse). Il existe une autorité de régulation de la commande publique (compétence sur les audits de marchés public + litiges nonjuridictionnels). Mais, marchés défense (et d'une certaine manière) pas intégré dans la législation sur les marchés public Notion de secret pas définie. Enquêtes de perception : prise de conscience pour les autorités de l'importance de la corruption. DirCab : attention, se focaliser trop sur la menace terroriste et sur certaines régions va générer d'autres problèmes (on nous reproche déjà le maillage territorial). Préparation du processus a révélé l'autocensure. Comité interministériel pour voir retour. Reaffectation des recettes = pas pour demain. Services privés assurés par la police, dénoncé en 2011. Audit par inspection technique publié en parti dans la presse (quelques mutations, mais pas de poursuite judiciaire). Tout le monde se servait

Assises de la justice pdt la transition. Grands principes des réformes, appliqués depuis 2016. Actuel ministre a une bonne crédibilité au niveau de la justice.

Sous-question 3	Le pouvoir exécutif est-il le garant de la cohésion nationale, au plan politique et social ?	Programme politique formalisé Articles presse	Ministère dédié Enquête perception Entretien ombudsman Entretien parlement
-----------------	--	--	---

Données récoltées :

(source : entretiens OSC)

Ce qui caractérise régime = lenteur. = facteur de risque à deux niveaux : sécuritaire (déjà là, + de 200 écoles fermées dans le nord) ; question de l'unité nationale (question de la diversité religieuse). Unité nationale devient de + en + fragile. Musulmans victimes de discrimination. On n'a pas affaire à un homme d'état capable de se mettre au-

dessus de la mêlée. Fracture, victimes de l'insurrection. Les audiences présidentielles sont monnayées par l'entourage du Psdt. Pb de leadership a un impact significatif  
Déficit de gouvernance, laxisme.

(source : entretiens OSC)

Communication du gvt en temps de crise = cata ; Gvt en désarroi (atelier post attentat). Eg. Après attentats, gvt n'a pas su communiquer (= général en situation de crise) - Min Com n'a pas pris la parole, Min Sec, puis Min Com, puis procureur de la rep. Pas de discours unifié. Eg. PNDES - Gestion com autour de la Conf de Paris : PNDES – tournée dans tout le pays = bon. Suivi de plein de mouvements sociaux. + scandale : Fonds communs au niveau du trésor public – prime pour les agents de recouvrement  
Gestion com = vrai pb de gvce avec implications sécuritaires. Il y a un vrai problème au niveau du personnel politique (pb de formation) ; les gens capables ne sont pas forcément aux commandes.

(source : entretiens OSC)

Redevabilité = nécessaire. Il faut que le gvt dise ce qu'il va faire, fasse ce qu'il a dit et dise comment il a fait. Open gvt partnership (16 thématiques examinées au BF)  
Défiance vis à vis Etat ; important de travailler à crédibiliser l'état aux yeux des citoyens (mais crédibilité méritée). Opportunités à saisir par le Gvt : nouvelle constitution. Il faut que le gvt engage BF sur valeur de la consti. Manque criant de prospective, de vision, de stratégie. cf recommandations Forum  
Gvce pédagogique – gvt ne donne pas l'exemple

Sous-question 4	Le pouvoir exécutif est-il effectivement engagé sur les questions relatives aux institutions de défense, de justice et de sécurité intérieure – y compris sur les aspects liés à la gestion des finances publiques ?	Textes sur modalités contrôle Circulaires –directives d'action	Autorités ministères Organes communication internes Entretien avec parlement Organisation société civile
-----------------	--	---	---

Données récoltées :

(source : entretiens OSC)

Pas de conscience forte sur question de la gvce sécuritaire. Choix des hommes n'est pas appropriée à la situation : PM = inexistant sur les questions sécuritaires extrêmement sévère vis à vis du gvt, mais reflète les revendications de la population. Il faut souligner qu'il n'y a jamais de retard de paiement des salaires de la fonction publique au BF depuis 1960. Lois de règlement au BF sont fausses. Elles ne sont pas sincères. Pratiques déviantes écart de 9 à 25% entre prévisions loi de finances et loi de règlement. Dépenses extra budgétaires, fonds spéciaux, projections peu rigoureuses, dépenses/budget militaires = hors de contrôle. Graves dysfonctionnements pas en lien avec secret défense. Aucune assurance que ça va vers des besoins réels. Au sein de l'institution de défense, il y a des individus qui comprennent les enjeux et souhaitent mettre en place des systèmes de gestions solides. Il faudrait réaliser des états généraux des finances publiques, mais sans bailleurs de fonds car ils pervertissent les choses. Possibilités d'évoluer vers des normes qui vont obliger les autorités à aller vers un investissement minimum sur recettes propres. Si bailleurs, ça deviendra une table ronde. MINIFED n'a pas de sens politique (processus = pol avant d'être technique) ; pas de capacité à conduire de dynamique de groupe. MINIFED était pré-sentie comme PM ; et PM comme ministre ; donc relations entre les deux = pb

(source : entretiens OSC)

Transition : inflation des réformes, y compris réformes clés cf loi anti-corruption, ASCE-LC, code électoral (interruption de la corruption électorale), révision constitutionnelle, état généraux de la justice (pacte pour le renouveau de la justice). Aujourd'hui, il y a eu des reculs par rapport à la transition – une certaine pause, remise en cause de l'approche « révolutionnaire » du gvt de transition. Re qualité de la gvce, il y a une certaine stagnation, quel que soit le secteur. Gvt caractérisé par lenteur

dans la conduite des actions publiques Certains des membres de la commission consti qui représentaient le parti au pouvoir voulaient se débarrasser de l'ASCE-LC ou la CENI. Remise en cause des acquis démocratiques. Diminution du budget qui devait être alloué à l'ASCE-LC. Ceux qui sont au pouvoir actuellement sont des de l'ancien régime, donc ne portent pas les idéaux de changement. D'où immobilisme Cf . ASCE-LC dénonciation corruption carburant psdce. Psdt qui ne sait pas quoi faire – impuissant et résigné à la situation. partis pol fonctionnent avec appui des opérateurs économiques (financent campagne, récompensés par marché). Compte sur eux pour ré-élection. + personnalité du psdt. Donc inaction Cf Forum sécurité – comité qui doit travailler sur conclusion du rapport tjrs pas en place. Ancien Min Sec = très dynamique, mais sans vision. Mauvaise qualité des dirigeants. Ce qui caractérise régime = lenteur. = facteur de risque à deux niveaux : sécuritaire (déjà la, + de 200 écoles fermées dans le nord) ; question de l'unité nationale (question de la diversité religieuse). Unité nationale devient de + en + fragile. Musulmans victimes de discrimination On n'a pas affaire à un homme d'état capable de se mettre au-dessus de la mêlée. Pb de leadership a un impact significatif. Déficit de gouvernance, laxisme

Pre-Forum Sécurité, atelier sur la gvce : pb identifiés (bien que tendance corporatiste) – communication des organes de contrôles internes (inspections, sans suite, pas connus du public [mettre les aspects non-secret défense à la disposition du public] ; inspection = voie de garage ; au niveau de la défense, questions de hiérarchie, comme si les gens ne veulent pas s'attaquer au pb. cf 2016, Min demande un rapport sur les services payés, rapport = bon, pas de sanctions, donc comme si le chef hiérarchique n'a pas d'autorité morale, pas de volonté politique de s'attaquer à ça – pb = systémique, il faut une approche globale, n'existe pas ; au niveau de la justice, action = suite à la pression populaire, faible, mais un bon début, au niveau de la Com Consti, intègre des non-magistrats au CSM dans le système pour adresser le manque de confiance population vis à vis des pouvoirs exécutif et judiciaire ) et externes, mais pas de propositions concrètes. Préoccupation : si groupes armés continuent à faire pression Bcp d'incertitude 2020 (vote des BF de l'extérieur, si pas le cas, bcp de conflit + crédibilités des élections dans le nord ? Procès et autres affaires judiciaires (anciens alliés de B. Compaoré avec connections terroristes avérées = dossiers très lourds avec liens sur situation sécuritaire actuelle). Lien très fort entre sécurité et gvce politique Imbrication justice-politique-sécurité. Attaques actuelles = liées au conflit politique domestique ou terrorisme classique. Objectivement, affaiblissement du BF, ça arrange l'ancien régime. Pression sur le Psdt pour oublier le passé (cf memorandum récent remis au psdt – Coalition démocratie et réconciliation = ancien parti B. Compaoré, pas d'accord avec le traitement judiciaire des crimes politiques et de sang) – si suit dossiers judiciaires – veulent règlement politique.

Sous-question 5	Quelle est la place du pouvoir local dans le suivi du fonctionnement des administrations de défense, de sécurité et de justice ? Quelles sont les structures en place au niveau des collectivités locales ? Comment l'opinion de la population sur les questions de sécurité est-elle prise en compte ? à quel niveau ? par qui?	Textes sur pouvoir préfet Textes sur décentralisation Textes sur pouvoirs autorités décentralisées	Entretien avec maire, président de région Enquête perception Entretien avec membre conseil local sécurité
-----------------	--	--	---

Données récoltées :

Selon certains interlocuteurs rencontrés, le forum sur la sécurité a été l'occasion de montrer que le gouvernement prenait en compte les préoccupations des acteurs locaux, des populations et pour calmer un peu les tensions et montrer que le gouvernement était actif sur la thématique.  
(source : entretien)

Sous-question 6	Les chefferies traditionnelles, exercent-elles des fonctions de médiation ou de traitement des litiges entre les particuliers ? Quelles sont leurs relations avec les représentants de la sécurité et de la justice relevant de l'Etat central ?	Textes sur rôles chefferies Textes sur relations entre justice formelle et informelle	Entretien au ministère des affaires religieuses Enquête de perception Entretien avec représentants chefferie
-----------------	--	--	--

Données récoltées :

(source : entretiens OSC)

Leaders coutumier et religieux : Autorité coutumière – perte de respect /crédit (corruption, politisation) = dommage alors que sont des régulateurs de tensions sociales

(source : entretiens OSC)

Leaders coutumiers et religieux, soc civ (distinguer osc et syndicats), opérateurs eco = clés, donc Free Afrik diffuse résultats auprès d'eux

Quelles opportunités d'action pour la société civile dans la gestion des conflits au Burkina Faso? - SFCG - Sept 2013

p 28 "Les mécanismes traditionnels toujours en vogue »

Les mécanismes « traditionnels », peu ou pas institutionnalisés, semblent être privilégiés en premier recours pour gérer les conflits au Burkina Faso. Pour régler des disputes entre individus, de relativement faible intensité, c'est généralement la famille, des voisins ou des amis qui sont spontanément sollicités pour faire office de médiateurs<sup>143</sup>. Dans les cas de conflits entre éleveurs et agriculteurs, quand les torts sont reconnus, une solution est trouvée directement entre les protagonistes, impliquant généralement une compensation versée à la personne lésée<sup>144</sup>. Souvent, des voisins peuvent intervenir dans ce processus<sup>145</sup>. Quand une dispute éclate entre des jeunes, ils se tournent généralement vers un ami plus mature, considéré comme sage, pour régler leurs différends<sup>146</sup>. Au niveau familial, un oncle ou la belle-mère peuvent être sollicités, mais rarement la mère qui n'a pas de pouvoir de décision<sup>147</sup>. Elle agit plutôt dans l'ombre, de manière discrète<sup>148</sup>. Ces mécanismes, qui ne sont aucunement institutionnalisés, semblent être les plus efficaces, dans le cadre de disputes d'individus, de faible intensité.

Quand aucune solution n'est trouvée à ce niveau, alors ce sont généralement les « sages » qui sont sollicités : les chefs coutumiers, les forgerons ou les griots qui ont un rôle traditionnel très important dans certaines provinces comme le Yatenga, ou les leaders religieux. Ceux-là font également office de médiateurs, ils écoutent chaque partie et offrent des conseils<sup>149</sup>. Les conflits ou les problèmes qui surviennent dans une communauté sont discutés entre ses membres sous « l'arbre à palabre ». Généralement, c'est le chef de village qui préside la palabre, mais la décision finale revient à un conseil formé des vieux (des sages) du village ou de la communauté<sup>150</sup>. Cette procédure est appréciée car ces acteurs peuvent être considérés comme « justes » par leur communauté<sup>151</sup>, qui les voit comme les seuls à connaître les besoins de la population ». Cette procédure a également l'avantage d'engendrer peu de frais, même si des compensations, des cadeaux, sont de coutume<sup>152</sup>. Mais ces acteurs, et les chefs traditionnels en particulier, sont de moins en moins vus comme efficaces car ils sont de plus en plus politisés, la plupart d'entre eux affiliés au parti majoritaire<sup>153</sup> [cf. section 5.4.2]."

p29 "Lorsque les mécanismes traditionnels échouent, et seulement dans ce cas semble-t-il, alors les mécanismes institutionnels et étatiques sont utilisés. Ils sont fortement critiqués et ne semblent pas efficaces."

Les opinions des burkinabés sur la chefferie traditionnelle - Afrobarometer Briefing Paper No. 79 - Jan 2010 - p 9

"Selon les résultats de cette enquête, on notera que les chefs traditionnels du Burkina jouissent beaucoup de soutien et de respect des gens. La majorité des Burkinabés ont confiance en leurs chefs traditionnels, ce qui est parfois plus élevé que celui d'autres institutions modernes. Par conséquent, ils veulent que leurs chefs restent non partisan, mais en même temps, qu'ils perçoivent un salaire du gouvernement."

Nord du Burkina Faso: ce que cache le jihad - ICG Rapport Afrique 254 - 12 octobre 2017 - pp 3-9

Les racines sociales de la crise. Malam Ibrahim Dicko, de la radio au jihad. La crise du Soum s'articule autour d'une figure de la région, fondateur d'Ansarul Islam, Malam Ibrahim Dicko. De son vrai nom Boureima Dicko, issu d'une famille de marabouts et originaire de la localité de Soboulé, dans la province du Soum, il est (ou était) âgé d'une quarantaine d'années. Malam, dont la santé est fragile, étudie à l'école classique et à l'école coranique au Burkina et au Mali, puis il enseigne au Niger. En 2009, il commence à prêcher dans de nombreux villages du Soum, où il établit des représentations locales, ainsi que dans deux radios très connues, La Voix du Soum et La radio

lutte contre la désertification (LRCD). Il prêche dans une mosquée du vendredi à Djibo, aujourd'hui fermée.

En 2012, son association, al-Irhad, est officiellement reconnue par les autorités. Malam est écouté dans toute la province, notamment grâce à ses talents d'orateur et à son discours contestataire (voir section II.B). Il finance facilement la diffusion radiophonique quasi quotidienne de ses prêches, ce qui suppose une aide financière extérieure. Le gouvernement de transition au Burkina bloque les financements dédiés à la construction de plusieurs mosquées, ce qui alimente la rancœur de Malam et ses adeptes envers les fils de marabouts et les princes du Soum, accusés de jouer de leur influence à Ouagadougou pour empêcher la construction de mosquées liées à al-Irhad. Le caractère radical du discours de Malam conduit les autorités locales, coutumières et religieuses à tirer la sonnette d'alarme, mais aucune action préventive n'est véritablement entreprise. Malam aurait un temps été sous la surveillance des services de sécurité du régime de Blaise Compaoré, mais ils ont pu perdre sa trace à la suite de la déstabilisation de l'appareil sécuritaire provoquée par la chute du régime. Il est arrêté en septembre 2013 à Tessalit, dans le Nord du Mali, par l'opération française Serval, avec une importante somme en euros d'après certaines sources. Après un passage en prison à Bamako, il est relâché courant 2015. Il aurait rencontré au Mali son mentor Hamadoun Koufa, le chef du Front de libération du Macina, un groupe armé opérant dans le centre du Mali, courant 2015.

Au début de l'année 2016, l'émir de Djibo et le grand imam, dont Malam a épousé la fille, le désavouent. Il répudie ensuite sa femme et prend le maquis, perdant alors la plupart de ses adeptes. Seul un cercle restreint de fidèles le suit pour aller s'entraîner au Mali. Il cherche alors à éliminer ses anciens camarades. L'action d'Ansarul Islam est fortement imprégnée d'une logique de règlements de comptes, ce qui fait craindre à un élu local que le « cycle de vengeance » ne s'installe dans la durée. L'attaque du poste militaire de Nassoumbou le 16 décembre 2016, qui aurait été menée par Ansarul Islam et l'Etat islamique dans le Grand Sahara (EIGS) et qui a coûté la vie à douze soldats burkinabè, permet à Ansarul Islam d'officialiser son existence.

En juin 2017, une publication d'une page Facebook non authentifiée se revendiquant d'Ansarul Islam affirme que Jafar Dicko, qui serait le frère cadet de Malam, prend sa succession à la tête du mouvement. Cette information corrobore le sentiment des sources sécuritaires burkinabè, selon lesquelles Malam aurait été blessé lors des offensives militaires du printemps et il aurait succombé à ses blessures. En l'absence de preuve formelle ou d'infirmité ou de confirmation par Ansarul Islam, le doute subsiste. La contestation d'un ordre social figé et inégalitaire. Que Malam soit mort ou vivant, ses idées et son discours de contestation se sont répandus et installés dans la province. Il dénonce tout d'abord l'enrichissement des familles maraboutiques, qui utilisent leur statut de seules détentrices de l'autorité religieuse pour extorquer de l'argent à la population. Cette contestation reflète le clivage entre les familles maraboutiques traditionnelles, qui ont une légitimité historique et au sein desquelles l'imamat se transmet de manière héréditaire, et une nouvelle génération d'érudits musulmans, qui estiment que l'autorité religieuse ne doit plus être l'apanage d'une minorité. Malam conteste ainsi le fait que seuls les imams issus de ces familles sont habilités à diriger la prière ou à donner des avis en matière de religion, d'autant plus qu'ils n'ont pas toujours les connaissances requises. La maîtrise de l'arabe confère à cette nouvelle génération d'érudits une crédibilité aux yeux de la population. Malam dénonce aussi la toute-puissance des chefferies coutumières.

Cette contestation de l'ordre établi entraîne la remise en cause de pratiques traditionnelles qui, d'après Malam, ne sont pas prescrites par l'islam, telles que le don d'argent aux marabouts lors de cérémonies, la dot ou l'organisation de fêtes coûteuses pour célébrer mariages et baptêmes. Un mariage peut coûter jusqu'à 500 000 francs CFA (760 euros), soit dix fois plus que le salaire minimum mensuel en ville. Cette rhétorique suscite l'adhésion des plus modestes, car elle leur retire un fardeau financier. Malam conteste également les rapports hiérarchiques entre les descendants de maîtres, les Peul, et les descendants d'esclaves, les Rimaibé. Si l'esclavage a été aboli lors de la colonisation, le clivage reste marqué entre ces deux groupes.

Pour justifier son discours contestataire, Malam affirme que celui-ci est en adéquation avec un islam pur, non perverti par les traditions. Il dénonce par exemple les inégalités sociales comme étant contraires à l'islam. L'islam sert alors à contester un ordre social figé et inégalitaire et des pratiques qui ne sont plus en adéquation avec les aspirations de la population. Dans cette région, la religion musulmane est davantage présente en tant que tradition qu'en tant que pratique religieuse per se. Il n'est pas rare de trouver des princes qui consomment de l'alcool et il est interdit de se saluer en disant « salam aleikoum » dans la cour des chefs.

S'il est composé majoritairement de Peul et de Rimaibé, le mouvement de Malam ne comporte pas une forte dimension ethnique. Son discours mentionne certes la nécessité pour les Peul de se défendre face aux trop nombreuses vexations qu'ils ont subies, bien qu'il ne le dise pas ouvertement dans ses prêches. Mais lorsqu'il prône l'égalité entre Peul et Rimaibé, il cherche à gommer les clivages ethniques. De plus, il n'y aurait pas que des Peul et des Rimaibé dans son mouvement. Laplupart de ses



adhérents sont Peul et Rimaibé avant tout car ses prêches sont en fulfuldé et la majorité des habitants du Sahel burkinabè sont issus de ces communautés, toutes deux fulanophones. Malam affirme également que « nous sommes les Rimaibé des Blancs », ce qui révèle une dimension anti-occidentale peu surprenante.

Dès 2009-2010, le discours de Malam rencontre un écho considérable dans toute la province du Soum. Anecdote révélatrice de son succès, un ancien élu de la province raconte qu'un militant de son parti suggère un jour de reporter leur réunion, car « c'est l'heure d'écouter Malam ». Malam perd ensuite la plupart de ses adeptes lorsqu'il bascule dans la violence, ce qui suggère que si son discours a du succès, peu de gens pensent que la solution passe par les armes. Certaines de ses idées sont désormais bien implantées dans la province du Soum. Depuis peu, il est par exemple rare de célébrer un mariage en organisant une fête dansante avec flûtes et percussions comme le veut la tradition peul.

Son discours séduit particulièrement la jeunesse et les cadets sociaux puisque Malam se place en « défenseur des pauvres » et en « libérateur » pour alléger le poids de traditions perçues comme archaïques et contraignantes. En toute logique, les Rimaibé, basse couche de la société peul du Soum, sont très sensibles à son discours prônant l'égalité. Son succès reflète un clivage générationnel entre les anciens, généralement enclins à préserver la tradition, et les jeunes, prompts à bousculer le statu quo pour trouver leur place. Le même ancien élu raconte que lors d'une célébration de la Tabaski, un jeune proche de Malam critique la pratique habituelle selon laquelle l'imam doit d'abord sacrifier son mouton avant que chacun puisse en faire de même. Des proches de l'imam lui rétorquent qu'il n'est qu'un « petit » qui ne peut se permettre de parler ainsi à l'imam.

Parmi les adeptes de Malam lorsqu'il est à la tête de l'association al-Irchad se trouvent également des fonctionnaires, notamment des enseignants. Al-Irchad a aidé certains d'entre eux à solder leurs prêts, car ceux-ci sont contraires à l'islam. Par ailleurs, des enseignants seraient impliqués dans la contrebande de produits illicites, ce qui expliquerait la volonté d'Ansarul Islam de les éliminer pour éviter qu'ils ne dénoncent leurs anciens camarades. Tout ceci nourrit l'impression qu'Ansarul Islam cible l'école. Or, si quelques écoles ont effectivement été menacées (sans revendication toutefois), les attaques contre les enseignants semblent obéir davantage à une logique de représailles contre d'anciens camarades (et potentiels informateurs auprès des forces de sécurité) qu'à une volonté délibérée d'attaquer l'école occidentale. L'enseignant assassiné début mars 2017, Salif Badini, était un ancien membre d'al-Irchad et il serait devenu un informateur des forces de sécurité.

Le phénomène Ansarul Islam est donc un produit des réalités sociopolitiques et culturelles de la province du Soum. Il reflète les doléances de la majorité silencieuse de la population qui ne détient ni le pouvoir politique, ni l'autorité religieuse. Il ne s'agit donc pas d'une contestation islamiste de la modernité, mais bien d'un rejet de traditions qui perpétuent une société figée productrice de frustrations. Ce phénomène au fort ancrage local semble ensuite avoir été récupéré par des groupes actifs au Mali voisin, ce qui lui donne des ramifications régionales.

Un rapport distant à l'Etat

La perception d'un Etat distant, incapable de fournir des services, explique aussi l'essor du mouvement de Malam. La population a le sentiment que la région du Sahel est délaissée par l'Etat et que ses potentialités économiques ne sont pas mises en valeur. Pourtant, en matière de taux de pauvreté individuelle, le Sahel burkinabè est la deuxième région la moins pauvre du Burkina. C'est d'ailleurs l'existence de richesses agricoles, pastorales et minières qui, par son contraste avec le sous-développement, crée de la frustration.

Faiblesse des infrastructures, routières en particulier, nombre limité de centres de santé et d'écoles, manque d'eau et d'électricité : « tous les indicateurs sont au rouge ». La sécheresse et la faible profondeur des nappes phréatiques mettent en difficulté les principales activités de la région que sont l'agriculture et l'élevage. Djibo, le chef-lieu de la province, abrite le plus grand marché à bétail du pays, mais la ville attend toujours le bitume. Le boom minier montre aux populations que les richesses dont regorge leur sous-sol sont exploitées par des étrangers sans qu'aucun bénéfice ne leur revienne. La demande de plusieurs interlocuteurs à Djibo d'ériger la province du Soum en région administrative afin de favoriser le désenclavement est révélatrice de ce sentiment d'abandon par l'Etat. Ces difficultés sont aggravées par la crise humanitaire provoquée par la montée de l'insécurité.

Les populations de la région burkinabè du Sahel ont une vision négative de l'Etat. Comme le résume un ancien élu, « les gens ont tellement peur des autorités ». Ils perçoivent l'Etat comme une entité chargée non pas de servir, mais de se servir, parfois en usant de la force. Historiquement réticents à envoyer leurs enfants à l'école dite française, il est souvent plus difficile pour les Peul de naviguer à travers un système administratif calqué sur le modèle français, et de connaître et revendiquer leurs

droits. Peu de fonctionnaires et de forces de sécurité envoyés dans la région du Sahel maîtrisent le fulfuldè (la langue peul). Cette barrière linguistique creuse le fossé entre l'administration et les administrés. Des habitants du Soum soulignent la difficulté d'obtenir des documents d'état civil ou l'incapacité des autorités à aider les bergers victimes de vol de bétail. Si les fonctionnaires ont longtemps perçu leur affectation dans le Sahel burkinabè comme une sanction, beaucoup se sont enrichis grâce aux trafics, à la corruption et au racket.

Au-delà de la seule région du Sahel, il existe chez les Peul, présents dans tout le Burkina, un sentiment de victimisation. Des membres de la communauté se plaignent d'être sous-représentés parmi l'élite politique et administrative, et déplorent le fait que, selon eux, les institutions de l'Etat (justice, administration, forces de sécurité) favorisent les autres communautés en cas de conflit.

Ce rapport difficile à l'Etat complique la lutte contre Ansarul Islam. Les forces de sécurité éprouvaient au départ toutes les difficultés à obtenir la collaboration de la population, soit parce que certains sont des sympathisants du mouvement, soit parce qu'elle se refuse à dénoncer un fils du terroir, ou enfin parce qu'Ansarul Islam a instauré un climat de terreur. Le renforcement de la présence militaire a quelque peu rassuré, et plusieurs interlocuteurs affirment que la collaboration entre forces de sécurité et population s'améliore tout doucement. Les forces de sécurité se font par exemple plus discrètes lorsqu'elles entrent en contact avec leurs informateurs. La méfiance reste néanmoins de mise, et Ansarul Islam aurait encore des partisans dans les villages. Les forces de sécurité se plaignent toujours du manque d'adhésion et de coopération des populations.

Des craintes existent quant au comportement des forces de sécurité, craintes qui pourraient se multiplier avec le renforcement de la présence militaire. Des interlocuteurs déplorent des arrestations arbitraires ou des mauvais traitements, qui peuvent renforcer le sentiment d'injustice et d'aliénation envers l'Etat. Les forces de sécurité expliquent qu'elles arrêtent parfois tout un groupe pour éviter que ceux qui ne sont pas arrêtés soient perçus comme des informateurs et deviennent des cibles d'Ansarul Islam. Que cela soit ou non avéré, il n'en demeure pas moins que les habitants du Soum se sentent stigmatisés et c'est cette perception qui constitue un réel danger.

(source : entretiens OSC)

Les chefferies traditionnelles sont très importantes dans les fonctions de sécurité, de justice et de médiation/réconciliation. Voir toute la problématique des ILS et l'important du chef par rapport à ces groupes d'auto-défense.

Les ILS jouent le rôle de policier, de juge et du trésor public, du garde pénitencier. Par principe, personne ne peut être contre que la population prenne la responsabilité de la sécurité, si l'état ne l'assure pas. Mais en même temps, c'est n'est pas au nom du fait que l'état n'est pas là, alors on peut faire ce qu'on veut.

ILS sont des initiatives privées et ça va avec des intérêts. Certains intérêts peuvent être ceux de tous, mais parfois ça dévie, du fait de l'intérêt de l'argent. Ça devient un moyen de subsistance pour ces ILS. Et moyens de reconquête de légitimités de certains leaders.

Recommandation d'un interlocuteur : Il ne fait pas lier les ILS avec la chefferie traditionnelle. Le chef coutumier est un médiateur, pas un juge. Mais une fois qu'il est à la tête des ILS, il devient juge et donc parti. Donc gros danger. Certains ont compris et essaye de remettre les choses en place.

USIP a développé un cadre de dialogue entre les acteurs de la sécurité FDS et les ILS. Ils discutent ensemble, alors que pas avant. Ils collaborent avec les FDS.

Il a fait des formations sur les DH pour les Koglwego. 2 jours de travail avec eux et d'autres acteurs pour expliquer qui peut faire quoi.

Il faut communiquer avec tous les différents acteurs au niveau local.

Sous-question 7	Comment le pouvoir exécutif est-il conseillé au niveau stratégique pour définir la future politique de sécurité nationale?	Textes sur mise en place conseils nationaux, commissions sécurités déconcentrées	Entretien avec membres conseils ad hoc Parlement Responsables institutions sécurité défense
-----------------	--	--	--

Données récoltées :

Forum sur la sécurité 2017 :

Afin de matérialiser ce processus de réforme, il est apparu nécessaire lors de ce Forum de pouvoir disposer d'une Politique Nationale de Sécurité (PNS) (D.39). Cette conclusion s'est notamment fondée sur les constats de la limite et carences des stratégies sectorielles (telles en matière de Défense, de Sécurité Intérieure, de Justice, ...) et transversales (telles en matière de corruption, de radicalisation, de sécurité routière, ...) lorsqu'elles ne sont pas reliées les unes aux autres et lorsque les ponts et mécanismes des concertations ne sont pas prévus et organisés. Cette Politique Nationale de Sécurité, et ses organes de conception et mise en oeuvre, auront pour ambition de développer cette cohérence pour une plus grande efficacité de l'ensemble des mesures.

Les leçons apprises de la mise en oeuvre de telles stratégies et plans d'action ont également mis en lumière certaines faiblesses récurrentes, telles la faiblesse du suivi, évaluation et de financement de ces politiques (D.41). En outre, il est ressorti de ce Forum que le contenu de ces documents qui devrait servir de guide reste majoritairement méconnu au sein des structures censées les mettre en oeuvre et encore plus pour les acteurs extérieurs et populations, ce qui nécessitera un effort de communication (D.42).

L'élaboration des politiques publiques et des stratégies relatives à la sécurité devra intégrer les questions récurrentes de gouvernance du secteur et la lutte contre la corruption qui a été unanimement dénoncée. Ces préoccupations apparaissent comme le fondement de la mise en place d'un système de sécurité fiable et véritablement au service des Burkinabè. De l'intégrité comme valeur fondamentale, plusieurs politiques et stratégies sectorielles pourraient alors être élaborées et mises en oeuvre en vue de prévenir ou de lutter plus efficacement contre l'insécurité au Burkina Faso, en respect des règles de l'Etat de droit, des droits humains, de la redevabilité et de la bonne gouvernance.

Selon certains interlocuteurs, le forum est un bon début pour lancer des études plus approfondies sur certaines thématiques, certaines recommandations, afin de soutenir au mieux le processus RSS, présenter des options au comité interministériel quand il sera opérationnel. Le PARSIB peut soutenir ce processus et le FED devrait prendre le relais. Il n'y a pas vraiment de capacité de planification à moyen, long terme. Le BF ne veut pas de politiques publiques, ils veulent de l'appui direct des PTF. L'UE, elle, appui des politiques. Mais les choses changent petit à petit car avant, le BF ne voulait pas entendre parler de RSS. Maintenant ils ont enclenché le processus. (source : entretien)

Sous-question 8	L'Institut national de la statistique (INS) conduit-il des analyses prospectives sur les questions de sécurité de défense et de justice ?	Textes prévoyant attributions Études réalisées	Entretien avec membres organismes concernés Presse
-----------------	---	---	---

Données récoltées :

Entretien :

Dans le domaine de la justice, les annuaires statistiques sont disponibles tous les ans. Celui de 2017 est en cours de finalisation. Le ministère est bien rodé et arrive à sortir des statistiques plus ou moins fiable. C'est le fruit, selon mon interlocuteur, entre autres, d'une certaine pression des bailleurs de fonds pour le versement des appuis budgétaires. Sans statistique, pas de déboursement des tranches variables. Dans le domaine de la défense, il existe un annuaire statistique, mais il reste interne, n'est pas diffusé. La défense (DGESS) ne remet pas l'annuaire à l'INSD. Néanmoins, selon mon interlocuteur, la défense est en contact avec l'INSD afin de voir comment et quoi pourrait être publié. Certaine ouverture de leur part (à confirmer). Dans le domaine de la sécurité, il existe un annuaire statistique 2008 et 2013. La DGESS du ministère de la sécurité travaille actuellement sur celui de 2017 (selon mon interlocuteur). Peu de capacité en interne, pas de statisticien. Effectif très réduit 3-4 policiers uniquement. Pas de formation en statistique. Production ponctuel avec l'appui de l'INSD. Annuaire sur les élus locaux. Production d'indicateurs pour l'unicef concernant la femme et l'enfant qui ont fait l'objet d'enquête.

Il n'y a pas de textes légaux qui encadrent la collecte de donnée. Pas de décret pour orienter la collecte des données. Chaque ministère en charge de la collecte et de produire les statistique. Puis envoi à l'INSD. Certains ministères peuvent demander à l'INSD de l'aide pour la collecte.

Pour la police et la gendarmerie, il y a néanmoins des stat disponibles. Rapportage mensuel, trimestriel et annuel (c'est le relevé chiffré). Fait par DGPN et l'EM GN, pas à la DGESS. Activités de police admin, judiciaire, crime et délit, sécurité publique, sureté de l'état, etc... Stat disponible au niveau national, région, province, département. Mais gros problème au niveau de la saisie des données. C'est fait pour la police et la gendarmerie de manière aléatoire et non contrôler. Pour bien le faire la Police et la GN ont demandé des primes et la couverture des frais de collecte. Tous les policiers ont été formés sur un nouveau système de collecte des données, mais pas d'argent pour faire la saisie. La DGPN a une cellule statistique, a été impliqué à la formation, etc... ils ont l'autorité pour la saisi des informations. Mais ne l'impose pas aux policiers. Même chose côté GN.

La DGESS devrait rassembler les données de la police et de la GN afin de réaliser des analyses, de la prospective, etc... mais ne le fait pas.

<b>Question 2 : Dans quelle mesure le parlement assure-t-il efficacement ses fonctions de pilotage et de contrôle sur les secteurs de la sécurité intérieure, de la défense et de la justice ?</b>	<b>Documents</b>	<b>Entretiens, focus groupe, enquête, etc.</b>
--	------------------	--

**Description de la question et lien avec le socle de référence :**  
*L'objectif de cette question est d'analyser le rôle du parlement et de voir de quelle manière il exerce ses fonctions de pilotage et de contrôle sur les secteurs de la sécurité et la justice.*  
*Cette question couvre donc la section 2 du socle de référence gouvernance.*

Sous-question 1	Quelle est la composition du parlement ? Quels partis politiques ? Au-delà de l'appartenance politique, sa composition tient-elle compte des origines régionales, ethniques, religieuses ? Nombre de femmes, président elles des commissions ?	Documents internes parlement études politologues	Entretien avec membres parlement – commission ad-hoc Entretien avec journalistes politiques
-----------------	--	--	--

Données récoltées :

Structure unicamérale

<b>LEADERSHIP</b>	
President	Alassane Bala Sakandé (M)
Notes	Elected on 8 Sep. 2017.
Secretary General	Emma Zobilma-Mantoro (F)

COMPOSITION	
Members (statutory / current number)	127 / 127
Women (current number)	14 (11.02%)
Mode of designation	directly elected 127
Term	5 years
Last renewal dates	29 November 2015
BACKGROUND	
Dates of election / renewal (from/to)	29 November 2015
Purpose of elections	<p>The People's Movement for Progress (MPP, see note), led by Mr. Roch Kaboré, came first with 55 seats but did not take an outright majority in the 127-member National Assembly. The Union for Progress and Reform (UPC), led by former Finance Minister Zéphirin Diabré, came second; followed by the Congress for Democracy and Progress (CDP), the former ruling party, now led by Mr. Eddie Komboïgo. Eleven other parties won fewer than five seats each. Mr. Kaboré won the presidential elections. During the election campaign, the major parties focused on the economy, healthcare, education and agriculture, and promised to fight corruption.</p> <p>The elections followed a military coup in October 2014 and a foiled coup attempt in September 2015. The 2014 coup was triggered by President Blaise Compaore's attempt to seek a new presidential term. On 30 October, violent street protests prevented the National Assembly from voting on constitutional amendments to lift the two-term presidential term limit. Later the same day, the Army dissolved the government and the National Assembly. In November 2014 the army, political parties and civil society leaders agreed on the formation of a transitional government for a period of one year and the organization of presidential and parliamentary elections by November 2015. Despite numerous political, institutional and logistical challenges throughout 2015, including a coup attempt by an elite army unit, elections were able to take place on schedule.</p> <p>On 29 December, Mr. Kaboré was sworn in and became the first President since 1966 who did not have an association with a military coup. On 30 December, the newly-elected National Assembly was sworn in, thereby officially ending the transitional period that started in November 2014.</p> <p>Note: The MPP was formed by Mr. Kaboré and over 75 members of the Congress for Democracy and Progress (CDP) in January 2014. The MPP and the UPC (formed by former CDP member, Mr. Diabré, in 2010) opposed the proposed 2014 constitutional amendments. Following the 2014 coup, both parties supported reforming the electoral code so that supporters of former President Compaoré and the CDP would be barred from running in the 2015 elections.</p>

Date of previous elections: 2 December 2012  
Date of dissolution of the outgoing legislature: 30 October 2014\* (\*The date of dissolution of the previous National Assembly by a coup. )  
Timing of election: Not applicable.\* (\*The elections to the National Assembly, dissolved in 2014, were due by 2017. )  
Expected date of next elections: November – December 2020  
Number of seats at stake: 127 (full renewal)  
Number of candidates: 6,944 (4,870 men, 2,074 women)  
Percentage of women candidates: 29.9%  
Number of parties contesting the election: 99  
Number of parties winning seats: 14  
Alternation of power: not applicable\* (\*The former government ousted by the 2014 coup.)  
Date of the first session of the new parliament: 30 December 2015  
Name of the new Speaker: Mr. Salif Diallo (People's Movement for Progress, MPP)

#### STATISTICS

##### Voter turnout

Round no 1	29 November 2015
------------	------------------

Number of registered electors	5'517'015
Voters	
Blank or invalid ballot papers	3'317'193 (60.13%)
Valid votes	

##### Distribution of seats

Political Group	Total
People's Movement for Progress (MPP)	55
Union for Progress and Change (UPC)	33
Congress for Democracy and Progress (CDP)	18
Union for Rebirth / Sankarist Party (UNIR/PS)	5
Alliance for Democracy and Federation - African Democratic Rally (ADF-RDA)	3
New Era for Democracy (NTD)	3

National Rebirth Party (PAREN)	2
New Alliance of Faso (NAFA)	2
Union for a New Burkina (UBN)	1
Movement for Democracy in Africa (M.D.A.)	1
Organisation for Democracy and Work (O.D.T.)	1
Alternative Faso	1
Party for Democracy and Socialism-Builders' Party (PDS/METBA)	1
Rally for Democracy and Socialism (RDS)	1
Distribution of seats according to sex	
Men	115
Women	12
Percent of women	9.45%
<b>LEGAL FRAMEWORK</b>	
Electoral Law	3 July 2001 (n° 014-2001/AN) Last amendment: 10 April 2015
Mode of designation	directly elected 127
Constituencies	- 1 multi-member (16 members) nationwide constituency. - 45 multi-member (2 to 9 seats) constituencies corresponding to the country's provinces.
Voting system	Proportional: Party-list system with proportional representation of seats according to the simple electoral quotient and highest remainders. Vacancies arising between general elections are filled by substitute members elected at the same time as titular Deputies unless vacancies arise in the second half of the term of the Assembly. Voting is not compulsory.
Voter requirements	- age: 18 years - Burkinabe by birth, naturalization or marriage - disqualifications: criminal conviction, electoral fraud

CANDIDATES	
Eligibility	<ul style="list-style-type: none"> <li>- qualified electors</li> <li>- age: 21 years</li> <li>- Burkinabe by birth (or naturalization, in which case 10 years must elapse before being elected,</li> <li>- ineligibility: legal disability</li> </ul>
Incompatibilities	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ministerial functions</li> <li>- all other public functions, except university lecturers and researchers in science and technology research centres as well as specialist physicians;</li> <li>- heads of corporations, chairpersons of boards of directors, directors, managing directors, assistant managing directors or managers in the private sector.</li> <li>- persons elected from the private sector are relieved of their functions during their parliamentary term.</li> </ul>
Candidacy requirements	<ul style="list-style-type: none"> <li>- candidatures must be submitted by political parties or groups or a grouping of independents at least 70 days prior to polling day</li> <li>- deposit of CFA 50,000 per list, reimbursed if the list concerned obtains at least 10% of the votes cast</li> </ul>

Source: <http://archive.ipu.org/parline-e/reports/2047.htm>

(source : entretiens OSC)

Questions de gvce = au centre des préoccupations au niveau national. Demo sous haute surveillance sous Compaoré. Même s'il y avait des élections, le nerf de la gvce était à la prsdce. DH bafoués. Armée au sein de l'armée (RSP). Déclat 1998 assassinat N Zongo. Aujourd'hui dans une situation de rupture qui n'a pas besoin de paternalisme. Psdt a simplement besoin du soutien de son peuple. Opinion plurielle à l'AN. Debats avec points d'achoppement. Chacun travaille à avoir de la légitimité. Parole s'est libérée. Composition de la CAGIDH reflète composition de l'AN (y compris au sein de son bureau). 2 femmes sur 22 membres. = commission au cœur de l'action parlementaire. 40 % lois votées passent par la commission. Eg. réforme du droit de grève – Com initie travaux qui tiennent compte des nouvelles réalités du pays (ne couvre pas trop le domaine des FDS) – obj : n'étouffer personne, mais s'assurer que les acteurs sociaux soient « canalisés » sur les bases du droit. Partenaires sociaux en ébullition depuis la transition. Construire une démocratie qui aille au-delà des hommes. Pour la république, pas pour les intérêts particuliers. Relations AN – population : bureau dédié aux citoyens = nouveauté issue de la transition. AN : deux fois par semaine à la tv nationale : « une semaine à l'assemblée ». Tous les vendredis, questions orales, en direct à la TV et radio. Semaine dernière : Fonds commun MinFin. Petits soucis dans la préparation de la nouvelle constitution. Défense de positions corporatistes > intérêt général qui transcende tous les acteurs, même s'il y a des avancées positives – document manque de hauteur. Ebullition du moment : on a voulu tout mettre dans la constitution alors qu'il y a des lois organiques. AN première lecture : début 2017 (AN a produit un document). Chez nous les gens ne se lèvent pas comme ça. Il faut les impliquer (chefs traditionnels et religieux). Chefs religieux particulièrement important pour donner la bonne information aux jeunes sous l'emprise de prêches radicaux en réalités très loin de l'Islam. Au BF, il n'y a pas de velléités cessionnistes. Le plus imp = 2 choses : stabilité politique, sec. A partir de ça, on a le développement. On est en phase de transition. Après 27 ans, on a hérité d'un système pol pour le moment fragile, on est en train de construire une démocratie. Démocratie de discussion. Je pense que le processus est irréversible. Les tentatives de destabilisation ne marchent pas. Les femmes : rôle capital (marche des spatules), mais n'ont pas maintenu le momentum (conjugaison de bcp de facteur)



Sous-question 2	Comment le parlement exerce-t-il ses fonctions de préparation et de suivi des budgets propres aux ministères en charge des institutions de de défense, de justice et de sécurité intérieure (travail en commission, formes de dialogue, suivi dépenses) ?	Textes internes parlement	Entretien avec membre commission finances et autre parlement Entretien avec section finance ministères
<p>Données récoltées :</p> <p>Constitution</p> <p>Résolution n°001-2016/AN portant règlement de l'Assemblée nationale CHAPITRE XVIII : DISCUSSION DE LA LOI DE FINANCES</p> <p>Article 124 : 1- La Commission des finances et du budget procède à l'examen des lois de finances dans les conditions prévues au présent chapitre. 2- Toute commission peut désigner un ou plusieurs de ses membres à l'effet de participer avec voix consultative, aux travaux de la Commission des finances et du budget pendant l'examen des articles ou des crédits ressortissants à sa compétence. 3- Avant l'examen de chaque budget particulier, le Rapporteur général de la Commission des finances et du budget peut être convoqué devant la commission dont la compétence correspond à ce budget, afin d'y présenter un exposé de ses dispositions. Il doit mentionner dans son rapport, les observations présentées par les membres de cette dernière commission. Il peut, en outre, suivre avec voix consultative l'ensemble des travaux de cette commission, aux séances de laquelle il doit être convoqué.</p> <p>Article 125 : 1- L'Assemblée nationale est 56 5- Si le projet de loi n'a pu être déposé en temps utile pour être voté et promulgué avant le début de l'exercice, le Premier ministre demande d'urgence, à l'Assemblée nationale l'autorisation de reprendre le budget de l'année précédente par douzièmes provisoires. 6- Il ne peut être introduit dans les lois du budget ou les lois de crédits prévisionnels ou supplémentaires que des dispositions visant directement les recettes ou les dépenses de l'exercice. Aucun article additionnel ne peut y être présenté sauf s'il tend à supprimer ou à réduire une dépense, à créer ou à accroître une recette ou à assurer la dépense par une recette ou à assurer le contrôle des dépenses publiques. 7- La disjonction de toute disposition, qu'il s'agisse d'un amendement ou d'un article, d'un rapport ou d'un projet de loi, ne concernant pas directement les recettes ou les dépenses publiques est de droit lorsqu'elle est demandée par la commission qui aurait été compétente pour en connaître au fond si cette disposition avait fait l'objet d'un projet ou d'une proposition de loi. La disposition ainsi disjointe sera renvoyée à la commission compétente qui devra la rapporter dans les mêmes conditions qu'une proposition de loi. 8- Les amendements relatifs aux états de dépenses ne peuvent porter que sur les rubriques desdits états. 9- Les rubriques des différents budgets dont la modification n'est pas demandée, soit par le Gouvernement, soit par la commission chargée des finances, soit par un amendement régulièrement déposé, ne peuvent être l'objet que d'un débat sommaire. Chaque orateur ne peut parler qu'une fois sauf exercice du droit de réponse aux rapporteurs. La durée de cette réponse ne peut en aucun cas excéder cinq minutes.</p> <p>Article 126 : Les propositions et amendements concernant la loi de finances, déposés par les députés sont irrecevables lorsque leur adoption aurait pour conséquence, soit une diminution des ressources publiques, soit la création ou l'aggravation d'une charge publique, à moins qu'ils ne soient accompagnés d'une proposition d'augmentation des recettes ou d'économie équivalentes.</p> <p>Article 127 : 1- L'Assemblée nationale règle les comptes de la Nation selon les modalités prévues par la loi organique relative aux lois de finances. 57 2- Elle est à cet effet assistée par la Cour des comptes qu'elle charge de toutes enquêtes et études se rapportant à l'exécution des recettes et des dépenses publiques ou à la gestion de la trésorerie nationale, des collectivités territoriales, des administrations ou institutions relevant de l'État ou soumises à son contrôle.</p>			

Loi de Finances 2018

Projet de loi portant loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2018, dossier n°55

AN - Procès-verbal de la séance plénière du lundi 27 novembre 2017

Date de soumission du projet de loi à l'AN –

Date du débat en plénière / vote du texte : 27 novembre 2017 ; gouvernement représenté par Hadizatou Rosine COULIBALY/SORI, Ministre de l'Economie, des finances et du développement ; Edith Clémence YAKA, Ministre délégué auprès du ministre de l'Economie, des finances et du développement, chargé du budget ; et Pauline ZOURE/KABORE, Secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire + personnel MINEFID et du Ministère de la Com et des Rel avec le Parlement.

Processus suivi (p 5)

Je voudrais tout simplement rappeler que pour cette année, pour l'exercice 2018, les travaux préparatoires de l'examen ont commencé depuis juillet, par une transmission d'un questionnaire budgétaire au gouvernement, qui a donné réponse autour du 21 août.

Et à partir du 9 septembre, la commission des finances et du budget a été convoquée pour examiner justement ces questionnaires budgétaires et préparer justement la rencontre avec les premiers responsables des départements ministériels et des institutions, ceci justement pour éviter de trainer en longueur avec ces premiers responsables qui, dans la plupart du temps, ont un calendrier très chargé.

L'innovation qu'on a introduite cette année, c'est qu'à la convocation de septembre, on a convoqué aussi les représentants des autres commissions, ce qui n'avait pas été le cas l'an passé, ce qui, à notre avis, devait réduire les questions que les uns et les autres se poseraient sur les questions techniques au niveau des ministères et institutions.

Donc, c'est cette innovation qui nous a permis au moment où l'on rencontrait les premiers responsables des départements de ne pas beaucoup trainer. Pour les plus grands ministères, les travaux ont duré entre 1 heure 30 et 2 heures.

Nous avons créé des sous commissions, thématiques et sectorielles et les rapports de ces sous commissions sont disponibles au secrétariat de la COMFIB, parce que ce sont des rapports de près de 300 pages chacun. Pour ceux qui veulent les consulter par la suite, c'est disponible au secrétariat de la COMFIB. [...]

p 6 Le projet de loi de finances exercice 2018 a été imputé à la Commission des finances et du budget (COMFIB) pour le fond et les autres commissions générales pour avis. [...] Les travaux se sont déroulés en conformité avec les dispositions des articles 102, 103 et 120 de la Constitution, les chapitres XV, XVIII du Règlement de l'Assemblée nationale et les dispositions de la loi organique n°073-2015/CNT du 06 novembre 2015 relative aux lois de finances.

Débat d'orientation budgétaire (p 7) – 30 juin 2017 - porte sur le Document de programmation budgétaire et économique pluriannuel (DPBEP), est un cadre d'échanges au cours duquel le gouvernement présente aux parlementaires les éléments de contexte économique, la contrainte financière qui en découle et les grands axes prioritaires de l'action gouvernementale au titre du budget de l'année suivante.

Audition des équipes techniques des institutions et des ministères (p 9) - Pour disposer des informations essentielles indispensables à l'analyse budgétaire et d'apprécier au mieux les conditions d'exécution du budget, les sous-commissions se sont entretenues avec les équipes techniques conduites par les Secréaires généraux des ministères et institutions, du 09 au 27 septembre 2017 [...]

pp 10-11 "Au titre des insuffisances et préoccupations relevées par les députés membres de la COMFIB et les représentants des autres commissions générales, on peut noter :

le faible taux d'exécution des dépenses d'investissements ;

les mouvements sociaux au MINEFID ayant négativement impacté sur la réalisation des activités ;

l'insuffisance de la maîtrise du mécanisme d'élaboration, de programmation et d'exécution du budget programme par les acteurs techniques des ministères ;

la non fonctionnalité de certains centres de formation professionnelle érigés au niveau de certaines provinces ;

les régulations de crédits budgétaires ;

la mise en place tardive du budget ;  
l'insuffisance de formations du personnel sur les logiciels métiers (CID, SIMP, SIGASPE...) ;  
le manque d'anticipation dans la mise en œuvre des activités ;  
l'immaturation de la plupart des projets inscrits dans le budget ;  
l'insuffisance du dispositif organisationnel adapté au budget programme ;  
la lourdeur du contrôle financier ;  
l'absence ou la mauvaise déclinaison de la vision de certains départements ministériels ;  
la nomination de responsables de programmes dans certains ministères sans une base légale ;  
le retard dans la mise en œuvre des projets PPP dans certains ministères ;  
l'insuffisance de transparence dans le choix des bénéficiaires de certaines œuvres sociales du gouvernement surtout dans le secteur de l'emploi des jeunes et des femmes ;  
le contenu du PUS (Plan d'urgence sahel) au niveau des ministères concernés dans la mise en œuvre du plan.

[...] Exposé des motifs du ministre suivi par:

p 14 Examen du projet de loi article par article et du projet de budget programme par programme et des annexes

A l'issue du débat général, les commissaires ont procédé à l'examen du projet de loi de finances, exercice 2018, article par article et programme par programme. Des amendements ont été opérés [...] La Commission a également examiné les annexes au projet de loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2018.

[...]

p 17 A l'issue de l'examen du projet de loi de finances exercice 2018, la Commission a formulé deux (02) recommandations à l'endroit du gouvernement dont l'une est relative à la transmission à bonne date au Parlement des rapports trimestriels sur l'exécution du budget et l'autre au renforcement des capacités des acteurs intervenants dans la mise en œuvre du budget programme. [...] APPRECIATION DE LA COMMISSION - Tout au long de ses travaux, la Commission a bénéficié de la disponibilité des différents services dont le concours était nécessaire dans la conduite desdits travaux. Cette disponibilité a permis à la commission de réunir les éléments indispensables qui ont servi à élaborer son rapport. Au regard des contraintes du calendrier budgétaire et des dispositions légales qui encadrent les travaux d'examen du budget, la Commission ne prétend pas avoir épuisé toutes les préoccupations émanant des différents acteurs. Toutefois, la Commission estime que le projet de budget de l'Etat, exercice 2018 prend en compte l'essentiel des aspirations des populations pour un mieux-être. Il traduit par ailleurs, la volonté du gouvernement d'élargir les possibilités de financement endogène de notre développement en mettant l'accent sur la mobilisation des ressources intérieures telle qu'affirmée dans le PNDES. [...]

Au regard des éléments ci-dessus développés et tenant compte de l'impératif pour le Parlement d'accompagner le gouvernement dans la mise en œuvre des différentes politiques publiques de développement traduites dans le présent projet de budget, la Commission propose à la plénière son adoption avec les recommandations jointes à l'annexe n°8 du présent rapport.

Avis des Commissions: tous favorables à l'adoption du projet de loi

p 20 La Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains, constate qu'aucune inscription budgétaire ne figure dans le projet de loi initial pour la commission nationale des droits humains, alors même que notre Assemblée a examiné et voté la loi n°001-2016 AN, du 24 mars 2016, et qu'en application de cette loi, le processus de désignation des commissaires a été lancé.

p 27 Intervention MINEFID - [...] Il reste bien entendu que toutes ces actions ne pourraient se réaliser sans un environnement social paisible.

Aussi, une attention particulière a été accordée au secteur de la défense et de la sécurité pour une plus grande efficacité dans la lutte contre l'insécurité en général et le terrorisme en particulier. La commission défense et sécurité est revenue sur cet aspect.

Le gouvernement a initié en plus de cela, des dépenses en soutien au secteur de la défense et de la sécurité : le programme d'urgence pour le Sahel. Parce que le gouvernement dans son anticipation, et cela a été salué par la communauté internationale, et les pays qui subissent le terrorisme, seul le Burkina a pris l'initiative

d'anticiper et d'élaborer un programme pour faire face à cette situation dans une zone déterminée. Nous recevons des félicitations à telle enseigne qu'au niveau du G5 Sahel, les pays sont invités à s'inspirer de l'exemple du Burkina Faso. Nous faisons les choses tout modestement, mais nous pensons que ce sont des choses utiles. Et à ce titre, plus de 88 milliards d'investissement et d'équipement ont été alloués au secteur de l'éducation, de la santé, de l'eau et de la défense en 2017. En 2018, c'est plus de 150 milliards de Francs CFA qui sont prévus pour ce programme. [...]

p 32 La réforme budgétaire en cours dans notre pays avec la mise en œuvre du budget programme, contribuera à terme à asseoir une gestion budgétaire axée sur les résultats, ce qui renforcera davantage la dynamique de croissance qui est enclenchée et qui se poursuit.

C'est pourquoi le budget 2018 met l'accent sur la lutte contre l'insécurité et le terrorisme ; là c'est un préalable pour nous permettre de travailler. [...]

p 33 Face donc aux nombreux défis à relever en matière de développement économique et social et tenant compte de l'héritage qui est très lourd et qu'il faut gérer, le gouvernement, par ma voix, sollicite l'adoption du projet de budget de l'Etat, exercice 2018, pour lui permettre de disposer des moyens nécessaires à la mise en œuvre de sa politique économique, sociale et je voudrais ajouter aussi sécuritaire.

Le gouvernement, pour sa part, poursuivra les réformes que ce soit en matière de gestion de développement, de commande publique, de gestion des finances publiques et de transparence et s'engagera à maintenir et à poursuivre les réformes qui ont déjà été entamées il y a déjà deux ans de cela. Pour terminer, Excellence monsieur le Président, honorables députés, je tiens à vous rassurer que les recommandations, qui ressortent du rapport général de la COMFIB, ont particulièrement retenu l'attention du gouvernement qui s'attèlera à les mettre en œuvre diligemment.

Débat

M. Ludovic Parfait THOMBIANO (UPC) – (p 40)

Merci Excellence Monsieur le Président.

A la suite de mes prédécesseurs, c'est aussi dire un grand merci à la COMFIB pour la qualité du travail produit. J'ai une préoccupation. Madame le Ministre, un des objectifs du régime MPP est de mettre en place des institutions fortes ; mais on constate dans la réalité que cette volonté n'est pas manifestée dans le financement des institutions républicaines. Le budget du médiateur du Faso en est une illustration. Un budget de l'ordre de 400 millions de francs CFA qui n'a jamais évolué depuis 2010 et qui ne permet pas à l'institution de fonctionner comme il se doit. En effet les services du médiateur du Faso sont logés dans un bâtiment vétuste dépourvu quelque fois d'électricité parce que l'institution n'arrive pas à honorer ses factures. Cet état des choses est déplorable et il serait bon que le gouvernement prenne les dispositions pour rendre nos institutions républicaines opérationnelles et crédibles.

Mme Kadidia ZONGO/YANOOGO (UPC/RD) – (p43)

Si on se réfère au rapport de la Cour des comptes, il ressort que le gouvernement s'endette régulièrement au-delà du plafond autorisé par le Parlement.

M. Lona Charles OUATTARA (UPC/RD) – (p46)

J'ai donc une question adressée à madame la ministre, mais je crains que, compte tenu du fait que les spécialistes de la défense et de la sécurité ne l'accompagnent pas, la question ne soit répondue à ma satisfaction, mais je vais la poser quand même. L'examen du budget révèle une augmentation substantielle des budgets de la défense nationale et de la sécurité par rapport au budget de 2017. Pouvez-vous nous indiquer madame la ministre, de manière concrète, l'apport de cette augmentation en termes d'équipements nouveaux et d'infrastructures nouvelles de sécurité (système d'armement, système logistique, système de communication, système de renseignement, nombre de brigades de gendarmerie et de commissariats de police). Les thuriféraires de la notion du «secret-défense», auront tendance par ailleurs à s'opposer à ces clarifications oh combien indispensables. Malheureusement, pour ces derniers, le secret-défense ne couvre que les opérations militaires et définissent surtout le niveau d'habilitation, d'accès restreint à une catégorie de personnel, par rapport à des documents, des procédés de fabrication et dont la divulgation est susceptible de porter atteinte à la sécurité nationale. Cela doit être définie par ailleurs par une loi ou tout texte réglementaire, ce qui n'existe pas, en dehors aujourd'hui du code pénal de 1996.

M. Yahaya ZOUNGRANA (CDP) – (p 66)

[...] Ma première inquiétude est d'ordre général. Depuis 2017, nous sommes dans le budget programme, mais quand nous entendons madame le Ministre donner des chiffres, on a l'impression qu'elle nous donne des résultats du budget objet, si bien que nous n'arrivons pas à comprendre l'impact sur le terrain en termes de soulagement

des populations. [...]

p 68 L'augmentation de la masse salariale - elle sera de 39,23% en 2018, mais je me suis intéressé à l'augmentation et voilà ce qui est dit : « le poids de la masse salariale s'expliquerait par l'incidence des engagements pris par le gouvernement vis-à-vis des partenaires sociaux mais aussi les nouvelles intégrations statutaires programmées sur la période, dont les incidences sont respectivement de : 18659000000 F CFA en 2018, 55327000000 F CFA en 2019 et 93 484 000 000 en 2020.

Je pense que beaucoup de gens l'ont lu, cela se trouve dans le rapport, alors, est-ce qu'on peut nous donner des explications sur ces montants qui sont très élevés d'une année à l'autre, 2018, 2019 et 2020 ? [...]

Ces derniers temps nous entendons que la loi 081 ne règle pas tout. Donc si on doit examiner cela en 2018, il y aura encore des incidences ; est-ce que ces incidences ont déjà été prises en compte dans ce projet de loi que vous nous proposer ?

Réponse MINEFID – p 82

Une question a été posée par rapport au budget programme et aux efforts qui ont été entrepris au niveau du Burkina. Je voudrais d'abord dire que le Burkina Faso est le premier pays dans notre zone qui s'est engagé dans le budget programme puisque l'échéance, c'est 2019. Nous déjà, nous avons commencé à telle enseigne que les autres pays viennent apprendre de ce que nous faisons. Donc, je crois qu'il est aussi important qu'il y est la bonne information, naturellement nous sommes comme des cobayes, nous nous sommes engagés parce qu'il y a une volonté politique de le faire, nous sommes en train de faire, de renforcer les capacités des structures nationales en tout cas des agents qui sont dans la chaîne du budget programme et nous sommes en train d'y arriver. Les responsables de programmes ont été nommés dans certains ministères, d'autres sont en train de le faire, mais ce qu'il faut retenir, c'est qu'il n'y a pas de superposition de rôle.

Le fait de parler d'alignement et d'appropriation de leadership national, nous invite d'ailleurs à ce que ce soit les services pérennes qui jouent le rôle de responsables de programme. Donc c'est bien qu'on désigne un Directeur général, un directeur ou un conseiller technique parce que cette personne a la responsabilité de coordonner des projets, des programmes de son secteur d'activité. Donc il ne faut pas créer d'autres coordonnateurs de projets comme on le connaît, la semaine dernière lorsque nous avons fait la revue des projets et programmes, nous nous sommes rendu compte qu'il y a 245 projets. Comment vous pouvez coordonner 245 projets dans un pays ? C'est pour cela que le budget programme est bien, c'est pour cela que l'appui budgétaire l'est aussi, puisque c'est à travers le budget de l'Etat qu'on pourrait donc exécuter ces actions, ces priorités qui seront retenues.

Je voudrais aussi dire que le budget programme, effectivement, répond à la budgétisation axée sur les résultats et contrairement à ce qu'a dit un parlementaire, je n'ai pas seulement parlé de salles de classes, j'ai donné des indications mais j'ai parlé aussi du taux d'accès. C'est le taux d'accès qui est le résultat. Combien d'enfants qui ont l'âge d'aller à l'école vont effectivement à l'école ? J'ai donc donné les différents éléments mais pour qu'on en arrive à cela, il faut des salles de classes, il faut des enseignants, donc c'est pour cela que j'ai donné quelques éléments en tout état de cause, nous nous rendons compte par rapport aux résultats qui sont escomptés. [...]

p 83 S'agissant des politiques sectorielles, le gouvernement s'est engagé à ce qu'elles soient élaborées d'ici la fin de l'année 2017. C'est l'engagement qui a été pris par le gouvernement et qui est en train d'être tenu. Deux secteurs disposent déjà de leurs politiques sectorielles, un secteur dont la politique sectorielle est validée par les acteurs du secteur, six secteurs dont les politiques sont élaborées et qui sont en cours de validation, qui seront validées d'ici la fin de l'année. Donc les secteurs que je peux dire un peu en retard, ce sont deux secteurs qui ont déjà un rapport diagnostic et trois autres ont entamé l'élaboration de leur rapport, parce que ce sont des secteurs assez difficiles. Voilà donc le travail qui est fait. C'est petit à petit que cela se fait, donc vous allez vous rendre compte en matière de politiques sectorielles que plus de la moitié des secteurs ministériels vont avoir leurs politiques sectorielles d'ici décembre 2017. C'est l'engagement qu'on avait pris et qui est en train d'être tenu. [...]

p 87 Je voudrais dire qu'au-delà d'un programme donné, le gouvernement est engagé dans la décentralisation et c'est que d'ailleurs la loi nous impose de faire, des transferts sont faits ils sont peut-être sûrement insuffisants mais l'objectif qui a été fixé de 7%, effectivement nous sommes dans cette perspective. Mais on s'est rendu compte malheureusement, et un député l'a dit et avec raison que les communes n'ont pas certaines fois les compétences qu'il faut. Je crois que c'est là qu'il faut travailler pour mettre les ressources humaines à la disposition des communes parce que certaines n'arrivent pas à justifier les avances qui leur sont faites. D'autres n'arrivent pas à exécuter le peu de ressources qui sont mises à leur disposition. [...] Et mieux, nous sommes en train de mener une réflexion plus profonde sur le financement des

investissements des communes. Qu'est-ce que nous sommes en train de faire ? Pourquoi une commune au lieu d'attendre un milliard cette année, un autre milliard l'année prochaine, etc. pour réaliser ses investissements, pourquoi la commune ne viendrait pas à un guichet donné, emprunter dix milliards et dire bon au gouvernement puisque vous avez des transferts d'un milliard par an, donc rembourser un milliard pour apurer la dette que j'aurais contracté. Nous sommes en train de faire ce travail et nous pensons que si nous arrivons à le faire cela changera la physionomie des communes qui pourront investir une bonne fois, une année donnée et les amortissements vont se faire dans la durée. Voilà un peu les réflexions que nous sommes en train de mener sur cette question de développement communal et développement local. Intervention des groupes parlementaires: discours + consignes de vote - pp 148-177 (pour: Burkindlim, MPP; contre: CDP; abstention: PJRN, UPC; conscience: UPC/RD) M. Koumbaterssour Nicolas DAH, Président du groupe parlementaire UPC – (p 160)

Le Burkina Faso connaît une recrudescence des attaques terroristes pendant que nous notons que le secteur de la défense et de la sécurité n'est pas sérieusement pris en compte dans ce budget. Dans les priorités du gouvernement, en témoignent les priorités constatées dans les pages 22 et 24 du rapport de la commission. Courant 2016, le groupe parlementaire UPC, avait consacré ses premières journées parlementaires à une réflexion sur la problématique et à faire d'importantes contributions. Courant 2017, deux grandes initiatives, un centre d'étude stratégique sur la sécurité y a vu le jour et l'autre du ministère ayant organisé un forum national sur la sécurité.

M. Koumbaterssour Nicolas DAH, Président du groupe parlementaire UPC – (p 161)

[...] l'incapacité du gouvernement a relevé le défi du dialogue social, je l'ai déjà dit se traduisant par les grèves à plusieurs niveaux y compris les régies financières interpelle tout le monde, y compris les députés que nous sommes pour qu'une solution soit définitivement trouvée à cette situation ;

#### Loi de Programmation Militaire

Projet de loi portant programmation militaire quinquennale de la mise en œuvre du plan stratégique 2018-2022 pour la réforme des forces armées nationales (PSR 2018-2022), dossier n°68. AN - Procès-verbal de la séance plénière du jeudi 14 décembre 2017. Date de soumission du projet de loi à l'AN – non disponible

Dates d'examen du texte par la CODES : 4 déc 2017 (6 heures, y compris audience d'OSC CESA-BF et CGD) ; 5 déc (4 heures, y compris audience de MDNAC) ; 7 déc (> 1 heure). Date du débat en plénière / vote du texte : 14 déc 2017 en présence du Ministre de la Défense, du Ministre de la Com et des Rel avec le Parlement et du Chef d'Etat Major + autres personnels civils et militaires. NB : date du débat en plénière / vote de la loi de finance : 27 nov 2017

Aucun élément de réelle substance fourni dans la partie du PV relative à la présentation du projet de loi. (p7). Aucun élément de substance fournis dans la partie du PV relative aux débats en commission. (p8). Toutes les commissions ont émis un avis favorable à l'adoption du texte, y compris la COMFIB.

Débat :

M. Salifo TIEMTORE (MPP) – pp 18-19

Je voudrais aussi profiter de ce micro lancer un appel - je l'ai déjà dit à la commission des finances- pour une souscription patriotique afin d'accompagner l'armée. A la question n°7, il est dit qu'il était prévu pour cette année, 145 milliards mais la loi de finances avec les réductions, a ramené le budget de cette année à 68 milliards. Soit un gap de 77 milliards et je pense qu'à travers une souscription patriotique, nous pourrions relever ce gap. Dans la loi de finances, ne serait-ce que pour les salaires des fonctionnaires ils tournent autour de plus 600 milliards. Alors, si on fait donc 1% pour celui qui touche 100 mille francs, il ne va donner seulement que 1000 francs. Cela veut dire qu'on a autour de 6 milliards. Si on ajoute à ce chiffre les contributions des sociétés d'Etat telles que la SONABEL, l'ONEA, la SOFITEX, AIRTEL, ONATEL, LONAB, etc. je suis convaincu que nous pourrions atteindre une vingtaine de milliards pour aider nos frères qui sont dans l'armée afin qu'ils puissent mieux s'équiper et assurer la sécurité de toutes nos populations. En retour, nous pourrions exiger d'eux, des résultats plus probants et renforcer le caractère républicain de l'armée, renforcer la collaboration et la confiance entre l'armée et les civils. C'est ce que je voulais dire.

M. Maxime KONE (MPP) – pp 19-21

J'ai un certain nombre de questions à poser au ministre. D'abord en ce qui concerne le processus d'élaboration du plan stratégique, un certain nombre de questions a été posé au niveau de la commission ; il est ressorti que le processus a été enclenché à l'interne. C'est vrai que tout le monde a été associé, mais je crois qu'à l'avenir, il serait intéressant que la société aussi donne son point de vue sur ce qui se passe au niveau de l'armée, d'autant plus que nous sommes en démocratie et tout ce qui est comme

plan stratégique, le processus a toujours été inclusive et tout le monde a été associé y compris les décideurs politiques. Je me pose cette question et je pose en même temps la question au ministre. Est-ce que le ministre peut nous donner une idée sur le diagnostic qui a été posé avant qu'on ne se projette dans le plan stratégique ? Quelle est la vision qui sous-tend le plan stratégique et aux termes de la loi programmatique les Burkinabè disposeront de quel type d'armée en termes de puissance de feu, parce que dans le document on ne nous a pas dit exactement quelles seront les acquisitions ? Même s'il y a le secret-défense on devrait savoir d'ici les 5 ans, quelle sera la puissance de feu de notre armée ? L'autre préoccupation concerne l'articulation de ce plan stratégique avec la politique nationale de défense. Bien que la question ait été abordée en commission je ne suis pas trop satisfait par rapport aux réponses qui ont été données. En même temps, quelle sera l'articulation de ce plan stratégique avec les autres instruments de défense au niveau de la sous-région. On sait que la menace la plus en vue aujourd'hui dans notre pays, est celle du terrorisme et on sait que c'est un phénomène qui se joue des frontières. Alors si on élabore un dispositif national sans tenir compte qu'il faudrait une collaboration avec les autres pays, je crois que cela va poser des problèmes. Bon je voudrais savoir quelle est l'articulation entre ce plan stratégique et les autres instruments de défense au niveau sous régional ? Au niveau du contrôle l'article 4 nous dit que le gouvernement soumettra un rapport à l'Assemblée nationale pour débat. Je trouve que c'est vague. Ce débat sera-t-il assorti d'avis et de recommandations? Je ne sais pas. On dit seulement que « l'Assemblée nationale peut instituer à cette occasion, un débat sur l'exécution de la loi de programmation militaire quinquennale ». Que fait-on après le débat ? Est-ce qu'il ne faudrait pas clairement dire que nous pouvons émettre des avis et puis des recommandations ?

Pour finir, je voudrais faire une proposition par rapport au suivi de manière générale des questions militaires. Dans d'autres pays où on a mis en place le haut comité d'évaluation de la condition militaire qui produit chaque année un rapport qui est remis au Président de la république et au Président de l'Assemblée nationale sur ce qui se passe au sein de l'armée. Cette commission peut donner un avis et des recommandations. C'est une commission qui est composée bien sûr d'élites qui ont une certaine connaissance dans les questions militaires mais qui ne sont pas forcément des militaires. Cela permet au Président et à la représentation nationale de savoir exactement ce qui se passe. Parce que, quand on se limite seulement aux rapports produits au sein de l'armée elle-même, certaines informations peuvent nous échapper.

M. Yahaya ZOUNGRANA (CDP) – p 22

Pour revenir donc à ce qui nous intéresse aujourd'hui, j'ai une question à poser à la CODES. Je vois qu'au niveau des auditions, outre l'association unique des anciens combattants, ils ont convié le centre d'études stratégiques pour l'Afrique CESA-BF et le centre pour la gouvernance démocratique CGD. Je voudrais comprendre le rôle de ces 2 organisations de la société civile ? La première je ne connais pas mais le CGD, je connais un peu. Quelle a été leur contribution dans cette loi de programmation militaire que nous examinons actuellement ? C'est une question adressée à la commission.

L'armée depuis la transition est en train de réfléchir sur une réforme, le PSR qui n'a pu nous être exposé avant l'adoption de ce projet de loi. Cela aurait été très intéressant parce que lors des travaux en commission, ce PSR est revenu plusieurs fois et même dans une des questions de la CODES, le ministère a pris l'engagement de faire une présentation exhaustive du document PSR dont 3 exemplaires ont été remis à la CODES. Je pense que, soit ce document est prêt et on aurait dû en faire une présentation aux honorables députés avant la loi de programmation militaire. S'il n'est pas prêt, cela veut dire que malgré l'adoption de la loi probablement aujourd'hui, il est possible que ce PSR connaisse encore des modifications. C'est la question que j'adresse à Monsieur le ministre. Si le PSR est stabilisé, pourquoi n'a-t-il pas été présenté aux honorables députés ? Cela aurait clarifié la situation. Ensuite, nous avons eu en commission un petit gêne, parce qu'on venait de voter la loi de finances 2018, et voilà que la loi de programmation militaire 2018- 2022 arrive. On a été amené à nous renseigner pour voir quel était l'incidence de la loi de programmation militaire sur la loi de finances 2018. On nous a donné des assurances. Mais tout cela aurait pu être évité si on avait reçu la loi de programmation militaire avant la loi de finances.

Mme Juliette BONKOUNGOU/YAMEOGO (CDP) – pp 23-24

J'ai souvent entendu qu'il y avait une réflexion sur la réforme de l'armée. Je sais que notre collègue Lona Charles qui n'est pas là aujourd'hui, est intervenu souvent sur ces questions. Je voudrais savoir où on en est et si cette loi est en quelque sorte le couronnement de cette réflexion sur la réforme de l'armée. C'est ma première question. La deuxième question est beaucoup plus une inquiétude que j'é mets parce que 725 253 753 080 milliards peut paraître beaucoup, mais quand je regarde les défis auxquels l'armée doit faire face, l'environnement dans lequel nous baignons, je me dis que cela peut ne pas être assez. Et pire, le matériel dont il s'agit, ce n'est pas du matériel que nous fabriquons nous-mêmes ; c'est du matériel que nous allons acheter sur le marché international ; ce qui veut dire que nous ne maîtrisons pas la variation

des prix de ce matériel. Pour ne pas chaque fois nous remettre à acheter du matériel d'occasion laissé par les pays de l'Est, amener des fusils qui datent, je ne dirais pas de la guerre de 1939-1945 ou de 1914-1918, je pense qu'il aurait été mieux qu'il y ait une possibilité de correction qui soit intégrée. En réalité, c'est bien d'avoir prévu cela, mais finalement, on maîtrise peu d'éléments par rapport au matériel, ce qui nous revient en propre, nous pouvons le faire mais ce que nous achetons, c'est difficile parce que c'est de la technologie importée dont le cours fluctue en fonction d'un certain nombre de considérations. Je voudrais donc savoir comment cet élément a été pris en compte ?

M. Abdoulaye MOSSE (MPP) – p 26

Je vais également aborder le renforcement des organes de contrôle. Excusez-moi de vous titiller puisqu'à la limite, ce sont des hommes aussi qui partent à l'étranger au niveau des systèmes des nations unies pour aller défendre les droits de l'homme à un niveau bien donné comme d'autres aussi se battent pour défendre notre intégrité territoriale où contre le terrorisme sur notre territoire. Il y a aussi ce que nous pouvons acquérir comme matériel pour ces fronts. Que ce soit au Mali ou au Darfour. J'aimerais savoir s'il y a un système pour contrôler la qualité de ce matériel après avoir acheté avec le fournisseur -puisque cela aussi peut poser des handicaps quant aux objectifs à atteindre.

Réponses

M. Halidou SANFO, Psdt CODES – pp 27-28

Il y a une question concernant l'article 4. Je me prononce là-dessus parce que c'est le texte issu de la commission qui est envoyé en plénière pour être adopté.

Effectivement, nous avons voulu l'article 4 pour une question de transparence ; et si vous avez remarqué, nous avons voulu que la loi de programmation militaire soit annexée à la loi de finances de l'année. Si par exemple l'Assemblée nationale estime que le rapport de mise en œuvre de la loi de programmation militaire ne répond pas à nos attentes, elle peut instaurer un débat autour de cette question et c'est à l'Assemblée nationale d'aviser s'il y a des difficultés, à travers les mécanismes que nous avons à notre disposition. On a estimé qu'il faudrait donner la possibilité d'instaurer le débat, ne pas par exemple dire « obligatoirement » parce qu'il peut arriver que le rapport n'ait pas de problème.

M. Jean Claude BOUDA, Ministre de la défense nationale et des anciens combattants [après une suspension de séance de 30 min pour permettre au gvt de préparer ses réponses]

p 31 "la question de la réforme a été voulue par Son Excellence monsieur le Président du Faso à travers le PNDES au niveau de l'axe 1 en ce qui concerne la réforme des institutions et vous verrez que la question de l'armée a été abordée au niveau du PNDES. Donc l'armée dans le cadre de cette introspection s'est retrouvée, parce qu'il y a une question qui a été posée sur pourquoi le PSR n'a pas été le fruit d'une réflexion élargie à l'ensemble de la société, etc. Je crois que c'est une vision que nous respectons mais au sortir d'une situation où les modes de changements qui s'offraient à l'armée, il en existe plusieurs : il y a la réforme, la refondation, les états généraux de l'armée la restructuration... Mais au regard de l'histoire de notre armée on se rend compte que malgré tous les problèmes qu'elle a connus, les fondamentaux n'ont pas été gravement touchés. Le caractère national de l'armée est resté. Ce n'est pas une armée où les recrutements se font sur des bases ethnicistes, de népotismes, etc. Donc la réflexion, est beaucoup plus technique et interne où il s'agissait de corriger des insuffisances et des dysfonctionnements qui ont été relevés dans le diagnostic. Mais je dois dire qu'au cours de l'exercice, certaines organisations de la société civile ont été associées à la réflexion à travers des communications qui ont été faites, donc le processus a commencé en 2015 et s'est achevé. Aujourd'hui, nous disposons d'un plan stratégique pour lequel un décret a été pris. Ce plan stratégique pour la réforme des armées a suivi véritablement un processus inclusif où toutes les composantes de notre armée depuis la haute hiérarchie jusqu'aux militaires du rang, les généraux en activité, les généraux qui sont au niveau de la deuxième section, les officiers militaires qui sont à l'extérieur ou qui sont des chefs de missions diplomatiques, des ambassadeurs, les attachés de défense, tout le monde a été associé à la réflexion. S'agissant du document qui est présenté à la représentation nationale, je voudrais vous rassurer qu'au niveau du ministère de la défense nous sommes tout à fait disposés à venir faire une présentation complète du plan stratégique. C'est vrai qu'on aurait dû le faire avant, on s'en excuse mais aujourd'hui nous sommes prêts à refaire cet exercice et vous l'expliquer. [...]

p 33 Parlant de la question de l'articulation entre le PSR et la politique de défense. Bien sûr, le PSR a obligatoirement pris en compte un certain nombre de documents de politique et il y a une vision qui sous-tend tout cela. Cette vision est de permettre au Burkina Faso de disposer d'une armée soudée, performante, en phase avec les



ambitions et les défis du pays et objet de fierté nationale. Cela a été décliné dans l'étude prospective de la défense nationale 2025. Elle nous a aussi servi de terreau de viatique pour pouvoir élaborer le PSR. [...]

p 34 Une autre question était de savoir quel résultat sera atteint à moyen terme, à la fin de ces cinq années. La puissance de feu n'est pas l'élément déterminant. Ce qui est déterminant, ce sont les réformes structurelles que nous allons introduire pour faire de notre armée, une armée non seulement républicaine, professionnelle, opérationnelle, disciplinée et qui répond à tous les défis ; C'est cela qui est important. [...]

p 35 Par rapport au projet de loi lui-même et l'article 4, je crois qu'il est suffisamment clair. Dans le cadre de notre redevabilité, il permet à la représentation nationale chaque année quand vient le dépôt du projet de loi de finances, de pouvoir nous poser des questions sur l'état d'exécution de la tranche annuelle du PSR. Et cet exercice est important parce qu'il permettra de voir si effectivement il y a eu des insuffisances. La question des ressources qui a été justement posée, je pense qu'à cette occasion, on pourrait peut-être revoir si les prévisions avaient été mal estimées, corriger un certain nombre d'aspects et pouvoir rattraper les choses et les recadrer. Je pense que c'est important qu'on puisse prévoir cette disposition pour que nous puissions rendre chaque année compte de l'utilisation des ressources qui auraient été affectées dans le cadre de la loi de programmation militaire.

Vote: les 5 articles du projet de loi sont votés à l'unanimité (amendements compris). 50 députés absents excusés, 23 députés absents, 54 députés présents, 20 procurations, 74 votants.

COMFIB – Attributions – Source : site web AN

La Commission des Finances et du Budget (COMFIB) a compétences sur les dossiers de finances publiques, budget, monnaie, crédit, domaines, lois d'habilitation.

(source : entretiens AN)

Examen du budget - COMFIB doit pouvoir répondre. Comme tous les parlementaires ne sont pas forcément aguerris/équipés sur les questions budgétaires

Rôle = analyse + suivi/contrôle (impact attendu = atteint ?), pas examen comptable. Souhaitons pour cela des appuis pour renforcer les capacités d'analyse + au niveau des équipements. Nous avons souvent des rencontres avec soc civile. COMFIB prend recommandations en compte. Chaque ministère vient nous rencontrer et on échange avant de passer au rapport et au débat/vote. Autres commissions appelés à faire des observations : projet soumis pour avis. Eg. MoD – COMFIB invite CODES pour assister et poser des questions. Pour la loi de finance, toutes les commissions identifient un représentant de chaque commission pour participer aux travaux préparatoire (1 mois) Assistants parlementaires chargés d'étudier tous les dossiers pour donner un avis technique, mais il n'y en a que 2 : 1 juriste, + 1 économiste, mais ils n'ont pas le profil financier (finance publique – outil d'analyse qu'ils ne maîtrisent pas). Expertise extérieure : 8 OSC qui sont en mesure de comprendre ce que c'est un budget programme On peut faire appel à eux pour nous appuyer dans notre analyse. Lors de la phase d'audition des acteurs, on implique les OSC intervenant dans certains domaines, pas seulement le gvt. Eg. Travail avec CIFOEB. Défense : secteur fait l'objet d'une attention particulière pour faire le budget programme de la défense pour lui donner plus de moyens qu'il n'y en avait. Militaires viennent nombreux. Ouverture ? Oui, mais, secret défense. Analyse fonctionnelle ressort : toutes les programmations des autres ministères qui entre dans la sécurité. Budget programme permet de faire cette analyse. Fonds spéciaux ne font pas l'objet de contrôle. Théoriquement les fonds spéciaux sont plafonnés. Pour la psdce et la défense, il y a des dotations (pas soumises à la formulation d'indicateur de performance). Articulation avec cour des comptes et ASCE-LC ? On travaille beaucoup plus avec la cour des comptes dans le cadre de la Loi de règlement

Cour des Comptes = conseiller financier de l'assemblée. Avec le budget programme, plus grande collaboration avec la cour des comptes. Evaluation des politiques publiques. Commission d'enquête et missions d'info – AN informe le gvt et la justice. Quand on crée une commission d'enquête, on recrute des experts (eg. ingénieurs, expert passation des marchés) qui accompagne les parlementaires durant tout le processus. AN actuelle a lancé 5 commissions d'enquête sur deux ans (rend compte au psdt AN ; rapport va à la plénière en plénière en huis clos ; décision public ou non). Les 5 rapports ont été rendus publics. Infrastructures. Sur defense et sécurité faisable ? je n'en vois pas l'utilité car trop sensible. Avec ASCE-LC : débat ouvert sur la question du contrôle de l'AN

Budget AN : n'est pas un budget par destination. Chaque année, chaque commission fait sa programmation budgétisée, mais on ne peut pas tout prévoir. Il y a une ligne pour les commissions d'enquête. Arbitrage – programme d'activités (certaines prises en compte, d'autres non)

(source : entretiens AN)

En tant que AN, nos attributions sont claires. Compte tenu des défis – AN a accompagné la mise à disposition de \$ plus conséquents : 2016, 2017, 2018 accroissement budget def & sec. 14 dec 2017 adoption d'une loi de programmation militaire (= une première) en sus de la loi de finance (déjà votée). Nous ne sommes pas des techniciens. Hiérarchie militaire venue avec techniciens. LPM votée à l'unanimité. C'est notre devoir de vérifier sa mise en œuvre. Achat d'hélicoptère = grosse somme. Députés vont aller voir, accompagnés de personnel technique. Au niveau du pays, il y a beaucoup d'initiatives dans le cadre du programme d'urgence pour le Sahel (budget de plus de 400 milliards). Tout le monde a conscience que la région a pris du retard, terreau fertile pour le recrutement, donc il faut rattraper le retard. Assurer que la population se sent comme faisant partie du BF. AN consultée. Nous avons donné notre accord. Renforcement capacités FDS et AN = nécessaire  
Re Forum - Mise en œuvre des éléments du rapport qui va sortir. Va avoir un coût, donc ça doit passer par l'AN. Donc = key for CODES d'être le mieux préparé possible

(source : entretiens AN)

Budget programme = mise en conformité avec les directives de l'UEMOA. Bcp de formations pour l'ensemble des élus et les assistants avec appui de NDI  
Re : session budgétaire – ouverture de la séance = dernier mercredi de septembre. Min de la Com et des Relations avec le Parlement transmet la LF à l'AN après arbitrage au niv MinFin, au plus tard un mois après l'ouverture de la session cf Règlement AN. COMFIB = saisie sur le fond ; autres commissions associées au processus pour avis. Examen ministère par ministère, psdce comprise. Conf des psdts. Second arbitrage. Travail en commission avec invités (ministre concerné, experts, etc) = huis clos  
Travail en plénière retransmis à la radio de l'AN en direct ; vote du budget = retransmis à la RTB. Chaque réallocation durant la phase d'exécution fait l'objet d'une loi de finances rectificative. Fin de processus, loi de règlement (sensée donner visibilité sur l'exécution du budget). Loi de programmation militaire : présentée au public et débattue, mais pas dans les détails.

Enquête sur le budget ouvert 2017 – Burkina Faso – IBP

Transparence : 24/100 - Participation du public : 0/100 - Contrôle budgétaire : 37/100. Dans quelle mesure le corps législatif au Burkina Faso assure-t-il un contrôle budgétaire ? Le corps législatif assure un contrôle faible pendant le cycle budgétaire. Ce score indique que le corps législatif assure un contrôle approprié pendant la phase de planification du cycle budgétaire et un contrôle faible pendant la phase de mise en œuvre du cycle budgétaire. Les principaux obstacles à un contrôle efficace par le corps législatif sont : Les commissions législatives n'examinent pas et ne publient pas les rapports sur leurs analyses du Projet de budget de l'exécutif en ligne. Une commission législative n'examine pas ou ne publie pas de rapports sur la mise en œuvre du budget de l'année en ligne. En pratique, à mesure que le budget est mis en œuvre, l'Assemblée législative n'est pas consultée avant que le gouvernement ne transfère les fonds du Budget approuvé entre les unités administratives, ne dépense des recettes imprévues et ou réduise les dépenses en raison des recettes insuffisantes.

Source: <https://www.internationalbudget.org/wp-content/uploads/burkina-faso-open-budget-survey-2017-summary-french.pdf>

Au Burkina Faso, le Parlement est composé d'une seule assemblée législative: l'Assemblée nationale. L'Assemblée nationale vote les lois de finances (lois de finances initiales, lois de finances rectificatives et lois de règlement), examine les rapports de la Cour des comptes sur l'exécution du budget et vote les lois de règlement. Elle exerce donc un contrôle a priori et a posteriori sur les finances publiques. (PEFA 2017)

Sous-question 3	Comment le parlement exerce-t-il ses fonctions de contrôle des activités des forces des institutions de de défense, de justice et de sécurité intérieure (dialogue avec l'exécutif, contrôle in situ, commissions d'enquêtes) ?	Textes internes Rapports visites Rapports commissions d'enquêtes	Entretiens avec membres commissions parlement Entretiens avec SG ministères
-----------------	---	--	--

Données récoltées :

Résolution n°001-2016/AN portant règlement de l'Assemblée nationale – Art. 38

« Commission de la défense et de la sécurité(CODES) ; organisation générale de la défense et de la sécurité, politique de coopération dans le domaine militaire, plans à long terme de l'armée, établissements militaires et arsenaux, domaine militaire, service national et lois sur le recrutement, personnels civils et militaires des armées, gendarmerie et justice militaire ; »

CODES – Attributions – Source : site web AN

La Commission de la défense et de la sécurité(CODES) est compétente sur les dossiers : organisation générale de la défense et de la sécurité, politique de coopération dans le domaine militaire, plans à long terme de l'armée, établissements militaires et arsenaux, domaine militaire, service national et lois sur le recrutement, personnels civils et militaires des armées, gendarmerie et justice militaire.

(source : entretiens AN)

Sect Sec au BF, concerne tous les burkinabés. La sécurité n'est plus l'affaire du seul spécialiste du maniement des armes. Sécurité = central. En tant que AN, nos attributions sont claires. Pdt sorties terrain, visitons les réalisations et encourageons le gvt à accélérer. Cf visite à Dori = camp le mieux équipé. Avant = pas possible CODES à son plan d'action quinquennal qui couvre tout le mandat. Mais plan d'action dynamique, qu'il faut adapter selon les besoins de la situation. Chaque année, programme d'activité budgétisé. Psdt AN = ordonnateur budget AN, met \$ à disposition. Dès saisi d'une loi ou d'une question sur la défense et la sécurité, peut faire appel à tout acteur pouvant apporter un éclairage qui informe la prise de décision. Avec NDI, mise en place d'un réseau d'expertise de la société civile (CGD et CESA-BF) Fondamentaux au niveau de l'armée à revoir avant appui. Décalage entre préparation des militaires et réalité terrain. Renforcement capacités FDS et AN = nécessaire AN a pour interlocuteur direct le ministère ; Etat Major = technicien qui fournit les éléments au Ministre pour transmission. CODES contacte le ministre qui transmet lettre et état major reçoit directement sans problème. Il faut voir quelles sont les faiblesses du système. Nous allons demander au ministre et au chef d'état major de donner plus d'info au peuple. Chacun doit être conscient des difficultés qu'il y a. Important pour AN de se projeter comme conciliateur. Prise de responsabilité. Re Forum = organisé par l'exécutif. AN a participé avec sa lecture à la préparation et au Forum + rôle dans le cadre de ses prérogatives. Devt nouvelle mentalité au sein des ministères SI et défense. Nous avons demandé que les start securite et defense soient revues. Mise en œuvre des éléments du rapport qui va sortir. Va avoir un coût, donc ça doit passer par l'AN. Donc = key for CODES d'être le mieux préparé possible. Conseil national de la securite qui inclut de nouveaux acteurs (eg chefs religieux et coutumier) pour qu'ils puissent apporter leur contribution. Le conseil aura des représentations jusqu'au niveau village.

CAIGDH – Attributions – Source : site web AN

La Commission des Affaires générales, institutionnelles et des Droits humains (CAGIDH) a compétence sur les dossiers relatifs à : ► Constitution, ► règlement, ► immunité, ► droits humains, ► justice, ► décentralisation, ► organisation et administration du territoire, ► statut des agents publics, ► information et communication.

(source : entretiens OSC)

Questions de gvce = au centre des préoccupations au niveau national. Demo sous haute surveillance sous Compaoré. Même s'il y avait des élections, le nerf de la gvce était à la prsdce. DH bafoués. Armée au sein de l'armée (RSP). Déclat 1998 assassinat N Zongo. Aujourd'hui dans une situation de rupture qui n'a pas besoin de paternalism. Psdt a simplement besoin du soutien de son peuple. Partenaires sociaux en ébullition depuis la transition. Construire une démocratie qui aille au-delà des hommes. Pour la république, pas pour les intérêts particuliers.

Système sécuritaire qui ne répond pas tjrs aux exigences du terrain. Des pans entiers de l'espace national échappent à l'emprise de l'Etat. Ingérences extérieures dans le domaine (y compris puissances occidentales). + Avec une politique de collaboration avec les groupes actifs au Mali, « on payait la paix » (sous régime précédent)  
Défis actuels : terrorisme ; criminalité transfrontalière. Nous devons aller à cette réforme de la sécurité. Hérité d'un système très opaque bâti autour d'un homme (pas de sécurité pour le pays). Valeurs avaient foutu le camp. Depuis 2011, mutineries. Toutes les armes ramassées. RSS : on n'est pas dans un schéma classique de réforme. Il y a des fondamentaux, mais les spécificités du contexte doivent être prises en compte. Laisser des réflexions endogènes + question des langues. Forum sécurité : bcp d'acteurs. Comment mettre tout cela en cohérence. La menace à laquelle BF fait face ne peut pas être l'apanage des FDS. Importance du développement = autre nom de la sécurité. Si on apporte pas une réponse au chômage des jeunes, ils seront tjrs susceptibles de se laisser recruter. Il faut professionnaliser les FDS, mais il faut aussi apporter une réponse globale. + chaîne pénale doit être renforcée pour s'assurer qu'on ne bascule pas dans un état de non-droit si ça n'est pas balise. + question du financement des groupes terroristes, et origine des armes (chaînes logistiques). La réflexion doit être systémique et exhaustive. Mesures conjoncturelles nécessaires, mais mesures structurelles essentielles qui n'auront de résultats qu'à terme. Questions de sécurité = CODES. AN organise des rencontres, discussions : qu'est-ce que les populations peuvent contribuer à la lutte contre le terrorisme. Population et les militaires eux-mêmes ne sont pas préparés. Les militaires ont peur de la démocratie. Aujourd'hui la sécurité n'est plus l'apanage du pouvoir. Il faut créer un espace de rencontre + actions civilo-militaires. Eg Dori (thème sécurité, incivisme)  
AN rôle : participer au vote du budget de l'armée. On ne peut pas lutter contre l'insécurité s'il n'y a pas de transparence. Loi de programmation militaire pour la première fois. Projet de loi transmis à toutes les commissions saisies pour avis, CODES = saisie pour fonds. Puis plénière – débat retransmis à la radio

(source : entretiens OSC)

BF – leçon insurrection – force des institutions étatiques en dépit de 27 ans régime semi-autoritaire. Chute ancien psdt n'a pas conduit à un chaos ou failed state, donc un certain ancrage, y compris dans le domaine sécuritaire même si dissolution RSP. Fonction publique restée en place. Processus de consolidation des institutions en dépit du fait qu'il s'agit d'un Etat neopatrimonial africain. Pourquoi ? qd même logique d'état de droit dans le cas du BF. Différent RDC, Guinée, Côte d'Ivoire. Psdt AN maintenant = très faible politiquement. AN joue rôle de contrôle externe à travers enquêtes parlementaires (cf foncier, santé, éducation), débat public pdt des semaines, même si recommandations pas appliquées. Commissions spéciales. Sur FDS, pourraient être limitées par secret def. Plan strat & loi de programmation militaire (personne ne connaît ces documents, même CODES). CAGIDH, COMFIB demandent avis à travers auditions. Pb expertise sur sect sec au niveau de la soc civ. Mécanisme contrôle budget défense sans menacer sec nationale ? Pas de propositions concrètes - très peu d'acteurs outillés pour mettre des idées utiles sur la place publique. Mettre tous les acteurs (exécutif, législatif, osc) ensemble ; analyses des options et pratiques existantes.

(source : entretiens PTF)

AN – il y a une opposition (même majorité = 3 partis). Mais, leader fort mort fin été 2017. AN se cherche. Administration assez faible. Au niveau technique = très limité ; d'où importance des travaux avec organes spécialisés et OSC. Budget programme : introduit pour LF 2017. Manque de transparence. Clair que tout le monde ne participe pas dans cet exercice. Tout est possible, mais pas forcément fait + durant mise en œuvre, pas de communication (pas organisé pour, plus que mauvaise volonté). Importance du rôle de la société civile. Formellement, il n'y a aucune limite. Mais comme il n'y a aucune culture de transparence dans le domaine, en particulier défense, rien ne se fait. Enorme augmentation du budget défense. Il faudrait un débat public. MinFin : achat de deux hélicoptères. Il y en avait déjà mais pas maintenus = illustration d'une situation typique. Secret défense - AN doit s'équiper de mécanismes où les discussions peuvent avoir lieu (commissions spéciales à huis clos). EU = écoutée (+ appuis budgétaires) – donc il faut pousser. Outillage existe pour les autres secteurs. RSS – obj essentiel (défis clairs) – moyens limités = opportunité de mettre en place une meilleure gvce du secteur. Dynamique très positive (mais psdt = très consensuel, prise de décision très lente)

(source : entretiens PTF)

AN = assez volontaire et dynamique en dépit du fait qu'elle soit dominée par la majorité gouvernementale. AN a du potentiel = mix of élus avec exp et nouveaux

Fonctionne assez bien mais besoin de renforcement des élus et du personnel permanent. USAID appuyait AN, programme a pris fin début 2018, aurait souhaité continuer à appuyer AN (notamment appui au développement de proposition de lois (AN a fait ça dans le secteur minier, mais = seule initiative + besoin d'appui dans le domaine de la gestion de l'info publique), mais Canada et EU prennent la relève. En fin de programme (appui USAID), il y a eu une tournée terrain durant laquelle les élus rendaient vraiment compte (6 députés de différents partis vont rendre compte en même tps). Un peu différent dans chaque circonscription car système électoral = sur liste Réaction de la population = positive, mais "vous devriez venir plus souvent". Poursuivre cette pratique requiert encore un appui extérieur. Tenue d'audiences publiques avant l'adoption des projets de loi. Personnel parlementaire = pas assez nombreux ; recours à expertise spécifique en plus. Appuis Canada (Centre Parlementaire Canadien) et EU = appui au plan stratégique de l'AN.

USAID – initiative régionale "partenariat pour la paix" – interventions mise en oeuvre par Creative Associates focalisées sur la lutte contre l'extrémisme violent avec CODES, puis étendu à l'ensemble de l'AN. Appui à la preparation d'une stratégie nationale de lutte contre l'extrémisme violent. + voices for peace (impl. = Equal Access) – réseau communautaire messages alternatifs pour lutter contre l'extrémisme violent. Cf factsheets for V4P & P4P

NDI - Factsheet, p 3 - 2016

Working to Strengthen the Newly-Elected National Assembly

Given the high proportion of first-time parliamentarians in the National Assembly, NDI will undertake an institutional assessment of needs and capacities in order to develop, together with parliamentarians and staff, a legislative development plan. NDI will provide technical assistance to three committees, those responsible for promoting good governance and human rights, sustainable development, and budgeting and finance. NDI will also assist up to three legislative networks within the new National Assembly, focusing on specific policy reform priorities, such as anti-corruption and fiscal responsibility, youth empowerment, and gender equality. In partnership with Internews, the program will provide training and guidance to enable key media outlets to provide balanced, informed, and accurate reporting on legislative affairs. Civil society organizations will receive training and assistance to monitor legislative activities, including pro- posed legislation and discussions on the issues on which civil society advocates.

Improving Democratic Governance of the Security Sector in the Sahel

In Burkina Faso, as well as in Mali and Niger, NDI and the Center for Democratic Control of the Armed Forces (DCAF) are implementing a pilot program to strengthen democratic control and oversight of the security sector. Core partners are drawn from the legislature, civil society, and the executive branch. They include members of the parliamentary commission responsible for security sector oversight, local civil society organizations able to play a "watchdog" role, and the ministry in charge of defense and security. NDI and DCAF seek strengthen existing laws and instill a greater sense of accountability by empowering partners from across society and government to strengthen existing laws and instill a greater sense of accountability.

Combating Corruption

To help MPs combat corruption and exercise closer budget oversight, a U.S.A.I.D-funded NDI program assisted Burkindi, a multi- party, anti-corruption legislative network, and members of the National Assembly's budget committee, as they combated corruption. Through 2011 and 2012, NDI and Burkindi arranged for MPs and parliamentary staff to visit a gold mining site to assess its economic and environmental impact. NDI and Burkindi also organized a visit to the border town of Dakola, where MPs and parliamentary staff met the security officers in charge of border patrol and the leaders of the customs department to evaluate their anti-corruption and transparency measures. NDI also helped Burkindi members draft an anti-corruption bill, which passed in 2013 and addresses the shortcomings in the legal framework to fight corruption in Burkina Faso.

Source: <https://drive.google.com/file/d/0BzADyPnOvkl4NI9ySEhRSGJDLXM/view>

Sous-question 4	Quel est le rôle du Parlement en matière de promotion de l'identité nationale, notamment en matière de respect de la multiethnicité ?	Déclarations politiques	Entretiens avec membres parlement Entretiens avec OSC décentralisées Enquêtes perception
<p>Données récoltées :</p> <p><b>Rapport sur l'état de la liberté de la presse 2017 - CNP/NZ</b></p> <p>pp 17-18 "L'un des faits politiques majeurs qui a marqué l'année 2017 est sans conteste la disparition brutale du président de l'Assemblée nationale, Dr Salifou DIALLO. Ancien bras droit du président déchu, Blaise COMPAORE, il a été l'un des principaux acteurs de la chute de ce dernier et s'est logiquement imposé comme l'un des piliers du pouvoir en place. Avec le président Roch Marc Christian KABORE et le ministre d'Etat Simon COMPAORE, il formait le trio qui gérait les affaires publiques avec des fortunes diverses. Sa disparition inattendue le 19 août 2017 à Paris en France, alors qu'il revenait de soins a créé un vide dans le système de gouvernance politique.</p> <p>L'hommage populaire unanime dont il a bénéficié à la suite de son décès était la preuve de l'important rôle qu'il jouait sur le plan politique national en tant que président du Mouvement du peuple pour le progrès (MPP, parti au pouvoir), mais aussi de premier responsable du parlement. Ses sorties et prises de position sur les questions d'intérêt national ont toujours fait les choux gras des médias. Sur les nombreux défis qui se posent au Burkina, il avait proposé de nombreuses solutions qu'il n'a malheureusement pas eu le temps de mettre en oeuvre. En disparaissant aussi brutalement, il a laissé un vide difficile à combler au sein de sa famille politique, mais aussi dans l'arsenal institutionnel du pays.</p> <p>Au Parlement, il y a eu plus de peur que de mal pour pourvoir à son remplacement. Le MPP est parvenu à un consensus qui a permis à la représentation nationale de donner l'onction à Alassane Bala SANKANDE5 pour achever le mandat de Dr Salifou DIALLO. C'est désormais lui qui est aux commandes de l'Assemblée nationale jusqu'en fin décembre 2020. Les alliances politiques qui ont prévalu à la mise en place du nouveau Parlement ont été préservées pour l'essentiel. La vice-présidence du Parlement est toujours assurée par Me Bénéwendé Stanislas SANKARA, preuve d'une certaine majorité au niveau de la majorité présidentielle. Cependant, l'Assemblée nationale n'a pas moins vécu sa part de crise consécutive à la création en octobre 2017, d'un nouveau groupe parlementaire formé par 13 députés frondeurs de l'Union pour le Progrès et le Changement (UPC), principal parti d'opposition. Une situation qui a quelque peu fragilisé cette formation politique qui assure, par ailleurs, la présidence du Chef de file de l'opposition politique (CFOP). Mais l'implosion prédite par certains n'a pas eu lieu. Il n'y a pas non plus eu de blocages préjudiciables au fonctionnement du Parlement."</p>			
Sous-question 5	Quelles sont les difficultés du Parlement dans ses relations avec les institutions de de défense, de justice et de sécurité intérieure ?	Documents suivis enquêtes parlement	Entretiens avec parlementaires Entretiens avec personnels administrations régaliennes sécu défense, justice
<p>Données récoltées :</p> <p>Plan Stratégique de l'Assemblée Nationale 2016-2020 – Septembre 2016</p> <p>Le mode de gouvernement pratiqué par le régime en place qui a limité le pouvoir législatif ne permettait pas à l'Assemblée nationale de jouer véritablement son rôle de contre-pouvoir pour la garantie de la bonne gouvernance, la stabilité politique, le développement économique et le renforcement de la démocratie au Burkina Faso. [...]</p> <p>Les élections ont établi une nouvelle Assemblée dont la capacité d'assumer de façon efficace et transparente ses fonctions est vitale pour assurer un retour à l'ordre constitutionnel démocratique et durable au Burkina Faso dans un contexte où les attentes en matière de bonne gouvernance sont élevées au niveau de la société civile, des</p>			

médias et de la population dans son ensemble. [...]

#### pp 3-4. PRINCIPAUX BESOINS IDENTIFIÉS

Sans être exhaustifs, les principaux besoins identifiés lors de l'analyse des besoins réalisée entre avril et juin 2016 ont été classés en trois catégories : Les besoins liés aux capacités et aux connaissances des députés et du personnel de l'administration parlementaire ; les besoins en élaboration et amélioration des procédures et processus; et les besoins en matière d'infrastructure, d'outils et de ressources de travail.

#### CAPACITÉS ET CONNAISSANCES DES DÉPUTÉS ET DU PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION PARLEMENTAIRE

Le renforcement des capacités techniques et des connaissances des députés et du personnel de l'administration parlementaire constitue un des principaux besoins à combler par l'Assemblée nationale burkinabè pour qu'elle puisse devenir efficace, transparente et imputable. Il s'avère également nécessaire de renforcer leurs capacités dans les domaines de compétence des différentes commissions parlementaires et en ce qui concerne l'étude du budget et le suivi de l'exécution du budget de l'État et des enjeux liés au genre. La capacité des députés à présenter des initiatives législatives et à proposer des modifications aux initiatives provenant du gouvernement est limitée en raison de l'expertise insuffisante (ressources humaines et techniques) mise au service des députés et des commissions parlementaires lors des travaux parlementaires. Le besoin de renforcer les capacités en recherche des députés et du personnel parlementaire est également identifié comme faisant partie des besoins qui limitent considérablement la capacité des députés à assumer la fonction législative. Le renforcement des capacités des députés et du personnel de l'administration parlementaire en techniques de communication et en pratiques parlementaires et protocolaires a également été identifié comme un besoin à combler.

#### ÉLABORATION ET AMÉLIORATION DES PROCÉDURES ET PROCESSUS

Il est ressorti de l'analyse des besoins que l'absence de procédures et de processus clairs pour l'ensemble de l'Assemblée nationale est un besoin à combler pour optimiser ses processus de gestion et la rendre plus performante. Les principaux besoins identifiés comprennent l'élaboration de manuels destinés à améliorer le fonctionnement de l'administration parlementaire tels que les manuels de procédure en passation de marché, en gestion financière et comptable. Les besoins incluent également la nécessité de développer des guides uniformes en ce qui a trait à la procédure législative des commissions parlementaires, la légistique, et la gestion des ressources humaines et financières. Le besoin de doter l'Assemblée nationale d'un plan de communication externe et de pratiques simplifiées permettant aux députés de mieux communiquer avec les populations et de les engager efficacement dans le processus législatif. L'élaboration d'un plan de communication interne et de procédures claires de communication entre les différentes structures de l'Assemblée nationale constitue également un besoin important en matière d'amélioration de procédures et de processus.

#### INFRASTRUCTURES ET GESTION

Le manque d'espace de travail et d'équipements appropriés ainsi que l'accès aux informations limitent la capacité des députés et des employés de l'Assemblée nationale à assumer leurs fonctions respectives. Ainsi, le nombre très limité de bureaux et de salles de réunion, l'absence d'équipements en nouvelle technologie, y compris les ordinateurs et les outils de communications, l'absence de logiciels entravent considérablement le bon fonctionnement de l'institution. Par ailleurs, le développement d'un système interne de gestion de l'information ainsi que de sécurisation des données constitue l'un des besoins identifiés en matière d'infrastructure, d'outils et de ressources de travail.

#### pp 5-6. Tableaux des Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces (FFOM)

##### FORCES

Le règlement de l'Assemblée nationale est plus innové

L'existence d'une loi consacrant la fonction publique parlementaire

Le consensus dans la mise en place des organes de l'Assemblée nationale

La volonté de l'Assemblée nationale d'être davantage plus ouverte et proche des populations

Le dispositif de soutien aux députés est présent depuis près de 23 ans et les principales fonctions sont existantes  
La configuration actuelle de l'Assemblée nationale n'est pas caractérisée par une majorité écrasante comme ce fut le cas dans les législatures antérieures  
L'autonomie financière de l'Assemblée nationale  
L'Assemblée nationale dispose des députés qui ont déjà l'expérience parlementaire  
L'existence d'outils de contrôle de l'action gouvernementale  
L'Assemblée nationale est membre de plusieurs associations parlementaires et a développé des relations de coopération avec d'autres parlements afin d'en tirer les meilleures pratiques  
Les députés tiennent davantage compte des besoins des populations dans leurs actions et sont plus vigilants du travail du pouvoir exécutif

### FAIBLESSES

La perte de l'infrastructure principale abritant les services de l'Assemblée nationale  
L'absence d'un plan de communication interne et externe (pour promouvoir l'image de l'institution, sa légitimité, le rôle des députés, des commissions et groupes parlementaires, le rapprochement avec la population, la facilitation de la collaboration interne et la vulgarisation des lois dans les langues nationales)  
La faible maîtrise de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication  
La destruction du fonds archivistique de l'Assemblée nationale durant l'insurrection  
La faiblesse au niveau du mécanisme de suivi de l'application des lois et des recommandations des commissions d'enquêtes parlementaires  
Les délais prévus pour l'examen des lois sont relativement courts et ne donnent pas assez de temps pour bien examiner les projets de loi  
La fonction d'audit interne et de contrôle financier demeure peu présente sur l'ensemble de la chaîne des dépenses de l'institution  
L'absence de rattachement institutionnel en matière de contrôle financier  
Les lois votés par l'Assemblée nationale ne sont pas assez diffusées et expliquées aux populations  
L'expertise en appui aux députés dans le processus d'élaboration, de discussion et d'adoption des lois est insuffisante  
Des outils de gestion efficace et efficiente sont inexistants (manuels de procédures, système de gestion du patrimoine et de la logistique, schéma directeur informatique, archivage, numérisation des données, fiches de postes, système d'évaluation de la performance, plan de carrière, plan de formation, plan de mobilité des ressources humaines, plan de mobilité interne, manuel de gestion des ressources humaines, stratégie et plan de motivation du personnel)  
Les mécanismes de contrôle de l'action gouvernementale sont peu efficaces

### OPPORTUNITÉS

L'engouement des partenaires financiers et techniques (PFTs) pour soutenir les activités de la septième législature  
L'existence d'une volonté politique au plus haut niveau avec l'adoption du Plan national de développement économique et social (PNDS) 2016-2020  
L'existence de parlementaires communautaires et d'autres pays



Le Burkina Faso dispose à son actif de nombreux anciens députés qui pourraient contribuer à former les nouveaux députés  
Le dynamisme des organisations de la société civile donne une possibilité à l'Assemblée nationale de se faire accompagner et d'être davantage plus proche des populations  
Les mass-médias, un secteur assez dynamique avec plusieurs maisons de presse  
L'Assemblée nationale est constituée en majorité de députés qui sont à leur première législature et qui sont ouverts à de nouvelles méthodes de travail  
Le climat politique et social positif : la volonté citoyenne d'accompagner et de s'impliquer dans le processus d'amélioration des institutions publiques

## MENACES

La dissolution éventuelle de l'Assemblée nationale  
Les attentes des populations sont énormes et pourraient conduire à une multiplication des revendications sociales  
Les politiques publiques généralement inspirées des pratiques étrangères risquent d'être en déphasage avec les attentes des populations  
Le niveau d'éducation et de pauvreté de la population  
La volatilité de la sécurité nationale et régionale y compris le terrorisme  
La défaillance potentielle de l'autorité de l'État  
La politisation accrue de l'administration  
La lenteur du processus de réconciliation nationale pourrait constituer une menace à la paix durable  
La tendance systématique de certains députés à s'aligner aux orientations des partis politiques d'appartenance lors du vote des lois

p 10. Axes et résultats stratégiques

<b>Vision</b>			
En 2020, l'Assemblée nationale du Burkina Faso est une institution forte, moderne, accessible et au service des populations			
<b>Mission</b>		<b>Valeurs</b>	
Exercer le pouvoir législatif Assurer le contrôle du pouvoir exécutif Représenter les populations Contrôler l'utilisation des fonds publics		Intégrité - Redevabilité - Responsabilité - Solidarité - Transparence	
<b>Axes stratégiques</b>			
<b>Axe 1</b> Consolidation de la fonction législative	<b>Axe 2</b> Représentation et rayonnement	<b>Axe 3</b> Contrôle de l'action gouvernementale	
<b>Axe 4</b> Renforcement de la capacité organisationnelle			
<p>(source : entretiens PTF)</p> <p>Défi AN: renouvellements dans tous les sens (composition, expérience, capacité – décès psdt AN ; 1 des députés CODES devient ministre, etc..)</p> <p>+ les membres des commissions changent chaque année, excepté les psdts de commission. Au sein de la CODES, aucun avec expérience de député préalable (équipe en place 2 ans cette fois, mais avec des changements ; groupe change de nouveau en décembre). + Def = domaine réservé au Psdt/MoD = chasse gardée pendant des décennies (secret défense, secret d'état – termes non définis, donc tout est « secret défense »). Il n'y a qu'un an qu'il y a un ministre de la défense à part entière</p> <p>Avant, opacité totale. Ça commence à évoluer dans la commission. Opposition conséquente à l'AN et bien représentée à la CODES. Députés n'avaient pas idée de leur rôle, en particulier sur les aspects budgétaires. Regain d'intérêt dans la CODES. 2016, NDI a accompagné la CODES durant sa première descente sur le terrain. Etat-major avait dépêché un haut gradé, ce qui n'a conduit à aucune retenue dans les propos des FDS. Il faut continuer à bâtir la confiance, travailler sur la culture ambiante. Début d'ouverture durant la transition au sein des institutions du secteur qui commencent à comprendre qu'une plus grande transparence les protège et leur permet d'obtenir les ressources dont ils ont besoin. + besoins exposés au grand jour durant l'insurrection etc. Loi de programmation militaire : la CODES était un peu préparée ; a reçu le texte la veille du vote, sans réelle possibilité d'aller au fond des choses. L'AN ne pourra vraiment faire le contrôle des FDS que s'ils ont accès au détail du budget qui leur est soumis.</p>			
Sous-question 6	Le parlement et son personnel (commissions spécialisées) disposent-ils des capacités professionnelles et des moyens nécessaires pour assurer leurs différentes fonctions notamment en matière de contrôle du fonctionnement des	Textes interne organisation fonctionnement parlement  Études extérieures sur sujet	Entretien avec parlementaires Entretiens avec personnels structures fonctionnement parlement

Données récoltées :

(source : entretiens AN)

Assistants parlementaires chargés d'étudier tous les dossiers pour donner un avis technique, mais il n'y en a que 2 : 1 juriste, + 1 économiste, mais ils n'ont pas le profil financier (finance publique – outil d'analyse qu'ils ne maîtrisent pas). Expertise extérieure : 8 OSC qui sont en mesure de comprendre ce que c'est un budget programme. On peut faire appel à eux pour nous appuyer dans notre analyse. Lors de la phase d'audition des acteurs, on implique les OSC intervenant dans certains domaines, pas seulement le gvt. Eg. Travail avec CIFOEB. Budget AN : n'est pas un budget par destination. Chaque année, chaque commission fait sa programmation budgétisée, mais on ne peut pas tout prévoir. Il y a une ligne pour les commissions d'enquête. Arbitrage – programme d'activités (certaines prises en compte, d'autres non)

(source : entretiens AN)

30 dec 2015 – nouvelle législature. préparation d'un plan stratégique avec appui du Canada (projet appui à la demo au BF ; bénéficiaire = AN ; 3 million CA\$ ; agence d'accompagnement = Centre Parlementaire Canadien) : Plan strat 2016-2020 = première / innovation. But = renforcer l'institution – priorités par axes. Plan développé sur base d'un diagnostic institutionnel et d'une analyse des besoins. Plan complété par un plan opérationnel pour pouvoir vendre les projets aux partenaires (Nov 2016). + Plan de formation pluri-annuel pour les députés, pour le personnel de l'administration. Enjeux élection 2020 – il faut que les activités pour les élus soient réalisées d'ici fin 2019 ; après ils seront en campagne. Fonction publique parlementaire – mise en place en 2016, avant, personnel « mis à disposition ». Formation personnel administratif = prioritaire. Personnel 280 permanents, 500 avec le personnel de sécurité. La direction des séances et des commissions pourvoit les différentes commissions en assistants (2 par commission) ; sous DG Affaires Juridiques et Parlementaires (4 directions, dont celle couvrant les assistants parlementaires) Eg. Assistants COMFIB = bien outillés ; assistants CODES ne sont pas spécialisés dans le sect. 1 = juriste, autre = sociologue ; donc pour certains dossiers, requiert expertise extérieure. Il existed un panel de haut niveau = 4 personnes = experts de la maison (économie, droit, ...) qui peuvent venir en appui aux assistants parlementaires + recours à des OSC disposant d'expertise pertinente. eg. question minière. eg. relecture du code des personnes et de la famille (suite au plaidoyer des OSC, l'âge du mariage a été augmenté). Budget programme = mise en conformité avec les directives de l'UEMOA. Bcp de formations pour l'ensemble des élus et les assistants avec appui de NDI. Re : session budgétaire – ouverture de la séance = dernier mercredi de septembre. Min de la Com et des Relations avec le Parlement transmet la LF à l'AN après arbitrage au niv MinFin, au plus tard un mois après l'ouverture de la session cf Reglement AN. COMFIB = saisie sur le fond ; autres commissions associées au processus pour avis. Examen ministère par ministère, psdce comprise. Conf des psdts. Second arbitrage. Travail en commission avec invités (ministre concerné, experts, etc) = huis clos. Travail en plénière retransmis à la radio de l'AN en direct ; vote du budget = retransmis à la RTB. Chaque réallocation durant la phase d'exécution fait l'objet d'une loi de finances rectificative. Fin de processus, loi de règlement (sensée donner visibilité sur l'exécution du budget). Loi de programmation militaire : présentée au public et débattue, mais pas dans les détails. La radio de l'AN transmet ts les jours : débats + activité des réseaux, des commissions, des groupes d'amitié. Programmation = en français + 4 langues (projet de valorisation des langues nationales avec Suisse) ; traducteurs formés. Rayonnement : 100 km ; + envisage de travailler avec les radios communautaires atteindre un plus grand public. Démarches en cours : EU 2 million Euro, Amb Suède 3 million Euro, Coop Suisse 850 000 euros conventions en cours d'élaboration. Agenda parlementaire = public ; audimat = prévu. + traduction des PV de séance en 4 langues [PVs en français = en ligne sur site AN] Radio = sous la Direction Media (presse écrite ; service radio ; service TV ; service com. el. ; service relations publiques)

(source : entretiens OSC) AN Administration assez faible. Au niveau technique = très limité ; d'où importance des travaux avec organes spécialisés et OSC

(source : entretiens PTF) –

Appui AN à la demande Min Com et Rel Parlement. 2017 : Installation de cabines de traduction simultanée et formation des techniciens et des traducteurs du parlement

afin de permettre la transmission des questions débattues au parlement dans les langues locales (5 cabines, partage de l'expérience suisse, pays où les différentes langues nationales sont utilisées au parlement). + installation de la liaison (mats et antennes paraboliques) entre radio du parlement et le parlement afin d'offrir aux journalistes du parlement « des conditions de travail plus acceptables ». + formation du personnel du Ministère de la Communication et des Relations et du Parlement (personnel du service communication de la DGM, des journalistes chargés de la radio de l'AN et du service web de l'AN) sur prise de son, montage et couverture journalistique du travail parlementaire (formation théorique sur les mécanismes du parlement, rôle du parlement vis à vis exécutif + travail de compte rendu de l'activité parlementaire). Il y a peu de culture du journalisme parlementaire. AN = assez compliqué suite à la mort Psdt (tout stoppé et remis en question)  
Elections couplées en 2020 ; ne va pas bouger vraiment avant les élections

(source : entretiens PTF)

NDI focus sur l'AN et OSC: suivi, monitoring, contrôle. Défi AN: renouvellements dans tous les sens (composition, expérience, capacité – décès psdt AN ; 1 des députés CODES devient ministre, etc..). + les membres des commissions changent chaque année, excepté les psdts de commission. CODES : jusqu'en décembre, 1 femme (devenue ministre) ; maintenant, 3 femmes sur 21. Au sein de la CODES, aucun avec expérience de député préalable (équipe en place 2 ans cette fois, mais avec des changements ; groupe change de nouveau en décembre). + Def = domaine réservé au Psdt/MoD = chasse gardée pendant des décennies (secret défense, secret d'état – termes non définis, donc tout est « secret défense »). Il n'y a qu'un an qu'il y a un ministre de la défense à part entière. Avant, opacité totale. Ça commence à évoluer dans la commission. Opposition conséquente à l'AN et bien représentée à la CODES. Députés n'avaient pas idée de leur rôle, en particulier sur les aspects budgétaires. Regain d'intérêt dans la CODES. 2016, NDI a accompagné la CODES durant sa première descente sur le terrain. Etat-major avait dépêché un haut gradé, ce qui n'a conduit à aucune retenue dans les propos des FDS. Il faut continuer à bâtir la confiance, travailler sur la culture ambiante. Début d'ouverture durant la transition au sein des institutions du secteur qui commencent à comprendre qu'une plus grande transparence les protège et leur permet d'obtenir les ressources dont ils ont besoin + besoins exposés au grand jour durant l'insurrection etc. NDI a travaillé avec état-major également. Loi de programmation militaire : la CODES était un peu préparée, cependant a reçu le texte la veille du vote, sans réelle possibilité d'aller au fond des choses. L'AN ne pourra vraiment faire le contrôle des FDS que s'ils ont accès au détail du budget qui leur est soumis. Budget programme – NDI a travaillé avec COMFIB. Il y a un staff plus ou moins stable (un assistant parlementaire par commission). L'assistante parlementaire de la CODES vient de changer. Afin d'appuyer les travaux de la CODES, NDI a travaillé avec GRASH à la compilation et l'analyse des textes du secteur – en cours de finalisation. Ce qui manque le plus, c'est un espace où FDS, AN, soc civile et médias puissent se rencontrer. Forum sécurité d'octobre 2017 = trop ponctuel. Toutefois, avant de mettre en place un tel cadre, il faut d'abord baliser le terrain. Il faut définir ce qu'est la société civile (cf « assainissement » – soc. civile très politiques actuellement). Situation a fait que les organisations crédibles se taisent pour ne pas être prises dans la tourmente. Aug 2016 – Jan 2017: Activité de formation sur le "journalisme parlementaire" = programme CEPPS financé par USAID avec Internews comme agent de mise en oeuvre. La direction des médias de l'AN y était associée. (voir news coverage)

VISIBILITE DES ACTIVITES DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : Des prix d'encouragement aux journalistes « parlementaires » - 26 janvier 2017

Après une session de formation sur la couverture médiatique des activités parlementaires, avec l'ONG Internews à travers la mise en oeuvre de son programme intitulé Consortium pour le renforcement des élections et du processus politique (CEPPS), des journalistes ont reçu des prix d'encouragements le 20 janvier 2017 à Ouagadougou. C'était au cours d'un atelier de restitution qui a connu la participation du ministre de la Communication et des relations avec le parlement, Rémi Fulgance Dandjinou et des représentants des partenaires techniques et financiers du programme.

Ils sont 19 professionnels de médias issus d'organes de presse écrite, en ligne, audio-visuel et de la direction de communication de l'Assemblée nationale qui ont suivi durant 6 mois une session de formation avec l'ONG Internews sur la couverture médiatique des activités parlementaires à travers son programme intitulé CEPPS. Financé à hauteur de 85 000 dollars US par l'USAID, le programme a été mis en oeuvre par le National Democratic Institute (NDI). Au terme de celui-ci, un atelier de restitution a été organisé le 20 janvier dernier, pour faire le bilan de sa mise en oeuvre. Selon le chargé de programme à l'ONG Internews, Kader Tapsoba, l'objectif principal de ce

programme était de spécialiser les journalistes au traitement de l'information parlementaire et renforcer la collaboration entre eux et les députés pour une meilleure couverture médiatique des actions parlementaires. Pour lui, cet objectif est atteint en ce sens qu'en un semestre, ces hommes et femmes des médias ont rallié théorie et pratique pour mieux répondre aux critères de journalistes « parlementaires ». Cela dit, le programme a permis de réaliser 12 conférences de rédaction hebdomadaires qui ont permis aux journalistes de se perfectionner davantage sur les techniques rédactionnelles des informations parlementaires, 5 tables rondes avec des députés des groupes parlementaires et des différentes commissions de l'Assemblée nationale, 191 productions journalistiques sur la 2e session parlementaire en 2016. A cela s'ajoutent les 9 modules de formation dispensés par des spécialistes. Ces modules ont porté, entre autres, sur le budget programme, la légistique ou science de l'écriture de la loi ; cela sous la présidence du Pr Théophile Balima qui, au cours de l'atelier de restitution, a fait un exposé sur la qualité des productions journalistes. Pour lui, de manière globale, le contenu des productions réalisées par les journalistes est satisfaisant en terme de maîtrise de la langue ou du style, du respect des règles de la profession. Néanmoins, il a relevé quelques insuffisances qui se résument, entre autres, au manque d'équilibre d'opinions, au problème d'équilibre du genre.

Les meilleures productions journalistes récompensées

De quoi donner des motifs de satisfaction à la représentante résidente du NDI, Aminata Kassé, qui a interpellé les Hommes des médias sur leur responsabilité sociale dans le traitement des informations. Pour elle, les journalistes doivent toujours vérifier la source de leurs informations avant leur publication. Toute chose qui a amené le consultant du programme CEPPS, Boureima Ouédraogo, à relever la nécessité de poursuivre l'initiative afin de consolider davantage les compétences des journalistes en matière de traitement des informations parlementaires. Embouchant la même trompette, le ministre de la Communication et des relations avec le parlement, Rémi Fulgance Dandjinou, a salué l'initiative. Et d'ajouter que pour mieux traiter l'information parlementaire, les journalistes doivent mieux connaître comment l'Assemblée nationale fonctionne et s'imprégner d'un certain nombre de textes et lois qui émanent de cette institution. Pour sa part, le directeur projet par intérim d'Internews Burkina, Malick Victor a rappelé que l'ONG Internews constitue une interface entre les médias et les populations. Sa mission principale, a-t-il fait savoir, est de « donner la voix aux populations pour un grand changement ». Il a annoncé un autre programme qui sera probablement lancé dans le 2e semestre de l'année 2017. A l'en croire, celui-ci va porter sur la contribution des médias dans la lutte contre le radicalisme et l'extrémisme violent. Cet atelier de restitution fut également une occasion pour les organisateurs de récompenser les meilleures productions journalistes. Ainsi donc, le meilleur prix de la catégorie presse écrite est revenu à Romain B. Nébié des Editions « Sidwaya » et celui de la catégorie presse en ligne à Moussa Diallo de « Le Faso.net ». Paul Miki Rouamba de la radio Ouaga Fm et Hervé Dapa de la télévision privée BF1 ont été respectivement sacrés dans la catégorie radio et télévision.

Mamouda TANKOANO

Source : <http://lepays.bf/visibilite-des-activites-de-lassemblee-nationale-des-prix-dencouragement-aux-journalistes-parlementaires/>

Question 3 : Dans quelle mesure le pouvoir judiciaire et les institutions de contrôle spécialisées assurent-elles efficacement leurs fonctions de pilotage et de contrôle sur les secteurs de la sécurité intérieure, de la défense et de la justice ?	Documents	Entretiens, focus groupe, enquête, etc.	
<p><b>Description de la question et lien avec le socle de référence :</b>  <i>L'objectif de cette question est d'analyser le rôle du pouvoir judiciaire et des institutions de contrôle spécialisées et de voir de quelle manière elles exercent leurs fonctions de pilotage et de contrôle sur les secteurs de la sécurité et la justice.            Cette question couvre donc la section 4 du socle de référence gouvernance.</i></p>			
Sous-question 1	Par quel type de disposition légale la CNDH est-elle établie ? Niveau d'indépendance ? Portée de son mandat ? Relations avec la justice ?	Textes internes	Entretien avec personnel CNDH Entretien avec ministère de tutelle Entretien avec OSC spécialisée

Données récoltées :

### Constitution

LOI N°001-2016/AN – portant création d’une commission nationale des droits humains – 24 mars 2016

La Commission est une autorité publique indépendante dotée de la personnalité morale. Elle jouit de l’autonomie administrative, financière et de l’indépendance d’action par rapport aux autres institutions avec lesquelles elle entretient des relations de collaboration. (art. 1). La Commission est représentée sur l’ensemble du territoire national par des délégations régionales. Le siège de la Commission de même que les bureaux des délégations régionales sont inviolables, sous réserve du respect des dispositions légales en vigueur. (art. 3) Attributions : promotion et protection des droits humains (art. 4 & 5) ; conseil aux autorités et production de rapports alternatifs aux instances régionales et internationales de promotion et de protection des droits humains (art. 6) La Commission élabore et publie chaque année un rapport sur la situation des droits humains dans lequel elle fait des recommandations. Le rapport est transmis au Président du Faso, au Président de l’Assemblée nationale, au Premier ministre et aux Présidents des hautes juridictions. La Commission élabore et publie, chaque fois que de besoin, un rapport circonstancié sur toute situation ayant engendré des violations des droits humains et nécessitant la production d’un tel rapport. (art. 7)

Composition (art.9) : 11 membres

deux représentants élus au sein des associations et organisations non gouvernementales nationales œuvrant

un représentant élu des centrales syndicales ; un représentant élu des associations de jeunesse ; un représentant élu des associations féminines ; un représentant élu ou désigné de l’ordre des médecins ; un représentant élu ou désigné de l’ordre des avocats ; un représentant élu des associations des personnes vivant avec un handicap ; un représentant élu des associations des médias ; deux universitaires dont un représentant des enseignants-chercheurs en droit et un représentant des enseignants-chercheurs en sociologie élus ou désignés par leurs pairs. Comité de sélection (art.11) : La désignation des membres du comité de sélection doit respecter les critères de compétence, de probité, de bonne moralité, d’impartialité, d’intégrité et d’esprit d’indépendance, ainsi que de jouissance de droits civiques et politiques. un magistrat représentant de la Cour de cassation ; un représentant du Médiateur du Faso ; un représentant des organisations de défense des droits humains ; un représentant de l’Assemblée nationale ; un représentant des autorités religieuses et coutumières.

Les fonctions de commissaires sont incompatibles avec l’exercice de tout mandat électif, de tout emploi privé ou public, de toute activité professionnelle ainsi que de toute fonction de représentation nationale, à l’exception des enseignants-chercheurs, des médecins et des personnes exerçant une profession libérale. Les commissaires en provenance des services publics se mettent en position de détachement. (art. 18) Sauf démission, il ne peut être mis fin au mandat d’un commissaire avant terme que dans les conditions ci-après (art. 19): décès ;

vice de conformité aux conditions d’éligibilité découvert en cours de mandat ; indisponibilité dûment constatée par le bureau de la Commission ;

incapacité physique ou mentale constatée par un médecin agréé ; condamnation à une peine d’emprisonnement de plus de trois mois fermes ou de dix-huit mois avec sursis ; révocation sur proposition des deux tiers des commissaires pour manquements graves sans préjudice des poursuites pénales qui peuvent être engagées contre lui ; défaillance constatée par les deux tiers des commissaires après audition de l’intéressé. Les manquements graves, les cas de défaillance et d’indisponibilité sont précisés par le règlement intérieur. Saisine et traitement des plaintes : Toute personne physique ou morale, victime de violations des droits humains garantis par les instruments juridiques internationaux, la Constitution ou les lois de la République, peut individuellement, ou avec d’autres, saisir la Commission. La requête peut également émaner d’une tierce personne, d’une association, d’une organisation non gouvernementale ou de l’Etat. La Commission, à la demande de son Président ou de l’un de ses membres, peut aussi se saisir d’office. (art. 22). Aucune personne physique ou morale ayant saisi la Commission, ne peut être inquiétée du fait de cette saisine. Les autorités compétentes doivent, le cas échéant, assurer sa protection. (art.24). Les autorités civiles, militaires et judiciaires sont tenues, nonobstant toutes dispositions législatives ou réglementaires contraires, de fournir à la Commission tous renseignements et explications et de lui communiquer tous documents qu’elle estime

nécessaire. (art. 25)

La Commission a, dans l'exercice de sa mission et sous réserve du respect des droits et libertés garantis aux citoyens par la Constitution, le pouvoir d'accéder à tout lieu en vue de vérifier toute allégation de violation des droits humains. (art.26). Les membres de la Commission sont tenus au secret professionnel et à la discrétion. (art.27)

La Commission peut, dans l'exercice de sa mission, solliciter la collaboration de toute autorité publique notamment les forces de l'ordre, les autorités administratives et judiciaires ainsi que toute autre personne physique ou morale. Les autorités et les personnes sollicitées à cet effet sont tenues d'apporter leur concours à la Commission. (art. 28). Toute personne appelée à donner son témoignage devant la Commission est tenue de répondre à l'invitation. En cas de refus, la Commission se réserve le droit d'user de toutes les voies de contrainte auprès des autorités judiciaires. (art. 29). Toute procédure reste strictement confidentielle jusqu'à la publication du rapport y relatif. La procédure devant la Commission est contradictoire et gratuite. Les séances de la Commission se tiennent à huis clos. (art.30)

La Commission notifie à l'auteur de la violation ou à l'administration mise en cause les conclusions de ses enquêtes. Elle transmet également son rapport d'enquête sur les violations de droits humains aux autorités concernées avant sa publication. L'auteur de la violation, l'administration mise en cause ou les autorités concernées ont un délai de deux mois pour prendre des mesures correctrices et en informer la Commission. Après vérification, le rapport est publié expurgé des cas ayant trouvé une solution acceptable. Si aucune réaction n'est enregistrée dans le délai de deux mois, la Commission publie intégralement son rapport. (art. 32)

Pour l'examen des requêtes, la Commission dispose de pouvoirs d'investigation. La Commission favorise notamment les règlements amiables par la conciliation. Elle informe l'auteur de la requête de ses droits, notamment des voies de recours existants et lui en facilite l'accès. La Commission transmet les requêtes et émet des avis ou des recommandations à toute autorité légalement compétente pour les connaître au fond. L'autorité saisie donne une suite motivée. (art. 33)

La Commission peut saisir les juridictions compétentes en cas d'inexécution ou de contestation de ses constatations et recommandations. En cas de recours judiciaire, la Commission peut se constituer partie civile aux côtés de la victime. (art. 34)

Fonctionnement : Commissaires + sec gen & personnel composé d'agents recrutés par la Commission à la suite d'un appel à candidatures + agents publics détachés auprès de la Commission par l'Etat dans le respect des lois en la matière et du statut du personnel de la Commission. Les agents publics détachés ne doivent pas constituer plus du quart de l'ensemble du personnel de la Commission. Le statut du personnel de la Commission est déterminé par décret pris en Conseil des ministres. (art. 38)

Dans l'exercice de ses fonctions, le Président de la Commission bénéficie des avantages d'un Président d'institution. (art.42)

Le mandat de commissaire est rémunéré. Les commissaires bénéficient des indemnités et avantages qui leur assurent l'indépendance nécessaire à l'accomplissement de leur mission. Les émoluments, indemnités et autres avantages alloués aux commissaires sont alignés sur ceux des magistrats des hautes juridictions. Les salaires, indemnités et autres avantages alloués au secrétaire général et au personnel administratif sont déterminés par le décret portant statut du personnel de la Commission. (art. 43)

Durant leur mandat et dans l'exercice de leurs fonctions, les commissaires ne peuvent être recherchés, poursuivis, arrêtés, détenus ou jugés pour les opinions, actions et investigations qui résultent de leur mission de promotion et de protection des droits humains. Sauf cas de flagrant délit pour les infractions de droit commun, aucun commissaire ne peut être poursuivi, arrêté ou jugé sans l'autorisation préalable des deux tiers des commissaires. Les immunités des commissaires restent valables après la fin de leur mandat pour les actes accomplis au cours de ce mandat. (art 44)

Dans l'exercice de leurs fonctions, les commissaires portent une carte professionnelle et peuvent faire appel aux forces de sécurité pour leur porter assistance, aide et protection. Dans l'exercice de leurs fonctions, les commissaires et le personnel de la Commission ne reçoivent d'instruction d'aucune autre autorité. (art. 45)

Dispositions financières et comptables : La Commission jouit d'une autonomie financière. Elle dispose d'un budget alloué par l'Etat et inscrit dans la loi de finances de chaque année. Elle élabore ses prévisions budgétaires qui sont adoptées conformément à la procédure budgétaire en vigueur. (art. 48). La Commission peut recevoir des dons, legs et subventions provenant de personnes physiques ou morales dans le respect de son indépendance. (art. 49). Le Président est l'ordonnateur des crédits alloués à la Commission. Les dépenses sont constituées par les opérations décidées par la Commission. (art. 50). La Commission dispose d'un compte de dépôt au Trésor public. Elle peut aussi ouvrir des comptes bancaires pour recevoir les contributions de ses partenaires, conformément à la réglementation en vigueur. (art.51)

Le contrôle des comptes financiers de la Commission relève de la Cour des comptes. A la fin de chaque gestion, les opérations de dépenses de la Commission regroupées

dans un même compte annuel auquel sont annexées toutes les pièces justificatives sont transmises à la Cour des comptes. (art 52)

= beaucoup de changements par rapport au décret de 2001 et de la loi de 2009 (composition, comité selection, etc). Décret portant nomination des Commissaires de la Commission nationale des droits humains (CNDH). CNDH mise en place en 2018 – 26 avril 2018 nouveaux membres de la Commission prêtent serment, en place pour 4 ans Décret portant organisation et fonctionnement des délégations régionales de la CNDH ???

#### CONTEXTE DROITS DE L'HOMME

(source : entretiens PTF)

L'organisation peut compter sur un groupe d'avocats qui ont leurs cabinets défend les victimes du coup (200) pro-bono. Couverture dans les 45 provinces : connaissance des réalités terrains. Son ancienneté et sa notoriété facilitent les relations avec institutions secteurs. En pourparler avec MinJus pour avoir un accès permanent. Il faut demander à chaque fois, mais ça ne pose pas de problème. GSP (garde sec pénitentiaire) étroites relations. Gendarmerie – situation arrestation ou détention – pas de problèmes d'accès. Avec les militaires. Procès: demande de badges auprès du tribunal militaire – pas de pb. Démarches assez régulière auprès de l'armée après arrestation Inspection des cellules. Pas de difficultés majeures. Lorsqu'il y a des situations qui impliquent des travers, nous les dénonçons: communiqués, intervention directe ; rapports publics (avec publication de rapports spéciaux suite 2011, ou suite insurrection 2015). Message: va au delà de la sphère nationale

Pas associé au forum de la sécurité. Au BF, questions sécuritaires sont des questions qui n'intéressent que les uniformes. Il faut qu'on dépasse cela. Il y a une certaine ouverture qui commence à se faire. Situation insécurité amène les gens à revenir sur les pré-conceptions. Rapprochement = à encourager. OSC peuvent être d'un recours utile. Saisines: bas peuple – arrestations/détentions arbitraires. Y compris dans les camps militaires (durant front populaire) – moins le cas maintenant avec la dissolution du RSP. Saisines les plus nombreuses dans les grosses provinces. Nombre de saisines plus important car les gens ont soif de justice. Certaines doléances sont liées à des actions en cours qui n'avancent pas. Dans certaines provinces, on déplore que les FDS se sont comportées comme les FDS sous la colonisation (demi-dieu). Pdt longtps, cette attitude malheureuse – avec le travail de ts les acteurs ds le domaine des DH, les gens ont plus conscience. Sensibilisation des FDS, et de la population + interpelle gvt d'assumer resp lors de situation pas en phase avec état de droit – dans les langues locales. Conflit locaux – rencontre les autorités, y compris ministre. Eg. Jan 2018 – projet agro-forestier population et admin locale ne se sont pas entendus sur la délimitation de la zone du projet. Crise. Contact avec MinAdminTerritoriale : déficit de communication. Travail avec journalistes. Courrier confidentiel, Reporter, Journal mutation = 3 principaux journaux d'investigation Très bonne méthode. Mais, parfois ne vérifient pas suffisamment – dépenalisation mais amendes lourdes. Peu de spécialisation : pas de journalistes spécialisés en droit, ni en sécurité. Très peu disposent d'imprimerie propre. Financements : loi permet accès à la pub, mais certains n'ont pas de circulation suffisante pour attirer pub = Remet indpdce en question + paraissent tous en français.

Activité promotion DH : nous avons noué un partenariat avec Atelier théâtre burkinabè (trois langue) ; affiches et dépliants. Il faut des campagnes de sensibilisation publique avec support audio et visuel. Très peu de personnes connaissent leurs droits. Il faut leur donner l'info de base. Même chose pour les FDS – ne vont pas à la lecture des lois qui régissent leur fonction (suivent les ordres). Dans le milieu judiciaire, nous avons des personnes ressources (magistrats) qui sensibilisent la police sur les DH (interrogatoires problématiques). MBDHP – donne des cours sur les droits de l'homme (théorique). A l'heure actuelle, il faut mettre l'accent sur la lutte contre l'impunité (bcp de rancœurs) = facteur de retardement de la cohésion nationale. Dimension droits éco, socio et culturelle – il y a des gens qui n'arrivent pas à se nourrir correctement ; pb santé, éducation (classe de 100-150 élèves). Pb du logement : 5 avril – demo (gens ont du mal pour se loger décentement). A la campagne, problème d'accès aux terres (bombe à retardement) – sociétés immobilières que donne un peu d'argent au chef de village qui leur cèdent bcp de terre. L'emploi des jeunes (terreau fertile pour les djihadistes) = question très difficile à résoudre. Leaders coutumier et religieux : Autorité coutumière – perte de respect /crédit (corruption, politisation) = dommage alors que sont des régulateurs de tensions sociales.

Examen Périodique Universel 2018



Conseil des droits de l'homme - Groupe de travail sur l'Examen périodique universel - Trentième session - 7-18 mai 2018. Rapport national présenté conformément au paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 16/21 du Conseil des droits de l'homme.

A/HRC/WG.6/30/BFA/2

II. Evolution du cadre normatif, institutionnel et des politiques publiques de promotion et de protection des droits humains

A. Cadre normatif

Depuis 2013, le Burkina Faso a adopté d'importants textes législatifs qui assurent la protection des droits catégoriels, garantissent l'indépendance de la justice, répriment les violations des droits humains et renforcent le cadre général de promotion et de protection des droits humains. Il s'agit notamment de :

La loi n° 011-2014/AN du 17 avril 2014 portant répression de la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants ;

La loi n° 015-2014/AN du 13 mai 2014 portant protection de l'enfant en conflit avec la loi ou en danger ;

La loi n° 022-2014/AN du 27 mai 2014 portant prévention et répression de la torture et des pratiques assimilées ;

La loi organique n° 003-2015/CNT du 23 janvier 2015 portant attributions, composition, organisation et fonctionnement de la Commission de la réconciliation nationale et des réformes ;

La loi n° 004-2015/CNT du 03 mars 2015 portant prévention et répression de la corruption au Burkina Faso ;

La loi n° 005-2015/CNT du 07 avril 2015 portant modification de la loi n° 014 2001/AN du 03 juillet 2001 portant code électoral ;

La loi n°036-2015/CNT du 26 juin 2015 portant Code minier ;

La loi organique n°050-2015/CNT du 25 août 2015 portant statut de la magistrature ;

La loi n°051-2015/CNT du 30 août 2015 portant droit d'accès à l'information publique et aux documents administratifs ;

La loi n°057-2015/CNT du 04 septembre 2015 portant régime juridique de la presse écrite au Burkina Faso ;

La loi n° 058-2015/CNT du 04 septembre 2015 portant régime juridique de la presse en ligne au Burkina Faso ;

La loi n° 059-2015/CNT du 04 septembre 2015 portant régime juridique de la radiodiffusion sonore et télévisuelle au Burkina Faso ;

La loi n° 060-2015/CNT du 05 septembre 2015 portant régime d'assurance maladie universelle au Burkina Faso ;

La loi n° 061-2015/CNT du 06 septembre 2015 portant prévention, répression et réparation des violences à l'égard des femmes et des filles et prise en charge des victimes

La loi n° 062-2015/CNT du 06 septembre 2015 portant statut de pupille de la Nation ;

La loi n° 064-2015/CNT du 20 octobre 2015 portant liberté d'association ;

La loi constitutionnelle n°072-2015/CNT du 05 novembre 2015 portant révision de la Constitution ;

La loi n°077-2015/CNT du 23 novembre 2015 portant modification de la loi n° 010/93/ADP du 17 mai 1993 portant organisation judiciaire au Burkina Faso ;

La loi n° 080-2015/CNT du 23 novembre 2015 portant réglementation de la publicité au Burkina Faso ;

La loi no 081-2015/CNT du 24 novembre 2015 portant statut général de la fonction publique d'État ;

La loi n° 084-2015/CNT du 17 décembre 2015 portant modification de la loi n° 60- 2009/AN du 17 décembre 2009 portant répression d'acte de terrorisme au Burkina Faso ;

La loi n° 103-2015/CNT du 22 décembre 2015 portant bail d'habitation privée au Burkina Faso ;

La loi n° 010-2016/AN du 20 avril 2016 portant création, composition, organisation, attributions, fonctionnement de la cour administrative d'appel et procédure applicable devant elle ;

La loi n° 016-2016/AN du 3 mai 2016 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme au Burkina Faso ;

La loi n° 024-2016/AN du 17 octobre 2016 portant protection et promotion des droits des personnes âgées ;

La loi n° 030-2016/AN du 20 octobre 2016 portant création des tribunaux du travail de Dori et de Fada N'gourma ;

La loi n° 006-2017/AN du 19 janvier 2017 portant création, organisation et fonctionnement d'un pôle judiciaire spécialisé dans la répression des actes de terrorisme;

La loi n° 005-2017/AN du 19 janvier 2017 portant création, organisation et fonctionnement des pôles judiciaires spécialisés dans la répression des infractions économiques

et financières et de la criminalité organisée ;  
La loi n° 10-2017/AN du 10 avril 2017 portant régime pénitentiaire au Burkina Faso ;  
La loi n°039-2017/AN du 27 juin 2017 portant protection des droits des défenseurs des droits humains ;  
La loi n° 040-2017/AN du 29 juin 2017 portant modification de l'ordonnance 68-7 du 21 février 1968 portant institution d'un code de procédure pénale ;  
La loi n° 041-2017/AN du 29 juin 2017 portant organisation, fonctionnement et procédures applicables devant la chambre criminelle ;  
La loi n° 043-2017/AN du 04 juillet 2017 portant modification de la loi organique n° 20-95-ADP du 16 mai 1995 portant composition et fonctionnement de la Haute cour de justice et procédure applicable devant elle ;  
La loi n° 044-2017/AN du 04 juillet 2017 portant modification de la loi n° 24/94/ADP du 24 mai 1994 portant code de justice militaire.

En outre, le pays a ratifié les instruments internationaux suivants :

La Convention n° 187 de l'O.I.T sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail ;  
Le Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées ; La Convention de l'Union africaine sur la coopération transfrontalière ; L'Accord de Paris sur les changements climatiques ; Le Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à l'adoption d'un signe distinctif additionnel (Protocole III) ; Le Protocole V sur les restes explosifs de guerre ; La Convention sur la réduction des cas d'apatridie.

#### C. Politiques publiques

Le Burkina Faso a adopté un nouveau référentiel de développement, le Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020, et des stratégies et programmes prévoyant des mesures à mettre en œuvre pour renforcer la jouissance effective des droits humains par tous. Ces outils de politiques publiques sont, entre autres :

Le Pacte national pour le renouveau de la justice ; La Stratégie nationale de migration 2016-2025 ; Le Programme Gouvernance du secteur eau et assainissement du Burkina Faso 2016-2030 ; Le Programme national d'approvisionnement en eau potable 2016-2030 ; Le Programme national d'assainissement des eaux usées et excréta 2016-2030 ; La Stratégie nationale de gestion des frontières 2016-2025 ; Le Programme d'urgence pour le Sahel 2017-2020 ; La Stratégie nationale de prévention et d'élimination du mariage d'enfants 2016- 2025 ; La Stratégie nationale de promotion et de protection de la jeune fille 2017-2026 ; La Stratégie nationale de l'état civil 2017-2021 ; Le Programme d'autonomisation économique des jeunes et des femmes 2017-2019.

Rapports du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

A/HRC/WG.6/30/BFA/2

A/HRC/WG.6/30/BFA/3 - 5 mars 2018 - Résumé des communications des parties prenantes à l'Examen périodique universel du Burkina Faso

#### II. B. Cadre national des droits de l'homme

6. Amnesty International (AI) indique qu'un avant-projet de nouvelle constitution a été soumis pour approbation. Les auteurs de la communication conjointe 2 estiment que l'adoption de ce texte constituerait une avancée notable pour les droits de l'homme. Selon les auteurs de la communication conjointe 6, ce serait aussi un progrès pour les droits économiques, sociaux et culturels, en particulier pour les droits à l'alimentation et à l'éducation.

7. Au sujet de la recommandation concernant la création d'une institution nationale de défense des droits de l'homme conforme aux Principes de Paris, AI indique que le Burkina Faso a adopté la loi portant création de la Commission nationale des droits humains en 2016. Les auteurs de la communication conjointe 1 constatent cependant que la Commission n'est pas opérationnelle. Les auteurs des communications conjointes 1 et 2 et le Service international pour les droits de l'homme (SIDH) recommandent d'accorder suffisamment de ressources humaines et financières à la Commission en conformité avec les Principes de Paris. Les auteurs de la communication conjointe 2 recommandent aussi pour garantir l'autonomie et l'indépendance de la Commission de créer une ligne budgétaire qui lui soit propre dans la loi de finances de 2018.

Human Rights Watch - Burkina Faso : Meurtres et abus commis dans le conflit du Sahel - « Le jour, nous avons peur de l'armée, et la nuit des djihadistes » - 21 mai 2018  
Depuis 2016, les groupes islamistes armés ont considérablement accru leur présence au Burkina Faso, créant un climat de peur dans tout le pays. Ils ont attaqué des bâtiments et des écoles du gouvernement, intimidé des enseignants, mené des attaques violentes contre des cafés et d'autres lieux de rassemblement, et exécuté des personnes soupçonnées de collaborer avec les autorités. En réponse, les forces de sécurité burkinabè ont mené des opérations antiterroristes en 2017 et 2018 qui ont abouti à de nombreuses allégations d'exécutions extrajudiciaires, d'abus à l'encontre des suspects en détention et d'arrestations arbitraires.

[...]

Basé sur des entretiens menés lors de deux missions de recherche en février et en mars 2018, ce rapport documente les abus perpétrés dans la région administrative du Sahel et à Ouagadougou par des groupes islamistes armés, notamment des meurtres s'apparentant à des exécutions, et des abus présumés commis par les forces de sécurité entre 2016 et 2018. HRW a interrogé 67 victimes et témoins d'abus ; des membres des ministères de la Justice, de la Défense et de l'Éducation ; des enseignants ; des travailleurs du domaine de la santé ; des responsables du gouvernement local ; des diplomates et des membres des organisations humanitaires ; des analystes du secteur de la sécurité ; ainsi que des chefs communautaires, religieux et de la jeunesse. HRW a documenté des allégations de meurtres s'apparentant à des exécutions de 19 hommes par des groupes armés islamistes. Les meurtres ont eu lieu dans ou près de 12 villages dans le nord du pays et visaient en grande partie des personnes accusées de fournir des informations aux forces de sécurité, notamment des chefs de village et des responsables locaux. Selon des témoins qui ont parlé à HRW, une grande partie des hommes ont été exécutés à leur domicile, quelques-uns ont été égorgés et un a été décapité.

Des villageois de la région du Sahel ont déclaré avoir été extrêmement effrayés par la présence de combattants islamistes armés qui les menaçaient régulièrement de représailles s'ils fournissaient des informations sur leurs allées et venues aux services de sécurité de l'État. Plusieurs habitants issus de différents groupes ethniques ont expliqué avoir été enlevés, interrogés et, dans certains cas, battus ou volés par les hommes armés.

Des travailleurs du secteur de l'éducation ont fait état d'une série de menaces, d'intimidations et d'attaques contre des écoles et des enseignants par des islamistes armés dans la région du Sahel, notamment l'enlèvement d'un enseignant et le meurtre d'un directeur d'école. Cela a conduit à la fermeture d'au moins 219 écoles primaires et secondaires, laissant environ 20 000 élèves non scolarisés.

Les forces de sécurité — soldats et gendarmes, y compris le personnel de deux unités spéciales créées pour combattre le terrorisme et, dans une moindre mesure, des membres de la police — menant des opérations antiterroristes depuis 2016, ont également été impliqués dans de nombreuses violations des droits humains.

HRW a documenté les exécutions sommaires présumées de 14 personnes commises par les forces de sécurité de l'État. Sept hommes auraient été exécutés en une seule journée fin décembre 2017. Une douzaine de témoins ont décrit avoir vu des corps le long des routes et sur des sentiers près des villes de Djibo, Nassoumbou et Bourem, entre autres. La quasi-totalité des victimes ont été vues pour la dernière fois sous la garde des forces de sécurité gouvernementales.

Des chefs communautaires se sont plaints de nombreux cas où les forces de sécurité semblaient détenir au hasard en masse des hommes qui se trouvaient à proximité d'incursions, d'attaques ou d'embuscades tendues par des groupes islamistes armés. Les gendarmes ont libéré la majorité des détenus après des enquêtes préliminaires qui ont souvent duré plusieurs jours, mais d'autres ont été détenus pendant des mois.

HRW a documenté six de ces arrestations massives au cours desquelles de nombreux hommes ont été sévèrement maltraités et quatre hommes sont morts, semble-t-il à la suite de sévères passages à tabac. Des témoins ont déclaré que les abus cessaient généralement lorsque les forces militaires et la police remettaient les détenus aux gendarmes du gouvernement. Des professionnels de la santé ont indiqué avoir soigné des hommes pour des coupures, des contusions, des hématomes et des entailles subies en détention.

La grande majorité des victimes d'abus perpétrés tant par les islamistes armés que par les forces de sécurité appartenaient à l'ethnie Peul, dont les membres résident en grande partie dans le nord. Un maire local a déclaré : « L'armée agit comme si tous les Peuls étaient des djihadistes, mais ce sont les Peuls eux-mêmes qui sont victimes des djihadistes - nous avons été tués, décapités, enlevés et menacés. »

Les interlocuteurs interrogés ont systématiquement déclaré être pris entre les menaces des islamistes d'exécuter ceux qui collaboraient avec l'État, et les forces de sécurité, qui s'attendaient à ce qu'ils fournissent des renseignements sur la présence de groupes armés et infligeaient des punitions collectives, notamment des mauvais

traitements et des détentions arbitraires, lorsque qu'ils ne fournissaient pas ces informations.

Les victimes de la violence tant des islamistes armés que des forces de sécurité ont déploré la lenteur ou même l'absence totale d'enquêtes sur les cas de droits humains depuis 2016. Des chefs communautaires du nord se sont plaints de ce qu'ils percevaient comme une réponse partielle aux abus de la part des autorités. Selon eux, les meurtres et les abus commis par les islamistes armés ont presque toujours déclenché une enquête et, souvent, des arrestations, tandis que les exactions présumées commises par les forces de sécurité faisaient rarement, voire jamais, l'objet d'enquêtes de la part des forces de sécurité ou du pouvoir judiciaire.

Des membres du système judiciaire ont déclaré que les enquêtes de l'Unité judiciaire spécialisée contre le crime et le terrorisme, basée à Ouagadougou et créée en 2017 pour juger tous les cas liés au terrorisme, ont été lentes à cause du manque de personnel et de la complexité des affaires, qui impliquent souvent différentes juridictions internationales, notamment d'autres pays de la région du Sahel. Le gouvernement burkinabè devrait ouvrir d'urgence des enquêtes sur les incidents de violations présumées des droits humains documentées dans ce rapport, prendre des mesures pour prévenir de nouveaux abus et veiller à ce que toutes les personnes impliquées dans toutes les opérations antiterroristes respectent le droit international des droits humains. La Commission nationale des droits humains du Burkina Faso devrait également mener une enquête indépendante crédible sur les violations des droits humains. Les partenaires internationaux du Burkina Faso, notamment l'Union européenne, la France et les États-Unis, devraient demander au gouvernement, publiquement et en privé, de mener rapidement des enquêtes crédibles sur les allégations de meurtres et autres abus commis par les forces de sécurité du Burkina Faso.

Source: <https://www.hrw.org/fr/news/2018/05/21/burkina-faso-meurtres-et-abus-commis-dans-le-conflit-du-sahel>

Amnesty international – Rapport Annuel - BURKINA FASO 2017/2018

Évolutions législatives, constitutionnelles ou institutionnelles. En décembre, un projet de Constitution a été soumis au président pour approbation, avant son adoption définitive par référendum ou par le Parlement. Ce texte comportait des dispositions visant à améliorer la protection des droits humains, notamment en ce qui concerne les droits économiques, sociaux et culturels, l'égalité entre les genres, la protection des femmes et des filles contre la violence et l'abolition de la peine de mort, ainsi qu'à renforcer l'indépendance de la justice. En juin, l'Assemblée nationale a adopté un texte législatif visant à protéger les défenseurs des droits humains. En juillet, une nouvelle loi a habilité la Haute Cour de justice à juger les membres du gouvernement pour les infractions commises durant leur mandat ou en lien avec celui-ci. Le même mois, le gouvernement a adopté une loi autorisant le procureur militaire à engager des poursuites pénales contre des civils dans le cadre de procédures qui ne seraient pas visées par le Conseil supérieur de la magistrature, organe qui, entre autres, est chargé de veiller à l'indépendance du système judiciaire. Torture et autres mauvais traitements. Des détenus de la Maison d'arrêt et de correction de Ouagadougou (MACO), la principale prison de la capitale, ont déclaré avoir subi des actes de torture et d'autres mauvais traitements, la plupart du temps au cours de leur arrestation ou de leur garde à vue, souvent dans le but de leur extorquer des « aveux ». Plusieurs ont affirmé avoir été détenus arbitrairement sans inculpation pendant plus de deux semaines. Quatre détenus ont déclaré qu'aucune mesure judiciaire n'avait été prise quand ils avaient signalé avoir été torturés. Plusieurs militaires, jugés en avril pour conspiration dans l'affaire du pillage du dépôt d'armes de Yimdi en janvier, ont affirmé devant un tribunal militaire de Ouagadougou avoir été torturés au cours de leur détention à la gendarmerie ou à la MACO.

Détention

De nombreuses prisons étaient toujours surpeuplées. Par exemple, 1 900 personnes étaient incarcérées à la MACO, pour une capacité de seulement de 600 détenus. Les conditions carcérales demeuraient déplorables, notamment en raison du manque de nourriture et de soins médicaux adaptés. En juin, cependant, des représentants du ministère de la Justice ont déclaré être en train d'élaborer un plan stratégique pour améliorer les conditions de détention. Impunité. Le procès de l'ex-président Blaise Compaoré et de 32 anciens ministres devant la Haute Cour de justice a été repoussé à plusieurs reprises. En juin, la procédure a été temporairement suspendue par le Conseil constitutionnel. Blaise Compaoré était inculpé de faits de coups et blessures volontaires, de complicité de coups et blessures, d'assassinats et de complicité d'assassinat dans le cadre des manifestations d'octobre 2014. L'ex-président et son ancien chef de la sécurité, Hyacinthe Kafando, étaient toujours sous le coup d'un mandat d'arrêt international. En mai, un mandat d'arrêt international a été décerné à l'encontre de François Compaoré, frère de Blaise Compaoré, en lien avec le meurtre du journaliste d'investigation Norbert Zongo en décembre 1998. François Compaoré a été placé sous contrôle judiciaire en France, son pays de résidence, dans l'attente

d'une décision sur son éventuelle extradition au Burkina Faso. Quatorze personnes devaient être jugées pour le meurtre de l'ancien président Thomas Sankara ; trois d'entre elles étaient toujours en détention. Les résultats d'une enquête sur la tentative de coup d'État de septembre 2015 ont été remis à la chambre d'accusation pour qu'elle rende sa décision en octobre ; au moins 106 personnes, parmi lesquelles 40 civils, dont un étranger, ont été inculpées d'attentat contre la sûreté de l'État, de crimes contre l'humanité et de meurtre, entre autres chefs d'accusation. Plus de 20 d'entre elles se trouvaient toujours derrière les barreaux à la fin de l'année. Le général Djibril Bassolé est sorti de prison en octobre et a été placé en résidence surveillée. En décembre, le Groupe de travail sur la détention arbitraire de l'ONU a appelé à sa libération.

#### Droits des femmes

En raison de la pénurie de matériel médical, de médicaments et de personnel dans les hôpitaux, les femmes et les nouveau-nés étaient exposés à de graves risques de complications obstétricales, d'infection et de mort. Au moins 100 décès maternels ont été recensés au cours des six premiers mois de l'année dans l'un des deux principaux hôpitaux publics de Ouagadougou. Dans l'un de ces hôpitaux, les sages-femmes, débordées, pratiquaient jusqu'à 25 césariennes par jour et, faute de moyens, certaines patientes dormaient à même le sol, parfois sans draps.

Aucun progrès n'a été réalisé pour concrétiser l'engagement pris par le gouvernement en 2016 de relever l'âge légal du mariage pour les filles. Dans la région du Sahel (nord du pays), plus de 50 % des adolescentes âgées de 15 à 17 ans étaient déjà mariées. Le taux de mutilations génitales féminines a continué de diminuer, mais ces pratiques, quoiqu'illégales, demeuraient répandues. Exactions perpétrées par des groupes armés. Les kogleweogo, milices d'autodéfense constituées principalement de fermiers et d'éleveurs, ont cette année encore commis des atteintes aux droits humains, telles que des passages à tabac et des enlèvements, bien que le ministre de la Justice se soit engagé en décembre 2016 à réguler leurs activités. Des représentants du ministère de la Justice ont affirmé que des membres de ces milices avaient battu un homme à mort dans la ville de Tapoa, en janvier, à la suite d'un vol présumé de poulet. En mai, six personnes, dont quatre membres de kogleweogo, ont trouvé la mort dans des affrontements entre des habitants et ces milices à Goundi. Le même mois, le gouverneur régional a interdit les « groupes d'autodéfense » dans les provinces du Boulkiemdé et du Sanguié. Selon certaines informations, des procès auraient été reportés à la suite de manifestations de kogleweogo cherchant à empêcher que leurs membres soient traduits en justice à Fada N'Gourma et à Koupéla. Des groupes armés ont mené des attaques près des frontières maliennes et nigériennes, tuant des dizaines de civils. Ils s'en sont pris également à des policiers et des militaires. Plusieurs attaques dans la région du Sahel ont conduit des représentants de l'État à quitter temporairement cette région. Fin janvier, des hommes armés se sont rendus dans plusieurs écoles du nord du pays et ont menacé les professeurs de les forcer à appliquer l'enseignement islamique. Par la suite, des centaines d'écoles ont fermé leurs portes, notamment dans les provinces du Soum, de l'Oudalan et du Loroum.

Le groupe Ansaroul Islam a revendiqué les attaques menées contre des postes de police à Baraoulé et à Tongomaël les 27 et 28 février.

Le 3 mars, un groupe armé a tué le directeur d'une école et un habitant de Kourfayel, un village de la province du Soum.

En août, au moins 19 personnes ont été tuées et plus de 22 autres blessées dans l'attaque d'un restaurant à Ouagadougou. Cet attentat n'a pas été revendiqué.

À deux reprises, en septembre et en novembre, des groupes armés ont mené des attaques dans le Soum, tuant au moins neuf personnes.

Source: <https://www.amnesty.org/fr/countries/africa/burkina-faso/report-burkina-faso/>

Sous-question 2	La CNDH dispose-t-elle des moyens de contrôle effectif du respect des droits humains par les personnels des institutions de sécurité et de défense ? Comment est-elle perçue par les OSC ?	Textes portant attributions	Entretien avec personnel CNDH Entretien avec ministère de tutelle Entretien avec OSC spécialisée Enquête de perception
-----------------	--	-----------------------------	---

Données récoltées :

(source : entretiens OSC) CNDH – Institution dont l'utilité est douteuse ; pas connue des populations – jamais sur le terrain, conf presse ou rapport  
Nouveau départ ?

Acteurs DH MBDHP (présence dans chaque province, donc population les contacte) + CIFDHA (= le plus dynamique)			
(source : entretiens OSC) CNDH = re-dynamisée hier par installation de ses membres (26/03)			
Sous-question 3	Le médiateur est-il souvent saisi par la population en matière de plaintes concernant des dysfonctionnements relatifs aux institutions de sécurité de défense et de justice ?	Texte de loi	Entretien avec médiateur Enquête de perception
Données récoltées :			
<p>Loi organique n° 017-2013/AN portant attributions, organisation et fonctionnement du médiateur du faso. Le Médiateur du Faso est une autorité indépendante. Dans la limite de ses attributions, il ne reçoit d'instruction d'aucune autorité. (Art 2). Nommé par décret psdtiel (Art 4) pour 5 ans non renouvelable (Art 5)</p> <p>Le Médiateur du Faso reçoit les réclamations à propos du fonctionnement des administrations de l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements publics et de tout autre organisme investi d'une mission de service public. (Art 11). Le Médiateur du Faso peut, à la demande du Président du Faso, du gouvernement ou d'une organisation de la société civile, participer à toute action tendant à l'amélioration du service public ou à toute activité de conciliation entre l'administration publique et les forces sociales et professionnelles. (Art 12). Le Médiateur du Faso ne peut intervenir dans une procédure engagée devant une juridiction, ni remettre en cause, ni critiquer le bien-fondé d'une décision juridictionnelle, mais a la faculté de faire des recommandations à l'organisme mis en cause. Toutefois, la saisine des juridictions ne fait pas obstacle à la saisine concomitante du Médiateur du Faso. (Art 22). Rapport annuel. (Art 27). Le Médiateur du Faso est doté d'un budget annuel alimenté principalement par le budget de l'Etat. Le Médiateur du Faso est l'ordonnateur des crédits du budget alloués à l'institution. La tenue de la comptabilité de l'institution est assurée par un comptable public qui est soumis à la production d'un compte de gestion à présenter à la Cour des comptes. Le Médiateur du Faso applique les règles de gestion de la comptabilité publique. (Art 28). Toute personne physique ou morale qui estime, à l'occasion d'une affaire la concernant, qu'un organisme visé à l'article 11 de la présente loi n'a pas fonctionné conformément à sa mission de service public, peut par une réclamation individuelle, collective ou par l'intermédiaire d'un parlementaire ou d'un élu local, demander que l'affaire soit portée à la connaissance du Médiateur du Faso. (Art 29). Le Médiateur du Faso peut se saisir d'office de toute question relevant de sa compétence, chaque fois qu'il a des motifs de croire qu'une personne ou un groupe de personnes a été lésé ou peut vraisemblablement l'être, par l'acte ou l'omission d'un organisme public. (Art 30).</p> <p>(entretiens)</p> <p>MduF = interface entre citoyens et admin pub face aux dysfonctionnements, erreurs, abus que admin peut commettre = avocat gratuit face à l'admin = institution indpdte et autonome. Etat : 3 pouvoirs séparés ; MduF = 4ieme pouvoir. Recherchons à renforcer demo et bonne gouvernance. Ancrage = grandissant avec des représentations dans toutes les régions. Nouveaux représentants seront présents dans toutes les provinces (en cours) = sages d'un certain âge, fils du terroir qui ont occupé des hautes fonctions, à la retraite ou fonctionnaire mis à disposition. Avec secrétaires et assistants. Budget : Autonomie de gestion, MduF = ordonnateur avec DAF de MINEFID mis à disposition avec son salaire, mais avec différentiel au sein de l'institution (selon règles de la comptabilité publique). Autre œil = utile, mais retarde + budget 2018 mis à dispo fin mars. + budget= insuffisant (en deux tranches). Peut aussi recruter et choisir ses collaborateurs, actuellement au nombre de 64 à Ouaga :</p> <p>Saisines : BF = en voie de devt ; + nvelle demo, donc en cours ; gens habitués à admin peu participative. Insurrection – déclic – donc MduF bcp sollicité. En 3 mois, les saisines ont dépassé les saisines de 2016 et 2017. Bcp plus de Ouagadougou (viennent de manière groupée), mais aussi des régions (lors des sorties, possibilité de soumission + représentants). Autosaisine sur questions d'ordre général : eg, grève des enseignants de plus de 4 mois – interpellation sans saisine officielle « année blanche » - interpellation des syndicats, vu que le PM était peut être sous-informé ce qui entraine des blocages. En une semaine, le dossier était clos. Sapone, mairie dissoute 2 fois, accalmie afin que la justice puisse faire son travail (chef de l'état est revenu sur la decision du gvt). Citoyens cultivent parfois l'incivisme dans l'exercice de</p>			

leurs droits. MduF est interpellé et interpelle les citoyens afin que les populations ait résolution conciliante plutôt que conflictuelle. MduF n'intervient pas dans les pb pol, sauf quand peut affecter la paix sociale. Eg qd mairie suspendue ou dissoute, MduF intervient car il peut y avoir des pb de clans. Qd loi estimee pas équitable peut proposer de relire la loi pour respecter droit du citoyen. N'intervient pas pour remettre en question une décision de justice. Mais, si une décision n'est pas appliquée, peut demander le pourquoi, pareil si justice lente. = magistrature d'influence Médiateur actuel = En poste depuis oct 2017. A trouvé > 500 dossiers dont certains vieux de 15 ans Maintenant, convoque les ministres et leurs techniciens. Evacuation du backlog Fonctionnaires qui ont attendu leur retraite pour oser présenter leurs doléances. Bcp ont peur de sanctions à posteriori surtout pour les militaires (d'où le fait que bcp attendent d'être à la retraite – rétroactif = possible). MduF ravaille à montrer que requête n'est pas une attaque contre admin, mais requête de protection de droit/injustice. Pour les citoyens, zones d'enclavement, pb de structures – MduF intervient tant que c'est le rôle de l'administration. Tant qu'admin est mise en cause, nous pouvons solliciter toutes les institutions / administrations qui ont le devoir de nous accompagner selon les textes (pour le moment, ça les arrange). MduF antinomie avec la justice ? non, au contraire, le maitre de requête explique qu'il a intérêt à soumettre le cas en justice afin de ne pas être forclos par la justice au cas où la médiation n'aboutit pas. MduF ne soumet pas dossier à la justice, mais recommande à la personne de le faire Préserver le climat social = créer espace de dialogue. Bcp de manifestations se nourrissent des frustrations. Chaque fois que le dialogue est instauré. Méinformation joue bcp. 27 ans de gestion d'un pays = expérience qui entraine bcp de relations (tentacules de partout qui repoussent) – Compaoré avait sa manière de gérer qui ne peut pas être celle du psdt actuel. Psdt C avait une poigne – mettre la pression pour etre sure de maitriser le peuple. Aujourd'hui = pas possible, il faut une certaine ouverture Apprentissage de la démocratie = tjrs difficile. Extraordinaire qu'on n'ait pas sombre dans le chaos. Stabilité relative = prouesse. Grand espoir ne peut qu'entraîner de grandes déceptions. Pas eu de chasse aux sorcières – dont fortunes amassées n'ont pas été saisies. Les caisses sont vides. Operateurs eco se disent que c'est plus difficile pour eux (certains affectés par l'insurrection, réfugiés pol. en exil, ne vont pas réinjecter leurs fonds, sapent plutôt). PTFs n'ont pas appuyé en masse le BF alors qu'il peut servir d'exemple + on nous laisse exposé sur le plan sécuritaire. Défis MduF : materiel roulant ; personnel admin ; representation, pas de salaires (indemnite) ; equipements ; formations (renforcer compétences representants + population)

(source : entretiens OSC) Pas de collaboration concrète avec Médiateur, sauf si plainte est plus pertinente pour le Médiateur.

(source : entretiens OSC) Médiateur = plutôt affiliée à l'Etat, à la majorité – très active

(source : entretiens OSC) Première fois qu'on voit quelqu'un issu d'un parti politique à ce poste

(source : entretiens PTF) Médiateur = personne un peu controversée et donc faible

= choix politique (très proche du psdt actuel) – a déjà un camp

Sous-question 4	Le dispositif national de lutte contre la corruption permet-il d'améliorer effectivement les pratiques de la bonne gouvernance. Est-il compétent pour contrôler les institutions de sécurité et de défense ?	Textes en vigueur Rapports d'enquêtes, annuels	Entretiens avec le service concerné Entretien avec inspections services concernés Enquêtes perception Entretiens avec ministères services concernés Entretiens avec chefs services finances , logistiques services concernés.
-----------------	--	---	--

Données récoltées :

ASCE-LC

LOI ORGANIQUE N°082-2015/CNT

## PORTANT ATTRIBUTIONS, COMPOSITION, ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'AUTORITE SUPERIEURE DE CONTROLE D'ETAT ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION (ASCE-LC)

L'ASCE-LC est l'organe suprême de contrôle administratif interne et de lutte contre la corruption au Burkina Faso. (Art 1) L'ASCE-LC a pour attribution générale la prévention et la lutte contre la corruption et les infractions assimilées en vue de promouvoir l'intégrité et la probité dans la gestion des secteurs publics, privé et de la société civile. Elle a également en charge le contrôle des services publics en vue de garantir le respect des textes législatifs et réglementaires, de même que l'optimisation des performances desdits services. (Art 5) L'ASCE-LC assure la coordination et la tutelle technique des organes administratifs de contrôle interne et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées. (Art 6) Chargée de mener des investigations. Composition: un Contrôleur général d'Etat (ordonnateur du budget) ; un Contrôleur général d'Etat adjoint ; des Contrôleurs d'Etat ; des assistants de vérification ; des enquêteurs ; un Secrétariat général ; un Conseil d'orientation. (art. 12) Dirigée par le Contrôleur général d'Etat (Art 13) – recruté sur compétence, puis nommé par le Psdt (Art 14) Le Contrôleur général d'Etat et les membres de l'ASCE-LC sont soumis à l'obligation de déclaration d'intérêt et de patrimoine dans les conditions prévues par les textes en vigueur. Cette déclaration est faite devant le Conseil constitutionnel. (art. 19). Le Contrôleur général d'Etat ne peut être révoqué que lorsqu'il commet un acte grave susceptible d'être qualifié de faute lourde. Le caractère lourd de la faute est établi par le Conseil d'orientation qui statue à la majorité des deux tiers de ses membres. (art. 21). Structures métier (art. 31) département d'audit et de contrôle ; département d'enquête et d'investigation ; département des déclarations d'intérêt et de patrimoine ; département de la stratégie nationale de la prévention ; département du suivi des recommandations et des actions en justice. Budget: L'ASCE-LC est dotée d'un budget autonome permettant son fonctionnement optimal. Ledit budget ne peut être inférieur à 0,1% du budget national. (Art 59). Rapport annuel au Psdt, cc PM et AN - comprend une partie concernant L'état des dossiers en justice et le suivi de la mise en œuvre des recommandations.

Rapport général annuel d'activités 2015 de l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de lutte contre la corruption

### pp 215-216 ADOPTION DE LA LOI ANTI-CORRUPTION

L'année de 2015 aura vu l'adoption de la loi n°04/CNT/2015 du 03 mars 2015 portant prévention et répression de la corruption au Burkina Faso par le Conseil national de la Transition (Annexe 2). Cette loi ainsi adoptée est le fruit d'un long processus de réflexion, d'élaboration, de synergie d'actions entre plusieurs structures notamment le REN-LAC, le réseau Burkindi et l'ASCE-LC, ayant connu plusieurs soubresauts faits de renvois, d'amputations pour finir par être adoptée à la faveur de l'insurrection et de la Transition. Quelques mois après suivra sa promulgation, offrant ainsi au Burkina un des référentiels les plus actuels et en phase avec la Convention des Nations unies sur la prévention et la lutte contre la corruption. Il s'agit d'une loi spécifique de lutte contre la corruption s'inscrivant dans la continuité, d'une part, de la loi relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et d'autre part, des divers engagements internationaux de l'État burkinabé, signifiés par la ratification de la Convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la Corruption, du protocole de la CEDEAO sur la lutte contre la corruption et de la Convention des Nations Unies contre la corruption. Elle procède à différentes adaptations qui consistent à : · instituer une obligation de déclaration d'intérêt et de patrimoine pour certaines catégories occupant des emplois politiques, juridictionnel et de la haute administration civile ; lutter contre la corruption dans le secteur public comme dans le secteur privé ; · réviser la réglementation pénale en vigueur pour y introduire des normes plus strictes et des sanctions dissuasives, notamment le relèvement des peines ; · renforcer la stabilité, la sécurité et le bon fonctionnement des institutions démocratiques ; · ériger la responsabilité, la transparence, la probité, et l'éthique en principes de gestion de la chose publique et des activités économiques, commerciales et financières de tous les secteurs de la vie nationale ; · permettre à notre pays de respecter ses engagements internationaux relatifs à la lutte contre la corruption par une application effective des instruments internationaux enfin, disposer d'un document juridique de lutte contre la corruption plus cohérent et aussi complet que possible et rendre le recours à cette législation plus aisé. En rappel, cette loi est une des recommandations fortes issues des travaux des Assises Nationales sur la corruption au Burkina Faso, tenues du 19 au 21 décembre 2012, exigeant l'accélération de l'adoption d'une loi anti-corruption.

### pp 217-220 ADOPTION DE LA LOI ORGANIQUE

L'année 2015 a été celle des grandes réformes que l'ASCE a connues depuis sa création en 2007. Une évaluation par les pairs a montré que l'Autorité Supérieure de



Contrôle d'Etat (ASCE) a fonctionné depuis sa création en 2007, sur la base de textes qui présentent aujourd'hui des insuffisances en matière de lutte contre la corruption en référence aux standards internationaux prescrits par les conventions internationales, notamment celles régissant les institutions de lutte contre la corruption. Toute fois une nouvelle disposition en l'occurrence, la loi n°2015-004/CNT du 04 mars 2015 portant prévention et répression de la corruption au Burkina Faso confie à l'ASCE de nouvelles prérogatives en particulier en matière de gestion des déclarations de patrimoine. Ces évolutions survenues qui accroissent les responsabilités et les missions de l'ASCE dans la mise en oeuvre des actions de lutte contre la corruption, lui impose nécessairement d'adapter son dispositif organisationnel et son fonctionnement aux nouvelles exigences ; d'où l'adoption de la loi organique N°082-2015/CNT portant attributions, composition, organisation et fonctionnement de l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat et de lutte contre la corruption (ASCE-LC) (Annexe 3). Cette loi met surtout en relief l'orientation « lutte contre la corruption » qu'elle fait apparaître dorénavant dans le sigle « Autorité supérieure de contrôle d'Etat et de lutte contre la corruption (ASCE-LC) ». Aussi, les attributions anti-corruption de l'ASCE-LC sont-elles très renforcées aussi bien dans la dimension prévention que dans celle de la répression abondamment définies dans les articles 7, 8 et 9 de ladite loi.

Les principales innovations contenues dans la loi sont les suivantes : a. Le changement de la dénomination de l'institution. L'objectif de changement de la dénomination répond au souci de prendre en compte le volet lutte contre la corruption qui a longtemps été relégué au second plan au profit du contrôle. Il s'agit dorénavant, de continuer le contrôle tout en mettant l'accent sur le volet lutte contre la corruption à travers la prise en compte et l'utilisation des outils prévus par les différents conventions et protocoles en matière de lutte contre la corruption auxquels le Burkina Faso est partie. Dans ce même souci, l'organigramme de l'ASCE sera relu pour prendre en compte le volet lutte contre la corruption qui a été expressément attribué à l'ASCE dans la loi 004-2015/CNT du 03 mars 2015 portant prévention et répression de la corruption au Burkina Faso notamment aux articles 18, 19, 20, 26, 27, 28, 29, 32, 41, 65, 88 et 103.

b. La constitutionnalisation de l'Autorité Supérieure de contrôle d'Etat.

L'ASCE dans sa structuration actuelle est une autorité administrative indépendante rattachée au Premier Ministère. De ce fait, elle est rattachée au pouvoir exécutif, ce qui ne lui permet pas d'avoir une entière autonomie et une complète indépendance. Ce rattachement limite le capital confiance que le public lui accorde car d'aucuns estiment que l'ASCE ne peut exercer d'action ou entreprendre des investigations si le gouvernement n'approuve pas l'initiative. En outre, l'ASCE selon l'article 3 de la loi n° 032-2007/AN du 29 novembre 2007 a entre autres attributions de « mener des investigations sur les pratiques de délinquances économiques et de corruption au sein de l'administration concernant les personnes physiques et les personnes morales de droit privé », ce qui suppose un contrôle de l'action de l'ensemble des composantes du gouvernement, chose qui serait susceptible d'être compromise si le Premier Ministère s'y oppose étant donné le rattachement hiérarchique. Une constitutionnalisation de l'ASCE-LC assurerait mieux sa pérennité et son indépendance vis-à-vis de toute autorité hiérarchique. c. L'ouverture de l'ASCE-LC à d'autres structures de l'Etat, au secteur privé et à la société civile. Dans sa nouvelle configuration, l'ASCE-LC s'ouvre aux secteurs public, privé et à la société civile par la mise en place d'un conseil d'orientation de neuf (9) membres à raison de 3 membres par composante, chargé d'émettre un avis sur la gestion du Contrôleur général d'Etat et d'orienter l'action de l'ASCE-LC. Cette ouverture traduit la transparence et la collaboration que l'ASCE-LC compte entretenir dans ses actions. Elle vient également renforcer les dispositions de la loi 032-2007 qui à l'article 10 alinéa 2 autorisait l'ASCE à associer les acteurs de la société civile aux activités de concertations avec les corps de contrôle. L'ASCE-LC devient l'interface entre les acteurs engagés dans la lutte contre la corruption et les autorités étatiques.

d. Les modalités de recrutement des membres de l'ASCE-LC

Le Contrôleur Général d'Etat ne sera plus nommé en Conseil de Ministre sur proposition du Premier Ministre. Pour un souci de transparence et de recherche de la meilleure performance, le nouveau texte prévoit un recrutement sur appel à candidature, après avis du conseil d'orientation. Le recrutement sur appel à candidature présente également l'avantage de garantir l'indépendance du CGE. Dans le même souci, le mandat du CGE est de cinq ans et est non renouvelable.

Pour ce qui concerne les Contrôleurs, d'Etat, ils sont à l'heure actuelle recrutés selon les termes du décret n°2008-342/PRES/PM/MFPRE/MEF du 24 juin 2008, soit par concours professionnel ouvert par la fonction publique, soit par voie de nomination directe. Depuis les premières nominations par voie directe, l'ASCE a eu pour principe de ne recruter que suivant la voie du concours professionnel. Cette pratique se justifie pour deux raisons : le souci de la performance et celui de la transparence. La loi organique institutionnalise cette bonne pratique en la consacrant légalement comme le mode exclusif de recrutement des contrôleurs d'Etat.

En outre, pour renforcer le volet lutte contre la corruption, l'ASCE-LC procédera au recrutement d'enquêteurs et d'assistants de vérification. Ces agents viendront en appui aux Contrôleurs d'Etat dans le travail de contrôle mais aussi et surtout pour les investigations entrant dans la recherche de preuves pour confondre les auteurs ou complices d'actes de corruption. Les enquêteurs recrutés dans ce cadre ainsi que les contrôleurs d'Etat qui conduisent les investigations auront la qualité d'Officiers de Police Judiciaire (OPJ) et seront sous l'autorité hiérarchique du CGE en dérogation aux dispositions de l'article 10 du code de procédure pénale qui soumet les OPJ au procureur. L'attribution de la qualité d'OPJ permettra aux membres de l'ASCE qui en bénéficient de poser un certain nombre d'actes dans la célérité ce qui limitera les dissipations des éléments de preuves des infractions en matière économique. Il s'agira également de collaborer avec les autorités judiciaires dans le sens de coordonner les actions en vue d'obtenir des rapports d'investigations qui répondent aux exigences de forme des procès-verbaux d'enquêtes préliminaires des structures judiciaires. Cela permettra d'accélérer le traitement des dossiers et une effectivité des dispositions de l'article 88 de la loi n°004-2015/CNT du 03 mars 2015 portant prévention et répression de la corruption au Burkina Faso qui dispose que les rapports des contrôleurs d'Etat tiennent lieu de procès-verbal d'enquêtes préliminaires.

e. Les délais de prescription pour les infractions en matière de corruption. Les infractions en matière de corruption sont soumises au régime de prescription de droit commun, ce qui ne permet pas une poursuite sereine car les infractions sont dissimulées alors que leur découverte est la condition sine qua non pour toute poursuite. C'est ce qui justifie la position du nouveau texte de l'ASCE qui soumet les infractions en matière de corruption à la théorie des infractions dissimulées en ce qui concerne le délai de prescription c'est-à-dire que le délai de prescription ne va, désormais, courir qu'à partir du jour où l'infraction a pu être constatée par les membres de l'ASCE-LC dans les conditions permettant l'exercice des poursuites.

f. La fixation d'un seuil minimal de ressources budgétaires à affecter à l'ASCE-LC. La fixation du seuil de 0,1% permet de garantir l'effectivité d'une réelle volonté politique pour lutter contre la corruption. Elle répond également au souci d'assurer un minimum de ressources pour une meilleure efficacité et une plus grande performance de l'ASCE-LC.

g. Le renforcement de la coopération nationale, internationale et le recouvrement des avoirs

La lutte contre la corruption et les infractions assimilées est une préoccupation majeure pour l'ensemble de l'économie nationale mais, du fait des ramifications extérieures, elle ne peut être efficace sans une collaboration avec les autres Etats. La lutte contre la corruption ne peut donc se faire dans un cadre restreint d'un Etat, d'où le renforcement du volet coopération dans la nouvelle loi. La coopération répond par ailleurs à l'esprit de la Convention des Nations Unies contre la Corruption.

(entretiens)

Cadre juridique amélioré : loi lutte anti-corruption – gestation très longue (début 2010 avec le RENLAC, réseau parlementaire lutte contre corruption et ASCE (créé en 2007 – fusion IG & HALC). Processus = résultat de pression des PTF (conditionnalité décaissement). Il existait un avant-projet que le Gvt a vidé de sa substance pour le soumettre au parlement – pression PTF, proposition de loi retirée – errance. Puis marge de manoeuvre issue de l'insurrection, redynamisation – texte amélioré (définition large de la mission de corruption – convention UN) à l'éclairage d'un audit de l'ASCE pour voir si correspondait aux besoins (HALCIA (Niger), OLFNAC, ONUDC Dakar): diagnostic = insuffisances, surtout au regards du dialogue de Jakarta. Donc relecture, constitutionnalisation comme institution de la république qui ne dépend plus de la primature (LO) + prérogatives supplémentaires: organe de contrôle interne de l'administration + lutte contre la corruption. Indpdce: conseil d'orientation chargé de suivre la gestion du contrôleur général d'Etat (3 rep secteur public; 3 rep sect prive; 3 OSC) = conseil d'admin. CGE désigné sur candidature pour éviter les allégeances (CGE Adjoint = contrôleur d'Etat = technicien ; Enquêteurs – obtiennent le statut d'OPJ). Selon la LO, le budget de l'ASCE-LC ne peut pas être inférieur à 0,1% du budget national Possibilité de se constituer partie civile pour dossiers soumis à la justice que l'institution peut saisir directement. Loi adoptée en 2015, donnant 2 ans au gvt pour mettre éléments en place. Conseil d'orientation désigné et nommé, mais processus très long. Membres proposés par structures, enquête moralité (4 à 5 mois, réponse mi-2017 : pas d'obstacles), dossiers constitués et soumis à l'exécutif (ASCE-LC a fourni une proposition de décret de nomination – retour après 6 mois avec questions et sans tenir compte de la nouvelle loi). Membres du Conseil d'orientation finalement nommés il y a un mois. Lenteur dû en partie au fait que l'institution n'est plus rattachée à l'exécutif. Entre temps ont continue a travailler. Depts en place (voir LO, art 31 ci-dessus)

Contrôleurs d'etat entrent à l' ASCE-LC par voie de concours (fonctionnaires catégorie A avec au moins 10 ans d'expérience – catégorie P5 cf magistrats)

Seul un magistrat détaché. Personnel = défis. ASCE faisait sensibilisation et prévention – donc personnel = plus profil auditeur que d'enquêteur  
30 contrôleurs d'état dont 27 sont plus auditeurs qu'investigateurs. Besoin de recruter personnel venant de la police et gendarmerie pour les enquêtes & investigation.  
Neg avec MoJ : magistrate to head enq & Invest. (OPJ). Projets de textes sont prêts pour revue par le conseil d'orientation. Nouveaux textes prévoient la possibilité de prendre une disponibilité (pas le cas pour le moment).

Activités :

Déclarations d'intérêts et de patrimoine (en train de mettre en place de la plateforme de la déclaration électronique avec appui de la BM opérationnel d'ici fin 2018 – politiques (gvt & AN) = publiée au JO; reste = confidentiel) – relecture de la loi nécessaire. Suivi des recs et des décisions de justice. ASCE-LC / AN ? AN travaille plus avec la Cour des Comptes. Projet de constitution prévoit que la Cour des Comptes contrôle les comptes de l'AN. ASCE-LC habilité à contrôler tout le reste (psdce, etc.)

FDS? Contrôle actuellement à la Psdce du Faso. Audit annuel = conditionnalité décaissement des fonds UE. Un certain nombre de comptes de dépôt sont sans réglementation ni manuel de procédures. Textes que l'on veut adopter sont peu adaptés – veulent ramener aux fonds spéciaux pour la SI et Sec Ext + veulent en créer un autre pour l'état major particulier. Echappent à la vérification des contrôleurs = contraire à la constitution. Même pour fonds spéciaux, il y a tjrs obligation de rendre compte, même si procédure spécifique. Certains arguent du secret défense pour éviter le contrôle. ASCE-LC prêtent serment, donc peuvent effectuer le contrôle sans le publier. ASCE-LC note au Psdt sur inconstitutionnalité de la situation actuelle sera remise en main propre au chef de l'Etat. Articulation avec juridictions ?

Voie hiérarchique (sanction disciplinaire). Voie judiciaire (susceptible d'être qualifiée d'infraction) – mais quand plus d'enquêteurs plus facile. Pôles judiciaires spécialisés créés en 2017, membres nommés, pas encore opérationnels. Textes lacunaires. Risque de créer des conflits de juridiction au sein de la justice (définitions vagues)

Pb : LO magistrature – ne peut rester en poste 5 ans max (pb re: specialization des magistrats . Investissement a perte si pas de derogation. Suivi? Bcp de retard

ASCE-LC n'a pas pouvoir de sanction. Audit psdce Faso fini début 2016 – justice saisie des dossiers de mauvaise gestion / malversation. Aucune procédure ouverte jusqu'à présent. Executif n'intervient pas dans la justice. Nombre de dénonciations et de plaintes : multiplié par 10 (citoyens, maires, fonctionnaires, REN-LAC, medias). On est débordé. Eg. élections municipales : nouveaux élus on demandé un audit avant de prendre leurs fonctions. Journalistes d'investigation (evenement, le reporter, courrier confidentiel, mutations). On est dans la bonne voie en dépit des défis

(entretiens)

Audit du système institutionnel de la lutte contre la corruption en cours au BF

(entretiens)

2016 Tendance à la baisse, corrélé avec l'indice de TI. Mais rapport REN-LAC 2017 = moins optimiste (pas encore disponible). Partie analytique: ASCE-LC fait de son mieux ; Gvt pas très satisfaisant ; AN : enquêtes parlementaires = intéressant (2016 sur les mines, sur le foncier) ; MINIFED n'a pas donné l'exemple (chq sans provisions, fraude fiscale, fraude douanière). Journalistes dénoncent marchés passés sect sec : inappropriés. 2017 : syndicat au niveau police nationale a dénoncé corruption au niveau du ministère ; prestation des policiers au niveau des services privés. Dispositif institutionnel juridique du BF bcp amélioré après insurrection. 2011-2014 plaidoyé pour une loi lutte corruption conforme à la convention des UN, aboutit en 2015. + ASCE-LC s'est renforcée, bien que n'ait pas encore les moyens pour travailler. Aujourd'hui = institution constitutionnalisée = bonne chose (avec qualité de PJ au niveau des contrôleurs gen d'état ; leurs rapports font office d'enquêtes préliminaires), mais n'ont pas encore l'infrastructure nécessaire (y compris local de sécurisation). LO 1% budget (décret pris très récemment). Loi sur la déclaration en ligne = révision de cette loi sur la corruption devant AN. Cour des comptes : REN-LAC apprécie action de la cour des comptes ; rapports annuels dénoncent situations de corruption ; REN-LAC pas très satisfait de son action. Il y a des dossiers que la CC juge elle-m car CC = juridiction administrative (pas pénal) ; si aspect pénal, transmet au procureur (mais il y a parfois des dossiers qui ne passent pas). Au niveau de la justice REN-LAC = critique (ne porte pas le processus + corruption interne). CMS a mis en place une Commission interne qui a produit un rapport (REN-LAC a reversé ce qu'il savait) action au niveau disciplinaire, pas de dossiers pénaux ouverts. Pas satisfait du niveau d'indpdce de la justice. Après insurrection, parquets déconnectés du ministère, donc indpdce de fait. Administration de la justice = processus lourd et lent. Plaidoyer sur spécialisation dans le

traitement des procédures de lutte contre la corruption (avait plaider pour un processus de recrutement spécifique). Pôles judiciaires spécialisés à Ouaga et Bobo (sont en place du pt de vue des textes + juges affectés) mais pas encore actifs. Justice = tjrs attendue

Etat de la corruption au Burkina Faso - REN-LAC - Rapport 2016

pp 30-32 Les services des administrations publiques et parapubliques les plus touchés par la corruption : la Police municipale, les marchés publics et la Douane [...] Si l'essentiel des administrations publiques et parapubliques de la vie économique et sociale sont perçues par les enquêtés comme étant corrompues, l'intensité de la pratique du phénomène varie d'une administration à l'autre. En effet, en plus du classement des administrations selon leur degré de corruption perçu par les enquêtés sur la base des critères prédéfinis, le sondage 2016 a permis d'identifier les actes, les activités ou encore les prestations à travers lesquels les pratiques corruptrices ont pu être commises. Cette nouvelle donne permet de mettre le doigt sur des points d'entrée de la corruption dans les services classés. Cela devrait constituer une des bases importantes pour les acteurs de la lutte contre la corruption en général et les responsables des services concernés en particulier, pour engager des actions fortes à même de contrer le fléau de la corruption pour peu qu'il y ait une volonté réelle de s'y attaquer. La Police municipale, les marchés publics et la Douane occupent respectivement les trois premiers rangs du classement des administrations selon leur degré de corruption perçu par les enquêtés. La gendarmerie qui n'avait jamais été classée en dessous du 8ème rang depuis sa dissociation de la Police nationale dans le classement en question, est montée en force en occupant le 4ème rang. La DGTMM, quant à elle, améliore son score en passant du 4ème rang en 2015 au 8ème rang en 2016. La situation peu reluisante de la Gendarmerie et même de la police (nationale et municipale) serait imputable au déploiement de ces forces dans les villes et sur les axes routiers pour des contrôles dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Ces contrôles constituent très souvent un terreau très fertile aux actes de racketts des usagers. Cela requiert une attention particulière de la part des corps concernés.

pp37- Les initiatives de lutte anti-corruption des acteurs étatiques en 2016. [...] Le premier Gouvernement du Président Roch Marc Christian KABORE, dès son entrée en fonction en janvier 2016, a annoncé avoir pris toute la mesure des attentes des populations et affirmé vouloir instaurer une «tolérance zéro» des faits de corruption et d'autres pratiques illicites dans la gestion des deniers publics. Un an après, que peut-on retenir de l'action gouvernementale en matière de lutte contre la corruption ? Le gouvernement et les autres institutions notamment le parlement, la justice, les institutions de contrôle de la gestion du bien public (ASCE-LC et Cour des Comptes) ont-ils été à la hauteur des promesses de renouveau ? Les engagements ou les promesses de renouveau du gouvernement Thiéba en matière de lutte contre la corruption

p 38 - Les mesures annoncées par le Gouvernement en matière d'assainissement de la gestion publique

Pour joindre l'acte à la parole, le gouvernement a pris effectivement un certain nombre de mesures. Il s'agit, entre autres, de décisions visant à renforcer les procédures de la gestion de la commande publique pour allier efficacité et lutter contre la fraude dans les marchés publics. Ces mesures visent à traduire la volonté affirmée de rompre avec la mal gouvernance. Le Gouvernement Thiéba a, dès ses premiers conseils, pris plusieurs mesures. Il s'agit notamment de l'audit de la transition confié à l'Autorité supérieure de Contrôle d'Etat et de la lutte contre la corruption (ASCE-LC), de la mise en place d'une commission interministérielle pour se pencher sur une série de marchés publics autorisés par les toutes dernières sessions du conseil des ministres du gouvernement de transition. De même, dans sa déclaration de politique générale, le Premier ministre a annoncé une batterie de mesures et de promesses dans ce sens : « En matière de lutte contre la fraude et la corruption dans l'administration, mon Gouvernement appliquera le principe de la « tolérance zéro » et rendra effective la déclaration de patrimoine des responsables administratifs». En outre, les dispositions seront prises pour :

- assurer la formation adéquate des magistrats ;
- mettre en place des pôles judiciaires spécialisés dans la répression des infractions économiques et financières ;
- améliorer le dispositif législatif relatif à la lutte contre la corruption et la fraude ;
- renforcer les capacités de l'Autorité Supérieure de Contrôle de l'Etat et de la Lutte contre la Corruption ;
- veiller à ce que l'exemplarité au niveau du Gouvernement et de la haute administration soit de mise.

Des audits dans les Institutions, les Ministères, les Sociétés d'Etat, les Fonds nationaux et les projets et programmes de développement ont été également annoncés. Les recommandations issues de ces audits devraient

être immédiatement mises en oeuvre. Pour ce faire le gouvernement a décidé de la relance et de la réactivation des Conseils de discipline dans les ministères afin « de prendre les mesures conservatoires dans l'attente des décisions judiciaires ». Par ailleurs, le Premier ministre a annoncé d'autres mesures pour préserver le bien public des abus. [...] Toutes ces propositions, sans être exhaustives, visent à rompre avec les pratiques corruptrices et autres abus qui augmentaient les charges de l'Etat. Il s'agit donc de réduire considérablement le phénomène de la corruption, les fraudes et autres détournements et abus de biens sociaux et leurs effets néfastes sur le budget de l'Etat et la gouvernance de la société. Cependant au bilan, toutes ces mesures annoncées n'ont pas connu une mise en oeuvre effective. Le renforcement de l'arsenal juridique et institutionnel de prévention et de répression de la corruption. Au cours de l'année 2016, le gouvernement a élaboré et soumis à l'Assemblée nationale des projets de lois visant à renforcer le cadre institutionnel et juridique de lutte contre la corruption. Certains de ces projets ont été adoptés (voir ci-dessous les lois adoptées par l'Assemblée Nationale). Mais au 31 décembre, d'autres étaient encore en étude à la représentation nationale. On peut citer entre autres, le projet de loi portant création, composition, organisation et fonctionnement des pôles judiciaires spécialisés dans la répression des infractions économiques et financières. Cette loi vise à doter chacun des tribunaux de grande instance de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso d'un pôle judiciaire spécialisé pour le traitement diligent et efficace des infractions économiques et financières. Sa prochaine adoption devrait permettre de combler un tant soit peu l'inefficacité de la justice dans la répression des cas de corruption, de détournements de deniers publics ou de malversations en tous genres. Ensuite, le gouvernement a pris trois décrets d'application de la loi N°004-2015/CNT du 03 mars 2015 portant prévention et répression de la corruption au Burkina Faso. Le premier, le décret N°2016-465/PRES/PM/MJDHPC portant fixation du seuil relatif au délit d'apparence signé le 31 mai 2016 et pris en application des dispositions de l'article 63 de la loi N°004-2015/CNT du 03 mars 2015 portant prévention et répression de la corruption au Burkina Faso fixe le seuil au-delà duquel l'impossibilité de justifier l'augmentation du train de vie est constitutive de délit d'apparence. Ce seuil est fixé à 5% des revenus licites. Le deuxième, le décret N°2016-470/PRES/PM/MJDHPC du 02 juin 2016 portant procédure et délai de transmission des déclarations d'intérêt et de patrimoine à l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de lutte contre la Corruption (ASCE-LC) est pris en application des dispositions de l'article 9 de la loi N°004-2015/CNT du 03 mars 2015 portant prévention et répression de la corruption au Burkina Faso. [...] Le troisième, le décret N°2016-514/PRES/PM/MJDHPC du 14 juin 2016 portant fixation du seuil des dons, cadeaux et autres avantages en nature non soumis à déclaration et les modalités de remise à l'autorité publique des dons, cadeaux et autres avantages en nature soumis à déclaration, est pris en application des articles 31 et 32 de la loi N°004-2015/CNT du 03 mars 2015 portant prévention et répression de la corruption au Burkina Faso. [...] Avec ces trois décrets, toutes les dispositions de la loi anti-corruption sont pleinement applicables. Bien appliqués, ceux-ci contribueront sans nul doute à assainir davantage la gestion publique. A ces décrets d'application, s'ajoutent ceux relatifs aux textes sur l'indépendance de la magistrature qui devraient permettre à la justice burkinabè d'être à la hauteur des défis de la lutte contre la corruption.

Les actions de l'Assemblée nationale

L'Assemblée nationale a voté une quarantaine de lois au cours de l'année 2016. S'il est vrai que certaines d'entre elles peuvent renforcer le dispositif juridique et institutionnel de la lutte contre la corruption (Loi relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux, loi portant sur la réglementation de la commande publique, etc.), d'autres, par contre, suscitent des inquiétudes (Loi sur l'apurement administratif de comptes de gestion de l'Etat et la loi portant allègement d'exécution des projets, programmes et activités de développement). En plus du vote des lois, l'Assemblée nationale a, dans le cadre de l'exercice de sa mission de contrôle de l'action gouvernementale, mis en place deux commissions d'enquête respectivement sur le foncier urbain et les titres miniers et une mission d'information parlementaire sur l'opération de fusion-absorption de l'ONATEL et de TELMOB S.A. Le renforcement du dispositif législatif de la lutte contre la corruption

Au titre des lois pouvant directement ou indirectement renforcer le dispositif juridique et institutionnel de la lutte contre la corruption, l'on peut citer :

- la loi N°007-2016/AN du 21 avril 2016 portant définition et répression de l'usure ;
- la loi N° 016-2016/AN du 03 mai 2016 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme au Burkina Faso ;
- la loi N°039-2016/AN du 02 décembre 2016 portant réglementation générale de la commande publique ;
- la loi N° 015-2016/AN du 03 mai 2016 portant contentieux des infractions à la réglementation des relations financières extérieures au Burkina Faso.

Toutes ces lois, comme nous l'avons déjà relevé, participent d'une manière ou d'une autre au renforcement du dispositif juridique et institutionnel de lutte contre la corruption.

p 56 - La Justice Burkinabè face aux défis de la lutte anti-corruption

L'un des faits notables en matière de lutte contre la corruption au niveau de la justice au cours de l'année 2016 pourrait être le thème de la rentrée judiciaire : « Juridiction et démocratie financière : quels dispositifs pour une contribution à la transparence dans la vie publique? ». Ce thème interpelle l'appareil judiciaire sur le rôle des juridictions dans la promotion de la bonne gouvernance en général et leur contribution dans la transparence de la gestion des affaires publiques, notamment par la répression des pratiques illicites. Au niveau du traitement judiciaire à proprement parler des dossiers de corruption, l'on pourrait noter l'examen du pourvoi en cassation de l'affaire Ousmane Guiro. Au terme de son procès lors des assises criminelles en juin 2015, l'ancien Directeur Général des Douanes a été condamné entre autres à deux ans de prison avec sursis et à 10 millions de francs CFA d'amende. Le procureur général près la Cour d'Appel de Ouagadougou, estimant que la décision rendue par la chambre criminelle de la cour d'appel n'était pas conforme à la loi, a formé un pourvoi en cassation. Plus d'un an après, la cour a statué sur le pourvoi et annulé la décision de la chambre criminelle. Le dossier retourne par conséquent à la cour d'Appel. Il reste donc en l'état et devrait faire l'objet d'un nouveau procès. Mais jusqu'au 31 décembre 2016, ce nouveau procès n'a pas été programmé. En rappel, l'affaire Ousmane GUIRO est consécutive à la découverte à son domicile, fin 2012, de cantines contenant près de 2 milliards de francs FCFA et des objets précieux. Interpellé et placé sous mandat de dépôt, Ousmane GUIRO est poursuivi, entre autres, pour corruption, détention illégale de devises et d'armes, etc. Longtemps considérée comme le véritable maillon faible dans la lutte contre la mal gouvernance en général et la corruption en particulier, la justice burkinabè peine encore à faire la preuve de sa capacité à poursuivre et sanctionner les auteurs de malversations et autres pratiques frauduleuses dans la gestion des affaires publiques. Pire, la corruption semble gagner progressivement du terrain au sein des palais de justice. En témoignent les cas de corruption présumés, impliquant des magistrats, greffiers, avocats et autres acteurs de la justice, révélés par les médias au cours de ces dernières années. En 2016, de nouveaux cas ont été également révélés (voir ci-dessous, dans la contribution des médias). Dans le même temps, le traitement des nombreux dossiers de malversations dénoncés par les structures de contrôle de l'Etat et transmis à la justice semble plombé par des lenteurs inexplicables. Malgré la multitude des dénonciations par les médias et la société civile, avec parfois des preuves irréfutables, la justice notamment le parquet qui a pouvoir d'auto-saisine ne bouge pas. Pourtant, après toutes les réformes entreprises pour renforcer l'indépendance de la magistrature et améliorer les conditions de vie et de travail des magistrats, l'on se demande de quoi la justice a encore besoin pour s'affirmer comme un rempart contre la corruption. Car, comme l'a si bien relevé un avocat, « la seule évocation de la corruption dans la société fait tourner tous les regards, à tort ou à raison, vers la justice, non pas forcément qu'elle soit le milieu le plus corrompu, mais compte tenu du rôle et de la place qu'elle est censée jouer dans la traque des corrupteurs et des corrompus. »

La Cour des comptes : 18 milliards de chèques sans provisions relevés

Comme le veut la tradition républicaine, la Cour des Comptes a remis son rapport d'activités au président du Faso le 08 février 2016. Ce rapport concerne l'année 2014 et a porté sur le contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, l'audit des collectivités territoriales et le contrôle des entreprises publiques ainsi que des projets et programmes de développement. Les contrôles de la Cour des Comptes ont touché également certains fonds nationaux et la gestion de certaines Ambassades. Au niveau de l'exécution de la loi de finance gestion 2014, la Cour des Comptes a constaté, entre autres, que le budget a été exécuté en déficit, c'est-à-dire qu'on a dépensé plus qu'il n'a été prévu. « De même, le parlement a autorisé le gouvernement à faire des prélèvements sur les marchés financiers, c'est-à-dire, les bons de trésor. Là aussi nous avons constaté qu'il y a eu un abus en 2013, c'est-à-dire qu'ils ont prélevé plus que le parlement ne l'avait autorisé. L'autre problème porte sur les chèques sans provisions. Cette situation va en augmentant parce que nous avons constaté plus de 18 milliards de chèques émis sans provisions » a déclaré le Président de l'institution, Noumoutié Herbert TRAORE, à la presse à la sortie de la remise du rapport au Chef de l'Etat. En ce qui concerne l'audit des collectivités territoriales, il a concerné la Commune urbaine de Gaoua et le Conseil régional du Sud-ouest. Ce contrôle a permis de relever des irrégularités relatives à des dépenses non justifiées et à des indemnités payées à des agents en violation des textes en la matière. Enfin, le contrôle des entreprises publiques et des projets et programmes de développement a concerné le Bureau des Mines et de la Géologie du Burkina (BUMIGEB) et le Plan Décennal de Développement de l'Education de Base (PDDEB). Au BUMIGEB, la cour a constaté des irrégularités, notamment des salaires indus versés à des agents qui n'étaient plus en activité et des cas de malversations. En ce qui concerne le PDDEB, la cour des comptes a confirmé les constats que les médias et les Organisations de la société civile ont dénoncés depuis de longues années, à savoir la mauvaise qualité des infrastructures scolaires réalisées dans le cadre de ce programme.

L'Autorité supérieure de contrôle d'Etat et de la lutte contre la corruption (ASCE-LC)

Au cours de l'année 2016, l'ASCE-LC a été beaucoup sollicitée. En effet, en plus de son traditionnel rapport annuel de contrôle, l'ASCE a été sollicitée par le Gouvernement de la transition pour auditer sa gouvernance. Cette sollicitation a été confirmée par le Gouvernement Paul Kaba Thiéba dès son installation. De même, des révélations des médias sur des présomptions d'acquisitions illégales de parcelles par des autorités de transition ont amené le gouvernement à solliciter l'ASCE-LC pour mener des investigations. Le Rapport annuel 2014 : 822 millions de F CFA de malversations diagnostiquées pour l'année 2014. Le rapport annuel porte sur l'exercice 2014. Il a été remis au Président du Faso et rendu public le 14 janvier 2016 par le Contrôleur général de l'institution, Monsieur Luc Marius IBRIGA. Ce rapport met en évidence la persistance des tares et des mauvaises pratiques de l'administration burkinabè notamment des violations flagrantes des textes régissant la gestion publique. De nombreuses malversations ont été relevées. Celles-ci ont été estimées par l'ASCE-LC à près de 822 millions de F CFA en 2014. Elles concernent à la fois des détournements de fonds et des manquants de caisse. L'ASCE-LC relève également que d'année en année, les volumes des fonds détournés augmentent. Ce rapport de l'ASCE-LC confirme également les constats du REN-LAC relativement aux marchés publics. Selon le Contrôleur général d'Etat, Luc Marius Ibriga, « les marchés publics deviennent des lieux où les textes ne sont pas respectés, l'exécution physique est mal faite et l'exécution financière laisse à désirer. » En dépit de ces insuffisances, l'ASCE-LC note une nette amélioration de la gouvernance financière sous la transition. L'audit de la Transition : des irrégularités estimées à 60 175 780 669 FCFA. A la requête du premier ministre de Transition Yacouba Isaac Zida et sur insistance du Gouvernement Thiéba, les audits de la gestion de la transition ont été réalisés conformément aux manuels de procédure de contrôles. Ils ont mobilisé 120 auditeurs repartis en vingt-huit (28) équipes et se sont déroulés du 27 janvier au 31 mars 2016. Sur 1238 commandes publiques d'un montant de 114 084 348 349 FCFA, le recours aux procédures exceptionnelles (Entente Directe et Appels d'Offres Restreints) concerne 348 contrats pour un montant de 72 564 270 947 FCFA. Ce montant comprend 9 430 356 701 FCFA de carburant dont l'acquisition par Entente Directe est autorisée par les textes (article 71 nouveau : du décret 123 – 2012 du 02 mars 2012). Il en résulte que le montant réel de la commande publique par les procédures exceptionnelles est de 63 133 914 246 FCFA soit 55,33% du montant total des commandes publiques passées pendant la période de la Transition. Pourtant, la norme communautaire dans l'espace UEMOA est de 15%). Selon les auditeurs, le recours à ces procédures exceptionnelles comporte des risques pour les finances publiques. Le montant total des irrégularités recensées dans les trois domaines de vérification est de 60 175 780 669 FCFA. Cette situation pourrait s'expliquer selon l'ASCE-LC par le contexte spécifique de la transition avec ses urgences. Mais au-delà du recours abusif à l'entente directe, les irrégularités concernent également le non-respect de la réglementation sur l'exécution de la commande publique, de nombreuses dépenses sans pièces justificatives, le non fonctionnement des caisses de menues dépenses et une gestion irrationnelle et très peu transparente du carburant. Des milliards ont été dépensés en violation de l'orthodoxie financière et de la commande publique. La palme de la mal gouvernance est revenue au Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité avec des malversations de plus de 2 milliards (2 472 634 168) de FCFA représentant des opérations sous-tendues par des pièces justificatives irrégulières ou sans pièces justificatives et des dépenses inéligibles estimées à 436 352 200 de FCFA). Le premier ministère arrive en deuxième position avec des opérations sous-tendues par des pièces justificatives irrégulières ou sans pièces justificatives de 1 736 662 503 FCFA. Les abus concernent également la gestion du carburant avec des malversations estimées à 632 847 256 FCFA. p 62 Les autres sollicitations ou auto-saisine de l'ASCE-LC En plus de ces audits, l'ASCE-LC a été sollicitée et s'est auto-saisie d'autres cas suspects de malversations. L'on peut noter, entre autres, les cas de suspicions de malversations au Conseil supérieur de la communication (CSC) et des accusations de tentatives d'extorsion de fonds au ministère de l'économie, des finances. Ces deux cas ont défrayé la chronique suite à des révélations des médias. Au CSC, les faits sont relatifs à la gestion des fonds destinés à la couverture médiatique et au suivi des élections présidentielles et législatives de novembre 2015, mais aussi à la gestion quotidienne de l'institution par l'actuelle présidente, Nathalie SOME. Ces soupçons de malversations portent sur plusieurs centaines de millions. L'ASCE-LC s'est saisie de l'affaire et a mené des investigations pour faire toute la lumière sur cette affaire qui fait des vagues au sein de l'institution et du monde des médias. Mais au 31 décembre 2016, elle n'avait pas encore bouclé son enquête. En ce qui concerne le Ministère en charge des finances, l'ASCE a été également sollicitée pour faire la lumière sur un cas présumé d'extorsion de fonds au Ministère de l'Economie et des finances où un agent aurait exigé d'un soumissionnaire dans le cadre d'un marché public la somme de 50 millions de francs CFA avant la signature de son contrat. L'affaire met en cause la ministre elle-même. Il s'agit d'un marché d'acquisition de matériel au profit de l'Institut National de la Statistique et de la démographie (INSD). Cette affaire est d'autant plus trouble qu'il s'agissait d'abord d'une passation par la procédure de gré à gré qui n'a pas obtenu l'approbation du Conseil des ministres. C'est d'ailleurs le conseil des

ministres qui a exigé la reprise et l'adoption de la procédure par appel d'offres. Au terme de la procédure, l'attributaire provisoire par la procédure de gré à gré a soumissionné mais a échoué face à d'autres concurrents. C'est justement à cette entreprise qu'un agent du ministère a exigé la somme de 50 millions avant la signature de son contrat. Ce dernier affirme agir au nom de son ministre, Rosine Coulibaly. Après avoir perdu le marché dans la procédure d'appel d'offres, l'entreprise introduit un recours contre les résultats provisoires. Non seulement elle estime que son offre est meilleure à celle de l'attributaire provisoire mais elle soutient en outre qu'il y a de fortes présomptions de corruption dans l'attribution du marché. Pour elle, son concurrent a dû céder aux exigences de l'agent du ministère avant d'obtenir le marché. Après avoir décliné toute responsabilité dans cette sombre affaire, la ministre a sollicité une investigation de l'ASCE-LC en vue de faire toute la lumière sur ces graves accusations. Les résultats de cette investigation n'ont pas été rendus publics jusqu'au 31 décembre 2016. Globalement, l'ASCE-LC a poursuivi sa mission de contrôle de la gestion publique. Mais jusque-là, les suites judiciaires de ces contrôles se font toujours attendre. Il en est de même pour les recommandations à l'endroit du gouvernement qui peine également à se traduire en décisions administratives. Finalement, L'ASCE-LC ne s'est pas encore suffisamment investie de toutes ses prérogatives relativement au deuxième volet de sa mission, à savoir la lutte contre la corruption.

p 72 Monitoring des marchés publics passés en conseils des ministres en 2016

Le secteur des marchés publics est désormais perçu comme l'un des plus corrompus au Burkina Faso. Les fraudes et la corruption dans les marchés publics constituent un véritable obstacle au développement économique et social en ce qu'elles peuvent jouer sur la qualité des prestations et des infrastructures socioéconomiques mais surtout faire perdre d'importantes ressources au trésor public. D'où l'impérieuse nécessité de s'assurer que la commande publique respecte toujours les procédures et normes en la matière. C'est pourquoi, il a été retenu dans le présent rapport de faire un monitoring des marchés publics passés en 2016 afin de vérifier si les procédures ont été respectées notamment en matière de mise en concurrence. Il s'est agi uniquement des marchés passés en conseil des ministres. L'analyse s'est appesantie plus sur les procédures de passation et une revue documentaire, surtout au niveau des médias pour voir si certains de ses marchés n'ont pas fait l'objet de contestations ou de dénonciation en termes de violation des principes et règles de la commande publique et autres manquements. Toujours des recours abusifs aux procédures d'exception

En matière de commande publique, l'appel d'offre ouvert est la procédure la mieux indiquée en ce qu'elle garantit, théoriquement, la mise en concurrence et l'égalité des chances entre les entreprises soumissionnaires, mais surtout la qualité des prestations des produits ou infrastructures livrés. Ce type de procédure offre donc la possibilité de choisir entre plusieurs offres en tenant compte du rapport qualité-prix, des capacités techniques et la qualification des ressources humaines des entreprises. Les procédures par entente directe ou par consultation restreinte sont donc des procédures exceptionnelles. Leur recours obéit à un certain nombre de critères dont l'urgence, la spécificité de la commande, etc.

p 77 Le changement attendu à l'épreuve des pratiques de gouvernance du nouveau régime. Après la déception de la gouvernance de la Transition, l'année 2016 était annoncée comme celle de la rupture d'avec la mal gouvernance et les pratiques corruptrices. En matière de lutte contre la corruption, les attentes étaient très fortes. En effet, le nouveau pouvoir devait faire preuve d'une exemplarité extraordinaire dans la gouvernance quotidienne de l'Etat. Un an s'est écoulé. Mais la rupture promise reste encore un voeu pieux sur bien de points. Force est aujourd'hui de constater que les choses ont du mal à bouger tant au niveau du traitement judiciaire des affaires de corruption qu'au plan de dispositions administratives et réglementaires de prévention et de répressions des actes de corruption. L'adoption de la loi anti-corruption sous la transition et de ses décrets d'application, l'affirmation de l'indépendance de la justice et bien d'autres nouveaux dispositifs législatifs adoptés ne semblent pas encore produire les effets escomptés. Des avancées significatives dans le renforcement de l'environnement juridique et institutionnel peu suivies par des actes concrets

Comme relevé dans la première partie, le gouvernement a annoncé des mesures et pris des engagements pour l'instauration de l'intégrité à tous les niveaux de la gestion des affaires publiques. Ces mesures et engagements relèvent à la fois du renforcement du dispositif juridique en matière de transparence et d'assainissement dans la gestion de la chose publique et des mesures administratives conservatoires pour sanctionner les auteurs de pratiques corruptrices. Du point de vue du renforcement du dispositif juridique et institutionnel, l'on peut affirmer qu'il y a eu d'importants efforts accomplis. On peut relever, entre autres, l'adoption des décrets d'application de la loi anti-corruption et d'autres textes notamment relatifs à l'indépendance de la magistrature, relevés plus haut et qui devraient contribuer à la prévention et la répression de la corruption. Les décrets d'application de ces lois adoptées sous la Transition participent de l'amélioration de l'environnement institutionnel de lutte contre la mal gouvernance. A cela s'ajoutent les nouvelles lois adoptées par l'Assemblée nationale qui contribuent directement ou indirectement au renforcement de l'arsenal juridique de prévention et de répression de la corruption et des pratiques assimilées. L'on pourrait



également relever toutes les mesures administratives annoncées telles que la restauration des conseils de disciplines et cadres de sanction des agents publics indisciplinés. En somme, du point de vue de la législation, le Burkina Faso a fait un grand bond en avant. Mais la lutte contre la corruption n'est pas seulement une affaire de textes. C'est surtout une question de volonté politique soutenue par une culture institutionnelle de la redevabilité, de la transparence et de l'équité dans la redistribution des fruits de la croissance. Malheureusement, sur ce terrain-là, le nouveau régime n'a pas véritablement posé des actes qui traduisent fondamentalement une rupture d'avec les pratiques anciennes qui couvrent d'impunité des cas suspects de corruption ou de malversations dans la gestion de deniers publics.

D'abord dans la constitution de l'équipe gouvernementale et des proches collaborateurs du Président du Faso, le moins que l'on puisse dire est qu'on est loin des hommes et des femmes qu'il faut à la place qu'il faut. En effet, certains collaborateurs directs du chef de l'Etat, trainent des casseroles de leur gestion antérieure. L'on peut citer entre autres, le directeur de Cabinet qui avait été révoqué de son poste de maire de Koudougou en 2011, avec poursuites judiciaires pour malversations dans la gestion de parcelles.

Ensuite, le nouvel exécutif n'a pas été à la hauteur des attentes d'une gouvernance vertueuse en termes de prise de mesures fortes dans la lutte contre la mal gouvernance et de la traque des biens mal acquis des dignitaires du régime déchu. Malgré les rapports d'enquêtes parlementaires, les rapports des structures de contrôles de la gestion publique comme l'ASCE-LC, la Cour des comptes et les dénonciations des médias et de la société civile, le gouvernement n'a pris aucune sanction administrative, ni même des mesures conservatoires sur des cas dénoncés. Il semble juste se contenter d'annonces sans jamais passer à l'acte. En effet, au 31 décembre 2016, excepté l'audit de la Transition réalisés par l'ASCE-LC, ceux annoncés des ministères, institutions et établissements publics de l'Etat, l'assainissement de la gestion du parc automobile de l'Etat et des baux administratifs sont restés sans suite. Il en est de même des conseils de disciplines qui ne fonctionnent toujours pas.

De même, au lendemain de la publication des rapports d'enquêtes parlementaires, le gouvernement a annoncé que des sanctions administratives seront prises contre les agents publics épinglés dans ces rapports en attendant que la justice suive son cours. Au 31 décembre 2016, aucune mesure n'a été prise. Du moins, officiellement aucune mesure dans ce sens n'a été rendue publique. Les violations des dispositions de la loi anti-corruption au sommet de l'Etat. L'application effective de la loi anticorruption contribuera incontestablement à la moralisation de la vie publique au Burkina Faso. Malheureusement, pour l'instant, la tendance au sommet de l'Etat est plus à la violation des dispositions de la loi qu'à son application effective, malgré l'adoption des trois décrets d'application. En effet, il y a eu au moins deux cas de violation de la loi anti-corruption par les autorités : sur les déclarations d'intérêts et de patrimoine et sur les cadeaux et dons dont peuvent bénéficier les agents publics et les gouvernants.[...] En tous les cas, le gouvernement et l'Assemblée nationale ont été pris en flagrant délit de violation de la loi anti-corruption en acceptant des dons de tablettes de la part de la société Huawei, attributaire d'un marché public en cours d'exécution d'un montant 7 984 185 dollars US, soit 4 776 538 676,25 francs CFA TTC. Cette affaire a suscité une vague d'indignations au sein de l'opinion qui exige des gouvernants l'exemplarité et le respect de la loi anti-corruption.

(source : entretiens) Articulation avec cour des comptes et ASCE-LC ? On travaille beaucoup plus avec la cour des comptes dans le cadre de la Loi de règlement Commission d'enquête et missions d'info – AN informe le gvt et la justice. Quand on crée une commission d'enquête, on recrute des experts (eg. ingénieurs, expert passation des marchés) qui accompagnent les parlementaires durant tout le processus. Avec ASCE-LC : débat ouvert sur la question du contrôle de l'AN

(entretiens)

Etude nationale prospective 2025 menée par le gvt en 2000. Corruption = cayaux à la gorge - grande et petite corruption (petits poissons se font attraper, pas les gros). Quelle que soit la bataille menée contre la corruption, elle est tjrs là. Impunité : tant qu'on ne s'attaque pas à la grande corruption, ça ne pourra pas changer LO ASCE-LC, loi corruption - Beaux textes, bonnes démarches, mais l'exécution = pb. ASCE-LC produit des rapports, mais n'a pas pouvoir de sanction Dénonce et transmet à la justice qui est indpde, mais n'agit pas sur les dossiers. S'il n'y a pas de sanction, ça n'avance pas (systèmes de « protection »). Corruption dans toutes les sections. Il faut sanctionner les fautes avérées. Il faut un homme fort pour le faire (Sankara, quand lui tapait, il donnait l'exemple). Au moment de la transition - Avec ce qui s'est passé en oct 2014, voilà le salut, malheureusement un faux départ. Un peu biaisé parce que ça a été une réaction spontanée qui n'était pas murie et organisée – fourre tout avec bcp de sujets. Bcp d'acteurs avec 1 obj commun = départ de Compaoré et des obj spécifiques différents. Aujourd'hui, on ne maîtrise plus rien.

Jeunes pris dans le système – il faut travailler, plus dur qu’avant. Sceptique. Crise CIFOEB = image de ce qui se passe au niveau national. Bonne opportunité, mais pas préparés, donc partiellement manquée. Il y a tjrs de l’espoir, mais bcp efforts nécessaires sur tous les plans. Comme il s’agit de changements sociologiques, il faut agir à tous les niveaux (famille – Etat). Eg. Journaliste membre d’un comité de contrôle citoyen dans une commune. Investigation, article dans journal, appel anonyme « il ne faut plus en publier » + impunité ; pour sa sécurité, il a arrêté de publier. Tout est bien balisé dans les textes, mais dans l’exécution. Appui des partenaires = important, mais il faut une volonté politique

Banque Mondiale – Project Information Document - Economic Governance and Citizen Engagement Project (P155121) – Nov 2015

[...] The government strategy on economic governance reforms was integrated in the Economic and Finance Sector Policy (POSEF) for the period 2011 to 2020. The POSEF program has six axes: (i) reinforcing the institutional and organizational capacity of the Ministry of Economy and Finance (MEF); (ii) improving the macro-fiscal framework and promoting a performance-based budget management; (iii) enhancing revenue mobilization and management; (iv) strengthening budgetary planning and efficiency of public expenditure; (v) improving the efficiency of public accounts and financial systems; (vi) instituting an effective control system, audit of public finance and mechanisms to fight corruption and fraud; and (vii) developing close collaboration with WAEMU and ECOWAS. [...] In March 2015, the National Transition Council adopted an Anti-Corruption Law (loi 04/2015 portant prévention et répression de la corruption au Burkina Faso), which further strengthens the legal framework on transparency and accountability in the public sector. The law requires public institutions to make information publicly accessible to users on their functioning and decision making processes as well as organising effective access to information for the media and the public at large. It also reinforces regulatory and legal measures, rationalizes and makes existing anti- corruption tools and law enforcement more effective for greater transparency. Notably, it enhances civil society participation and private sector involvement in the fight against corruption. It complies with international conventions and agreements signed and ratified by Burkina Faso. Based on the Transition Organic Law, members of the transition government took the first step to implement the legislation by declaring their assets in compliance with the law. The government has initiated a process to create anti-corruption branches within the two first instance tribunals and strengthen the capacity of judges to deal exclusively with corruption cases. While public perception of corruption in the public sector is widespread, the evidence suggests low administrative capacity to enforce rules and sanction misbehavior. According to the National Network against Corruption (REN-LAC) 2014 report, the four most corrupt areas of public sector are: procurement, customs, transportation, and justice. Large number of corruption cases transmitted for judgment at the courts are still pending after several months and in some cases several years.

(source : entretiens PTF)

Econ gvce and citizen engagement (2016-2021)

Component 1 : renforcement de la participation citoyenne et de la redevabilité. fighting corruption – support gvt’s implementation of anti-corruption law. WB providing support to ASCE-LC to build online platform for declaration of assets. WB advocating for a manual dimension as well as challenges associated to online access = significant REN-LAC will support ASCE-LC track asset declaration. BM also working with REN-LAC on promotion of public disclosure around the law, sensitization and the monitoring of its implementation. Pôles anticorruption = within the courts in Ouaga and Bobo ; set up to handle corruption cases exclusively – capacity building = part of the support with a view to help resolve the slow processing of the cases submitted by ASCE-LC to the justice system. WB hopes will evolve into a fully-fledged court One of BF’s weaknesses = implementation of laws, policies and new measures = why adopted program for result approach. Link support to results with appropriate incentives – ensure that results are sustainable (TA, mechanisms put in place). It’s not going as expected

(source : entretiens PTF)

ASCE-LC mieux connu. Manque de moyens humains et financiers pour pouvoir travailler encore plus efficacement. ASCE-LC a compétence de s’autosaisir et de saisir la justice – une fois transmis, son rôle s’arrête là. Très peu de cas traités complètement. Si vers exécutif, 1 DAF suspendu, mais pas de suites rendues publiques + magistrats

épinglés pour des faits de corruption. CC peine à jouer son rôle, manque de moyen et le personnel devrait être renforcé. CENTIF = même chose. A l'époque mise en place pour la forme. Manque de moyens. Arrivent à faire de petites choses. Question des marchés publics - Tant qu'il y a un contact direct, plus corruption est possible (évolution vers plateforme en ligne). + Réformes au niveau de la direction des marchés. Mais les politiques ne facilitent pas les choses : interférences qui gênent la transparence. Malversation – procédures sont là, mais influence venue de quelque part. Marchés publics continuent à être perçus comme un foyer de corruption. Lenteur des procédures font que certains usent du gré à gré. Etude annuelle sur les budgets examine le nombre de marchés et le mode de passation + indicateurs de performance dans la gestion courante (= lié aux déclencheurs des appuis budgétaires). Transition = situation exceptionnelle durant laquelle de mauvaises habitudes ont été prises cf. indicateurs PEFA – gens moins regardant – mesures dérogatoires – écorche règles de l'orthodoxie budgétaire. Toutefois, bcp de lois sur gfp (y compris loi anti-corruption – dimension délits d'apparence pas appliquée). = avantage de la transition de déblayer le terrain. Mais institutions ont parfois péché, Cf rapport d'audit sur la transition. Donc bilan mitigé

(source : entretiens PTF)

ASCE-LC - Deal au moment de la transition (loi 2015), engagement = aller 0,1% du budget national pour le budget de l'ASCE-LC. ASCE-LC communique sur son travail Conditionnalité pour l'appui budgétaire UE : Audit annuel requis – ASCE-LC a le personnel + ont maintenant budget pour cet audit. Enorme augmentation du budget défense. Il faudrait un débat public. MinFin : achat de deux hélicoptères. Il y en avait déjà mais pas maintenus = illustration d'une situation typique Secret défense

(source : entretiens PTF)

ASCE-LC : nouveau texte = très récent ; mais ils s'en sortent bien car il y a des gens qui sont volontaires et exploitent toutes les possibilités pour avancer. Plus pro-actifs et dynamiques. Inspections techniques des services soumettent leurs rapports à l'ASCE-LC. Volontarisme des acteurs principaux = clé

(source : entretiens PTF)

ASCE-LC : première fois que cette structure a une crédibilité en raison du psdt actuel de la structure. Introduction de la dimension « LC » durant la transition. Mécanisme de suivi des recommandations = défis. Enquêtes de perception : prise de conscience pour les autorités de l'importance de la corruption DirCab Min Sec Int: attention, se focaliser trop sur la menace terroriste et sur certaines régions va générer d'autres problèmes (on nous reproche déjà le maillage territorial) Préparation du processus a révélé l'autocensure. Comité interministériel pour voir retour. Reaffectation des recettes = pas pour demain Services privés assurés par la police, dénoncé en 2011. Policiers radiés fâchés. Audit par inspection technique publié en parti dans la presse (quelques mutations, mais pas de poursuite judiciaire). Tout le monde se servait

Rapport sur l'état de la liberté de la presse 2017 - CNP/NZ

p29 "Le moins que l'on puisse dire est que la presse burkinabè a largement contribué à faire bouger les lignes en matière de lutte contre la corruption et l'impunité au cours de l'année 2017. C'est tout à l'honneur de ses acteurs et des organisations qui les soutiennent dans ce sens. "

POLES JUDICIAIRES SPÉCIALISÉS

Loi n° 005-2017/AN portant création, organisation et fonctionnement des pôles judiciaires spécialisés dans la répression des infractions économiques et financières et de la criminalité organisée

ACTUALITÉS : CRIMES ÉCONOMIQUES ET TERRORISME : DES PÔLES JUDICIAIRES SPÉCIALISÉS POUR (...) – 19 jan 2017

Réunis en séance plénière, le 19 janvier 2017, les députés de la 7e législature ont adopté, à l'unanimité, deux projets de loi portant création de pôles judiciaires spécialisés

pour lutter contre le crime organisé. L'objectif est de réorganiser le travail au sein des juridictions afin d'accélérer la procédure judiciaire en matière de crimes économiques et financières et de la criminalité organisée, mais aussi de centraliser et coordonner la répression des actes de terrorisme les plus graves et le financement du terrorisme au Burkina. La délinquance financière prend de l'ampleur tant au niveau national qu'international, entraînant des pertes énormes du patrimoine public et privé. Cette pratique nuit considérablement à la gouvernance et compromet la mise en œuvre des droits économiques, sociaux et culturels. Les infractions liées à cette pratique sont caractérisées par leur diversité, leur complexité et leur fréquente mutation d'où la difficulté de leur détection et du rassemblement des éléments de preuve contre les personnes mises en cause. La lutte contre ces infractions commande donc la mise en œuvre de structures spécialisées. C'est pourquoi, le Burkina a décidé de renforcer son arsenal juridique avec la création pôles judiciaires spécialisés. Ainsi, le premier projet de loi adopté par la représentation nationale porte « création, organisation et fonctionnement des pôles judiciaires spécialisés dans la répression des infractions économiques et financières et de la criminalité organisée ». Il compte 24 articles. Elle permettra de renforcer les capacités globales de la justice, le professionnalisme des personnels judiciaires et accroître la célérité dans le traitement des dossiers économiques et financiers pour plus d'efficacité. Pour un traitement diligent des crimes économiques et financiers

La mise en place des pôles économiques et financiers devait intervenir courant 2014 au titre des mesures phares de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD). Concrètement, il s'agira de créer au sein des tribunaux de grande instance Ouaga I et de Bobo-Dioulasso, deux pôles judiciaires spécialisés dans la répression des infractions économiques et financières et de la criminalité organisée afin de permettre un meilleur traitement de ce type d'affaires. Ce projet de loi introduit des innovations par rapport à la pratique judiciaire actuelle du Burkina. Ce caractère novateur tient d'une part à la réorganisation du travail au sein des juridictions, et d'autre part à un réaménagement des règles de compétence. Son adoption permettra juridictions d'accélérer la procédure judiciaire en matière de crimes économiques et financières et de la criminalité organisée. [...] Moussa Diallo, Lefaso.net

Source: [http://lefaso.net/spip.php?page=web-tv-video&id\\_article=75331&rubrique2](http://lefaso.net/spip.php?page=web-tv-video&id_article=75331&rubrique2)

Une enquête de perception auprès de la population et des FSI a été menée par un organisme de recherche Burkinabais (CGD – Centre pour la gouvernance démocratique Burkina Faso) en 2017. Cette enquête, financée par l'UE, a été utilisée lors du forum de la sécurité de fin 2017 pour informer les débats et les réflexions. En voici certains éléments intéressants pour cette sous-question : S'agissant de la situation de la corruption au sein des FSI, la grande majorité des enquêtés (81%), autant les hommes que les femmes, affirme n'avoir jamais eu recours à la corruption dans les relations avec les FSI. Rares sont les personnes qui ont déjà eu à signaler un cas de corruption. Pour les quelques rares personnes qui ont eu à le faire, 9 personnes sur 1000 affirment que les autorités ont agi, pendant que 13 personnes sur 1000 affirment que les autorités sont restées inertes la même proportion de personnes ne savent pas ce que les autorités ont fait. Plus de la moitié des personnes (56%) qui ont dénoncé des actes de corruption affirment n'avoir pas souffert de représailles ; 20% cependant ayant souffert de représailles et environ un quart (24%) ne sachant pas s'il y a eu représailles ou pas. Les femmes semblent relativement avoir souffert le plus de représailles en cas de dénonciation de la corruption, dans la mesure où elles sont deux fois plus nombreuses (environ 26%) que les hommes (environ 12%) à mentionner des cas de représailles. Les deux principales raisons pour lesquelles les gens ne dénoncent pas les cas de corruption au sein des FSI sont d'une part la peur des conséquences (39% des enquêtés) et d'autre part le fait que les gens ignorent où aller et comment procéder pour les dénoncer (environ 25%).

L'Autorité de contrôle supérieur de l'Etat et de Lutte contre la corruption (ASCE/LC) Les attributions de l'ASCE-LC sont définies par la loi organique 082-2015/CNT du 24 Novembre 2015 portant attribution, composition, organisation et fonctionnement de l'Autorité supérieure de contrôle d'état et de lutte contre la corruption. Issue de la fusion de plusieurs institutions antérieures, notamment l'inspection générale d'Etat, la Haute autorité de coordination de la lutte contre la corruption et la Coordination nationale de lutte contre la fraude (Loi N° 032-2007/NA et Décret 2008-160/PRES/PM portant Organisation et fonctionnement de l'autorité supérieure de contrôle d'état), l'ASCE-LC est l'organe suprême de contrôle administratif interne et de lutte contre la corruption au Burkina Faso. Elle assure la mise en œuvre de la politique nationale de lutte contre la corruption au Burkina Faso et la coordination et la tutelle technique des organes administratifs de contrôle interne et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées L'ASCE-LC est rattachée au Premier Ministre depuis 2015. Conformément aux dispositions du décret n°2011-700/PRES/PM du 26 septembre 2011

portant création, composition et fonctionnement du cadre de concertation des organes de contrôle de l'Etat de l'ordre administratif, l'ASCE-LC organise les rencontres des cadres de concertation des organes de contrôle, reçoit copie de tous les rapports établis par les dits organes des départements ministériels, des institutions, des établissements publics de l'Etat, des Collectivités territoriales et des projets et programmes de développement. En dehors de l'ASCE-LC, ce cadre regroupe toutes les autres structures de contrôle interne au Burkina Faso (l'Inspection générale des finances, les Inspections techniques des ministères sectoriels ; les Inspections internes des services des Administrations financières du Ministère des Finances (Budget, Impôts, Douanes et Trésor) et la Direction générale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers) qui ont chacune la qualité de membre (source : PEFA 2017)

Sous-question 5	Le système de contrôle financier national exerce-t-il son contrôle sur les institutions de défense, de justice et de sécurité intérieure de façon satisfaisante ?	Textes sur rôle vérificateur national ou cour des comptes	Entretien avec personnel service vérification comptes Entretien avec services financiers ministères
-----------------	---	---	--

Données récoltées :

(entretien media)

Pas de conscience forte sur question de la gvce sécuritaire. Choix des hommes n'est pas appropriée à la situation : MoD = alcoolique reconnu ; PM = inexistant sur les questions sécuritaires. Lois de règlement au BF sont fausses. Elles ne sont pas sincères. Pratiques déviantes écart de 9 à 25% entre prévisions loi de finances et loi de règlement. Dépenses extra budgétaires, fonds spéciaux, projections peu rigoureuses, dépenses/budget militaires = hors de contrôle. Graves dysfonctionnements pas en lien avec secret défense. Le ministère de la défense ne dispose pas de dept de contrôle financier. Aucune assurance que ça va vers des besoins réels. Au sein de l'institution de défense, il y a des individus qui comprennent les enjeux et souhaitent mettre en place des systèmes de gestions solides. Il faudrait réaliser des états généraux des finances publiques, mais sans bailleurs de fonds car ils pervertissent les choses. Possibilités d'évoluer vers des normes qui vont obliger les autorités à aller vers un investissement minimum sur recettes propres. Si bailleurs, ça deviendra une table ronde. MINIFED n'a pas de sens politique (processus = pol avant d'être technique) ; pas de capacité à conduire de dynamique de groupe. MINIFED était pré-sentie comme PM ; et PM comme ministre ; donc relations entre les deux = pb

Dr. Ra-Sablga Ouédraogo sur l'armée : «La crise de commandement est alimentée par la corruption des élites militaires» 27 janvier 2017

L'état très inquiétant des forces armées et de défense, qui n'ont jamais été aussi désorganisées depuis plusieurs années pendant que la conflictualité se renouvelle, se complexifie et prend plusieurs formes et une acuité inédite. Cela constitue un facteur en faveur de ce scénario, celui du précipice. A côté de problèmes importants de commandement existe celui d'une corruption au sommet d'une armée qui a connu un grossissement inconsidéré de sa tête, alimentée par des « finances publiques de l'armée quasiment hors de contrôle » comme l'indique le rapport de la CRNR, sans compter les réels schismes intergénérationnels en son sein. L'équipement inadéquat et la géographie inopérante de l'armée sont également des problèmes de premier plan. Le moral des troupes est à reconstruire au même titre que la fonction de renseignement en gestation trop lente. L'effroyable attaque de Nassoumbou, un drame sans précédent dans l'histoire militaire du pays, montre la montée en puissance de la menace djihadiste avec des acteurs et une infrastructure désormais en partie sur le territoire national. Pendant ce temps les poussées des groupes d'auto-défense et la montée des conflits communautaires posent d'importants problèmes. Avec la volatilité du front social, elles peuvent constituer une sorte de front de diversion intérieure pendant que la menace terroriste avance inexorablement.[...] Il faut engager la réforme, la remobilisation et la mise à niveau des forces de défense et de sécurité (FDS). La dégradation du contexte sécuritaire requiert une accélération des FDS pour faire face au renouveau de la conflictualité autour des menaces terroristes, des conflits communautaires avec les risques liés à l'émergence des groupes d'auto-défense et la montée du grand banditisme. Des réformes sont attendues sur plusieurs plans.

L'équipement, l'armement et la formation des forces armées doivent viser leur mise aux normes pour être à la hauteur des défis actuels et futurs. La réforme des finances publiques de l'armée est indispensable pour soutenir l'investissement dans le secteur de la sécurité mais également pour assainir les pratiques et renforcer l'exemplarité du commandement. Le ministère de la Défense ne dispose pas de contrôle financier et les corps administratifs de contrôle sont frileux à l'idée d'y conduire des audits. Le ministère des Finances est mis devant le fait accompli tant dans la mobilisation des recettes que dans l'exécution des dépenses militaires et paramilitaires, dans un « abus » de l'argument du secret-défense. L'augmentation des dépenses militaires constitue une justification supplémentaire de la nécessité d'assainir le secteur. En tout état de cause, la crise de commandement est alimentée également par la corruption des élites militaires qui perdent les vertus militaires et se trouvent ainsi discréditées vis-à-vis des troupes. Il y a urgence à traiter ces problèmes pour permettre une remobilisation des forces armées dans leur ensemble au service des missions difficiles qui leur sont confiées. Le nouveau chef d'état-major général des armées devrait avoir ces priorités dans sa lettre de mission et conduire une refondation de la doctrine, de la stratégie, du dispositif tactique et de l'ensemble de l'organisation opérationnelle des forces de défense et de sécurité. Dans le cadre de cette réforme, la géographie des infrastructures et des forces militaires et paramilitaires (camps, gendarmeries et commissariats) doit être mise à plat pour en inventer une nouvelle qui réponde de façon adéquate à celle des menaces actuelles et potentielles. Il est important que la réforme de l'armée ne reste pas aux mains des seuls militaires comme cela est le cas depuis très longtemps. En effet, une pression civile et politique, intelligente et efficace, est indispensable pour mettre en mouvement diligent les corps militaires et les sortir des confort acquis, des positions douillettes à l'abri des adversités et des distances vis-à-vis des responsabilités, du terrain et des troupes. [...]

Source: <http://netafrique.net/dr-ra-sablga-seydou-ouedraogo-sur-larmee-la-crise-de-commandement-est-alimentee-par-la-corruption-des-elites-militaires/>

Banque Mondiale – Project Appraisal Document - Economic Governance and Citizen Engagement Project (P155121) – 27 Jan 2016  
pp 46-47 Subcomponent 2.5: Strengthening Predictability and Control in Budget Execution (US\$1.5 million). Objective: The objective of this component is (a) to support the GoBF in enhancing the effectiveness of its overall internal controls system, and (b) reset the focus of internal and external auditing to a more risk-based approach across the MDA. Current status: Systematic prior review by financial controllers (inside the expenditure and revenue chain) still contributes to slowing down the budget execution. The merging of the former public procurement control and financial control is considered as a critical step to reduce duplications of controls. The internal audit system (outside the expenditure and revenue chain) includes (a) the ASCE in charge of the overall coordination of the internal audit activities; (b) the General Inspection of Finance (IGF) reporting to the MEF; and (c) the technical inspections of line ministries and other institutions. Despite several efforts of coordination done by the ASCE, the effectiveness of the internal audit function is greatly hampered by the inadequate qualification of the staff appointed and the lack of sufficient human resources and equipment. The current legal provision does not allow the CdC to exert control on the administration's management or performance. Its internal functioning makes it difficult for it to pronounce a sufficient number of judgments because of constraints of capacity and limited human resources; its role of assistance to the national assembly is not fulfilled due to the backlog on the judgments of public accountants and late submission of audited financial statements. In addition, new PFM regulations provide significant changes of internal audit functions from control to performance evaluation and reporting. Now, the scope of audits goes beyond reviewing the regularity of transactions and covers the effectiveness, economy, and efficiency programs implemented. All these developments require radical changes of practices and tools.

Enquête sur le budget ouvert 2017 – Burkina Faso – IBP

Transparence : 24/100 - Participation du public : 0/100 - Contrôle budgétaire : 37/100

Dans quelle mesure l'Institution supérieure de contrôle au Burkina Faso assure-t-elle un contrôle budgétaire ? L'institution supérieure de contrôle assure un contrôle budgétaire faible. En vertu de la loi, elle dispose de toute latitude pour procéder à des audits comme elle l'entend. En outre, le responsable de l'institution supérieure de contrôle n'est pas désigné par le corps législatif ou par le système judiciaire et il peut être démis de ses fonctions sans l'approbation du corps législatif ou du système judiciaire, ce qui remet en question son indépendance. Enfin, l'institution supérieure de contrôle est dotée de ressources insuffisantes pour remplir son mandat, et ses processus d'audit ne sont pas évalués par une agence indépendante.

Source: <https://www.internationalbudget.org/wp-content/uploads/burkina-faso-open-budget-survey-2017-summary-french.pdf>

L'Inspection générale des finances (IGF) relève en tant que structure de contrôle interne, du MINEFID. Selon l'arrêté N°2016-0204\_\_FMINEFID/IGF du 14 Juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'IGF, elle a pour mission d'assurer le contrôle de l'ensemble des services financiers, fiscaux et comptables de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics de l'Etat et de manière générale de toutes les structures qui reçoivent, détiennent ou gèrent des deniers publics. Bien que relevant de l'autorité du Ministère des Finances, l'IGF à travers son activité de contrôle a plutôt un caractère interministériel parce que les textes réglementaires lui donnent la possibilité d'étendre ses contrôles au delà du Ministère des Finances, précisément partout où il y a une manipulation des deniers publics. Selon l'article 18 de l'arrêté sus visé , l'IGF coordonne d'abord la mise en œuvre du contrôle interne dans les structures du Ministère de l'économie, des finances et du développement en plus de la centralisation et production des rapports de mise en œuvre et de suivi évaluation du contrôle interne. (source : PEFA 2017)

La Cour des Comptes Selon la loi n° 014-2000/ du 16 Mai 2000 portant composition, attributions, organisation et fonctionnement de la Cour des Comptes et Procédure applicable devant elle, la Cour des Comptes est la juridiction Supérieure de Contrôle des Finances Publiques au Burkina Faso. Son rôle traditionnel consiste essentiellement à juger les comptes des comptables publics de deniers et des comptables publics de matières et délivrer un quitus auxdits comptables ; participer au contrôle de l'exécution de la loi des finances et donner la déclaration générale de conformité à l'administration financière pour permettre l'examen par l'Assemblée Nationale des projets de lois de règlement. Elle assure aussi la vérification des comptes et de la gestion des autres Page 38 établissements ou organismes publics , des sociétés et groupements dans lesquels l'Etat, les Collectivités locales ou Etablissements publics, les organismes déjà soumis au contrôle de la Cour détiennent séparément ou ensemble ;une participation au capital ou des voix dans les organismes délibérants; contrôle les institutions de sécurité sociale y compris les organismes de droit privé qui assurent tout ou en partie, la gestion d'un régime de prévoyance légalement obligatoire et exerce un contrôle sur tout organisme qui bénéficie d'un concours financier de l'Etat ou d'une autre personne morale de droit public, ainsi que sur tout organisme bénéficiant du concours financier des entreprises publiques et leurs filiales. (source : PEFA 2017)

La Direction Générale du Contrôle des Marchés publics et des Engagements financiers de l'Etat (DGCMEF) La DGCMEF a pour mission le contrôle a priori des marchés publics et des engagements financiers de l'Etat à travers un contrôle permanent et a priori sur toutes les propositions d'engagement de la dépense liée à l'exécution des opérations financières de l'Etat, de Collectivités territoriales et des Etablissements publics y compris les marchés publics. A ce titre, elle est chargée : d'exercer un contrôle permanent et à priori sur toutes les propositions de liquidation de la dépense en procédure normale et procédure simplifiée, de veiller à l'application de la réglementation en matière de commande publique, d'assurer le contrôle de l'exécution physique de la commande publique, de donner son avis et éventuellement apposer sn visa sur tous les actes ayant un caractère financier ou pouvant avoir des répercussions sur les finances publiques, y compris les contrats de marchés publics ; d'assurer la collecte des données et des informations relatives à la passation et à l'exécution des marchés publics ; de tenir la comptabilité des engagements et des liquidations du budget de l'Etat, des comptes spéciaux du trésor et des budgets annexes, de tenir la comptabilité des liquidations du Budget de l'Etat, des comptes spéciaux du Trésor et des Budgets annexes en procédure simplifiée, de tenir la comptabilité des engagements, des liquidations et des mandatements des Budgets des Collectivités territoriales et des Etablissements publics de l'Etat et de vérifier la sincérité des certifications du service fait. (source : PEFA 2017)

**Question 4 : Dans quelle mesure la société civile assure-t-elle efficacement ses fonctions de pilotage et de contrôle sur les secteurs de la sécurité intérieure, de la défense et de la justice ?**

**Documents**

**Entretiens, focus groupe, enquête, etc.**

**Description de la question et lien avec le socle de référence :**

L'objectif de cette question est d'analyser la société civile et de voir de quelle manière elle exerce ses fonctions de pilotage et de contrôle sur les secteurs de la sécurité et la justice.

Cette question couvre donc la section 5 du socle de référence gouvernance.

Sous-question 1	Les droits fondamentaux d'accès à l'information, d'expression et d'association sont-ils garantis ? Existents-ils des textes spécifiques sur le fonctionnement des OSC ? Sont-elles effectivement soutenues par des financements spécifiques nationaux, extérieurs ?	Lois Règlements en vigueur	Entretien avec ministère Entretiens avec OSC
-----------------	---	-------------------------------	---

Données récoltées :

La Constitution garantit les droits et libertés fondamentaux (Titre I - Articles 1-30). Liberté d'association (Art 21)

(source : entretiens PTF)

BF : liberté d'expression, de presse = limitée par les aspect éco. Une presse libre = financièrement indpdte et économiquement viable = pas le cas. Mais pas de presse politicienne ; généralement au-dessus de la mêlée. Loi sur accès à l'information existe, mais texte d'application n'est pas encore opérationnel

Burkina Faso - Engagement de l'EU envers la société civile - Feuille de route 2017-2020 - p 3.

"L'environnement de la société civile. » La société civile burkinabè dispose d'un environnement plutôt propice. Dans le domaine des droits juridiques fondamentaux il n'y a pas de contraintes au fonctionnement des OSC. Elles peuvent mener leurs activités librement dès leur constitution et tenir des rencontres sans solliciter d'autorisation préalable. La Constitution, ainsi que les traités et lois ratifiés, garantissent la liberté d'expression, d'opinion, d'association et de rassemblement et le droit à l'information. Ces droits et libertés sont globalement respectés. La nouvelle loi (loi 064-2015/CNT) régissant la liberté d'association, adoptée en octobre 2015, tout en respectant la liberté d'association, rend plus contraignant le processus d'agrément. Elle a pour but de limiter la pléthore actuelle d'associations et de favoriser l'émergence d'OSC solides et capables d'assumer une implication efficace dans les différents processus de dialogue avec les Autorités. La loi prévoit également la création d'une base de données informatisée dans laquelle sont consignées les informations relatives aux dirigeants, à la vie et aux activités des associations déclarées ou autorisées au Burkina Faso. Le soutien financier des OSC de la part des autorités publiques demeure très limité ce qui reflète jusqu'à présent le manque de volonté politique de renforcer la société civile."

Sous-question 2	Les OSC portant intérêt aux questions de sécurité et de justices ont-elles les compétences et les moyens nécessaires pour jouer leur rôle de manière constructive et effective - y compris dans le domaine de la gestion des finances publiques ? Sont-elles légitimes aux yeux de la population ? Ont-elles la confiance des institutions ?	Textes sur structures OSC	Entretiens avec OSC Enquêtes de perception Entretien avec ministère sécurité
-----------------	--	---------------------------	--

Données récoltées :

(entretiens)



Déficit info sur droits et devoirs de chaque acteur. Citoyen droit a tout et devoir de rien. Globalement, pays ou moins de 20 % et alphabétisé. Société essentiellement orale  
Droits essentiels fondamentaux. OSC a un rôle important (vrai société civile et non pas officine de partis politiques)

NDI - Factsheet, p 3 - 2016

Working to Strengthen the Newly-Elected National Assembly. Given the high proportion of first-time parliamentarians in the National Assembly, NDI will undertake an institutional assessment of needs and capacities in order to develop, together with parliamentarians and staff, a legislative development plan. NDI will provide technical assistance to three committees, those responsible for promoting good governance and human rights, sustainable development, and budgeting and finance. NDI will also assist up to three legislative networks within the new National Assembly, focusing on specific policy reform priorities, such as anti-corruption and fiscal responsibility, youth empowerment, and gender equality. In partnership with Internews, the program will provide training and guidance to enable key media outlets to provide balanced, informed, and accurate reporting on legislative affairs. Civil society organizations will receive training and assistance to monitor legislative activities, including proposed legislation and discussions on the issues on which civil society advocates. Improving Democratic Governance of the Security Sector in the Sahel

In Burkina Faso, as well as in Mali and Niger, NDI and the Center for Democratic Control of the Armed Forces (DCAF) are implementing a pilot program to strengthen democratic control and oversight of the security sector. Core partners are drawn from the legislature, civil society, and the executive branch. They include members of the parliamentary commission responsible for security sector oversight, local civil society organizations able to play a “watchdog” role, and the ministry in charge of defense and security. NDI and DCAF seek strengthen existing laws and instill a greater sense of accountability by empowering partners from across society and government to strengthen existing laws and instill a greater sense of accountability.

Source: <https://drive.google.com/file/d/0BzADyPnOvkl4NI9ySEhRSGJDLXM/view>

Médias et bonne gouvernance : Un projet pour renforcer l’attelage - mercredi 25 avril 2018 à 01h26min

[...] A en croire, le chargé de la formation et des questions de liberté de la presse à «Media Fondation for West Africa», les vœux émis trouvent des réponses dans les objectifs même du projet qui s’étend sur deux ans. Il s’agit selon Muheeb Saeed, d’améliorer la participation du public et la responsabilité en matière de gouvernance grâce à des plateformes médiatique et de dialogue efficace. Pendant les deux ans, «Media Fondation for West Africa» et le Centre national de presse Norbert Zongo, vont travailler entre autres à : approfondir les compétences et connaissances des médias au Burkina, afin de les rendre plus efficaces à mener des reportages sur les questions de transparence, de responsabilité et de corruption, approfondir les connaissances et compétences des OSC dévouées à la promotion de la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption, accompagner efficacement le monde des médias dans ses plaidoyers sur les questions de transparence, de responsabilité et de gouvernance en général, soutenir financièrement des journalistes pour des reportages d’investigation qui suscitent des débats publics sur les questions de gouvernance au Burkina, tout en incitant les gouvernants et responsables publics à réagir de manière à améliorer les qualités de service public. Un forum pour commencer. [...] Les communications ont donné lieu à des échanges entre journalistes, structures de contrôle et société civile. Les hommes de médias tout en déplorant le hiatus entre les textes et les quotidiennes dans la recherche de l’information, estiment que malgré tout quand ils arrivent à lever les lièvres (rendre public des cas d’entorse à la bonne gouvernance), aucune suite n’est donnée. Le découragement est ainsi vite arrivé. La promotion de la gouvernance est un travail de chaîne. Autant les journalistes sont des acteurs non négligeables, autant d’autres acteurs doivent prendre le relais dans la chaîne. [...]

Tiga Cheick Sawadogo, Lefaso.net

Source : <http://lefaso.net/spip.php?article83114>

Burkina : Formation de journalistes sur la lutte contre la Corruption- Posted on Avr 24 2018 - 7:00 by B-Demain

[...] plusieurs Organisations de la Société Civile œuvrant dans le domaine de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption participeront également à un atelier de formation de deux jours les 26 et 27 avril 2018 sur l'engagement médiatique efficace et les stratégies de plaidoyer. Elles s'enrichiront de connaissances et compétences pratiques en vue de collaborer de façon plus effective avec les médias sur les questions de gouvernance et de redevabilité. Ces deux ateliers de formations au profit des hommes de médias ainsi que des acteurs de la société civile qui se tiendront simultanément les 26, 27 et 28 avril 2018 s'inscrivent dans le cadre des activités du projet « Médias et Gouvernance » de la MFWA et du CNP-NZ. A terme, ce projet vise à renforcer la participation du public en matière de gouvernance à travers la consolidation des capacités des médias et des institutions clés de lutte contre la corruption. Le projet est mis œuvre au Sénégal, au Ghana et au Burkina Faso avec l'appui financier de la William and Flora Hewlett Foundation.

Source : Le MFWA et le CNP-NZ - <http://burkinademain.com/2018/04/24/burkina-formation-de-journalistes-sur-la-lutte-contre-la-corruption/>

Etat de la corruption au Burkina Faso - REN-LAC - Rapport 2016. p 63 La contribution des OSC et des Médias. Les organisations de la société civile à travers le Réseau national de lutte anti-corruption (REN-LAC), le Centre d'information, de formation et d'études sur le budget (CIFOEB) et la presse nationale ont continué en 2016 à assurer la veille et les dénonciations des cas présumés de corruption, de malversations ou de détournements de deniers publics. Les actions du REN-LAC

Comme les années précédentes, l'action du REN-LAC en 2016 concerne à la fois la sensibilisation du grand public, le plaidoyer et le lobbying auprès des différentes catégories d'acteurs en l'occurrence les pouvoirs publics et les partenaires, la formation de certains acteurs ainsi que les dénonciations et les interpellations.

Les activités de sensibilisation, de formation et de plaidoyer. Pour contribuer à une prise de conscience des enjeux par les acteurs ayant la responsabilité de contribuer à la prévention et à la répression de la corruption, le REN-LAC allie le renforcement des capacités à la formation et à l'information des citoyens. Les formations

Au cours de l'année 2016, le REN-LAC a organisé plusieurs formations au profit des organisations de la société civile, des religieux et coutumiers, des hommes de médias (y compris les journalistes en langues nationales), des officiers de police judiciaire (OPJ) et des jeunes. Ces formations ont porté sur la mise en œuvre de la loi anti-corruption, les valeurs éthiques et morales et la lutte contre le blanchiment de capitaux. Elles visaient entre autres, à outiller les bénéficiaires des rudiments de base en matière de lutte contre la corruption mais également à contribuer à l'émergence d'une veille citoyenne pour l'application de la loi anti-corruption et pour l'intégrité de la gestion publique. Elles ont permis également aux organisations de la société civile et aux jeunes de mieux s'approprier le contenu de la loi, notamment sur la lutte contre la corruption dans le milieu associatif et la gestion des déclarations de patrimoines. Par ailleurs, l'atelier d'échanges et de réflexion pour la mise en place d'un module d'éducation aux valeurs a réuni une quarantaine d'acteurs du système éducatif pour partager des résultats et recommandations de l'étude sur les valeurs morales, éthiques et civiques dans la lutte contre la corruption. L'objectif visé est de parvenir à l'écriture et à l'intégration d'un module d'enseignement portant sur la lutte contre la corruption dans le système éducatif.

La sensibilisation et le plaidoyer

Depuis quelques années, le REN-LAC a institué et anime régulièrement des espaces et cadres de mobilisation et de plaidoyer pour le renforcement de la lutte contre la corruption. Sont de ces cadres, les journées nationales de refus de la corruption (JNRC). Ces journées se tiennent généralement à l'occasion de la commémoration de la journée internationale de refus de la corruption le 9 décembre de chaque année. En 2016, ces journées qui étaient à leur 11ème édition se sont tenues du 1er au 9 décembre sur le thème évocateur : « la nécessité d'un contrôle populaire de la gestion de la chose publique ». L'essentiel des activités marquant ces journées est constitué de théâtres-forums, de conférences publiques, des causeries/thé-débats ou ciné-débats sur l'application de la loi anti-corruption ou la série télé « Stop corruption », l'animation d'émissions radio et télé. L'activité phare de ces JNRC 2016 a été la commémoration de la journée internationale de refus de la corruption à Bobo Dioulasso, le 9 décembre. Elle a été conjointement organisée par l'ASCE-LC, le REN-LAC, le RAJIT, le RBJLI et l'OJD. Elle a été marquée par l'organisation d'un Grand panel sur le thème : « L'application effective de la loi anticorruption : enjeux et défis ». Ce panel a été animé par Dr Luc Marius IBRIGA Contrôleur général d'Etat, Idrissa DJIBO, Président de

l'Organisation pour la justice et la démocratie (OJD) et Karfa GNANOU, personne ressource du REN-LAC.

Les actions d'interpellation et de dénonciation. En plus des actions de sensibilisation, le REN-LAC déploie d'énormes efforts dans l'interpellation et les dénonciations des cas suspects. Au cours de l'année 2016, ces interpellations et dénonciations ont touché plusieurs domaines : corruption électorale, fraudes fiscales, vente des places, rackets dans les services de santé et sur les routes, violations de la loi anti-corruption, etc. [...]. Fidèle à ses missions, le REN-LAC ne manque aucune occasion d'interpeller les pouvoirs publics et l'opinion publique nationale sur des situations qui mettent à mal l'éthique dans la gestion du bien commun. L'année 2016 aura été marquée par plusieurs scandales qui ont éclaboussé aussi bien l'exécutif, le législatif que le judiciaire. Des entreprises privées ont été également épinglées pour fraudes fiscales. En effet, la presse nationale s'est fait l'écho de pratiques corruptrices ou frauduleuses à tous ces niveaux. Le REN-LAC s'est saisi de bien de ces situations pour publier des déclarations ou des articles afin d'interpeller les pouvoirs et l'opinion nationale sur ces scandales de gestion de la chose publique. On peut citer entre autres, les scandales des tablettes (voir ci-dessous : les violations de la loi anti-corruption), de la Cour de cassation avec les falsifications d'une décision de justice, etc.

Comme relevé plus haut, l'Assemblée Nationale a commandité deux enquêtes parlementaires sur les questions foncières et des titres miniers. La publication de ces rapports très accablants pour bien des acteurs notamment des dignitaires de l'ancien régime a été également l'occasion pour le REN-LAC d'élever la voix pour exiger que des sanctions soient prises et que les dossiers soient transmis à la justice pour traitements diligents. Il en a été de même pour les scandales qui ont éclaboussé des acteurs de la justice qui selon plusieurs révélations des médias se seraient rendus coupables de malversations ou d'extorsions de fonds au détriment des justiciables.

p 68 Le CIFOEB

Le CIFOEB réalise des études et anime des activités d'information et de sensibilisation sur la gestion budgétaire. Ses actions visent à créer les conditions de transparence en suscitant la participation et le contrôle citoyen de la gestion du budget de l'Etat et des collectivités territoriales. Le CIFOEB oeuvre donc à la veille citoyenne sur l'exercice budgétaire. Parmi les activités phares du CIFOEB en matière de promotion de l'intégrité de la gestion budgétaire, il y a les journées annuelles d'information et de sensibilisation sur le Budget. En 2016, ces journées étaient à leur 9ème édition. Elles se sont tenues en juillet 2016. Pour cette édition, le CIFOEB a choisi de sensibiliser l'opinion publique nationale sur les incidences des actes d'incivisme, notamment fiscal, sur l'économie nationale. Ainsi, le CIFOEB a réalisé des estimations de l'incidence financière des actes d'incivisme sur le budget de l'Etat et des collectivités territoriales.

(entretiens)

REN-LAC = réseau de 23 organisations pas satisfaites de la gouvernance. Membres du réseau cotisent annuellement en tant qu'organisation. Ce qui fait la force de REN-LAC, c'est qu'il a des personnes ressources dans presque toute l'admin et à tous les grands postes de l'Etat + tous les syndicats. Secrétariat exécutif = 8 bénévoles

Personnel permanent = 14 salariés dont 5 cadres (dont 1 chargé des enquêtes et 1 chargé de plaidoyer). Comité scientifique : 9 membres (prof université en majorité)

Programmes : plan stratégique sur 4 ans 2017-2020 – panier commun (Suisse, Danemark et Diakonia = partenaires de longue date qui permet de fonctionner ; coop. française faisait partie du panier commun, plus maintenant) qui finance une partie du plan ; projet avec BM suivi du plan anticorruption au début par chargé des affaires juridique et judiciaire ; EU commence un projet sur la participation citoyenne à la gvce à travers un système d'info anticorruption en consortium avec CIFOEB – lancement 25 mai (plateforme décrite dans le plan ; + document de projet) dénonciation des actes de corruption (bcp d'action de sensibilisation financées à partir du panier commun + sensibilisations prévue également dans le cadre du projet EU. Représentation dans 5 régions : comités régionaux anti-corruption (membres = membres du REN-LAC présents sur place). Dans le cadre du projet EU, vont créer des comités communautaires (administration + OSC (syndicats) + OSC spécialisées si présentes) dans les sect éducation et santé avec appui des comités régionaux.

Rapport annuel :

partie basée sur la perception des populations (enquête de perception générale des citoyens (depuis débuts années 2000) ; couvre Police/Gendarmerie (au début groupées, puis dissociées vers 2008-2009 afin que les responsables puissent prendre les dispositions nécessaires), mais pas vraiment la défense ). Partie analyse de l'état

de la corruption (action des institutions étatiques, de contrôles, des OSC et de la presse). Tendance à la baisse, corrélé avec l'indice de TI. REN-LAC collabore bcp ac TI, mais pas chapitre BF de TI. Mais rapport REN-LAC 2017 = moins optimiste (pas encore disponible). Partie analytique: ASCE-LC fait de son mieux ; Gvt pas très satisfaisant ; AN : enquêtes parlementaires = intéressant (2016 sur les mines, sur le foncier) ; MINIFED n'a pas donné l'exemple (chq sans provisions, fraude fiscale, fraude douanière)

Au niveau de la SI, travaille sur contrôle routier (mise en place de la police des polices). + travaille avec PN au niveau central et municipal pour mettre en place un comité anti-corruption au niveau de la police, pas aboutit totalement – processus reconduit en 2018 (départ ancien dg). Sujets d'enquêtes spécifiques sur faits concrets, sur info (auto-saisine = possible, mais pas très fréquent). Protection des sources/lanceurs d'alerte (enquête menée de manière à ce que la source ne puisse être identifiée – si risque, ne sort pas info.) Protection des lanceurs d'alerte – ce qui est en place n'est pas suffisant : activistes poursuivis en justice. Méthode par expérimentation : constat, documentation, soumission à l'autorité concernée, publication résultat enquête. Travail dans logique de sensibilisation. Collaboration avec ASCE-LC (si textes ASCE-LC appliqués, bcp de choses vont changer) ; avec Cour des Comptes (rapports ne sont pas suffisamment exploités). Pas de pas de doublons ASCE-LC /CC. Pas de collaboration concrète avec Médiateur, sauf si plainte est plus pertinente pour le Médiateur. Collaboration fréquente avec les médias : AJB et RAJIT font partie du REN-LAC, oeuvre avec CNP-NZ à enforcer journos en matière d'investigation. Prix anti-corruption décerné par REN-LAC au meilleur travail journalistique de l'année sur la question. Contrats REN-LAC occasionnels avec journos d'investigation confirmés, transmettent travaille, ne publient pas (en plus du contrat, entretien avec intéressé sur méthodologie et déontologie. Un cas où REN-LAC a soupçonné que de l'argent a été échangé – donc stop). Collaboration avec OSC : CIFOEB – travail en consortium ; CGD invite REN-LAC sur certains sujets. Au niveau de la justice, formation sur comment traiter les questions de corruption avec la nouvelle loi.

(source : entretiens OSC)

Obj = promouvoir participation des citoyens dans la gestion de la chose publique. Conseil d'administration donne les orientations : psdte (Mme Malgoubri), vp, trésorier + 2. Plan stratégique développé au niveau de la structure (plan actuel couvre 2016-2025). Analyses budgétaires dans secteurs prioritaires : Personnel CIFOEB + personnes ressources (consultants). Analyse budgétaire couvre défense, SI et justice ? A travers les études et analyses budgétaires peuvent donner lieu à des recommandations. Autorités invités. Renforcement capacités admin nationale et locale + OSC dans l'analyse du budget. Mission d'identification, y compris des OSC (mapping, et renforcement des capacités) AN – projet avec NDI – appui à la COMFIB (cf doc Sept 2017) Promouvoir le plaidoyer pour prendre en compte les préoccupations de la population sur budget + pertinence des politiques publiques. NB : Personnel CIFOEB en situation transitoire – réorganisation [1 chargé programme, 1 chargé com, 1 chargé de suivi-eval]. PTFs DANIDA, DIAKONIA, UNICEF (projet sur 3 ans, démarrage prévu 2018 – renforcement de la redevabilité sociale et du contrôle citoyen des dépenses publiques – au niveau des communes santé, éducation, eau potable et assainissement). EU, projet avec REN-LAC (CIFOEB accompagnement sur question d'analyse budget des comités anticorruption). MINEFID parlait de budget programme dès 2004, mais pas d'action. Budget programme introduit avec LF 2017. Les gens ne se sont pas encore appropriés les outils. Au niveau de l'administration, il y a des structures techniques capables de former les responsables de programme (DG Budget) cf séance de formation la semaine dernière. Budget citoyen : on traduit d'une manière accessible la loi de finances. Comité de contrôle citoyens dans toutes les régions : autorités locales, OSC, services techniques décentralisés de l'état, présidé par le conseil régional. Au niveau des communes, présidé par le maire ou son rep. Action terrain ne peut se faire sans l'implication des autorités locales. Comité : une session par mois (appuyés financièrement). CIFOEB a des points focaux au sein des OSC, + descentes sur le terrain. Activité selon plan (selon les domaines et selon les bailleurs) + plan stratégique CIFOEB : DIAKONIA appui sur 3 régions ; Coop Suisse appui sur 6 régions

Question de la pérennisation de cette initiative = réelle. Comités sont convaincus et conscients du bien-fondé de l'initiative (UNICEF – film de capitalisation en cours de finalisation). Difficulté = implication des autorités locales, car ces structures contrôlent leur action. Pb = c'est eux qui assurent la psdce.

(source : entretiens OSC)

association de 60 personnes (dont certains sont membres des institutions, PTFs cf. Sebre, UE) – fait appel aux membres. Crise dans l'équipe passée. Maintenant en phase

étude de diagnostic organisationnelle pour réorganiser le CIFOEB pour qu'il soit plus viable. Résultat : fin juin. Partenaires sont au courant. Programmes suspendus  
Mission = diffuser info sur budget au citoyen, renforcer ses compétences dans la lecture du budget. Etudes ponctuelles sur le comment des allocations des ressources publiques. Activités souvent en consortium avec autres OSC financées par d'autres partenaires, cf. REN-LAC. Travail au niveau communes – comités de contrôle citoyen (vingtaine de personnes : mairies, OSC dans la région, médias, structures des ministères sectoriels en fonctions des secteurs prioritaires) – formation dans des thématiques sur le budgets – pas tjrs alphabétisés, traduction du budget en budget citoyen + devt d'outils de diffusion en langues locales. Sur les procédures d'élaboration jusqu'au suivi évaluation, rôle de l' élu local, politiques publiques. Eg plan de développement, traduction en termes budgétaires, mise en œuvre, comité doit veiller à la mise en œuvre ; si pb, attirer attention autorités et publics. Membres du comité doivent s'organiser pour fonctionner – obj = autonomie à terme. Lorsqu'on les met en place et on les forme ; on essaie de leur donner des appuis financiers. Activités au niveau des communautés, y compris au niveau des radios communautaires ; outils en langues locales. BF fait des efforts pour être en conformité avec org int'l, régionales, sous-régionales. Défi dans la mise en œuvre. Eg UEMOA – BF parmi les premiers pays qui se sont lancés dans le processus, mais en termes d'exécution, on se retrouve les derniers, parce qu'on a un pb de corruption, d'impunité qui gangrène vraiment.  
GFP dans le sect sec = bon de commencer = possible. Renforcement des capacités dans la GFP = clé, y compris dans le secteur sec. Etude nationale prospective 2025 menée par le gvt en 2000. Corruption = cayaux à la gorge - grande et petite corruption. Quelle que soit la bataille menée contre la corruption, elle est tjrs là  
Impunité : tant qu'on ne s'attaque pas à la grande corruption, ça ne pourra pas changer. LO ASCE-LC, loi corruption - Beaux textes, bonnes démarches, mais l'exécution = pb. ASCE-LC produit des rapports, mais n'a pas pouvoir de sanction. Dénonce et transmet à la justice qui est indpdte, mais n'agit pas sur les dossiers. S'il n'y a pas de sanction, ça n'avance pas (systèmes de « protection »). Corruption dans toutes les sections. Il faut sanctionner les fautes avérées. Il faut un homme fort pour le faire  
Au moment de la transition - Avec ce qui s'est passé en oct 2014, voilà le salut, malheureusement un faux départ. Un peu biaisé parce que ça a été une réaction spontanée qui n'était pas murie et organisée – fourre tout avec bcp de sujets. Bcp d'acteurs avec 1 obj commun = départ de Compaoré et des obj spécifiques différents. Aujourd'hui, on ne maîtrise plus rien. Jeunes pris dans le système – il faut travailler, plus dur qu'avant. Sceptique. Crise CIFOEB = image de ce qui se passe au niveau national  
Bonne opportunité, mais pas préparés, donc partiellement manquée. Il y a tjrs de l'espoir, mais bcp efforts nécessaires sur tous les plans. Comme il s'agit de changements sociologiques, il faut agir à tous les niveaux (famille – Etat). Eg. Journaliste membre d'un comité de contrôle citoyen dans une commune.  
Investigation, article dans journal, appel anonyme « il ne faut plus en publier » + impunité ; pour sa sécurité, il a arrêté de publier. Budget programme bien utilisé = outil utile pour assurer gvce financière – actuellement, outil non maîtrisé sur le plan technique (perpétuel recommencement – formation, mobilité du personnel = due à l'influence politique). Tant que le pol ne veut pas quitter l'admin publique et la laisser travailler, on n'y arrivera jamais; gens qualifiés, techniquement compétent pas affiliés donc remplacés – besoin de stabiliser la fonction publique. Instabilité institutionnelle + mobilité du personnel + influence politique = défi au progrès  
Tout est bien balisé dans les textes, mais dans l'exécution. Appui des partenaires = important, mais il faut une volonté politique

(source : entretiens OSC)

Grande plétore d'OSC. Bcp sont des chapelles des partis pol pour soulever des points que le parti ne peut soulever. Pb pour se détacher de leurs géniteurs qd commencent à grandir (sur papier, mais fondateur tjrs aux manettes. Donc pb de gvce – si Dir Exec n'a pas la possibilité de gérer sans interférence des fondateurs. Pas de distingo entre associations, bureau d'études (tout est mélangé ; membres des OSC servent de consultant) ; d'autres jouent le même rôle que partis pol. Solution :

Commencer par capaciter les RH des OSC sur rôle et mission réelle (pas même compréhension au sein de la structure – donc source de conflit). Mécanismes de financement des OSC (au regard de la loi, cotisation, dons et legs, subventions – ne mentionne pas activités payantes). Cotisations ne rentrent pas, donc associations comblent le gap en allant chercher des projets à exécuter. Sont obligés à chercher des marchés comme les bureaux d'étude, et se tournent agent d'exécution

Ne peuvent pas être autonome et jouer leur rôle de contrôle de la mise en œuvre des politiques publiques. 1 des OSC spécialisés dans la gvce financière

Certain des membres de l'association sont à des postes admin et ne peuvent donc pas parler - Eg.DG Budget.

Passerelles

Avec AN : contrôle parlementaire, CIFOEB contrôle citoyen (NDI, Coop Suisse), renforcer cap COMFIB (outil d'analyse budgétaire ; complémentarité parlemt-OSC; canevas de retour vers la base). GIZ (CIFOEB, REN-LAC, CGD) donner pt de vue de la soc civ à l'AN. Participation au débat et à l'exposé des motifs. Avec Cour Comptes, ASCE-LC : coopération allemande – on va vous mettre ensemble pour expliquer missions et attributions – autour activités GIZ IS dans le domaine de la gvce financière. Permet à la cour des comptes d'expliquer les pb qu'ils ont (historiquement fonctionnaires à casserole qu'on ne voulait pas sanctionner) = coquille vide. Pour plaire aux PTFs, on crée des institutions de contrôle, mais sans ressources. Là où veulent contrôler, c'est là que se trouve un concurrent politique... CC mérite d'être dotée d'indpdce (moyen humains, techniques et financiers). Rapports de la CC - Moment clé pour eux = remise du rapport au chef de l'état ; n'arrive pas en tps réel aux médias (sanction disciplinaire) ; justice ne peut pas s'autosaisir des aspects qui le mériteraient. Première étape : reverse vers ministère concerné, processus disciplinaire ; si pénal, soumission à la justice qui reprend enquête. Donc rapports n'ont pas de suite. Avec autres OSC : sessions formation à l'intention des autres OSC sur le langage du budget - Eg ac Balai citoyen

(source : entretiens media)

Association de chercheurs ouest africains indépendants qui travaillent sur l'eco, s'inscrivent dans l'approche de la dimension systémique des sciences sociales (d'où intérêt pour les questions sécuritaires). 9 membres fondateurs qui gagnent très bien leur vie en tant que consultants et/ou chercheurs spécialisés: BF 2 ; reste de la région.

Chacun contribue aux études, ou envoi de l'argent. ne vend pas de services, ni ne met en œuvre des projets de bailleurs. Côté admin qui ne nous intéresse pas + veut travailler sur les thématiques que l'institut choisit, pas à la commande. + Qd il y a dialogue politique si Free Afrik sévère, gvt accuse bailleur (EU) de financer l'opposition.

Toutefois, introduction sous peu d'un outil de rentrée de fonds : baromètre thématique des médias (service payant en préparation)

Intérêt pour la sec n'est pas lié aux attaques. travaille sur l'armée depuis 2013 : Geo des armées = inégalitaire, inefficace et anti-démocratique (camp le plus équipé dans le dos de la psdce). Leaders coutumiers et religieux, soc civ (distinguer osc et syndicats), opérateurs eco = clés, donc diffuse résultats auprès d'eux. Syndicats : dérive corporatiste (revendiquent uniquement salaires) alors que mvt synd a joué un rôle historique au BF. Très optimiste car montée de l'opinion publique. Diffusion d'information dans le tissu social. Deux défis : bonne info ; distribution de son indignation. L'opinion publique se meut pour des détails, et pas pour les questions importantes – eg. tablettes des députes, mais pas sur la qualité des boucliers des soldats qui ont répondu à l'attaque du Café Aziz. Enjeu = remobilisation sur des questions importantes pour eux. Acteurs BF dans des dynamiques nouvelles. Burkina Faso et OSC BF = de moins en moins isolés. + Ce pays a une âme. Dialogue, on ne peut l'avoir qu'en l'imposant dans l'opinion. Autorités = très conscientes du pouvoir de la société civile, mais pas habitués à une société civile indpdte qui est spécialisée

(source : entretiens OSC)

AN limitée sur FDS par secret def. Plan strat & loi de programmation militaire (personne ne connaît ces documents, même CODES). CAGIDH, COMFIB demandent avis à travers auditions. Pb expertise sur sect sec au niveau de la soc civ. Mécanisme contrôle budget défense sans menacer sec nationale ? Pas de propositions concrètes - très peu d'acteurs outillés pour mettre des idées utiles sur la place publique. Mettre tous les acteurs (exécutif, législatif, osc) ensemble ; analyses des options et pratiques existantes. fait la suggestion à l'UE de faciliter l'établissement d'un réseau qui permette d'établir une certaine capacité sur la question – associations ensemble sur la base d'une charte. Pourrait faciliter travail du parlement. Jusqu'à présent projets sans synergie. Cf réseau sur transparence budgétaire, DH qui fonctionnent.

Présimètre = analyse eco, analyse gvce = fournir une base. Dialogue citoyen – au début réticence ; maintenant Ministres mettent ça dans leur stratégie de communication et jouent le jeu.

(source : entretiens OSC)

= Centre de recherche travaillant sur la gouvernance et les problématiques émergentes. Problématique sécurité = au cœur du plan stratégique. = a mené 4 études sur le secteur y compris sur les relations populations-FDS dans cadre du programme Sahel, géré par NDI avec financement Danois (2009 négociation ; 2015-2016 mise en œuvre) + étude de perception du PARSIB. Avec l'ancien régime, il y avait 1 système de gvce qui mettait le pays à l'abri des menaces terroristes (n'attaquaient pas les zones amies) Fragilité du système sécurité. Avant transition écran : Psdt = MoD aussi, RSP = armée ds l'armée. Civil n'a rien à faire dans le contrôle du secteur ; AN pas possibilité de jouer son rôle. Transition : cassure avec une ouverture. Militaires se sont retrouvés au parlement sous la transition + société civile + paramilitaire. A partir de ce moment, possibilité d'ouvrir un dialogue. Bcp de questions au CNT durant la transition portaient sur les questions de gvce du secteur y compris des militaires. Mais, ce qui a été engagé durant la transition n'a pas été démenti. CODES a un rôle plutôt visible (Hon Sanfo de la majorité, mais pas MPP) – petit contrôle. CGD atelier sur sécurité : passe par la hiérarchie. Eg, gendarmerie, à travers l'Etat Major (réponse tard). Duplication commandement - Gendarmerie attachée MoD et SI. Pb de commandement SI. Pb de cohérence. Cf étude PARSIB – contacter gendarme avec lettre de SI (« pas mon ministre »).

Forum sécurité : Le gvt a sollicité les intellectuels de haut niveau lors de préparation et du forum (dans les comités qui vont sortir des rapports du forum). CGD a présenté rapport étude parsib + associé aux travaux. CGD pas « guidé » durant les travaux, mais ce qu'ils font des contribution de CGD me laisse perplexe. Rapport final pas disponible. Donc aujourd'hui ensemblage de recommandations et de points disponibles pour le gvt. Agenda caché du forum: recommandation syst de commandement unique SI. Ça n'a pas porté. Re : forces d'autodéfense, non plus. L'Etat n'a pas les moyens d'arrêter l'émergence de nouveaux groupes. Politiques publiques : la base (FDS) souhaiterait participer à la définition des politiques publiques (généralement top down). Population souhaite voir ses préoccupations prises en compte.

AN apprécie le rôle des OSC lorsqu'elle est confrontée à des défis : eg. question des grades durant la transition (PM voulait s'arroger le grade de general ; blocage ; AN passe l'info à la soc civile). CODES a besoin d'avoir toutes les infos pour pouvoir intégrer la dimension qualité. Loi de programmation militaire : CODES a auditionné le CGD = première invitation par cette commission pour CGD. AN – budget. COMFIB invite soc civile pour discussion ; puis rep du gvt. Un nombre croissant d'OSC s'intéresse à la thématique sécuritaire, dont le CGD, ACESA/BF (African Centre for Security Studies – membres = civils et militaires), Centre d'Etude Stratégiques en Défense et Sécurité (CESDS – NB : Col Auguste Barry en prison, voir article Jeune Afrique, sous-question 3 ci-dessous). cellule de veille mise en place programme sahel (org DH) ; organisations désireuses d'être formées en rss ; virtuellement là mais pas active (\$) . + RSS intéresse des intellectuels de haut niveau.

Ce qui fait trainer les réformes : décisions délicates car on n'est pas sûr de la fermeté du commandement. Problèmes internes armée = grave. Toutes les réformes doivent en tenir compte. Base reproche à sa hierarchie de s'être ambourgeoisée – manque de crédibilité. On a une armée dont les membres ont été envoyés en zones d'interposition ou en mercenariat. Perceptions ne sont pas ouvertement débattues. Re : racket frontière – autorité forcée à prendre des décisions vis à vis des individus pris dans situation de corruption ou mauvais comportement. CGD contribue au rapprochement medias-FDS à travers séances de formation avec appui ambassade du Canada. Au début = très difficile. 2 préoccupations : turn over au sein des journalistes (formés, partis) ; programmes de formation sur cette thématique ne sont pas encore nombreux

(source : entretiens OSC)

Association a une existence légale depuis 14 ans ; régie par la loi association + code de l'information. Obj = travailler à montrer une image jeune – utilisation image pour défendre les droits des citoyens. 3 grands axes. Production de films engagés, de conscientisation, à message. Eg. film sur homophobie en Afrique (minorités sexuelles) ; sur les groupes d'auto-défense (suivi sur 2 ans – passé en salle, en français). Film affaire NZ, censuré sous régime Compaoré – même FESPACO n'a pas accepté

Plateforme CINEDROITLIBRE (cinéma, droits humains et lib expression), créée en 2003. 1 film, 1 thème, 1 débat (dans une salle)

Sur les questions de sécurité

Dec 2017 migration. Dec 2018 justice transitionnelle, traditionnelle, nationale et international. Ouaga, Abidjan, Niamey, Bamako, Nouakchott, Dakar (séquéncé)

Plateforme web-télé : Droit libre TV (vidéos citoyennes en ligne, sur réseaux sociaux) : couvre 8 pays avec correspondants dans chacun des pays, payés à la pige. License au BF en tant que TV. Interactif en ligne. Risque diffusion des films interdits. Créations des plateformes, de l'espace pour que les artistes censurés puissent se produire, a permis que le balai citoyen émerge. Organise des caravanes. BF la plupart des gens ne savent pas encore lire et écrire. Donc image = support message effectif – favorisant l'oralité à travers l'audiovisuel. Miroir de la société dans laquelle nous vivons (eg. film sur l'insurrection)

(source : entretiens OSC)

MBDHP = organisation établie depuis des années. Membre de la FIDH, partenariats proches avec Amnesty International, HRW. L'organisation peut compter sur un groupe d'avocats qui ont leurs cabinets et défendent au nom du MBDHP Cf 1 avocat qui défend les victimes du coup (200) pro-bono. Couverture dans les 45 provinces : connaissance des réalités terrains. Son ancienneté et sa notoriété facilitent les relations avec institutions secteurs. En pourparler avec MinJus pour avoir un accès permanent. Il faut demander à chaque fois, mais ça ne pose pas de problème. GSP (garde sec pénitentiaire) étroites relations. Gendarmerie – situation arrestation ou détention – pas de problèmes d'accès. Avec les militaires. Procès: demande de badges auprès du tribunal militaire – pas de pb. Démarches assez régulière auprès de l'armée après arrestation. Inspection des cellules. Pas de difficultés majeures. Lorsqu'il y a des situations qui impliquent des travers, nous les dénonçons: communiqués, intervention directe ; rapports publics (avec publication de rapports spéciaux suite 2011, ou suite insurrection 2015). Message: va au delà de la sphère nationale Pas associé au forum de la sécurité. Saisines: bas peuple – arrestations/détentions arbitraires. Y compris dans les camps militaires (durant front populaire) – moins le cas maintenant avec la dissolution du RSP. Saisines les plus nombreuses dans les grosses provinces. Nombre de saisines plus important car les gens ont soif de justice Certaines doléances sont liées à des actions en cours qui n'avancent pas. Dans certaines provinces, on déplore que les FDS se sont comportées comme les FDS sous la colonisation (demi-dieu). Pdt longtps, cette attitude malheureuse – avec le travail de ts les acteurs ds le domaine des DH, les gens ont plus conscience. Sensibilisation des FDS, et de la population + interpelle gvt d'assumer resp lors de situation pas en phase avec état de droit – dans les langues locales. Conflit locaux – rencontre les autorités, y compris ministre. Eg. Jan 2018 – projet agro-forestier population et admin locale ne se sont pas entendus sur la délimitation de la zone du projet. Crise. Contact avec MinAdminTerritoriale : déficit de communication. Activité promotion DH : nous avons noué un partenariat avec Atelier théâtre burkinabè (trois langue) ; affiches et dépliants. Il faut des campagnes de sensibilisation publique avec support audio et visuel. Très peu de personnes connaissent leurs droits. Il faut leur donner l'info de base Même chose pour les FDS – ne vont pas à la lecture des lois qui régissent leur fonction (suivent les ordres). Dans le milieu judiciaire, nous avons des personnes ressources (magistrats) qui sensibilisent la police sur les DH (interrogatoires problématiques). MBDHP – donne des cours sur les droits de l'homme (théorique)

(source : entretiens PTF)

Importance du rôle de la société civile. REN-LAC ne manque pas de moyens + a un certain savoir faire. Ils aident à mettre la pression sur les questions de gvce. Ce qu'ils font a une certaine résonance. Liens avec AN et ASCE-LC. = assez sophistiqué. Sur sujet défense et sécurité, ne vont pas loin = a approfondir. Formellement, il n'y a aucune limite, mais comme il n'y a aucune culture de transparence dans le domaine, en particulier défense, rien ne se fait (secret défense). Il y au sein des OSC des individus qui comprennent bien la problématique sécuritaire et servent de porte parole ; mais base n'est pas large. CGD, Free Afrik. Différentes organisations qui réfléchissent et veulent être actifs + sujet tellement d'actualité – donc va vers une émancipation de la soc civ. Mais bcp de choses se passent avec financements extérieurs, même les faitiers et réseaux (redynamiser leurs membres) : il y a du boulot. + la soc civ est pervertie par les primes et per diem (pratique bailleurs, même l'Etat)

(source : entretiens PTF)

OSC: Centre d'Information, de Formation et d'Etudes sur le Budget (CIFOEB) = une des meilleures structures. Informe tous les acteurs avant vote du budget (analyse avant-



projet de budget , conf de presse avant le vote). Travaille sur les directives UEMOA. FREE Afrik font bcp de com sur la transparence – études sur la sécurité. REN-LAC touchent tous les secteurs re corruption. Analyse, plaidoyer, accompagnement. Cf corruption au sein de la police, travail avec institution pour changer

(source : entretiens PTF)

Société civile = assez active, mais pas très structurées et peu spécialisées ; des initiatives intéressante comme le présimètre, mais ça ne va pas plus loin que la réalisation de sondage (on fait quoi avec ça) ; pas bcp de plaidoyer. Eg. question genre : deux remaniements de gvt sous psdt Kaboré, le nombre de femmes à des postes ministériels a diminué avec chaque (alors que PM avait annoncé 30% de représentation) sans qu’aucune organisation féminine ne pipe mot. Celles-ci sont divisée et ne parlent pas d’une même voix. = retour de balancier de 2014 ? donner aux nouveaux gouvernants le temps de faire leurs preuves = bonne chose, mais il serait essentiel de mener un plaidoyer constructif.

(source : entretiens PTF)

Société civile : (comme la justice ne fait rien sur les dossiers corruption etc..., donc travaille avec les médias pour dénoncer les scandales)  
Recommandations qui ont contribué à mettre en place l’ASCE-LC

(source : entretiens PTF)

Econ gvce and citizen engagement (2016-2021). Component 1 : renforcement de la participation citoyenne et de la redevabilité. gvce and accountability – Develop mechanisms for transparency and accountability – revamping of website to promote proactive disclosure of info and promote citizen engagement. Working with MINEFID DGB + Agence Nationale de Promotion des TIC (ANPTIC) ; CIFOEB = part of committee. Cf. Directive on budget transparency : assessment of what they have achieved so far BF has regressed in terms of budget transparency performance. Re : Budget citoyen – shouldn’t be only a simplified version of loi de finances – some way to go concerns about CIFOEB’s capacity to deliver as the OSC has recently gone through a significant personnel overhaul. monitoring of service delivery – cellules d’engagement citoyen (civ soc integrated in decision making process of the sector – edu & sante ; policy and programming ; sector budget) – with oversight over the client service units + redress system. Fiche d’évaluation communautaire (community score card) – to promote collaboration b/w service providers and communities – produce plan with indicator set (score card) which WB supports. Training of trainors and of facilitators – already done. Sensitization and roll-out next. If works well, there should be a follow-on project extended to other sectors. fighting corruption – support gvt’s implementation of anti-corruption law. WB providing support to ASCE-LC to build online platform for declaration of assets. WB advocating for a manual dimension as well as challenges associated to online access = significant. REN-LAC will support ASCE-LC track asset declaration. BM also working with REN-LAC on promotion of public disclosure around the law, sensitization and the monitoring of its implementation

(source : entretiens PTF)

Gens font + attention. Veille citoyenne accrue (lanceurs d’alerte). OSC ont capacités d’analyse du budget et dénoncent. Radios diffusent. Produit un rapport annuel. Soc civ gagne en expérience et crédibilité – financés par PTFs – si veulent conserver les soutiens. Donc ça s’améliore avec le temps.

(source : entretiens OSC)

7 progr au BF ; 1 = sur redevabilité. 5 pol prioritaires, dont sec des personnes et des biens. Appui à la mise en place d’un cadre de dialogue (dialogue citoyen) et d’un cadre

« de redevabilité » focalisé sur les promesses de campagne du Psdt et la mise en œuvre du PNDES (Présimètre)- tous deux disponibles sur une plateforme en ligne (<http://presimetre.bf/fr>). Un enseignant-chercheur suit de près les engagements du Psdt sur def & sec. 13 organisations faitières travaillant chacune dans leurs domaines respectifs : AMR, ADEP, SEMFILMS, REN-LAC, MBDHP, CNP/NZ, GERDDES, CGD, UNALFA, Balai Citoyen, ABB, Institut Free Afrik, CODEL

Médias : partenariat avec réseau radios communautaires (dialogue citoyen en différé en 4 langue) + travail avec les bloggeurs du BF. A travers présimètre : plateforme technologique + terrain avec les 13 partenaires. Objectif = contrôle citoyen de l'action publique ; démystification de la redevabilité au BF (plaidoyer ac personnes crédibles) – rapport avec les autorités plutôt bon après méfiance initiale. OSC = acteur clé dans la gvce. Redevabilité = nécessaire. Il faut que le gvt dise ce qu'il va faire, fasse ce qu'il a dit et dise comment il a fait. Open gvt partnership (16 thématiques examinées au BF). Défiance vis à vis Etat ; important de travailler à crédibilise l'état aux yeux des citoyens (mais crédibilité mérité)

Quelles opportunités d'action pour la société civile dans la gestion des conflits au Burkina Faso? - Search for Common Ground - sept 2013 pp 30-32

La société civile : interpellée mais désorganisée. L'Etat ne jouant pas son rôle en termes de gestion des conflits, et la crédibilité des leaders traditionnels étant de plus en plus remise en cause, on se tourne alors vers la société civile comme alternative, car elle est moins perçue comme liée au pouvoir. A travers ses manifestations, elle contribue à donner un exemple de comportement. Elle est assez active et offre des espaces de discussion. Les organisations de la société civile font campagne pour une meilleure gouvernance, surveillent les budgets gouvernementaux, dénoncent la corruption et promeuvent la résolution de conflits. Par ailleurs, des associations religieuses organisent des caravanes de paix et créent des espaces de dialogue inter-religieux. Certaines personnes défendent qu'une plus grande mobilisation de la société civile du Burkina Faso pourrait jouer un rôle clé pour la réduction des conflits, par exemple ceux émanant de la gestion foncière, car « l'accroissement de la visibilité de la pluralité d'intérêts des acteurs locaux rendrait plus facile leur participation dans les processus de négociation et de prise de décisions ». Les artistes peuvent jouer un rôle de mobilisation très important et avec efficacité car leur impact dépasse les clivages auxquels peuvent se heurter les institutions ou les organisations de la société civile par exemple, même si certains sont vus comme partisans. Un exemple récent est le mouvement « Balai Citoyen » fondé par les artistes musiciens Sams'K Le Jah et Smokey, dans la lignée de leur prédécesseur sénégalais « Y en a marre », pour participer à la mobilisation contre le Sénat et l'article 37, mais également mobiliser la population pour défendre une meilleure gouvernance. La société civile pourrait jouer un rôle en matière de résolution des conflits et d'interpellation des politiques mais elle est désorganisée, elle manque de cohésion et de moyens. Elle a besoin de renforcement de ses capacités en communication et en plaidoyer. Le manque de coordination et l'excès de protocole en son sein rendent la société civile peu efficace. Des disputes de leadership empêchent son bon fonctionnement. Au sein des associations, comme des partis politiques d'ailleurs, l'accès à un poste de dirigeant signifie l'accès au pouvoir, à un statut d'interlocuteur avec les autorités et parfois, dans un système clientéliste, à une rente. Depuis les années 1990, de nombreuses personnes ont créé des ONG uniquement dans le but d'avoir accès à des financements pour leur propre compte. Parmi les centaines d'ONG officiellement existantes, seulement une petite fraction fonctionne réellement et durablement<sup>189</sup>. Par ailleurs, les organisations de la société civile, celles de jeunesse en particulier, ont tendance à être politisées. Au niveau universitaire par exemple, les structures syndicales ou associatives présentes sur le campus ont parfois été instrumentalisées par des partis politiques ou des courants idéologiques depuis la période coloniale, ce qui crée des tensions idéologiques entre ces structures et conduit parfois à des affrontements.

Switzerland: Capacity building of CSOs for an improved political dialogue on the implementation of SCADD and sectoral policies. Pooling Fund Denmark, Kreditanstalt für Wiederaufbau, Diakonia, France: Support the implementation of the 2013–16 strategic plan of REN-LAC . World Bank: Developing capacity of civil society Support the Court of Accounts to clean up its backlog and conduct performance audits

(source : entretiens OSC)

Le centre travaille dans la formation des jeunes aux questions des DH. En 2015, ils se sont intéressés à la gouvernance du secteur de la sécurité, suite à la formation donné par NDI et le DCAF. L'appui avait été principalement apporté aux parlementaires, mais il fallait également former les OSC et les jeunes. Organisation d'une université d'été sur cette question. Intérêt grandissant sur les questions de sécurité. Les OSC donne des ateliers aux parlementaires, conseils juridiques, amendements des textes de lois. Petit à petit cette pratique s'ouvre aux OSC. Exemple sur le code pénal que notre interlocuteur avait reçu et sur lequel il faisait des commentaires pour les parlementaires. Cela ne s'ouvre pas sur la défense par contre. Tout se fait par décret et donc ne peuvent rien apporter. Très peu d'OSC savent qu'elles peuvent travailler à influencer les lois. L'exécutif n'aime pas trop ça, mais cela commence à changer. Pendant longtemps les gens n'étaient pas du tout associé à la définition des politiques publiques. Difficulté du pays lors de la transition, le gouvernement a été contraint de s'ouvrir. Mais le gouvernement reste quand même fermé et garde le contrôle. Les lois arrivent trop tard aux OSC, pas assez de temps pour vraiment faire des conseils. OSC devrait faire le suivi de la mise œuvre des lois et des politiques publiques. Certaines le font dans le secteur de la sécurité et défense. Mais pas encore de grande expertise des OSC pour jouer un rôle intéressants. Les questions de sécurité, sont des questions très secrètes. Même de la part des OSC, ils ne se considèrent pas vraiment légitime sur ces questions. Respects des DH des forces armées dans le cadre de terrorisme. Les OSC n'ont pas le moyen humain et financier pour faire un réel travail sur le terrain. Ils n'ont pas les capacités pour faire des enquêtes, investigations.

Sous-question 3	Existe-t-il un véritable débat public sur les questions de sécurité de défense ? Ces questions peuvent-elles être abordées en dehors des institutions de défense et de sécurité ? Si oui, quel est le rôle des OSC en la matière ?	Articles , études nationales	Entretiens avec OSC Enquêtes de perception Entretien avec autorités décentralisées
-----------------	--	------------------------------	--

Données récoltées :

(source : entretiens OSC)

Au BF, questions sécuritaires sont des questions qui n'intéressent que les uniformes. Il faut qu'on dépasse cela. Il y a une certaine ouverture qui commence à se faire. Situation insécurité amène les gens à revenir sur les pre-conceptions. Rapprochement = à encourager. OSC peuvent être d'un recours utile

(source : entretiens OSC)

Association a une existence légale depuis 14 ans ; régie par la loi association + code de l'information. Obj = travailler à montrer une image jeune – utilisation image pour défendre les droits des citoyens. 3 grands axes. Production de films engagés, de conscientisation, à message. Eg. film sur homophobie en Afrique (minorités sexuelles) ; sur les groupes d'auto-défense (suivi sur 2 ans – passé en salle, en français). Film affaire NZ, censuré sous régime Compaoré –n'a pas accepte. Plateforme (cinéma, droits humains et lib expression), crée en 2003. 1 film, 1 thème, 1 débat (dans une salle). Sur les questions de sécurité. Dec 2017 migration. Dec 2018 justice transitionnelle, traditionnelle, nationale et international. Ouaga, Abidjan, Niamey, Bamako, Nouakchott, Dakar (séquencé). Platerforme web-télé : Droit libre TV (vidéos citoyennes en ligne, sur réseaux sociaux) : couvre 8 pays avec correspondents dans chacun des pays, payés à la pige. License au BF en tant que TV. Interactif en ligne.

Risque diffusion des films interdits. Créations des plateformes, de l'espace pour que les artistes censurés puissent se produire, a permis que le balai citoyen émerge.

Organise des caravanes. BF la plupart des gens ne savent pas encore lire et écrire. Donc image = support message effectif – favorisant l'oralite à travers l'audiovisuel Miroir de la société dans laquelle nous vivons (eg. film sur l'insurrection). Certains films sont payés, certains sont subventionnés (2 films subventionnés, avec recettes, peuvent en faire 5 autres)

(source : entretiens OSC)

7 progr au BF ; 1 = sur redevabilité. 5 pol prioritaires, dont sec des personnes et des biens. Appui à la mise en place d'un cadre de dialogue (dialogue citoyen) et d'un cadre « de redevabilité » focalisé sur les promesses de campagne du Psdt et la mise en œuvre du PNDES (Présimètre)- tous deux disponibles sur une plateforme en ligne (<http://presimetre.bf/fr>). Un enseignant-chercheur suit de près les engagements du Psdt sur def &sec. 13 organisations faitières travaillant chacune dans leurs domaines respectifs : AMR, ADEP, SEMFILMS, REN-LAC, MBDHP, CNP/NZ, GERDDES, CGD, UNALFA, Balai Citoyen, ABB, Institut Free Afrik, CODEL

Médias : partenariat avec réseau radios communautaires (dialogue citoyen en différé en 4 langue) + travail avec les bloggeurs du BF. A travers présimètre : plateforme technologique + terrain avec les 13 partenaires. Objectif = contrôle citoyen de l'action publique ; démystification de la redevabilité au BF (plaidoyer ac personnes crédibles) – rapport avec les autorités plutôt bon après méfiance initiale. OSC = acteur clé dans la gvce. Redevabilité = nécessaire. Il faut que le gvt dise ce qu'il va faire, fasse ce qu'il a dit et dise comment il a fait. Open gvt partnership (16 thématiques examinées au BF). Défiance vis à vis Etat ; important de travailler à crédibilise l'état aux yeux des citoyens (mais crédibilité mérité)

Burkina : ce que la justice reproche au colonel Barry - 04 janvier 2018 à 16h52 | Par Nadoun Coulibaly - à Ouagadougou

Mis à jour le 05 janvier 2018 à 13h04

Interpellé vendredi dernier par la gendarmerie à Ouagadougou, le colonel Auguste Denise Barry, proche de l'ancien Premier ministre sous la Transition, Yacouba Isaac Zida, en fuite au Canada, a été écroué mercredi soir à la Maison d'arrêt et de correction de armées (Maca), où sont incarcérés les auteurs présumés du putsch raté de 2015. Il pourrait être inculpé formellement dans les prochains jours. Ironie du sort : le colonel Auguste Denise Barry, ancien ministre de l'Administration territoriale et de la Sécurité sous la Transition politique, croupit depuis mercredi 3 janvier 2018 à la Maca, aux côtés des auteurs présumés du coup d'État raté de mi-septembre 2015 perpétré par le général Diendéré et l'ex-Régiment de Sécurité présidentielle. Soupçonné d'avoir fomenté une tentative de déstabilisation du pouvoir du président Roch Marc Christian Kaboré, celui qui dirigeait jusqu'ici le Centre d'études stratégique en défense et sécurité (CESDS) pourrait être inculpé formellement dans les prochains jours. Mais peu d'informations filtrent sur le détail des faits reprochés au colonel Barry ou sur d'éventuelles complicités dans les milieux civil et militaire. Si plusieurs sources sécuritaires affirment sous couvert de l'anonymat, que l'ancien ministre de la Sécurité était prêt à passer à l'acte, le flou subsiste sur les contours du projet dont Barry est soupçonné d'être l'instigateur. Vendredi, le procureur militaire a publié un communiqué sur cette affaire qui défraie la chronique au Burkina, indiquant que l'intéressé était soupçonné « d'atteinte à la sûreté de l'État » et qu'une information judiciaire avait été ouverte contre lui pour les chefs de « complot et d'incitation à la commission d'actes contraires à la discipline et au devoir ». Pas de nouvelles arrestations

D'après une source judiciaire, jointe par *Jeune Afrique*, la tentative de déstabilisation pouvait déboucher sur deux possibilités : coup d'État ou rébellion. « Si on attaque le pays, c'est une déstabilisation. Idem si l'on vise les autorités. Mais jusqu'ici, ces dernières ne sont pas précises dans leurs déclarations », déclare cette source, s'étonnant que ce soit une seule personne qui soit inquiétée. « Il n'y a pas eu de nouvelles arrestations pour le moment. Le dossier est désormais entre les mains du juge », a déclaré mercredi à *Jeune Afrique* une source proche de l'enquête.

Outre l'accusation de déstabilisation, Barry pourrait se voir également reprocher l'atteinte au moral de la troupe ou encore la divulgation de secret militaire. En effet, son think-tank, après avoir organisé un forum en septembre dernier sur la sécurité, préparait activement la publication d'un rapport sur le terrorisme au Burkina Faso. Le document, produit par une cinquantaine d'experts, analyse le phénomène – qui a fait en deux ans 133 tués – sous les prismes sociologique, anthropologique et historique, dressant un sombre tableau marqué par la montée des attaques contre les forces armées dans le Nord. Le rôle trouble de Yacouba Issac Zida

Le rapport pointe par ailleurs du doigt le sous-équipement et le manque criard d'effectifs des forces armées qu'il attribue à la fois au régime de l'ex-président, Blaise Compaoré, à la Transition politique conduite par Michel Kafando et aujourd'hui au pouvoir du président Kaboré. D'après nos informations, les enquêteurs ont entendu dans le cadre de ce dossier sensible l'ancien chef d'état-major adjoint de la gendarmerie, le colonel Serge Alain Ouédraogo, et perquisitionné les locaux du CESDS à Ouaga 2000, le quartier chic de la capitale burkinabè.

Yacouba Isaac Zida n'est pour l'instant pas mis en cause dans le projet d'atteinte à la sûreté de l'État. C'est même le colonel Ouédraogo, lui aussi un proche de l'ancien Premier ministre, qui aurait alerté les autorités sur les projets prêtés à Barry.

Source: <http://www.jeuneafrique.com/507362/societe/burkina-ce-que-la-justice-reproche-au-colonel-barry/>

Burkina Faso : le colonel Auguste Denise Barry sous le coup d'une investigation approfondie - 16 janvier 2018 à 13h08 | Par Jeune Afrique

Inculpé pour « complot et incitation à la commission d'actes contraires à la discipline et au devoir », le colonel Auguste Denise Barry fait l'objet d'une enquête poussée à Ouagadougou. Le colonel Auguste Denise Barry, proche de l'ancien Premier ministre sous la Transition, Yacouba Isaac Zida, en fuite au Canada, a été écroué mercredi 3 janvier à la Maison d'arrêt et de correction de armées (Maca). Selon nos sources, une commission rogatoire a été constituée par le juge Martial Kader Ouattara.

Sa mission : élucider certains points du dossier, tels que l'implication présumée de l'un de ses amis, le colonel Serge Alain Ouédraogo.

Les gendarmes enquêteurs examinent à la loupe les fréquentations de Barry au sein de l'armée, les motifs de ses voyages à l'étranger et le financement de son Centre d'études stratégiques en défense et sécurité. Ils ont jusqu'au 19 janvier pour déposer leur rapport.

Conseillé par Batibié Benao (cabinet Legalis), celui qui fut le ministre de la Sécurité sous la transition et le bras droit d'Isaac Zida nie les faits qui lui sont reprochés et assure n'avoir jamais été informé d'un quelconque complot.

Source: <http://www.jeuneafrique.com/mag/509806/politique/burkina-faso-le-colonel-auguste-denise-barry-sous-le-coup-dune-investigation-approfondie/>

Sous-question 4	Les OSC sont-elles soucieuses de mettre en place en interne des processus permettant de s'assurer de l'expression de la diversité de points de vue de leurs adhérents ? Ont-elles véritablement un fonctionnement démocratique ?	Textes internes fonctionnement OSC	Entretiens avec OSC concernées Enquêtes de perception Entretien avec autorités décentralisées
-----------------	--	------------------------------------	---

Données récoltées :

Le Burkina Faso et son armée mis au pas par le Régiment de sécurité présidentielle? - GRIP - 22 Sept 2015, p 7

"Avec une société civile forte, apolitique et surtout non communautariste, qui contribue activement à l'appropriation de la culture démocratique au Burkina Faso, la dissolution du RSP semble inévitable. En effet, pour la société civile et les opposants aux pro-Compaoré, c'est un préalable, tandis que pour d'autres, il eut plutôt fallu attendre d'abord la mise en place d'un gouvernement élu, qui devrait régler cette question par la suite."

Burkina Faso - Engagement de l'EU envers la société civile - Feuille de route 2017-2020 - pp 2-3

"La société civile burkinabè est volontariste. En dépit des difficultés financières un bon nombre d' OSC existent depuis au moins dix ans. Cette précarité financière est préjudiciable au processus de structuration interne. Néanmoins, environ un bon nombre des OSC est aux normes de gestion et de bonne gouvernance nécessaires pour être un interlocuteur crédible des autorités locales ou nationales. Très souvent se sont celles qui ont bénéficiées de l'appui des partenaires extérieurs. Elles ont des plans d'actions pluriannuel, décliné en plan annuel, mènent leurs activités, gèrent des fonds, évaluent leurs activités et réalisent des audits annuels. Bien qu'elles développent désormais des stratégies visant à leur autonomisation et augmentation des ressources locales, elles demeurent, dans leur majorité, encore fortement dépendantes des financements des partenaires au développement. Cette dépendance affaiblit la représentativité et l'encrage d'une part des OSC vis-à-vis de la société burkinabè. A côté de ces OSC avec qui les partenaires ont pris l'habitude de travailler il y a beaucoup d'autres OSC qui méritent d'avantage un certain appui qui aidera aussi leur structuration, ceci peut se faire quand l'appui s'accompagne ou d'assistance technique, ou de partenariat avec ONG internationale ou ONG ou faitière nationale expérimentée, ou se fait

en mode consortium.

Les organisations faitières et les plateformes se sont progressivement structurées; certaines sont désormais reconnues pour leurs apports dans un certain nombre de thématiques (éducation, santé, etc.) et sont devenues des interlocutrices reconnues par le gouvernement. Certaines essaient de rassembler la société civile au de-là des thématiques et se positionnent comme interlocuteur sérieux dans le cadre de dialogue des politiques nationales. On peut noter une claire évolution du positionnement des OSC, évoluant de la prestation de services à la veille citoyenne, de l'approche « caritative » à l'approche basée sur les droits. Au cours des dernières années, les nombreuses OSC burkinabè actives dans le domaine de la gouvernance politique ou des droits de l'homme ont souvent été en première ligne dans la promotion de la démocratisation et de la défense des droits fondamentaux, parfois plus que les partis politiques eux-mêmes. La dynamique protestataire enclenchée à la mort du journaliste Norbert Zongo en 1998 s'est intensifiée en 2011-2013 et a culminé lors du soulèvement populaire d'octobre 2014, qui a mis fin au régime Compaoré. Ces événements sociopolitiques, ainsi que la phase de transition de 2015, représentent une étape importante pour les organisations de la société civile en termes d'avènement de nouveaux types d'acteurs, ainsi que de nouveaux rôles dans le domaine de la défense des libertés publiques et démocratiques. En effet, cette période a consacré l'émergence d'une « autre » société civile, moins formelle, plus jeune et principalement active dans les domaines de défense ou de promotion des droits de l'homme, de la démocratie, de la citoyenneté. Ces nouveaux acteurs, en se mobilisant pour faire valoir leur proposition en faveur d'un cadre de dialogue inclusif et participatif, ont démontré une réelle capacité à influencer les questions institutionnelles, constitutionnelles et politiques. Ce renouveau de la société civile a également été rendu possible grâce au travail d'ancrage populaire qu'ont effectué certaines organisations syndicales et associatives, qui ont élargi et politisé depuis des années l'action revendicative dans le pays. Il est à souligner « la tradition » de certaines organisations de la société civile de se mobiliser, de se mettre en collectif/coalition et de fédérer un certain nombre d'organisations autour d'une revendication commune pour conduire des actions conjointes. Bien que le gouvernement actuel ne soit pas hostile à la société civile il la craint d'une certaine façon, comprenant bien son pouvoir d'influence et d'intervention." p3 - "Au cours de ces dernières années, la société civile a démontré un grand dynamisme et une grande maturité, que ce soit à travers la prestation de services, la mutualisation de leurs expériences ou pour porter de grandes revendications en matière de protection des droits humains. Les OSC ont également démontré une capacité croissante d'assurer la veille citoyenne. Au niveau communal, les coordinations communales des OSC qui se mettent progressivement en place ont un rôle majeur dans la veille/contrôle des nouveaux élus. Des initiatives de contrôle citoyen de redevabilité et de transparence, par exemple des dépenses d'éducation primaire, ont été lancées. Le budget participatif a été mis en place dans un certain nombre de communes."

p 4 "Participation au suivi de la Politique Sectorielle de l'Economie et des Finances

Les OSC jouent plusieurs rôles dans le mécanisme/système de redevabilité et de transparence. Elles constituent un contrepois vis-à-vis des autorités publiques en dénonçant les abus, les dérives dans la gestion des ressources publiques, en exigeant la transparence et la reddition des comptes de leurs gestionnaires. Elles peuvent influencer les processus décisionnels et budgétaires ou plaider auprès des décideurs en vue de prendre en compte les intérêts et points de vue de la société civile. Elles peuvent aussi collaborer avec les autorités publiques afin de combattre ensemble la corruption. Le cadre de dialogue sur les finances est dynamique. Trois OSC, le Réseau National de Lutte Anti-Corruption (RENLAC), le Centre pour la Gouvernance Démocratique (CGD) et le Centre d'Information, de Formation et d'Etudes sur le Budget (CIFOEB) y sont très actives.

Les OSC sont également actives dans les cadres de concertation régionaux et provinciaux. Toutefois, leur contribution est fonction du dynamisme des Conseils Régionaux des OSC. Afin d'avoir une synergie de points de vue et d'actions en vue d'une coordination efficace des actions de contrôle citoyen dans la gestion des finances publiques, huit OSC ont mis en place un Cadre de Concertation des OSC intervenant dans le domaine des finances publiques. L'objectif est de contribuer à l'amélioration de la gestion des finances publiques. Ce Cadre constitue une force d'analyse critique et de proposition pour des actions de plaidoyer. Malgré tout le progrès positif des dernières années dans ce domaine de suivi et contrôle des politiques et dépenses publiques plus reste à faire, en particulier le besoin renforcer le contrôle au niveau local à travers le pays et le besoin d'aggréger le contenu de ce travail au niveau regional et national.

Formulation des politiques publiques

Si les OSC apparaissent largement impliquées par l'État dans la définition des politiques publiques, leur engagement varie selon les secteurs. Bien que réel dans des

secteurs tels que l'économie et les finances, l'eau et l'assainissement et l'éducation, il est moins visible dans les autres cadres de dialogue. Ainsi, malgré des améliorations en termes de participation et de visibilité, des progrès restent à accomplir en termes de représentativité et d'analyse.

Promotion des droits humains, de la paix, de l'état de droit et consolidation de la démocratie

La promotion de la gouvernance démocratique, de l'État de droit, et des droits humains est un secteur concentrant de nombreuses OSC, qui mène dans ce cadre toute une série d'activités. Elles ont été particulièrement actives en 2013-14 par une forte mobilisation contre la modification de la Constitution à travers un travail de réflexion, d'interpellation et de conscientisation."

**Question 5 : Dans quelle mesure les médias assurent-ils efficacement leurs fonctions de pilotage et de contrôle sur les secteurs de la sécurité intérieure, de la défense et de la justice ?**

**Documents**

**Entretiens, focus groupe, enquête, etc.**

**Description de la question et lien avec le socle de référence :**

*L'objectif de cette question est d'analyser le rôle des médias et de voir de quelle manière ils exercent leurs fonctions de pilotage et de contrôle sur les secteurs de la sécurité et la justice.*

*Cette question couvre donc la section 6 du socle de référence gouvernance.*

Sous-question 1

Les libertés d'expression et d'information sont-elles garanties par la constitution et des textes législatifs ?

Constitution.  
Lois

Entretien avec organe presse  
Entretien avec ministère de tutelle

Données récoltées :

Constitution, Article 8: "Les libertés d'opinion, de presse et le droit à l'information sont garantis."  
Conseil Supérieur de la Communication. Loi Organique N° 015-2013/AN

Code de l'information

Loi n° 56/93/ADP (JON°05 1994) portant Code de l'information au Burkina Faso

Loi sur la presse écrite

Décret n° 95-305/PRES/PM/MCC portant règlement de l'importation, de la distribution et de la vente de journaux et périodiques au Burkina Faso (1995)

Carte de presse

Décret n° 95-307/PRES/PM/MCC portant institution d'une carte d'identité professionnelle de journaliste au Burkina Faso (1995)

LOIS PORTANT REFORME DU SECTEUR DE LA COMMUNICATION AU BURKINA FASO

Loi n°057-2015/CNT du 4 septembre 2015 portant régime juridique de la presse écrite au Burkina Faso et son modificatif

Loi n° 058-2015/CNT du 4 septembre 2015 portant régime juridique de la presse en ligne et son modificatif

Loi n°059-2015/CNT du 4 septembre 2015 portant régime juridique de la radiodiffusion sonore et télévisuelle au Burkina Faso et son modificatif

Loi n°080-2015 du 23 novembre 2015 portant réglementation de la publicité au Burkina Faso

Loi n°051-2015/CNT du 30 août 2015 portant droit d'accès à l'information publique et aux documents administratifs.

L'accès à l'information publique et aux documents administratifs est garanti et égal pour tous les usagers du service public et de tout organisme investi d'une mission de

service public. Toute discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, l'origine sociale, l'ethnie, la religion, la profession ou l'opinion politique ou philosophique est interdite. (art. 7)

L'accès à l'information publique et aux documents administratifs est gratuit. Toutefois, le paiement de frais n'excédant pas le coût de la transcription, de la reproduction ou de la transmission du document peut être mis à la charge du demandeur. Dans le cas où il y a lieu à paiement de frais pour plusieurs documents différents, lesdits frais sont précisés pour chaque document. (art. 8)

Le responsable du service chargé de l'accès à l'information publique et aux documents administratifs dispose d'un délai de vingt jours pour répondre à la demande. Lorsque celui-ci n'est pas en mesure de répondre à une demande d'accès à l'information et aux documents administratifs, le délai peut être prolongé de dix jours. Il en informe le demandeur avant l'expiration du délai. Cependant, si l'information ou le document administratif est nécessaire pour sauver la vie ou respecter la liberté d'une personne, il est donné sans délai. (art. 16)

Art. 31-34 Les documents ou informations non communicables sont classifiés et ne peuvent être déclassifiés que selon les délais spéciaux visés aux articles 35 et 40 ci-dessous. Sont exclues des informations couvertes par le droit d'accès :

a. Les informations relatives : - à la défense nationale ;

- à la sûreté de l'Etat ;

- à la sécurité des personnes ;

- aux libertés et aux droits fondamentaux énoncés par la Constitution ;

- aux délibérations du Conseil des ministres à propos des exceptions citées ci-dessus.

b. Les informations dont la divulgation cause un tort: - à la politique extérieure ;

- aux droits de propriété industrielle, droits d'auteur et droits voisins ;

- aux sources d'information.

Les informations ou les documents administratifs qui ne peuvent être immédiatement communiqués au public en raison de leur nature ou de leur objet font l'objet de classification pendant une durée déterminée. Aucune information, aucun document administratif ne peut être classifié quand la recherche porte sur des violations de droits fondamentaux de l'homme ou de crime contre l'humanité. Aucune réserve ne peut être invoquée quand l'information demandée se rapporte à des violations des droits de l'homme ou est pertinente pour rechercher, prévenir ou éviter des violations de ces droits. Art. 36-41 Les informations, objets, documents, données informatiques ou fichiers, relevant de la défense nationale, la sûreté de l'Etat, la politique extérieure, qui ont fait l'objet de mesure de classification destinée à restreindre leur diffusion ou leur accession sont des secrets de la défense nationale et de la sûreté de l'Etat. Ils comprennent trois niveaux de protection.

Sont classés très secret défense, les informations et documents protégés dont la divulgation est de nature à nuire très gravement à la défense nationale et à la sûreté de l'Etat et qui concernent les priorités gouvernementales en matière de défense et de sécurité. Un décret pris en Conseil des ministres précise les éléments constitutifs et les modalités d'organisation de la protection des informations et documents classés dans cette catégorie. Sont classés secret défense, les informations et documents protégés dont la divulgation est de nature à nuire gravement à la défense nationale et à la sûreté de l'Etat. Les éléments constitutifs ainsi que les modalités d'organisation de la protection des informations et documents classés dans cette catégorie sont déterminés par arrêté conjoint du ministre en charge de la défense et de celui de la sécurité.

Sont classés confidentiel défense, les informations et documents protégés dont la divulgation est de nature à nuire à la défense nationale et à la sûreté de l'Etat ou pourraient conduire à la découverte d'un secret de la défense nationale classé au niveau très secret défense et secret défense. Les éléments constitutifs ainsi que les modalités d'organisation de la protection des informations et documents classés dans cette catégorie sont déterminés par arrêté du ministre compétent.

Les informations, objets, documents, données informatiques ou fichiers, relevant de la défense nationale, la sûreté de l'Etat, la politique extérieure sont communiqués comme suit : cinquante ans après pour ceux classés très secret défense ; quarante ans après pour ceux classés secret défense ; trente ans après pour ceux classés confidentiel défense. Le service chargé de l'accès à l'information et aux documents peut restreindre ou interdire, après avis de l'Autorité nationale d'accès à l'information publique, la communication aux particuliers de tout document, quelle qu'en soit la date, lorsque cette communication est de nature à porter atteinte à la sûreté de l'Etat,



à l'honneur ou à la vie privée.

Rapport sur l'état de la liberté de la presse 2017 - CNP/NZ

p 103 "Au regard des acquis engrangés à la faveur de l'insurrection populaire de fin octobre 2014 qui a vu les horizons s'élargir par l'adoption de plusieurs lois pour le secteur des médias et de la communication, il importe que le Burkina Faso ne dorme pas sur ses lauriers. Car, en dehors de la loi N°080-2015/CNT portant réglementation de la publicité au Burkina Faso qui a été effectivement mise en oeuvre en 2017, les autres quatre lois sont toujours en stand-by. Soit parce que le décret d'application devant les faire passer dans le champ du concret n'est pas encore adopté par le gouvernement, soit parce qu'elles connaissent toujours des difficultés dans certains de leurs aspects. Les questions de diffamation et de risque de peines pécuniaires exorbitantes restent entières." pp 127-131 "La recherche révèle une influence directe de l'extrémisme violent sur les radiodiffusions et les journalistes, surtout dans les zones où il tend à s'enraciner. L'influence se manifeste par des menaces de mort proférées à l'encontre de journalistes et d'animateurs, l'imposition d'une omerta sur les émissions jugées contraires à l'idéologie extrémiste, la modification des grilles des programmes et des horaires de diffusion, un black out sur les reportages de terrain relatifs aux attaques, la suspension des émissions interactives directes, un strict contrôle des émissions religieuses, la psychose et la peur en permanence au Sahel et au Centre, un journalisme relativement moins assiégé. [...]

Menaces et psychose, la seconde vie des journalistes et animateurs de Djibo

De toutes les provinces enquêtées, Djibo dans la province du Soum, demeure la zone où la menace extrémiste sur le personnel médiatique est prégnante et permanente. Cela n'est pas une surprise, cette province représentant l'épicentre de l'extrémisme violent. Dans les deux radios de la ville, La Voix du Soum et la Radio lutte contre la désertification, le journalisme traverse une crise de reconnaissance et de légitimité. Des présumés extrémistes entravent l'exercice de la profession, la jouissance du devoir d'informer du journaliste et du droit du citoyen à l'information. La liberté de la presse et d'opinion est frontalement violée, pas de manière violente et militarisée, mais sous le prisme psychologique. Autrement dit, ce n'est pas par la violence armée (la main sur la gâchette) que la menace est proférée, mais par la violence verbale. Des appels téléphoniques aux numéros ouverts des radios pendant les émissions interactives ou aux numéros privés des journalistes et animateurs, appels renfermant des discours extrémistes, sont émis par des individus se revendiquant comme tels. Ces auditeurs menaçants ont une liste de sujets qui doivent relever de l'ordre de l'indicible à la radio (l'indicible est l'objet d'une analyse spécifique dans les pages qui suivent). L'animateur du jour est la personne visée par la menace. Ils lui exigent d'arrêter l'émission s'il veut encore vivre.

L'année 2017 fut particulièrement celle où la menace était quasi quotidienne. « Venir à la radio était devenu presque pour nous courir le risque de ne plus jamais retourner à la maison » (Entretien 2, Djibo, 15/3/2018). Cette atmosphère a obligé un directeur de radio LRCD à démissionner et à se faire sous-employer dans une société de radio à Ouagadougou. « Mon salaire à Djibo était trois fois plus élevé que celui de Ouaga, mais je préfère vivre avec peu de moyens que de mourir sauvagement avec un gros salaire. J'ai été menacé deux fois sur un ton du genre "Ah bon ? Tu es toujours là ? On t'a prévenu..." », confie-t-il (Entretien 3, Ouaga, 23/3/2018). Un enseignant qui faisait de la radio sa seconde passion à Djibo en y assurant une émission d'animation s'est vu, lui aussi, obligé de renoncer à sa vocation après avoir reçu à plusieurs reprises des appels de menaces de mort. « Il était un ami de Salifou Badini, le directeur d'école abattu à Kourfayel en mars 2017 » (Entretien 3, Ouaga, 23/3/2018). La menace touche aussi les radios de Ouagadougou à travers leurs correspondants établis à Djibo. Deux correspondants de deux des cinq radios enquêtées à Ouagadougou ont suspendu leur collaboration du fait de la menace terroriste. A Djibo, parmi les victimes du terrorisme, figurent des sources d'information qui travaillaient pour des radios basées à Ouagadougou.

La psychose, la peur, la méfiance, la suspicion, se sont emparées du personnel des deux radios, de la population de Djibo et ses communes rattachées. Les extrémistes ont infiltré la ville au point de rendre presque tout le monde suspect. « Comme nous ne savons pas qui est qui alors que nous étions devenus au fil du temps des cibles, nous avons dû prendre sur nous l'initiative de nous protéger, en changeant régulièrement nos habitudes, les chemins empruntés, les lieux de restauration, les heures de déplacement » (Entretien 4, Djibo 15/3/2018). Dans une des radios, lors d'une émission de dédicace aminée par une volontaire, un auditeur a téléphoné pour laisser entendre ceci : « "Je salue mes amis terroristes" ». Affolée et désespérée, l'animatrice a aussitôt arrêté l'émission et elle n'est plus jamais repartie à la radio et encore moins poursuivre son travail. Ces exemples indiquent combien la liberté d'expression et de la presse a été et est encore embastillée au Sahel. Le témoignage ci-dessous en

encadré, retranscrit presque mot-à-mot, de ce journaliste récemment admis à la retraite est plus qu'édifiant.

«ARRÊTE DE PARLER DE CE SUJET-LÀ...»

C'était un lundi, j'ai une émission intitulée « Sécurité routière ». Dans cette émission, j'ai eu à interpellé les usagers et les commerçants sur la vente du carburant ici à Djibo. Je disais de ne pas vendre le carburant à n'importe qui, surtout à certains jeunes, certaines personnes qui se déplacent avec des bidons pour prendre le carburant sans les motos [est-ce qu'ils ne vont pas ravitailler les extrémistes, se demandait-il]. C'était en octobre 2017. Entre temps, j'ai reçu un coup de fil, la personne m'a appelé par mon nom, me disant qu'il me connaît très bien, qu'il sait où j'habite et qu'il me demande d'arrêter l'émission. Puis, il ajoute : "ce que tu viens de dire à l'antenne là, tu ne t'adresses à personne si ce n'est nous [nous les terroristes], mais nous, notre carburant vient d'Algérie. Je pense que nous ne voulons pas faire du mal à qui que ce soit dans la ville de Djibo sauf si cette personne refuse d'appliquer ce que nous voulons. On connaît ton domicile, on connaît ton atelier, on connaît la radio, on se connaît bien, tu es le plus âgé, on te demande d'arrêter cette émission". J'ai fait part de la menace au directeur qui a décidé de supprimer la partie où je parlais de carburant. C'était la première menace. La deuxième fois, c'était pendant le journal parlé en fulfuldé. Moi, j'aime faire des commentaires ; j'ai fait des commentaires sur Boko Haram au Nigéria, sur le G5 Sahel, etc. Ce jour-là, mon commentaire a porté sur une vidéo diffusée au Mali présentant un homme enturbanné demandant au gouvernement malien de collaborer afin qu'on le libère. Après ce commentaire, la même personne m'a téléphoné et m'a dit : "c'est la deuxième fois qu'on te dit de ne pas faire et tu insistes". Je lui dis mais, monsieur, est-ce que j'ai parlé du Soum ? C'est l'international et c'est le Mali non ? "Il dit mais, le Mali ? Nous, nous sommes où ? Nous sommes au Mali. Le gars qui demande de le libérer là, il est détenu par qui ? C'est bien nous". Puis il ajoute : "Le Mali, le Nigéria, l'Algérie, le Niger, le Burkina, c'est nous. Nous sommes tous dans le même groupe et nous travaillons ensemble ; écoute, arrête de parler de ce sujet-là, je te dis clairement mon parent, cesse de développer ce truc-là. Si tu développes ce truc, si le lendemain on entre en guerre, tous nos jeunes seront découragés, ils sont fatigués. Tu es en train de démobiliser nos jeunes, il faut arrêter". Je suis encore rentré voir le directeur pour lui dire, "Ah, je suis à nouveau menacé". Il a décidé que je ne ferais plus de commentaire, et depuis lors, je ne disais plus rien.

La troisième fois, c'était sur WhatsApp ; j'ai un parent au Mali ; j'ai son numéro, il a mon numéro. On s'écrit parfois. Un jour, je vois des numéros qui apparaissent sur mon WhatsApp. Je vois ce qu'ils disent et ce qu'ils font. Le général malien touareg qui a été tué là, il est apparu sur mon WhatsApp, il parlait mais, comme c'est le bella [langue locale], moi, je ne comprenais pas ; une fois, j'ai essayé de répondre dans ça là, ah djàààà, il ne fallait pas faire ; j'ai répondu en disant : "ce que vous êtes en train de montrer aux gens-là, nous, ça nous rend peur à Djibo". Quand j'ai fait cette réponse sur WhatsApp, je ne savais pas que mon numéro était lié à leur groupe ; le gars [la même personne] m'a rappelé dans la nuit pour me dire : "Maintenant, tu ne fais plus de communiqué, de journal, d'émission, tu es rentré dans les images que tu envoies ?" Ce jour, j'ai essayé d'envoyer l'image du gars qui a été abattu à Kelbo [ce gars est un présumé terroriste tué en janvier 2018 pendant l'attaque du poste de gendarmerie de cette localité située dans la province du Soum]. Après son appel, je me suis dit, tiens, où je suis rentré encore ; il faut que je me cherche maintenant. J'ai appelé mon parent pour lui demander où il était ; il m'a répondu qu'il était à Bamako, je lui dis mais, est-ce que tu es sur WhatsApp ? Il a répondu oui et j'ai immédiatement supprimé son numéro de mon portable. Depuis, ça ne venait plus sur mon téléphone, moi aussi, je n'ai plus cherché de problème, mais j'ai peur, j'ai peur franchement (Entretien 5, Djibo 15/3/2018).

Ce témoignage véhicule deux enseignements : premièrement, c'est l'un des mécanismes d'enrôlement des combattants terroristes qui est mis au jour. Cet animateur à la retraite a été presque et facilement enrôlé à son insu par son parent au Mali. Il se retrouve devant le fait accompli où il est membre d'un groupe terroriste sur WhatsApp. Cela montre combien les technologies de l'information et de la communication sont bien exploitées par les terroristes pour le recrutement de leurs militants.

Deuxièmement, les terroristes sont bien informés et bien introduits dans la province du Soum. Leur système de renseignement paraît efficace et réside dans le fait qu'ils sont parvenus à infiltrer la zone avec la présence dissimulée de leurs hommes dans la masse. « Ils sont avec nous au quotidien ; même dans cette salle, il n'en manque pas [nous avons rencontré l'informateur à la marie de Djibo au moment où se tenait une réunion] » (Entretien 5, Djibo, 15/3/2018). Cette maîtrise du renseignement est telle qu'ils ratent rarement leurs cibles. La probabilité qu'ils n'atteignent pas leur cible ne dépasse pas 10 %, renchérit le même informateur.

Tous les appels téléphoniques reçus par les animateurs de radio lors des émissions interactives ne sont pas que menaçants ou terroristes. La plupart des auditeurs se soucient de la sécurité des animateurs et leur téléphonent pour les encourager, les soutenir, leur dire d'être prudents et vigilants. Dans toutes les radios enquêtées, cette

sympathie est soulignée par les informateurs." pp 150-151 "Les rapports entre les médias et l'extrémisme violent sont si délicats et complexes que l'adoption de directives et de chartes rédactionnelles dans le domaine s'impose. Il est plus que jamais urgent que les journalistes se réapproprient leur métier au regard de la montée fulgurante et pressante du phénomène (l'extrémisme violent) au Burkina Faso. "

(source : entretiens OSC)

Plus grands défis pour la lib. de la presse est l'extrémisme violent / attaques terroristes : précarité terrible des journos dans ces zones. Il y a des thèmes maintenant tabous cf Rapport sur l'Etat de la Lib de la Presse 2017 (ci-dessus). Défis normatifs : plaider pour la finalisation des textes en place. Décret appl loi pub, mais application ; accès info (organe de recours à mettre en place). Dépénalisation des actes de presse, danger = sanctions pécuniaires à plafonner (question des dommages et intérêts = laisser à l'appréciation du jour). Cf cas du journal Mutation (dossier sur magistrats corrompus, dommages et intérêts imposés = vengeance ?)

(source : entretiens media)

Environnement des médias : Encadrement juridique on n'a pas bcp à se plaindre. Normes nationales = assez ouvertes et permissives ; permettent aux journos de travailler. Généralement conformes aux normes régionales : Déclarations de la Table de la montagne et de Windhoek. Quand journaliste d'investigation, il n'y a pas d'endroit, de question que vous ne pouvez pas couvrir. Mais il y a des entraves réelles : injure et diffamation avec sanction de prison – lutte dépénalisation acquise en 2015. Souci = pennes privatives de libertés ont été remplacées par sanctions pécuniaire élevées car économie des médias = précaire. Important que victoire pour la liberté ne se transforme pas en cimetière. accès info : loi votée par AN 051/CNT/2015 – donne aux journos la possibilité d'attaquer l'agent qui refuse l'accès. PB = décret d'application pas pris, donc loi inopérante, structures d'opérationnalisation pas mises en place. Pourquoi ? lenteur administrative qui ne s'explique pas. Plaider auprès du ministre de tutelle, PM et jusqu'au psdt du Faso. Enquête solide – publiée ? Oui, si vous avez le dos large et prêt à faire face à la furie des intérêts bousculés. Si Etat, répression est plus détournée, si autres entités, ça va jusqu'à la menace de mort. Régulation + auto-régulation sur base des textes. CSC = structure indpdte, mais a besoin de formation ; pb basé à ouaga, bobo + 1. Code de déontologie formulé par association journalistes du BF en tenant compte des standards internationaux. Respecté ? généralement. OBM = régulation par les pairs ; était actif sous le précédent ; maintenant moins actif. Il faudrait que ses membres soient des journos à la retraite ou pas dans le journalisme au quotidien. Questions def et sec : Les FDS ont tous un point de contact pour les médias. Sont accessibles, mais n'avons pas grand-chose d'eux. N'aiment pas qu'on les contourne pour se rapprocher de la hiérarchie. Secret défense = subjectif aujourd'hui. Loi 051 défini cela clairement. AN : accès n'est pas un pb. Ils font un énorme travail. Mines, santé, éducation – rapport très intéressants que la presse exploite. Couverture des GFP : MINIFED organise des formations pour que les journos puissent suivre ; PB = au niveau passage de théorie à la pratique. Il appartient au journo de traquer ce qui est obscur. Ça ne collabore pas bcp. Cour des Comptes = structure un peu secrète. il y a des processus, info dispo après conclusions ASCE-LC – = très ouvert, donc très facile – avant, pas le cas

(source : entretiens media)

Lib presse. Normes : pas d'entraves institutionnelles. Environnement eco des médias = premier obstacle à la lib d'expression. Bien qu'il y ait des subventions, celles-ci sont insuffisantes. Nvelle loi sur la publicité pourrait contribuer à améliorer la situation, mais elle n'est pas encore appliquée. De plus gros efforts d'accompagnement sont nécessaires. CSC : régulation (éthique et déontologie ; accompagnement des journalistes) mais CSC s'intéresse plus à la dimension régulation. Semble être la voix du politique. Aujourd'hui, le CSC n'a pas encore acquis suffisamment de crédibilité. Question de l'accès à l'information. Pas culture redevabilité – corruption = phénomène installé. Culture de rétention de l'info lié à l'histoire politique du pays (états d'exception successifs). Avènement de l'état de droit n'a pas changé ces pratiques – fonction publique encore issue du système précédent. On parle de rupture alors que les mêmes acteurs sont en place. Avant 2014, syst gvce construit autour d'une famille, d'un homme. Etat = à son propre service + RSP (psdt, famille, institutions). 2014, système s'écroule. Reste = pas prêts à assumer leurs fonctions.

Les militaires étaient dans la transition. Acteurs de l'insurrection ne pouvaient pas accepter que les militaires jouent un rôle de premier plan. Donc, mil. Ecartés ; tentative

de coup.

(source : entretiens OSC)

BF : liberté d'expression, de presse = limitée par les aspect éco. Une presse libre = financièrement indpdte et économiquement viable = pas le cas. Mais pas de presse politicienne ; généralement au-dessus de la mêlée. Loi sur accès à l'information existe, mais texte d'application n'est pas encore opérationnel

RSF - Une liberté de l'information réelle mais fragile

Le Burkina Faso se classe parmi les réussites du continent africain en matière de liberté de la presse, avec un paysage médiatique dynamique, professionnel et pluraliste. La transition post Blaise Compaoré s'est déroulée sans répression majeure des médias et la diffamation a récemment été dépenalisée. Toutefois une certaine pression demeure : les cas de diffamation, notamment, sont passibles de lourdes amendes pouvant mener à la fermeture pure et simple des médias concernés. Par ailleurs, la suspension soudaine du journal d'investigation L'Evènement en février 2016 « pour diffusion d'informations relevant du secret militaire » relatives au putsch manqué, et les menaces recensées cette année contre des journalistes critiques du président, montrent à quel point la liberté de l'information au Burkina Faso reste fragile.  
<https://rsf.org/fr/burkina-faso>

IMS Briefing Paper: De la crise à la transition: les médias au Burkina Faso - Janv 2015 - pp 11-13

"La constitution et la loi du Burkina Faso, garantissent la liberté d'expression et de presse. Tous les médias sont sous la tutelle administrative et technique du Ministère des Communications, qui est chargé d'élaborer et de mettre en oeuvre la politique du gouvernement en matière d'information et de communication. Le Conseil Supérieur de la Communication (CSC), un organisme semi-autonome rattaché au Bureau du Président, veille sur le contenu des programmes de la radio et de la télévision, des journaux et des sites Internet, afin de faire respecter les normes d'éthique professionnelle et la politique du gouvernement. En juin 2012, la Constitution a été modifiée afin d'institutionnaliser le CSC, qui désormais peut convoquer les journalistes et émettre des avertissements pour des infractions subséquentes. Les audiences peuvent porter sur la diffamation, les troubles de la paix, l'incitation à la violence, ou les violations de la sécurité de l'Etat. Le président de la CSC est nommé par le Président de la République. Etant donné que l'actuel président a été nommé il y a deux mois, il est peu probable qu'elle sera remplacée au cours de la période de transition. Alors que le CSC a la responsabilité de veiller sur les médias, son Rapport public 2013 semble indiquer que tout contrôle est focalisé sur l'évaluation de la couverture des différents partis politiques et rien de plus. En effet, beaucoup de personnes interrogées se sont plaintes que l'organe n'est pas crédible car il est rattaché au gouvernement, et par conséquent pas indépendant. La convention collective qui existe pour le secteur des médias stipule que tous les représentants des médias doivent avoir une carte de presse. Cependant, la réalité est que la convention collective n'est pas appliquée et la plupart des travailleurs du secteur des médias ne voient aucune valeur ajoutée lorsqu'ils possèdent la carte de presse. Ils estiment que la carte d'identité délivrée par leur organe de presse est largement suffisante. Par conséquent, de nombreux journalistes et autres professionnels des médias continuent de travailler sans carte de presse. Plusieurs personnes interrogées ont mis l'accent sur trois questions qui, selon elles, ont besoin de modifications et / ou de nouvelles lois : une loi d'accès à l'information (n'existe pas actuellement); la dépenalisation des délits de presse tels que la diffamation; ainsi que la modification de la loi régissant le radiodiffuseur public et le CSC à rendre les deux organismes indépendants du gouvernement et de s'assurer que les cadres supérieurs sont recrutés sur la base du mérite et non nommé."

Organisations appuyant le développement des médias et la protection de la liberté d'information lancent un message d'appui aux médias burkinabè

24 septembre 2015

« Les organisations signataires de ce communiqué, toutes engagées dans le soutien et l'accompagnement des médias burkinabè, souhaitent féliciter d'une seule voix les médias du Faso – et plus largement le peuple burkinabè - qui ont fait preuve du plus grand courage ces derniers jours alors qu'ils étaient gravement menacés.

Malgré des pressions, menaces et tentatives de musèlement à leur encontre pour les empêcher d'exercer librement leur métier d'information auprès de leurs concitoyens,

les journalistes et médias burkinabè ont continué à diffuser de l'information crédible et indépendante notamment par leur présence sur les réseaux sociaux, dès lors que les connexions internet le permettaient. A leurs côtés, les acteurs de la société civile et militants des droits de l'Homme, pourtant sérieusement harcelés depuis le début du putsch, se sont emparés de la Toile et de la rue pour protester contre ce coup porté à la transition démocratique, qui avait débutée après l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014. CFI, Deutsche Welle Akademie, la Fondation Hirondelle, International Media Support, Internews et Reporters sans frontières souhaitent témoigner à nouveau de leur soutien à leurs partenaires, tous très impliqués au quotidien, et plus particulièrement depuis le début de la crise, pour défendre la transition en cours dans leur pays. Nous sommes à leurs côtés et les encourageons à poursuivre leur mobilisation et à informer de façon indépendante les citoyens.

Nous condamnons par ailleurs toutes les formes de violence et de menaces exercés à l'encontre des médias et de leurs équipes, des défenseurs des droits de l'homme et des citoyens burkinabè. Voici une liste, malheureusement non exhaustive, des exactions menées à l'encontre des médias et des journalistes ces derniers jours :

l'arrêt des émetteurs de plusieurs radios à travers le pays ; l'incendie de motos à la radio Oméga FM à Ouagadougou ; l'enlèvement du matériel de la radio Savane FM (émetteur et ordinateurs compris) à Ouagadougou ; le saccage et l'incendie de la radio Laafi à Zorgho (à une centaine de km à l'est de Ouagadougou) ; des tirs sur les radios de Mogtedo et Goudri ; la violation des locaux de la télévision BF1 à Ouagadougou ; le contrôle de la Radio Télévision Burkinabè (RTB) par le RSP ; le passage à tabac d'un photographe du journal en ligne Lefaso.net et d'un journaliste de Burkina24.com à proximité des locaux de la télévision BF1 ; l'agression physique d'un journaliste du quotidien Sidwaya et le saccage de son appareil photo ; le correspondant du quotidien Sidwaya à Bogandé touché par balle à Ouagadougou ; l'agression physique du directeur général des éditions Le Pays à Ouagadougou ; les menaces et intimidations à l'endroit de plusieurs journalistes ; la surveillance des domiciles et des lieux de travail de plusieurs journalistes et responsables de médias. deux caméras et une voiture de Droit Libre TV saisies et plusieurs de leurs reporters brutalisés. Organisation signataires: CFI – Agence française de coopération médias, Deutsche Welle Akademie, Fondation Hirondelle, International Media Support Internews, Reporters Without Borders

Source : <https://www.internews.org/updates/organisations-supporting-media-development-and-protection-freedom-information-launch>

(source : entretiens OSC)

Liberté de la presse = gd, mais = incontrôlée. Dès qu'on touche aux administrations, ça devient compliqué (il faut des autorisations) et il n'y a pas de cohérence. Le système ne fonctionne pas bien. Eg tentative de putch (avec badge de la justice militaire, vous pouvez filmer). Jour du commencement, pas accès. Impossible d'entrer sur base de la sécurité. 2ieme fois possible de filmer. 3ieme fois pas possible. Eg 2 mars – pu filmer ce qu'on voulait ; 3 mars – matos confisqué, correspondant France 24 en garde à vue

Sous-question 2	Les lois en vigueur relatives à la presse permettent-elles aux médias d'assurer leur identité, leur viabilité financière, leur indépendance ?	Lois sur la presse	Entretien avec organe presse
-----------------	---	--------------------	------------------------------

Données récoltées :

(source : entretiens OSC)

Plus grands défis pour la lib. de la presse est l'extrémisme violent / attaques terroristes : précarité terrible des journos dans ces zones  
Il y a des thèmes maintenant tabous cf Rapport sur l'Etat de la Lib de la Presse 2017 (ci-dessous). Défis normatifs : plaider pour la finalisation des textes en place. Décret appl loi pub, mais application ; accès info (organe de recours à mettre en place). Dépénalisation des actes de presse, danger = sanctions pécuniaires à plafonner (question des dommages et intérêts = laisser à l'appréciation du jour). Cf cas du journal (dossier sur magistrats corrompus, dommages et intérêts imposés = vengeance ?)

Rapport sur l'état de la liberté de la presse 2017 - CNP/NZ

p 71 "La plupart des médias ne disposant pas de modèle économique et de moyens nécessaires pour fonctionner selon les normes économiques, ils n'osent pas publier les

chiffres de leurs tirages ou de leur audience selon le genre de publication. Cette situation ne permet pas aux annonceurs et aux publicitaires de disposer de statistiques fiables à même de les guider dans leur choix de médias pour atteindre leurs cibles. Par conséquent, le marché de la publicité en prend un coup. Il ne peut pas prospérer parce qu'il ne repose pas sur des données objectives."

(source : entretiens media)

Fragilité éco n'est pas lié au cadre normatif, mais au pouvoir d'achat. Alphabétisation très faible et journaux sont en français – très petit tirage  
S'adresse à un public restreint, mais constitué des décideurs. Les opinions se font autour des décideurs = défis presse écrite

(source : entretiens media)

Lib presse. Normes : pas d'entraves institutionnelles. Environnement eco des médias = premier obstacle à la lib d'expression. Bien qu'il y ait des subventions, celles-ci sont insuffisantes. Nvelle loi sur la publicité pourrait contribuer à améliorer la situation, mais elle n'est pas encore appliquée. De plus gros efforts d'accompagnement sont nécessaires.

(source : entretiens media)

BF : liberté d'expression, de presse = limitée par les aspect eco. Une presse libre = financièrement indpdte et économiquement viable = pas le cas  
Mais pas de presse politicienne ; généralement au-dessus de la mêlée.

Rapport de la Commission de la réconciliation nationale et des réformes – septembre 2015

pp 72-73 6.3. De la situation économique des entreprises de presse 6.3.1. La difficile situation économique des médias. La situation économique générale des entreprises de presse n'est guère reluisante au Burkina Faso. Ceci tient à la faiblesse du tissu économique national et du lectorat. Rares sont les entreprises de presse burkinabé, notamment du secteur privé, qui parviennent à équilibrer leur budget. Ce fait engendre la précarité sociale des journalistes qu'elles emploient. L'adoption de la convention collective était attendue pour améliorer la situation sociale des journalistes employés par les organes de presse privés. Mais les difficultés financières que connaissent ces organes constituent une entrave majeure à l'application, par eux, de la convention collective. Le nombre d'organes de presse apparaît comme une des causes de la précarité financière des entreprises de presse. Il s'agit pourtant, au-delà de la formation et de l'éducation des citoyens que les médias assurent au quotidien, d'un grand secteur économique pourvoyeur de nombreux emplois. La modestie des budgets des Etats, la pauvreté des populations, le déficit du goût de la lecture, l'analphabétisme et la faiblesse des ressources publicitaires sont autant de facteurs défavorables à l'essor économique des entreprises de presse au Burkina Faso.

6.3.2. Un soutien de l'Etat à la presse, peu structurel et structurant. Les efforts financiers déjà consentis par l'Etat à la presse à travers les subventions aux médias de service public, les allègements ou exonérations fiscaux et la subvention annuelle à la presse privée attestent de la conscience que les autorités nationales ont de l'importance des médias dans l'éducation et la formation des citoyens, ainsi que la promotion de la bonne gouvernance dans toutes ses dimensions.

Mais ces soutiens de l'Etat n'ont pas assuré l'essor économique des entreprises de presse au Burkina Faso car elles n'ont pas revêtu des formes structurelles et structurantes. 6.3.3. Les problèmes du secteur de la publicité. La publicité devrait être une source importante de revenus pour les organes de presse. Elle devrait pouvoir améliorer leur situation financière. Mais la gestion de la publicité se heurte à l'heure actuelle à plusieurs problèmes au Burkina Faso dont: des problèmes institutionnels ; des insuffisances règlementaires ; et des problèmes de concurrence déloyale.

Au plan réglementaire, l'absence d'un cahier de charge applicable aux agences de publicité constitue une insuffisance majeure dans la sécurisation de la profession. Elle induit un désordre dans la dépense publicitaire, conduit à une évasion fiscale et ne soutient pas l'emploi dans le secteur. Au plan institutionnel, l'application de la loi portant code de la publicité n'est pas effectivement suivie. Par exemple, le niveau de diplôme (bac+2) et d'expérience professionnelle (5 ans dans une agence ou dans une direction de la communication d'une entreprise) requis ne sont pas effectivement respectés. En outre, l'administration fiscale ne considère pas la légalité des agences de

publicité avant de valider leurs factures portées en charge chez le contribuable. En l'absence de cette simple précaution, des pertes de recettes publiques substantielles sont enregistrées. Au plan de la concurrence dans le secteur, des pratiques déloyales proviennent de trois acteurs principaux. Il y'a d'abord les entreprises appartenant à des agents de l'Etat, qui naissent et meurent au gré des opportunités illicites liées à leur position dans la hiérarchie administrative. Ensuite, la concurrence d'agences ad hoc, fruits de délits d'initiés, fonctionnent selon l'existence ou non de lignes budgétaire de publicité dans les projets et programmes publics et siphonnent les budgets sans induire d'impacts économique réel. Enfin les régies étrangères, principalement françaises, se livrent à une véritable prédation de la manne publicitaire de l'Etat qui reste le premier annonceur au Burkina Faso.

(source : entretiens media)

Très peu disposent d'imprimerie propre. Financements : loi permet accès à la pub, mais certains n'ont pas de circulation suffisante pour attirer pub

= Remet indpdce en question

Sous-question 3	Les médias en place dans le pays reflètent-ils la diversité des points de vue, sont-ils plutôt partisans, permettent-ils au contraire une expression critique ? Place de la presse internationale dans l'intérêt porté à l'information ? Place de la presse régionale interne ?	Étude sur situation presse dans pays	Entretien avec différents organes presse Entretien avec association journaliste Entretien avec organe de presse internationale
-----------------	---	--------------------------------------	--

Données récoltées :

Rapport sur l'état de la liberté de la presse 2017 - CNP/NZ. p 66 Objectif 3 : diversité des médias et pluralité de l'information. Cet objectif consacré à l'existence d'une diversité des médias et d'une pluralité de l'information fait partie des points forts de l'environnement médiatique burkinabè. La moyenne de 2,88 sur 4 points se justifie ainsi largement. Car en cette matière, le pays connaît une «situation plutôt bonne» avec une «viabilité acceptable», même s'il y a encore des efforts à consentir pour permette aux consommateurs de la presse d'avoir la meilleure prestation possible. On remarque, d'ailleurs, que les indicateurs respectivement relatifs à «l'offre d'une diversité de points de vue» (n°1), l'accès illimité aux médias nationaux et internationaux (n°2), la capacité des médias privés à produire leurs propres informations (n°5) et la capacité des médias à fournir des informations aussi bien sur des questions locales, nationales et internationale (n°8) » sont largement (au-dessus ?) de la moyenne annuelle qui est de 2,64. Ces indicateurs ont obtenu, par ordre, 3,35, ;3,03 ; 3,09 et 3,03. Ce qui veut dire que sur la «Diversité des médias et la pluralité de l'information», le Burkina connaît une «situation de très bonne» et une «viabilité certaine». [...]. p 69 Sur la question du «reflet des opinions de l'éventail politique» (indicateur n0 3), un des panéliste estime que la télévision nationale a subi des pressions de la part du politique notamment du ministre de la Communication. En effet dans l'affaire dite de Tahirou BARRY du nom de ce ministre de la Culture, des Arts et du Tourisme qui, après avoir démissionné du gouvernement en fin octobre 2017, était programmé pour passer à la télévision nationale pour, sans doute, expliquer les raisons de sa démission. Il en a été évidemment interdit au dernier moment. Et la rédaction de ce média de service public ne s'est pas embarrassée de dénoncer publiquement une immixtion des autorités politiques. Ce qui fait dire à Simon Pierre GONGO, journaliste à la RTB-Télé, que «les journalistes jouent leur rôle et tiennent à son respect».

(source : entretiens media)

Médias = diversité. Reflète largement l'ensemble des courants de pensee BF dans l'ensemble. Presse/media d'opinion avec ligne editoriale affichée ; mais ils sont tenus de représenter. Soumis au droit de réponse. Il y a un effort de faire place à d'autres opinions, meme presse confessionnelle

(source : entretiens media)

Engouement au niveau des populations pour débat démocratique ouvert à travers les émissions interactives. BF – médias ne sont pas inféodés aux partis pol. donc

diversité = reflétée. Quotidiens ont des correspondants dans les grandes villes et régions. Mensuels ou bimensuel : relais non permanents.  
Radios de proximités : 3 ou 4 dans chaque province – dominance langues locales + contenu local avec pris en compte

(source : entretiens media)

Médias de proximité : radios locales à travers leurs émissions interactives pourraient contribuer à l'établissement de cadres de dialogues. Sont prêts à le faire, mais il y a 2 pb majeurs (pas suffisamment équipés + manque de compétences). Il faut créer les conditions d'accompagnement : il y a quelques initiatives liées à la lutte contre l'extrémisme violent ; mais il faut aussi travailler avec les autorités locales et les OSC. Il faut créer les conditions d'écoute : Il faut utiliser les langues locales et travailler avec les acteurs communautaires les mieux placés pour avoir un impact positif sur le phénomène (ressorts sociologiques précis/messagers appropriés)

Presse écrite – journaux d'investigation : Lectures critiques par rapport aux limites des politiques. Effort d'analyse en profondeur. Journos d'investigation = acteurs qui influencent gvce de l'état. Médias audiovisuels : Radios reprennent info – effet de dissémination des dossiers/questions introduits dans la presse écrite avec pb principal soulevé = système de relais très puissant (commencé avec Savane FM)

(source : entretiens media)

Les médias actifs dans le pays reflètent-ils la diversité des points de vue ? 3 categories :

médias froids ne sont pas accessibles à tout le monde (presse écrite s'adresse aux lettrés uniquement, donc pas de diversité) ; médias chauds (radios peuvent aller facilement en langues locales = le plus accessible, représentent plus la diversité ; TV, pas très présent sur le terrain i. pour collecter info, discrimination vers l'urbain, question de politique et de moyens financiers et ii. Couverture géographique s'améliore (TNT) ; médias traditionnels – utilisé au niveau rural – griaux (humains - ) ; canaux diversifiés (évènement annoncé via tam-tam ; évènements culturels passent les messages, par eg. durant les élections ; croyance aux pouvoirs mystiques = canal utilisé par les kogloeogo). Eg. député arrive au village, chef reunit les grandes familles qui vont répercuter l'info = plus efficace que les mainstream

(source : entretiens OSC)

– Non – les jeunes en particulier ne se retrouvent pas dans le paysage médiatique actuel.

Sous-question 4	Quel est le niveau de professionnalisme des journalistes ? Comment la formation des journalistes est-elle assurée ? Comment les institutions assurant cette formation sont-elles financées ? (aides de l'Etat, soutiens étrangers)	Textes sur organisation presse	Entretien avec différents organes presse Entretien avec association journaliste
-----------------	--	--------------------------------	--

Données récoltées :

Charte du journaliste burkinabè

<http://cnpress-zongo.org/spip.php?article59>

Rapport sur l'état de la liberté de la presse 2017 - CNP/NZ

p 62 "La pratique d'un journalisme professionnel fait partie des points d'honneur du système médiatique burkinabè qui, malgré la modicité des moyens dont disposent notamment les radios communautaires en particulier et la presse privée en général, arrive à tirer son épingle du jeu. La presse burkinabè figure à juste titre dans le top 5 des pays de l'Afrique francophone. Et cela est tout à l'honneur des acteurs des médias et de leurs partenaires. La moyenne de 2,53 sur 4 points traduit non seulement une «situation plutôt bonne» et de «bonne viabilité» pour les médias, mais aussi concentre l'ensemble des efforts fournis ces dernières années pour engranger des acquis



importants et les préserver. La question du «Respect du niveau des salaires» souligné par l'indicateur n°5 de l'objectif 2 constitue l'une des plaies de la presse privée. Et ce malgré l'adoption d'une Convention collective en 2009. Presque dix années plus tard, c'est quasiment le statu quo. Seules les nouvelles entreprises de presse qui viennent de s'installer essaient d'offrir une rémunération assez acceptable, compte tenu de la concurrence à laquelle elles doivent se livrer pour aguicher les meilleurs journalistes et animateurs. [...] p 65« le journaliste (burkinabè) de manière générale satisfait aux normes de qualité. Il jouit d'un professionnalisme reconnu. Toutefois, les moyens modestes ainsi que la recherche permanente de ressources financières, le conduisent à exiger des paiements pour des couvertures. Les médias des villes autres que Ouagadougou, connaissent une modicité des moyens. Ce qui fait qu'il leur est difficile donc d'honorer un programme équilibré et d'avoir des professionnels en nombre suffisant dans leurs effectifs». C'est le même constat que fait Simon Pierre GONGO, journaliste à la RTB/Télé, « la prise en charge des journalistes reste l'épine dorsale de la presse burkinabè. Malgré l'adoption de la Convention collective en 2009, les journalistes sont traités au lance-pierre favorisant un climat ambiant de corruption dans le monde des médias. Si des efforts ont été faits dans la plupart des organes pour moderniser les équipements force est de constater que le matériel de travail est insuffisant et impacte négativement sur la qualité de travail des journalistes et bloggeurs». pp 74-75 "En revanche, sur la question de la formation de base et de la formation continue des journalistes, la réalité n'est pas encore à la hauteur des ambitions de la presse burkinabè selon Pierre K. KABORÉ, «De plus en plus de structures de formation sont suivies par les journalistes burkinabé tant au Burkina qu'à l'extérieur. Cela permet de se mettre au diapason des nouvelles méthodes. En plus de cette donne, la formation est assurée par la jeune génération. Des écoles de formation existent mais la qualité des enseignements laisse encore à désirer. Cela est dû à plusieurs raisons dont la qualité des enseignants et des équipements pour assurer les formations». Le journaliste Simon GONGO abonde dans le même sens en faisant remarquer que : «La question de l'efficacité et de l'utilité des associations professionnelles se pose aujourd'hui avec acuité. On a assisté à une remise en cause du rôle des associations notamment dans la gestion de l'affaire Tahirou BARRY à la RTB. Elles ont été absentes ne produisant le premier communiqué que 4 jours après les faits. La rédaction a été obligée de produire une note pour dénoncer la situation». Cette appréciation contraste évidemment avec la bonne moyenne attribuée par le jury des experts. Par ailleurs les écoles de formation et les offres de stages, demeurent le point faible du journalisme encore en 2017. La plupart des écoles ne répondent pas aux normes, et les offres de stages sont rares. En revanche l'appui des ONG dans les productions et la formation reste important. "

pp 137-139 "Le manque de compétences professionnelles

Ce n'est pas seulement la peur qui conduit les journalistes du Sahel à contourner l'exercice de leur propre profession, mais aussi le manque de compétences professionnelles. Dans la plupart des cas, c'est par abus de langage qu'on appelle certains acteurs des médias « journalistes ». Beaucoup, sinon tous, n'ont jamais été dans une école de formation en journalisme. On y retrouve deux profils de journalistes et/ou d'animateurs : Ceux qui exercent la profession, qui en font leur principale activité et leur principale source de revenu, mais qui ont appris sur le tas. Cette catégorie de personnel est qualifiée de « journaliste professionnel » au sens des lois sur la presse adoptées en 2015 sous la Transition si tant est qu'elle collecte et traite l'information ; « Est journaliste professionnel, toute personne employée dans un organe de presse écrite, parlée ou filmée, quotidien ou périodique, appartenant à une entreprise publique ou privée qui se consacre à la recherche, la collecte, la sélection, l'adaptation, l'exploitation et la présentation des informations et fait de cette activité sa profession, sa principale source de revenu » (article 45). Le critère formation professionnelle ne faisant pas partie de cette définition, ce personnel est journaliste même si techniquement il peut ne pas faire le travail. Ceux qui ont fait du journalisme leur seconde profession. Outre le fait qu'il n'est pas formé professionnellement, ce profil de journalistes n'est pas professionnel au sens de la loi.

Ces goulots d'étranglement pèsent énormément sur le travail journalistique dans les radios locales. Certains journalistes ne savent pas comment rédiger une brève et encore moins un reportage sur un phénomène aussi risqué que l'extrémisme violent. Beaucoup d'informateurs ne sont pas gênés de le signifier aux enquêteurs. « Nous ne disposons pas de capacités journalistiques pour couvrir les attaques. On n'a pas reçu de formation en la matière. On ne sait même pas comment s'y prendre » (Entretien 12, Gorom-Gorom, 23/3/2018). Un des responsables de cette radio de Gorom-Gorom, la seule de la province qui émet depuis 2002, est aussi péremptoire quant à l'incapacité de son personnel à pratiquer la profession : « On n'est pas sur le terrain parce qu'on ne sait pas comment faire le travail » (Entretien 14, Gorom-Gorom, 24/3/2018). Un homme et son frère ont été tués à environ 50 mètres des locaux de cette même radio, mais le drame n'a pas été couvert par la radio : « On se demandait comment faire des reportages de ce type d'événement. On avait peur, mais aussi on ne savait pas comment faire » (Entretien 13, Gorom-Gorom, 23/3/2018).

Peur et incompetence, ce sont les maîtres-mots qui caractérisent le discours des informateurs à Gorom-Gorom et à Djibo. Dans les autres villes enquêtées, la situation n'est pas non plus reluisante. La non-qualification des journalistes ou la question de leur formation est évoquée à Titao, Dori, Ouahigouya, Nouna, Dédougou, Fada N'Gourma, Bobo-Dioulasso et à Ouagadougou. Excepté les deux dernières villes, les journalistes qui officient dans les radios locales sont, pour la plupart, des animateurs. Or, il n'existe pas, au Burkina Faso, de formation spécifique en animation hormis les modules y relatifs dispensés au profit des journalistes de radio à l'Institut des Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication (ISTIC), l'école de formation professionnelle des journalistes. L'animation n'est donc pas reconnue en tant que corps de métier. Elle souffre de la non-reconnaissance de son statut. Et c'est dans ce contexte déjà peu rassurant que beaucoup deviennent des journalistes. A Ouahigouya, un animateur, voulant montrer son patriotisme lors de l'attaque terroriste du 2 mars 2018 contre l'Etat-major général des armées, a proféré des injures à l'endroit des terroristes alors même qu'il était en direct, ignorant que son propos peut valoir à sa radio et à lui-même des représailles. Il les a traités d'« imbéciles », de « bâtards », de « salopards » (Entretien 6, Ouahigouya, 16/3/2018). Sans vouloir soutenir la thèse qu'il n'y a pas au Burkina d'animateurs-journalistes professionnels, ces exemples illustrent combien la profession journalistique cherche encore à imprimer sa marque.

Les journalistes et animateurs ne sont pas non plus formés en traitement journalistique des situations d'urgence comme les conflits et le terrorisme. Dans les zones enquêtées, la formation en journalisme lié à l'extrémisme violent est vue comme une impérieuse nécessité. L'ONG Internews et le Réseau d'Initiatives de journalistes (RIJ) ont entrepris il y a un peu moins d'une année des sessions de formation sur la notion de journalisme sensible aux conflits au profit d'un certain nombre de journalistes de médias partenaires, mais cela reste encore assez marginal. Internews est en partenariat avec seulement cinq radios et ce ne sont pas tous les journalistes de ces radios qui participent aux ateliers de formation : Radio Pulsar (Ouaga), Al Houda (Ouaga), La Voix du Soum (Djibo), Radio Manegbzanga (Kaya) et Kantiguiya (Nouna). Il apparaît donc primordial que ce vide soit vite comblé afin que les journalistes soient non seulement moins exposés pendant les attaques terroristes, mais aussi puissent les couvrir de manière professionnelle. "

(source : entretiens media)

Médias = diversité. Réflète largement l'ensemble des courants de pensée BF dans l'ensemble. Presse/media d'opinion avec ligne éditoriale affichée ; mais ils sont tenus de représenter. Soumis au droit de réponse. Il y a un effort de faire place à d'autres opinions, même presse confessionnelle. Le rôle central des médias ne peut prospérer que lorsqu'il y a des accords financiers sinon, ça ne se fera pas. Défis des médias. Formation des journalistes. Défis économiques – viabilité des médias (n'embauche pas toujours journaux qualifiés pigistes et stagiaires). Liberté d'information sans remettre en cause sec de l'état et des citoyens dans le contexte sécuritaire actuel

(source : entretiens media)

Etudiants = recrutés sur concours de la fonction publique pour une part. Travaillent dans les médias publics – renforcer leurs compétences + nouveaux bacheliers (puis affectés dans la fonction publique). Ne payent pas, bourse de l'Etat. + candidats sur dossiers (professionnels (pas forcément journalistes ou sans diplôme), bacheliers) payent la scolarité. Coursus de 2 ans pour tout le monde. Tronc commun – éléments de culture générale (anglais, informatique). Modules spécifiques de spécialisation (journalisme, technicien, communication). Inclusion « communication » dans le cursus en 2018 pour répondre au besoin exprimé par Min de tutelle (= min com) Relecture loi fonction publique – introduction comme nouveau poste. = réponse du manque de communication. Com en termes de gvce = redevabilité, transparence DG ISTIC = ordonnateur du budget depuis 2013. Etablissement public de l'Etat autonome avec Conseil d'Adm (avant direction du ministère) – obligation de recettes ventilées en interne sur compte ISTIC au trésor (d'où dossier). Contrôleur de MINEFID vient 3 fois par semaine pour vérifier + dir chargé des marchés publics + DAF DG = enseignante chercheur de l'Université, dept communication et journalisme – nommée par décret (2014). 2016 : premier budget autonome Personnel = une partie fonctionnaire ; une partie contractuelle. Plan stratégique sur base d'une étude (situation actuelle structure – personnel, infrastructure), proposition + plan de communication. Co-diplomation avec ISTIC de Côte d'Ivoire Formation = hands-on : Lab pour tech de l'audio-visuel ; radio. Effectif : 180 tous niveaux confondus. = gérable. Obj 25/30 par classe pour gérer les travaux pratiques 2 voyages pédagogiques dans le Burkina (bach), intertional (licence). Médias BF - pb de professionnalisme. Réel pb de formation dans les médias privés : enquête auprès des

médias privés pour identifier les besoins en formation. Médias publics tous passés par l'ISTIC. Partenariat avec CNP-NZ . Enseignant, soutenance + visites pédagogiques. Pas de bailleurs pour le moment. Ils préfèrent contribuer à un programme (education). ONG internationale peut-être plus facile. Devt radio, micro projet avec UNICEF

(source : entretiens media)

Médias outillés pour jouer leur rôle ? Journalisme BF – de bon niveau, travail citoyen remarquable. Pouvoir de la presse = accentué ces dernières années. Mais, des lacunes en relation à certaines questions pointues, dont sécurité et/ou gfp (cf. question des fonds communs, n'ont pas tous les outils).

Formation menée avec CESS (Barry) (connaissance thématique + propre sécurité ; + aspects justice0. CEMG Army + chef operationnel / media – discussion ; pour que ces deux corps à se connaître. Doute systématique contre le journaliste. Responsabilité sociale du journaliste. Il faut permettre aux journalistes de pouvoir de décider de ne pas publier

CNP-NZ offre des formations de perfectionnement par module (combine théorie + pratique), mais on est obligé de faire le B-A BA car pas la profession n'est pas stabilisée  
CNP-NZ offre un module certifiant en journalisme d'investigation. Formations diplômantes = autres organes comme l'ISTIC ou les facultés de journalisme/communication des universités du pays.

(source : entretiens media)

Questions professionnalisme et formation des journos. Grand défi = renforcement des rédactions (qu'elles aient les moyens de recruter un personnel professionnel stable)  
Journalismes d'investigation n'est pas enseigné car système calqué sur le modèle français. CNP-NZ interface avec PTFs – peut aider à régler ces questions. Médias audiovisuels, surtout radios reprennent thèmes et conclusions, traduisent parfois les articles pour les auditeurs dans les langues locales. = amplifient travail des médias écrits et contribuent au débat national (actualité économique, politique, etc.). + radios font leur travail. Engouement au niveau des populations pour débat démocratique ouvert à travers les émissions interactives. BF – médias ne sont pas inféodés aux partis pol. donc diversité = reflétée. Questions def et sec : Les FDS ont tous un point de contact pour les médias. Si formations ciblées, on les invite et ils viennent. Couverture des GFP : MINIFED organise des formations pour que les journos puissent suivre ; PB = au niveau passage de théorie à la pratique. Il appartient au journo de traquer ce qui est obscure. Ca ne collabore pas bcp.

(source : entretiens media)

Sur question sécurité : les autorités/institutions du sect ont tendance à vouloir contrôler l'info. Ils n'ont pas encore compris qu'on peut collaborer avec médias. + N'importe quel journaliste ne peut pas couvrir question de sec. Il faut que les journalistes s'outillent (y compris pour éviter la manipulation des groupes extrémistes)  
Médias de proximité : radios locales à travers leurs émissions interactives pourraient contribuer à l'établissement de cadres de dialogues. Sont prêts à le faire, mais il y a 2 pb majeurs (pas suffisamment équipés + manque de compétences). Il faut créer les conditions d'accompagnement : il y a quelques initiatives liées à la lutte contre l'extrémisme violent ; mais il faut aussi travailler avec les autorités locales et les OSC. Il faut créer les conditions d'écoute : Il faut utiliser les langues locales et travailler avec les acteurs communautaires les mieux placés pour avoir un impact positif sur le phénomène (ressorts sociologiques précis/messagers appropriés). Presse écrite – journaux d'investigation : Lectures critiques par rapport aux limites des politiques. Effort d'analyse en profondeur. Journos d'investigation = acteurs qui influencent gvce de l'état. Médias audiovisuels : Radios reprennent info – effet de dissémination des dossiers/questions introduits dans la presse écrite avec pb principal soulevé = système de relais très puissant (commencé avec Savane FM)

(source : entretiens media)

Formation : Uni Ouaga (fac journalisme et com) avec IPERMIC (master); ISCTIC (curriculum général – mais sort de l'ISTIC pour servir les médias d'état) ; + Universités

privées. Journalistes conscients et bien formés. Assassinat NZ leur a fait prendre conscience du pouvoir de la presse. .Obtention carte de presse = conditionnée diplômes. On a des pirates sans carte de presse. Professionnels aguerris à même de traiter des questions défense et sécurité. Autorités coopèrent ; médias traitent avec hiérarchie. Ça se passe bien.

(source : entretiens media)

Travail avec journalistes. Courrier confidentiel, Reporter, Journal mutation = 3 principaux journaux d'investigation. Très bonne méthode. Mais, parfois ne vérifient pas suffisamment – dépenalisation mais amendes lourdes. Peu de spécialisation : pas de journalistes spécialisés en droit, ni en sécurité. + paraissent tous en français (presse écrite)

Rapport de la Commission de la réconciliation nationale et des réformes – septembre 2015

p 71 Du professionnalisme et de la formation des journalistes

6.2.1. De l'état des lieux du professionnalisme

Les médias publics et privés prennent activement part à l'animation de la vie publique par l'éducation et la formation des citoyens. Les médias privés en particulier sont devenus de véritables espaces d'interpellations démocratiques. Ils jouent un rôle majeur dans le processus du développement. Ils libèrent la parole citoyenne et apparaissent, à cet égard, comme de véritables sentinelles de la démocratie, rôle qu'ils ont bien illustré dans l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014 au Burkina Faso. Lors des campagnes électorales, ils offrent une information de proximité en servant de tribunes aux partis politiques ou aux candidats.

Il y a cependant lieu de reconnaître qu'il subsiste des problèmes de professionnalisme dans les médias privés burkinabè. Ce fait tient aux faiblesses du dispositif juridique qui encadre la profession de journaliste et à la formation professionnelle des hommes de médias. Le printemps de la liberté de la presse n'a donc pas été suivi de celui du professionnalisme. A cet égard, l'un des défis majeurs du journalisme au Burkina Faso repose sur la formation dans trois volets: la formation initiale, la formation continue et la spécialisation. Par ailleurs, des écueils importants résident dans la non harmonisation des programmes dans les instituts de formation (ISTIC, IPERMIC, ULB, etc.), ainsi que dans leur faible ancrage à des objectifs précis.

6.2.2. Des initiatives d'encadrement professionnel des hommes de média. La responsabilité sociale des médias constitue un défi majeur. Elle requiert un bon encadrement professionnel des journalistes. Cela requiert de la part des hommes et des femmes qui les animent une parfaite maîtrise de la science du métier et une claire conscience de ses exigences déontologiques et éthiques. La science du métier (genres et techniques rédactionnels) doit s'acquérir dans les conditions requises (formation théorique et/ou accompagnement des impétrants). Il faut saluer, dans le domaine de la formation, l'action de l'Observatoire Burkinabè des Médias (OBM) et du Centre National de Presse Norbert ZONGO (CNP-NZ). Au regard de leurs actions sur le terrain, ils exercent des fonctions d'utilité publique qui devraient être formellement reconnues.

IMS Briefing Paper: De la crise à la transition: les médias au Burkina Faso - Janv 2015 - pp 15-16

"L'enseignement du journalisme

Il existe plusieurs instituts de journalisme, y compris l'Institut des Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication (ISTIC) qui est l'institut de journalisme et de la communication géré par l'Etat. ISTIC existe depuis 40 ans et la plupart de ses étudiants sont des fonctionnaires qui s'y inscrivent pour des cours de perfectionnement. Tout enseignement est basé sur la théorie et il n'existe aucune formation pratique à l'école. ISTIC souffre gravement d'une déficience au niveau des outils de base dont ont besoin les journalistes et techniciens afin d'être efficaces lorsqu'ils se déplacent pour travailler dans le secteur des médias. Il n'existe aucune connexion Internet, pas d'ordinateurs et aucun équipement technique que pourraient utiliser les étudiants pour la pratique. Le financement que reçoit l'école a diminué énormément et il lui a été recommandé de trouver ses fonds propres.

Il existe également l'Institut Panafricain d'étude et de recherche sur les médias, l'information et la communication (IPERMIC) à l'Université de Ouagadougou, dirigé par un ancien Ministre de la Communication (qui a travaillé sous Sankara). IPERMIC offre des diplômes de Master en médias et communications. L'université compte également

un département de journalisme."

Quelles opportunités d'action pour la société civile dans la gestion des conflits au Burkina Faso? - SFCG - Sept 2013 - pp 32-33

"Avec la libéralisation du régime politique depuis 1991 s'est également opérée une libéralisation des médias. Aujourd'hui, selon le Centre National de Presse-Norbert Zongo, quatre quotidiens et une dizaine de périodiques se partagent le lectorat burkinabè, relativement faible et majoritairement urbain et intellectuel. 81% des personnes sondées par l'Afro-baromètre en 2006 ne recevaient jamais d'information provenant des journaux ; ce taux monte à 90% en milieu rural, alors qu'il n'est que de 58% en milieu urbain. Selon une étude faite par le CNP-NZ, le thème intéressant le plus les lecteurs de journaux est la politique (15%). La télévision est également un outil urbain (seulement 21% des sondés en zone urbaine déclarent ne jamais recevoir d'information provenant de la télévision, contre 74% en zone rurale) mais est plutôt un outil de divertissement. Comme dans de nombreux pays africains, la radio demeure l'outil de communication et d'information privilégié pour atteindre toute la population. Seulement 12% des sondés urbains et 20% des sondés ruraux ne reçoivent jamais d'information provenant de la radio. Il existe de nombreuses stations de radio, publiques et privées, nationales, locales et communautaires. Les plus couramment écoutées, telles que Savane FM, sont celles diffusant des émissions en langues nationales.

Les médias sont perçus de manière assez contrastée selon les milieux et nos différents interlocuteurs. Certains les voient comme partisans (qu'ils soient alignés avec le pouvoir ou avec l'opposition) et les accusent de jeter de l'huile sur le feu en déformant des propos et causant ainsi l'escalade de certains conflits. Des manquements à l'éthique et à la déontologie sont observés et « le professionnalisme, l'éthique et la déontologie semblent alors foulés aux pieds au profit d'une certaine excitation fébrile ». Trop de place serait laissée à l'opinion du journaliste, au détriment des faits<sup>203</sup>. Le Conseil Supérieur de la Communication (CSC) estime que le manque de professionnalisme est d'autant plus frappant dans de nombreuses radios privées : « en effet, le personnel de ces radios, jeune, instable et au statut souvent précaire, n'a jamais bénéficié d'une quelconque formation avant de s'asseoir derrière le micro. Cette lacune peut déboucher d'une part sur des excès parfois dangereux et répréhensibles dans les propos tenus à l'antenne, d'où la suspension par le CSC des émissions ». Alors que les médias publics s'alignent à l'idéologie du gouvernement, les médias privés manquent de qualité et n'approfondissent pas assez. La presse écrite semble moins critiquée que la télévision : alors que les journaux d'Etat tel que Sidwaya sont considérés comme relativement professionnels, la télévision nationale, la RTB, est décriée comme partisane et faisant la promotion du pouvoir en place. Cela a récemment occasionné une manifestation des journalistes des médias publics pour protester contre l'immixtion du gouvernement dans la couverture médiatique des sujets tels que la marche d'opposition au Sénat. D'autres, pourtant, saluent la presse burkinabè comme « l'une des plus professionnelles d'Afrique de l'Ouest », avançant que les médias au Burkina n'incitent ni à la violence, ni à la haine, et tentent d'être impartiaux<sup>210</sup>. Même les médias d'Etat feraient la part des choses et seraient plus équilibrés que dans le passé, en particulier la presse écrite. Il y aurait moins d'autocensure qu'auparavant, et plus de place pour des analyses très poussées. Selon Alain Edouard TRAORE, pourtant critique, « la presse burkinabè sait se surpasser pour relever tous les défis démocratiques » pour appuyer les efforts de reconstruction de la paix sociale. "

Les médias burkinabés, maillon essentiel d'une sortie de crise - Point de vue - Le Monde - 22-09-2015

Pour Etienne Fiatte, directeur de Canal France International, ce n'est pas un hasard si les putschistes ont commencé par fermer des radios. Selon lui, la population burkinabée ne peut se réapproprier le champ politique sans la présence des médias. Le 16 septembre au Burkina Faso, l'un des premiers réflexes des putschistes du RSP a été de museler les médias du pays. Je veux aujourd'hui témoigner que les médias burkinabés, acteurs majeurs de la démocratie, étaient sur la voie de la réussite avant le coup d'Etat. Et affirmer que seuls ces médias permettront à une population qui aspire à la démocratie de rester au cœur des processus de sortie de crise.

Le rôle joué par la société civile dans le départ précipité de Blaise Compaoré, le 31 octobre 2014, après 27 années à la tête du pays, avait marqué à la fois une crise de confiance et une lassitude des Burkinabés à l'égard de leurs dirigeants et des institutions. Réinvestir le champ politique passait donc par l'établissement de nouvelles bases de dialogue entre les politiciens et les citoyens pour proposer des programmes en phase avec les préoccupations de la population. Les médias burkinabés étaient, dans leur grande majorité, conscients de leur impact sur la vie démocratique du pays et travaillaient à la consolidation de leur rôle au côté des organisations de la société civile,

des décideurs de la transition et des administrés. Certes, une certaine forme d'autocensure et de neutralisation de la couverture de l'actualité politique, héritée du contexte politique précédent, limitait encore leur contribution au débat d'idées. Et leur vulnérabilité économique, leurs problèmes de gestion et leurs difficultés à stabiliser leurs équipes fragilisaient aussi leur pouvoir d'influence et leur crédibilité. Pour y remédier, CFI, l'agence française de coopération médias, menait sur le terrain depuis plus d'un an des actions pour renforcer la capacité des médias en matière d'éducation civique et de traitement citoyen de l'information politique. Proposé en amont du processus électoral et plusieurs mois avant le début de la campagne pour l'élection présidentielle, le projet Faso Médias porté par CFI et son partenaire burkinabé l'Unalfa (Union nationale de l'audiovisuel libre du Faso) aidait les rédactions à mieux assumer leur rôle en période électorale et à produire une information répondant davantage aux préoccupations du public. Ces actions concernaient en priorité la radio – le média le plus accessible, le plus répandu et le plus suivi au Burkina – mais aussi la télévision, la presse écrite et les médias en ligne. Maillon essentiel de la sortie de crise, les médias burkinabés doivent continuer d'informer les citoyennes et citoyens et d'exprimer leur parole et leurs attentes. Ils doivent continuer à proposer au public des programmes d'intérêt général reflétant ses préoccupations, en particulier dans la couverture de l'actualité politique. Sans ces médias, il n'y aura pas de réappropriation du champ politique par la population. Aujourd'hui, le projet Faso Médias est suspendu et la plupart des médias burkinabés sont muets ou muselés. En faisant pression depuis maintenant plusieurs mois sur eux, le RSP a déjà contribué à éloigner, encore un peu plus, la population burkinabée de la sphère politique et publique. Une sortie de crise est possible sans les médias, mais elle restera fragile. Ce n'est qu'à travers des médias vivants et responsables que le peuple burkinabé parviendra à peser dans les échanges et les discussions entre la société civile, la classe politique et le RSP, afin de trouver rapidement une sortie de crise solide et acceptée de tous. Etienne Fiatte est directeur général de CFI, l'agence française de coopération médias.

Source: [http://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/09/22/les-medias-burkinabes-maillon-essentiel-d-une-sortie-de-crise\\_4767077\\_3212.html](http://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/09/22/les-medias-burkinabes-maillon-essentiel-d-une-sortie-de-crise_4767077_3212.html)

JOURNEE MONDIALE DE LA LIBERTE DE PRESSE : Sous le signe de la responsabilité des médias face aux défis sécuritaires - Date: 03 mai 2017

[...] « Défis sécuritaires au Burkina Faso : rôle et responsabilité des médias ». C'est autour de ce thème national que les Hommes de médias et les Forces de défense et de sécurité (FDS) ont entamé hier, 2 mai 2017, les échanges, en vue de dégager des mécanismes pouvant permettre de renforcer la collaboration entre eux dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Pour le président du comité de pilotage du CNP/NZ, Boureima Ouédraogo, le choix de ce thème se justifie par le fait que depuis que le Burkina est dans l'œil du cyclone djihadiste, il y a des soucis liés au traitement de l'information sécuritaire. D'où l'urgence d'ouvrir une réflexion collective, afin de trouver les pistes de collaboration entre les FDS et les Hommes de médias. Il s'agit, a-t-il dit, de permettre aux Hommes de médias de continuer à assurer le service public d'information sans toutefois compromettre les actions des FDS ni violer les principes, l'éthique et la déontologie de la profession de journaliste. Pour le comité de pilotage du CNP/NZ, l'amélioration de la collaboration entre les autorités en charge de la sécurité, les FDS et les Hommes de médias, pourrait contribuer à une meilleure mobilisation citoyenne mais aussi et surtout au nécessaire sursaut national pour résister à la menace terroriste. L'objectif général de l'atelier est de jeter les bases d'une collaboration entre les FDS et les médias dans la production et la diffusion d'informations relatives à la sécurité et à la lutte contre le terrorisme. Les objectifs spécifiques de l'atelier sont, entre autres, d'ouvrir un cadre de dialogue porteur entre les autorités, les spécialistes de la sécurité et les animateurs des médias, faire des propositions pour la sécurité des journalistes et des donneurs d'alerte dans un contexte de lutte contre le terrorisme. Les menaces de la défense et de sécurité Pour permettre aux participants de mieux appréhender les enjeux des thèmes retenus, 3 communications leur ont été livrées. La première a porté sur la problématique sécuritaire au Burkina. Elle a été livrée par le contrôleur général de police, Alain Ouilma, directeur exécutif adjoint du Centre d'études stratégiques en défense et sécurité (CESDS) [...]. La seconde communication a été donnée par le colonel major, Salfu Kaboré, commandant de la 3e région militaire et axée sur « les forces de défense et de sécurité face aux attaques terroristes ». [...] les FDS n'étaient pas formées à la guerre que leur livrent les terroristes. Sur la question de la communication des armées, il a estimé que des efforts ont été faits et continuent d'être faits en vue de l'améliorer davantage. Mais, il n'y a pas que du côté des FDS qu'il y a des carences, on en rencontre également du côté de la presse, a-t-il dit. Et de souligner la dangerosité des caméras et micros. La nécessité d'instaurer une saine collaboration entre FDS et médias Ces outils, a-t-il relevé, sont plus dangereux qu'une arme. D'où la nécessité pour les Hommes de médias de traiter l'information sécuritaire avec beaucoup de prudence. A son avis, il convient de faire des efforts à tous les niveaux pour pouvoir progresser. Il a reconnu la nécessité d'instaurer une saine collaboration entre les FDS et les médias.

Une position défendue par le colonel Maïga Sadou de l'Etat major général des armées division opérations. Pour ce dernier, la collaboration entre FDS et les médias est d'autant plus nécessaire que la publication de certaines informations ou images peuvent desservir le pays. Ils ont tous exprimé leur disponibilité à recevoir des Hommes de médias et à leur communiquer des informations qui peuvent l'être. Et aux chargés de communication de la gendarmerie, le capitaine Guy Hervé Yé et de l'Etat major, le capitaine Bertrand Dakissaga, d'ajouter que des projets sont en cours en vue de renforcer davantage la collaboration entre les FDS et les médias, non sans rappeler les efforts régulièrement déployés pour fournir des informations fiables aux journalistes qui le demandent. Le dernier communicateur, le docteur Sourwema Kassem, enseignant chercheur à l'Université Ouaga 2 et au Laboratoire citoyennetés, a tablé sa communication sur le thème : « Le sahel burkinabè entre l'absence d'Etat et menace terroriste ». [...] Les différentes communications ont été suivies d'échanges permettant ainsi aux participants d'apporter des contributions ou de se faire éclairer. Les échanges se poursuivront aujourd'hui en vue d'arrêter de façon concrète quelques actions pour renforcer la collaboration entre les FDS et les médias.

Dabadi ZOUMBARA

Source: <http://lepays.bf/journee-mondiale-de-liberte-de-presse-signe-de-responsabilite-medias-face-aux-defis-securitaires/>

MEDIAS ET SECURITE: Des journalistes à l'école du Colonel Barry - 29 septembre 2017 - Auteur : Aimé Nabaloum

Le Centre national de presse Norbert Zongo (CNP-NZ) et le Centre d'études stratégiques en défense et sécurité (CESDS) ont collaboré pour la tenue d'un atelier de formation au profit des journalistes sur les enjeux de la sécurité et de la défense, en relation avec les médias. C'était du 19 au 21 juillet 2017. Le Burkina est actuellement en proie à de nombreux défis sécuritaires et cela fait appel à toutes les contributions possibles des différentes composantes de la société. Dans un tel contexte, les médias, sans conteste, restent des vecteurs incontournables pour la construction d'un environnement sécurisé aussi bien pour les autorités que pour les citoyens. L'atelier initié par le Centre de presse Norbert Zongo s'inscrit alors dans ce sens. Il a donc été le cadre pour les professionnels de la question sécuritaire et ceux de l'information d'échanger sur la responsabilité des médias, la perception à avoir de la criminalité et la relation des faits criminels et terroristes. La responsabilité de l'homme de média l'oblige à faire écho de ces faits criminels tout en se préservant de provoquer un sentiment d'insécurité chez les populations. Il est alors important que les hommes de médias se familiarisent avec des outils nécessaires pour la couverture des faits dans l'unique but de favoriser un environnement serein tant souhaité. Les communications au cours de l'atelier ont été assurées par les experts du CESDS. Elles ont été scindées en deux grandes parties, à savoir la défense et la sécurité. En matière de défense, l'expert du CESDS, le Colonel Auguste Denise Barry, directeur exécutif du centre, a planté le décor en faisant un tour de l'environnement international et du contexte spécifique des interventions militaires lors des crises et conflits dans le monde. [...] L'autre volet de la formation a concerné la sécurité et celle urbaine proprement dite. Il s'est agi d'analyser la manière dont les médias traitent l'information sécuritaire et leur influence sur le sentiment d'insécurité des populations. Le Contrôleur général de police, Alain Désiré Ouilma, et ses collègues membres du centre ont mis l'accent sur la nécessité de prise de précautions par les médias en vue de ne pas accentuer la peur et la psychose au sein de la population quand il s'agit de traiter l'information sécuritaire. Dans un contexte national marqué par le terrorisme, les médias, tout en relayant l'information, devront être à même de déconstruire les discours et les logiques terroristes. Comment y parvenir ? Les médias devront rester dans leur mission première qui est de traiter l'information avec professionnalisme, neutralité et vitalité. Dans le même élan, il est ressorti que les femmes et les personnes vulnérables sont une catégorie de citoyens presque exposée. La prise en compte de cet aspect et leur implication dans la prise de mesures sécuritaires serait un atout pour renforcer le sentiment de sécurité. Un appel a été lancé à l'endroit des femmes de médias pour œuvrer à construire une tendance inverse du sentiment d'insécurité grandissant. Quand bien même la responsabilité première incombe à l'autorité de créer ces conditions de sécurité-là. A l'issue de la session, les participants et les responsables du Centre national de presse Norbert Zongo ont été unanimes qu'il faille créer un cadre permanent de concertation et de formation avec le CESDS en vue de mieux maîtriser le traitement de l'information aussi bien sécuritaire que celle liée à la défense.

Source : <http://www.reporterbf.net/index.php/item/1033-medias-et-securite-des-journalistes-a-l-ecole-du-colonel-barry>

Médias et bonne gouvernance : Un projet pour renforcer l'attelage - mercredi 25 avril 2018 à 01h26min

Est-il encore besoin de rappeler le lien consubstantiel entre médias et bonne gouvernance ? Dans les sociétés démocratiques, le couple est indissociable. Les acteurs des

médias, les Organisations de la société civile, les structures étatiques de contrôle et de lutte contre la corruption étaient réunis ce 24 avril 2018 à Ouagadougou pour échanger sur leurs rôles dans la promotion de la participation du public et la redevabilité en matière de gouvernance. Le forum a été organisé par l'Organisation « Media fondation for west africa », en partenariat avec le Centre national de presse Norbert Zongo. Le Forum sur le rôle des acteurs dans la promotion de la participation du public et la redevabilité en matière de gouvernance marque la première activité d'un projet. Intitulé « Renforcement de la participation du public et exigence de redevabilité dans la gouvernance à travers des plateformes effectives des médias et du dialogue sur la gouvernance », le projet a été lancé par le Cheriff Moumina Sy, haut représentant du chef de l'Etat. Il est porté par la Fondation des médias pour l'Afrique de l'Ouest l'Organisation (Media fondation for West Africa) dont le siège est à Accra au Ghana, en partenariat avec son relai local, le Centre national de presse Norbert Zongo (CNP-NZ). Le président du Comité de pilotage du Centre a salué cette union tout en espérant que le projet sera l'opportunité pour les médias, les OSC, les acteurs institutionnels de travailler pour améliorer la transparence, et promouvoir la bonne gouvernance. Pour Boureima Ouédraogo, les médias sont le reflet de la société, aussi bien dans ses acquis que dans ses limites et insuffisances. Quant au haut représentant du chef de l'Etat, il s'agit à travers ce projet, de faire des médias, un puissant moteur de redevabilité et d'imputabilité, en vue de construire une citoyenneté active et dynamique. Toutefois, pour le journaliste Moumina Cheriff Sy, autant les médias sont des chiens de garde pour réclamer transparence et redevabilité aux acteurs publics, autant ils devraient aussi balayer chez eux. En ce sens, les médias eux-mêmes ont besoin d'être bien gouvernés. C'est à ce prix qu'ils pourront offrir la possibilité aux citoyens d'opposer une limite à tous les pouvoirs en faisant preuve d'esprit critique de la gouvernance parce que, a-t-il poursuivi, le pouvoir absolu corrompt absolument. Il a donc souhaité que le projet offre l'occasion d'avoir des médias viables, éthiquement armé et déontologiquement aguerris.

A en croire, le chargé de la formation et des questions de liberté de la presse à «Media Fondation for West Africa», les vœux émis trouvent des réponses dans les objectifs même du projet qui s'étend sur deux ans. Il s'agit selon Muheeb Saeed, d'améliorer la participation du public et la responsabilité en matière de gouvernance grâce à des plateformes médiatique et de dialogue efficace. Pendant les deux ans, «Media Fondation for West Africa» et le Centre national de presse Norbert Zongo, vont travailler entre autres à : approfondir les compétences et connaissances des médias au Burkina, afin de les rendre plus efficaces à mener des reportages sur les questions de transparence, de responsabilité et de corruption, approfondir les connaissances et compétences des OSC dévouées à la promotion de la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption, accompagner efficacement le monde des médias dans ses plaidoyers sur les questions de transparence, de responsabilité et de gouvernance en général, soutenir financièrement des journalistes pour des reportages d'investigation qui suscitent des débats publics sur les questions de gouvernance au Burkina, tout en incitant les gouvernants et responsables publics à réagir de manière à améliorer les qualités de service public.

Un forum pour commencer

Il en ressort en général que les médias offrent des interfaces crédibles pour que les citoyens expriment leurs volontés de gouvernance vertueuse, mais aussi d'interpellation des gouvernants. Tout en saluant le courage des journalistes qui mènent un travail de veille malgré les conditions précaires de travail, le communicateur a toutefois regretté le manque de profondeur des articles traités qui se limitent souvent aux comptes rendus factuels. Les textes ont été votés, notamment pendant la transition pour permettre aux journalistes d'avoir accès à l'information, mais les vieilles habitudes ayant la peau dure, les portent se ferment toujours devant les journalistes qui vont vers les services publics pour collecter des données. Malgré les discours, a poursuivi Boureima Ouédraogo, la culture de la redevabilité n'est pas encore développée chez les gouvernants qui confondent cette valeur de bonne gouvernance à la communication. A sa suite, le Dr Abdoul Karim Saïdou a développé le thème relatif au rôle des médias burkinabè dans la promotion de la transparence et de la responsabilité. Il a d'entrée noté que sans transparence, on ne pourrait parler de redevabilité. Comment demander des comptes aux gouvernants quand on ne sait pas comment les affaires publiques sont menées, s'est-il demandé. C'est en cela que le rôle du journaliste est primordial. Puisqu'il agit par délégation, au nom du public, c'est lui qui fouine pour donner les informations au public afin que celui-ci se forge une opinion sur la gouvernance de sa société. Les communications ont donné lieu à des échanges entre journalistes, structures de contrôle et société civile. Les hommes de médias tout en déplorant le hiatus entre les textes et les quotidiennes dans la recherche de l'information, estiment que malgré tout quand ils arrivent à lever les lièvres (rendre public des cas d'entorse à la bonne gouvernance), aucune suite n'est donnée. Le découragement est ainsi vite arrivé. La promotion de la gouvernance est un travail de chaîne. Autant les journalistes sont des acteurs non négligeables, autant d'autres acteurs doivent prendre le relais dans la chaîne.

Après le forum, ce 25 avril 2018, un atelier s'ouvre toujours sur les questions de gouvernance.



Tiga Cheick Sawadogo, Lefaso.net

Source : <http://lefaso.net/spip.php?article83114>

Burkina : Formation de journalistes sur la lutte contre la Corruption- Posted on Avr 24 2018 - 7:00 by B-Demain

Du mercredi 25 au vendredi 27 avril 2018, des journalistes influents issus de plusieurs médias au Burkina Faso bénéficieront d'une formation au cours d'un atelier sur les questions de redevabilité, de gouvernance et de lutte contre la corruption. Organisée par la Fondation des Médias pour l'Afrique de l'Ouest (MFWA) en collaboration avec son partenaire national, le Centre National de Presse – Norbert Zongo (CNP-NZ), cette formation aura lieu à l'Hôtel Amiso à Ouagadougou. La formation vise à équiper les journalistes de connaissances améliorées sur les cadres liés à la gouvernance et à la lutte contre la corruption au Burkina Faso. Elle permettra également d'accroître les compétences des professionnels des médias en vue de leur permettre d'effectuer des reportages efficaces et des enquêtes approfondies sur les questions de transparence et de redevabilité dans leur pays. Les journalistes sélectionnés pour la formation sont issus des médias en ligne, de la presse écrite, de la télévision et de la radio. Ils bénéficieront de soutiens pour produire des reportages critiques et des articles d'investigation sur des sujets liés à la corruption et à la redevabilité, ainsi que de la création de programmes dédiés aux discussions sur les questions de transparence et de redevabilité. En l'instar des journalistes, plusieurs Organisations de la Société Civile œuvrant dans le domaine de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption participeront également à un atelier de formation de deux jours les 26 et 27 avril 2018 sur l'engagement médiatique efficace et les stratégies de plaidoyer. Elles s'enrichiront de connaissances et compétences pratiques en vue de collaborer de façon plus effective avec les médias sur les questions de gouvernance et de redevabilité. Ces deux ateliers de formations au profit des hommes de médias ainsi que des acteurs de la société civile qui se tiendront simultanément les 26, 27 et 28 avril 2018 s'inscrivent dans le cadre des activités du projet « Médias et Gouvernance » de la MFWA et du CNP-NZ. A terme, ce projet vise à renforcer la participation du public en matière de gouvernance à travers la consolidation des capacités des médias et des institutions clés de lutte contre la corruption. Le projet est mis œuvre au Sénégal, au Ghana et au Burkina Faso avec l'appui financier de la William and Flora Hewlett Foundation.

Source : Le MFWA et le CNP-NZ

<http://burkinademain.com/2018/04/24/burkina-formation-de-journalistes-sur-la-lutte-contre-la-corruption/>

Etat de la corruption au Burkina Faso - REN-LAC - Rapport 2016

p 69 La contribution des médias

Les médias constituent, aux côtés des organisations de la société civile dont le REN-LAC, l'un des acteurs les plus constants dans la lutte contre la corruption. Sans se décourager de la persistance de l'impunité et malgré certaines tentatives de musèlement par la justice à travers des procès parfois iniques, les médias ont réalisé d'importantes productions révélant des pratiques frauduleuses et corrompues. Ces dénonciations concernent des pratiques de fraudes fiscales, des cas de malversations ou d'extorsions de fonds par des acteurs de la justice contre de pauvres justiciables et bien d'autres malversations ou cas de violations des textes régissant la morale publique, la gestion du bien commun. Les scandales des juges et auxiliaires de justice accusés de malversations et extorsions de fonds. Plusieurs cas de malversations impliquant des magistrats et des auxiliaires de justice ont été révélés par les médias. Le cas le plus emblématique a été cette affaire de tripatouillage d'une décision de justice à la plus haute juridiction: la Cour de cassation. Cette affaire est d'autant scandaleuse qu'elle implique la Présidente de ladite juridiction qui préside par ailleurs le Conseil supérieur de la magistrature (CSM), Mme Thérèse Sanou et le Procureur général Armand Ouédraogo. L'affaire concerne l'annulation du mandat d'arrêt contre Guillaume Soro, Président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire, pour son implication présumée dans le putsch manqué de Gilbert Diendéré et de l'ex-RSP en septembre 2015. L'affaire a été portée sur la place publique par le Journal le Reporter dans sa parution N°192 du 1er au 14 juin 2016. Le Journal révèle en effet qu'au terme de l'audience sur le pourvoi en cassation introduit par le commissaire du gouvernement près la justice militaire, qui sollicitait l'annulation du mandat d'arrêt contre Soro, les juges ont rendu une décision confirmant le maintien du mandat. C'est par la suite que la décision aurait été changée par les premiers responsables de l'Institution avec la complicité de l'un des trois juges.

L'autre scandale révélé par la presse en 2016 concernant la justice est cette accusation d'escroquerie portée contre des magistrats, des avocats, des agents de la garde de sécurité pénitentiaire (GSP) qui ont extorqué la somme de plus de 77 millions de F CFA, à un justiciable pour obtenir le dénouement en sa faveur d'une affaire en cours. Ce sont les bimensuels Mutations et l'Evènement qui se sont fait l'écho de cette rocambolesque affaire. L'on pourrait également ajouter les cas de ces deux magistrats qui auraient escroqué 16 millions à un commerçant dans le cadre d'un dossier en instruction au Tribunal de grande Instance de Ouagadougou. Le principal mis en cause dans cette affaire, nie en bloc les faits et a intenté un procès contre le bimensuel Le Reporter qui a mis l'affaire sur la place publique dans son édition N°190 du 15 au 31 mai 2016. L'affaire est toujours pendante. L'on pourrait ajouter l'affaire Ousmane Ilboudo qui a fait la Une de plusieurs journaux et des médias en ligne<sup>20</sup>. C'est une affaire qui oppose, à l'origine, le directeur de la SACOM (Société africaine de commerce), Ousmane Ilboudo, à son gestionnaire-caissier Alidou Ilboudo. Le premier accuse le second de « détournement de fonds et abus de confiance ». Des juges sont nommément cités et accusés de corruption par l'opérateur économique. Ils auraient ainsi été soudoyés par le mis en cause pour rendre des décisions en sa faveur. Cette affaire, comme les précédentes, fait l'objet d'une commission d'enquête mise en place par le CSM.

p71 Les cas de fraudes fiscales

La presse a joué un rôle important dans la révélation d'un certain nombre de scandales sur les fraudes fiscales.

NDI - Factsheet, p 3 - 2016

Working to Strengthen the Newly-Elected National Assembly. Given the high proportion of first-time parliamentarians in the National Assembly, NDI will undertake an institutional assessment of needs and capacities in order to develop, together with parliamentarians and staff, a legislative development plan. NDI will provide technical assistance to three committees, those responsible for promoting good governance and human rights, sustainable development, and budgeting and finance. NDI will also assist up to three legislative networks within the new National Assembly, focusing on specific policy reform priorities, such as anti-corruption and fiscal responsibility, youth empowerment, and gender equality. In partnership with Internews, the program will provide training and guidance to enable key media outlets to provide balanced, informed, and accurate reporting on legislative affairs. Civil society organizations will receive training and assistance to monitor legislative activities, including proposed legislation and discussions on the issues on which civil society advocates.

(source : entretiens PTF)

Relations police – média = tendues il y a quelques années. Dimension relationnelle = clé. Certains des membres des services de police et gendarmerie = personnel de communication formés à l'Université de Ouaga. Donc professionnalisme, + camarade de promotion. + depuis l'assassinat NZ : font plus attention + dans le cadre du PARSIB et d'autres projet, ateliers spécifiques. = Deux professions avec éthique et déontologie  
DANIDA - Collaboration media et AN. Centre Norbert Zongo

(source : entretiens PTF)

provided support to Association des Journalistes du Burkina (AJB) as well as training on PFM, budget transparency and gvce issues with little to no return.

(source : entretiens PTF)

Au BF depuis 2015 – outil pour faire évoluer le groupe audio-visuel RTB depuis service d'Etat (encore à l'heure actuelle) vers un service public. Travail à faire à la fois sur le structurel et l'opérationnel. Orientation graduelle vers une société d'Etat + évolution graduelle vers gestion de l'éditorial. Le DG de la RTB n'a pas la prérogative de recrutement. 80 % personnel de la RTB dépend de différents ministères. MINIFED demande à RTB de générer des ressources (reportages facturés)  
Appui d'Hirondelle à RTB = appui en équipement et formations financées par coopération Suisse Formation (couverture élection + reportage de fonds « grands reportages ») ; appui = sous DG et Ministre

Appuyer sans brusquer ; il y a des gens qui voulait que ça bouge. Service d'Information du Gouvernement (SIG) = agence de presse gvtale = porte voix du gvt. Va donner des images à la RTB. Il y a de nombreux acteurs dans le secteur : 170 radios (10 qui tiennent la route), 15 TV. Marché publicitaire = pauvre ; les annonces relativement limitées ; la situation économique de la majorité des médias privés est précaire et les journalistes sont très mal payés – d'où le fait les reportages facturés sont plus nombreux que les reportages d'initiatives. Presse écrite bcp plus vivante. Il y a des tres bons journos. Il y a une capacité claire, une demande avérée + une autocensure très forte (historique Sankara). Journ d'investigation = très limité

Reste = bcp de « journalisme parallele » = relais d'une org de journ d'investigation regionale CNP-NZ. Défaut de formation initiale des journalistes (manque de formation/culture generale) - va trop tout de suite à la formation technique, donc gens largués sur bcp de problématiques. Sur 50 journos rtb, 10 ont une bonne cult gen. Aucune spécialisation – reste très superficiel. Le sens critique n'est pas du tout développé. Trop habitués à faire des reportages sur les ateliers où on leur mâche tout Ce qu'il faut ? = Remise à plat totale de la gestion economique des medias ; réorganisation du mécanisme de financement des médias. Il faut qu'un journo puisse bien gagner sa vie. + travail de formation à long terme de journalistes. Formation de 6 à 7 jours ne sert pas à grand chose. Il y a une vrai demande de formation de journaliste, y compris sur les mecanismes de gouvernance (+ culture generale). AFD finance bcp de choses mais dit que « pour avoir de bons reportages équilibrés, on est obligé de faire appel à des reporters européens ». Explosion des réseaux sociaux, sans aucun encadrement - Fake news. Eg. « milices islamistes » – flambée sur les réseaux sociaux ; suivi par 48 h de lynchage online alors qu'il s'agissait de l'incendie d'un maquis– « milices » dissoutent par conseil des ministres. Facebook : 120000 comptes en 2011 ; plus d'un million aujourd'hui. Jeunes vont vers Facebook comme source d'info. Gestion de l'info sur facebook = pb ; risque de voir facebook se transformer en radio 1000 collines NB : influence = réelle. L'insurrection est partie sur facebook Facebook, très peu des « posts » sont sourcés

### **Appui à la Radiodiffusion Télévision du Burkina Faso : accompagner le processus de transition et les élections ( août 2015 - janvier 2017)**

Le projet « Appui à la Radiodiffusion Télévision du Burkina Faso : accompagner le processus de transition et les élections » a démarré le 21 août 2015, dans un climat d'espoir pour la fin de la transition et les prochaines élections présidentielle et législatives, prévues pour le 11 octobre 2015. Ces élections étaient censées mettre fin à la transition politique dans le pays, mise en place suite à l'insurrection populaire d'octobre 2014 et le départ de Blaise Compaoré après 27 ans à la présidence du Burkina Faso. Une tentative de coup d'état en septembre 2015 a pendant un temps mis en péril l'avenir du projet, et eu quelques conséquences sur le calendrier de la mise en œuvre des activités autour des élections. Le projet a pu continuer et la Fondation Hironnelle a mis en place toutes les activités prévues pour l'appui à la couverture des élections combinées du 29 novembre 2015 par la : achat et installation d'équipements ; suivi et appui à la production et à la diffusion des programmes spéciaux pendant la période électorale ; conseil pour une organisation éditoriale pour la couverture électorale ; consolidation du réseau des correspondants ; et organisation de formations pour la couverture électorale. La couverture que la RTB a fourni des élections a été saluée et appréciée par un très grand nombre de burkinabè.

Après les élections, la Fondation Hironnelle s'est tournée vers la production et diffusion d'une série de grands reportages à la Radio et à la Télévision pour améliorer l'accès de la population à des programmes indépendants qui traitent des sujets importants dans la vie des burkinabè. 9 grands reportages ont été produits à la Télévision et 13 à la Radio, sur les sujets comme la problématique de l'eau potable, la filière de migration, la sécurité alimentaire et les mineurs vivant avec le Sida. Ces reportages ont été diffusés à la

Radio, la diffusion à la Télévision a commencé en 2017. Des formations ont été organisées pour plusieurs services à la RTB : formations pour les journalistes sur la couverture électorale, la production des grands reportages, la formation sur le Journaliste Reporteur d'Image (JRI), la création d'un habillage à la Radio, l'infographie à la télévision et autres logiciels, la prise de son et continuité antenne, la technique lumière, des formations pour l'équipe web de la RTB, et une formation sur la génération des revenus pour l'équipe commerciale. Au total, 188 agents de la RTB ont été formés pendant le projet. Le projet a aussi organisé, en collaboration avec le Centre national de presse Norbert Zongo et la RTB, 4 séminaires sur l'avenir du secteur des médias burkinabè pendant le projet. Ces rencontres ont porté sur : l'avenir du secteur audiovisuel public, les modèles économiques des médias, les couvertures médiatiques, et la nécessité des études d'audience dans le secteur médiatique, afin de soutenir tous les médias burkinabè à se professionnaliser et à pérenniser leur situation sur le long - terme . Ces séminaires ont donné l'opportunité aux acteurs de discuter de sujets et thèmes communs qui impliquent tout le secteur médiatique et d'identifier des solutions.

VISIBILITE DES ACTIVITES DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : Des prix d'encouragement aux journalistes « parlementaires » - 26 janvier 2017

Après une session de formation sur la couverture médiatique des activités parlementaires, avec l'ONG Internews à travers la mise en œuvre de son programme intitulé Consortium pour le renforcement des élections et du processus politique (CEPPS), des journalistes ont reçu des prix d'encouragements le 20 janvier 2017 à Ouagadougou. C'était au cours d'un atelier de restitution qui a connu la participation du ministre de la Communication et des relations avec le parlement, Rémi Fulgance Dandjinou et des représentants des partenaires techniques et financiers du programme.

Ils sont 19 professionnels de médias issus d'organes de presse écrite, en ligne, audio-visuel et de la direction de communication de l'Assemblée nationale qui ont suivi durant 6 mois une session de formation avec l'ONG Internews sur la couverture médiatique des activités parlementaires à travers son programme intitulé CEPPS. Financé à hauteur de 85 000 dollars US par l'USAID, le programme a été mis en œuvre par le National Democratic Institute (NDI). Au terme de celui-ci, un atelier de restitution a été organisé le 20 janvier dernier, pour faire le bilan de sa mise en œuvre. Selon le chargé de programme à l'ONG Internews, Kader Tapsoba, l'objectif principal de ce programme était de spécialiser les journalistes au traitement de l'information parlementaire et renforcer la collaboration entre eux et les députés pour une meilleure couverture médiatique des actions parlementaires. Pour lui, cet objectif est atteint en ce sens qu'en un semestre, ces hommes et femmes des médias ont rallié théorie et pratique pour mieux répondre aux critères de journalistes « parlementaires ». Cela dit, le programme a permis de réaliser 12 conférences de rédaction hebdomadaires qui ont permis aux journalistes de se perfectionner davantage sur les techniques rédactionnelles des informations parlementaires, 5 tables rondes avec des députés des groupes parlementaires et des différentes commissions de l'Assemblée nationale, 191 productions journalistiques sur la 2e session parlementaire en 2016. A cela s'ajoutent les 9 modules de formation dispensés par des spécialistes. Ces modules ont porté, entre autres, sur le budget programme, la légistique ou science de l'écriture de la loi ; cela sous la présidence du Pr Théophile Balima qui, au cours de l'atelier de restitution, a fait un exposé sur la qualité des productions journalistiques. Pour lui, de manière globale, le contenu des productions réalisées par les journalistes est satisfaisant en terme de maîtrise de la langue ou du style, du respect des règles de la profession. Néanmoins, il a relevé quelques insuffisances qui se résument, entre autres, au manque d'équilibre d'opinions, au problème d'équilibre du genre.

Les meilleures productions journalistiques récompensées. De quoi donner des motifs de satisfaction à la représentante résidente du NDI, Aminata Kassé, qui a interpellé les Hommes des médias sur leur responsabilité sociale dans le traitement des informations. Pour elle, les journalistes doivent toujours vérifier la source de leurs informations avant leur publication. Toute chose qui a amené le consultant du programme CEPPS, Boureima Ouédraogo, à relever la nécessité de poursuivre l'initiative afin de consolider davantage les compétences des journalistes en matière de traitement des informations parlementaires. Embouchant la même trompette, le ministre de la Communication et des relations avec le parlement, Rémi Fulgance Dandjinou, a salué l'initiative. Et d'ajouter que pour mieux traiter l'information parlementaire, les journalistes doivent mieux connaître comment l'Assemblée nationale fonctionne et s'imprégner d'un certain nombre de textes et lois qui émanent de cette

institution. Pour sa part, le directeur projet par intérim d'Internews Burkina, Malick Victor a rappelé que l'ONG Internews constitue une interface entre les médias et les populations. Sa mission principale, a-t-il fait savoir, est de « donner la voix aux populations pour un grand changement ». Il a annoncé un autre programme qui sera probablement lancé dans le 2<sup>e</sup> semestre de l'année 2017. A l'en croire, celui-ci va porter sur la contribution des médias dans la lutte contre le radicalisme et l'extrémisme violent. Cet atelier de restitution fut également une occasion pour les organisateurs de récompenser les meilleures productions journalistes. Ainsi donc, le meilleur prix de la catégorie presse écrite est revenu à Romain B. Nébié des Editions « Sidwaya » et celui de la catégorie presse en ligne à Moussa Diallo de « Le Faso.net ». Paul Miki Rouamba de la radio Ouaga Fm et Hervé Dapa de la télévision privée BF1 ont été respectivement sacrés dans la catégorie radio et télévision.

Mamouda TANKOANO

Source : <http://lepays.bf/visibilite-des-activites-de-lassemblee-nationale-des-prix-dencouragement-aux-journalistes-parlementaires/>

Sous-question 5	Existe-t-il un organisme indépendant régulateur des potentiels abus en matière de communication, garantissant la liberté de la presse, les compétences professionnelles des journalistes ?	Texte sur organisation instance régulation presse Rapports enquêtes Rapport annuels activité	Entretien avec personnels organe régulation Entretien avec différents organes presse Entretien avec association journaliste
-----------------	--	--	---

Données récoltées :

(entretiens)

= expression manifeste des autorités et de la société de préserver la libre info des citoyens et leur droit à l'information. = autorité admin indpdce dans la gestion financière, dans la dévolution de la psdce de l'insitution. Elu par ses pairs (collège des conseillers – 9), puis nommé par un décret. Dans les faits, CSC s'auto saisi ou est saisi par citoyens qui estiment que les medias ont contrevenu. Emet avis purement administratifs. Garantir la liberté de l'info, equilibre (acteurs) et la pluralité de l'info, particulièrement en periode electoral (temps d'antenne) = missions de type social. Technique : nous autorisons l'ouverture des medias audio visuel (attribution des frequences, ne les gérons) (presse écrite = déclaratif). CSC monitoring multi-site : siège + deux directions regionale (ouest = bobo ; est = fada ngourma ; nord = en projet ouigouya) + correspondants. Suivi = journalier. Autosaisine : mis en cause convié à une audition, note d'étude et soumis à l'attention du collège des conseiller (avis – decision administrative), notification (decision peut etre contesté auprès du tribunal administratif). 3 contestations ces dernières années tranchées en défaveur du CSC Défis. Respect des programmes soumis (lié au manque de réalisme des groupes se constituant, ou trop forte rigidité de ce qu'on demande (progr sur un an)). Pour presse écrite, respect de la présomption d'innocent à travers la publication de l'image. Le rôle central des medias ne peut prospérer que lorsqu'il y a des accords financiers sinon, ça ne se fera pas.

Défis des médias

Formation des journalistes. Defis économiques – viabilité des médias (n'embauche pas toujours journos qualifiés pigistes et stagiaire. Liberte d'information sans remettre en cause sec de l'état et des citoyens dans le contexte sécuritaire actuel. Indpdce : pas d'injonction en 4 ans. Conseillers : Personnel émanant de la fonction publique mis à disposition (loi de la fonction publique). Personnel contractuel qui répond du code du travail

(source : entretiens media)

CSC : doit être capable de se saisir de ce type de question [cf. journal Mutations] de manière à ce que ça ne passe pas à la justice – régler cela sur le plan éthique / déontologie. CSC ne fonctionne pas depuis que la psdte a été emprisonnée.

Pb : celui légalement prévu pour faire le boulot = décrié parce qu'il aurait été mêlé au coup d'état 2015 à travers son frère.

Secrétaire général qui fait fonctionner la structure. Les conseillers ne siègent pas.

OBM ne fonctionne pas – question de leadership (mandat fini – assemblée générale prévue en 2018)

Rapport sur l'état de la liberté de la presse 2017 - CNP/NZ

pp 24-25 "Crise persistante au Conseil Supérieur de la Communication

Suite à la publication en septembre 2017 par le bimensuel L'Événement d'un audit réalisé par l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption (ASCE/LC), la justice a procédé à l'audition puis à l'inculpation de la présidente du CSC et de quatre autres personnes en septembre de la même année. A la présidente Nathalie Somé, il est reproché «détournement de deniers publics, faux et usage de faux, corruption, surfacturation, blanchiment de capitaux et népotisme». Cette affaire, qui a fait couler beaucoup d'encre et de salive et joué négativement sur l'image du CSC et de sa présidente, remonte à l'organisation des élections municipales d'avril 2015.

La présidente du CSC «déposée» à la Maison d'arrêt et de correction de Ouagadougou (MACO) pour cette histoire peu honorable de malversations financières tournant autour de près de 650 millions de F CFA, il a fallu trouver un intérimaire pour présider aux destinées de l'organe de régulation des médias. Là également, ce ne fut pas une mince affaire. Un premier arrêté de nomination de monsieur Jean de Dieu VOKOUMA, vice-président par le directeur de cabinet du Président du Faso pour assurer l'intérim, a été entaché d'irrégularités puis annulé par le tribunal administratif de Ouagadougou. Il a fallu attendre un décret, en bonne et due forme du Président du Faso, pour finalement confier à Désiré COMBOÏGO l'intérim de la présidence du CSC. Mais l'institution était loin d'être au bout de ses péripéties de fonctionnement, puisque des anomalies contenues dans l'article 37 de la Loi 015/2013/AN relative au fonctionnement du CSC ne permettait pas d'assurer une prompt organisation de ses activités, encore moins lui permettre de reprendre convenablement en main ses missions essentielles sur le terrain. Au sein même de l'institution, les principaux responsables avaient du mal à s'entendre sur les procédures à appliquer. Ces tensions internes qui ont été relayées par les médias n'ont fait qu'en rajouter à la crise du CSC jusqu'au début de l'année 2018. Selon le gouvernement, celui-ci a traversé une «grave crise de gouvernance qui ébranle ses fondements et érode sa crédibilité».

L'année 2017 a été incontestablement une année perdue pour l'organe de régulation des médias au Burkina Faso. La relecture de la loi organique du CSC engagée par le gouvernement clarifiera définitivement la question de la «révocation de conseiller» en cas d'atteinte ou de manquement grave dans l'exercice de son mandat ». Il en est également de toutes les dispositions à prendre pour préserver l'indépendance de cette institution dans un contexte socio-politique où la liberté d'expression et de la presse est plus que jamais la pierre angulaire de l'édification de l'Etat de droit et de la démocratie véritable. En effet, parmi les principales innovations introduites dans la relecture de la loi portant «attributions, composition, organisation et fonctionnement du Conseil supérieur de la communication» et adoptée le 22 mars 2018 à l'Assemblée nationale, on peut noter que :

L'article 4 consacre la prise en compte de la presse en ligne et la suppression du point relatif à la collaboration entre le CSC et le ministère en charge de la communication dans la détermination des conditions d'octroi de l'aide publique à la presse privée ; L'article 17 nouveau prévoit que le Président du Faso et le Président de l'Assemblée nationale doivent désigner chacun un juriste et un journaliste ou un spécialiste de la communication ; L'article 37 affirme le principe de l'irrévocabilité d'un conseiller du CSC tout en énonçant clairement quelques exceptions à savoir la possibilité de remplacer celui-ci lorsqu'il fait l'objet de poursuites judiciaires. En attendant la fin du mandat actuel du CSC prévu pour 2020, c'est l'équipe présidée par l'intérimaire Désiré COMBOÏGO qui restera aux commandes jusqu'à la désignation de nouveaux conseillers."

p 89 "Conformément à une de ses missions, le CSC a procédé à l'audition de certains responsables de médias en vue de les entendre sur des faits de non-respect des règles d'éthique et de déontologie qui leur ont été reprochés par des tiers. Ces auditions étaient supposées faire l'objet de sanctions que le CSC devait publier dans son rapport annuel. Mais en l'absence de ce document qui n'a pas été produit durant deux années consécutives, on peut au moins se contenter des griefs officiellement recensés. [...] Comme on peut le relever dans le tableau, les saisines et les autosaisines de l'organe de régulation des médias a tourné au tour des questions de respect du droit à l'image, de respect de la tolérance religieuse, de diffusion de fausses nouvelles. Mais une fois encore, le CSC a su faire jouer la partition de la régulation en s'autosaisissant et en recevant des plaintes de personnes ou d'institutions tierces. C'est la preuve que malgré la longue crise qu'a traversé l'institution tout au long de l'année 2017, elle a continué à bénéficier d'une certaine crédibilité. Du moins, elle a continué à jouer un rôle incontournable dans la préservation de la liberté de la presse et dans le respect des lois, des règles d'éthique et de déontologie, ainsi que des libertés individuelles et collectives."

(source : entretiens media)

Régulation + auto-régulation sur base des textes. CSC = structure indppte, mais a besoin de formation ; pb basé à ouaga, bobo + 1. Code de déontologie formulé par association journalistes du BF en tenant compte des standards internationaux. Respecté ? généralement. OBM = régulation par les pairs ; était actif sous le précédent ; maintenant moins actif. Il faudrait que ses membres soient des journos à la retraite ou pas dans le journalisme au quotidien. Questions def et sec : CSC a auditionné Evènement et suspendu pour un mois (décision suspendue en référé). Autorités trouvaient info sensible (casernes placées sur une carte). Ne posait pas pb aux militaires après audition auprès de la justice militaire (vécu comme une intimidation de ne pas aller plus loin).

(source : entretiens media)

CSC : régulation (éthique et déontologie ; accompagnement des journalistes) mais CSC s'intéresse plus à la dimension régulation. Semble être la voix du politique. Aujourd'hui, le CSC n'a pas encore acquis suffisamment de crédibilité

(source : entretiens media)

CSC devrait jouer un role de régulateur. Pas positif car CSC a tjrs ete au service du pouvoir en place ; gros souci pour la régulation. Devrait travailler sur la crédibilités des medias publics, notamment à travers le recrutement des directeurs. Doivent etre des professionnels non politisés. CSC s'occupent souvent des details plutot que des vrais enjeux de la régulation : Pas trop dérapages, Format et qualité du livrable, Financement des médias. Pour qu'on n'arrive pas à une radio comme mille collines, interdire diffusion message religieux sur médias public. Media confessionnel = différent  
BF = animiste à 100%

IMS Briefing Paper: De la crise à la transition: les médias au Burkina Faso - Janv 2015 - p17

"Observatoire Burkinabé des Medias (OBM) : un organe d'autoréglementation mis en place récemment qui voudrait s'occuper du suivi (de l'éthique et autres), mais qui manque les moyens de le faire. Il organise des ateliers occasionnels et a soumis son plan d'action biennal à l'IMS."

Sous-question 6	Les journalistes couvrent-ils effectivement les principaux événements et problèmes nationaux ayant trait à la sécurité et à la justice (presse écrit, parlée, TV, web) ?	Analyse articles presse.	Entretien avec différents organes presse Entretien avec association journaliste Enquête de perception
-----------------	--	--------------------------	---

Données récoltées :

(source : entretiens media)

Médias outillés pour jouer leur rôle ? Journalisme BF – de bon niveau, travail citoyen remarquable. Pouvoir de la presse = accentué ces dernières années. Mais, des lacunes en relation à certaines questions pointues, dont sécurité et/ou gfp (cf. question des fonds communs, n'ont pas tous les outils).

Formation menée avec CESS (Barry) (connaissance thématique + propre sécurité ; + aspects justice0. CEMG Army + chef operationnel / media – discussion ; pour que ces deux corps à se connaître. Doute systématique contre le journaliste. Responsabilité sociale du journaliste. Il faut permettre aux journalistes de pouvoir de décider de ne pas publier

(source : entretiens media)

Questions def et sec : CSC a auditionné Evènement et suspendu pour un mois (décision suspendue en référé)

Autorités trouvaient info sensible (casernes placées sur une carte). Ne posait pas pb aux militaires après audition auprès de la justice militaire (vécu comme une intimidation de ne pas aller plus loin). Les FDS ont tous un point de contact pour les médias. Sont accessibles, mais n'avons pas grand-chose d'eux. N'aiment pas qu'on les contourne pour se rapprocher de la hiérarchie.

(source : entretiens media)

Def et Sec = apanage militaire - C'est ce que les militaires continuent à vouloir. Formatage qui persiste dans l'esprit de bcp. Formation FDS, notion de sujétion à l'autorité civile n'est pas inculquée [à vérifier]. Peur de perdre du terrain et prestige = résistance au changement + remise en question de la politique globale de sécurité. On fait trop de discours là-dessus, mais on y travaille pas concrètement au-delà du discours politique. Sur question sécurité : les autorités/institutions du sect ont tendance à vouloir contrôler l'info. Ils n'ont pas encore compris qu'on peut collaborer avec médias. + N'importe quel journaliste ne peut pas couvrir question de sec. Il faut que les journos s'outillent (y compris pour éviter la manipulation des groupes extrémistes)

JOURNEE MONDIALE DE LA LIBERTE DE PRESSE : Sous le signe de la responsabilité des médias face aux défis sécuritaires

Date: 03 mai 2017

A l'instar des autres pays du monde, le Burkina célèbre aujourd'hui 3 mai 2017, la Journée mondiale de la liberté de la presse. Pour marquer d'une pierre blanche cette journée, le Centre national de presse Norbert Zongo (CNP /NZ) en collaboration avec ses partenaires, a organisé hier, 2 mai dans la salle de conférences de la Direction générale de la coopération (DGCOOP) à Ouagadougou, un atelier d'échanges entre journalistes, partenaires techniques et financiers, des organisations de la société civile et les Forces de défense et de sécurité (FDS). Cet atelier dont l'objectif est de renforcer la collaboration entre les FDS et les Hommes de médias, a permis aux participants d'échanger sur divers thèmes que sont, entre autres, « la problématique sécuritaire au Burkina Faso », « les FDS face au terrorisme ».

« Défis sécuritaires au Burkina Faso : rôle et responsabilité des médias ». C'est autour de ce thème national que les Hommes de médias et les Forces de défense et de sécurité (FDS) ont entamé hier, 2 mai 2017, les échanges, en vue de dégager des mécanismes pouvant permettre de renforcer la collaboration entre eux dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Pour le président du comité de pilotage du CNP/NZ, Boureima Ouédraogo, le choix de ce thème se justifie par le fait que depuis que le Burkina est dans l'œil du cyclone djihadiste, il y a des soucis liés au traitement de l'information sécuritaire. D'où l'urgence d'ouvrir une réflexion collective, afin de trouver les pistes de collaboration entre les FDS et les Hommes de médias. Il s'agit, a-t-il dit, de permettre aux Hommes de médias de continuer à assurer le service public d'information sans toutefois compromettre les actions des FDS ni violer les principes, l'éthique et la déontologie de la profession de journaliste. Pour le comité de pilotage du CNP/NZ, l'amélioration de la collaboration entre les autorités en charge de la sécurité, les FDS et les Hommes de médias, pourrait contribuer à une meilleure mobilisation citoyenne mais aussi et surtout au nécessaire sursaut national pour résister à la menace terroriste. L'objectif général de l'atelier est de jeter les bases d'une collaboration entre les FDS et les médias dans la production et la diffusion d'informations relatives à la sécurité et à la lutte contre le terrorisme. Les objectifs spécifiques de l'atelier sont, entre autres, d'ouvrir un cadre de dialogue porteur entre les autorités, les spécialistes de la sécurité et les animateurs des médias, faire des propositions pour la sécurité des journalistes et des donneurs d'alerte dans un contexte de lutte contre le terrorisme.

Les menaces de la défense et de sécurité

Pour permettre aux participants de mieux appréhender les enjeux des thèmes retenus, 3 communications leur ont été livrées. La première a porté sur la problématique sécuritaire au Burkina. Elle a été livrée par le contrôleur général de police, Alain Ouilma, directeur exécutif adjoint du Centre d'études stratégiques en défense et sécurité (CESDS), selon qui depuis quelque temps, le Burkina se bat contre les terroristes pour la sécurisation de l'espace sahélo-saharien. La situation sécuritaire du pays qu'il a présentée est loin d'être reluisante car, on y dénombre des zones classées rouge, orange et jaune. Le communicateur a aussi présenté les orientations stratégiques, les menaces de la défense et de sécurité, notamment les attaques à mains armées, l'incivisme, la démographie, la corruption, etc. Selon M. Ouilma, pour mieux lutter contre le terrorisme, il faut renforcer les capacités des FDS, des renseignements, rompre la chaîne de financement des terroristes, etc. Mais, pourquoi malgré le nombre des armées qui luttent contre les groupes terroristes qui écument la bande sahélo saharienne, on n'arrive pas à les vaincre? C'est parce que nos Armées n'étaient pas



préparées à une guerre asymétrique, ne disposent pas non plus de moyens qu'il faut, face à des gens qui ont beaucoup de moyens financiers grâce au trafic de drogue et d'armes, a-t-il justifié. La seconde communication a été donnée par le colonel major, Salfio Kaboré, commandant de la 3e région militaire et axée sur « les forces de défense et de sécurité face aux attaques terroristes ». Pour ce dernier, ce n'est ni demain ni dans 6 mois que l'on pourra venir à bout de l'insécurité dans le Nord du pays car, c'est un problème qui va au-delà de ce que certains pensent. Il ne suffit pas, a-t-il indiqué, d'envoyer quelques hommes sur le terrain et croire que le terrorisme y sera vaincu. Il a souligné le caractère multidimensionnel du terrorisme. Selon le colonel major, la sécurité coûte cher et il faut la payer avant. Or, les FDS n'ont toujours pas les moyens appropriés pour mener leurs missions. Toute chose qui rend difficile la lutte contre le terrorisme. Outre cet aspect, il y a le fait que les FDS n'étaient pas formées à la guerre que leur livrent les terroristes. Sur la question de la communication des armées, il a estimé que des efforts ont été faits et continuent d'être faits en vue de l'améliorer davantage. Mais, il n'y a pas que du côté des FDS qu'il y a des carences, on en rencontre également du côté de la presse, a-t-il dit. Et de souligner la dangerosité des caméras et micros.

La nécessité d'instaurer une saine collaboration entre FDS et médias

Ces outils, a-t-il relevé, sont plus dangereux qu'une arme. D'où la nécessité pour les Hommes de médias de traiter l'information sécuritaire avec beaucoup de prudence. A son avis, il convient de faire des efforts à tous les niveaux pour pouvoir progresser. Il a reconnu la nécessité d'instaurer une saine collaboration entre les FDS et les médias. Une position défendue par le colonel Maïga Sadou de l'Etat major général des armées division opérations. Pour ce dernier, la collaboration entre FDS et les médias est d'autant plus nécessaire que la publication de certaines informations ou images peuvent desservir le pays. Ils ont tous exprimé leur disponibilité à recevoir des Hommes de médias et à leur communiquer des informations qui peuvent l'être. Et aux chargés de communication de la gendarmerie, le capitaine Guy Hervé Yé et de l'Etat major, le capitaine Bertrand Dakissaga, d'ajouter que des projets sont en cours en vue de renforcer davantage la collaboration entre les FDS et les médias, non sans rappeler les efforts régulièrement déployés pour fournir des informations fiables aux journalistes qui le demandent. Le dernier communicateur, le docteur Sourwema Kassem, enseignant chercheur à l'Université Ouaga 2 et au Laboratoire citoyennetés, a tablé sa communication sur le thème : « Le sahel burkinabè entre l'absence d'Etat et menace terroriste ». Se fondant sur une étude réalisée il y a une année dans des communes du Burkina, du Mali et du Niger, notamment à Dori, Ayorou et Tera, il dira que la perception des populations de ces localités, est mitigée. Au Niger, les acteurs relèvent une amélioration de la sécurité, au Mali, ils estiment que la situation stagne depuis 2012. Au Burkina, l'attaque de la gendarmerie d'Oursi et du poste de la Douane de Déoua a augmenté le sentiment d'insécurité. Selon M. Kassem, les conséquences de l'insécurité dans ces localités sont, entre autres, l'exode, le départ des partenaires étrangers, etc. Pour lui, si des mesures ne sont pas prises pour renforcer les moyens des FDS, si l'Etat ne marque pas une grande présence dans ces zones frontalières, les populations les désertent. Les différentes communications ont été suivies d'échanges permettant ainsi aux participants d'apporter des contributions ou de se faire éclairer. Les échanges se poursuivront aujourd'hui en vue d'arrêter de façon concrète quelques actions pour renforcer la collaboration entre les FDS et les médias.

Dabadi ZOUMBARA

Source: <http://lepays.bf/journee-mondiale-de-liberte-de-presse-signe-de-responsabilite-medias-face-aux-defis-securitaires/>

MEDIAS ET SECURITE : Des journalistes à l'école du Colonel Barry - 29 septembre 2017

Le Centre national de presse Norbert Zongo (CNP-NZ) et le Centre d'études stratégiques en défense et sécurité (CESDS) ont collaboré pour la tenue d'un atelier de formation au profit des journalistes sur les enjeux de la sécurité et de la défense, en relation avec les médias. C'était du 19 au 21 juillet 2017.

Le Burkina est actuellement en proie à de nombreux défis sécuritaires et cela fait appel à toutes les contributions possibles des différentes composantes de la société.

Dans un tel contexte, les médias, sans conteste, restent des vecteurs incontournables pour la construction d'un environnement sécurisé aussi bien pour les autorités que pour les citoyens. L'atelier initié par le centre de presse Norbert Zongo s'inscrit alors dans ce sens. Il a donc été le cadre pour les professionnels de la question sécuritaire et ceux de l'information d'échanger sur la responsabilité des médias, la perception à avoir de la criminalité et la relation des faits criminels et terroristes. La responsabilité de l'homme de média l'oblige à faire écho de ces faits criminels tout en se préservant de provoquer un sentiment d'insécurité chez les populations.

Il est alors important que les hommes de médias se familiarisent avec des outils nécessaires pour la couverture des faits dans l'unique but de favoriser un environnement

serein tant souhaité. Les communications au cours de l'atelier ont été assurées par les experts du CESDS. Elles ont été scindées en deux grandes parties, à savoir la défense et la sécurité. En matière de défense, l'expert du CESDS, le Colonel Auguste Denise Barry, directeur exécutif du centre, a planté le décor en faisant un tour de l'environnement international et du contexte spécifique des interventions militaires lors des crises et conflits dans le monde. On retient que les crises et conflits dans le monde sont successifs, complexes et difficiles à cerner. L'environnement international est donc permanemment marqué par des stratégies géopolitiques et de géostratégie dont chaque entité se prémunit afin de pouvoir exister, s'insérer et même dominer tout ou une partie du monde. En outre, en plus de la question de l'Etat, une unité de base, de plus en plus contestée, il existe bien d'autres critères de regroupements que sont la religion, l'ethnie, la région, les idéologies, etc. Plus encore, regrette-t-il, au sein des mêmes regroupements, les sous-regroupements s'opposent et s'entredéchirent. Toute chose qui complexifie les analyses en vue d'actions quelconques de résolution. Il en conclut qu'au-delà de tout, la stabilité du monde est une exception, le changement étant la règle. Lesdits changements, précisera Auguste Denise Barry, sont caractérisés par leur rapidité et les incertitudes. Le communicateur s'est également appesanti sur un lexique presque précis du monde de la défense. L'autre volet de la formation a concerné la sécurité et celle urbaine proprement dite. Il s'est agi d'analyser la manière dont les médias traitent l'information sécuritaire et leur influence sur le sentiment d'insécurité des populations. Le Contrôleur général de police, Alain Désiré Ouilma, et ses collègues membres du centre ont mis l'accent sur la nécessité de prise de précautions par les médias en vue de ne pas accentuer la peur et la psychose au sein de la population quand il s'agit de traiter l'information sécuritaire. Dans un contexte national marqué par le terrorisme, les médias, tout en relayant l'information, devront être à même de déconstruire les discours et les logiques terroristes. Comment y parvenir ? Les médias devront rester dans leur mission première qui est de traiter l'information avec professionnalisme, neutralité et vitalité. Dans le même élan, il est ressorti que les femmes et les personnes vulnérables sont une catégorie de citoyens presque exposée. La prise en compte de cet aspect et leur implication dans la prise de mesures sécuritaires serait un atout pour renforcer le sentiment de sécurité. Un appel a été lancé à l'endroit des femmes de médias pour œuvrer à construire une tendance inverse du sentiment d'insécurité grandissant. Quand bien même la responsabilité première incombe à l'autorité de créer ces conditions de sécurité-là. A l'issue de la session, les participants et les responsables du Centre national de presse Norbert Zongo ont été unanimes qu'il faille créer un cadre permanent de concertation et de formation avec le CESDS en vue de mieux maîtriser le traitement de l'information aussi bien sécuritaire que celle liée à la défense. AN

Source : <http://www.reporterbf.net/index.php/item/1033-medias-et-securite-des-journalistes-a-l-ecole-du-colonel-barry>

<b>Question 6 : Dans quelle mesure le cadre légal et institutionnel relatif à la gestion des finances publiques en place contribue-t-il à une bonne gestion dans l'ensemble de l'administration publique, y compris dans les secteurs défense, justice et sécurité intérieure ?</b>		<b>Documents</b>	<b>Entretiens, focus groupe, enquête, etc.</b>
<b>Description de la question et lien avec le socle de référence :</b> <i>L'objectif de cette question est d'analyser le cadre légal et institutionnel ayant trait à la gestion des finances publiques et de voir dans quelle mesure il s'applique aux secteurs de la sécurité et la justice.</i>			
Sous-question 1	Quels sont les textes fondateurs dans le domaine de la gestion des finances publiques ? Sont-ils exhaustifs, appropriés et réellement utilisés par les prestataires de services dans les secteurs défense, justice et sécurité intérieure ?	Lois organiques relatives aux lois de finances, lois de finances, codes de transparence, loi organiques portant création et fonctionnement de la cour des comptes ou de l'autorité de lutte contre la corruption, etc.	Entretiens avec représentants des entités pertinentes (exécutif, IFIs, PTFs) Entretiens avec analystes/politologues/universitaires
Données récoltées :			

Evaluation des Finances Publiques selon la méthodologie PEFA 2016 au Burkina Faso – AECOM - Décembre 2017 (PEFA check)

pp 20-23 Cadre juridique de la GFP. Naguère régi par les directives de la 1ère génération édictées par l'UEMOA de 1997 à 1998, le système de GFP du Burkina Faso est désormais encadré juridiquement et de façon réglementaire par les nouvelles directives de l'UEMOA de 2009.

Encadré 2 : Les Directives de l'UEMOA 2009 sur la gestion des finances publiques

Directive n°01/2009 /CM/UEMOA du 27 mars 2009 portant Code de transparence dans la gestion des finances publiques au sein de l'UEMOA

Directive n° 07/2009/CM/UEMOA portant règlement général sur la comptabilité publique du 26 Juin, 2009

Directive n°08/2009/CM/UEMOA portant nomenclature budgétaire de l'Etat au sein de l'UEMOA ;

Directive n°09/2009/CM/UEMOA portant plan comptable de l'Etat au sein de l'UEMOA ;

Directive n°10/2009/CM/UEMOA portant tableau des opérations financières de l'Etat au sein de l'UEMOA

Source: MINEFID, Ouagadougou, Juillet 2017;

En sa qualité de membre de l'UEMOA, le Burkina Faso a dans la quasi-totalité procédé à la transposition des Directives adoptées en 2009, après l'avoir déjà fait pour celles de 1997, grâce à toutes les dispositions prises dans ce sens par le Gouvernement. Le nouveau cadre juridique : (i) énonce des règles budgétaires et comptables qui permettent la mise en œuvre d'une gestion budgétaire axée sur les résultats ; (ii) regroupe des instruments juridiques qui garantissent la force obligatoire et la permanence des règles budgétaires et comptables édictées. Ainsi, le cadre juridique de la gestion des finances publiques du Burkina est désormais adossé sur les textes suivants, d'adoption très récente : (i) la Charte de la transition de 2015 qui fait office de constitution (ii) la loi n° 008-2013/AN du 23 avril 2013 portant code de transparence dans la gestion des finances publiques, (iii) la loi organique n° 073-2015/CNT du 06 novembre 2015 relative aux lois des finances, (iv) le Décret n° 2016-598/PRES/PM/MINEFID du 08 juillet 2016 portant Règlement général de la Comptabilité publique, (v) le Décret n° 2016-599/PRES/PM/MINEFID du 08 juillet 2016 portant régime juridique applicable aux comptables publics, (vi) le Décret n° 2016-600/PRES/PM/MINEFID du 08 juillet 2016 portant nomenclature budgétaire de l'Etat, (vii) le Décret n°2016-601/PRES/PM/MINEFID du 08 juillet 2016 portant cadre conceptuel de la comptabilité de l'Etat, (viii) le Décret n°2016- 602/PRES/PM/MINEFID du 08 juillet 2016 portant tableau des opérations financières de l'Etat et (viii) le décret n°2016 603/PRES/PM/MINEFID du 08 juillet 2016 portant comptabilité des matières de l'Etat et des autres organismes publics.

Les règles de droit budgétaire

Les règles de droit budgétaire déterminent la structure, le contenu et l'élaboration des budgets des personnes de droit public. Elles sont définies dans la Constitution (Charte de la transition de 2015 qui s'est substituée à la Loi N°033-2012/AN du 11 juin 2012) en ses dispositions financières, de façon détaillée dans la loi (Loi organique relative aux lois de finances et, le cas échéant, dans les lois de finances initiales et rectificatives). Les dispositions constitutionnelles dédiées aux questions budgétaires et financières sont en nombre très restreint. Les articles concernés que l'on retrouve dans la Charte de la Constitution de 2015 sont indiquées ci-dessous :

Article 103 : Le Parlement vote les projets de lois de finances dans les conditions prévues par la loi. Si le projet de loi de finances n'a pu être déposée en temps utile pour être voté et promulgué avant le début de l'exercice, le Premier ministre demande d'urgence à l'Assemblée nationale l'autorisation de reprendre le budget de l'année précédente par douzièmes provisoires

Art. 105 : L'Assemblée nationale règle les comptes de la Nation selon les modalités prévues par la loi de finances. Elle est, à cet effet, assistée par la Cour des comptes qu'elle charge de toutes enquêtes et études se rapportant au recouvrement des recettes et à l'exécution des dépenses publiques, ou à la gestion de la trésorerie nationale, des collectivités territoriales, des administrations ou institutions relevant de l'Etat ou soumises à son contrôle.

Les règles de la comptabilité publique

Les règles de la comptabilité publique se définissent comme l'ensemble des dispositions relatives i) aux procédures d'exécution des recettes et des dépenses des organismes publics, ii) aux obligations et aux responsabilités des agents qui les exécutent, iii) aux contrôles auxquels ils sont soumis, et iv) à la tenue et à l'exploitation de la comptabilité qui retrace l'activité de ces agents. Les textes les plus importants sont :

Le décret n°2016-598/PRES/PM/MINEFID du 08 juillet 2016 portant règlement général sur la comptabilité publique (RGCP) complété par le décret n°2016-

599/PRES/PM/MINEFID du 08 juillet 2016 portant régime juridique applicable aux comptables publics édicte, les grands principes régissant l'ensemble des opérations relatives à l'exécution du budget de l'Etat (budget général, budgets annexes et comptes spéciaux du Trésor tout en fixant les règles fondamentales régissant l'exécution des budgets publics, la comptabilité le contrôle des opérations financières, la gestion des deniers, valeurs et biens appartenant ou confiés à l'Etat et ses EPA. La LOLF et le Règlement général de la Comptabilité publique sus visés auxquels il faut ajouter la loi portant Code de transparence apparaissent comme les principales sources des règles de la comptabilité publique.

Les principales règles budgétaires et comptables édictées sont les suivantes: i) l'équilibre (articles 3, 47, 48, 50, 54, 56 et 69 de la LOLF) ; ii) l'annualité (articles 6 et 9 de la LOLF, article 14 du code de transparence) ; iii) l'universalité (articles 33 et 34 de la LOLF, article 26 du code de transparence) ; iv) l'unité (article 32 de la LOLF, article 27 du code de transparence) ; v) la spécialité (article 14, alinéa 9 de la LOLF) ; vi) la séparation des ordonnateurs et des comptables publics (article 66, alinéa 4 de la LOLF, article 7 du décret portant RGCP) ; vii) la sincérité (articles 7 et 80 de la LOLF, article 25 du code de transparence) ; viii) la transparence (code de, article 190 du décret portant RGCP) ; ix) la budgétisation par programmes (article 14, alinéas 2 et 3 de la LOLF) ; x) la programmation budgétaire pluriannuelle (articles 54 et 55 de la LOLF) ; xi) l'indication des transparence objectifs poursuivis, des résultats attendus et des indicateurs de performance (article 14, alinéas 4 et 5 de la LOLF); xii) la responsabilisation (article 15, 101 à 114 de la LOLF) ; xiii) la tenue d'une comptabilité budgétaire (articles 79 à 81 de la LOLF, articles 132 à 160 du RGCP), d'une comptabilité générale (articles 79 à 81 de la LOLF, décret portant cadre conceptuel de la comptabilité de l'Etat, articles 161 à 170 du RGCP), d'une comptabilité des matières (article 80, alinéa 3 de la LOLF, articles 171 à 175 du RGCP, décret portant comptabilité des matières de l'Etat et des autres organismes publics) et d'une comptabilité analytique (article 176 du RGCP); xiv), l'institution d'un débat d'orientation budgétaire à l'Assemblée Nationale (article 59 de la LOLF) ; xv) et l'exercice d'un triple contrôle administratif, parlementaire et juridictionnel (articles 82 à 100 de la LOLF, articles 177 à 192 de la RGCP).

La loi organique n° 073-2015/CNT du 06 novembre 2015

Elle circonscrit d'abord son objet et ses modalités d'application ( articles 1 à 2 du titre 1), avant de définir la Loi de finances et les différentes catégories de lois de finances (articles 3 à 6 du titre 2) et détermine les ressources et les charges de l'Etat ainsi que les recettes et dépenses budgétaires (a. 7 à 28), les opérations de trésorerie (a. 29 à 31) et la spécificité des différents budgets à savoir le Budget de l'Etat (articles 32 à 34 ), les Budgets annexes (a 35 à 37) et les comptes spéciaux du Trésor (articles 38 à 45). En plus, elle établit les procédures de présentation du projet de Loi de finances de l'année (articles 46 à 49), du projet de loi des finances rectificative (articles 49 à 53), de préparation et d'exécution du Budget (articles 50 à 80), et énonce également des dispositions sur les contrôles de l'exécution de la loi des finances (articles 81-114) et des dispositions transitoires et finales (articles 115- 117).

[Autres textes juridiques pp 23-26]

pp 206-208 « 5.1 Démarche suivie pour la réforme de GFP

Le Gouvernement du Burkina est engagé dans le processus de réforme de la gestion des finances publiques depuis des décennies. L'étape actuelle est celle de la mise en œuvre de la POSEF (2011-2020).

Le gouvernement avait adopté en juillet 2016 le Plan national de développement économique et social (PNDES 2016-2020) qui constitue le cadre de référence actualisé pour les politiques publiques. Des années auparavant, après le CSLP, il avait été question de la SCADD (2011-2015) qui avait mis l'accent dans le cadre de son troisième axe (Renforcement de la Gouvernance), sur le renforcement des capacités de pilotage de l'économie, le contrôle des finances publiques, la lutte contre la corruption, la fraude et le faux ainsi que le renforcement de la coordination de l'aide publique au développement. Le nouveau référentiel de développement (PNDES) adopté par le Gouvernement maintient au titre des priorités, l'amélioration de la gouvernance, en particulier, la gouvernance économique. Les orientations fortes à mettre en œuvre sur la période 2016- 2020 porteront sur la mise en cohérence et la rationalisation des politiques publiques, l'amélioration de l'efficacité de la coopération au développement, le renforcement des capacités de planification et de gestion des politiques publiques. Les orientations ainsi retenues visent l'amélioration des capacités nationales de mobilisation des ressources et l'efficacité de la dépense publique, avec notamment, la mise en œuvre effective de l'approche budget-programme, la réforme du cadre légal et réglementaire des marchés publics et du PPP, la promotion des valeurs de rigueur, de probité, de transparence et d'efficacité dans la gestion des affaires

publiques, la lutte contre la fraude, le faux et le blanchiment d'argent, la rationalisation des projets et programmes d'investissement. Pour l'élaboration des programmes de réformes dans la gestion des finances publiques, la démarche est la même depuis des décennies. Tout procède des diagnostics établis à la suite d'une analyse de la situation comme cela s'était passé lors des dernières évaluations PEFA de 2007, 2010 et de 2013, celles-ci ayant mis l'accent sur une série de dysfonctionnements et ce malgré des progrès indéniables, grâce aux actions menées dans le cadre du processus de réforme. C'est ainsi que depuis près d'une dizaine d'années, le processus de réforme de la gestion, des finances publiques au Burkina a occupé une place centrale. Il s'est appuyé sur plusieurs cadres de référence successifs : Plan d'action pour le renforcement de la gestion budgétaire (PRGB) de 2002 à 2006 ; Stratégie de renforcement des finances publiques (SRFP) de 2007 à 2011 et depuis 2011, Politique sectorielle de l'économie et des finances pour la période 2011-2020 (POSEF). La POSEF a été complétée par d'autres stratégies connexes et plans d'actions aux degrés d'opérationnalisation variables : stratégie d'implantation du budget programme et documents complémentaires (guide méthodologique, stratégie de renforcement des capacités des acteurs, stratégie de communication) ; Politique nationale de lutte contre la corruption (PNLC), concrétisée sur le plan juridique par la nouvelle loi portant prévention et répression de la corruption au Burkina Faso - ; Plan stratégique décennal de modernisation de l'administration (PSDMA 2011– 2020) ; plan stratégique institutionnel du ministère de l'économie, des finances et du développement (PSI, 2012), plans stratégiques de la Cour des Comptes (2013) et de la Direction Générale des Impôts(2014) ; etc.

Etat de la gouvernance en Afrique de l'Ouest: Burkina Faso – CODESRIA/OSIWA – 2012 - pp 132-135

CADRE NORMATIF : Instruments et normes continentaux, régionaux et nationaux en matière de gouvernance et gestion économiques

Dans le cadre du processus du mécanisme d'autoévaluation par les pairs (MAEP), les pays africains ont approuvé un certain nombre de codes et de normes internationalement reconnus dans le domaine de la gestion économique. Ce sont des instruments liés aux bonnes ou aux meilleures pratiques en matière de : transparence pour les politiques monétaires et financières, transparence fiscale, transparence budgétaire, gestion de la dette publique, ainsi qu'aux principes applicables au contrôle efficace des banques. En plus de ces instruments d'origine internationale (1), il existe d'autres d'origine régionale (2) et nationale (3) que nous allons présenter.

1- Les instruments d'origine internationale

- Adoption de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD), (1994) ; La Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des Femmes (CEDEF), ratifiée par le Burkina le 28 novembre 1984 ; La Convention sur les droits politiques de la femme de 1952 (ratifiée en 1998) ; Le code des bonnes pratiques de la transparence fiscale et budgétaire (FMI) ; Code de bonnes pratiques en matière de transparence des finances publiques ; Code de transparence des politiques monétaires et financières ; Norme spéciale de diffusion des données (NSDD) du FMI, Système général de diffusion des données (SGDD) , La Convention des Nations unies sur la corruption, ratifiée le 06/06/2006 ; Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, (ratifié en 1966) ; Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966 (ratifiée en 1998) ; Le Protocole de Montréal sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Par la loi n°003 2002/AN et n°004-2002/AN, le Burkina Faso a ratifié les deux amendements relatifs à ce protocole ; Les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD, 2000) auxquels le Burkina Faso a souscrit. Méthodologie « Public Expenditure and Financial Accountability ou Dépenses publiques et responsabilité financière » (PEFA) ; Systèmes de paiement et de règlement des banques centrales des pays du G 10 (CSPR) et de la Banque des règlements internationaux basée à Bâle, Suisse ; Normes internationales en matière d'audit ; Normes internationales en matière de comptabilité.

2- Les instruments africains et régionaux Il y en principalement plusieurs dont :

L'Union africaine (UA)

- Traité d'Abuja portant création de la Communauté économique africaine (1991) ; Acte constitutif de l'Union africaine (2000) ; La Convention de l'Union africaine sur la lutte contre la corruption, ratifiée le 23/06/2006 ; Système comptable de l'OHADA. Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD -2001) ; Le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) du NEPAD ; Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires (OHADA) ;

La CEDEAO

Le traité portant création de la CEDEAO adopté en juin 1975 et révisé en 1993.

L'UEMOA

Système de transfert automatisé et de règlement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA) en 2006 par la BCEAO ; Système de compensation multilatérale automatique, dénommé Système interbancaire de compensation automatisé dans l'UEMOA (SICA-UEMOA) en 2006 par la BCEAO ; Système interbancaire de paiement par carte à l'échelle de l'Union en 2007 ; Système comptable ouest-africain (SYSCOA) adopté par l'UEMOA depuis 1998 ; Le Protocole de l'UEMOA sur la lutte contre la corruption, ratifié le 27/10/2005 ; L'Accord instituant la Banque ouest-africaine de développement ; La Convention portant création de la Commission bancaire (KITI n°XVII/0365/FP/MS du 27 juillet 1990), amendée en janvier 2000 ; La loi portant réglementation bancaire (loi n°012/96/ADP du 2 mai 1996 ; Le Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité, signé en février 1999 et amendé en janvier 2003 puis en mars 2009 : L'Acte additionnel n°04/99 du 08 décembre 1999 portant Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité entre les États membres de l'UEMOA ; L'Acte additionnel n°05/2009/CCEG/UEMOA du 17 mars 2009, portant modification de l'Acte additionnel n°04/99 du 08 décembre 1999, modifié ; Le Règlement n°05/2009/CM/UEMOA, du 26 juin 2009, modifiant le Règlement n°11/99/CM/UEMOA, du 21 décembre 1999, portant modalités de mise en œuvre du Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité entre les États membres de l'UEMOA ; La Directive n°05/2009/CM/UEMOA du 26 juin 2009 modifiant la Directive n°01/2000/CM/UEMOA, du 30 mars 2000, portant définition d'un calendrier opérationnel pour la mise en œuvre du Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité entre les États membres de l'UEMOA. La Convention portant création du Conseil régional de l'épargne publique et des marchés financiers du 3 juillet 1996, amendé le 2 juillet 1997 ; La Directive n°02/2000/CM/UEMOA portant « Code de transparence dans la gestion des finances publiques » ; La Directive n°04/2005/CM/UEMOA portant procédure de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public ; La Directive n°05/2005/CM/UEMOA portant contrôle et régulation des marchés publics et des délégations de service public dans l'UEMOA.

3- Les instruments nationaux

On distingue d'une part, les normes et les codes et, d'autre part, les instruments de planification stratégique. Normes et codes :

La Constitution du 2 juin 1991 ; Code économique ; Code fiscal ; Code des impôts ; Code des douanes ; Code public et administratif ; Code de commerce ; Code des investissements ; Code de l'environnement ; Code forestier ; La loi n°033-2004/AN du 14 septembre 2004 portant code du travail ; Adoption des textes d'orientation de la décentralisation (TOD) en 1998 ; Adoption du Code général des collectivités territoriales (CGCT) en 2004 ; La communalisation intégrale avec 13 régions, 49 communes urbaines et 302 nouvelles communes rurales en 2006 ; Le Cadre stratégique de mise en œuvre de la décentralisation (CSMOD) adopté en mars 2007 ; La loi n°14-96/ADP du 23 mai 1996 portant réorganisation agraire et foncière (RAF) promulguée par le décret n°96-208 du 24 juin 1996 ; La loi n°43-96/ADP du 13 novembre 1996 portant code pénal ; La loi n°013-98/AM du 28 avril 1998 portant régime juridique applicable aux emplois et aux agents de la Fonction publique ; La lettre d'intention de politique de développement humain durable de 1995 ; La Réforme globale de l'administration publique (RGAP), adoptée en 1998 ; Création de l'Inspection générale d'État (IGE) ; Création de la Haute autorité de coordination et de la lutte contre la corruption (HACLIC) ; Création du Comité national de lutte contre la fraude (CNLF) ; Modernisation des plans de recrutement et de renforcement de capacités ; Réseau national de lutte contre la corruption (RENLAC) ; Le décret no 2006-649/PRES du 29/12/2006 portant sur promulgation de la loi no 026-2006/AN du 28 novembre 2006 relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux ; Le Décret no 2007-449/PRES/PM/MEF/MJ du 18 juillet 2007 portant création de la Cellule nationale de traitement des informations financières (CENTIF) ; La mise en place d'une Autorité de régulation des marchés publics par le décret no 2007-243 PRES/PM/MFB du 9 mai 2007 ; La création de l'Autorité supérieure de contrôle de l'État par le décret-loi no 2007-867 du 26 décembre 2007 qui promulgue la loi no 32-2007/AN du 29 novembre 2007.

Les outils nationaux de planification stratégique

Adoption d'un schéma gouvernemental durable ; Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) ; Document de stratégie du développement rural (DSDR) ; Document stratégique de réduction de la pauvreté ; Gestion axée sur les résultats (GAR) ; Les budgets programmes ; Partenariat Public Privé (PPP) ; Plan d'Action pour le renforcement de la gestion budgétaire ; Plan d'Action prioritaires du CSLP en tant qu'instrument d'opérationnalisation du CSLP, accompagné par des revues annuelles pour évaluer les performances réalisées par chaque secteur ; Plan triennal d'Action sectorielle (PTAS) ; Programme de renforcement des capacités des

<p>entreprises (PRCE); Renforcementdel'e-gouvernance ; Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) (2011-2015) ; Stratégie de renforcement des finances publiques (SRFP); Stratégie du développement rural (DSDR) ; Vision Burkina 2025, référentiel prospectif ayant servi de référence à tous les autres instruments de planification et de gestion du développement (2000). La gouvernance et gestion économiques au Burkina Faso vont s'exercer autour des normes et codes précités à travers la mise en œuvre des cadres législatif et institutionnel appropriés et développés par les pouvoirs publics.</p>			
<p>Sous-question 2</p>	<p>Quels sont les outils utilisés pour la mise en oeuvre de ces cadres? sont-ils appliqués aux secteurs défense, justice et sécurité intérieure ?</p>	<p><i>Type d'outil budgétaire (budget programme, etc...); type d'outil de suivi et évaluation de l'exécution budgétaire; type d'outil d'analyse et d'évaluation de la qualité de la gestion des finances publiques (RDP, PEFA, etc..),</i></p>	<p>Entretiens avec représentants des entités pertinentes (exécutif, IFIs, PTFs) Entretiens avec analystes/politologues/ universitaires</p>
<p>Données récoltées :</p> <p>(entretiens)</p> <p>– textes (Directives 2009 instituant budget programmes) + Directive code de transparence. BF = 1er pays à adopter budget progr. Programme repose sur les pol publ avec un objectif annuel. 2017 = première LF utilisant budget programme + au niveau des textes regl marchés publics (alléger sans compromettre la qualité + transparence) ; budget executé à plus de 96 %. Introduction progressive : adaptation des outils sans totalement changer l'environnement pour que les acteurs ne soient pas perdus. La réforme n'est pas terminée (2020-2021) – obj 2019 = mettre en place les resp de program. Met accent actuellement sur qualité de la dépense outre célérité, en particulier des investissements. Respect des textes . Soumission loi de règlement (CC retard – gvt soumet projet de loi de règlement). Progrm d'urgence pour le Sahel - Ensemble d'investissements visant à améliorer la secu et les capacités des FDS + loi de programmation militaire. MoD projet de loi, avant soumission au conseil des ministres. Programmation pluriannuelle. Collaboration très fluide avec la défense. Processus de formulation budgétaire 2019 va commencer – enveloppe communiquée à travers plateforme informatique, donc les entités concernées ne peuvent pas soumettre de proposition allant au-delà de l'enveloppe, même psdce. Possibilité de rallonge passe par MinFin après discussion en conseil des ministres = meilleur moyen. Rapport annuel des performances accompagne loi de règlement - élus ont plus de contrôle Re : AN, élus déjà outillés (formation fournie par MINEFID DGB + bailleurs). Défi = changement de mentalité – imputabilité directe et clairement établie. Gens vont raisonner performance, plutôt qu'absorption du budget (dépenser pour résultats). Feuille de route pour la mise en œuvre de la reforme avec appuis PTFs Fonction publique entièrement couverte – fichier personnels et soldes. MoD reçoit la solde totale chaque mois, puis système interne pour le détail. Maintien de la paix -Recettes de services – percepteurs spécialisés au niveau du ministère pour ce qui est reversé au trésor.</p> <p>(entretiens)</p> <p>BF fait des efforts pour être en conformité avec org int'l, régionales, sous-régionales. Défi dans la mise en œuvre. Eg UEMOA – BF parmi les premiers pays qui se sont lancés dans le processus, mais en termes d'exécution, on se retrouvent les derniers, parce qu'on a un pb de corruption, d'impunité qui gangrène vraiment. GFP dans le sect sec = bon de commencer = possible. Renforcement des capacités dans la GFP = clé, y compris dans le secteur sec. Etude nationale prospective 2025 menée par le gvt en 2000. Corruption = cayaux à la gorge - grande et petite corruption (petits poissons se font attraper, pas les gros). Quelle que soit la bataille menée contre la corruption, elle est tjrs là. Impunité : tant qu'on ne s'attaque pas à la grande corruption, ça ne pourra pas changer. LO ASCE-LC, loi corruption - Beaux textes, bonnes démarches, mais l'exécution = pb. ASCE-LC produit des rapports, mais n'a pas pouvoir de sanction. Dénonce et transmet à la justice qui est indpdte, mais n'agit pas sur les dossiers. S'il n'y a pas de sanction, ça n'avance pas (systèmes de « protection »). Corruption dans toutes les sections</p>			

Il faut sanctionner les fautes avérées. Il faut un homme fort pour le faire. Au moment de la transition - Avec ce qui s'est passé en oct 2014, voilà le salut, malheureusement un faux départ. Un peu biaisé parce que ça a été une réaction spontanée qui n'était pas mûrie et organisée – fourre tout avec bcp de sujets. Bcp d'acteurs avec 1 obj commun = départ de Compaoré et des obj spécifiques différents. Aujourd'hui, on ne maîtrise plus rien. Jeunes pris dans le système – il faut travailler, plus dur qu'avant. Sceptique. Crise CIFOEB = image de ce qui se passe au niveau national. Bonne opportunité, mais pas préparés, donc partiellement manquée. Il y a tjrs de l'espoir, mais bcp efforts nécessaires sur tous les plans. Comme il s'agit de changements sociologiques, il faut agir à tous les niveaux (famille – Etat). Eg. Journaliste membre d'un comité de contrôle citoyen dans une commune. Investigation, article dans journal, appel anonyme « il ne faut plus en publier » + impunité ; pour sa sécurité, il a arrêté de publier Budget programme bien utilisé = outil utile pour assurer gvce financière – actuellement, outil non maîtrisé sur le plan technique (perpétuel recommencement – formation, mobilité du personnel = due à l'influence politique). Tant que le pol ne veut pas quitter l'admin publique et la laisser travailler, on n'y arrivera jamais; gens qualifiés, techniquement compétant pas affiliés donc remplacés – besoin de stabiliser la fonction publique. Instabilité institutionnelle + mobilité du personnel + influence politique = défi au progrès. Tout est bien balisé dans les textes, mais dans l'exécution. Appui des partenaires = important, mais il faut une volonté politique

(entretiens)

Budget programme – introduit 2017. Début difficile. Sur papier c'est là dans tous les ministères, mais il faut nommer des coordonnateurs + resp op d'unités ; outils d'évaluation – repercussion au niveau de l'AN on ne peut plus faire lois de règlement de la même façon. Acteurs eux-même doivent changer d'état d'esprit Sur le plan institutionnel, il va falloir supprimer les postes de DAF et de SG. Des actions sont menées, mais ça prend du temps

(source : entretiens media)

travaille sur l'armée depuis 2013 : Geo des armées = inégalitaire, inefficace et anti-démocratique (camp le plus équipé dans le dos de la psdce)  
Sec et devt = liés – contribution (potentielle) de la défense à l'économie nationale, à des secteurs eco nationaux qui pourraient ainsi améliorer leurs standards: cf commande uniformes pour l'industrie textile (ne se fait pas); alimentation ; etc.. Pourrait aussi donner à l'armée la mission de contribuer à la lutte contre la désertification (défense/environnement) – raréfaction des ressources naturelles = source de conflit. Ce gvt n'en n'a ni la vision, ni pas la capacité. Pas de conscience forte sur question de la gvce sécuritaire. Il n'y a plus d'investissements dans le pays. Secr d'état vient parler de plan d'investissement = contre vérité. MINIFED = cause du dérapage des finances publiques. Réputation = partie des bailleurs de fonds – Toutefois, qqchose qui est très bien, elle n'est pas corrompue. Mais, elle nous a mis dans un gros pétrin car complètement désarmée sur les finances publiques : 2016 effectif de la fonction publique a augmenté de 16% (gvt recrute des jeunes pour éviter que ça pète), résultat = 27% d'augmentation de la solde annuelle (augmentation effectif + de la rémunération des salariés suite aux revendications syndicale). Sans débat à l'AN BF est considéré comme un modèle en termes de gestion des finances publiques dans la sous-région = argument qui dessert le pays car il y a des gros défis dans le domaine. BM et FMI cherchent des cautions de ce qu'ils veulent faire. Nous, ça ne nous intéresse pas. extrêmement sévère vis à vis du gvt, mais reflète les revendications de la population. Il faut souligner qu'il n'y a jamais de retard de paiement des salaires de la fonction publique au BF depuis 1960. Lois de règlement au BF sont fausses. Elles ne sont pas sincères. Pratiques déviantes écart de 9 à 25% entre prévisions loi de finances et loi de règlement. Dépenses extra budgétaires, fonds spéciaux, projections peu rigoureuses, dépenses/budget militaires = hors de contrôle. Graves dysfonctionnements pas en lien avec secret défense. Le ministère de la défense ne dispose pas de dept de contrôle financier. Aucune assurance que ça va vers des besoins réels. Au sein de l'institution de défense, il y a des individus qui comprennent les enjeux et souhaitent mettre en place des systèmes de gestions solides. Il faudrait réaliser des états généraux des finances publiques, mais sans bailleurs de fonds car ils pervertissent les choses. Possibilités d'évoluer vers des normes qui vont obliger les autorités à aller vers un investissement minimum sur recettes propres. Si bailleurs, ça deviendra une table ronde. MINIFED n'a pas de sens politique (processus = pol avant d'être technique) ; pas de capacité à conduire de dynamique de groupe

(source : entretiens PTF)

Ref institutionnelles ont pris du retard. Budget 2017 et 2018 conçus selon approche budget programme. Pas encore de rapports d'évaluation. Au niveau de la conception =



oui, textes bien conçus ; mais l'exécution = tout autre chose. Pbs dans la mise en œuvre qu'on découvre au fur et à mesure. Resp projets pas encore nommés (nominations en cours). Plus de la moitié des ministères n'ont pas accompli les réformes nécessaires pour le changement d'outil (redondance, conflits de compétence, qui fait quoi dans la chaîne des finances)., d'autres déjà plus à l'aise. Toutefois, l'outil de programmation tel qu'il est en ce moment = dénote volonté politique des autorités  
BF = pays pionnier dans la région, FMI appui [4 ou 5 assistants technique dont une de long terme pdt recrutée par FMI qui travaille avec budget et trésor sur toutes les questions de réformes budgétaire]. Bcp d'insuffisances, il faut les reconnaître et corriger. Il ya eu bcp de formations et il en faut encore. DGB doit renforcer ses capacités, s'approprier le processus et renforcer les capacités dans les ministères. DGB = ouvert à tout assistance. Depuis 2014 – 2015 les gens font plus attention  
Question des marchés publics - Tant qu'il y a un contact direct, plus corruption est possible (évolution vers plateforme en ligne). + Réformes au niveau de la direction des marchés. Mais les politiques ne facilitent pas les choses : interférences qui gênent la transparence. Malversation – procédures sont là, mais influence venue de quelque part. Marchés publics continuent à être perçus comme un foyer de corruption. Lenteur des procédures font que certains usent du gré à gré. Etude annuelle sur les budgets examine le nombre de marchés et le mode de passation + indicateurs de performance dans la gestion courante (= lié aux déclencheurs des appuis budgétaires)  
Transition = situation exceptionnelle durant laquelle de mauvaises habitudes ont été prises. cf. indicateurs PEFA – gens moins regardant – mesures dérogatoires – écorche règles de l'orthodoxie budgétaire. Toutefois, bcp de lois sur gfp (y compris loi anti-corruption – dimension délits d'apparence pas appliquée). = avantage de la transition de débayer le terrain. Mais institutions ont parfois péché, Cf rapport d'audit sur la transition. Donc bilan mitigé. Il y a tjrs des faiblesses, mais on est sur la bonne voie  
Gens font + attention. Police – dénonciation de leur resp pour actes de corruption (services payants). 2017 record nombre de jours de grève = indicateur de liberté ; grèves = justifiées, mais il y en a trop. 1 jour de grève de la douane queue de camion énorme – pertes de recettes énormes qui peuvent favoriser des actions de fraude et de détournement.  
MINEFID – tellement de grèves. Impôt au guichet – qd grève, pas de rentrées, alors que la faible capacité de mobilisation interne = déjà problématique  
Cadre de dialogue syndicats – gvt. Décalage loi de finances et dépenses réelles. Bcp de facteurs. Loi de finances = programmation initiale. Tant que c'est un décalage justifié et raisonnable ça va. Si déviations sur tous les postes budgétaires, alors remet en question la crédibilité de la gestion financière. Viabilité du pays = menacée  
Masse salariale = énorme ; 49% des recettes payent les salaires (avec revendications constantes) ; besoin de \$ pour investissements. Déficit budgétaire 2017 = près de 8% alors qu'on attendait 3%. Explication = besoins sécuritaires. Remaniement ministériel en début 2018 – a nécessité une loi rectificative. Dépenses militaires : aucune transparence. Pb de gvce au sein de l'armée. Secret défense n'empêche pas la transparence. FMI ne peut pas porter le sujet, mais dans un cadre de partenariat (FMI en dialogue permanent avec les sectoriels), = prêt à les accompagner. Plus grand défi = recettes publiques (pas grande capacité de mobilisation des ressources – il y a des réformes courageuses à faire) + lutte contre la corruption/pour plus de transparence, renforcement des capacités de recouvrement pour aller vers l'autonomie financière + rationalisation de la dépense. BF = bcp d'appuis budgétaires non affectés. Pour continuer à bénéficier des aides extérieures, il faut démontrer progrès et fiabilité  
PNDES = très ambitieux

(source : entretiens PTF)

Réformes engagées dans la forme, pas encore dans le fonds, ie changement sur la façon de faire dans tous les secteurs (santé, édu, eau potable = plus en avance), même au niveau des finances, on reste dans la forme. Saut qualitatif pas encore fait – très récent. Système d'info pas encore bien adapté. Organigramme et organisation des ministères pas encore fait. On a des moyens, on fait ce qu'on veut avec et on essaie de justifier après. Def et IS = priorité car pression sécuritaire. Transparence n'est pas leur plus gros souci. 2011, crise a montré qu'il faut plus de gvce à l'interne. Théoriquement, ils suivent le même processus que les autres ministères. En pratique, crédits avec modalités simplifiées. Fonds globaux (appuis à la séc intérieure) = fourre-tout. Retour sur le budget (régularisation extra budgétaire). Partie complexe: bonne partie de leurs moyens de fonctionnement ne proviennent pas de leur ministère (psdce, aucune transparence). Secteur assez bizarre: on a très peu de visibilité, même sur les contributions extérieures. Pas de visibilité sur les coûts associés à la coopération internationale. Si info pas dans loi de finance, il y a des chances qu'elle soit dans loi rectificative ou loi de règlement. Q sur les bénéfices des budgets programme et de la transparence. Si eux ne font pas le travail de lier résultats au budget y compris les appuis extérieurs, il est très difficile d'établir la chaîne besoins-budgets-résultats

Intérêt de la transparence pour avoir un bon arbitrage = pas forcément encore intériorisé. Passage de la théorie à la pratique = pb de respect des règles. Le secteur fait du chantage (situation) pour ne pas avoir à suivre les règles de la transparence. Il faut faire la part des choses sur les aspects secret défense. Deux années dans la commission d'arbitrage (2005) : MoD vient au ministère, mais pas de débat de fonds. Exposé des motifs à l'AN par MinFin. Travail d'arbitrage : ce qui peut être redistribué est très limité lorsqu'on retire les dépenses incompréhensibles – salaire, dette, etc... Il faut donc une vision claire de ce qu'on veut en matière de sécurité et défense afin d'informer l'arbitrage vis à vis des autres secteurs. Les techniciens des finances n'ont suffisamment d'éléments pour informer leur travail + situation d'insécurité force aux « top-ups » pour défense et sécurité. + Questions d'interférence de la psdce sur le secteur – cf hélicoptère Taiwan. RDP = souhaitable dans le secteur et possible. = outil classique que l'on peut recommander. Rec : présenter les outils que les acteurs du secteur pourraient utiliser. Discussion sur la mise en place de mécanismes permettant d'assurer une bonne transparence budgétaire sans compromettre sécurité nationale = souhaitable

(source : entretiens PTF)

Evaluation des Finances Publiques selon la méthodologie PEFA 2016 au Burkina Faso – AECOM - Décembre 2017 (PEFA check)

pp 39-40 "En tant que membre de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA), le Burkina Faso est contraint par les normes édictées par cette organisation en matière de gestion des finances publiques. Ainsi, en 2015, le Burkina Faso a transposé dans la législation nationale la directive de l'UEMOA relative aux lois de finances, puis en 2016 a pris ses décrets d'application en conformité avec les directives relatives notamment à la nomenclature budgétaire de l'Etat, au cadre conceptuel de la comptabilité de l'Etat, au règlement général sur la comptabilité publique, au tableau des opérations financières de l'Etat et à la comptabilité des matières de l'Etat. Et, en application de ce nouveau cadre juridique de gestion des finances publiques, le Burkina Faso a commencé à partir de l'exercice budgétaire 2017, par élaborer dans le cadre du processus budgétaire le document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) en lieu et place des anciens cadres budgétaires à moyen terme (CBMT), et à présenter son budget suivant l'approche programmatique.

Au Burkina Faso, le regroupement sous une même autorité qui est le MINEFID de (i) la planification stratégique de l'économie nationale, (ii) la mise en œuvre et le suivi de la politique du gouvernement en matière d'économie et (iii) la mise en œuvre et le suivi de la politique du gouvernement en matière de finances publiques, favorise l'unification du processus budgétaire. Ainsi, le budget de l'Etat aussi bien en investissement qu'en fonctionnement est préparé par le MINEFID.

En outre, en vue d'accélérer le traitement des dossiers de dépenses, des unités de vérification sont créées auprès des ministères et institutions constitutionnelles. Ces unités qui regroupent l'ensemble des acteurs de l'exécution de la dépense publique, sont chargées de la vérification et de la validation des opérations de dépense de la phase administrative à la mise en paiement. Elles sont composées des représentants du Contrôleur financier (DGCMEF), de la Direction générale du budget (Direction de l'ordonnancement et de la comptabilité) et de la DGTCP (Paierie). Les membres des unités de vérification sont hiérarchiquement et fonctionnellement rattachés à leur structure d'origine.

Malgré la création des unités de vérification, des dépenses importantes continuent d'être exécutées suivant la procédure simplifiée de déblocage de fonds. Cette procédure consiste à mettre des fonds à la disposition des services pour l'exécution de certaines dépenses qui ne sauraient souffrir de la longueur et de la lenteur de la procédure normale, et à en justifier l'utilisation après utilisation. Une programmation des dépenses devant faire l'objet de déblocages de fonds est établie chaque année. La Cour des comptes a déploré dans son rapport définitif sur l'exécution des lois de finances, gestion 2014, le recours abusif à cette procédure. Au demeurant, la mise œuvre des déblocages de fonds pose un certain nombre de problèmes : (i) les fonds mis à la disposition des services sont imputés sur des comptes définitifs au lieu d'être enregistrés sur des comptes d'attente ; (ii) les justifications de l'utilisation de ces fonds interviennent tardivement ; (iii) les pièces justificatives produites ne sont pas toujours appropriées et (iv) les montants des dépenses liées aux déblocages de fonds ne sont pas réajustés à la clôture de l'exercice sur la base des dépenses effectivement réalisées.

[...]

pp 189-195 « 4.1 Evaluation intégrée de la performance de la GFP

I. Fiabilité du budget

[...] les résultats d'exécution budgétaire des trois exercices couverts par l'évaluation traduisent un manque de fiabilité du budget.

## II. Transparence des finances publiques

La nomenclature budgétaire utilisée pour la préparation, la présentation et l'exécution du budget de l'Etat comporte les trois classifications requises par la cadre PEFA : les classifications administratives, économiques et fonctionnelles. La classification économique n'est pas rigoureusement conforme au MSFP 2014, mais les opérations peuvent être facilement reclassées suivant cette norme. Quant à la classification fonctionnelle, elle est conforme à la CFAP, mais elle n'est utilisée qu'au niveau des principales fonctions.

La documentation budgétaire transmise à l'Assemblée nationale à l'occasion du vote de la loi de finances de l'exercice 2017 comprend 8 éléments d'information sur les 12 requis, y compris 3 éléments de base. Les opérations non comptabilisées dans les comptes annuels de l'Etat sont relativement importantes (un peu plus de 14% des dépenses ou des recettes totales).

La répartition des transferts du gouvernement aux collectivités territoriales se fait toujours sur la base de règles et mécanismes transparents définis par la réglementation. Cependant, les montants des transferts ne sont pas communiqués à temps aux collectivités territoriales. Des plans annuels de performance n'ont pas été élaborés au cours de la période sous revue. L'absence de ces plans affecte la transparence budgétaire notamment en ce qui concerne la finalité de la dépense.

Enfin, la transparence budgétaire est amoindrie par le fait que très peu d'informations budgétaires sont mises à la disposition du public.

[...]

## IV. Stratégie budgétaire et établissement de budget fondés sur les politiques publiques

Le processus de préparation du budget de l'Etat est bien organisé et encadré par un calendrier budgétaire. Toutefois, ce calendrier laisse peu de temps aux ministères et institutions pour préparer leurs propositions budgétaires. La préparation du budget de l'Etat s'appuie sur des projections macroéconomiques et macro-budgétaires pluriannuelles. Des cadres budgétaires à moyen terme sont élaborés et servent à la fixation des enveloppes ministérielles qui, après leur approbation par le Conseil des ministres, sont communiquées aux ministères et institutions constitutionnelles.

Le processus de préparation du budget est affaibli par le fait que les éléments de stratégie budgétaire existants ne couvrent que l'administration budgétaire centrale et pas toute l'administration centrale, que l'impact budgétaire des modifications à apporter aux politiques publiques n'est pas en général estimé, et que seulement moins de 50% des ministères disposent de stratégies sectorielles chiffrées.

L'examen des projets de loi de finances par l'Assemblée nationale est bien organisé et porte sur les politiques budgétaires et les détails des prévisions de recettes et de dépenses. Le processus fait intervenir la Commission des finances et du budget (COMFIB) qui est structurée en sous-commissions, et la plénière de l'Assemblée nationale. L'Assemblée nationale dispose d'au moins trois mois pour examiner le projet de budget de l'Etat et vote les lois de finances avant le début des exercices auxquels ils se rapportent.

## V. Prévisibilité et contrôle de l'exécution du budget

En matière de gestion des recettes, la performance est faible. Les informations relatives aux droits et obligations auxquelles les contribuables ont accès ne sont pas à jour. Les administrations de recettes ne disposent pas, chacune en ce qui la concerne, d'une cartographie des risques liés à la gestion des recettes. Elles n'élaborent pas non plus des plans d'amélioration de la conformité réglementaire des recettes. De plus, l'absence d'un dispositif permettant d'obtenir des données fiables sur l'évolution du stock des arriérés fiscaux constitue aussi une faiblesse. La prévisibilité et le contrôle de l'exécution du budget est confortée par le fait que les recettes recouvrées par les administrations de recettes sont transférées au Trésor au moins une fois par semaine. Mais elle est affaiblie par les opérations de recettes couvertes par les rapprochements qui ne portent que sur les montants des recettes transférées et les sommes effectivement perçues par le Trésor. Des plans annuels de trésorerie sont élaborés chaque année et actualisés mensuellement. Mais un mécanisme de régulation budgétaire n'est pas en place pour ajuster périodiquement les engagements de dépenses aux projections de ressources afin d'éviter l'accumulation des arriérés de dépenses. Des données fiables sur l'évolution du stock des arriérés de dépenses ne sont pas disponibles.

La performance du contrôle de la paie est faible. Certes les fichiers du personnel de l'Etat et les états de paie sont intégrés dans la base de données de SIGASPE et un

dispositif de contrôle interne est en place, mais l'inefficacité du système de contrôle a été mise en évidence par les récentes opérations de biométrie et de paiement à vue des agents de l'Etat. Des tableaux prévisionnels des emplois et des effectifs sont prévus, mais ne sont pas élaborés et approuvés pour servir à l'estimation et à l'exécution des dépenses salariales. La performance du système de passation des marchés publics est bonne en ce qui concerne le mécanisme en place pour l'instruction des plaintes. La base de données des marchés publics n'est pas exhaustive et de ce fait, l'importance relative des marchés passés suivant des procédures concurrentielles et celle des marchés pour lesquels les éléments d'information requis par le cadre PEFA sont mis à la disposition du public n'ont pu être déterminées.

Le dispositif en place pour le contrôle des dépenses non salariales permet de limiter les engagements aux dotations budgétaires, mais pas aux prévisions de trésorerie. En outre, l'exécution des dépenses non salariales est caractérisée par l'utilisation abusive de la procédure simplifiée de déblocage de fonds qui soulève des préoccupations quant à l'importance des montants et la régularisation des dépenses exécutées suivant cette procédure.

L'audit interne est opérationnel, mais ne couvre qu'une partie des entités de l'administration publique. Les activités d'audit interne sont essentiellement axées sur la conformité financière. Des programmes d'audit annuels sont établis, mais ils ne sont menés que partiellement.

[...]

#### VII. Surveillance et audit externes

Globalement, la performance de la surveillance et de l'audit externes exercés par la Cour des comptes et l'Assemblée nationale est faible du fait notamment de l'émission tardive des rapports sur le contrôle de l'exécution des lois de finances par la Cour des comptes. Toutefois, le processus d'examen des projets de loi de règlement s'est amélioré et donne lieu à des auditions approfondies du Ministre en charge des finances et du Président de la Cour des comptes sur les principales conclusions du rapport sur le contrôle de l'exécution des lois de finances.

#### 4.2 Efficacité du cadre des contrôles internes

Il n'y a pas eu une évaluation spécifique tendant à apprécier l'efficacité des contrôles internes au Burkina Faso au cours de toutes ces années. En outre, les rapports des organes de contrôle interne ne sont pas rendus disponibles pour les personnes de l'Extérieur. Tous les constats y compris de la part des organes de contrôle eux-mêmes, tendent à souligner les avancées au niveau institutionnel et organisationnel mais aussi la faiblesse des moyens (effectifs et capacités techniques du personnel en audit) et les insuffisances dans la démarche opérationnelle.

Le renforcement des compétences de l'ASCE au niveau institutionnel notamment dans le domaine de la lutte contre la corruption et dans son rôle de coordonnateur des activités de contrôle interne au Burkina Faso en sa qualité d'autorité supérieure du contrôle interne traduit les progrès de ces dernières années.

Même si « le système de contrôle (lutte contre la fraude et le faux, audit et reddition des comptes) s'est sensiblement amélioré à la faveur notamment des réformes entreprises dans le cadre de la RGAP et de la SRFP, en particulier avec l'informatisation de la fonction exécution budgétaire (CID, SIMP) et de la fonction mobilisation des ressources internes (SYDONIA, CIR, SINTAX) ainsi que la mise en place de structures (IGF, ITS, CASEM) et de dispositions légales pour assurer l'audit et développer la reddition des comptes (RGAP avec les lettres de mission et les fiches d'attentes des agents, les programmes et rapports d'activités, les textes réglementaires fixant le délai de reddition des comptes, etc.) et le renforcement de la lutte contre la fraude (relecture de l'organigramme type des ministères pour élargir les compétences des ITS à la lutte contre la fraude) », il existe encore des faiblesses et insuffisances.

En effet, au delà du personnel réduit tant en effectifs quantitatifs qu'en personnel qualifié, il faut souligner l'importance des insuffisances dans la démarche opérationnelle y compris au niveau organisationnel

Au niveau des contrôles préalables sur la dépense, en dépit de l'efficacité reconnue des contrôles sur les engagements de dépenses par le Contrôle financier, on constate dans la pratique, la duplication des contrôles dans la chaîne de dépenses, aggravant ainsi la lourdeur du système et la dispersion des moyens entre beaucoup d'institutions de contrôle. Tout cela allonge les délais de traitement de la dépense depuis les procédures de passation des marchés jusqu'au paiement.

En outre, la priorité est donnée au contrôle de conformité et très peu sur le résultat. Les contrôles sont le plus souvent de type administratif et comptable, faute de moyens pour assurer un véritable suivi physique.

Il y a que les contrôles réalisés par les organes de contrôle au Burkina Faso sont essentiellement des contrôles de conformité financière et de régularité: les cartographies

de risques ainsi que les audits de performance étant encore très peu développées. Cette défaillance vaut autant pour les plus grands organes de contrôle interne (ASCE-LC et IGF) que pour les plus petits d'entre eux (les Inspections internes de services à la DGB, la DGI, la DGD et la DGTCP et Inspections techniques des Ministères sectoriels). Les audits de la Cour des Comptes ont un caractère plus diversifié: au niveau de l'administration centrale. La Cour réalise des audits de régularité de l'exécution de la LdF qui n'opèrent pas une revue du système des contrôles internes mais, elle réalise aussi des audits tant au niveau des entités de l'Administration centrale qu'au niveau des Etablissements publics. Il n'y pas d'assurance que le cadre du contrôle interne contribue à l'exécution des opérations éthiques, économiques, efficaces et efficaces même si certains organes de contrôle (ASCE-LC par exemple) se sont dotés d'un code de déontologie dès 2012, complété par une série de manuels de procédures. La performance opérationnelle du système n'est pas évaluée sauf dans quelques cas à l'instar de l'évaluation par les pairs de 2015 pour l'ASCE-LC et des diagnostics sur la nature des contrôles opérés par les Inspections internes des services dégagés par l'ASCE-LC (Les audits de performance au niveau de l'administration centrale sont très peu développés). L'évaluation de la performance opérationnelle n'est pas réalisée par d'autres services de la fonction publique. Le processus des budgets programme a été lancé cette année au niveau de la loi des finances de l'Etat de 2017 mais, l'expérience n'étant qu'à ses débuts, il va de soi que les outils ne sont pas encore bien développés.

Dans le cadre de la lutte contre la corruption, il y a les difficultés d'application des textes, la faiblesse dans le suivi des recommandations des corps de contrôle, des faiblesses dans l'application des sanctions, une insuffisance du contrôle interne, une insuffisance de la couverture du champ de compétence et du territoire par les corps de contrôle. L'exécution du Budget de l'Etat se fait selon des règles et des procédures bien définies. Le principe de la séparation entre les ordonnateurs et les comptables tel que spécifié dans le Règlement général de la Comptabilité publique de 2016, ne vaut plus que sur la chaîne de la dépense, sa remise en cause sur la chaîne de la recette étant actée depuis bientôt un peu plus d'une décennie. La Cour des Comptes contrôle la séparation des tâches entre ordonnateur et comptable. Elle exerce un contrôle juridictionnel sur le comptable et un contrôle administratif sur l'ordonnateur. L'exécution des dépenses ordonnancées est aussi assurée par le contrôle indépendant des engagements des dépenses à travers le contrôleur financier, le contrôle de la DGCMEF et de la DGB.

La conformité aux lois et réglementations en vigueur est assurée également par la séparation des tâches, qui est généralement respectée. Elle est promue par le contrôle indépendant exercé par le contrôle financier sur l'engagement de dépenses et par les contrôles exercés par la DCMPEF sur les dépenses et la passation des marchés. Le comptable public contrôle aussi la validité de la dépense. La conformité aux lois et règlements est aussi contrôlée par la Cour des Comptes qui opère un contrôle de régularité sur l'exécution de la LdF et par les activités d'inspection. Cependant, les corps d'inspection n'ont pas partagé leurs rapports. L'assurance sur la conformité aux lois et réglementations en vigueur est affaiblie par l'indisponibilité des rapports d'inspection et par l'absence de mécanisme de suivi de recommandations de l'audit interne et le taux peu élevé de mise en œuvre des recommandations de l'audit interne. Les obligations de rendre compte sont respectées par la Cour des Comptes, mais ne sont pas respectés par les corps de contrôle interne. Les rapports d'audit interne et d'inspection ne sont pas rendus publics (voir information et communication).

Il y a peu d'assurance que le système en place donne une protection suffisante contre les pertes, les mauvais usages et les dommages. En l'absence d'une comptabilité patrimoniale opérationnelle, les comptables publics ne contrôlent pas encore l'enregistrement des actifs. Certains actifs physiques sont quelque peu suivis par la DGAIE du MINEFID. Les corps de contrôle interne affirment exercer un contrôle de l'accès aux ressources et enregistrements, qui est davantage axé sur la détection que la prévention des irrégularités, mais ils n'ont pas partagé les rapports. Les inspections sont faites surtout à l'acte et sont axées sur la régularité plutôt que sur la protection des actifs. Les outils d'évaluation de risque sont peu développés. Pour l'audit, seul l'ASCE qui a démarré dans la cartographie des risques pourra d'ici quelques années établir son programme d'audit sur une évaluation des risques. Une telle évolution exigera une restructuration organisationnelle de cet organe de contrôle intégrant à son dispositif institutionnel un département d'audit, comme cela a été recommandé à la suite de l'évaluation par les pairs de 2015.

Banque Mondiale – Project Information Document - Economic Governance and Citizen Engagement Project (P155121) – Nov 2015

#### 1. Country Economic Governance Strategy

The government program is summarized in its Strategy for Accelerated Growth and Sustainable Development (SCADD). This strategy, which covers the years 2011-16, was formally adopted by the Council of Ministers on March 16, 2011 and has been endorsed by the transition regime. The SCADD has four strategic axes: (i) promoting growth

and reducing economic vulnerability; (ii) investing in human capital and social protection to increase economic resilience; (iii) improving governance and enhancing the efficiency of the public sector; and (iv) addressing cross-cutting priorities, such as gender, demography, and the government's capacity to implement development policies and programs. The SCADD acknowledges the serious challenges posed by governance reform, especially in operations. It defines good governance as strategically crucial to economic growth and the achievement of the government development objectives. The government strategy on economic governance reforms was integrated in the Economic and Finance Sector Policy (POSEF) for the period 2011 to 2020. The POSEF program has six axes: (i) reinforcing the institutional and organizational capacity of the Ministry of Economy and Finance (MEF); (ii) improving the macro-fiscal framework and promoting a performance-based budget management; (iii) enhancing revenue mobilization and management; (iv) strengthening budgetary planning and efficiency of public expenditure; (v) improving the efficiency of public accounts and financial systems; (vi) instituting an effective control system, audit of public finance and mechanisms to fight corruption and fraud; and (vii) developing close collaboration with WAEMU and ECOWAS. Its implementation is supported by most donors in the Multi-donor Budget Support Group (CGAB), based on the findings of various public financial management diagnostics. The 2013 and 2010 PEFA assessments highlighted significant progress made in the areas of comprehensiveness and transparency of the budget, policy-based budgeting with the introduction of multi-year programmatic budgets for all sectorial ministries and internal controls, as well as compliance with good practices in budget preparation, approval and amendment procedures. However, the assessment reports identified a number of critical shortcomings in revenue forecasting, effectiveness in collection of tax payment, availability of information on resources received by service delivery units, procurement and external audit. WAEMU has adopted in 2009 Public Finance Management (PFM) directives to be fully enforced on January 1, 2017. These directives set ambitious objectives in addition to program budgeting as the cornerstone of performance management, such as modernization of expenditure management and adoption of accrual accounting. They also impose significant changes in internal and external audit and control systems and new budget and accounting classifications aligned with international standards. The laws related to these directives have just been adopted by the National Transition Council. Their specific impact on the financial management systems and procedures are expected to be significant. The country will need strong support to implement these reforms and overcome the gap between rules on the books and implementation.

## 2. Public Finance Challenges: Low Revenue Collection and Budget execution weaknesses

Shortcomings on budget execution processes negatively impact development outcomes. A Bank study on boosting capital expenditure in WAEMU countries conducted in 2013 shows that a significant part of investment budget is neither spent as intended, nor actually translated into tangible results for communities due to weaknesses in budget preparation and execution processes. Some of the key financial management bottlenecks include: (i) failure to take into account the actual capacity of the State to commit public investments in twelve months; (ii) disconnect between annual budget cycle and the multi-year nature of some capital budget commitments leading to unfunded commitments; (iii) lack of monitoring of investment projects and delays in execution; (iv) lack of technical and financial feasibility of investment projects proposed for inclusion in the National Investment Plan; (v) numerous procurement steps, and often redundant procurement procedures worsened by excessive controls and clearances; (vi) cash flow constraints coupled with complex and useless control and payment processing procedures; and (vii) inconsistencies in governance arrangements with a high turnover of administrative and financial directors and procurement officers. Weaknesses in skill levels of the various actors and the lack of modern tools limit civil servants working on financial planning, procurement and budget execution in the administration.

## 3. Weak public administration accountability and citizen engagement

In March 2015, the National Transition Council adopted an Anti-Corruption Law (loi 04/2015 portant prévention et répression de la corruption au Burkina Faso), which further strengthens the legal framework on transparency and accountability in the public sector. The law requires public institutions to make information publicly accessible to users on their functioning and decision making processes as well as organising effective access to information for the media and the public at large. It also reinforces regulatory and legal measures, rationalizes and makes existing anti-corruption tools and law enforcement more effective for greater transparency. Notably, it enhances civil society participation and private sector involvement in the fight against corruption. It complies with international conventions and agreements signed and ratified by Burkina Faso. Based on the Transition Organic Law, members of the transition government took the first step to implement the legislation by declaring their assets in compliance with the law.

The government has initiated a process to create anti-corruption branches within the two first instance tribunals and strengthen the capacity of judges to deal exclusively

with corruption cases. While public perception of corruption in the public sector is widespread, the evidence suggests low administrative capacity to enforce rules and sanction misbehavior. According to the National Network against Corruption (REN-LAC) 2014 report, the four most corrupt areas of public sector are: procurement, customs, transportation, and justice. Large number of corruption cases transmitted for judgment at the courts are still pending after several months and in some cases several years.

Limited outcomes of public services and weak government accountability on the delivery of public services have had a significant impact on citizen's trust in government and on levels of social cohesion. Key issues are summarized below:

- Perception of ineffectiveness of public institutions, resulting from widespread perception of corruption in the public sector, for example, some corruption cases uncovered by oversight entities and revealed in the press have not yet submitted to the courts;
- Perception of impunity for the public sector, due to limited application of the due process of law or use of criminal proceedings to discipline public officials linked to mismanagement of public funds;
- Limited independence of the judiciary, exacerbated by its inefficiency and resulting in limited transparency on outcomes of corruption cases;
- Absence of citizen control due to lack of mechanisms for alert, follow-up and access to financial information;
- Lack of transparency and difficulties of access to financial and budget information, which limit the scope of citizen oversight;
- Weak redress institution, due to a limited citizens' awareness and Ombudsman's accessibility, weak collaboration between the Ombudsman and government institutions and non-government actors.

While the transition government has taken important steps to enhance the regulatory framework to improve government effectiveness, critical challenges remain on the citizen engagement agenda. Burkina Faso has a strongly supportive legal and regulatory framework for making public information accessible and has recently taken steps to improve its disclosure practices. But while the legal framework makes appropriate provisions, there is an important gap between the texts and their implementation, making it difficult for citizens to hold government accountable for its management of public resources. The government's efforts to disclose information have been largely uncoordinated, have had little effectiveness in making the information available to users and have made the information available in formats that have not been easily accessible to citizens. In parallel, Burkina is facing an acceleration of PFM reform needs. Revenue collection is one of the lowest in the region; computerized management systems reach a stage where they need crucial updates and modernization. Treasury cash management and procurement processes, among other obstacles to budget execution need to be fixed for ensuring adequate service delivery and tangible development outcomes.

(source : entretiens PTF)

Banque Mondiale – Project Information Document - Economic Governance and Citizen Engagement Project (P155121) – Nov 2015. Annex 5: Donors Support Matrix on Economic Governance Reforms. Revenue mobilization and forecasts. EU: Support to better identification of domestic revenue (VAT segmentation, fiscal expenditures, capacity building); Support the modernization of tax administration and the improvement of revenue forecasts and budget credibility. Switzerland ( CHF 1,920,000 + CHF 2,000,000 pipeline): Institutional development to the DGI: enhancement of SINTAX, support the fiscal policy unit, the fiscal control and training. Institutional development to the tax administration (second phase under preparation). Upgrading SINTAX, including equipment, training, and maintenance. Comprehensiveness and transparency Denmark (DKK 42,000,000): Budget support linked to anticorruption measures and mobilization of domestic revenue and budget transparency (Program Budget Support 2012–15). WB (\$ 3.5 million): TA to support the ongoing government efforts to align the legal and institutional framework with the new WAEMU directives Policy-based budgeting. EU: Technical support to POSEF for the elaboration of strategic plans, the production of statistics for the follow up of public policies, and the setup of costs accounting. Support budget programs and capacity building. WB: TA to support the ongoing government efforts to align the legal and institutional framework with the new WAEMU directives Predictability and control of budget execution and reporting. WB (\$10 million): Strengthening budget execution processes; enhancing budget management information systems and enhancing the performance of the internal oversight systems, through an operational internal audit function. Support the government in better handling the procurement function as an integrated part of budget preparation and execution. + Support the upgrade of information system for

budgeting and core treasury operations and interfacing with core systems			
Sous-question 3	Le personnel des ministères de tutelle et des agences prestataires de services des secteurs défense, justice et sécurité intérieure ayant un rôle à jouer dans la bonne gestion des finances publiques est-il outillé de manière appropriée (informations relatives au processus de programmation budgétaire, compétences, formation sur l'utilisation des outils, équipement, marge de manoeuvre)? Joue-t-il son rôle pleinement et selon les principes de la bonne gouvernance budgétaire ?	textes d'orientation et calendrier de programmation budgétaires, politiques publiques, stratégies sectorielles; outils de formation; outils de dissémination de l'information (eg. budget citoyen)	Entretiens avec représentants des entités pertinentes (exécutif, IFIs, PTFs) Entretiens avec analystes/politologues/universitaires
<p>Données récoltées :</p> <p>(entretiens)</p> <p>Budget programme – depuis mise en œuvre textes UEMOA, on a essayé plusieurs approches. Passage d’ordonnateur unique (MinFin) à décentralisation. Transition graduelle – tjrs dans budget objet, mais préparé en mode programme, même si exécution = budget objet. Pb = initialement les budgets sectoriels ont explosé le budget, donc arbitrage douloureux ; maintenant – tout est basé sur les politiques publiques et les programmes qui s’y attachent. Pb = les recettes ne suivent pas - 2018 qd le FMI est arrivé – il faut couper 260 milliards au niveau des investissements de la loi de finances 2018 = pb. Ministères pilotes : éducation, santé. Les autres ministères sont rentrés dedans - Gros accent sur la formation, formation des formateurs. Au niveau DGB, Dir Ref Budgétaire conduit le processus de mise en place du budget programme (avant secrétariat technique chargé du budget programme dpdt directement du MinFin, formés au Canada à travers cabinet IDEA et soutien de l’EU). Fonctionnaires dans postes pertinents ont eu possibilité de se former même ceux de défense et SI. Cf fin avril formation destinée aux responsables de programmes. Maintenant tous nommés et stabilisés dans leurs postes, mais environnement institutionnel = très mouvant. BF – MoD encore dotations. Domaine du secret. Il faudrait qu’on tire vers plus de transparence, au moins sur certains aspects.</p> <p>DGB – plusieurs directions techniques. Cadres importants de formateurs – MinFin a la capacité d’assurer les formations. + formation des parlementaires au budget programme, personnel permanent compris. Cette année, en réalité, vu la composition de l’AN aujourd’hui, il y a bcp de qualifiés, donc ça aide. Examen des avants projets – débat est plus enrichissant, plus cohérent. Enorme défi – qu’on ne puisse pas mettre allocation éternellement en cause. Il faut faire respecter ce qu’on dit aux sectoriels et arriver à donner l’argent. + décalage en loi de finances et résultat final (1 ou plusieurs lois rectificatives – passent tjrs par le parlement).</p> <p>(entretiens)</p> <p>GFP – BF dans UEMOA – textes (Directives 2009 instituant budget programmes) + Directive code de transparence. BF = 1er pays à adopter budget progr. Programme repose sur les pol publ avec un objectif annuel. 2017 = première LF utilisant budget programme + au niveau des textes regl marchés publics (alléger sans compromettre la qualité + transparence) ; budget exécuté à plus de 96 %. Introduction progressive : adaptation des outils sans totalement changer l’environnement pour que les acteurs ne soient pas perdus. La réforme n’est pas terminée (2020-2021) – obj 2019 = mettre en place les resp de program. Met accent actuellement sur qualité de la dépense outre célérité, en particulier des investissements. Respect des textes. Soumission loi de règlement (CC retard – gvt soumet projet de loi de règlement). Progrm d’urgence pour le Sahel - Ensemble d’investissements visant à améliorer la secu et les capacités des FDS + loi de programmation militaire. MoD projet de loi, avant soumission au conseil des ministres. Programmation pluriannuelle. Collaboration très fluide avec la défense. Processus de formulation budgétaire 2019 va commencer – enveloppe communiquée à travers plateforme informatique, donc les entités concernées ne peuvent pas soumettre de proposition allant au-delà de l’enveloppe, même psdc. Possibilité de rallonge</p>			



passe par MinFin après discussion en conseil des ministres = meilleur moyen. Rapport annuel des performances accompagne loi de règlement - élus ont plus de contrôle  
 Re : AN, élus déjà outillés (formation fournie par MINEFID DGB + bailleurs). Défi = changement de mentalité – imputabilité directe et clairement établie. Gens vont  
 raisonner performance, plutôt qu'absorption du budget (dépenser pour résultats). Feuille de route pour la mise en œuvre de la réforme avec appuis PTFs  
 Fonction publique entièrement couverte – fichier personnels et soldes. MoD reçoit la solde totale chaque mois, puis système interne pour le détail.  
 Maintien de la paix -Recettes de services – percepteurs spécialisés au niveau du ministère pour ce qui est reversé au trésor.

(source : entretiens PTF)

Réformes engagées dans la forme, pas encore dans le fonds, ie changement sur la façon de faire dans tous les secteurs (santé, édu, eau potable = plus en avance), même  
 au niveau des finances, on reste dans la forme. Saut qualitatif pas encore fait – très récent. Système d'info pas encore bien adapté. Organigramme et organisation des  
 ministères pas encore fait. On a des moyens, on fait ce qu'on veut avec et on essaie de justifier après. Def et IS = priorité car pression sécuritaire. Transparence n'est pas  
 leur plus gros souci. 2011, crise a montré qu'il faut plus de gvce à l'interne. Théoriquement, ils suivent le même processus que les autres ministères. En pratique, crédits  
 avec modalités simplifiées. Fonds globaux (appuis à la séc intérieure) = fourre-tout. Retour sur le budget (régularisation extra budgétaire). Partie complexe: bonne partie  
 de leurs moyens de fonctionnement ne proviennent pas de leur ministère (psdce, aucune transparence). Secteur assez bizarre: on a très peu de visibilité, même sur les  
 contributions extérieures. Pas de visibilité sur les coûts associés à la coopération internationale. Si info pas dans loi de finance, il y a des chances qu'elle soit dans loi  
 rectificative ou loi de règlement. Q sur les bénéfices des budgets programme et de la transparence. Si eux ne font pas le travail de lier résultats au budget, y compris les  
 appuis extérieurs, il est très difficile d'établir la chaine besoins-budgets-résultats. Intérêt de la transparence pour avoir un bon arbitrage = pas forcément encore intériorisé  
 Travail d'arbitrage : ce qui peut être redistribué est très limité lorsqu'on retire les dépenses incompréhensibles – salaire, dette, etc... Il faut donc une vision claire de ce qu'on  
 veut en matière de sécurité et défense afin d'informer l'arbitrage vis à vis des autres secteurs. Les techniciens des finances n'ont suffisamment d'éléments pour informer  
 leur travail + situation d'insécurité force aux « top-ups » pour défense et sécurité. MoD vient au ministère, mais pas de débat de fonds. Exposé des motifs à l'AN par  
 MinFin.

Processus budgétaire : AN ont un gros travail. ASCE-LC : nouveau texte = très récent ; mais ils s'en sortent bien car il y a des gens qui sont volontaires et exploitent toutes  
 les possibilités pour avancer. Plus pro-actifs et dynamiques. Inspections techniques des services soumettent leurs rapports à l'ASCE-LC. Volontarisme des acteurs  
 principaux = clé. Cour des Comptes : Ils ont moins de flexibilité que l'ASCE-LC. Carcan trop formel. Leur mandat couvre le secteur et lorsqu'ils reçoivent l'exécution du  
 budget, rien ne les empêche d'en examiner le détail ; mais sont très lourds, donc ça coince un peu. Pourrait faire rapport spécial sur défense et sécurité, mais ne poussent  
 pas les limites de leur mandat. Pb = + management qu'autre chose. Passage de la théorie à la pratique = pb de respect des règles. Le secteur fait du chantage (situation)  
 pour ne pas avoir à suivre les règles de la transparence. Il faut faire la part des choses sur les aspects secret défense.

Questions d'interférence de la psdce sur le secteur – cf hélicoptère Taiwan

(source : entretiens PTF)

Demande des corps d'une plus grande délégation en termes de gestion financière. Services sont en place, personnel en place (recrute en masse)  
 Capacité en gestion financière au sein du ministère sec. int. : mauvaise exécution du budget (paye, pas de problème ; mais budgétisation = problème ; frais de  
 fonctionnement). Etude dans les prochains mois : bilan des compétences humaines et réglementaires en matière de programmation financière (MinSecInt).

Sous-question 4	Le budget national correspond-il aux priorités stratégiques à moyen terme du gouvernement, y compris dans les secteurs défense, justice et sécurité intérieure ? Le processus de programmation budgétaire permet-il la tenue d'un débat inclusif, participatif et réaliste sur les choix	loi de finance & budget; politiques publiques, stratégies sectorielles; documents d'analyse	Entretiens avec représentants des entités pertinentes (exécutif, IFIs, PTFs) Entretiens avec analystes/politologues/universitaires
-----------------	--	---	---

	budgétaires ?		
<p>Données récoltées :  (entretiens) GFP – BF dans UEMOA – textes (Directives 2009 instituant budget programmes) + Directive code de transparence. BF = 1er pays à adopter budget progr. Programme repose sur les pol publ avec un objectif annuel</p> <p>(source : entretiens PTF)  Le gvt a bcp d’ambition et souhaite montrer résultats tangibles rapidement (d’où recours aux accords de gré à gré car procédure de passation des marchés tellement lentes – pas seulement) + crise budgétaire pas de ressources internes. BF = pionnier en matière + composante réforme budgétaire (adoption code gen des impot – facture normalisée (TVA). + passation marche Nouveau code + textes afferant</p> <p>2018 Bcp mesures sur la fiscalité car le pb = comment mobiliser plus de ressources internes + besoin d’améliorer l’efficacité de la dépense publique. Ajustement = important – déficit public très important (maîtrise de la dette + engagement vis à vis de l’UEMOA) convergence à 3% d’ici 2019 (FMI / BM). + ajustement très grand sur les dépenses entre loi de Finances et dépenses effectuées. Amélioration des projets d’investissement ; contrats de performance dans le domaine de la santé. Passation de marché (e-procurement pour essayer de réduire la durée (142 jrs entre appel d’offre et conclu) – pilote commence cette année) bcp de goulot d’étranglement. Tout marché doit être publié dans la revue des marchés publics (une seule revue – prend bcp de tps). Eviter qu’ils soient tentés de recourir aux « raccourcis »  Bcp de travail fait dans le domaine de la gvce dans le secteur minier – réglementation et contrôle de l’orpaillage (pb trafic, contrebande, sécurité, corruption, pollution des cours d’eau). Dernier volet dans le cadre de l’appui budgétaire – environnement des affaires. Impôts déclaration en ligne. Projet de gvce éco : douanes et impôts sur leur système. Recensement des contribuables, identifiant unique pour les contribuables pour pouvoir faire des recoupements  + volet lutte contre la corruption appui à la société civile (REN-LAC, CIFOEB) = au niveau central</p> <p>Projet d’appui aux collectivités territoriales (PACT) : financement plan devt territorial ; personnel clés (recouvrement, passation des marchés)  Renforcement des capacités. Fait suite à un vieux projet CDD (plan de devt territoriaux au niveau des communes) – 20 ans – clôturé cette année – des années qu’il y a la décentralisation, gvt doit prendre le relais.</p> <p>Situation de l’année dernière pas tenable (déficit de près de 10%) Investissements pub = cause principale du déficit ; augmentation des salaires (masse salariale n’a pas cessé d’augmenter, va se poursuivre accord sur éducation pour mettre fin aux grèves) Marge de manœuvre budgétaire = très peu. Base taxable = très limitée, très peu d’entreprises, + personnes dans le sect Ag sont trop pauvres pour être taxés. Situation budgétaire très compliquée. Augmentation des transferts notamment à soc des hydrocarbures (arrières) mais avec prix élevés du pétrole pourrait se répéter. Contexte pré-électoral ; revendications, attentes des populations = très légitimes  Croissance démographique forte + pb de sécurité. Mais BF = pays qui a des capacités de gestion meilleures que bcp d’autres pays de la région et des autorités qui veulent faire des choses. Contexte social, économique, politique et sécuritaire très difficile + hérite de certaines situations difficiles à corriger (masse salariale = énorme avec peu de retour ; eg. éducation, c’est très mauvaise éducation + apprentissage)</p> <p>(source : entretiens PTF)  Pub sect modernisation project – program for results (40 million over 4 years). Gvt implements, once indicator met, next tranche of funds released  Fonction publique : support to human resource management system across the administration. Renovate platform and ensure that all links are operational. System in place = système intégré de gestion administrative et salariale des personnels de l’Etat, SIGASPE. HR and payroll (la solde) = linked. Military in the system, but soldier’s pay</p>			

not included in the « masse salariale » ; local govt not on platform for local hires (if recruited by fonction publique, then on platform) ; ghost workers issue resolved by introduction of biometric registration of all employees during the transition 2015-2016.

Focusing on education and justice

Justice : capacity to respond to complaints – poor service delivery – build cap administrative justice in three regions (where there are serious issues) and at local level (contentious cases, admin ones) = Close to earmarked budget support – money allocated to specific indicators. BM provided support to Association des Journalistes du Burkina (AJB) as well as training on PFM, budget transparency and gvce issues with little to no return.

Econ gvce and citizen engagement (2016-2021)

Component 1 : renforcement de la participation citoyenne et de la redevabilité

gvce and accountability – Develop mechanisms for transparency and accountability – revamping of website to promote proactive disclosure of info and promote citizen engagement. Working with MINEFID DGB + Agence Nationale de Promotion des TIC (ANPTIC ; CIFOEB = part of committee). Cf. Directive on budget transparency : assessment of what they have achieved so far. BF has regressed in terms of budget transparency performance. Re : Budget citoyen – shouldn't be only a simplified version of loi de finances – some way to go. WB has concerns about CIFOEB's capacity to deliver as the OSC has recently gone through a significant personnel overhaul.

monitoring of service delivery – cellules d'engagement citoyen (civ soc integrated in decision making process of the sector – edu & sante ; policy and programming ; sector budget) – with oversight over the client service units. + redress system

Fiche d'évaluation communautaire (community score card) – to promote collaboration b/w service providers and communities – produce plan with indicator set (score card) which WB supports. Training of trainers and of facilitators – already done. Sensitization and roll-out next. If works well, there should be a follow-on project extended to other sectors. fighting corruption – support gvt's implementation of anti-corruption law. WB providing support to ASCE-LC to build online platform for declaration of assets. WB advocating for a manual dimension as well as challenges associated to online access = significant. REN-LAC will support ASCE-LC track asset declaration

BM also working with REN-LAC on promotion of public disclosure around the law, sensitization and the monitoring of its implementation. Pôles anticorruption = within the courts in Ouaga and Bobo ; set up to handle corruption cases exclusively – capacity building = part of the support with a view to help resolve the slow processing of the cases submitted by ASCE-LC to the justice system. WB hopes will evolve into a fully-fledged court

One of BF's weaknesses = implementation of laws, policies and new measures = why adopted program for result approach. Link support to results with appropriate incentives – ensure that results are sustainable (TA, mechanisms put in place). It's not going as expected. Component 2 : amélioration de la mobilisation des recettes intérieures et de la gestion des dépenses publiques. Obectif : élargir l'assiette fiscale, améliorer la collecte des recettes intérieures et renforcer la performance des dépenses publiques et la délivrance des biens et de services publics.

Component 3 : fonds de réponse rapide

Appui à la mise en œuvre de l'agenda des réformes de la gouvernance économique en vue de lever les contraintes réelles (au niveau institutionnel, réglementaire, des capacités et de la gouvernance, etc.) des services publics ; et de priorités additionnelles pertinentes mais non initialement prévues. Support to institutional capacity strengthening at national, regional and local levels (transparent, predictable resources to the communes). WB supporting cap bldg of the « réseaux de la décentralisation » of the AN so that can get more involved in decentralisation policy making. fiscal framework ; transfer of competences from national to local levels (study ongoing to identify capacity gaps that need to be filled). citizen participation (asso of municipalities in BF – AMBF) – AMBF working with OSC – obj = increase in revenue collection ; + other indicators.

Phase 1 ended in 2017 ; additional financing : introduction of indicators, so far going ok

Sous-question 5	Les textes prévoient-ils des mesures spécifiques afin d'assurer la bonne gestion des finances publiques dans les secteurs défense, justice et sécurité intérieure sans compromettre, ni la sécurité nationale, ni l'indépendance de la justice ?	textes fondateurs; documents d'analyse	Entretiens avec représentants des entités pertinentes (exécutif, IFIs, PTFs) Entretiens avec analystes/politologues/universitaires
Données récoltées : Pas de système spécifique en place Evaluation des Finances Publiques selon la méthodologie PEFA 2016 au Burkina Faso – AECOM - Décembre 2017 (PEFA check) p 28 « Dans l'ensemble, les activités de contrôle sont exclusivement centrées sur le contrôle de la régularité des opérations et du respect des règles et des procédures. Les règles en vigueur pour les paiements ont été respectées en 2016 sauf pour les dépenses payées sans ordonnancement préalable pour lesquelles la régularisation n'intervient pas systématiquement avant la fin de l'exercice. Le principe de la séparation des tâches suit le principe de la séparation des ordonnateurs et des comptables même si celui-ci ne joue plus sur la chaîne de la recette dominée par la DGI et la DGD depuis l'éviction du Trésor qui ne se contente plus que des tâches de centralisation budgétaire et comptable, en plus de son rôle de Caissier de l'Etat. Par contre, ce principe demeure en vigueur sur la chaîne de la dépense à travers le contrôle à priori des engagements des dépenses par le contrôleur financier (Contrôle de la DGCMEF auquel il faut ajouter celui sur la passation des marchés publics), le contrôle de la DGB et en aval le contrôle du comptable (DGCTCP). Si sur la période 2014-2016, le Ministère des Finances a bien été l'ordonnateur principal du Budget de l'Etat, le dispositif a bien changé avec la Loi organique n°073-2015/CNT relative aux lois de finances qui a introduit le principe de la multiplicité des ordonnateurs. Ainsi, selon l'article 70 de la LOLF : « les ministres sont ordonnateurs principaux des crédits, des programmes et des budgets annexes de leur ministère. Les présidents des institutions constitutionnelles sont ordonnateurs principaux des crédits, des programmes et des budgets annexes de leur institution ».			
<b>Question 7 : Dans quelle mesure les acteurs des secteurs défense, justice et sécurité intérieure contribuent-ils à la bonne gouvernance des finances publiques? Quels sont les défis rencontrés ?</b>		<b>Documents</b>	<b>Entretiens, focus groupe, enquête, etc.</b>
<b>Description de la question et lien avec le socle de référence :</b> <i>L'objectif de cette question est d'identifier les bonnes pratiques et les défis rencontrés par les secteurs de la défense, justice et sécurité intérieure dans le domaine de la gouvernance budgétaire.</i>			
Sous-question 1	Les dépenses de ces institutions apparaissent-elles toutes dans le budget de l'Etat ? Leur budget respectif est-il exhaustif, crédible et prévisible ?	politiques publiques; stratégies sectorielles; plans de programmation pluriannuelle	Entretiens avec représentants des entités pertinentes (exécutif, IFIs, PTFs) Entretiens avec analystes/politologues/universitaires
Données récoltées :  Loi de Finances 2018 + voir Question 6			
Sous-question 2	Les ministères de tutelle et les institutions concernées contribuent-ils à la transparence et à l'accessibilité des	Loi de règlement ; rapports d'exécution de la loi de finances par l'institution	Entretiens avec représentants des entités pertinentes (exécutif, IFIs, PTFs)

	documents et données budgétaires ? Rendent-ils compte de leur utilisation des finances publiques de manière exhaustive, précise et fiable ? Des mesures spécifiques sont-elles en place afin de ne compromettre, ni la sécurité nationale, ni l'indépendance de la justice ?	supérieure de contrôle financiers ; rapports de contrôle internes et externe; documents d'analyse	Entretiens avec analystes/politologues/universitaires
<p>Données récoltées : Pas de mesures spécifiques en place.</p> <p>Voir rapport PEFA 2017</p> <p>Etat de la gouvernance en Afrique de l'Ouest: Burkina Faso – CODESRIA/OSIWA - 2012</p> <p>pp 23-24 Les insuffisances du contrôle du Gouvernement et du Parlement sur les forces de sécurité. Au Burkina Faso comme ailleurs en Afrique, les questions militaires et de sécurité apparaissent bien souvent comme des domaines tabous. Les tensions larvées ou les remous qui secouent l'armée de temps à autre font l'objet d'un black-out total en matière de diffusion de l'information. D'autre part, les forces de police et de sécurité ne sont pas suffisamment comptables de leurs activités devant le Parlement. Cette faiblesse du contrôle des forces de l'ordre se manifeste par l'impunité dont bénéficient les auteurs de « bavures » et par des affrontements entre civils, policiers et militaires. Au cours de l'année 2011, le pays a connu une série de mutineries militaires dont l'ampleur est sans précédent et qui se sont traduites par de nombreux pillages, blessés et morts.</p> <p>La faiblesse de l'imputabilité du Gouvernement et de l'administration publique devant le Parlement et le peuple.</p> <p>Cette faiblesse trouve son origine dans plusieurs facteurs. Il faut citer, en premier lieu, la faible capacité des députés à exercer leur pouvoir d'amendement de la loi. Ce phénomène est aggravé par la faible maîtrise et la faible capacité des députés à utiliser les mécanismes de contrôle informatif (questions orales, d'actualité, écrites, commissions d'enquête, etc.) destinés à surveiller l'action des ministres et des services publics. Par ailleurs, on peut déplorer la faiblesse de l'imputabilité budgétaire et de la capacité des députés à contrôler les dépenses publiques ainsi que la politique budgétaire et fiscale du Gouvernement. En réalité, tout se passe comme s'il y avait un dévoiement de la mission et du rôle dévolu aux députés. En effet, ces derniers, plutôt que de s'attacher à leurs fonctions constitutionnelles, préfèrent s'investir dans des activités d'assistance sociale, d'intermédiation et, dans certains cas, de promotion du développement local. Quant aux citoyens qui peuvent à juste titre, dans une démocratie moderne, interpellier les élus nationaux comme les élus locaux, ils ont difficilement accès à l'information et aux documents administratifs nécessaires pour valablement jouer un tel rôle. D'ailleurs, la grande majorité des citoyens font preuve d'une méconnaissance du rôle du Parlement et du Gouvernement.</p> <p>pp 41 Aperçu d'ensemble des pratiques de la gouvernance et gestion économiques au Burkina Faso</p> <p>Le Burkina Faso a adhéré à plusieurs normes et codes régionaux et internationaux visant à garantir la promotion de la bonne gouvernance économique. Avec l'appui de partenaires tels que le FMI, la Banque mondiale et l'Union européenne, le Burkina Faso a mené des activités d'évaluation de la plupart des normes et codes notamment dans le cadre de l'évaluation de son secteur financier et de sa gestion des finances publiques.</p> <p>En ce qui concerne le Code des bonnes pratiques de la transparence fiscale et budgétaire, le Rapport d'autoévaluation du pays (RAEP) (2008) a relevé quelques dispositions législatives et réglementaires adoptées par le Burkina Faso dans le domaine des finances publiques afin de s'aligner sur les mécanismes de gestion financière établis par l'UEMOA. Dans ce sens, plusieurs partenaires comme le FMI et la Banque mondiale ont reconnu les progrès réalisés par le pays afin d'améliorer sa transparence financière par le biais, notamment, du renforcement de la législation et l'adoption du General Data Dissemination Standards (GDDS) pour son système statistique.</p>			

Cependant, quelques faiblesses persistent au niveau de la transparence fiscale où il est relevé une absence de code de bonne conduite.

pp 54-55 Promouvoir une gestion saine des finances publiques

Le Burkina a conduit méthodiquement et efficacement l'essentiel de son programme de stabilisation dans le cadre des programmes appuyés par le FMI depuis 1991 (SCADD, 2010). Depuis 2000, trois programmes de Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) ont pu être conclus avec le FMI. La dernière FRPC couvre la période 2007-2010. Les performances macroéconomiques se sont révélées satisfaisantes et ont permis au Burkina Faso de bénéficier successivement de l'Initiative PPTE mais aussi de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM). Le pays a fait également des efforts pour s'aligner sur le pacte de convergence sous-régionale de l'UEMOA, malgré le nombre insuffisant des critères de convergence (3 sur 8).

Le Burkina Faso a réalisé des progrès importants en matière de gestion des finances publiques. Les principales conclusions de l'évaluation PEFA 2007 indiquent clairement que le Burkina Faso a adopté une gestion prudente tout en approfondissant progressivement ses réformes économiques et financières. Sur les 31 Indicateurs, le Burkina Faso a reçu 6 notes en A, 8 notes en B, 10 notes en C dont cinq en C+22, et enfin 7 notes en D. Les résultats de l'enquête OCDE 2008 sur la mise en œuvre de la déclaration de Paris confirment cette appréciation positive de la qualité des systèmes de Gestion des finances publiques (GFP) du Burkina Faso. Dans l'enquête 2006, le Burkina Faso avait obtenu la note de 4 au titre de l'indicateur de mesure de la qualité de la gestion des finances publiques (EPIN) « système modérément fort » - pour la qualité de la gestion de son budget et des finances publiques. Cette note était légèrement supérieure au score moyen obtenu par les pays emprunteurs auprès de l'Association internationale de développement (IDA). La grande majorité des pays pris en considération dans l'Enquête 2006 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris se situaient dans les catégories « plutôt insuffisant » à « plutôt fiable », et environ 31 % des pays étaient dotés de systèmes considérés comme étant au moins « plutôt fiables ».

Sous-question 3	Les ministères de tutelle et les institutions concernées participent-ils activement à la phase d'évaluation du processus de programmation budgétaire aux fins d'améliorer leur performance dans l'exécution de leur budget, et la qualité de leurs prévisions et plans budgétaires?	Loi de règlement; rapports d'exécution de la loi de finances par l'institution supérieure de contrôle financiers; rapports de contrôle internes et externe; documents d'analyse	Entretiens avec représentants des entités pertinentes (exécutif, IFIs, PTFs) Entretiens avec analystes/politologues/universitaires
-----------------	---	---	---

Données récoltées :

Pas d'infos spécifiques disponibles

Voir rapport PEFA 2017

Etat de la gouvernance en Afrique de l'Ouest: Burkina Faso – CODESRIA/OSIWA - 2012

pp 54-55 Promouvoir une gestion saine des finances publiques

Le Burkina a conduit méthodiquement et efficacement l'essentiel de son programme de stabilisation dans le cadre des programmes appuyés par le FMI depuis 1991 (SCADD, 2010). Depuis 2000, trois programmes de Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) ont pu être conclus avec le FMI. La dernière FRPC couvre la période 2007-2010. Les performances macroéconomiques se sont révélées satisfaisantes et ont permis au Burkina Faso de bénéficier successivement de l'Initiative PPTE mais aussi de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM). Le pays a fait également des efforts pour s'aligner sur le pacte de convergence sous-régionale de l'UEMOA, malgré le nombre insuffisant des critères de convergence (3 sur 8).

Le Burkina Faso a réalisé des progrès importants en matière de gestion des finances publiques. Les principales conclusions de l'évaluation PEFA 2007 indiquent clairement que le Burkina Faso a adopté une gestion prudente tout en approfondissant progressivement ses réformes économiques et financières. Sur les 31 Indicateurs, le Burkina Faso a reçu 6 notes en A, 8 notes en B, 10 notes en C dont cinq en C+22, et enfin 7 notes en D. Les résultats de l'enquête OCDE 2008 sur la mise en œuvre de la déclaration

de Paris confirment cette appréciation positive de la qualité des systèmes de Gestion des finances publiques (GFP) du Burkina Faso. Dans l'enquête 2006, le Burkina Faso avait obtenu la note de 4 au titre de l'indicateur de mesure de la qualité de la gestion des finances publiques (EPIN) « système modérément fort » - pour la qualité de la gestion de son budget et des finances publiques. Cette note était légèrement supérieure au score moyen obtenu par les pays emprunteurs auprès de l'Association internationale de développement (IDA). La grande majorité des pays pris en considération dans l'Enquête 2006 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris se situaient dans les catégories « plutôt insuffisant » à « plutôt fiable », et environ 31 % des pays étaient dotés de systèmes considérés comme étant au moins « plutôt fiables ».

Depuis 2007, les principales évolutions permettent de souligner les constats suivants (SCADD, 2010) :

- La crédibilité globale du budget s'est améliorée mais reste dans l'ensemble d'un niveau moyen. Si l'exécution des dépenses apparaît relativement proche des prévisions, le PEFA a noté des prévisions de recettes trop optimistes. Cela introduit une régulation budgétaire interne qui affecte la crédibilité du processus budgétaire au niveau de ministères dépensiers du fait des gels d'engagement qui interviennent souvent. Ce constat a été confirmé par une étude récente du FMI conduite en 2007.
- L'exhaustivité et la transparence budgétaire sont jugées très satisfaisantes notamment du fait d'une classification budgétaire et comptable solide. Les limites liées à la faible diffusion des informations budgétaires auprès du public et de la société civile sont en train d'être corrigées. Le budget est maintenant publié sur le site internet officiel du Gouvernement et ce dernier conduit désormais des campagnes de communication annuelles sur le budget à l'adresse de la population.
- La budgétisation est aussi, à plusieurs égards, fondée sur les politiques nationales et comprend notamment un processus de préparation budgétaire bien structuré impliquant l'ensemble des ministères sectoriels avec un calendrier budgétaire précis. Le caractère pluriannuel de la préparation du budget est aussi effectif avec la mise en œuvre des CDMT même si on relève l'absence de mise en œuvre des autorisations de programme/crédits de paiement. Les budgets programmes n'ont toutefois pas encore réussi à s'enraciner et ne sont pas utilisés dans les décisions d'allocations budgétaires. Le Gouvernement prévoit de préparer une stratégie globale d'implantation du budget programme. Des efforts ont été faits pour doter la plupart des secteurs de politiques et programmes sectoriels. La conduite des revues de dépenses publiques a eu des résultats importants dans l'allocation des ressources vers les priorités nationales.
- La prévisibilité et le contrôle de l'exécution du budget apparaissent comme les domaines où des faiblesses sont les plus importantes. La prévisibilité des dépenses apparaît relativement satisfaisante. Le problème demeure la prévisibilité des recettes du fait essentiellement d'une faible transparence de l'assujettissement et des obligations des contribuables et d'une efficacité limitée dans le recouvrement des contributions fiscales et douanières. Les obligations douanières sont claires, mais les obligations fiscales des contribuables sont opaques et sont obérées par une complexité des règles d'imposition. La surestimation des prévisions de recettes introduit donc une prévisibilité limitée de la disponibilité des fonds pour l'engagement des dépenses.

Sous-question 4	Les acteurs impliqués dans le contrôle externe des secteurs défense, justice et sécurité intérieure ayant un mandat et/ou une expertise appropriée dans le domaine de la gestion des finances publiques jouent-ils leur rôle pleinement ?	Loi de règlement ; rapports d'exécution de la loi de finances par l'institution supérieure de contrôle financiers; rapports externes; documents d'analyse	Entretiens avec représentants des entités pertinentes (exécutif, IFIs, PTFs) Entretiens avec analystes/politologues/universitaires
-----------------	---	---	---

Données récoltées :

Voir Question 2 : AN Question 3 : Cour des Comptes et ASCE-LC

# Analyse des secteurs de la sécurité et de la justice au Sahel

–

## Annexe 4 – Grille d’analyse sécurité intérieure

---

### **Introduction**

Cette annexe présente la grille d’analyse du volet sécurité intérieure au Burkina Faso. Cette grille est construite sur base du socle de référence, tel qu’élaboré dans la phase préparatoire du projet et présenté dans le rapport de desk du 17-11-2017. Elle regroupe effectivement l’ensemble des éléments constituant le socle de référence, mais va également au-delà pour traiter des questions d’ordre politico-stratégique, culturelles, sociologiques, les problématiques régionales et les perceptions de la population et des acteurs de la justice et la sécurité au Burkina Faso.

Toutes les données récoltées sur le terrain et au travers de l’analyse de documents ont été introduites dans la grille d’analyse sous chacune des sous-questions de manière relativement brute. L’idée étant d’avoir dans un document l’ensemble des informations de base afin de répondre aux neuf questions principales. Les réponses se trouvent dans le rapport principale (section 4.2.1) et dresse l’état des lieux du secteur de la sécurité intérieure au Burkina Faso.



## Grille d'analyse sécurité intérieure

QUESTIONS SECURITE INTERIEURE		SOURCES D'INFORMATION	
Question 1 : Dans quelle mesure les institutions exerçant un rôle de direction donnent-elles les orientations nécessaires pour le bon fonctionnement du secteur de la sécurité intérieure ?		Documents	Entretiens, focus groupe, enquête, etc.
<p><b>Description de la question et lien avec le socle de référence :</b>  <i>L'objectif de cette question est d'analyser les institutions et les organes dirigeants qui exercent un rôle de direction autour et au sein du secteur de la sécurité intérieure. La question s'intéresse au rôle du chef de l'Etat, du parlement, du ministre/ des ministres en charge de la sécurité intérieure et des autorités administratives déconcentrées et décentralisées si elles ont des fonctions de sécurité intérieure. Cette question couvre la section 1 du socle de référence sécurité intérieure.</i></p>			
Sous-question 1	Quel est le rôle du chef de l'Etat par rapport au secteur de la sécurité intérieure ? Est-il aidé par un organisme de coordination (ex : conseil de sécurité intérieure) pour assurer le bon fonctionnement de la sécurité intérieure ?	Textes normatifs	Représentant du comité de coordination, du représentant de la présidence en charge des questions de sécurité intérieure.
<p>Données récoltées :</p> <p>Article 5220            Le Président du Faso est le Chef suprême des Forces armées nationales ; à ce titre, il préside le Conseil supérieur de la Défense. Il nomme le Chef d'Etat-major général des armées. Le Président du Faso décrète, après délibération en Conseil des ministres, l'état de siège et l'état d'urgence.</p> <p>Article 5922            Lorsque les institutions du Faso, l'indépendance de la Nation, l'intégrité de son territoire ou l'exécution de ses engagements sont menacées d'une manière grave et immédiate et/ou que le fonctionnement régulier des pouvoirs publics constitutionnels est interrompu, le Président du Faso prend, après délibération en Conseil des ministres, après consultation officielle des présidents du Sénat, de l'Assemblée nationale et du Conseil constitutionnel, les mesures exigées par ces circonstances. Il en informe la Nation par un message. En aucun cas, il ne peut être fait appel à des forces armées étrangères pour intervenir dans un conflit intérieur.            Le Président du Faso nomme aux emplois de la Haute administration civile et militaire, ainsi que dans les sociétés et entreprises à caractère stratégique déterminées par la loi.</p> <p>Concrètement le président du Faso – bien qu'ayant été au préalable ministre de la Défense- est assez discret et ne manifesterait pas un intérêt premier pour les questions de défense et de sécurité. Toutefois il a clairement affiché son attachement à la réforme lors du forum national d'octobre 2017. On note toutefois 8 mois après cet événement que ce dossier évolue lentement et que la décision relative à la mise en place des structures en charge de piloter la réforme tarde à être prise.            Le premier ministre est peu engagé sur ces questions, sa priorité étant les dossiers économiques et sociaux , le PDES en particulier.            L'ancien ministre de l'Intérieur Simon Campaoré en revanche connaît bien les questions de sécurité intérieure et s'est montré très actif pour faire évoluer les fonctions</p>			

de SI. Sa fonction de ministre d'Etat sans portefeuille pourrait lui conférer un rôle de coordination particulièrement intéressant pour garantir le caractère holistique de la RSS officiellement engagée dans le pays.

Certaines informations font état d'un certain malaise actuel entre l'exécutif et le monde militaire dont certaines raisons sont liées à l'histoire politique récente du pays ( coup d'Etat de 2015).

Extrait discours 1<sup>er</sup> Ministre, M Paul Kaba Thiéba sur la situation de la Nation devant l'Assemblée nationale le 17 avril 2018

#### Défense –sécurité

Comme je le mentionnais précédemment, le terrorisme est aujourd'hui l'une des principales menaces à notre sécurité nationale. Dans le cadre de la politique définie par le Président du Faso, mon Gouvernement a entrepris de renforcer les capacités opérationnelles des forces de sécurité ; de relever le niveau du système sécuritaire à travers le renforcement des capacités des forces de défense et de sécurité ; et de construire et de réhabiliter les services de sécurité. Pour ce dernier point il s'agit notamment de la construction ou de la réhabilitation :

- des commissariats de police de district de Thiou, Tankougounadié, Déou, Falangountou, Seytenga, Bahn, Arbinda, Gorgadji, Baraboulé, Tongomayel, Titabé et Kaïn ;
- des brigades territoriales de gendarmerie de Foutouri et de Ouou ;

du camp de l'Unité d'intervention polyvalente de la Police nationale du centre.

Dans le même ordre d'idées, 2 655 agents de force de sécurité ont été recrutés. Ce qui a permis de faire évoluer le ratio qui est passé d'un agent de sécurité pour 800 habitants en 2016 à un agent de sécurité pour 758 habitants en 2017, pour une norme internationale d'un agent pour 400 habitants.

Dans l'optique de repenser notre système de sécurité intérieure, le forum national sur la sécurité, organisé du 24 au 26 octobre 2017, a recommandé la formulation d'une politique de sécurité nationale qui est en cours de finalisation.

Concernant la sécurisation des personnes et leurs biens, les actions importantes suivantes ont été menées :

- l'organisation de 13 519 patrouilles dissuasives et 9 679 autres dans le cadre de la lutte contre l'incivisme;
- la conduite de 76 opérations de lutte contre le trafic illicite des drogues et des médicaments de rue ;
- l'organisation de 123 opérations de grandes envergures dans les zones criminogènes ;
- le renforcement de la sécurité au niveau des sites miniers.

Au cours de l'année 2018, le Gouvernement poursuivra ses efforts de renforcement du système sécuritaire national par :

- la finalisation de la politique de sécurité nationale comme annoncée toute à l'heure ;
- le renforcement des capacités opérationnelles des forces de défense et de sécurité ;
- le renforcement du dispositif de répression de la cybercriminalité ;
- l'intensification des patrouilles dissuasives ;
- la mise en circulation du Passeport à puce électronique (e-passeport) et la mise en oeuvre de la carte d'identité CEDEAO.

Au titre de la Défense nationale, le Gouvernement a consenti des efforts dans quatre directions : la poursuite de la réforme de l'Armée, la lutte contre le terrorisme, la sécurisation du territoire national et la recherche de la paix ainsi que de la sécurité internationale. En effet, au cours de l'année 2017, le Plan stratégique 2018-2022 pour la réforme des Forces Armées Nationales et la loi de programmation militaire quinquennale d'un coût de plus de 725 milliards de FCFA ont été adoptés. La réforme, une fois mise en oeuvre donnera un nouveau visage à l'institution militaire, en termes d'opérationnalité et de professionnalisme. Afin de lutter contre les attaques terroristes qui ont malheureusement endeuillé notre pays, des unités militaires permanentes ont été déployées sur le terrain. En outre, les opérations conjointes menées avec les armées soeurs du Mali, du Niger et appuyées par les pays partenaires ont permis de réduire considérablement la menace terroriste au Sahel et au Nord.

Dans le but de renforcer les capacités opérationnelles de nos forces armées, le Gouvernement a mené des actions de recrutement, d'équipement, de réalisation d'infrastructures, d'instruction, de formation et d'entraînement. On peut à ce titre, noter :

- la levée du contingent militaire de 2017 ;
- le recrutement de 100 élèves Sapeurs-Pompiers, 30 élèves Officiers d'active et 66 élèves Sous-officiers d'active ;
- la reprise du projet de construction des casernes militaires ;
- la poursuite de l'équipement des Forces Armées Nationales ;
- la poursuite des réalisations d'infrastructures, notamment au nord du pays.

Enfin, dans le cadre de la solidarité internationale, de la recherche de la paix et de la sécurité internationales, le Burkina Faso a été présent en 2017 sur plusieurs théâtres d'opérations de soutien à la paix avec des contingents militaires, des unités de police constituées, des observateurs militaires, des officiers d'Etat-major et des officiers de police civile. L'année 2018 sera principalement consacrée à la relecture de la politique de défense de notre pays pour l'adapter à la nature de la menace et au nouveau contexte, au renforcement de la gouvernance et de la coopération militaire ainsi qu'à l'opérationnalisation des cadres régionaux de lutte contre le terrorisme, en l'occurrence le G5 Sahel.

.....  
Le processus de modernisation de l'administration et de la bonne gouvernance s'est poursuivi avec notamment :

- la numérisation de plus de 17 800 dossiers d'agents intégrés en 2015 et 2016 ;
- l'adoption de la Stratégie nationale de promotion de la bonne gouvernance 2018-2027 et son premier plan d'actions 2018-2020 ;
- l'adoption du plan d'actions 2017-2019 du Partenariat pour un gouvernement ouvert ;
- l'adoption du guide d'évaluation des performances des structures de l'administration publique ;
- l'élaboration d'outils modernes de gestion des ressources humaines.

En termes de perspectives en matière de modernisation de l'administration, il est prévu, entre autres :

- l'adaptation de la plate-forme du guichet virtuel pour permettre l'inscription en ligne de tous les concours directs de niveau supérieur au Baccalauréat et d'au moins 50% des concours de niveau baccalauréat ;
- l'élaboration d'une stratégie de valorisation de l'expertise publique ;
- la relecture de la loi 033 portant régime juridique applicable aux emplois et aux agents des établissements publics de l'Etat;
- l'élaboration d'un organigramme type des départements ministériels en cohérence avec la mise en oeuvre du Budget programme ;
- la finalisation de la relecture du code du travail ;
- l'adoption d'une loi unique sur les régimes de prévention, de réparation des risques professionnels et de retraite applicables aux agents de la Fonction publique, aux militaires et aux magistrats.

.....  
Dans la consolidation de la démocratie et des libertés individuelles et collectives, les médias se doivent de jouer un rôle important. A ce titre, notre ambition est d'assurer l'accès à l'information juste pour tous, sur tout le territoire. Cet accès passe par l'amélioration de la couverture du territoire par la télévision, la radio et la presse écrite et l'amélioration du cadre juridique des médias. Dans ce domaine, l'année 2017 a été marquée par plusieurs actions volontaristes à savoir : la mise en oeuvre effective de la Télévision Numérique Terrestre (TNT) avec le lancement du premier multiplex, la mise en ondes de la radio rurale, le renforcement de la couverture géographique du territoire par les médias et l'élaboration du plan stratégique de communication. De même, des réformes pour améliorer le cadre juridique du secteur sont en cours. Il s'agit notamment des textes portant création et fonctionnement du musée national des médias, de la relecture de la loi portant droit d'accès aux documents administratifs et du décret portant création du Fonds d'appui à la presse privée.

En vue de renforcer les capacités technologiques et infrastructurelles, des équipements techniques de production pour la RTB et la Radio rurale ainsi que 17 émetteurs pour la Radio nationale et la Radio rurale ont été acquis. La conjugaison de l'ensemble de ces efforts a permis d'accroître porter le taux de couverture radiophonique de 75,5% en 2016 à 83,8% en 2017. Le Gouvernement a pour ambition de consolider les acquis et de poursuivre la politique d'amélioration de l'accès des populations à l'information par le déploiement de la TNT sur toute l'étendue du territoire national.

.....  
 Economie-recettes de l'Etat :

Les recettes totales et dons ont été mobilisés à hauteur de 1583,6 milliards de FCFA à fin décembre 2017 contre 1412,5 milliards en 2016, soit une progression de 12,1 %. L'amélioration du niveau des recettes totales est essentiellement tirée par la croissance des recettes propres qui sont passées à 1 389, 4 milliards de F CFA en 2017 contre 1 230,5 milliards de F CFA en 2016, soit un taux d'accroissement de 12,9%. Cette augmentation est consécutive à la hausse des recettes fiscales de 15,1% contribuant ainsi à améliorer le taux de pression fiscale qui passe à 16,6% contre 15,8% en 2016. Concernant les ressources extérieures, au 31 décembre 2017, un montant total de 77,9 milliards FCFA a été décaissé au titre des appuis budgétaires sur une prévision annuelle de 124,9 milliards FCFA, soit un taux de décaissement de 62,5%. Au titre des appuis projets, 201 milliards FCFA ont été décaissés sur une prévision annuelle de 388 milliards FCFA, soit un taux de 51,8% au titre de la mobilisation des ressources extérieures.

.....  
 Ainsi, dans le cadre de la mise en oeuvre du PUS - programme d'urgence pour le Sahel, le gouvernement a entrepris:

- la construction de 9 préfectures, 8 résidences de préfets et une résidence de secrétaire général de province ;
- la réhabilitation de 7 préfectures et 4 résidences de préfets ;
- la construction et la réhabilitation de clôtures de hauts commissariats et de préfecture.

.....  
 En matière d'énergie, la politique du Gouvernement vise trois objectifs stratégiques :

- premièrement, mettre fin au déficit énergétique du pays qui est de 50 MW et dont le taux d'accroissement annuel est de 15% ; - en deuxième lieu, accroître la compétitivité de l'économie en réduisant le coût du KWH qui varie actuellement entre 125 FCFA et 130 FCFA,
- troisièmement, accroître le taux d'accès à l'électricité de 20% actuellement à 45% en 2020.

Dans le cadre de l'intensification de l'accès des populations à l'électricité, les efforts déployés par le Gouvernement ont permis l'électrification de 106 nouvelles localités, dont 57 chefs-lieux de communes. De même, 527 localités sont en cours d'électrification ou de raccordement et 174 localités en phase de lancement. Ainsi, le nombre total de ménages raccordés au 31 décembre 2017 est de 662 108 contre 628 164 ménages en 2016. Cette dynamique a permis d'augmenter le taux d'électrification du pays pour le porter à 21% en 2017 contre 20% une année plus tôt. En milieu rural plus spécifiquement, ces réalisations ont permis d'augmenter le nombre total de localités électrifiées qui passe de 229 en 2016 à 250 localités en 2017 contre 187 en 2015. En conséquence, le nombre total de ménages raccordés en milieu rural passe de 32 530 ménages en 2016 à 34 559 ménages en 2017, soit une hausse de 6,2%. En outre, plus de 61 nouvelles infrastructures d'éducation, de loisirs et de santé ont été raccordées, soit un total de 986 infrastructures en 2017.

Sous-question 2	Quel rôle joue le parlement et comment s'assure-t-il que l'organisation, le fonctionnement du dispositif de la sécurité intérieure soit en cohérence avec le cadre légal, les moyens disponibles, les menaces majeures et les intérêts de l'Etat ? (voir également la question 9)	Textes normatifs	Commission parlementaire dédiée au domaine de la sécurité intérieure Représentants d'organisations internationales travaillant avec les parlementaires
-----------------	---	------------------	---

Données récoltées :

Le Parlement comprend deux chambres : l'Assemblée nationale et le Sénat. Le Parlement se réunit de plein droit et l'Assemblée nationale ne peut être dissoute pendant l'exercice des pouvoirs exceptionnels.

Article 10145 : La loi fixe les règles concernant :

- la citoyenneté, les droits civiques et l'exercice des libertés publiques ;
- les sujétions liées aux nécessités de la Défense nationale ;
- la procédure selon laquelle les coutumes seront constatées et mises en harmonie avec les principes fondamentaux de la Constitution ;
- la promotion du genre ;
- la détermination des crimes et délits ainsi que les peines qui leur sont applicables, la procédure pénale, l'amnistie ;

l'organisation des tribunaux judiciaires et administratifs et la procédure devant ces juridictions, le statut des magistrats, des officiers ministériels et auxiliaires de justice ; l'état de siège et l'état d'urgence.

Article 102

La loi de finances détermine, pour chaque année, les ressources et les charges de l'Etat. Le projet de loi de finances doit prévoir les recettes nécessaires à la couverture intégrale des dépenses.

Article 10346

Le Parlement vote les projets de lois de finances dans les conditions prévues par la loi. Le Parlement règle les comptes de la Nation, selon les modalités prévues par la loi de finances. Il est, à cet effet, assistée par la Cour des comptes qu'elle charge de toutes enquêtes et études se rapportant à l'exécution des recettes et des dépenses publiques, ou la gestion de la trésorerie nationale, des collectivités territoriales, des administrations ou institutions relevant de l'Etat ou soumises à son contrôle.

Le Parlement se réunit de plein droit en cas d'état de siège, s'il n'est pas en session. L'état de siège ne peut être prorogé au-delà de quinze jours qu'après autorisation de l'Assemblée. La déclaration de guerre et l'envoi de contingents ou d'observateurs militaires à l'étranger sont autorisés par le Parlement.

DU POUVOIR JUDICIAIRE

Article 124 : Le Pouvoir Judiciaire est confié aux juges ; il est exercé sur tout le territoire du Burkina Faso par les juridictions de l'ordre judiciaire et de l'ordre administratif déterminées par la loi.

Article 125 : Le Pouvoir Judiciaire est gardien des libertés individuelles et collectives. Il veille au respect des droits et libertés définis dans la présente Constitution.

Article 12665 : Les juridictions de l'ordre judiciaire et de l'ordre administratif au Burkina Faso sont : - la Cour de cassation ; - le Conseil d'Etat ; - la Cour des comptes ; - le Tribunal des conflits ; - les Cours et les Tribunaux institués par la loi.

Article 129 : Le pouvoir judiciaire est indépendant. Article 130 Les magistrats du siège ne sont soumis dans l'exercice de leurs fonctions qu'à l'autorité de la loi. Ils sont inamovibles. Article 131 Le Président du Faso est garant de l'indépendance du pouvoir judiciaire.

Le Président du Faso est le Président du Conseil supérieur de la magistrature. Le Garde des Sceaux, Ministre de la justice en est le premier vice-président et le premier Président de la Cour de cassation en est le deuxième vice président.

Article 13368 Le Conseil supérieur de la magistrature donne son avis sur toute question concernant l'indépendance de la magistrature et sur l'exercice du droit de grâce. Une loi organique fixe l'organisation, la composition, les attributions, et le fonctionnement du Conseil supérieur de la magistrature.

Article 13469 Le Conseil supérieur de la magistrature fait des propositions sur les nominations et les affectations des magistrats du siège de la Cour de cassation, du Conseil d'Etat et de la Cour des comptes et sur celles des premiers Présidents des Cours d'appel.

Il donne son avis sur les propositions du Ministre de la justice, relatives aux nominations des autres magistrats du siège.

Les magistrats du parquet sont nommés et affectés sur proposition du Ministre de la justice.

DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA COMMUNICATION

Article 160.3 : Il est institué une autorité administrative indépendante de régulation de la communication au public dénommée Conseil supérieur de la communication en abrégé (CSC). Article 160.4 : Une loi organique fixe les attributions, la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil supérieur de la communication. En pratique le parlement du BF n'assure pas sa fonction de contrôle du bon fonctionnement des FSI comme celui des FDN à défaut d'expérience de la « culture démocratique » mais plus encore à défaut de connaissances techniques concernant les modes d'action et règles relatives aux missions de police et de défense. La CODES ne disposerait qu'un seul député ( ancien militaire) ayant une expérience en la matière.

Sous-question 3	Comment le/les ministres en charge de la sécurité intérieure exerce-il/ils leur responsabilités ? Quel est le processus de nomination des hauts responsables des FSI ?	Textes normatifs délibérations du conseil des ministres	Ministères régaliens ; autorités régionales, locales. Parlement, commission dédiée au domaine de la sécurité intérieure
-----------------	--	--	--

Données récoltées :

Décret n°2017 /257 du 4 mai 2017 portant org du MSECUC

Comprend outre cabinet et SP un secrétariat permanent du comité national de lutte contre la drogue (SP/CNDL) → décret d'org du CNLD à demander ?????

Évoque l'org de la PN ( art 25 à29 )

Art 30 évoque « attributions GN » définit que GN est force militaire mise à dispo pour emploi MSECUC

Le ministre actuel de la sécurité s'investit dans sa fonction mais ne dispose pas de la même aura et de la forte personnalité de son prédécesseur actuellement ministre sans portefeuille auprès du président de la République. Au sein de la GN, on estime avoir de bonnes relations avec les services ministériels et avec le ministre lui-même. Il en est de même avec le ministre de la Défense actuel. On note toutefois une certaine discrétion des échelons ministériels sur les questions de sécurité intérieure, illustrée par le dernier traitement en matière de communication suite aux dernières attaques terroristes sur Ouagadougou en mars 2018. Aucune prise de parole officielle, ni du président de la République ni d'aucun ministre n'est venue informer la population sur cet attentat et sur les mesures que l'Etat envisageait de prendre dans l'avenir afin de lui garantir une meilleure protection. Une autre illustration de cette prudence dans l'engagement politique est celle relative au long silence des échelons politiques concernés relatif à la constitution de la structure interministérielle en charge de la mise en place de la future politique de sécurité nationale, annoncée par le président de la République à la clôture du forum sur la RSS organisé en octobre 2017. Le haut commandant de la gendarmerie est nommé en conseil des ministres conformément à la Constitution. L'actuel titulaire est en place depuis le 23 mai 2017 ; il semble disposer de la confiance du président. C'est un homme réservé, fier de sa fonction, très attaché à son institution, qui aime rappeler qu'elle a tjs eu une attitude républicaine, notamment lors des derniers événements de 2014. (entretiens). A noter la présence d'une autre personnalité influente au sein de la gendarmerie, celle de l'actuel chef de l'agence nationale de renseignement (ANR), le colonel major XXX de la même promotion que le Ht Cdt de la GN qui en raison de ses fonctions a officiellement ses entrées permanentes auprès du président de la République.

	Comment les autorités administratives déconcentrées et décentralisées exercent-ils leurs responsabilités en matière de sécurité intérieure ?	Textes normatifs Circulaires	Préfet, gouverneur, président région enquête de perception
--	--	---------------------------------	---

Données récoltées :

Les gouverneurs dans les régions, les hauts commissaires à l'échelon des provinces, les préfets dans les départements assurent le pilotage des actions en matière de

<p>sécurité intérieure. Les cdts de régions de GN, les commandants de Gpts et de compagnies sont les correspondants de ces autorités déconcentrées. Dans la région visitée lors de l'enquête terrain, on se félicite de la qualité des relations entretenues avec ces autorités déconcentrées. Quelques militaires de la gendarmerie ou des autres armées peuvent occuper ces fonctions administratives et politiques. La GN entretient également des relations avec les autorités décentralisées, les maires des communes. Les cdts de compagnies et ceux des brigades territoriales sont leurs correspondants habituels. Ces relations sont fréquentes notamment pour la mise en œuvre des disposition en matière de participation de la population à la mise oeuvre de la police de proximité conformément au décret 1052/2016 du 14 -11-2016 établi à ce sujet . La qualité de ces relations est variable.</p>			
Sous-question 5	Lorsqu'il existe dans le pays différentes FSI relevant de ministères différents, comment s'articulent les responsabilités entre chacun d'entre eux.	Textes normatifs Circulaires	Ministère régaliens Chef des FSI
<p>Données récoltées :</p> <p>Le Burkina dispose d'une PN civile et d'une GN , militaire, organisées selon le modèle français.</p> <p>La singularité de l'implantation des formations de la GN et de la PN est qu'elle s'est faite avec le temps de façon totalement anarchique, selon le bon vouloir des uns et des autres sans concertation au plan central. Aussi constate-on aujourd'hui l'absence totale d'implantations sécuritaires dans de nombreux départements du pays et la présence conjointe d'unités de PN et de GN dans d'autres. Cette question est restée jusqu'à une date récente un sujet sans intérêt, la priorité en termes sécuritaires étant essentiellement concentrée sous l'ancien régime sur la protection des autorités de l'Etat. La montée de l'insécurité générale, l'apparition du terrorisme, la nouvelle politique sécuritaire du gouvernement actuel, les conclusions d'une récente enquête de perception de la population ont conduit à mettre en lumière cette question du maillage sécuritaire interne et à s'interroger sur une meilleure optimisation des implantations respectives des unités de la GN et de la PN. Ce travail de clarification est nécessaire ; il devra porter sur l'ensemble du spectre des activités de sécurité intérieure, non seulement celui de la sécurité publique générale, mais aussi celui de la PJ, du renseignement, de l'ordre public, de la surveillance des frontières et des soutiens. Ce travail a été engagé sur le volet sécurité publique générale dans le cadre du PARSIB (éléments détaillés de l'étude de 1° ligne réalisée par le PARSIB seront les bienvenus pour compléter notre analyse). L'analyse de 1° ligne conduite, essentielle pour cette clarification, ne sera pas en soi suffisante pour un traitement exhaustif de la question d'une meilleure sécurité à apporter à la population . Elle devra s'inscrire dans un cadre plus holistique de traitement de la fonction de sécurité intérieure ; elle devra notamment prendre en considération les questions de police judiciaire et de couverture régionale de gestion des flux de populations pour raison économique , migration... La GN a travaillé sur cette question du maillage territorial, en interne mais aussi avec la PN ( non vérifié). Ils ont une position claire et souhaitent un arbitrage politique. Plusieurs cadres de haut niveau rencontrés ont exprimé leur point de vue sur cette question, qui traduit une forte convergence des positions en interne, autant au plan central que sur le terrain.</p> <p>Forum de la sécurité 2017 :</p> <p>Difficultés liées à la faiblesse de l'autorité de l'Etat. Faible maillage du territoire par les forces de défense et de sécurité (D.33) ; Absence de l'armée dans certaines localités menacées ; Faible contrôle des mouvements, porosité des frontières (D.11) ; Faible mécanisme de sécurisation et de gestion des prisons (D.10) ; Faiblesse de la coordination et de la collaboration entre forces de défense et de sécurité (D.34) et rivalité entre elles, ainsi qu'avec les autres services publics</p>			
Sous-question 6	Lorsqu'il existe dans un même pays, des FSI relevant d'un niveau central et des FSI relevant d'autorités déconcentrées (Etat, région, commune) comment les autorités responsables articulent-elles leurs responsabilités ?	Textes normatifs Circulaires	Ministères régaliens Préfet, gouverneur, président région, maire

<p>Données récoltées :</p> <p>Au Burkina on note la présence de polices municipales dans les grandes villes du pays à côté de la GN et de la PN, lesquelles dépendent de l'autorité des maires qui sont eux-mêmes OPJ alors que les personnels des PM ne le sont pas.</p> <p>Les textes sont clairs sur les attributions de polices municipales. Les échelons déconcentrés, gouverneurs, hauts commissaires exerçant la tutelle des autorités décentralisées, il leur appartient d'assurer la cohérence de leurs activités avec les maires.</p> <p>La visite en région effectuée n'a pas permis de dégager des problèmes de fonds de nature relationnelle entre la GN , les polices municipales et les autorités déconcentrées. Rien n'e garantit toutefois qu'il ne puisse en exister, notamment s'agissant de la mise en œuvre de la politique publique de police de proximité.</p>			
Sous-question 7	Comment s'articule la chaîne de responsabilité et de prise de décision du plus haut sommet de l'Etat aux structures de terrain ? Quelles délégations de pouvoirs ? Sont-elles normées ou implicites ?	Délibérations du conseil des ministres et du Conseil National de Sécurité Textes normatifs Circulaires	Cabinet de la Présidence (CNS) Ministère régaliens
<p>Données récoltées :</p> <p>Au Burkina, la chaîne de responsabilité en matière de sécurité est fixée par les textes, autant sur le plan administratif, judiciaire que militaire. Les délégations de pouvoirs relèvent de la politique de décentralisation et des délégations de compétences au travers des autorités déconcentrées.</p> <p>Le pouvoir judiciaire exerce une réelle tutelle sur les unités spécialisées en la matière comme les sections de recherche ou les brigades de recherche.</p> <p>Il n'a pas été possible de connaître le système relationnel au sein des offices spécialisés comme celui mis en place en matière de terrorisme ou de délinquance financière.</p>			
Sous-question 8	Quel rôle jouent l'ethnie, la religion, les groupes d'appartenance des hommes et femmes clés du secteur de la sécurité intérieure sur le processus décisionnel ?	Etudes sociologiques et politiques- Travaux de chercheurs et d'universitaires	Sociologues-analystes politiques- enquête de perception (SIPRI)
<p>Données récoltées :</p> <p>Le Burkina Faso est un pays multi-ethnique. La GN comprend des personnels des différentes ethnies nationales. Au cours de la visite nous n'avons toutefois pas rencontré des personnels des ethnies du nord, peulh, touareg.</p> <p>Lors des discussions il a été indiqué que le problème ethnique n'était pas un sujet au sein de la GN.</p> <p>Il convient toutefois de noter le rôle essentiel joué par l'ethnie Mossi qui constitue l'ossature des associations de Koglweogo. Ce sujet est clé au sein du pays, constituant une problématique sécuritaire dont le gouvernement actuel se préoccupe et qui fait aussi l'objet d'un travail de recherche particulier de la DUE.</p> <p>Lors des différents entretiens, le sujet évoqué au sein de la GN ne laisse pas sans réaction. La région visitée lors de la mission terrain (région de Bobo Dioulasso) n'est pas concernée par ce phénomène. Les différents personnels rencontrés au sein de la GN se disent légalistes et en général- avec quelques nuances-, opposés à un mélange des genres en ce qui concerne sécurité et justice dont ils estiment qu'elle doit rester une fonction de l'Etat. Certains relèvent l'utilité d'un travail relationnel avec la population mais sous d'autres formes que celles prises et souvent imposées impunément aux FSI par certaines des associations Koglweogo.</p> <p>La direction de la police de proximité du MSECUC travaille indirectement sur cette question au travers d'actions de sensibilisation et de formations des différents cadres de l'Etat (autorités administratives, policiers, gendarmes, autres représentants des FSI). Des séances de travail avec les associations sécuritaires du pays ( Koglweogo, dozos, ...) sont également prévues dans l'avenir.</p>			
<b>Question 2 : Dans quelle mesure le cadre légal propre au secteur de la sécurité</b>		<b>Documents</b>	<b>Entretiens, focus groupe, enquête, etc.</b>



intérieure est-il exhaustif, approprié et utilisé par l'ensemble des acteurs du secteur ?le			
<p><b>Description de la question et lien avec le socle de référence :</b>  L'objectif de cette question est d'analyser le cadre légal mis en place par le pays afin d'encadrer et de réguler le fonctionnement du secteur de la sécurité intérieure. Elle s'intéresse aux textes fondateurs (constitution, lois, etc.) et aux textes sur les structures, les statuts du personnel et les règles éthiques/déontologiques applicables aux acteurs du secteur de la sécurité intérieure. Il ne s'agit pas uniquement de savoir si le cadre légal existe, mais également de savoir s'il est exhaustif, approprié et utilisé par les acteurs de la sécurité intérieure ; à défaut, quelles sont les réformes en cours pour l'adapter ?  Cette question couvre la section 2 du socle de référence sécurité intérieure.</p>			
Sous-question 1	Quels sont les textes fondateurs du secteur de la sécurité intérieure (nationaux et internationaux) ? Sont-ils exhaustifs, appropriés et réellement utilisés ?	Constitution, traités internationaux et régionaux, conventions ratifiées, lois et décrets d'organisation de la police nationale-gendarmerie-garde nationale-service eaux et forêts- douanes- code pénal et code de procédure pénale	Ministères Intérieur, Défense, Justice, Finances- responsables des FSI (c'est-à-dire : DGPN-DGGN-commandant de la garde nationale-DGPC eaux et forêts-douanes) -Parlement autorités judiciaires-responsables secteur droits humains
<p>Données récoltées :</p> <p>Loi 032-2003 du 31-07-2003 relative à la sécurité intérieure. Définit le concept de défense civile, dont relève la sécurité intérieure. Dit ce que sont les FSI au BF ; La police de proximité : elle est « garantie par l'Etat et assurée par la force publique avec le concours des citoyens »; (article 10 dernier paragraphe) le partenariat entre les services de police et les différentes communautés sont déterminées par décret ( décret n°2016-1052 du 14-11-2016 sur les modalités de participation des populations à la mise en œuvre de la politique de proximité.</p> <p>Compétence territoriale :  (article 16 ) Les compétences de le PN et de la GN couvrent l'ensemble du territoire national. Un décret « précise toutefois les zones de compétences territoriales respectives en fonction des spécificités propres à chacune de ces forces de sécurité. Ce document règlementaire n'a jamais été publié, ce qu'ont confirmé plusieurs responsables rencontrés.</p> <p>Compétence d'attribution : Le texte fixe les missions de la PN ( article 18) et de la GN (article 19) ; peu de différences si ce n'est que la gendarmerie a des missions militaires de défense nationale et de police militaire. à noter que ce texte intègre la DOT dans les missions de défense civile et non dans les missions militaires de la GN ???? La PM n'a pas de compétence d'OPJ, qui relève uniquement du maire et de ses deux adjoints ; la PM a des compétences d'APJ  Ce texte prévoit clairement la possibilité pour les FST de conduire des « actions communes » avec les FSP des pays voisins (article 38)  La GN dépendant statutaire voit aussi son existence inscrite dans la loi d'organisation de la défense nationale (texte non obtenu malgré demandes pour le consulter).  La GN est soumise comme les autres armées à la loi N°038-2016 portant statut général des personnels des forces armées nationales.</p> <p>Forum de la sécurité 2017 :  Le secteur de la sécurité est encadré par un certain nombre de textes législatifs et règlementaires qui ont fait l'objet de réflexion durant le forum sur la sécurité.  Les textes de loi : La loi 032-2003/AN relative à la sécurité intérieure : cette loi constitue un des fondements du dispositif de la sécurité au Burkina Faso. Elle définit le champ de la sécurité intérieure et en fixe les principes généraux ; La politique nationale de défense : définit les principes généraux de la défense du territoire  Loi portant statut particulier des personnels des institutions impliquées dans la sécurité ; Loi contre la torture ; Loi contre la corruption ; Différents textes internationaux ratifiés par le Burkina Faso.</p>			

<p>Les décrets : La stratégie nationale de sécurité intérieure, adopté en 2010 ; Les décrets portant attributions et organisation et des ministères intervenant dans le secteur de la sécurité ; Les décrets portant adoption de différentes stratégies dans les domaines de la sécurité ou impactant la sécurité ; Décrets portant code de déontologie et organisation des carrières des personnels des institutions chargées de la sécurité ; Décret portant sur le régime des établissements pénitentiaires.</p> <p>Les arrêtés : Les arrêtés portant organisation des structures chargées de la sécurité et définissant leur organigramme ; Différents arrêtés réglementant divers secteurs de la sécurité. Le Burkina Faso dispose d'un ensemble de lois qui organisent et encadrent le secteur de la sécurité, notamment en ce qui concerne la déontologie et le respect des droits humains. Celui-ci est probablement perfectible et doit être analysé en fonction des différents éléments de diagnostics et recommandations. La sécurisation et catégorisation des actes administratifs (D.25) (dont la notion de « secret défense ») nécessitent néanmoins une attention urgente.</p>			
Sous-question 2	<p>Quels sont les textes définissant les structures ? Sont-ils exhaustifs, appropriés et réellement utilisés ? Quel est le niveau de précision dans les missions confiées à chacune d'entre elles ?</p>	<p>Lois organiques et ordinaires Règlements Circulaires précisant les attributions et compétences</p>	<p>ministère Intérieur, Défense, Finances Entretiens avec chaque directeur ou chef de service</p>
<p>Données récoltées : S'agissant de la GN, il n'existe de texte particulier prévoyant l'organisation et la structuration des différentes unités constituées. Les seuls textes existants définissent des attributions générales de la GN, sur les bases desquelles ont été définies des types d'unités calquées sur le système français. Par exemple, l'unité de GN de base au Burkina Faso est la brigade territoriale comme en France sans que soit défini explicitement ses attributions et ses relations fonctionnelles avec les unités de renforcement ( PSIG, EGM, ) ou spécialisées ( BR, BSR ),</p>			
Sous-question 3	<p>Existe-t-il des textes sur les statuts des personnels, sur la déontologie et le régime disciplinaire, sur les droits et devoirs des personnels, des règlements d'emploi ? Sont-ils exhaustifs, appropriés et réellement utilisés ?</p>	<p>Lois, règlements, circulaires</p>	<p>Responsables RH des FSI-inspection générale des services-syndicats et associations professionnelles direction des opérations</p>
<p>Données récoltées : Au Burkina les personnels de la GN sont régis par le statut général des militaires et par le statut particulier des personnels de la GN ( décret 2009/126 du 5 mars 2009) . Ce dernier document serait en cours de refonte. Il existe un règlement de discipline générale déterminant droits et devoirs du militaire. Pas de code de déontologie comme dans la police. Les règles à respecter se trouvent dans le décret précité. Ces textes sont clairs et utilisés mais il n'existe pas ou peu de circulaires de mise en application de ces textes explicitant les procédures à suivre notamment. Une seule a été présentée au cours de la visite, à savoir le processus de fusionnement par les différentes autorités hiérarchiques pour l'avancement des personnels.</p>			
Sous-question 4	<p>Quelle est la connaissance qu'ont les acteurs des FSI consultés du cadre légal ? Quelle est leur connaissance de l'institution et de ses règles ?</p>		<p>Focus groupe avec personnels FSI sélectionnés au hasard enquête de perception</p>
<p>Données récoltées :</p>			

La visite terrain limitée à des rencontres avec des cadres a permis de constater qu'ils connaissent le cadre législatif et réglementaire relatif à leur institution. Il n'est pas certain qu'il en soit de même pour tous les personnels de base. Sur la RH, les personnels connaissent en particulier les règles en matière de recrutement, de mobilité, d'avancement, disciplinaires.			
Sous-question 5	Des projets de réforme du cadre légal sont-ils en cours d'élaboration ? Si oui lesquels ?	Stratégie nationale du secteur de la sécurité intérieure, plan d'action ou tout autre document de développement au moyen terme du secteur de la sécurité intérieure	Ministre de la sécurité intérieure direction de la planification du ministère Premier ministre – Primature acteurs internationaux soutenant le développement du secteur de la sécurité intérieure Parlement
Données récoltées : Toutes les réflexions en cours suite au forum de 2017 sur la sécurité sont susceptibles selon les choix futurs effectués par les autorités de l'Etat à conduire à des modifications de certains textes légaux touchant les FSI. Actuellement, le statut particulier des personnels de GN serait en cours de refonte. Des textes relatifs à certaines nouvelles structures récemment créées sont en discussion au Parlement ( ANR par exemple ). L'UE travaille en collaboration avec le gouvernement du BF sur la réforme de la chaîne pénale. Un diagnostic a été établi (par des consultants sous financement UE), et un comité pour la réforme doit être mis en place depuis 1 an. Problème de leadership du ministère de la justice. Il y a eu énormément de formation sur la chaîne pénale. Il faut arrêter cela maintenant et travailler sur les blocages de coordination, principalement lié à des individus. Grande méfiance du ministère de la sécurité par rapport à la justice. Relation problématique. (source : entretien)			
<b>Question 3 : Dans quelle mesure les politiques publiques et stratégies propres au secteur de la sécurité intérieure sont-elles appropriées et utilisées par l'ensemble des acteurs du secteur ?</b>		<b>Documents</b>	<b>Entretiens, focus groupe, enquête, etc.</b>
<b>Description de la question et lien avec le socle de référence :</b> <i>L'objectif de cette question est d'analyser les politiques publiques et autres stratégies mises en place par le gouvernement pour le développement du secteur de la sécurité intérieure. Il convient d'identifier comment elles sont définies et si elles sont appropriées et utilisées par les FSI. Cette question analyse également les politiques et les stratégies pour la coopération régionale et internationale (notamment pour la lutte contre le crime organisé). Cette question couvre la section 3 du socle de référence sécurité intérieure.</i>			
Sous-question 1	Comment sont définies les politiques publiques ? Qui les initie ? Quels sujets sont abordés ? Sont-elles concertées entre plusieurs ministères ? Les acteurs de terrain sont-ils associés ? Sont-elles budgétisées ? Comment sont-elles approuvées ?	Lois de programmation et d'orientation-lois de finance- plans quinquennaux-discours de politique générale-lettre du Président à la nation circulaires interministérielles et ministérielles	Cabinet présidence ministères régaliens Parlement
Données récoltées :			

Il existe au Burkina une stratégie nationale de sécurité intérieure ( 2011-2020) parue par décret 2010-315 Minsecu du 17-06-2010 toujours en vigueur. Ce document dont le contenu est sur certains points toujours d'actualité semble un peu oublié en raison des modifications politiques intervenues depuis et des nouveaux projets de l'EU sur la sécurité intérieure, Parsib, Garci, G5 Sahel. Ces engagements internationaux assortis de tous les moyens financiers nécessaires permettent effectivement de procéder à des réformes concrètes du secteur de la sécurité intérieure et ont ainsi toute l'attention des autorités nationales. Ces projets concernent les questions de terrorisme, un fonctionnement plus démocratique, les questions migratoires, les questions de sécurité et de défense régionale. Certains axes comme les questions migratoires sont cependant moins partagés en tant que priorités avec les bailleurs qui eux les placent à la première place dans leurs feuilles de route.

Il existe au BF le décret N°2009-055/PRES/PM/MT/MEF/SECU du 17 février 2009 portant adoption du document de politique nationale de sécurité routière (à titre de régularisation). JO N°12 du 26 mars 2009

Une enquête de perception auprès de la population et des FSI a été menée par un organisme de recherche Burkinabais (CGD – Centre pour la gouvernance démocratique Burkina Faso) en 2017. Cette enquête, financée par l'UE, a été utilisée lors du forum de la sécurité de fin 2017 pour informer les débats et les réflexions. En voici certains éléments intéressants pour cette sous-question : Ainsi, en ce qui concerne la Stratégie nationale de sécurité intérieure, plus particulièrement son niveau de connaissance par les agents des FSI, la nécessité d'une stratégie de communication s'impose avec pour groupes cibles les agents des FSI. En effet, cette stratégie semble être méconnue par au moins 7 agents sur 10. Les éléments de la stratégie nationale les plus faibles à améliorer ou à modifier sont principalement : le diagnostic de la sécurité intérieure (25%), l'approche conceptuelle (25%), l'analyse des menaces (13%). D'ailleurs, une forte majorité des répondants considère que la stratégie nationale de sécurité intérieure ne répond pas aux nouvelles exigences de la sécurité intérieure, d'autant que sa mise en oeuvre se heurte à des difficultés liées au système de commandement, aux rapports entre FSI, aux domaines de compétences.

Selon certains interlocuteurs, la gendarmerie ne souhaite pas être impliquée dans un processus de RSS, lancé après le forum sur la sécurité. L'argumentaire est de dire qu'il ne faut pas réformer en tant de crise. Le risque est trop élevé. Ils ne veulent pas non plus être dans une stratégie de SI. Ils se cachent sous la tutelle du ministère de la défense.

(source : entretien)

Sous-question 2	Comment sont analysés les menaces et les besoins des populations ? Sont-ils pris en compte dans les politiques/stratégies ?	Eventuels audits réalisés à titre public ou privé documents de stratégie nationale Livre blanc sur la sécurité rapports de mission d'opérateurs internationaux, d'ONG	Ministère de l'Intérieur membres du conseil national de sécurité parlementaires représentants de la société civile ONG enquête de perception
-----------------	---	--	--

Données récoltées :

Les menaces en termes de sécurité sont effectivement prises en considération dans la stratégie nationale de sécurité intérieure déjà évoquée au titre II de ce document. Cette analyse est assez exhaustive et intègre toutes les dimensions de la sécurité ( sécurité humaine) les aspects nationaux et internationaux. L'enquête de perception du CGD, beaucoup plus récente, confirme tous les points précédemment identifiés par la stratégie même si ceux-ci sont moins détaillés.

Une enquête de perception auprès de la population et des FSI a été menée par un organisme de recherche Burkinabais (CGD – Centre pour la gouvernance démocratique Burkina Faso) en 2017. Cette enquête, financée par l'UE, a été utilisée lors du forum de la sécurité de fin 2017 pour informer les débats et les réflexions. En voici certains éléments intéressants pour cette sous-question : D'une part, la grande majorité des enquêtés notent : i) une amélioration de la sécurité de façon générale ou au niveau local ; ii) l'impact positif des initiatives locales de sécurité ; iii) une appréciation positive du niveau actuel de sécurité dans les localités (70%) ; iv) un sentiment de sécurité

dans leur maison (77%), dans le quartier ou village (68%). D'autre part, : i) plus de la moitié des personnes interrogées (52%) pensent qu'il n'est pas possible de circuler dans nos villes et campagnes, de voyager à l'intérieur du pays sans craindre pour sa sécurité ; ii) dans des focus group notamment dans la région du Sahel, une aggravation de l'insécurité a été notée avec l'apparition de la menace terroriste ; iii) tout comme l'expansion de l'insécurité au regard de la recrudescence des attaques, des vols et des braquages.

Les types d'insécurité les plus récurrents sont : les vols d'animaux ou de bétail (27%), les vols à la maison (22%), les infractions à la sécurité routière (22%), les vols dans un lieu public (20%), les vols dans les champs (14%), les vols de moyens de déplacement (12%), l'escroquerie (11%), les violences verbales (11%), les agressions physiques (8%), les menaces à main armée (5%), les violences domestiques (4%), les violences sexuelles (2%), les homicides (2%), les autres actes de violence (1%).

Parmi les multiples causes de l'insécurité, on peut citer les désordres et troubles dans le pays (46%), les agressions physiques ou morales (21%), les attaques ou menaces contre les biens (14%) les menaces contre les droits et libertés (10%).

Selon les répondants, les cinq (5) principales causes d'insécurité dans le pays auxquelles le Gouvernement devrait s'attaquer sont, par ordre d'importance, : i) la corruption publique et les atteintes aux biens publics (environ 57% des répondants) ; ii) la pauvreté et le chômage (environ 45%) ; iii) le banditisme (36%) ; iv) la justice et le lynchage populaire ; v) les conflits liés à la politique ; vi) les manifestations violentes sur la voie publique. Au niveau local, les principales causes d'insécurité citées auxquels le Gouvernement devrait s'attaquer sont : i) la pauvreté et le chômage (60%) ; ii) le banditisme (environ 40%) ; iii) la prolifération des armes (environ 40%) ; iv) les manifestations violentes sur la voie publique (environ 36%) ; v) les violences domestiques (environ 42%). Pour expliquer le phénomène de l'insécurité, certains répondants ont avancé des raisons d'ordre économique. A cela s'ajoutent des causes liées aux faiblesses même de l'appareil étatique. Sur le plan social, certains facteurs seraient de nature à favoriser l'insécurité. Ainsi de la déliquescence de certaines valeurs sociales, de la prégnance de l'analphabétisme et de l'accroissement de l'extrémisme religieux.

Face aux attaques terroristes, on aurait pu s'attendre à ce que les Burkinabè changent de conduite ou de comportement. Il n'en est rien pour la majorité d'entre eux. En effet, près de 6 enquêtés sur 10 (59%) affirment que ni eux ni aucun des membres de leurs familles n'ont changé de comportement suite aux attaques terroristes que notre pays a connues. Seul 4 Burkinabè sur 10 ont changé de comportement.

Manque d'information : il serait intéressant de voir comment les résultats de l'enquête vont être pris en compte dans la définition des futures politiques publiques et stratégies et matière de sécurité intérieure. L'avis des cadres du ministère et des FSI par rapport aux résultats seraient intéressant de recueillir lors de la mission de terrain.

En ce qui concerne l'état actuel de la sécurité, le score de 6/10 a été attribué par les agents des FSI. Ce score qui rejoint celui attribué par la population elle-même dans le cadre de la présente enquête, témoigne d'un niveau de sécurité acceptable mais qui est loin d'être satisfaisant. D'ailleurs, selon 6 agents des FSI sur 10 (63%), il n'est pas possible de circuler dans les villes et campagnes du pays sans crainte pour sa sécurité. Cependant, à l'échelle des localités, 8 agents sur 10 (80%) pensent que le niveau de sécurité dans leur localité est bon. C'est donc sur les axes routiers que l'insécurité est plus grande, selon les perceptions des agents des FSI.

A explorer, comment assurer une meilleure sécurité sur les grands axes routiers, afin d'améliorer la mobilité des populations. C'est un problème bien spécifique qui ressort de la part de la population et des FSI. Quel est le problème majeur ? Comment l'aborder et le traiter ?

En ce qui concerne l'évolution de la situation sécuritaire dans le pays, elle se serait améliorée selon 6 agents sur 10 (60%) au cours des douze derniers mois. Pour un plus de 2 agents sur 10 (22%), elle est restée inchangée. Au niveau des localités, à peu près la même proportion d'agents (59%) pensent que la situation s'est améliorée au cours de la même période. Et un peu plus d'un tiers (36%) pensent qu'elle est restée sans changement. Selon les résultats de l'enquête qualitative, les besoins prioritaires des populations en matière de sécurité portent sur la préservation de leur vie et de leurs biens. Les populations ont besoin de la présence rassurante des forces de défense et de sécurité à leurs côtés. Un autre besoin perçu par les agents des FSI, c'est la protection des informateurs et autres collaborateurs des FSI issus de la population civile.

Les principales causes d'insécurité auxquelles le Gouvernement devrait s'attaquer, selon les agents des FSI sont : i) la corruption publique et les atteintes aux biens publics (51%) ; ii) La justice et les lynchages populaires ; iii) le banditisme ; iv) les violences sexuelles ; v) les manifestations violentes sur la voie publique. Concernant les

menaces prioritaires en matière de sécurité qui devraient être gérées en priorité, les participants aux groupes de discussion et entrevues individuelles ont souligné que cela varie en fonction des zones. Le problème de l'identification des personnes recherchées, l'absence de fichier d'identification réduisent par ailleurs la capacité à faire face à différentes menaces. Malgré la recrudescence des attaques terroristes au Burkina Faso, plus de la moitié des agents des FSI affirment qu'eux ou les membres de leur famille n'ont pas changé de comportement du fait de ces attaques.			
Sous-question 3	Dans quelle mesure les politiques/stratégies sont-elles mises en œuvre, suivies et évaluées ?	Eventuels audits réalisés à titre public ou privé Documents de stratégie nationale Livre blanc sur la sécurité Rapports de mission d'opérateurs internationaux, d'ONG	Responsables des FSI- INS-CNESS association de citoyens société civile membres de la Cour des comptes commissions parlementaires ad hoc
Données récoltées : La stratégie nationale de sécurité intérieure énonce en conclusion l'établissement de plans d'action pour la mise en œuvre des différents axes stratégiques retenus dans ce document. Aucune information ou visite n'a permis de déterminer si ces plans d'action existaient effectivement et la manière dont ils étaient suivis et évalués. Il convient de préciser que le programme Parsib en place depuis 2016 vient se superposer à certains axes prioritaires de la stratégie ( ex : le renseignement, la communication, la coordination entre services opérationnels ) et ont sans doute occulté le volet purement national des actions à conduire au nom de la stratégie.			
Sous-question 4	Y-a-t-il un espace et un intérêt auprès des acteurs consultés de se projeter dans une stratégie à moyen ou long terme ?		Ministère de l'Intérieur membres du conseil national de sécurité parlementaires responsables des FSI enquête de perception
Données récoltées : Beaucoup d'acteurs consultés ont fait apparaître leur intérêt pour une modernisation de leur outil. Cet intérêt est accru du fait de l'accroissement des soutiens obtenus notamment de ceux de l'UE qui jusqu'à une période récente restait en retrait par rapport à des acteurs bilatéraux comme la France ou les USA. L'enquête de perception et son volet interne aux FSI a constitué une sorte de catalyseur pour impulser une dynamique auprès des FSI. Le forum d'octobre 2017 a matérialisé un engagement politique fort pour ces questions. Il sans doute suscité des attentes mais a pu aussi créer des impatiences dont il conviendrait de répondre par des initiatives au risque de créer des frustrations. Au sein de FSI, l'attente est aujourd'hui importante e ; elle est sans doute tout aussi importante auprès de la population pour d'autres raisons.			
Sous-question 5	La coopération internationale et régionale, fait-elle l'objet d'un politique dynamique d'incitation et d'impulsion ? Quelles sont les thématiques principales de cette coopération ?	Textes normatifs circulaires politiques régionales et internationales	Service des affaires internationales et régionales du ministère de l'Intérieur ministère des affaires étrangères
Données récoltées : La stratégie de SI 2011-2020 a défini un axe spécifique sur le renforcement de la coopération international et régionale. Le développement d'organismes régionaux			

<p>comme le G5 Sahel, les différents projets régionaux comme ACTS (France) Garsi, FC G 5 Sahel ( UE ) Progef ( gestion des frontières) ont développé cette capacité à raisonner au niveau régional. L'impulsion est surtout extérieure. L'OIM gère pour le compte de la DUE un programme régional de gestions des frontières s'appuyant sur la « stratégie nationale de migration » adoptée en février 2017 déclinée en un plan d'action en 5 axes.</p>			
Sous-question 6	Les politiques et stratégies prennent-elles en compte l'égalité des genres, les besoins des plus vulnérables (enfants, femmes et personne âgées) et des jeunes ?	Politiques nationales rapports de mission d'opérateurs internationaux, d'ONG	Ministère de la sécurité intérieure (direction de la planification) organisations de la société civile, défense des plus vulnérables. organisations de jeunes
Données récoltées :			
<b>Question 4 : Dans quelle mesure l'organisation/structures du secteur de la sécurité intérieure permet-elle de remplir efficacement ses missions et fonctions ?</b>		<b>Documents</b>	<b>Entretiens, focus groupe, enquête, etc.</b>
<p><b>Description de la question et lien avec le socle de référence :</b>  <i>L'objectif de cette question est d'analyser l'organisation et les structures du secteur de la sécurité intérieure et de connaître son efficacité par rapport à ses missions et à ses fonctions. Elle s'intéresse aux structures étatiques (police, gendarmerie, garde, douanes, eaux et forêt, protection civile) et non-étatiques (police municipale, entreprise privé de sécurité, groupes informels). Elle aborde également les attributions des FSI, ses rôles, ses différents types d'organisation et sa répartition géographique. Cette question couvre la section 4.1 du socle de référence sécurité intérieure.</i></p>			
Sous-question 1	Comment est organisé le ministère de la Sécurité intérieure ainsi que les FSI ? Quels sont les effectifs ? Leur organisation ? Existe-t-il un ou plusieurs ministères régaliens de rattachement pour les FSI ?	Organigrammes tableau des effectifs études sur le secteur de la Sécurité intérieure	Directeurs, chefs de service secrétariat général du ministère responsables des FSI
Données récoltées :			
<p>Source : La GN en 2018 : extrait document projet Garsi. La GN est une force de police à un statut militaire, qui assure toutes les missions de Police (maintien et rétablissement de l'ordre, paix publique, police judiciaire, renseignements, intervention...) mais aussi qui participe à la défense opérationnelle militaire du territoire en appui des forces armées (notamment l'armée de terre). Elle est soumise à une triple tutelle : Le Ministère de la Sécurité, le Ministère de la Défense et le Ministère de la Justice (pour les enquêtes judiciaires). La GN se subdivise en deux grandes composantes à savoir, la Gendarmerie Départementale et la Gendarmerie Mobile. Ces deux composantes sont concernées par la recherche du renseignement qui constitue une partie de leurs missions respectives.</p> <p>(1) La Gendarmerie Départementale. Constituée par des unités territoriales (Régions, Groupements, Compagnies, brigades) en charge des missions de police administrative et judiciaire ainsi que des unités plus spécialisées comme les pelotons de surveillance et intervention de la Gendarmerie– PSIG, les postes de sécurité routière (PSR), les brigades des recherches....</p> <p>(2) La Gendarmerie Mobile. Est organisée en groupements, escadrons et pelotons et, a pour missions principales le maintien de l'ordre et la défense opérationnelle du territoire.</p> <p>(a) Unité Spéciale d'Intervention – USIGN. Unité d'élite de la Gendarmerie Mobile qui est chargée de lutter contre la menace terroriste quel que soit le milieu, en</p>			

prévention ou en intervention post événementielle. Elle est aussi en charge de l'intervention très spécifique en milieu pénitentiaire, de la protection des personnalités en temps de crise et, de la surveillance des sites sensibles. Elle est composée par un escadron d'intervention, un escadron de soutien et un escadron d'appui opérationnel.

(b) Groupement de Sécurité d'Intervention – GSIG. Ses escadrons ont pour mission de garantir la sécurité des institutions démocratiques et sont en charge du service d'ordre à la Présidence.

Source : Entretien avec cadre GN mission principale :

La gendarmerie dispose en outre de brigades de villes qui sont des brigades territoriales implantées dans les grandes agglomérations et qui travaillent sur des mêmes circonscriptions territoriales que les commissariats, effectuant les mêmes tâches qu'eux.

Source : décret 2010-315 du 17 juin 2010 portant adoption du document de stratégie nationale de sécurité intérieure 2010-2020

Avec un effectif de cinq mille deux cent dix-neuf (5219) hommes dont cinq cent (500) en formation au 31 août 2009, le ratio gendarmerie/population est d'un (01) gendarme pour deux mille six cent quatre-vingt-cinq (2685) habitants.

La Gendarmerie nationale compte :

- un Etat-major avec huit (08) directions et services rattachés ;
- une structure de formation (Ecole nationale de gendarmerie) ;
- trois régions de gendarmerie à Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et Kaya ;

NOUVEAU

Une légion spéciale de GN comprenant :

l'unité spéciale d'intervention de la GN » chargée essentiellement lutte contre terrorisme

le Gpt d'escorte et d'honneur au profit personnalités et sécu matières dangereuses,

le GSIGN, chargé protection des institutions et hautes personnalités, de la déf des PS

- huit (08) groupements départementaux (Kaya, Ouahigouya, Dori, Bobo-Dioulasso, Dédougou, Gaoua, Ouagadougou, Fada N'Gourma) ;

10 groupement en 2018 pour 13 régions adm ( nouveaux gpts lesquels ???) avec 3 SR, 29 Cies et 10 BR pour 45 provinces, 113 BT pour 350 départements, 19 BT de villes pour 19 arrondissements et 2 communes urbaines, 10 BP routière, 10 PSIG. 7 centres de surv et intervention. 19 postes sécurité routière , 2 BTAériens . 13 postes GN ( démembrement d'une BT)

ON relève globalement une augmentation du nombre des unités de la GN selon un schéma directeur dont je n'ai pu obtenir communication.

- trois (03) groupements mobiles (Bobo-Dioulasso, Ouagadougou, Kaya) ;

2 gpts mobiles en 2018 ( Kaya a disparu : confirmé) dont 11 EGM

- dix-huit (18) compagnies dont une aéroportuaire à Ouagadougou ;

- cent quatorze (114) brigades territoriales ; neuf (09) brigades de prévention routière ;

- trois (03) sections de recherches (Bobo-Dioulasso, Ouagadougou, Kaya) ;

- onze (11) brigades de recherches ;

- sept (07) brigades ville dont cinq (05) à Ouagadougou et deux (02) à Bobo-Dioulasso, couvrant le territoire des arrondissements ;

- deux (02) brigades de transport aérien (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso) ;

- dix (10) postes de sécurité routière ;

- trois (03) postes de sécurité avancés (Dangouindougou, Koualou et Tangangari).

Les services de la Police nationale sont répartis sur le territoire et comprennent :

- une direction générale avec six directions centrales et des services rattachés à Ouagadougou ;



- treize (13) directions régionales (une dans chaque chef-lieu de région) ;
- quarante-cinq (45) directions provinciales (une dans chaque chef-lieu de province) ;
- quarante-cinq (45) commissariats centraux de police situés dans les communes chefs-lieux de provinces ;
- neuf (09) commissariats d'arrondissement dont six (06) à Ouagadougou et trois (03) à Bobo-Dioulasso ;
- cent trente-six (136) commissariats de districts à compétence départementale ou pluri départementale ;
- vingt-un (21) postes de police des frontières terrestres ;
- deux (02) commissariats de Police spéciale de l'air à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso ;
- quatre (04) commissariats de Police spéciale des chemins de fer à Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Koudougou et Niangoloko.

Par cette répartition, ce sont cent quatre-vingt-une (181) entités administratives, soit quarante-cinq (45) provinces et cent trente-six (136) départements qui sont dotés d'au moins un service de sécurité publique de la Police nationale. Certaines localités comme les chefs-lieux de régions et les villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso réalisent un taux de concentration assez élevé de services sans qu'on n'en perçoive l'impact direct sur la sécurité des populations. D'autres départements disposent de services de sécurité des frontières et des sites miniers mais l'impact de ces structures sur le quotidien des populations en matière de sécurité est inexistant, du fait de leur cantonnement à l'objet pour lequel elles ont été créées. Avec un effectif de sept mille trois cent soixante-huit (7368) fonctionnaires de police au 31 août 2009 dont huit cent treize (813) en formation, le ratio police/population est d'un (01) policier pour mille neuf cent deux (1902) habitants.

Derniers chiffres officiels :PN et GN : La police nationale du BF en 2018 ( extrait doc info RCC )

La direction générale de la Police nationale burkinabè est régie par l'arrêté n° 2007.0073/SECU/CAB portant organisation et fonctionnement de la DGPN.

Forte de 15 000 fonctionnaires répartis en Assistants de police (13.400), Officiers (1.300) et Commissaires de police (489), la police nationale est en sous-effectifs au regard des missions qu'elle doit mener. Pour autant, avec un taux d'encadrement de 12,5%, la police se trouve dans une meilleure situation que la gendarmerie nationale. elle comprend

- un cabinet et des structures rattachées ;
- 08 directions centrales ;
- 13 directions régionales ;
- 45 directions provinciales.

La gendarmerie nationale du BF en 2018 ( extrait doc info RCC )

Avec 8060 militaires au 01/06/2017 dont 86 officiers sur un effectif autorisé de 8 383 militaires dont 156 officiers, la gendarmerie nationale manque de personnels. Dans ce sens, de nombreuses brigades territoriales à l'effectif de 20 militaires théorique n'alignent que moins de 10 gendarmes. Le nombre d'officiers est également insuffisant au regard du nombre de sous-officiers car le taux d'encadrement n'est que de 1,07%. Il convient également de préciser que de nombreux effectifs de gendarmerie participent aux opérations extérieures et sont donc absents de leur unité.

La Gendarmerie nationale est commandée depuis le 23 mai 2017 par le colonel Marie Omer Bruno TAPSOBA. Il dispose d'un cabinet et d'un service particulier de communication. Le colonel Serge OUEDRAOGO, commandant de la 3ème Région (celle de Ouagadougou), est son adjoint.

La Brigade nationale de sapeurs pompiers. Elle est implantée dans seulement cinq localités du pays. Avec un effectif de neuf cent vingt-six (926) hommes répartis entre l'Etat-major et cinq (05) compagnies à Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Banfora, Koudougou et Ouahigouya, elle assure les servitudes qui sont les siennes.

La Garde de sécurité pénitentiaire (GSP) : Source : bilan activité du ministère de la justice 2016 :

La Garde de sécurité pénitentiaire regroupe environ mille cinq cent (1500) agents organisés au sein d'une direction générale. Elle est chargée de la sécurité de vingt-quatre (24) établissements pénitentiaires dont un centre pénitentiaire agricole et un centre pour mineurs. Une prison de haute sécurité est en chantier et viendra compléter les besoins en la matière.

La garde de sécurité pénitentiaire (GSP) a été créée par décret n°84-307/ CNR/ PRES/ MJ du 17 mai 1984. C'est un corps paramilitaire au sein du Ministère en charge de la justice. Il est régi par la loi 16 -2014/AN du 15 mai 2014 portant statut du personnel de la garde de sécurité pénitentiaire. Aux termes de l'article 2 alinéa 2 de la loi suscitée, la Garde de sécurité pénitentiaire est chargée de la sécurité, de la gestion et du fonctionnement des établissements pénitentiaires sur toute l'étendue du territoire, de la sécurité dans les domaines relevant du Ministère de la justice et de la préparation à la réinsertion sociale des personnes privées de liberté.

La direction de la garde de la sécurité pénitentiaire est la structure de commandement de la garde de sécurité pénitentiaire. A ce titre, elle est chargée :

- d'administrer, de coordonner, de gérer, de contrôler et de suivre l'ensemble du personnel et des services de la sécurité pénitentiaire du Burkina Faso ;
  - de proposer des notes, circulaires ou directives susceptibles d'améliorer le bon fonctionnement des établissements pénitentiaires ;
  - de maintenir la sécurité publique, de participer à l'exécution des peines privatives de liberté;
  - d'élaborer et de suivre la mise en oeuvre du programme pénitentiaire ;
  - de participer au recrutement et à la formation des personnels de la Garde de sécurité pénitentiaire ;
  - d'étudier, de coordonner, de contrôler et de suivre les mesures d'ordre, de discipline des personnels de la Garde de sécurité pénitentiaire ;
  - d'assurer la sécurité dans les domaines relevant du Ministère de la Justice, des Droits humains et de la Promotion civique ;
  - d'apporter de l'assistance aux autorités administratives et judiciaires en matière de sécurité publique ;
  - de contribuer à la lutte contre la criminalité nationale et internationale ;
  - de participer à la conception et à l'acquisition des infrastructures pénitentiaires ;
  - de gérer le casernement du matériel technique et du matériel spécifique de sécurité ;
  - de promouvoir les activités sportives, culturelles et artistiques au sein de la Garde de sécurité pénitentiaire ;
- d'organiser le travail pénitentiaire et de promouvoir la production pénitentiaire ;
- d'étudier et de mettre en oeuvre toutes solutions tendant à l'humanisation des prisons ;
  - de mettre en oeuvre les solutions tendant à l'humanisation des prisons en liaison avec la DGPCS et la DGDDH;
  - de contribuer à la prise en charge sanitaire des détenus ;
  - de contribuer à la réinsertion sociale des détenus ;
  - d'assurer la coopération pénitentiaire et la mise en oeuvre des conventions et des normes internationales en matière pénitentiaire ;
  - de participer aux missions de maintien de la paix au plan national et international ;
  - de participer aux activités des corps militaires et paramilitaires ;
  - d'établir les statistiques pénitentiaires.

Le personnel de la Garde de sécurité pénitentiaire est hiérarchisé ainsi qu'il suit :

- les inspecteurs de sécurité pénitentiaire ;
- les contrôleurs de sécurité pénitentiaire ;
- les assistants de sécurité pénitentiaire ;
- les agents de sécurité pénitentiaire.

Les attributions des d'inspecteurs de sécurité pénitentiaire, de contrôleurs de sécurité pénitentiaire, d'assistants de sécurité pénitentiaire et d'agents de sécurité pénitentiaire sont régies respectivement par les articles 13, 17 21,22 et 25 de la loi 16 /2014 AN portant statut du personnel de la garde de sécurité pénitentiaire

- ☒ Les inspecteurs de sécurité pénitentiaire. Ils constituent un corps de conception, de direction, de prestations intellectuelles et techniques de haut niveau, d'administration et de commandement.
- ☒ Les contrôleurs de sécurité pénitentiaire. Ils constituent un corps d'application, d'encadrement et de contrôle. Ils sont chargés de l'encadrement et du contrôle du personnel des corps des assistants et des agents de sécurité pénitentiaire. Ils exercent leurs fonctions sous l'autorité des inspecteurs de sécurité pénitentiaire. Cependant, lorsqu'ils sont nommés ou affectés à un poste de fonction, ils sont placés sous le contrôle de l'autorité hiérarchique immédiate.
- ☒ Les assistants de sécurité pénitentiaire. Ils constituent le corps d'exécution. Ils exercent leurs fonctions sous l'autorité des inspecteurs de sécurité pénitentiaire et des contrôleurs de sécurité pénitentiaire.
- ☒ Les agents de sécurité pénitentiaire. Ils constituent le corps d'exécution. Ils exercent leurs fonctions sous l'autorité des inspecteurs de sécurité pénitentiaire, des contrôleurs de sécurité pénitentiaire et des assistants de sécurité pénitentiaire.

Tableau II.20 : Personnel de sécurité pénitentiaire par sexe ( par année de 2008 à 2016)

Ensemble	744, 802, 1371, 1472, 1638, 1730, 1846, 2030, 2032
Par Sexe	
Hommes	670, 723, 1236, 1311, 1426, 1493, 1591, 1730, 1733
Femmes	74, 79, 135, 161, 212, 237, 255, 300, 299
Source :	DRH

Tableau V.1 : Population carcérale de l'ensemble des établissements pénitentiaires par statut au 31 décembre

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Ensemble des détenus	4 207	4 801	5 400	5 198	5 039	5 035	5 976	6 827	7 544	7 670
Détenus en attente de jugement	1 805	1 803	2 328	1 849	1 618	1 684	2 185	2 578	3 242	3 201
Inculpés (en instruction)	1 131	1 240	1 328	1 160	1 096	1 069	1 408	1 609	1 787	1 883
Prévenus	674	563	1 000	689	522	615	777	969	1 455	1 318
OMD	142	210	82	170	262	67	47	75	109	17
Condamnés	2 260	2 788	2 990	3 179	3 159	3 284	3 744	4 174	4 193	4 452

Tableau V.2 : Taux d'occupation des établissements pénitentiaires au 31 décembre

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Capacité d'accueil	2 660	2 780	3 140	3 260	3 380	3 500	3 500	4 000	4 000	4 120

Nombre de détenus au 31 décembre

4 207	4 801	5 400	5 198	5 039	5 035	5 976	6 827	7 544	7 670
-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

Taux d'occupation (en %)

158,2 172,7 172,0 159,4 149,1 143,9 170,7 170,7 188,6 186,2

Source : entretien avec le directeur de la GSP et son personnel ( 6 cadres)

La GSP est directement rattachée au Minjust pour bien matérialiser l'importance du suivi des personnels détenus par le niveau le plus élevé . Elle comprend 8 directions centrales dont une dir de la planification et de la coop, une direction des opérations et de l'intervention. La GSP comprend environ 3000 personnels, une école de formation propre sur Ouagadougou, ( 300 personnels en formation). Ils disposent de perso civil pour les volets santé, action sociale auprès des détenus  
Ils ont un plan stratégique sur 5 ans qui tente de s'aligner sur les plans des autres administrations avec lesquelles ils ont à traiter. Ont reçu appui ONG pour rédaction leur plan stratégique. Ils ont une brigade d'intervention rapide ( 100 personnels) en cas d'émeutes dans les prisons ; travaillent aussi ave USIGN. Disposent d'une unité de renseignement qui suit la situation dans les prisons mais aussi en ville. Travaillent avec l'ANR ( ont suivi une form avec l'ANR). Ont soutien Croix Rouge internationale pour suivi des détenus et réhabilitation des maisons d'arrêt et de correction ( MAC). Soutien USA pour formation ( détection narcotiques ; formation à l'intervention en prison, gestion d'émeutes en milieu carcéral. Appui ONUDC pour « l'évaluation des détenus ». Appui prog appui politique nationale de justice UE (PAPNJ) par intermédiaire ONG. Sont théoriquement contrôlés par l'Inspection des services judiciaires ; ne se fait pas en réalité. Le corps des agents est en cours de disparition. Remplacé par les assistants ; les contrôleurs (encadrants) sont recrutés avec niveau bac, les inspecteurs au niveau maîtrise durée de formation deux ans pour tous ; contenu formation adaptée au niveau. Possibilité d'évolution de carrière en interne. ; des spécialisations possibles : agriculture, sport, ingénieurs, finances, RH...  
Les MAC disposent de plans d'intervention interne, et externe avec autres FSI, pompiers. Disposition de prévention de la radicalisation existe : évaluations faites au sein prison haute sécurité en particulier. Ont un iman dans chaque prison. Leurs principaux besoins portent sur l'amélioration de leur formation face au risque terroriste ( détection, intervention), sur des formes de spécialisation, des accroissements d'effectifs, sur les questions de réinsertion des détenus.

Police municipale :

Depuis le début du processus de décentralisation, plusieurs communes ont créé leurs services de police municipale. A ce jour, vingt-cinq (25) communes urbaines sur les quarante-neuf (49) que compte le Burkina Faso disposent d'une police municipale, tandis que deux (02) autres attendent de créer les leurs, les personnels étant en cours de formation à l'École nationale de police.

La concession de service public que le Ministère de la Sécurité a faite au secteur privé en matière de protection des personnes et des biens a abouti à la création d'entreprises de sécurité dont l'énumération se présente comme suit :

- cent vingt-cinq (125) sociétés privées de gardiennage ou d'investigations,

En 2018, avec un effectif total d'environ 24 000 personnels de l'Etat pour une population d'environ 20 millions d'habitants, le Burkina Faso a un ratio de un policier et gendarme pour 833 habitants ce qui constitue un chiffre assez faible par rapport aux ratios habituellement considérés comme souhaitables ( un membre des FSI pour 400 habitants), même si ces données sont discutables. En regard de ce ratio, il lui faudrait doubler les effectifs des FSI.

Ce chiffre brut devrait être affiné région par région car la répartition des FSIs dans le pays n'est pas homogène et certaines régions ( celle du nord en particulier ) ont un grand déficit en termes de présences des forces de police ou de gendarmerie. On constate un déséquilibre fort entre la GN et la PN, cette dernière disposant d'un effectif approximativement du double de celui de la GN. Il faudrait aussi considérer dans ces comparaisons, les effectifs respectifs de la PN et de la GN déployés permanents à l'étranger qui peuvent accroître ou pas ce déséquilibre de présence à l'emploi au profit de la population nationale. Sur ces 8400 personnels la GN compte environ 300 femmes. La DRH compte un bureau genre. Les femmes recherchent surtout les poste sédentaires ce qui pose problème d'une trop forte féminisation des états-majors au détriment des unités. Ils recrutent des femmes depuis 2007 et peu occupent encore des postes élevés.

Il existe plusieurs FSI au Burkina Faso : la police nationale, la gendarmerie, la police municipale. D'autres acteurs ont également un rôle dans le secteur de la SI comme les

acteurs regroupés sous les Eaux et forêts, la douane, et les sapeurs-pompiers. Il existe également l'Agence Nationale de Renseignement, l'ANR. Il existe une direction générale des études statistiques sectorielles (DGESS) au sein du Ministère de la sécurité. Mais en fait la DGESS ne gère que les programmes financés par la PTF. Très peu de rôle de prospective. Ce sont des technocrates civils, il n'y a pas des haut cadre policier et gendarme. Les policier et gendarme n'envoie pas de cadre au Ministère.  
(source : entretien)

Sous-question 2	Existe-t-il des textes coordonnant l'action des différentes composantes des FSI ? <i>(lien avec question 5)</i>	Lois et décrets organisationnels des FS chartes, protocoles de répartition des compétences	Responsables des FSI-parquet
-----------------	---	--	------------------------------

Données récoltées :  
Source : décret 2010-315 du 17 juin 2010 portant adoption du document de stratégie nationale de sécurité intérieure 2010-2020  
Les entités identifiées par la loi 032 relative à la sécurité intérieure comme constituant les forces de sécurité intérieure, sont aujourd'hui réparties entre différents département ministériels. Pour ce qui est des principales forces, il s'agit de la Gendarmerie, de la Police nationale et de la Brigade nationale de Sapeurs pompiers. Cette situation demande une meilleure coordination de leurs actions dans le cadre de l'exécution des missions de sécurité intérieure dévolues à chacune d'elles.  
Implantation sans concertation des services de police et de gendarmerie  
La démarche d'implantation des services de gendarmerie et de police qui a prévalu jusqu'à une époque encore récente, a été caractérisée par un manque de concertation en vue d'une installation rationnelle des unités. Cette situation a entraîné une inégalité dans la couverture sécuritaire du pays : certaines régions ou localités comme celles du Centre et des Hauts bassins bénéficient d'une couverture quelque peu dense pendant que de grandes étendues du territoire restent encore sans aucun service de sécurité (régions de l'Est et du Sahel). Ainsi, sur les trois cent cinquante (350) départements que compte le Burkina Faso, quatre-vingt-cinq (85), dont les quarante-quatre (44) départements chefs-lieux de provinces et la province autonome du Kadiogo, sont couverts par au moins un commissariat de police et une brigade de gendarmerie ; quatre-vingt-cinq (85) autres disposent d'un commissariat de police, seize (16) d'une brigade de gendarmerie tandis que cent cinquante six (156) ne disposent d'aucun service de sécurité.

Ces chiffres ainsi présentés font ressortir des doublons, parfois non pertinents, dans l'implantation des services. Outre les rivalités, souvent nuisibles, liées à cette situation, on retient également qu'elle entraîne une réduction de la couverture sécuritaire nationale.  
Nombre de départements ayant plus d'un service de sécurité 92 Nombre de départements ayant un service de sécurité 102 Nombre de départements sans service de sécurité 156 Nombre total de départements 350

Confusion d'attributions entre la Police nationale et la Police municipale A l'intérieur des limites communales, les personnels de la Police nationale et ceux de la Police municipale se partagent également le même territoire et assurent les mêmes missions de sécurité, de salubrité et de tranquillité publique. L'insuffisance de ressources humaines et matérielles de la Police municipale dans certaines localités l'obligeant à partager le même commandement et parfois les mêmes locaux que ceux de la Police nationale, aggrave la situation de confusion et d'inefficacité à laquelle il y a lieu de trouver des solutions.

Observation représentant GN lors forum du 24-26-10-2017 Conflits de compétences entre les 2 forces : Les services de gendarmerie et de police, ayant les mêmes missions ou attributions et occupant les mêmes espaces, voient naître, entre eux, sur le terrain des conflits qui se traduisent par des rivalités nuisibles et diverses résistances à la collaboration  
Décret n°2017-257 du 4 mai 2017 portant org du MSECUC.

### Section 13 ( art 40 à 43) La coordination opérationnelle des SS (COSS)

« coordonne les actions conjointes des forces de PN et GN dans leur mission de lutte contre l'insécurité ». « est chargé mise en œuvre de la SNSI, concevoir et mettre en œuvre les plans de prévention et de lutte contre le grand banditisme, le terrorisme et les autres formes de criminalité, de promouvoir la polprox, de coordonner les activités des FSI dans l'exécution de leur mission de prévention des menaces contre la sécu, de mettre en œuvre la politique de renforcement des capacités des FSI, d'exploiter le ren. ops, de contribuer à l'élabo du plan généré du ren.

Comprend une dir de la prévention et de lutte contre l'insécurité, une dir de la polprox, un centre national de veille et d'alerte.

COSS dirigé par un coord national ; org et fonctionnement précisés par arrêté.

### Section 14 ( articles 44, 45) - Le centre unifié de gestion de crise (CUGC)

Assure veille permanente, dirige les opérations de riposte antiterroriste, de diriger l'élabo des plans d'intervention, d'assurer la coordi des actions des différentes unités engagées

Entretien avec le chef de la « direction de la police de proximité » et 3 de ses collaborateurs. 29-03-2018

Direction a été créée en 2009 par arrêté

Comprend 3 services : secrétariat, une section doc et formation continue, un service org. institutionnelle, des partenariats et de la communication.

Service interministériel ; aucun gendarme pour l'instant !!! un point focal à l'EM de la GN.

Assurent des formations pour les policiers avec la population, vulgarisent le concept auprès des FSI ; disposent d'un plan d'action annuel sur la base d'un plan quadriennal. Les élus locaux sont formés.

Ont des modules de formation types : 7 modules différents pour les FSI ; les modules pour la pop sont à créer ; vont mettre en place un vivier de formateurs.

Pour les Koglweogo des sensibilisations seront mises en place : secourisme, DH

Service de l'organisation institutionnelle : révision du maillage.

Dans chaque commissariat ils disposent d'un répondant de la police de proximité. Dans une localité le répondant peut être policier, gendarme, forestier. Est un CB ou un commissaire.

La direction a pour responsabilité de faire appliquer le décret de 2016 sur la polprox. Leur idée est de leur enseigner le décret. Souhaitent faire comprendre que les K ne sont pas des professionnels de la sécurité ; il faut leur donner un métier principal. Les K ont besoin de sécurité ; il s'en crée tous les jours.

La communication : ils ont pensé à une stratégie de communication dans leur plan d'action.

Une enquête de perception auprès de la population et des FSI a été menée par un organisme de recherche Burkinabais (CGD – Centre pour la gouvernance démocratique Burkina Faso) en 2017. Cette enquête, financée par l'UE, a été utilisée lors du forum de la sécurité de fin 2017 pour informer les débats et les réflexions. En voici certains éléments intéressants pour cette sous-question :

En ce qui concerne la fusion des FSI en un seul corps, les opinions semblent un peu partagées. En effet, si un peu plus de la moitié des répondants (environ 51%) semblent favorables à cette fusion, plus de 47% y semblent opposés.

A explorer : Besoin de plus d'information sur les raisons d'une fusion, l'analyse faite par le ministère, les FSI, la présidence, etc.

Sous-question 3	L'organisation des FSI permet-elle une couverture territoriale adaptée à la présence et aux besoins de la population ? L'organisation des FSI est-elle centralisée ou régionale ?	Lois et décrets organisationnels des FS chartes de répartition des compétences	Responsables des FSI- responsables administratifs territoriaux (gouverneurs et préfets) -élus locaux (présidents de conseils régionaux-maires)- enquête de perception
<p>Données récoltées :</p> <p>Décret 2010-315 du 17 juin 2010 portant adoption du document de stratégie nationale de sécurité intérieure 2010-2020</p> <p>Depuis le début du processus de décentralisation, plusieurs communes ont créé leurs services de police municipale. A ce jour, vingt-cinq (25) communes urbaines sur les quarante-neuf (49) que compte le Burkina Faso disposent d'une police municipale, tandis que deux (02) autres attendent de créer les leurs, les personnels étant en cours de formation à l'Ecole nationale de police.</p> <p>La carte des implantations fait apparaître à la fois des régions bien dotées en termes de moyens sécuritaires et des départements entiers sans aucune présence de policiers ou de gendarmes. C'est en outre dans ces mêmes régions déficitaires que les effectifs des polices municipales sont également peu étoffés, ces dernières étant essentiellement implantées dans les grandes villes. Le développement des ILS viendrait compenser ces déficits institutionnels, générant des difficultés en termes de respect de l'état de droit et de bonne justice..</p> <p>Une enquête de perception auprès de la population et des FSI a été menée par un organisme de recherche Burkinabais (CGD – Centre pour la gouvernance démocratique Burkina Faso) en 2017. Cette enquête, financée par l'UE, a été utilisée lors du forum de la sécurité de fin 2017 pour informer les débats et les réflexions. En voici certains éléments intéressants pour cette sous-question :</p> <p>L'appréciation des populations sur le niveau de déploiement des FSI semble négative. Beaucoup de participants à l'enquête qualitative ont noté que le nombre de policiers déployés sur le territoire national est très insuffisant. Les mêmes critiques valent pour la Gendarmerie. Quant à la Police municipale, les participants notent qu'elle n'existe pas dans toutes les communes. Et même là où elle existe, elle ne serait pas vraiment opérationnelle. La disponibilité des Sapeurs-pompiers et de la protection civile en termes de déploiement sur tout le territoire national est également décriée. Quant à l'ANR, le niveau de son déploiement est difficile à apprécier mais beaucoup de participants supposent qu'elle rencontre elle aussi un problème de disponibilité liée à leur mauvaise répartition sur toute l'étendue du territoire national.</p>			
Sous question 3 bis	Comment est abordée la répartition géographique sur l'ensemble du territoire ? Quelles alternatives existent pour couvrir les coins les plus reculés ?	Plan de déploiement géographique	Ministère de la sécurité intérieure Enquête de perception (SIPRI)
<p>Données récoltées :</p> <p>Décret 2010-315 du 17 juin 2010 portant adoption du document de stratégie nationale de sécurité intérieure 2010-2020</p> <p>Implantation sans concertation des services de police et de gendarmerie</p> <p>La démarche d'implantation des services de gendarmerie et de police qui a prévalu jusqu'à une époque encore récente, a été caractérisée par un manque de concertation en vue d'une installation rationnelle des unités. Cette situation a entraîné une inégalité dans la couverture sécuritaire du pays : certaines régions ou</p>			

localités comme celles du Centre et des Hauts bassins bénéficient d'une couverture quelque peu dense pendant que de grandes étendues du territoire restent encore sans aucun service de sécurité (régions de l'Est et du Sahel).

Observation personnelle : paragraphe repris tel quel lors présentation des faiblesses de la GN lors du forum. Pas de commentaire particulier

Ainsi, sur les trois cent cinquante (350) départements que compte le Burkina Faso, quatre-vingt-cinq (85), dont les quarante-quatre (44) départements chefs-lieux de provinces et la province autonome du Kadiogo, sont couverts par au moins un commissariat de police et une brigade de gendarmerie ; quatre-vingt-cinq (85) autres disposent d'un commissariat de police, seize (16) d'une brigade de gendarmerie tandis que cent cinquante six (156) ne disposent d'aucun service de sécurité.

Ces chiffres ainsi présentés font ressortir des doublons, parfois non pertinents, dans l'implantation des services. Outre les rivalités, souvent nuisibles, liées à cette situation, on retient également qu'elle entraîne une réduction de la couverture sécuritaire nationale.

Nombre de départements ayant plus d'un service de sécurité 92 Nombre de départements ayant un service de sécurité 102 Nombre de départements sans service de sécurité 156 Nombre total de départements 350

Un constat sur les unités départementales de la police et de la gendarmerie fait ressortir des services squelettiques dont la taille moyenne des effectifs varie entre cinq (05) et dix (10) personnes.

Décret 2010-315 du 17 juin 2010 portant adoption du document de stratégie nationale de sécurité intérieure 2010-2020

D'une manière générale, avec des effectifs cumulés police /gendarmerie de douze mille cinq cent quatre-vingt-sept (12587) personnes, le ratio est d'un (01) agent de sécurité pour mille cent quatorze (1114) habitants. Ce ratio, nettement en deçà des normes généralement préconisées (1/400), ne permet pas de garantir une couverture sécuritaire efficace et, partant, d'assurer une sécurité de qualité aux populations et aux institutions.

Au niveau des polices municipales, seule la ville de Ouagadougou dispose d'une structure dont les ressources humaines (quatre cent cinquante-cinq (455) hommes) permettent d'assurer certaines missions de sécurité dévolues au maire. Les autres villes comptent des effectifs allant de cent soixante trois (163) pour Bobo-Dioulasso à quatre (04) pour la ville de Tougan. Ces effectifs sont en deçà du minimum requis pour la sécurité des villes concernées.

La répartition géographique actuelle et le nombre de services de sécurité ne permettent pas un maillage efficace du territoire national. En effet, la toile sécuritaire se caractérise par la concentration des unités et services dans les communes urbaines et dans quelques localités. Sur trois cent cinquante (350) départements, cent cinquante six (156) ne disposent d'aucun service de sécurité. Dans les localités qui en disposent, le rayon d'action des services de sécurité est parfois si grand qu'il ne permet pas aux agents d'être efficaces. Aussi, les populations doivent parcourir souvent de longues distances pour trouver un service de sécurité. Cet état de fait favorise les délinquants qui peuvent agir en toute impunité. Si bien que le maillage sécuritaire actuel du territoire n'est pas satisfaisant et doit être corrigé par un maillage plus efficace qui assure la proximité des forces de sécurité auprès des populations et qui permettra de venir à bout de l'insécurité. Cela passe par l'implantation d'au moins un service de sécurité dans chaque département.

Dans le plan d'action de mise en oeuvre de la police de proximité, l'objectif fixé est: un département, un service de sécurité. Le constat est que, sur le terrain, il y a une concentration des services de sécurité dans les centres urbains et semi-urbains (chefs-lieux de régions et de provinces) et dans certains centres ruraux (les départements).

En effet, alors que quatre-vingt-cinq (85) entités administratives enregistrent chacune un commissariat de police et une brigade de gendarmerie, cent cinquante-six (156) autres ne disposent d'aucun service de sécurité. Tout cela a pour conséquence l'éloignement des populations des services de sécurité, toute chose qui compromet la mise en oeuvre de la police de proximité car c'est la condition sine qua non.  
(entretiens)

Le constat d'un grand déficit a été à l'origine du phénomène de développement de ILS. Soutenu par le pouvoir central dès son origine, formalisé et codifié, le phénomène



<p>n'est plus contrôlé et génère aujourd'hui de plus en plus d'excès dont se plaint la population. Il constitue toutefois une solution palliative provisoire dont l'Etat bénéficie à défaut de prendre les mesures pour développer sa présence en tous points du territoire. La logique d'effectifs qui semble aujourd'hui être privilégiée au détriment de celle consistant à donner plus de moyens pour travailler aux effectifs déjà en place peut à terme se révéler tout autant contreproductive.</p>			
Sous-question 4	Comment sont organisés les services de protection civile, des eaux et forêts engagés spécialement dans des fonctions de sécurité intérieure?	Lois et décrets organisationnels chartes de répartition des compétences études sur le secteur de la sécurité intérieure	Responsables des services de protection civile, des douanes, des eaux et forêts
<p>Données récoltées :</p> <p>Décret 2010-315 du 17 juin 2010 portant adoption du document de stratégie nationale de sécurité intérieure 2010-2020</p> <p>La Brigade nationale de sapeurs pompiers est implantée dans seulement cinq localités du pays. Avec un effectif de neuf cent vingt-six (926) hommes répartis entre l'Etat-major et cinq (05) compagnies à Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Banfora, Koudougou et Ouahigouya, elle assure les servitudes qui sont les siennes.</p> <p>Garde de sécurité pénitentiaire</p> <p>La Garde de sécurité pénitentiaire regroupe environ mille cinq cent (1500) agents organisés au sein d'une direction générale. Elle est chargée de la sécurité de vingt-quatre (24) établissements pénitentiaires dont un centre pénitentiaire agricole et un centre pour mineurs. Une prison de haute sécurité est en chantier et viendra compléter les besoins en la matière.</p> <p>La brigade nationale des sapeurs pompiers n'a pas été visitée en raison du choix de limiter l'analyse aux forces de GN et PN.</p>			
Sous-question 5	Existe-t-il un organisme chargé de l'analyse ou de la prospective sécuritaire ?	Lois et décrets organisationnels des FSI- bilans et perspectives sécuritaires	Responsables des FSI- chercheurs et universitaires
<p>Données récoltées :</p> <p>PN :</p> <p>DGPN : décret 2009/ ... portant org et fonct de la DGPN : article 45 à 48</p> <p>Article 24 : Le service de rédaction et des études est chargé de la rédaction des correspondances et de l'élaboration, en collaboration avec les autres services techniques, des projets de textes législatifs et réglementaires concernant les matières de la compétence de la police nationale. Il assure le secrétariat des réunions.</p> <p>Le service de la prospective (SP).</p> <p>Article 45 : Le service de la prospective est chargée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-de faire des études prospectives sur l'évolution de la police ;</li> <li>-d'appréhender les défis actuels et futurs de la sécurité intérieure et de faire des anticipations.</li> </ul> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le bureau de prospective générale ;</li> <li>- le bureau de prospective particulière.</li> </ul> <p>Article 46 : Le bureau de prospective générale est chargé de faire des études sur l'évolution de la police et sur les défis auxquels elle peut être confrontée.</p> <p>Article 47 : Le bureau de prospective particulière est chargé de faire des études stratégiques sur les enjeux de la sécurité intérieure.</p> <p>La GN ne dispose pas de service de prospective, celui-ci se situant au niveau du MDNAC. La réflexion interne est ainsi plus le fruit de certains individus en charge de</p>			

<p>responsabilités que d'une volonté de prioriser cet aspect de préparation de l'avenir. Ce service au niveau ministériel n'a pas été visité et ne semble pas nécessairement bien adapté pour traiter des questions de sécurité intérieure. En cette période de changements et de modernisation souhaitée par le politique, certains officiers de la GN estiment qu'elle n'est pas bien dotée pour assurer cette mission de conseil auprès du gouvernement qu'elle devrait s'y intéresser en priorité.</p>			
Sous-question 6	Quelle est la connaissance des acteurs des FSI consultés de l'organisation et des structures du secteur de la sécurité intérieure ?		Focus groupe avec personnel FSI sélectionné au hasard enquête de perception
<p>Données récoltées : Les différentes discussions lors de la mission sur le terrain fait apparaître que la question est une priorité dans les débats actuels. Certains projets au sein de la justice ou d'autres intéressant les FSI ( Parsib, Garsi ) sont au centre de ces questions.</p>			
Sous-question 7	Est-ce que les FSI restent extérieures à la sphère politique ?	Texte réglementaire des FSI	Responsables des FSI- chercheurs et universitaires
<p>Données récoltées : Le nouveau gouvernement s'attache au respect du principe selon lequel les militaires et les policiers doivent être extérieurs à la sphère politique dans leurs fonctions. Cette orientation est nouvelle dans le pays, notamment s'agissant de personnels des armées ( GN exclus) qui mélangeait jusqu'à une date récente les fonctions politiques et celles de sécurité. Ces nouvelles orientations restent cependant fragiles, les politiques (nouvel exécutif, parlement) ne disposant que de peu d'expériences sur les questions de défense et de sécurité. Le principe du respect du processus de fonctionnement démocratique reste ainsi à consolider. Le remplacement de secrétaires généraux au sein des ministères de la sécurité et de la défense par des personnalités sans passé militaire ou policier est un signe fort de cette nouvelle orientation.</p> <p>Une enquête de perception auprès de la population et des FSI a été menée par un organisme de recherche Burkinabais (CGD – Centre pour la gouvernance démocratique Burkina Faso) en 2017. Cette enquête, financée par l'UE, a été utilisée lors du forum de la sécurité de fin 2017 pour informer les débats et les réflexions. En voici certains éléments intéressants pour cette sous-question : L'appréciation des populations du degré d'implication des FSI en politique semble mitigée. La majorité des participants aux groupes de discussion et entretiens individuels notent que la neutralité politique des FSI était encore de l'ordre des principes et que les agents ne seraient pas toujours aussi neutres qu'ils devraient l'être. En revanche, au niveau des Sapeurs-pompiers et de la protection civile, leur neutralité et impartialité politique sont soulignées sans équivoque par les participants : « ce corps est entièrement neutre. Ils sauvent les vies sans considérations politiques ». En ce qui concerne l'Agence nationale de renseignement, les participants estiment qu'il est « difficile de se prononcer sur un corps qu'on ne maîtrise pas ».</p> <p>A explorer : pourquoi telle influence politique ? Quel est l'impact de cette influence ? Y a-t-il des fonctionnements à modifier, à améliorer, des comportements à faire évoluer au sein des FSI ? Avec les autorités politiques, la collaboration est jugée bonne par un peu moins de 9 agents des FSI sur 10 (89%). En ce qui concerne les relations entre la Gendarmerie et les autres composantes des FSI, certains participants aux groupes de discussion et entretiens individuels soutiennent que dans l'ensemble la collaboration est bonne mais qu'avant elle l'était davantage. Les couacs, lorsqu'ils existent, seraient davantage dus aux individus qui les créent.</p>			
Sous-question 8	Comment est organisée la coordination entre les FSI et les acteurs non-étatiques de sécurité (entreprises privées de sécurité, groupes informels, milices, comité de vigilance)	Texte réglementaire Accord implicite	Responsables des FSI- chercheurs et universitaires ; représentant de l'Etat décentralisée

			représentant de groupes informels et entreprises privées. Enquête de perception (SIPRI)
<p>Données récoltées :</p> <p>PN</p> <p>DGPN : décret 2009/ ... portant org et fonct de la DGPN : article 65 à 67</p> <p>« La division de la prévention communautaire » relevant de la direction de la sécu publique (DSP)</p> <p>Chargé élaboration du programme de prévention insécurité et du désordre social ; du suivi des mécanismes de concertation communautaire : promotion des actions police –pop et de leur suivi, de donner conseils aux activités en relations com., suivre et encadrer les commissariats et les CLS en matière de police de proximité.</p> <p>Cette coordination est institutionnalisée par des textes, notamment le décret 1052/2016 du 14 -11-2016 sur les modalités de participation de la population à la mise en œuvre de la police de proximité. Dans la réalité elle a du mal à se mettre en œuvre en raison de l’incapacité de l’Etat à faire respecter ces décisions.</p> <p>L’Etat a pris conscience de cette difficulté, notamment suite au forum sur la sécurité d’octobre 2017 et souhaite y apporter des solutions. Le chef de file de ce travail est le Minsecu actuel. Il est appuyé dans ce travail par l’Union européenne.</p> <p>Il existe au Burkina Faso des acteurs non-étatiques de sécurité appelé les « Koglweogo ». Selon l’enquête de perception : « avec les associations locales de sécurité (koglweogo, dozos, etc.), les relations sont souvent ambivalentes. »</p> <p>A explore, la coordination entre les FSI et les ILS.</p>			
Sous-question 9	Comment est organisé le conseil de sécurité intérieure ? Quel est son fonctionnement ?	Constitution, lois organiques, décret Rapports d’activité	Responsable du conseil de sécurité intérieure auprès de la présidence Ministère de la sécurité intérieure
<p>Données récoltées :</p> <p>Il n’existe pas de conseil de sécurité intérieure spécifique mais un conseil de défense et de sécurité nationale ( décret n° 2015-1149 ) du 16 -10-2015 qui traite l’ensemble des « questions relatives à la sécurité intérieure et extérieure » comme indiqué en son article 1. Cette structure politique, récente, présidée par le président de la république ne se réunirait que rarement. La montée de l’insécurité général et les manifestations de plus en plus fréquentes d’actes de terrorisme dans la capitale elle-même justifierait semble –t-il sa réunion plus fréquente.</p>			
Sous-question 10	Comment est organisée la chaîne du renseignement au sein des FSI	Texte réglementaire Etudes	Responsable renseignement des FSI Ministère
<p>Données récoltées :</p> <p>La chaîne de renseignement au sein de l’Etat est en cours de refonte. Elle est soutenue par la communauté internationale et à titre principal par l’Union européenne, notamment au travers de la création de l’agence nationale du renseignement. Cet organisme n’a pas été visité en raison d’une choix initial, d’une répartition des responsabilités dans l’analyse entre Enabel ( Parsib) qui travaille sur ce dossier et le DCAF. L’idée est de construire une agence interministérielle, ouverte et démocratique, placée sous l’autorité de l’exécutif et contrôlée par le parlement et la société civile.</p> <p>Forum de la sécurité 2017 :</p> <p>Difficultés liées à l’exercice de certaines missions spécifiques des FDS. Les améliorations nécessaires de la gestion du cycle de renseignement (D.26) tenant compte des transformations de l’appareil sécuritaire, de la nouvelle ère démocratique et des nouvelles menaces, dont le terrorisme.</p>			

L'amélioration du fonctionnement de la chaîne pénale (D.27) pour lutter contre le sentiment d'impunité et lutter contre certaines sources d'insécurité inquiétantes. La redéfinition et redynamisation du concept de police de proximité (D34), la nécessité de mieux encadrer les Initiatives Locales de Sécurité (ILS) (D.35) et les sociétés privées de sécurité (D.36).			
Sous-question 11	Comment sont organisés les rapports avec les forces de Défense ?	Constitution - lois et décrets organisationnels des FSI et des forces armées	Ministères régaliens-état-major des armées
<p>Données récoltées :</p> <p>La GN, relevant du MDNAC, participe au fonctionnement de ce ministère par le détachement de personnels au sein des différents de ces structures internes (DRH, inspection, justice militaire...). Ces relations sont fonctionnellement très étroites et les gendarmes eux-mêmes souhaitent qu'elles le restent ainsi, même si en même temps ils se plaignent des effets négatifs pour leur bon fonctionnement interne d'une « trop grande dépendance envers les services de l'état-major général » notamment pour les questions RH, les moyens mis à disposition qui lui parviennent de ce ministère. Les relations avec l'AT sont bonnes, la GN étant intégrées dans certaines structures militaires comme le GFAT ou dans la FC G5 Sahel dans leur mission de prévôté.</p> <p>Une enquête de perception auprès de la population et des FSI a été menée par un organisme de recherche Burkinabais (CGD – Centre pour la gouvernance démocratique Burkina Faso) en 2017. Cette enquête, financée par l'UE, a été utilisée lors du forum de la sécurité de fin 2017 pour informer les débats et les réflexions. En voici certains éléments intéressants pour cette sous-question :</p> <p>Les FSI semblent entretenir de bonnes relations avec la justice. En effet, plus de 9 agents sur 10 (91%) ont exprimé cette opinion. Plus globalement, la collaboration entre les forces de sécurité intérieure et les autres acteurs tels que la justice, l'armée, l'administration est bien appréciée par certains participants aux groupes de discussion et entretiens individuelles, même si elle mérite d'être améliorée. D'autres participants sont plus critiques.</p>			
<b>Question5 : Dans quelle mesure le fonctionnement du secteur de la sécurité intérieure permet-ils de remplir efficacement ses missions et fonctions ?</b>		<b>Documents</b>	<b>Entretiens, focus groupe, enquête, etc.</b>
<p><b>Description de la question et lien avec le socle de référence :</b></p> <p><i>L'objectif de cette question est d'analyser le fonctionnement du secteur de la sécurité intérieure et de connaître son efficacité par rapport à ses missions et à ses fonctions. Elle s'intéresse à certains principes généraux, aux systèmes de performance (inclus contrôle interne et externe), de coordination interne et externe et à la coopération internationale.</i></p> <p><i>Cette question couvre la section 4.2 du socle de référence sécurité intérieure.</i></p>			
Sous-question 1	Quels sont les outils favorisant la fourniture d'un service minimum de la part des FSI auprès de la population ? Y-a-t-il une présence suffisante assurant une visibilité des FSI ? Un souci d'accueil et d'écoute ?	Textes normatifs, circulaires rapports d'opérateurs internationaux, d'ONG	Responsable des FSI enquête de perception panel de chefs d'administration décentralisé représentants de la société civile, ONG
<p>Données récoltées :</p> <p>Décret 2010-315 du 17 juin 2010 portant adoption du document de stratégie nationale de sécurité intérieure 2010-2020</p> <p>Déficit de communication. La communication reste une condition indispensable de réussite de la mission de sécurité par la vulgarisation des méthodes préventives indispensables et par l'information nécessaires à la vie en communauté. Cependant certaines lacunes s'observent encore dans la gestion de la sécurité, tant dans le volume de la communication distillée au profit des populations que dans la qualité des informations servies, si bien que des domaines comme la prévention et la lutte</p>			

contre l'insécurité ainsi que la promotion de la participation communautaire échappent à la connaissance des groupes cibles bénéficiaires. Pour cela, la mise en œuvre d'une stratégie de communication interne et externe est indispensable.

La GN, là où elle est implantée, a d'assez bonnes relations avec la population. Cette dernière craint les gendarmes mais les respecte aussi pour leur action dont tout le monde connaît le manque de moyens criants. Voir étude perception CGD. Les gendarmes sont considérés comme plutôt distants envers la population et les policiers plus corrompus. La présence des gendarmes sur le terrain n'est pas suffisante, pas plus que les capacités d'intervention lors de tout appel de la population. L'enquête CGD stigmatise « la lenteur des interventions des gendarmes ». Les zones isolées du pays ne peuvent pas compter sur le système étatique de sécurité. Le recours aux ILS est consécutif à cette réalité.

Selon certains interlocuteurs, la police n'assure pas le service de base auprès de la population. Le fonctionnement et les systèmes ne sont pas en place pour assurer un service minimum. Dans le passé, l'objectif de la police était de sécuriser l'état. Ils ont utilisé le concept de police de proximité pour la sécurisation des campagnes et principalement au travers des ILS. 30% du territoire est couvert par les FSI, le reste n'est soit pas couvert du tout, soit couvert par les ILS.

Il existe une police municipale : Créée à Ouaga par Simon Compaoré. Plutôt bonne presse à l'époque, sous l'ancien régime. Puis ça été répété ailleurs. Mais le résultat a été l'augmentation de la corruption. Les maires suivants ont fait un outil d'aide à la perception d'amendes. Et c'est maintenant que ça. Il y a un nouveau directeur de la police municipale et qui confirme le problème. Problème également du statut et de la formation de la police municipale. Il faut relever le niveau d'éducation nécessaire pour rentrer dans la police municipale. La police municipale est assimilée à la police de proximité à Ouagadougou. Mais ce n'est plus le cas.

(source : entretien)

Sous-question 2	De quelle manière les FSI garantissent-elles la tranquillité et la sécurité publique, la régulation de la circulation et la protection des personnes et des biens	Textes normatifs, circulaires Rapports d'opérateurs internationaux, d'ONG	Responsable des FSI enquête de perception panel de chefs d'administration décentralisé représentants de la société civile, ONG
-----------------	---	--	---

Données récoltées :

la GN dispose d'unités généralistes en charge de la mission de maintien de la tranquillité publique (130 BT- chiffre non validé) et d'unités spécialisées de sécurité routière (9 brigades- chiffre non validé). Ces BT ont des effectifs variables selon qu'elles sont situées dans des zones sensibles (frontières nord et est essentiellement) elles comptent alors en théorie 30 gendarmes, les autres ayant un effectif de 20 gendarmes. La détermination des effectifs est indépendante de toute référence à la population à protéger, à la dimension de la circonscription, aux axes routiers pour se déplacer sur circonscription. Elle s'inspire davantage d'une logique d'organisation de type militaire (chiffre fixe pour toute unité de même type) que d'une logique liée à l'adaptation des effectifs selon la charge de travail.

En pratique les BT sensibles sont proches de leur effectif théorique au détriment des autres qui ont d'importants sous effectifs.

La PN assure cette fonction au sein de ses commissariats par le biais de brigades de roulement ?

Les PM assurent aussi ce service là où elles sont implantées sous la forme de patrouilles

Une enquête de perception auprès de la population et des FSI a été menée par un organisme de recherche Burkinabais (CGD – Centre pour la gouvernance démocratique Burkina Faso) en 2017. Cette enquête, financée par l'UE, a été utilisée lors du forum de la sécurité de fin 2017 pour informer les débats et les réflexions. En voici certains éléments intéressants pour cette sous-question :

Concernant la sécurité routière, plus de 9 enquêtés sur 10 (environ 91%) n'ont jamais eu de recours aux FSI en cas d'accident de la route. Parmi les FSI les plus sollicitées il y a la Police nationale (6%) et à un moindre degré les Sapeurs-pompiers (2%). Plus de 8 enquêtés sur 10 ayant déjà eu recours aux FSI se disent satisfaits de leur intervention. Plus de 7 enquêtés sur 10 jugent efficace l'intervention des FSI dans la gestion de la fluidité de la circulation (73%) ou leur communication sur les règles de

sécurité routière (70%).			
Sous question 2 bis	En matière de tranquillité publique, de prévention de la délinquance, quel est le niveau et les formes ( structures particulières) que prend la participation de la population.		
<p>Données récoltées :</p> <p>La participation de la population est officiellement formalisée par des textes ministériels- décret de 2005 sur les contrats locaux de sécurité, remplacé par le décret 2016/1052 sur les modalités de participation de la population à la mise en œuvre de la police de proximité.</p> <p>Dans la pratique : Elle est évoquée dans le décret 2010-315 du 17 juin 2010 portant adoption du document de stratégie nationale de sécurité intérieure 2010-2020 qui parle des difficultés de mise en œuvre de la participation communautaire.</p> <p>« Des difficultés sont apparues dans l'exécution du plan de mise en œuvre de la police de proximité qui sont, de façon non exhaustive, celles liées à la mise en place des structures de partenariat, au fonctionnement de ces structures et à la médiatisation. Ainsi, sur huit mille trois cent dix-sept (8317) C.L.S. escomptés, cinq mille huit cent vingt- deux (5822) C.L.S. ont été nommés, trois mille quatre-vingt (3080) C.L.S. installés et mille six cent soixante- trois (1663) C.L.S. sont fonctionnels au mois de décembre 2009, soit un taux de 20%. Ces données sont révélatrices des difficultés de mise en place des structures de partenariat que sont les C.L.S, dont le bon fonctionnement est pourtant indicateur de l'état d'avancement du processus.</p> <p>Face à la montée de la délinquance et aux difficultés des services publics de sécurité à juguler seuls le phénomène, l'Etat a décidé d'accorder à des sociétés privées de sécurité des autorisations d'exercer dans le domaine de la protection des personnes et des biens. (Observation : ainsi voit-on lors de la visite terrain dans les rues de Ouagadougou des personnels des entreprises de sécurité privée ayant le même armement que des policiers et qui protègent des lieux publics ou privés et qui sont déployés hors du domaine privé). Ainsi, à la fin 2008, on enregistrait cent vingt-cinq (125) sociétés privées de sécurité réparties dans huit (08) localités (Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Ouahigouya, Koudougou, Gaoua, Koupéla, Fada N'gourma, Nouna). Celles-ci emploient plus de dix-sept mille deux cent quinze (17215) agents dépassant sensiblement le personnel de la Police nationale et de la Gendarmerie nationale. A côté de ces sociétés privées de sécurité, il y a lieu de mentionner les groupes d'auto-défense communautaires, qui se créent dans les zones touchées par l'insécurité. En effet, ce secteur informel de la sécurité se développe quand les citoyens n'ont pas l'assurance que l'Etat garantit leur sécurité et celle de leurs biens. Si les sociétés privées de sécurité peuvent être encadrées ou contrôlées dans la gestion de la sécurité au regard du décret n°2009 /343/PRES/PM/SECU/DEF/MATD/MJ/MEF/MTSS du 25 mai 2009 portant réglementation des activités des sociétés privées de gardiennage, tel n'est pas le cas des groupes d'auto-défense communautaires ou milices qui peuvent, avec le temps, devenir des bandes du crime organisé ou être manipulés par des intérêts personnels ou politiques. Face à un tel diagnostic de la sécurité intérieure, il est légitime de se poser la question de savoir de quelle sécurité intérieure le Burkina Faso a besoin pour la prochaine décennie. Pour y répondre, il faut d'abord la conceptualiser ». Observation : le décret de 2016 précise explicitement le dispositif à mettre en place appelé « structures communautaires locales de sécurité » coordonné au niveau communal par les « coordinations communales de sécurité ».</p> <p>Ce dispositif est en cours de mise en place et se heurte à l'existence des associations déjà en place ( Koglweogo essentiellement ) et qui agissent effectivement en adoptant pour certaines des règles non conformes au texte de 2016. Ceci constitue une difficulté réelle que tente de résoudre les autorités responsables. L'UE apporte un soutien pour la résolution de cette question avec une expertise du DCAF.</p>			
Sous-question 3	De quelle manière les FSI assurent-elles l'ordre public et la protection des institutions et la lutte contre la délinquance et la criminalité ?	Textes normatifs, circulaires rapports d'opérateurs internationaux, d'ONG	Responsable des FSI enquête de perception panel de chefs d'administration

Données récoltées :

Décret 2010-315 du 17 juin 2010 portant adoption du document de stratégie nationale de sécurité intérieure 2010-2020

Les attaques à main armée, les vols à la tire, les viols, les associations de malfaiteurs, les assassinats, les meurtres, la toxicomanie, sont, entre autres, des infractions quotidiennement enregistrées dans les villes et campagnes, autant d'éléments qui alimentent le sentiment d'insécurité qui, d'une manière générale, persiste au sein de la population. Cette persistance du sentiment d'insécurité est particulièrement illustrée par le nombre croissant de demandeurs d'autorisation d'achat d'arme enregistré entre 2006 et 2009. En effet, malgré le coût assez élevé des armes à feu et les risques liés à leur détention et utilisation, le nombre d'autorisation d'achat d'armes délivré est passé de 89 en 2006 à 537 en 2009. Un autre indicateur de la persistance du sentiment d'insécurité est le recours, soit aux sociétés privées de sécurité, soit à la création de groupes d'auto-défense communautaires.

Décret n°2017-257 du 4 mai 2017 portant org du MSECU

Section 11 articles 33 à 35 La direction centrale de la police judiciaire. Organisme de coordination et de suivi des dossiers des services de PJ de la GN et de la PN, s'occupe de la coop judiciaire internationale. Contribue à élaboration et mise en œuvre plans de lutte contre différentes formes d'insécurité, gd banditisme, terrorisme, criminalité urbaine, centralise infos PJ, rapports Direction centrale PN et GN, élabore et fournit les statistiques PJ, contribution au renforcement capacité opérationnelle des personnel PJ.

Outre les unités territoriales de base la GN et la PN disposent d'unités spécialisées en matière d'ordre public, les CRS et les EGM.

Pour la GN, la GM ne constitue pas pour l'instant une « spécialité » reconnue en emploi, ses personnels devant notamment être titulaires du diplôme de l'OPJ pour concourir à l'avancement. Chaque FSI dispose en outre d'une entité antiterroriste soutenue par la coopération française et américaine, l'USIGN et le GIPN. Le projet Parsib a soutenu la mise en place des ATB, unités associées aux deux formations antiterroristes de la GN et de la PN pour assurer le bouclage initial des zones dans lesquelles se développe une opération antiterroriste. Le niveau de performance de ces unités reste perfectible et leur emploi effectif précarisé par certains moyens non fournis par les PTF (carburant) que ne leur garantit pas leur institution (confère, dernière attaque terroriste de mars 2018).

La GN et la PN disposent d'unités spécialisées en matière de police judiciaire. Pour la GN il s'agit des sections de recherches (SR) - une par région - et des BR, brigades de recherches, une par groupement (non effectif).

Une enquête de perception auprès de la population et des FSI a été menée par un organisme de recherche burkinabais (CGD – Centre pour la gouvernance démocratique Burkina Faso) en 2017. Cette enquête, financée par l'UE, a été utilisée lors du forum de la sécurité de fin 2017 pour informer les débats et les réflexions. En voici certains éléments intéressants pour cette sous-question :

En ce qui concerne la gestion des manifestations sur la voie publique, plus du tiers des enquêtés (37%) ont déjà pris part à des manifestations sur la voie publique, les hommes (42%), davantage que les femmes (33%). Toutefois, la majorité des enquêtés (62% environ) n'ont jamais pris part à de telles manifestations. Parmi les enquêtés ayant pris part à des manifestations, presque 9 enquêtés sur 10 (88%) trouvent la gestion de l'espace public et des foules adéquate. Mais ils sont 7 enquêtés sur 10 (71%) à apprécier généralement le comportement des forces de l'ordre lors des manifestations/ événements sur la voie publique comme ayant été correct.

S'agissant des éléments chez les FSI positivement appréciés par les répondants, on peut citer leur volonté de sécuriser la population (plus de 33% des répondants), suivi, mais de loin, par leur accessibilité (citée par 18% des enquêtés), la qualité de leur accueil (8%), leur discipline (7%). La majorité des participants aux groupes de discussion et entretiens individuels apprécient en particulier les patrouilles nocturnes, les contrôles routiers, la sécurisation des cérémonies. S'agissant de la Gendarmerie, les qualités qui lui sont reconnues portent avant tout sur son efficacité en matière d'enquête et de renseignement. Pour la police municipale, les qualités reconnues sont essentiellement la réglementation de la circulation. Quant aux Sapeurs-pompiers, la majorité des participants aux groupes de discussion et entretiens individuels louent

surtout leur probité, ponctualité, courtoisie dans l'accueil, leur collaboration avec les populations. En ce qui concerne l'ANR, la majorité des participants ont souligné la discrétion de cette Agence.

Les principaux éléments d'appréciation négative chez les FSI sont, respectivement, leur manque de rapidité dans les interventions (43%), la corruption (10%), les mauvais traitements (5%).

A explorer : les éléments qui entravent la rapidité des interventions des FSI. Est-ce que ce sont des éléments internes au fonctionnement des FSI, des raisons de logistique, matériel, véhicule etc. ?

Selon certains interlocuteurs, la gendarmerie est mieux équipée, formée et dirigée pour effectuer des interventions spéciales, lié au terrorisme. L'unité spéciale de la police n'est pas aussi efficace. Les PTF appuient principalement la gendarmerie.

(source : entretien)

Sous-question 4	Comment est mesurée la performance des FSI (dans toutes ses composantes) ainsi que la protection civile ?	Audits des FSI Outils d'évaluation, indicateurs Statistiques sur la criminalité	responsable de l'inspection générale des FSI direction de la performance, de la statistique au sein du ministère.
-----------------	---	---	--

Données récoltées :

Décret 2010-315 du 17 juin 2010 portant adoption du document de stratégie nationale de sécurité intérieure 2010-2020

Le manque de professionnalisme se traduit par les insuffisances constatées souvent dans l'exécution des missions de sécurité intérieure, les abus d'autorité et la routine. Il se manifeste aussi par l'inertie des services de sécurité, caractérisée soit par la lenteur ou la négligence, soit par leur immobilisme dans le cadre des saisines dont ils font l'objet. Ces services sont par ailleurs plus réactifs que proactifs.

Source : entretien interne GN

Il n'existe pas au sein de la GN de système de mesure de la performance, car aucun référentiel qualitatif n'est mis en place en interne.

Un dispositif de remontée de l'information opérationnelle existe et est censé être compilé à l'échelon national (fait avec détails pour la PN, non vu pour la GN)

Il existe un système de mesure de l'activité de service qui remonte de la base BT) jusqu'à l'échelon central. Non vu

Sous-question 5	Comment est effectué le contrôle interne des FSI ?	Normes professionnelles, règles et procédures études et rapports réalisés par l'inspection	responsable de l'inspection générale des FSI
-----------------	--	---	--

Données récoltées :

Différents services côté Minsecu :

Décret n°2017-257 du 4 mai 2017 portant org du MSECUC

Section 3 : inspection technique des services (ITS)

Article 7 : contrôle l'application de la politique du département et le fonctionnement des services centraux, déconcentrés et des projets et programmes.

Section 12 : La coordination nationale de contrôle des forces de police( CONACFP)

Cet organisation dirigée par un haut cadre de l'administration publique( coordonnateur national) est une « unité administrative opérationnelle de contrôle de la qualité



des services de police rendus sur les axes routiers ». les membres de la commission sont nommés par décret en conseil des ministres (CM). Organisation et fonctionnement de la CONA... sont précisés par arrêté du MSECUC. Ce service a toutes les caractéristiques d'une « inspection » mais semble spécialisée sur les questions de gestion et de sécurité routière. Contrôle les services de police ET de gendarmerie.

DECRET N° 2009-\_\_\_\_\_/PRES/PM/SECUC/CAB portant organisation et fonctionnement de la direction générale de la police nationale

CHAPITRE II : Les structures relevant directement du directeur général

SECTION I : Le Service de Contrôle (SC)

Article 14 : Le service de contrôle de la police nationale exerce le contrôle des services placés sous l'autorité du directeur général de la police nationale. Il est chargé du contrôle de l'organisation, du fonctionnement régulier, de l'évaluation de l'efficacité des services et de l'appui conseil. Il réalise des études et émet des propositions visant à l'amélioration du fonctionnement des services.

Il assure :

- le contrôle du fonctionnement normal et régulier des services de police ;
- le respect, par les fonctionnaires de police, des lois et règlements, notamment le Règlement de Discipline Générale et le code de déontologie ;
- le suivi des procédures disciplinaires et judiciaires dans lesquelles des personnels de la police nationale sont impliqués.

Article 15 : Le service de contrôle comprend :

- le bureau de contrôle évaluation ;
- le bureau de discipline ;
- le secrétariat.

Article 16 : Le bureau de contrôle évaluation est chargé des contrôles de l'organisation, du fonctionnement régulier, de l'évaluation des services, de l'appui conseil et des études.

Article 17 : Le bureau de discipline est chargé du contrôle du respect par les fonctionnaires de police des lois et règlements, du Règlement de Discipline Générale et des enquêtes administratives, disciplinaires et judiciaires.

Article 18 : Le secrétariat est chargé du traitement du courrier et de toute autre mission relevant de ses compétences.

Article 19 : Le service de contrôle est composé de fonctionnaires de police choisis parmi les fonctionnaires de police de l'emploi des commissaires de police en raison de leur expérience, leur professionnalisme et leur probité.

Ils sont appelés contrôleurs de police et placés hors hiérarchie administrative interne.

Le contrôleur de police le plus ancien dans le grade le plus élevé coordonne les missions du service de contrôle et rend compte au directeur général des résultats de leur exécution.

Entretien avec CD Mamouna Ouadraogo Kabre chef service contrôle police dépendant DGPN , Com Bamouni Bernard, Com Poda Jean Brun o( chef log) 28-03-2018

Le service dépend du DGPN. Ils sont dans ces locaux depuis 2014

Contrôle le bon fonctionnement , l'organisation des services. Font de l'appui conseil font des observations.

La police a un RDG, un code de déontologie

Effectif actuel. une vingtaine ; variable. Expertises diverses : PJ, MO, SP, Renseignement ; forment des équipes pluridisciplinaires

Ils dépendent du cabinet du DGPN

Textes : Quelques difficultés d'action pour contrôler les grands chefs, les directeurs régionaux ; ces derniers sont nommés par décret ; eux à l'inspection sont nommés par arrêté.

Moyens : un seul VL qui fonctionne ; restent sur Ouaga ; n'ont aucune marge de manœuvre même si théoriquement peuvent demander au chef de la logistique. Ont des bureaux ; certains ont des ordinateurs de service ; existence d'un texte de 2007 sur les per diem ; ont du mal à se déployer en province

Ont un plan annuel de contrôle (4 contrôles par mois)

N'ont pas de budget propre même s'ils établissent des demandes en ce sens.

Suite à leurs inspections, ils font des recommandations sur les matériels, les moyens RH, sur les formations qu'ils envoient dans ce cas à la division de la formation. Font des rapports concernant les infra. Ils ne font pas d'enquêtes judiciaires ; seuls des rapports administratifs. Les gds commandeurs sont contrôlés par l'ITS

Pas de services régionaux mais y sont favorables. N'ont aucune formation à l'audit, ni sur la corruption, ni sur le blanchiment d'argent. La « police des polices » la coordination nationale de contrôle des forces de police a été créée en 2017 suite à la pression du syndicat des transporteurs. Favorables à un renforcement de ses services, des capa des personnels, de la logistique, matériel ; revoir les textes

Le contrôle interne dans la GN

Source : entretiens internes GN

Le système global de contrôle relève des pratiques communes au sein des armées. Il existe un service d'inspection commun à l'ensemble des armées c'est l'inspection générale des armées. Ce service comprend des personnels de la GN et des autres armées. Il assure essentiellement des missions d'inspections des volets administratifs financiers et logistiques des services. Font des rapports administratifs au ministre avec copie si nécessaire au responsable de l'armée concernée ou de la GN. Si une inspection est susceptible d'avoir une implication judiciaire, la saisine de la justice est laissée à la libre appréciation de l'échelon ministériel. Il n'existe pas d'inspection technique propre à la GN qui regarderait les aspects opérationnels, RH. Ceci constitue un manque, identifié en interne et une demande de création d'une telle structure a été faite en son temps au ministère. Pas de nouvelle depuis. Les enquêtes judiciaires internes sont effectuées par les SR locales sur demande des échelons hiérarchiques ou des magistrats. Elles sont assez rares pour l'instant. Quelques affaires de rackets ont été traitées.

Le contrôle direct par la chaîne hiérarchique est effectif. Il est prévu par les textes internes que tous les échelons N+1 procèdent à des inspections régulières « annoncées » (une par an) et inopinées (selon les besoins). Ce contrôle interne est assuré. Sa régularité est impactée par les capacités de mobilité réduite sur le plan interne. Les Chefs rencontrés sont conscients de son importance pour prévenir les problèmes mais aussi pour maintenir la cohésion, garante de l'efficacité de la GN. Les personnels disent que le contrôle est important car il permet d'évoquer les problèmes internes. Sujet confirmé par l'enquête de perception de CGD.

Une enquête de perception auprès de la population et des FSI a été menée par un organisme de recherche burkinabais (CGD – Centre pour la gouvernance démocratique Burkina Faso) en 2017. Cette enquête, financée par l'UE, a été utilisée lors du forum de la sécurité de fin 2017 pour informer les débats et les réflexions. En voici certains éléments intéressants pour cette sous-question : S'agissant de la gestion des plaintes par les FSI, près de 9 enquêtés sur 10 (environ 87%) affirment que ni eux ni quelqu'un de leur entourage n'a déposé de plainte auprès des FSI. Parmi les rares personnes qui ont déjà déposé une plainte (13%), près de 8 d'entre elles sur 10 (79%) affirment avoir été bien accueillies et un peu moins 2 sur 10 affirmant le contraire. Si plus de la moitié (56%) se disent satisfaits du suivi de la plainte, en revanche plus de 4 enquêtés sur 10 (43%) affirment qu'ils n'en sont pas satisfaits.

Forum sur la sécurité 2017 : Des inspections techniques existent dans chaque Ministère et opèrent des contrôles internes. Néanmoins, ces contrôles restent limités en raison des capacités de ces services. Les services manquent de ressources financières et de ressources humaines pour couvrir l'ensemble des services. Ainsi, de nombreux services restent plusieurs années sans recevoir la visite des structures de contrôle. Les problèmes relevés sont le plus souvent la faiblesse du contrôle hiérarchique et le manque de respect de la discipline. Par ailleurs, il a été souligné une faible mise en œuvre des recommandations des inspections techniques par les différentes hiérarchies

<p>Il y a eu la création d'une police des polices mais uniquement pour la sécurité routière. Ils n'ont pas de mandat de police judiciaire. Le MSECUC rapporte les infractions à l'agence de lutte contre la corruption. Mais cette agence n'a pas de mandat judiciaire. (source : entretien)</p>			
Sous-question 6	Comment est effectué le contrôle externe des FSI ?	Rapports des autorités judiciaires rapports d'opérateurs internationaux, d'ONG	Autorités judiciaires Parlement ONG médias
<p>Données récoltées :</p> <p>Sources : entretiens internes au sein GN et externes. Le contrôle externe de la GN est rare. Le Parlement même s'il en a les attributions a peu d'experts sur les questions de police et d'armée pour faire un travail de fonds sur ces questions. La culture nationale, jusqu'à récemment, rendait tout accès au monde militaire inconcevable. Cette question est débattue aujourd'hui en interne et ne semble pas contestée dans son principe. Les mots, intérêt national, secret défense, apparaissent toutefois assez souvent dans les discussions pour bien montrer que la question suscite encore des réticences. Le contrôle par les médias et la société civile aussi est source de débats. Les personnels de la GN voient bien l'intérêt de communiquer et de travailler avec la presse mais ils évoquent aussi souvent son inexpérience, son manque de professionnalisme et le risque d'une trop grande ouverture face à une population qui devient de plus en plus indisciplinée, « incivique » depuis la « libération démocratique ». L'esprit critique infondé de la population est souvent prononcé. La GN accepte toutefois le principe d'une plus grande transparence sous réserve que le contrôle extérieur sur son activité et de son fonctionnement conduit par la presse soit plus professionnel, plus nuancé, moins partial. Il existe auprès du Haut Cdt de la GN une cellule communication, Son titulaire était absent lors visite.</p> <p>Forum sur la sécurité 2017 :</p> <p>Plusieurs structures exercent un contrôle externe des forces de défense et de sécurité. Il s'agit principalement de l'Assemblée Nationale, de l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption, de la Cour des Comptes, etc. Le contrôle externe s'effectue en outre par les organisations de la société civile dans le cadre de veille citoyenne. Différents facteurs entravent l'effectivité du contrôle extérieur des forces de défense et de sécurité.</p> <p>Il s'agit notamment :</p> <p>Des lois sur la confidentialité (secret défense) qui peuvent entraver ou limiter les efforts du contrôle extérieur du secteur de la sécurité ; Le faible accès à l'information sécuritaire qui ne facilite pas le contrôle ; Le caractère éminemment politique et complexe du secteur de la sécurité ; L'absence de conjonction des efforts entre les différents acteurs de la sécurité ; Les pesanteurs politiques et institutionnelles ; Le déficit d'expertise de la société civile engagée dans la veille citoyenne sur les questions sécuritaires</p> <p>Selon certains interlocuteurs, les organes de contrôle de l'Etat ne font que très rarement des inspections au sein des FSI. Il y a une loi de confidentialité sur la sécurité et la défense, qui est utilisé à tort et à travers. Tous les marchés publics sont sous cette règle. La notion de secret est floue, et tout le monde l'utilise à tort et à travers.</p>			
Sous-question 7	Comment fonctionne la coordination entre les FSI (lien avec question 4) ? comment est garanti le respect des règles de territorialité, en matière judiciaire, de renseignement, d'ordre public, de surveillance aux frontières ?	Textes normatifs, circulaires, procédures	Ministères régaliens responsables des FSI
<p>Données récoltées :</p>			

Source : document de stratégie FSI de 2010

#### Conflits de compétence

« Les services de gendarmerie et de police, ayant les mêmes missions ou attributions et occupant les mêmes espaces, voient naître, entre eux, sur le terrain des conflits qui se traduisent par des rivalités nuisibles et diverses résistances à la collaboration. Une rivalité saine par contre, entrainera la recherche et la production d'un service de qualité. On constate que quatre-vingt-cinq (85) départements abritent à la fois une brigade territoriale de gendarmerie et un commissariat de police. Cette situation de doublon n'est pas souvent pertinente dans toutes ces localités. En sus des frais de fonctionnement des doublons non indispensables, l'Etat dépense chaque année des sommes importantes, soit pour acquérir des équipements (motocyclettes, véhicules, armes, munitions, etc.), soit pour ouvrir et/ou réhabiliter des infrastructures des services de sécurité (commissariats de police, brigades de gendarmerie) ».

La coordination n'est pas bonne. Elle ne se posait pas sous l'ancien régime, chacun vivant de son côté pour ce qui concerne les FSI, la coordination entre militaires étant plus naturelle, les gens étant de la même origine.

Sources : entretiens internes au sein de la GN :

Cette question de coordination, même si elle était déjà évoquée en 2010 dans le doc de stratégie, est apparue comme étant plus d'actualité suite au débat du forum de fin 2017 et de la mise sur le tapis des questions de maillage par les internationaux.

Au sein de la GN, on en comprend le bien-fondé même si l'on n'accepte pas en pratique que cette coordination ne soit souvent « pilotée » par le Minsecu. En pratique il existe parfois dans les textes des organismes qui prévoient la participation de gendarmes et de policiers ; dans les faits les gendarmes n'assistent pas aux réunions ou lorsqu'il s'agit d'affecter des personnels dans certains services communs, ils ne les honorent pas. Le sous-effectif du nombre d'officiers est souvent avancé comme raison à cette absence. A noter que la GN honore en revanche le plus souvent les postes prévus pour toutes les fonctions de structures rentrant dans le cadre de projets financés par la communauté internationale. ( ANR, GARS, FC G5, FPU ...).

Lors d'entretiens avec des cadres de la GN, ceux-ci avouent que leurs relations avec la PN sont ambiguës et qu'il n'y a pas vraiment de confiance naturelle. D'autres avouent que parfois, ils ont une propension en interne à avoir un sentiment de supériorité par rapport à la PN. Ils ajoutent faire des efforts pour combattre cette tendance mais que les choses sont plus faciles avec les militaires, les magistrats ou les autorités administratives, religieuses ou coutumières. D'autres disent que le gouvernement leur confie de plus en plus de tâches, ce dont ils sont fiers, et leur demande d'un autre côté de pallier les carences des autres services sans leur donner le minimum de moyens pour le réaliser. Certains, invoquant leur attachement au monde militaire, trouvent que leur organisation actuelle les pénalise en matière de modernisation dont les orientations générales et les financements sont plus orientées vers la sécurité intérieure que vers les aspects militaires. Le projet GARS, projet purement GN, est pour eux l'exemple d'action de modernisation pour lequel ils placent toute leur énergie. Ils estiment qu'il leur permettra de bien mettre en valeur leur capacité d'action en autonome dans un contexte où ils pourront disposer de tous les moyens pour démontrer leur savoir-faire.

Selon certains interlocuteurs, il n'existe pas de coordination entre les FSI (police nationale, police municipale et gendarmerie). La relation est très compliquée. Les numéros d'urgence par exemple, sont différents pour la police, pour la gendarmerie.... Ça n'a pas de sens et il y a une perte d'efficacité. Multiplication des structures, des postes et des brigades. On ne parle plus de réunification des polices. Trop politique.

Au niveau individuel, quand les commandants de police et de gendarmerie se connaissent bien, la coordination fonctionne bien. De même, entre l'armée et la gendarmerie, où certains individus sortent de la même promotion. La coordination est principalement basée sur les individus, et non pas les systèmes ou les institutions. (source : entretien)

Sous-question 8	Comment fonctionne la coopération internationale avec les pays transfrontaliers et avec les organisations régionales et	Conventions internationales, textes normatifs, circulaires, procédures	Ministère Sécurité intérieure ministère des Affaires étrangères
-----------------	---	--	--

	internationales		Responsables des FSI
<p>Données récoltées :</p> <p>Décret n°2017-257 du 4 mai 2017 portant org du MSECUC article 84 « dir de la coopération internationale »</p> <p>DGPN : décret 2009/ ... portant organisation et fonctionnement de la DGPN : article 41 à 44 « service de coopération technique de police »</p> <p>Assiste el DGPN en matière de coop domaine coop internationale ; assure relations avec autres pays, avec OI en matière sécu internationale ( ONUDC...), coord action policiers dans ambassades et consulats ; suit év9olution carrières policiers travaillant dans OI.</p> <p>France soutien PN avec un conseiller migration , un conseiller terrorisme, un conseiller auprès du DGPN.</p> <p>Sources : entretiens avec cadres GN, ASI France</p> <p>La GN ne dispose pas d'un service des relations internationales spécifique ; niveau MDNAC. Elle entretient des relations avec la coopération française – un conseiller détaché permanent auprès du Haut commandant, et un conseiller auprès de l'école de formation de Bobo Dioulasso. Des missions de courte durée du GIGN pour le maintien en condition de l'UISGN. Ils entretiennent aussi des relations avec les USA (forces spéciales, équipement) Taiwan (équipement). Quelques relations institutionnelles avec d'autres GN africaines et avec la GN française (séminaire sur les GN du monde à Paris en 2017). Beaucoup de relations régionales sont prise en charge à l'échelon ministériel. Des gendarmes peuvent être invités ponctuellement. De nombreuses réunions dans le cadre de la montée en puissance de la FC G 5 Sahel.</p> <p>Une enquête de perception auprès de la population et des FSI a été menée par un organisme de recherche Burkinabais (CGD – Centre pour la gouvernance démocratique Burkina Faso) en 2017. Cette enquête, financée par l'UE, a été utilisée lors du forum de la sécurité de fin 2017 pour informer les débats et les réflexions. En voici certains éléments intéressants pour cette sous-question : Avec l'expansion du terrorisme dans la sous-région, la coopération des Etats est appelée à se renforcer afin de combattre plus efficacement le phénomène de l'insécurité. Sur ce point, on note que plus de 8 agents sur 10 (85%) apprécient positivement les relations entre les FSI du Burkina et celles des pays voisins.</p> <p>L'Autorité du Liptako Gourma et son rôle dans la coopération sous régionale :</p> <p>Cette organisation sous régionale, créé le 3 décembre 1970 par le BF, le Niger et le Mali est principalement une organisation d'aide au développement économique et agricole de la zone dite du Liptako Gourma. Elle met « l'accent sur la mise en valeur optimale des ressources minières, énergétiques, hydrauliques, agropastorales et piscicoles de la Région du Liptako-Gourma » (site web de l'ALG). C'est une des premières organisations d'intégration économique sous régionale en Afrique de l'Ouest. A la base, l'ALG ne travaille pas du tout sur la coopération régionale dans les domaines de la sécurité et la justice. Mais en 2017, lors de la conférence des chefs d'Etat de l'ALG (qui ne s'étaient plus réuni depuis 2010...), une annonce est faite sur la création d'une force militaire conjointe entre les trois pays (ceci se passe avant la création de la force conjointe du G5). L'ALG a donc intégré le volet sécurité dans son mandat et pensait avoir un rôle important à jouer pour la création de cette force conjointe. L'ALG voulait obtenir des officiers de liaison des trois pays, mais ceci n'a jamais été le cas. Il y a eu un manque de proactivité de la part de l'ALG qui n'a finalement jamais réussi à réunir les instances nationales nécessaires afin de faire avancer le dossier. La France et les autres pays du Sahel ont ensuite créé la force conjointe du G5 avec des financements importants. L'ALG s'est donc retrouvée sans aucun mandat clair dans le domaine de la sécurité et n'arrive pas à trouver sa place parmi les autres acteurs nationaux, régionaux et internationaux qui opèrent dans la région du Liptako Gourma.</p> <p>Selon le personnel de l'ALG, L'ALG aurait pourtant une certaine légitimité auprès de la population dans cette région (ceci reste à vérifier car l'ALG ne descend plus sur le terrain, dans les zones reculées, etc. par manque de moyens et suite aux problèmes de sécurité). L'ALG pourrait travailler sur les liens entre population et forces de sécurité, sur l'analyse des menaces, sur la récolte d'information auprès de la population, sur le lien développement-sécurité. Mais elle ne pourra jamais gérer des</p>			

hommes en uniforme et mener des actions de sécurisation de la zone du LG.

En résumé, avec la montée de l'insécurité dans la région, l'ALG n'a pas réussi à se positionner et à apporter une plus-value à ses états-membres. Elle est donc actuellement réduite à ne travailler uniquement sur son mandat historique (développement agricole et socio-économique), mais elle n'y arrive plus non plus par manque de stratégie et de financement. Elle est composée de 14 cadres avec un directeur qui part bientôt à la retraite. C'était la mauvaise personne à la mauvaise place. Il n'y a pour l'instant aucune activité, aucun projet, sauf le projet ACTS financé par la France. Il se termine à la fin août 2018 et il n'y aura pas de suite.

ACTS travaille actuellement sur l'amélioration de leur système d'information géographique afin de mieux connaître le territoire du Liptako Gourma. Le focus est sur le territoire des trois frontières. L'objectif étant d'avoir une connaissance parfaite de cette région afin d'informer les états et leur fournir une base d'analyse pour les aider à mener des actions plus ciblées par rapport aux besoins de la population. Ils essayent également d'avoir un état des lieux des projets financés par les PTF dans la région. L'ALG travaillait avant sur l'ensemble des trois pays (et non pas uniquement sur la région des trois frontières). Elle était fort dispersée et menait des projets de développement très diverses. Mais il n'y a plus de financement actuellement et d'autres organisations ont pris le relais (ONG, OI, force G5, etc.). Les états membres n'impliquent plus l'ALG lorsqu'ils travaillent dans la zone des trois frontières. Exemple du PUS (Programme d'Urgence pour le Sahel Burkinabès), lancé par le BF pour désenclaver la région du Sahel (une des 18 régions du BF, donc pas le « grand » Sahel), frontalière avec le Mali et le Niger : le BF n'a pas du tout consulté l'ALG pour monter ce programme.

L'ALG a des accords de coopération avec d'autres organisations régionales comme avec l'UEMOA, avec la CEDEAO, le CILSS, avec l'Autorité du bassin du Niger, l'Autorité du bassin du haute volta ; avec des OI comme l'OCDE (sur les questions minières), avec la coopération suisse. Ils sont en discussion pour un accord de coopération avec le G5 et l'Alliance Sahel, mais pas encore fait. L'ALG doit clairement se réinventer, se recentrer sur ce qu'elle sait faire : récolter de l'information sur la zone du LG et devenir un centre de ressource, d'analyse pour ses états-membres et les autres organisations régionales et internationales. L'ALG n'est pas un opérateur et ne sait pas mettre en œuvre des projets.

(source : entretien)

<b>Question 6 : Dans quelle mesure la gestion des ressources humaines des acteurs du secteur de la sécurité intérieure permet-elle de contribuer efficacement à l'accomplissement de leurs missions et fonctions ?</b>	<b>Documents</b>	<b>Entretiens, focus groupe, enquête, etc.</b>
--	------------------	--

**Description de la question et lien avec le socle de référence :**  
*L'objectif de cette question est d'analyser le dispositif de gestion des ressources humaines au sein du secteur de la sécurité intérieure et de connaître son efficacité par rapport à ses missions et fonctions. Elle s'intéresse aux aspects de recrutement, de mobilité, d'avancement, de récompense et de sanction, de protection médico-sociale, de formation initiale et continue.*  
*Cette question couvre donc la section 4.3 du socle de référence sécurité intérieure.*

Sous-question 1	Comment est structurée la gestion des ressources humaines au sein du ministère de la Sécurité intérieure et des FSI ? Nombre et qualité des personnels qui en ont la charge ? Répartition homme/femme ?	Lois et décrets organisationnels des FSI organigrammes	Responsables RH du ministère et de chacune des FSI
-----------------	---	--	--

Données récoltées :  
 Décret n°2017-257 du 4 mai 2017 portant org du MSECUC - direction transversale : la DRH du ministère. Art 75  
 En liaison avec min. fonction publique applique régime jur agents, gestion prévisionnelle des RH et participation au recrutement agents, contribue au bon fonctionnement cadres concertation avec part. sociaux, conception et mise en œuvre plans et programmes de formation des agents,, du suivi écoles de formation,

élaboration et mise en œuvre politique sociale, appui conseil aux services en matière RH, participe à la prépa du titre II budget ( salaires) et engagement dépenses personnel, contribue à amélioration conditions travail.

Sources : entretiens avec personnels GN :

La gestion de la GN relève du MDNAC qui dispose d'une DRH ministérielle. Les gendarmes y sont représentés (inconnue sur nombre personnels et fonctions). Elle s'appuie sur un statut général des militaires, sur un statut particulier des personnels de la GN, sur un RDG dans les armées. Pas de code de déontologie. Les gendarmes ont peu de maîtrise en interne sur différents points clé de la fonction RH (recrutement des officiers, formation des personnels, volumes des tableaux d'avancement annuels etc...). Ils se plaignent de cet état de fait qui les pénalise pour une bonne maîtrise de leur propre modernisation sans toutefois avoir une vision claire de ce qui serait nécessaire pour sortir d'une telle situation.

Forum de la sécurité 2017 :

Difficultés liées à la gestion du personnel (D.31). L'insuffisance du personnel : malgré les recrutements importants de ces dernières années dans la Police Nationale et la Gendarmerie Nationale pour faire face au déficit important, les services de sécurité manquent chroniquement de personnel pour assurer leurs missions ; Absence d'une gestion planifiée des recrutements et des carrières ; Faiblesse de la motivation ; Imprécision dans la description des tâches ; Une politique de formation (D.32), dont la formation continue, insuffisante.

Une enquête de perception auprès de la population et des FSI a été menée par un organisme de recherche Burkinabais (CGD – Centre pour la gouvernance démocratique Burkina Faso) en 2017. Cette enquête, financée par l'UE, a été utilisée lors du forum de la sécurité de fin 2017 pour informer les débats et les réflexions. En voici certains éléments intéressants pour cette sous-question :

Concernant le système de rémunération, plus de 6 enquêtés sur 10 (61%) se disent insatisfaits. Les corps les plus insatisfaits sont : la Police municipale (77%), la Douane (70%), la Police nationale (67%), les agents de la Gendarmerie (52%), les Sapeurs-pompiers (47%), les Eaux et forêts (44%). Corrélativement, les agents les plus satisfaits du système de rémunération sont : les Eaux et forêts (56%), les Sapeurs-pompiers (53%). La prévalence de l'insatisfaction par rapport aux rémunérations est confirmée par les résultats de l'enquête qualitative.

Les effectifs des FSI semblent insuffisants selon la majorité des agents des FSI, quel que soit le corps d'origine. Ainsi, environ 2 agents des FSI sur 3 (65%) en sont insatisfaits. Les agents les plus insatisfaits sont ceux de la Police municipale (94%), les Sapeurs-pompiers (79%), les agents de la Gendarmerie (69%), les agents des Eaux et forêts (66%), de la Police nationale (55%), de la Douane (54%).

L'encadrement et le suivi des agents ne sont pas non plus jugés satisfaisants par plus de la moitié des agents des FSI (54%). Cependant, on constate une ligne de fracture entre d'une part les agents les plus insatisfaits qui sont ceux de la Police municipale (71%), de la Police nationale (66%), de la Douane (61%) ; et d'autre part les agents des Eaux et forêts (51%), la Gendarmerie (56%) et surtout les Sapeurs-pompiers (87%), lesquels ont, au contraire, exprimé leur satisfaction.

Le système hiérarchique au sein des FSI est jugé satisfaisant par plus de 7 agents des FSI sur 10 (71%). Les agents les plus satisfaits sont les Sapeurs-pompiers (89%), les agents de la Douane (84%), de la Gendarmerie (76%), de la Police nationale (69%), les agents des Eaux et forêts (63%), de la Police municipale (55%). Les résultats de l'enquête qualitative montrent que le système hiérarchique au sein des FSI fait l'objet d'appréciations plus ou moins critiques. Sont particulièrement critiquées, certaines nominations qui ne seraient pas faites sur la base de la compétence.

L'organisation du temps de travail et de récupération des agents est aussi jugée insatisfaisante. Plus de la moitié des agents des FSI (54%) en sont insatisfaits. Mais la situation varie d'un corps à un autre. Les corps qui enregistrent le plus d'insatisfactions sont les Sapeurs-pompiers (62%), la Police nationale (60%), la Police municipale (56%), les gendarmes (54%). En revanche, la majorité des agents de la Douane (54%), et surtout des agents des Eaux et forêts (70%) sont satisfaits de l'organisation du

temps de travail et de récupération des agents.

Le régime de congé est jugé satisfaisant par un peu plus de la moitié des agents des FSI (52%) se disent satisfaits du régime de congé. Une proportion assez importante de répondants (48%) a cependant exprimé leur insatisfaction ; ce qui montre que les opinions des agents sont assez partagées. Si près des 2/3 des agents de la Police nationale sont insatisfaits, les agents d'autres corps semblent eux, au contraire, majoritairement satisfaits. C'est le cas pour les Sapeurs-pompiers : presque 8 agents sur 10 (79%) sont satisfaits ; c'est aussi le cas pour la Douane (72%), la Police municipale (67%), les Eaux et forêts (66%) et de la Gendarmerie (52%). Les opinions collectées par l'enquête qualitative sont contrastées. Certains participants se disent en effet satisfaits, car il suffit de formuler une demande pour bénéficier du congé annuel qui est un droit. D'autres participants se disent insatisfaits car « la procédure est longue et compliquée pour obtenir un congé. ...Tu peux avoir des congés et ne pas en jouir au cas où le chef refuse de te laisser partir ... ».

S'agissant de la répartition des rôles au sein des FSI, ¾ des agents des FSI pensent qu'elle est précise. Quel que soit le corps d'origine, la grande majorité des répondants sont de cet avis. Quant aux tâches, elles sont suffisamment écrites et précises (82%), avec une répartition efficace de ces tâches (77%). Quant à l'organisation du travail, elle est jugée aussi efficace (76%).

La représentation et la participation des femmes au sein du corps sont positivement appréciées. Plus de 7 agents des FSI sur 10 (71%) pensent en effet que la représentation des femmes au sein des FSI est bonne. Les corps qui enregistrent le plus de satisfaction en ce qui concerne la représentation des femmes sont la Police nationale (80%), la Douane (70%), les Eaux et forêts (69%), la Gendarmerie (68%), la Police municipale (59%), les Sapeurs-pompiers (57%). En ce qui concerne la participation des femmes dans les missions, les 2/3 des enquêtés (67%) en ont une bonne appréciation. Les corps qui enregistrent le plus de satisfaction en ce qui concerne la participation des femmes dans les missions sont la Police nationale (75%), la Gendarmerie (68%), la Douane (67%), les Eaux et forêts (66%), la Police municipale (56%), les Sapeurs-pompiers (47%). Comment renforcer, améliorer ou encourager la participation des femmes dans les FSI ? Il se dégage de l'enquête qualitative, trois tendances : la majorité étant favorable, à la participation des femmes, une partie est sceptique et la troisième partie est nettement défavorable à la participation des femmes.

A explorer, le rôle des femmes dans les FSI car le message de l'enquête sur comment renforcer le rôle des femmes n'est pas très clair. Analyser quel rôle pourrait prendre les femmes, voir comment les encourager, voir les effets positifs de plus de femmes dans les FSI.

Concernant la répartition des agents en fonction des tranches d'âges au sein des corps, plus de 6 agents enquêtés sur 10 (63%) estiment qu'il y a trop de jeunes au sein des FSI. C'est surtout à la Police nationale (76%) qu'on partage le plus cette opinion, suivie de la Gendarmerie (68%) et des Eaux et forêts (58%). Dans la Police municipale, presque la moitié des agents (47%) pensent qu'il n'y a pas assez de jeunes.

Concernant l'appréciation de la représentation des agents en fonction des grades, dans l'ensemble, plus de 6 agents des FSI sur 10 (63%) apprécient positivement la répartition des assistants et agents/sous-officiers au sein des FSI. Ces opinions sont majoritairement partagées dans tous les corps, sauf à la Police municipale où plus de 7 agents sur 10 (73%) ont une appréciation négative de cette répartition. En ce qui concerne la répartition des officiers, plus de la moitié des répondants (54%) ont des appréciations négatives. Ces opinions négatives sont majoritairement partagées dans les corps de la Police municipale (90%), de la Gendarmerie (63%), des Sapeurs-pompiers (55%). A l'inverse, dans les corps de la Police nationale (56%), des Eaux et forêts (56%) et de la Douane (61%), plus de la moitié des agents ont une appréciation positive de cette répartition. En ce qui concerne la répartition des commissaires/officiers supérieurs, presque 6 répondants sur 10 (58%) ont des appréciations négatives. Ces opinions négatives sont majoritairement partagées dans les corps de la Police municipale (94%), de la Gendarmerie (67%), des Sapeurs-pompiers (60%), des Eaux et forêts (56%). A l'inverse, dans les corps de la Police nationale (52%) et de la Douane (67%), plus de la moitié des agents ont une appréciation positive de cette répartition.



Sous-question 2	Comment est organisé (planification, procédures) le recrutement au sein des FSI ? Périodicité régulière ?	Lois et décrets organisationnels des FSI organigrammes	Responsables RH du ministère concerné et de chacune des FSI
<p>Données récoltées :</p> <p>DGPN : décret 2009/ ... portant org et fonct de la DGPN : articles 139 à 141</p> <p>La division du recrutement, du suivi des stages et formations est chargée en relation avec la direction des ressources humaines du ministère, de l'expression des besoins en ressources humaines, de la programmation et de l'organisation des différents recrutements, concours, examens et stages.</p> <p>Elle comprend le service du recrutement, des concours et examens;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le service du suivi des stages et formations.</li> </ul> <p>Le service du recrutement, des concours et examens est chargé de la préparation des différents concours, examens et stages.</p> <p>Le service du suivi des stages et formations est chargé de la conception et de la mise en œuvre des plans de formations et des stages des personnels de la police.PN</p> <p>Entretien avec DRH GN :</p> <p>Le recrutement off se fait au niveau interarmées. Différentes voies de recrutement : dans les différentes académies militaires : au BF (Pô) à l'étranger, peu de places : France, Mali, Togo, CI, Maroc ; concours Lieutenant ou capitaine (peu de places) ; sous off sup (adj., Bac, - 40 ans), AC, majors( choix du Haut Cdt (quotas imposés par GEMGA ) ; pas plus de 10 à 20 par an. Le recrutement SOG se fait en interne gendarmerie (épreuves de sélection, choix des candidats). Conditions : Bac depuis 2015 ; avoir, entre 20 et 25 ans, filles 18 23 ans, 170, filles 165. Bonne moralité, célibataire.</p> <p>Question des volumes.</p> <p>Ne repose sur aucun plan prévisionnel ou schéma directeur d'organisation nationale. Depuis 2015 fort accroissement des effectifs recrutés : 750 par an dont 25 filles (quotas) alors qu'il était habituellement de l'ordre de 400, 450. Ce chiffre de 750 aurait été validé par LPM. Ce niveau de recrutement devrait durer encore plusieurs années. Pas clair ; aucune échéance. Les volumes de personnels à recruter ne reposent sur aucune réflexion interne préalable ou sur un objectif chiffré à atteindre correspondant à une politique d'organisation claire.</p> <p>Cette accroissement du recrutement aurait pour objectif de garantir une nouvelle organisation générale de la GN reposant sur les principes d'une BT par département( 350) une compagnie par province, ( 45 ), d'un groupement par région (13). Ne semble être validé par personne. Jusqu'en 2015, ils recrutaient des gendarmes du rang, maintenant directement des sous-officiers. Le recrutement au niveau BAC a été institué en 2015 et concerne aussi la PN. En pratique, ont des difficultés pour trouver la ressource nécessaire.</p> <p>Si l'on regarde le système de recrutement de la GN au travers de l'enquête CGD, on constate qu'il est perçu comme satisfaisant même si certaines critiques apparaissent, sur son niveau de centralisation trop élevé ( un centre national de sélection unique ) , sur le fait qu'il ne soit pas, en termes de volumes, effectué par rapport à des besoins identifiés à défaut d'existence d'un système de postes budgétaires transparent.</p> <p>Une enquête de perception auprès de la population et des FSI a été menée par un organisme de recherche Burkinabais (CGD – Centre pour la gouvernance démocratique Burkina Faso) en 2017. Cette enquête, financée par l'UE, a été utilisée lors du forum de la sécurité de fin 2017 pour informer les débats et les réflexions. En voici certains éléments intéressants pour cette sous-question : Le système de recrutement des FSI est estimé satisfaisant : plus de 6 agents sur 10 (64%) sont satisfaits de ce système, contre environ un tiers (35%) de ces agents qui ont exprimé leur insatisfaction. Les agents les plus satisfaits sont les agents de la Gendarmerie (77%), ceux des Eaux et forêts (70%), les Sapeurs-pompiers (64%), les agents de la Douane (68%), de la Police nationale (63%). La Police municipale reste le seul corps où prédomine</p>			

<p>l'insatisfaction, 2 policiers municipaux sur 3 (67%) n'étant pas satisfaits du système de recrutement.  A explorer, l'insatisfaction des polices municipales au niveau de la gestion des ressources humaines. Existe-t'il une pratique de gestion des ressources humaine à ce niveau-là, comment ça fonctionne, quelles sont les choses à améliorer ?</p>			
Sous-question 3	Comment la mobilité (préparation, mises en œuvre) au sein des FSI s'organise-t-elle ?	Lois et décrets organisationnels des FSI	Responsables RH du ministère et de chacune des FSI syndicats ou associations professionnelles
<p>Données récoltées :</p> <p>Le principe de la mobilité obligatoire est inscrit dans les textes règlementaires généraux concernant tous les militaires, « service en tout lieu et en tout temps quelles que soient les circonstances.. » Aucun texte ne m'a été présenté pour la mise en application de ce principe. Les entretiens ont permis de m'informer sur les pratiques en termes de mobilité. Un personnel quitte sa région d'affectation tous les 10 ans ; Il reste maximum 3ans dans une unité sensible, 4 ans dans toute autre unité. En pratique plus souple pour les autres unités et services.</p> <p>Toute personne promu n'est pas nécessairement mutée. Difficile à organiser car des manques dans tous les grades et dans toutes les fonctions. Tous les officiers rencontrés sont restés de l'ordre de deux à trois ans dans leurs commandements respectifs. Beaucoup ont effectué plusieurs séjours en OMP.</p> <p>Les gendarmes font de plus en plus du célibat géographique car les déménagements coûtent chers et les indemnités réduites et parce que certaines zones sont devenues dangereuses même pour les familles. L'enquête de CGD sur ce point relève des insatisfactions sur cette question de la mobilité notamment par l'inadaptation de l'expérience de certains personnels par rapport à l'expérience technique requise. Concerne surtout les gradés dans la GN. (enquête CGD paragraphe 3.2.7)</p> <p>Une enquête de perception auprès de la population et des FSI a été menée par un organisme de recherche burkinabais (CGD – Centre pour la gouvernance démocratique Burkina Faso) en 2017. Cette enquête, financée par l'UE, a été utilisée lors du forum de la sécurité de fin 2017 pour informer les débats et les réflexions. En voici certains éléments intéressants pour cette sous-question : Le système d'affectation des agents n'est pas jugé satisfaisant par environ 6 agents des FSI sur 10 (60%). Les agents les plus insatisfaits sont les agents de la Police nationale (80%), de la Police municipale (70%), les agents des Eaux et forêts (53%), de la Gendarmerie (54%). Cependant, les agents de deux corps semblent, eux, majoritairement satisfaits du système d'affectation : les Sapeurs-pompiers (85%) et les Douaniers (68%).</p> <p>A explorer, le système de mutation et les raisons pour lesquelles ils ne sont pas satisfaits. Analyser le système de mobilité, les procédures en place et les pratiques courantes.</p>			
Sous-question 4	Quelles sont les règles et les pratiques en matière de promotion des personnels? Existe-t-il un système de liste d'aptitude (mérite) ? Comment est organisé le système de fin de carrière ?	Lois et décrets organisationnels des FSI textes sur les pensions civiles et militaires- comptes rendus des commissions d'aptitude professionnelle-listes d'aptitudes	Responsables RH des FSI syndicats ou associations professionnelles ministère de la Sécurité intérieure ministère des Finances ministère des anciens combattants
<p>Données récoltées :</p> <p>Police nationale  DGPN : décret 2009/ ... portant org. et fonct. de la DGPN :  La Division de la Gestion des Personnels</p>			

Article 134 : La division de la gestion des personnels est chargée :

- de veiller à l'utilisation rationnelle des personnels ;
- de tenir le fichier des personnels et de suivre leur carrière ;
- d'organiser les mutations des personnels ;
- d'examiner et d'orienter les requêtes et réclamations en matière de carrière ;
- de préparer les dossiers à soumettre au conseil de discipline.

Elle comprend :- le service du suivi des carrières ; le service du suivi des mutations et des positions ; le service du suivi des sanctions et du contentieux.

Article 135: Le service du suivi des carrières est chargé de la gestion de la situation administrative des fonctionnaires et des agents contractuels de la police nationale. Il tient à jour leurs dossiers.

Article 136: Le service du suivi des mutations et des positions est chargé du suivi des affectations des fonctionnaires de police dans les services de police et dans les autres administrations. Il veille à ce que les profils et les anciennetés soient en adéquation avec les postes à pourvoir et suit l'évolution de la carrière des fonctionnaires de police placés hors de leur administration d'origine.

En GN, la promotion au grade supérieur est conditionnée le plus souvent par la détention d'un diplôme et par une certaine ancienneté dans le grade inférieur ( 4 ans environ pour les SOG). Les diplômés à détenir ont une forte orientation vers les matières militaires, pas toujours utiles pour un métier de « policier » : ceci se justifie en particulier par le fait que l'on peut, étant gendarme revenir dans l'armée de terre, après 20 ans de carrière au motif que l'on postule pour une fonction d'officier au choix. L'avancement est soumis à des quotas imposés par l'EMGA. Les règles sont ainsi et on s'y plie. Les contingents de promus sont maigres ( ex en 2018 : 5 capitaines, 4 commandants, 1 lieutenant col, 1 col ). Les gens ne se plaignent pas de ce processus qu'ils connaissent. (à noter qu'aucune information n'a été recueillie sur ce point de la part de gradés). L'enquête de perception de CGD a toutefois mis en exergue (paragraphe 3.2.10 gestion de carrière) sur ce point particulier des appréciations moins favorables de la part des échelons subordonnés. Ils dénoncent le manque de prise en considération des aspects liés à la performance individuelle dans le parcours professionnel, l'avancement étant trop fondé sur le système mécanique de l'ancienneté.

Une enquête de perception auprès de la population et des FSI a été menée par un organisme de recherche Burkinabais (CGD – Centre pour la gouvernance démocratique Burkina Faso) en 2017. Cette enquête, financée par l'UE, a été utilisée lors du forum de la sécurité de fin 2017 pour informer les débats et les réflexions. En voici certains éléments intéressants pour cette sous-question :

Le système de notation des agents est considéré comme satisfaisant par environ 7 agents des FSI sur 10 (72%). Les agents les plus satisfaits sont les Sapeurs-pompiers (83%), les agents de la Douane (77%), de la Gendarmerie (74%), de la Police nationale (73%), des Eaux et forêts (73%), de la Police municipale (56%).

En ce qui concerne la gestion des carrières, elle est jugée insatisfaisante par un peu plus de la moitié des agents des FSI (51%). Mais la situation varie d'un corps à l'autre. Ainsi, plus de 7 Sapeurs-pompiers sur 10 (77%) en sont satisfaits. C'est aussi le cas pour plus de 6 gendarmes sur 10 (62%). Les corps qui enregistrent le plus d'insatisfactions sont la Police municipale (74%), la Police nationale (59%), la Douane (56%), des Eaux et forêts (53%).

S'agissant du régime de retraite, les agents des FSI qui ont été enquêtés semblent dans l'ensemble partagés. Si 47% d'entre eux se disent insatisfaits de ce régime, 42% en revanche se disent satisfaits. Ainsi, chez les Sapeurs-pompiers, presque la moitié (49%) se dit satisfaits, tandis que 40% se disent insatisfaits. De même, au niveau de la Police nationale, les opinions sont partagées : 42% sont insatisfaits et 43% sont satisfaits. Il en va de même chez les agents des Eaux et forêts : 48% de satisfaits contre 42% d'insatisfaits. Au niveau de la Gendarmerie et de la Douane, plus de la moitié des agents (53%) sont insatisfaits. Ce sont les agents de la Police municipale qui cristallisent le plus d'insatisfaction : plus de 6 agents sur 10 (62%) ont exprimé cette opinion.

Sous-question 5	Quelles sont les règles et les pratiques en matière de récompenses et de sanctions ?	Lois et décrets organisationnels des FSI	Responsables RH des FSI-Inspection Générale des Services
<p>Données récoltées :</p> <p>Police nationale :</p> <p>DGPN : décret 2009/ ... portant org et fonct de la DGPN :</p> <p>La Division de la Gestion des Personnels</p> <p>Article 137 : Le service du suivi des sanctions et du contentieux est chargé du traitement des demandes de sanctions négatives et des propositions de sanctions positives. Il prépare les dossiers à soumettre en Conseil de discipline. En outre, il assure le suivi des contentieux administratifs en relation avec les structures et services concernés.</p> <p>Source : entretien avec cadres GN</p> <p>Dans la GN, c'est le service chancellerie de la DRH qui traite ces questions. Sont en étroite liaison avec le service chancellerie du MDNAC. Aucun chiffre du nombre de punitions et de récompenses n'a pu être donné. Le RDG prévoit tout ce qui a trait à ces questions. Les procédures sont écrites.</p> <p>On récompense peu dans la GN. Les punitions sont fréquentes et on a le souci du respect des règles militaires et de la discipline. Jeunes doivent être tenus.</p> <p>L'enquête CGD confirme la satisfaction des personnels de la GN comme celle d'ailleurs des autres membres des FSI envers leur système interne de sanctions (paragraphe 3.2.9). Certains estiment important d'être exigeant envers les personnels pour garantir une bonne image en interne ce que j'ai aussi entendu lors de mes entretiens. D'autres estiment que la hiérarchie n'est pas toujours exemplaire ce qui conduirait à des mauvais comportements par mimétisme.</p> <p>L'incivisme grandissant génèrerait aussi de mauvaises attitudes des FSI par réaction.</p> <p>Une enquête de perception auprès de la population et des FSI a été menée par un organisme de recherche burkinabais (CGD – Centre pour la gouvernance démocratique Burkina Faso) en 2017. Cette enquête, financée par l'UE, a été utilisée lors du forum de la sécurité de fin 2017 pour informer les débats et les réflexions. En voici certains éléments intéressants pour cette sous-question :</p> <p>Le régime disciplinaire est aussi jugé satisfaisant par presque les ¾ des agents des FSI (74%). Les agents les plus satisfaits sont les Sapeurs-pompiers (91%), de la Gendarmerie (82%), de la Police nationale (73%), de la Douane (65%), des Eaux et forêts (69%), de la Police municipale (65%).</p>			
Sous-question 6	Comment la formation des membres des FSI est-elle conçue (niveau central) et organisée en pratique (initiale, continue, spécialisée), par catégories de personnels. Existe-il des centres de formation ou écoles ? Quels sont les apports extérieurs (universités, international) ?	Textes relatifs à la formation	Responsable formation au sein des FSI directeur de centres universités associées
<p>Données récoltées :</p> <p>SNSI de 2010 - L'insuffisance de la formation continue déteint sur le professionnalisme des personnels qui n'ont pas bénéficié de stages ou de recyclages périodiques. En effet, l'absence d'un suivi rigoureux de la formation continue et le manque de ressources affectées aux besoins de stages de perfectionnement font que les personnels effectuent parfois toute leur carrière professionnelle sans véritable opportunité de retour dans une structure de formation ou sans bénéficier d'un quelconque stage de</p>			

recyclage.

Observation représentant GN lors forum 24-26-10 -2017

Insuffisance des ressources humaines qui dénote sur le maillage insuffisant du territoire ; la capacité limitée de son école empêche des recrutements conséquents et la conduite de la formation dans un cadre adéquat.

Décret n°2017-257 du 4 mai 2017 portant org. du MSECUC - article 64-66

La direction générale des écoles de police (DGEP) est chargée de l'élaboration de la politique de formation, de la coordination des écoles de formation (académie de police, , école nationale de police (ENP))

de la conception des programmes de formation initiale, continue, de l'élaboration de supports pédagog, de l'évaluation des programmes de formation, de la formation des personnels partant en OMP, de la représentation administrative des directions et centres de formation.

DGPN : décret 2009/ ... portant org et fonct de la DGPN : article 39

« Le comité de pilotage de la formation continue » : organe consultatif d'appui à la décision en matière de FC . Comprend DGPN et Directeurs centraux et régionaux. Se réunit 2 fois /AN, le dir. personnel est rapporteur général. Analyse les besoins, définit les axes prioritaires de FC, valide les programmes et calendrier, émet avis sur questions formations si saisi. La Division du Recrutement, du Suivi des Stages et Formations :

Article 141 : Le service du suivi des stages et formations (un des trois services de cette division) est chargé de la conception et de la mise en œuvre des plans de formations et des stages des personnels de la police.

Formation initiale au sein de la gendarmerie

S'agissant du contenu de cette formation pour les SOG, il convient de préciser que la part de l'enseignement technique purement militaire y prend une part importante. Plus de 60 % la première année, 40% la 2° année. Outre les aspects relatifs à son contenu, il convient de souligner les conditions extrêmement dégradées dans lesquelles se déroule cet enseignement pour les élèves SOG. La GN ne dispose pas de sa propre école pour former ses personnels. Elle dispose d'un périmètre au sein d'un ensemble d'unités militaires sur Bobo Dioulasso mis à sa disposition par l'armée de terre. En fait le nombre de bâtiments disponibles se limite au PC de commandement et à un bâtiment d'enseignement ce qui ne permet d'accueillir en même temps que 250 personnes dans un amphi unique, rendant en particulier impossible le travail pratique en petites équipes pourtant nécessaire. Quand on sait que la GN recrute actuellement 750 SOG par an, le système adopté par l'école pour fonctionner consiste à répartir la promotion en trois, les 500 élèves gendarmes qui ne peuvent avoir une table et une chaise pour prendre de notes et suivre des cours théoriques étant en séance de sport ou en ordre serré ou exerçant toute autre activité organisée à l'extérieur ( manœuvre militaire, entraînement au tir, topographie...)

En outre, si la préparation des repas peut se faire dans un petit local partiellement en dur, il n'existe aucun bâtiment pour la restauration des personnels qui mangent sous les arbres autour du bâtiment d'instruction. Pour dormir, les personnels s'entassent sous de grandes tentes en toile car il n'y a pas de bâtiment de logement en dur. La visite effectuée par mes soins à cette école m'a confirmé la précarité des conditions dans lesquelles sont formés les jeunes burkinabés rentrants dans la GN. Si l'on peut considérer que cela constitue une bonne épreuve en termes de rusticité, on peut aussi estimer que de telles conditions générales ne sont pas favorables à un enseignement efficace et surtout efficient. Les conditions générales de l'accueil des élèves SOG de la GN sont aujourd'hui, sur le plan logistique, d'un niveau qualitatif moins élevé que celles dans lesquelles sont accueillies les populations dans des camps de réfugiés des Nations unies. Des cadres de l'école affirment pudiquement que les conditions d'un enseignement décent ne sont pas garanties, lesquelles sont accentuées par l'ampleur du volume des promotions en place depuis 2015 (750 au lieu de 400 ). La visite a également permis d'évoquer un projet de création d'une véritable école de formation pour la GN ( elle est la seule parmi les FSI et FDN à ne pas en disposer) dont le financement serait assuré par le Mindef. Le ministre lui-même se serait engagé à financer en totalité ce projet.

D'autres informations recueillies ont fait état que sur un montant total estimé des travaux pour honorer ce projet estimé à 14 milliard de CFA le Mindef n'en promettraient que 3. En outre, aucun autre appui budgétaire extérieur n'est pour l'instant attendu.

Dans ces conditions la situation présente de l'enseignement initial des élèves sous-officiers n'est pas prête d'être résolue. Elle constitue pourtant un point essentiel, si ce n'est le point essentiel dans la modernisation de cette institution. La haute hiérarchie de GN partage cette appréciation. A noter également les problèmes d'encadrement des promotions à l'école de formation (des MDL chefs sont mis en place là où il faudrait de lieutenants comme commandant de compagnie d'instruction par exemple).

L'enquête de CGD fait apparaître le bon niveau de satisfaction global de la formation initiale qu'ils ont reçue. L'enquête qualitative fait toutefois apparaître que certains préconisent de « réduire le nombre des élèves formés en même temps pour un meilleur suivi par les encadreurs, de prévoir plusieurs centres de formation ; d'autres ont évoqué les « conditions extrêmement difficiles en ce sens qu'ils sont mal nourris et mal logés » ce qui s'applique exactement à la situation des élèves gendarmes de Bobo Dioulasso, même si dans l'enquête, rien n'indique qu'il s'agit bien de récriminations venant de la GN. La formation initiale des officiers de GN est assurée au sein de l'école des cadets des FDN. Non visitée par mes soins. Les conditions de formations des officiers seraient très convenables contrairement à celles des SOG.

La formation continue/ perfectionnement des personnels de la GN est prévue par les textes. Certaines formations techniques conditionnent l'avancement ; la détention du diplôme d'OPJ notamment (actuellement 503 en formation à Bobo Dioulasso). Le brevet supérieur de qualification (pour passer adjudant- chef) se prépare aussi à Bobo (300 candidats). De nombreuses formations de perfectionnement sont financées par les PTF, France (notamment PJ, intervention professionnelle), USA, OIM, ONUDC. Il existerait un projet de création de centre de perfectionnement pour la gendarmerie mobile. Flou sur son effectivité. France soutiendrait ce projet.

Autre problème important en interne, la qualité des formateurs sur le plan pédagogique, leur nombre ; n'ont pas assez de formateurs permanents. (entretiens). Une enquête de perception auprès de la population et des FSI a été menée par un organisme de recherche Burkinabais (CGD – Centre pour la gouvernance démocratique Burkina Faso) en 2017. Cette enquête, financée par l'UE, a été utilisée lors du forum de la sécurité de fin 2017 pour informer les débats et les réflexions. En voici certains éléments intéressants pour cette sous-question :

Environ 7 agents des FSI sur 10 estiment que la qualité de la formation initiale dispensée satisfaisante. Les agents les plus satisfaits sont les Sapeurs-pompiers (81%), les agents des Eaux et forêts (78%), de la Police municipale (77%), de la Douane (75%), de la Gendarmerie (74%), de la Police nationale (60%). Quant à la qualité de la formation continue, elle est jugée insatisfaisante par la majorité des agents des FSI. Presque 6 agents sur 10 (57%) en sont insatisfaits. Les agents les plus insatisfaits sont ceux de la Police municipale (86%), de la Police nationale (71%), de la Douane (58%). Les agents des Eaux et forêts semblent partagés puisque la moitié d'entre eux (50%) se disent satisfaits tandis que l'autre moitié (50%) se dit insatisfaits. Quant aux agents de la Gendarmerie (58%) et surtout les Sapeurs-pompiers (90%), ils sont majoritairement satisfaits de leur formation continue.

Sous-question 7	Comment est organisé le suivi médico-social au sein des FSI ?	Lois et décrets organisationnels des FSI	Responsable de la direction médico-sociale au sein des FSI
-----------------	---	--	--

Données récoltées :  
 Le régime médicosocial relève des armées. Il existe un service médical militaire qui soigne tous les personnels et leurs familles. N'existe que dans les grandes villes et là où il y a des garnisons.  
 La reconversion est prévue par le statut. Les limites d'âge sont établies et le gestionnaire les respecte. Des aides sont possibles sur demande. Des conventions avec certains organismes sont mise en place (ministère de l'agriculture) pour aider à trouver un autre emploi. Une enquête de perception auprès de la population et des FSI a été menée par un organisme de recherche Burkinabais (CGD – Centre pour la gouvernance démocratique Burkina Faso) en 2017. Cette enquête, financée par l'UE, a été utilisée lors du forum de la sécurité de fin 2017 pour informer les débats et les réflexions. En voici certains éléments intéressants pour cette sous-question :

<p>S'agissant des soins de santé dont ils bénéficient, 7 enquêtés sur 10 (71%) se disent satisfaits. Les plus satisfaits sont les Sapeurs-pompiers (66%), les agents de la Gendarmerie (59%). Les agents les plus insatisfaits des soins de santé dont ils bénéficient sont ceux de la Police municipale (97%), des Eaux et forêts (94%), de la Douane (60%).</p>			
Sous-question 8	Quelle connaissance les acteurs des FSI consultés ont-ils de leur système de gestion des RH ?		Focus groupe de FSI enquête de perception
<p>Données récoltées : Toutes les personnes rencontrées – qui sont des cadres- connaissent bien leur régime de gestion RH. L'enquête de perception de CGD relevait déjà cette donnée là.</p>			
<p><b>Question 7 : Dans quelle mesure les moyens/équipements/infrastructures mis à disposition des acteurs du secteur de la sécurité intérieure permettent-ils de contribuer efficacement à l'accomplissement de leurs missions et fonctions ?</b></p>		Documents	Entretiens, focus groupe, enquête, etc.
<p><b>Description de la question et lien avec le socle de référence :</b> L'objectif de cette question est d'identifier les moyens, les équipements et les infrastructures mis à disposition des personnels des FSI et d'analyser s'ils sont adaptés pour leur permettre de réaliser leurs missions et fonctions de manière efficace. Elle aborde en priorité le volet budgétaire global, le volume des finances (publiques ou extraites de revenus internes) à la disposition des FSI pour assurer leurs missions. Elle s'intéresse ensuite aux équipements individuels, aux moyens de communications, de mobilité (véhicules, carburants) aux armements et munitions, aux locaux de service, aux moyens budgétaires de fonctionnement. Cette question couvre donc la section 4.4 du socle de référence sécurité intérieure.</p>			
Sous-question 1	Comment est élaboré le budget de la sécurité intérieure ? Quelle part du budget national ? Programmation pluriannuelle ? Comment sont opérés les arbitrages ?	Documentation budgétaire du Parlement, du ministère	Ministère commissions compétentes du Parlement
<p>Données récoltées : GN (extrait présentation forum 2017) 2. Malgré les efforts budgétaires annuels consentis par l'Etat on note une insuffisance des ressources matérielles et financières malgré l'apparition de nouvelles menaces. La dualité de sa dépendance impacte négativement sur sa prise en compte au niveau des budgets de la sécurité et de la défense</p>			
Sous-question 2	Existe-t-il une direction spécialisée de la logistique et des Infrastructures. Quel est l'état du parc immobilier des FSI et celui des véhicules ?	Lois et décrets organisationnels des FSI	Responsable de la logistique et des infrastructures au sein des FSI.
<p>Données récoltées : DGPN : décret 2009/ ... portant org et fonct de la DGPN LA DIRECTION DU MATERIEL ET DU BUDGET (D.M.B.) Article 148 : La direction du matériel et du budget est chargée : de la planification, de l'acquisition, de la gestion, de l'entretien et du suivi des biens meubles et immeubles de la police nationale ; de l'élaboration et de l'exécution du budget de la police nationale. Elle comprend : la division du matériel (D.M) ; la division du budget (D.B); la division des services techniques (D.S.T).</p>			

## SECTION I :

La Division du Matériel : article 149:

La division du matériel est chargée : de la planification des besoins en équipements de la police nationale ; de l'acquisition, de la réparation, du suivi et de l'entretien du matériel de la police nationale ; de la gestion du patrimoine immobilier. Elle comprend : le service de gestion et d'entretien du matériel ; le service du parc automobile ; le service de l'armement et du matériel spécifique ; le service du patrimoine immobilier.

Article 150: Le service de gestion et d'entretien du matériel est chargé de la réparation, de la répartition et du suivi du matériel acquis au profit de la police nationale.

Article 151: Le service du parc automobile assure l'acquisition, la gestion, l'entretien et la réparation du matériel roulant.

Article 152: Le service de l'armement et du matériel spécifique est chargé de l'acquisition, de l'affectation, de l'armurerie et du suivi des armes et matériels spécifiques.

Article 153 : Le service du patrimoine immobilier est chargé de l'acquisition, de la gestion et de l'entretien des biens immobiliers.

Visite Directeur log GN : constitue l'une des directions centrales de la GN. Ont des bureaux logistiques au niveau des régions. Pas au niveau groupement.

Ont des services techniques de réparation (plombier, électricien) dans les groupements.

Casernement :

Ont un service infrastructures qui gère les dossiers de construction, de réfection, d'entretien des casernes.. ont des casernes domaniales ( grosses constructions ) et des casernes qu'ils louent aux collectivités territoriales. Ils ne maîtrisent pas leur budget pour construire ; entre les mains de la direction de l'intendance.

Ils dépendent du génie militaire qui est le service constructeur. Ils n'ont aucun architecte, conducteur de travaux, spécialiste en construction. Plusieurs projets européens ou internationaux ( MAG, GARSI...) prévoient des constructions de casernes : zones frontalières. Lorsque les projets de construction de casernes passent par des projets européens, cela se fait par l'intermédiaire du MSECUC et ils sont rarement privilégiés dans les répartitions. Il est prévu la construction d'une nouvelle école de formation à Bobo sur budget de la défense. Il n'y aurait toutefois aucun financement pour débiter. Il est aussi prévu la construction d'un village MO par l'Etat, ainsi qu'un nouvel EGM en périphérie d'Ouaga. Les gendarmes sont logés par nécessité absolue de service. En raison pénurie de logements, nombreux vivent dans secteur civil et reçoivent une indemnité, insuffisante pour couvrir tous les coûts.

Moyens de transport :

Dotation de base en VL des unités est le pickup. D'autres VL pour échelons de commandements. Unités routières n'ont pas de motos de route. 1 seul camion, trois bus sur Ouagadougou. Ont des véhicules blindés bastion : 2 à Ouaga, 2 au Soudan. Pas de HL. Convention avec AA pour transport USIGN

Ont un garage central de réparation à Ouaga, un à Bobo, un à Kaya. Ont svt recours au secteur civil car pas bien outillés pour réparations VL modernes avec beaucoup électronique. Les unités isolées ont recours aux garagistes civils. Idem pour approvisionnement en carburant ; bons à dispo des unités. Ont une pompe à Ouaga.

Dotation moyenne de 2l de carburant par jour : dotation fournie par Mindef. N'ont toujours pas reçu la dotation de carburant pour 2018. Attendent la décision du ministère. Ont très peu d'optique à disposition. ; quelques jumelles et des lunettes de vision nocturne pour l'USIGN. Des drones légers ont été fournis par la France pour la surveillance de lieux sensibles, manifestations, attaques terroristes. La directeur log GN dispose d'un service planification réalisation qui s'occupe des appels d'offres, les prépare, suit toutes les réalisations avec les services du Mindef, l'intendance militaire. Il planifie les besoins en carburant ; fait des études sur les besoins nécessaires pour bien fonctionner.

(entretiens)

Il n'a pu me donner aucun chiffre sur le nombre des casernes, sur celui des véhicules, sur les budgets disponibles.

Les principaux problèmes de la Dir. log. La qualité du personnel d'entretien (mécanos, plombiers) ne st plus à la page ; aurait besoin des spécialistes en construction.

Dépendent du bon vouloir des services interarmées du Mindef.



Souhaiterait pouvoir recruter des personnels civils pour les technicités  
 Le manque de techniciens impose une grande centralisation de la logistique, des coûts et des indisponibilités fréquentes d'équipements, donc joue fortement sur l'efficacité et la crédibilité de la GN dans sa mission.  
 La question des moyens roulants, de l'armement et de la protection individuelle des personnels (casques, gilets ) constituent les principales difficultés soulignées par tous les échelons opérationnels sur le plan logistique.

Forum de la sécurité 2017 :

Difficultés logistiques et financières

Les forces de défense et de sécurité sont confrontées à la faiblesse des équipements (D.21) (armement, moyens de communication, véhicules, équipement de protection, etc.) et peu en phase avec la modernisation (D.22) de certains outils en travail. Les infrastructures (D.23) abritant les services ou les logements sont le plus souvent vétustes, mal adaptés pour des services de sécurité, et quelquefois inexistantes. Les bâtiments existants sont peu entretenus et nécessitent le plus souvent une maintenance ou une réhabilitation. Les disponibilités budgétaires sont minces et n'offrent que peu de latitudes pour la gestion des problèmes. Une bonne planification et exécution financière et budgétaire (D.24) est dans ce contexte une exigence absolue.

Sous-question 3	Existe-t-il une direction spécialisée en matière de préparation, de suivi des budgets mis en place au sein de chaque FSI. Comment est-elle organisée, quelles sont ses actions et procédures, ses relation avec l'échelon ministériel, le ministère des finances, le Parlement le cas échéant, les organismes de contrôle financiers externes	Lois et décrets organisationnels- textes spécifiques	Responsable du budget au sein des FSI
-----------------	---	--	---------------------------------------

Données récoltées :

PN

DGPN : décret 2009/ ... portant org et fonct de la DGPN :

LA DIRECTION DU MATERIEL ET DU BUDGET (D.M.B.)

La Division du Budget

Article 155 : La division du budget est chargée : de l'élaboration de l'avant-projet du budget de la direction générale de la police nationale ; de l'exécution du budget ; de la solde et des réclamations; de toutes autres questions financières de la police nationale.

Elle comprend : le service du budget et de la comptabilité ; le service de la solde et des réclamations.

Article 156 : Le service du budget et de la comptabilité est chargé de l'élaboration de l'avant-projet du budget de la police nationale, de la comptabilité générale et de la gestion des ressources financières.

Article 157: Le service de la solde et des réclamations est chargé du traitement des dossiers de solde et des réclamations.

Sous-question 4	Quel est le niveau du déploiement de l'informatique en administration centrale et dans les unités ? S'agit-il de réseaux d'informatique de gestion (activité des unités, RH)	Plan de déploiement de l'informatique, recensement des outils, programmes et logiciels métiers	Direction de l'administration secrétariat général
-----------------	--	--	---

	<p>ou d'informatique opérationnelle (fichiers de renseignements, personnes recherchées...) Les personnels sont-ils suffisamment formés pour les mettre en œuvre ?          Qu'en est-il de la maintenance de ces équipements ?          A défaut comment sont recueillies et transmises les données opérationnelles et d'activités des unités ?</p>		
<p>Données récoltées :</p> <p>GN dispose d'une direction des transmissions et d'une direction de l'informatique ; n'ai pu rencontrer le directeur de l'informatique absent :          Ai pu rencontrer le directeur des transmissions. Communications se font pas réseau public filaire ; contrat flotte avec fournisseur national (telecel) pas très performant hors des grandes villes ; fournissent téléphones portables et recharges jusqu'au niveau commandement BT.</p> <p>Réseau radio HF jusqu'à la BT ; vacations quotidiennes ; opérateurs permanents seulement au niveau des régions et des groupements isolés, pas en dessous.          Problème de qualité du matériel vieillissant. Aucune capacité de transmissions de données. Pannes ne peuvent pas être réparées sur place ; réparateurs seulement à Ouagadougou. Les régions devraient avoir un atelier de réparation mais impossible. Les techniciens sont rares ; formés à l'école trans des armées : exploitants radios, techniciens filaires. Le matériel de la GN est différent de celui des armées ; fourni pour partie par France et USA.          Le réseau UHF/VHF ( talkie-walkie ) est en mauvais état en dehors de Ouagadougou. Les unités spéciales ont un réseau interne. L'objectif est l'équipement en U/VHF jusqu'à la compagnie isolée ; pas de cryptage. Ils n'ont aucun PC trans mobile ; pas de schéma directeur d'organisation des Trs.          Tous les ans expriment besoins d'équipement au ministère ( direction centrale intendance). Gros besoins d'équipements gage de leur efficacité opérationnelle ; de formation des spécialistes de maintenance des équipements.</p>			
Sous-question 5	<p>Les équipements individuels et collectifs des personnels permettent-ils d'opérer les missions spécifiques des FSI dans des conditions satisfaisantes : sécurité quotidienne, sécurité aux frontières, gestion démocratique des foules, lutte contre le terrorisme, contre les filières migratoires, traite des êtres humains, etc.)?</p>	Textes spécifiques sur le maintien de l'ordre, lutte contre le terrorisme, etc.	Responsables des services de maintien de l'ordre au sein des FSI, lutte contre le terrorisme, etc. Responsables administratifs territoriaux (préfets et gouverneurs)
<p>Données récoltées :</p> <p>Entretien avec dir log GN et visites des unités.          Les personnels sont équipés par l'intendance militaire s'agissant de leurs uniformes et tenues de service et de cérémonie. On note un grand souci de la présentation extérieure de la plupart des personnels.          Les équipements techniques plus spécialisés ( anti terrorisme, ordre public ) sont de qualité médiocre et souvent fournis par les coopérations bilatérales, la France en particulier ( voir partie entretien avec ASI France)</p> <p>Une enquête de perception auprès de la population et des FSI a été menée par un organisme de recherche Burkinabais (CGD – Centre pour la gouvernance démocratique Burkina Faso) en 2017. Cette enquête, financée par l'UE, a été utilisée lors du forum de la sécurité de fin 2017 pour informer les débats et les réflexions. En voici certains éléments intéressants pour cette sous-question :</p>			

S'agissant de la gestion des frontières par les FSI, plus de la moitié des enquêtés (53%) n'ont aucune expérience du voyage à l'extérieur du Burkina Faso. Cependant plus de 4 enquêtés sur 10 (43%) et 4 enquêtés sur 100 ont déjà eu à voyager par la route et par le train. Plus des ¾ (76%) de ces voyageurs ont trouvé satisfaisants les services de la police des frontières. Un peu plus de la moitié de ces enquêtés (53%) pensent que les frontières du pays sont bien protégées et défendues contre les attaques extérieures, contre un peu moins de 4 enquêtés sur 10 (environ 39%) qui pensent le contraire.

Concernant l'uniforme alloué, les agents des FSI semblent partagés. Ils sont en effet autant à exprimer leur satisfaction (50% environ) qu'à exprimer leur insatisfaction (49%). Selon les résultats de l'enquête qualitative, les agents des FSI bien que satisfaits semblent déplorer le fait que la dotation en uniforme ne soit pas du tout régulière. D'autres agents déplorent le fait qu'ils soient obligés de payer eux-mêmes leur tenue et confrontés à un problème pénurie.

Concernant les équipements alloués, la grande majorité des agents des FSI ne sont pas satisfaits des équipements qui leur sont alloués, quel que soit le corps d'origine, qu'il s'agisse de l'armement (85%), des moyens de communication (87%) ou de mobilité (86%). Contrairement aux équipements alloués qui sont jugés largement non satisfaisant, tant sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif, le leadership et le commandement, quant à eux, sont estimés satisfaisants. En effet, les 2/3 (66%) des agents des FSI interrogés se disent satisfaits. Les corps qui enregistrent le plus de satisfaction sont les Sapeurs-pompiers (79%), la Douane (74%), la Gendarmerie (72%), les Eaux et forêts (67%), la Police nationale (62%), la Police municipale (51%). Au niveau de la Police nationale et de la Police municipale, on enregistre des taux d'insatisfaction non négligeable : 38 % et 48 % respectivement.

Concernant le casernement, plus de 9 agents casernés sur 10 (96%) ne sont pas satisfaits du casernement. A ce sujet, beaucoup d'enquêtés ont déploré, lors de l'enquête qualitative, l'absence de prise en charge de la restauration, celle-ci étant supportée par les salaires. En ce qui concerne la quantité et la qualité de la nourriture par corps, la totalité des agents casernés enquêtés au niveau de la Police nationale a exprimé son insatisfaction. Les agents de la Douane (60%), des Eaux et forêts (67%), sont majoritairement insatisfaits de la nourriture servie en caserne. Chez les gendarmes, les opinions sont partagées : la moitié des enquêtés est satisfaite, l'autre moitié étant insatisfaite. Chez les Sapeurs-pompiers, plus 6 agents sur 10 (62%) sont satisfaits. En ce qui concerne l'accès aux soins médicaux par corps, la totalité des agents casernés enquêtés au niveau de la Police nationale a exprimé sa satisfaction. Les agents de la Gendarmerie (67%), les Sapeurs-pompiers (61%) sont majoritairement satisfaits de l'accès aux soins de santé. En revanche, chez les agents des Eaux et forêts, la totalité des enquêtés a exprimé son insatisfaction. Chez les douaniers, c'est 6 agents sur 10 (60%) qui se disent insatisfaits de l'accès aux soins de santé. S'agissant des conditions de logement par corps, la totalité des agents casernés enquêtés au niveau de la Police nationale a exprimé sa satisfaction. Plus de la moitié des Sapeurs-pompiers (54%) sont également satisfaits. En revanche, chez les agents des Eaux et forêts, la totalité des enquêtés sont insatisfaits. De même, les agents des Eaux et forêts (80%) et de la Gendarmerie (67%) sont en grande majorité insatisfaits.

Plus de 7 agents sur 10 (73%) considèrent qu'il n'y a pas d'adéquation entre les missions confiées aux FSI et les moyens humains dont elles disposent pour atteindre leurs objectifs. Les agents sont encore plus nombreux (86%) à souligner l'inadéquation entre les missions d'une part et les moyens matériels ou financiers conférés d'autre part. Les résultats de l'enquête qualitative corroborent le constat d'inadéquation.

Sous-question 6	Comment les matériels de sécurité, l'armement, munitions, les objets saisis, sont gérés, contrôlés, sécurisés ?	Texte, circulaire, procédures concernant l'armement	Responsable au sein de chaque FSI
-----------------	---	---	-----------------------------------

Données récoltées :

Entretien avec Dir.log :

La dotation théorique en armement est d'un pistolet pas gendarme. Pas en pratique. Kalachnikov en dotation complémentaire.

<p>Ne disposent pas des munitions pour s'entraîner régulièrement. Ce problème existe aussi à l'école de gendarmerie.          Tout le système de dotation en armement est géré par le mindef, même pour la police. Aucune visibilité sur les réalisations.          Cette situation est pénalisante dans le contexte général d'insécurité          Peu d'optique, quelques lunettes de vision nocturne dans les forces spéciales : des drones légers fournis par la France.          Un dirigeable pour surveiller les manifestations détenu par le Minsecu.</p>			
<p><b>Question 8 : Dans quelle mesure les valeurs partagées des acteurs du secteur de la sécurité intérieure permettent-elles de contribuer efficacement à l'accomplissement de leurs missions et fonctions ?</b></p>		<p><b>Documents</b></p>	<p><b>Entretiens, focus groupe, enquête, etc.</b></p>
<p><b>Description de la question et lien avec le socle de référence :</b>  <i>L'objectif de cette question est d'analyser les valeurs partagées au sein des institutions du secteur de la sécurité intérieure. Elle s'intéresse au rôle spécifique des membres des forces de sécurité intérieure à leurs valeurs - solidarité, écoute, réserve, attention à la dignité d'autrui, partage de risque, esprit d'équipe...-. Cette question analyse également les règles déontologiques et éthiques de la profession. Elle s'intéresse à la façon dont ces valeurs sont transmises aux personnels, entretenues par la hiérarchie de contact, contrôlées par les services d'inspections et sanctionnées si nécessaire. Cette question couvre donc la section 4.5 du socle de référence sécurité intérieure.</i></p>			
<p>Sous-question 1</p>	<p>La formation des acteurs des FSI prend-elle en compte la dimension éthique et déontologique ?</p>	<p>Cours dispensés sur le sujet- code de déontologie-manuels</p>	<p>Responsables de la formation- inspection générale des service-ONG- associations de citoyens- responsables DH-organismes de lutte contre la corruption- enquête de perception</p>
<p>Données récoltées :</p> <p>Au sein de la GN la «militarité » prend une importance que certains trouvent excessive au regard de ses missions de SI qui nécessitent la facilitation de contacts avec les usagers et/ou la population dans le cadre du travail quotidien. La communauté internationale ( ONG) ferait un fort activisme pour que soit développés au sein des écoles de GN des modules de formation portant davantage sur les questions d'éthique, les violences faites aux femmes, les questions de discrimination. Sans y être opposés sur le principe, les responsables de la formation au sein de la GN estiment difficile de développer encore davantage cet aspect de l'enseignement dans un programme général déjà excessivement chargé. Les documents relatifs aux valeurs et principes d'action figurent dans le règlement de discipline générale des armées (RDG) et dans certains documents internes relatifs aux principes d'action de la GN.</p> <p>Les valeurs éthiques sont enseignées à l'école des SOG et à l'école des officiers des armées.</p> <p>La GN n'a pas de code de déontologie comme la PN. Des formations relatives au genre sont dispensées à tous les personnels.</p> <p>(entretiens)</p>			
<p>Sous-question 2</p>	<p>Existe-t-il au sein des FSI une culture du service public ? Les FSI ont-elles une orientation externe (sont-elles au service de la population) ?</p>	<p>Examen des pratiques quotidiennes</p>	<p>Responsables des FSI-IGS-associations de citoyens et de victimes- ONG- enquête de perception</p>
<p>Données récoltées :</p>			

La culture du service est présente au sein de la GN. On relève une certaine fierté en regard de leur métier qui est plus liée à leur ancrage dans le monde militaire qu'à celle de répondre aux attentes d'un service public.

Les gendarmes sont axés dans leur travail sur la lutte contre le terrorisme qu'ils considèrent comme une forme de guerre nouvelle.

(entretiens)

Une enquête de perception auprès de la population et des FSI a été menée par un organisme de recherche burkinabais (CGD – Centre pour la gouvernance démocratique Burkina Faso) en 2017. Cette enquête, financée par l'UE, a été utilisée lors du forum de la sécurité de fin 2017 pour informer les débats et les réflexions. En voici certains éléments intéressants pour cette sous-question :

La satisfaction à l'égard des interventions /comportements des FSI transparaît dans les réponses de la majorité des répondants : la Gendarmerie (79%), la Police nationale (73%), les Eaux et forêts, (74%), la Douane (63%), les Sapeurs-pompiers (63%), la Garde de sécurité pénitentiaire (51%), la Police municipale (51%), la Protection civile (45%). On note cependant une grande méconnaissance de la Protection civile et de l'ANR par une bonne partie des enquêtés.

L'appréciation des populations de l'intégrité des FSI semble négative. La majorité des participants aux groupes de discussion et entretiens individuelles affirment dans l'ensemble que la Police nationale est peu intègre. Au niveau de la Gendarmerie, le niveau d'intégrité est jugé acceptable et même « légèrement au-dessus des autres corps ». En ce qui concerne la Police municipale, elle ne serait « pas du tout intègre car elle est totalement corrompue ; c'est un corps en mal d'intégrité ». S'agissant des Sapeurs-pompiers et de la Protection civile « le niveau d'intégrité est très bon pour ces corps qui sont au-dessus de la mêlée ». Concernant l'ANR, il est « difficile d'apprécier car ils travaillent dans l'ombre ». Toutefois, certains estiment que ses agents « eux aussi sont touchés par la corruption du fait de la perte de valeurs généralisée au profit de l'argent ».

A explorer : comprendre la différence entre la police et la gendarmerie par rapport à cet aspect d'intégrité. Quels sont les mécanismes mis en place pour assurer une meilleure intégrité des forces. Explorer la problématique avec les polices municipale.

Concernant leur métier d'agent de FSI et du poste qu'ils occupent, presque 8 enquêtés sur 10 (79%) au niveau des FSI affirment être satisfaits. C'est au niveau de la Police municipale et de la Police nationale que les taux d'insatisfaction du métier, de manière générale, sont relativement les plus élevés, respectivement 36% et 24%. En ce qui concerne le poste actuel occupé, plus des ¾ des agents des FSI se disent satisfaits (environ 76%).

Sous-question 3	Comment s'effectue le contrôle de l'activité des FSI et son adéquation aux demandes de la population ?	Existence de normes professionnelles- de registres- de codes procéduraux	Chefs de services FSI-autorité judiciaire- IGS-associations de citoyens- élus- enquêtes de perception
-----------------	--	--	---

Données récoltées :

Au sein de la GN, l'activité est contrôlée par un système documentaire de remontée de l'information, sur l'emploi des personnels, leur situation d'activité quotidienne et les résultats statistiques de chaque unité élémentaire.

Des statistiques générales seraient établies mais aucun document ne serait disponible au sein de la GN. Le MDNAC reçoit toutes ces informations et est censé les diffuser à l'extérieur. Le contrôle des personnels se fait également selon des procédures internes (inspections) reposant sur des textes réglementaires. Périodiques, ces visites permettent à la hiérarchie de mesurer notamment les difficultés opérationnelles des unités et le niveau du moral au sein de l'institution.

Il n'existe pas au sein de chaque unité élémentaire une vision claire des attentes de la population pas plus d'ailleurs d'un intérêt marqué pour les recueillir sachant que les différents moyens disponibles, notamment ceux relatifs au fonctionnement élémentaire (véhicules, essence, budget, moyens de communication) ne sont pour

l'instant pas en adéquation avec les nécessités de terrain et que la priorité consiste à faire au mieux avec le peu dont on dispose. Le contrôle de l'autorité judiciaire sur les unités de GN n'a pu être mesuré. Il existe dans les textes mais rien ne garantit son effectivité. La visite d'une SR a permis de confirmer que cette unité, par nature totalement dédiée à la PJ, avait d'excellentes et fréquentes relations avec les différents magistrats ( PR, JI) du ressort. L'analyse de l'enquête de perception de CGD confirme l'intérêt que porte la population au bon fonctionnement de ses FSI.

Sous-question 4	Comment est organisée la transparence des FSI ? Existe-t-il un service de communication ?	Stratégies de mise en œuvre-bilans d'activité- publication des budgets-nominations- Journal Officiel	Ministères régaliens- responsables des FSI- IGS-élus- association de citoyens- autorités judiciaires- service de communication des FSI
-----------------	---	--	--

Données récoltées :  
 Décret n°2017-257 du 4 mai 2017 portant org du MSECUC- direction communication et presse- article 76  
 La GN dispose d'un service de communication relevant de l'état-major général. Cette petite structure prépare la communication du chef de la GN. Celui-ci communique peu, à l'image de l'ensemble des institutions de sécurité du pays et du gouvernement. Le chef de la cellule com. absent au moment de la visite n'a pu être rencontré.

Une enquête de perception auprès de la population et des FSI a été menée par un organisme de recherche burkinabais (CGD – Centre pour la gouvernance démocratique Burkina Faso) en 2017. Cette enquête, financée par l'UE, a été utilisée lors du forum de la sécurité de fin 2017 pour informer les débats et les réflexions. En voici certains éléments intéressants pour cette sous-question :

L'appréciation des populations de la transparence des FSI semble négative. Pour les participants à l'enquête qualitative, la Police nationale connaît un niveau de transparence moyen. La preuve en est qu'elle a enregistré récemment des mouvements dénonçant l'opacité et la mauvaise gestion des premiers responsables. Il en va de même au niveau de la Gendarmerie dont le niveau de transparence serait moyen ; d'autant que « ce corps communique peu ». Quant à la Police municipale, la majorité des participants affirment qu'elle n'est pas du tout transparente du fait de la prégnance de la corruption. « Il existe une gestion opaque du personnel et des ressources, cela au niveau de la hiérarchie surtout », précisent certains participants. Qu'en est-il alors des Sapeurs-pompiers et de la Protection civile ? Pour la plupart des intervenants, « ils sont suffisamment transparents. Ils sont peu nombreux et font bien leur travail dans la transparence. Nous sommes fiers d'eux... ». « Ils sont entièrement intègres car ils ne monnaient pas leurs interventions », ajoutent quelques interlocuteurs. Quant à l'ANR, la majorité des participants estiment qu'elle « travaille dans la discrétion, donc aucune transparence à leur niveau ». Mais quelques intervenants affirment que « ces services ne sont pas très connus mais nous pensons qu'ils sont transparents ».

Selon certains interlocuteurs, il existe une formation pour les policiers et les gendarmes à l'université de Ouaga à la communication. Bonne formation avec les journalistes, qui crée des liens. Le PARSIB a financé des séances de formation entre média et forces de sécurité. Cela contribue à rapprocher les deux acteurs. Ils ont travaillé sur les attentats, etc. Il y a une éthique déontologie des journalistes et des policiers. La communication est un sujet sensible, car avant le ministre de la Sécurité s'exprimait beaucoup et cela pouvait parfois créer des problèmes ou malentendu. Le MSECUC ont essayé de travailler sur une stratégie de communication. Il y avait beaucoup de tension et que très peu de procédures claires.  
 (source : entretien)

Sous-question 5	Comment la hiérarchie de contact garantit-elle le respect des règles de comportement éthique des personnels		Responsables des FSI Enquête de perception
<p>Données récoltées :</p> <p>Les règles de comportement sont difficiles à contrôler car les unités sont isolées et peu visitées par la hiérarchie de façon inopinée. Lorsque des informations sur des dysfonctionnements sont portées à la connaissance de la hiérarchie, elle les traite avec ses moyens, dans un souci notamment de garantir l'image de l'institution. Les chefs savent que certains personnels procèdent à des actions de racket et disent s'attacher à y mettre fin. La SR visitée, a traité des affaires de corruption interne impliquant des personnels. (entretiens)</p>			
Sous-question 6	Quel est le rôle des dispositifs de contrôle formels internes dans leur rôle de veille, d'identification des dérives graves et de proposition pour que soient garanties voire renforcées les valeurs partagées au sein des FSI ?		Responsables des FSI Enquête de perception
<p>Données récoltées :</p> <p>LOI N° 004-2015/CNT PORTANT PREVENTION ET REPRESSION DE LA CORRUPTION AU BURKINA FASO</p> <p>TITRE II : DES MESURES PREVENTIVES DANS LES SECTEURS PUBLIC ET PRIVE</p> <p>Chapitre 1 : Des codes de conduite des agents publics</p> <p>Article 4 :</p> <p>Dans le système de recrutement des agents de la fonction publique et pour la gestion de leurs carrières, il est fait obligation à l'employeur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de tenir compte et de faire apparaître clairement dans l'appel à candidature les principes d'intégrité, d'honnêteté, de responsabilité, d'efficacité, transparence et de redevabilité et les critères objectifs tels que le mérite, l'équité et l'aptitude à occuper l'emploi postulé ;</li> <li>- de prévoir des procédures appropriées pour sélectionner et former les personnes appelées à occuper des postes publics considérés comme particulièrement exposés à la corruption ;</li> <li>- d'assurer une rémunération adéquate ;</li> <li>- d'élaborer des programmes d'éducation et de formation adéquats de manière à permettre aux agents publics de s'acquitter de leurs fonctions d'une manière correcte, honorable et digne et de leur faire bénéficier d'une formation spécialisée qui les sensibilise davantage aux risques et aux conséquences de la corruption.</li> </ul> <p>Chapitre 3 : Des personnes assujetties à la déclaration d'intérêt et de patrimoine les inspecteurs généraux et les inspecteurs techniques des départements ministériels ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les directeurs centraux de la police nationale ;</li> <li>- les agents affectés au contrôle des frontières ;</li> <li>- les agents chargés de la lutte contre la drogue ;</li> <li>- les agents chargés de la lutte contre la corruption et la fraude ;</li> </ul> <p>TITRE III : DES INCRIMINATIONS, DES SANCTIONS DES ACTES DE CORRUPTION ET DE LA PROCEDURE</p> <p>Liste toutes les incriminations et les peines et les procédures suivies</p>			

TITRE IV : DE LA COOPERATION INTERNATIONALE ET DU RECOUVREMENT D'AVOIRS

Au Burkina les dispositions réglementaires (statut, RDG) confèrent au système hiérarchique une fonction de veille et de contrôle des unités. Il existe au niveau central, à la DRH, un bureau « chancellerie » investi de cette fonction de contrôle, chargé de veiller à ce que les règles de comportement soient appliquées, les personnels sanctionnés si nécessaire. Aucun chiffre sur l'activité de ce service- il s'occupe aussi des récompenses – n'a pu être obtenu.

Outre des affirmations sur la sévérité qui caractériserait le mode de gestion des hommes au sein de la GN, aucune information précise n'a été fournie.

Peu de liens entre le service chancellerie de la GN et le service d'inspection du MDNAC , censé traiter certains aspects conduisant à des sanctions. Ce service est en revanche en contact, si nécessaire, avec les SR en charge des enquêtes judiciaires interne en cas d'infraction pénale commise dans le cadre du service par les personnels de la GN.

**Question 9 : Dans quelle mesure le secteur de la sécurité intérieure est-il transparent, légitime et représentatif de l'ensemble de la population du pays ?**

**Documents**

**Entretiens, focus groupe, enquête, etc.**

**Description de la question et lien avec le socle de référence :**

*L'objectif de cette question est d'analyser quelle est la représentativité, la légitimité du secteur de la sécurité intérieure, comment la population, les acteurs de la société civile, les représentants de l'Etat décentralisé, le cas échéant les chefs traditionnels et religieux participent-ils aux travaux ou débats divers pour améliorer leur fonctionnement.*

*Cette question couvre donc la section 5 du socle de référence sécurité intérieure.*

Sous-question 1

Quel est le rôle des acteurs informels, chefs traditionnels, religieux dans le secteur de la sécurité ?

Travaux de sociologues ou d'anthropologues-coran

Chercheurs, universitaires, chefs traditionnels, enquêtes de perception

Données récoltées :

Les chefs traditionnels et religieux jouent un rôle important dans le secteur de la sécurité en raison de leur ancrage social profond. Le roi des Mossis, en particulier, le Moog- Naaba joue un rôle national essentiel en matière de médiation des conflits ; il est consulté, donne des avis sur les questions de relations sociales. Les autorités religieuses musulmanes sont aussi des personnes ressources pour le traitement de conflits entre particuliers. Les FSI entretiennent des contacts avec ces différentes autorités morales mais s'attachent plus que dans les pays voisins, dans lesquels l'islam est plus développé, à s'appuyer davantage sur les valeurs « républicaines ». Les gendarmes de terrain rencontrés disent avoir des contacts fréquents et de bonne qualité avec les chefs traditionnels et religieux.

Une enquête de perception auprès de la population et des FSI a été menée par un organisme de recherche Burkinabais (CGD – Centre pour la gouvernance démocratique Burkina Faso) en 2017. Cette enquête, financée par l'UE, a été utilisée lors du forum de la sécurité de fin 2017 pour informer les débats et les réflexions. En voici certains éléments intéressants pour cette sous-question :

L'appréciation des populations des initiatives locales de sécurité semble partagée. Dans la plupart des groupes de discussion et entretiens individuelles, il apparaît que de telles initiatives existent dans les localités couvertes par l'enquête qualitative, en particulier les villages, les périphéries des villes, voire dans certains quartiers des villes, qu'il s'agisse par exemple des « dozo » ou des « koglowéogo ». Ces initiatives locales de sécurité suscitent des réactions contrastées, même si la plupart des intervenants pensent qu'elles sont une bonne chose. Mais quelques participants laissent entendre un autre son de cloche : « Nous sommes farouchement contre, car la sécurité ne se privatise pas et c'est à l'Etat de prendre en compte notre sécurité ...Nous sommes dans un Etat de droit, donc il faut tout simplement que l'Etat assume ses responsabilités et assure la sécurité des citoyens afin d'éviter cette catastrophe qui pointe à l'horizon... Les koglowéogo ne sont pas la solution pour les besoins de sécurité. Je suis contre et ça conduira au chaos si on y prend garde... ». D'autres participants estiment que « ces groupes d'autodéfense ont su s'imposer, donc actuellement, ils sont un mal nécessaire pour la sécurité de notre pays ». D'autres encore pensent « qu'ils sont bien mais il faut les encadrer parce qu'ils ne respectent



pas la réglementation». Les acteurs de ces initiatives locales de sécurité eux-mêmes admettent la nécessité d'un encadrement et d'une collaboration avec les FSI.

A explorer : rôle des ILS, comment les encadrer au niveau cadre légale, collaboration et coordination avec les FSI, etc.

PARSIB : Face à la montée de l'insécurité dans les villes et au regard de l'insuffisance des moyens d'action des forces de sécurité intérieure contre le fléau, le gouvernement a opté pour des méthodes d'actions axées principalement sur la participation communautaire à travers la police de proximité. Animée par les comités locaux de sécurité, cette approche participative de la communauté n'a pas connu une adhésion pleine et totale de la population pour de multiples raisons. Ainsi, à côté des CLS, les populations ont créé des instruments endogènes en vue de contribuer à l'éradication de l'insécurité. Ces sont les Initiatives locales de sécurité (I.L.S.) Ce phénomène a ces derniers mois souvent fait l'objet de vifs débats et a également été largement abordé lors du Forum National sur la Sécurité. Si leur apport dans la sécurisation de certains territoires a été reconnu, les abus et violations de droits humains dont certains de ses représentants se sont rendus coupables ont également été dénoncés. A l'issue des travaux du Forum, un consensus semblait se dégager d'une nécessité absolue de mieux encadrer ces ILS. A ce jour, le Burkina Faso ne dispose pas de répertoire de ces initiatives locales de sécurité, certaines d'entre elles ayant refusé de rejoindre le cadre règlementaire fixé dans le décret N°2016-1052/PRES/PM/MATDSI/MJDHPC/MINEFID/MEEVCC portant définition des modalités de participation des populations à la mise en œuvre de la police de proximité.

Sous-question 2	Quel est le ressenti de la population par rapport aux FSI ?	Travaux de sociologues ou d'anthropologues- enquêtes d'opinion ou sondages	Chercheurs-enquêtes de perception (
-----------------	---	--	-------------------------------------

Données récoltées :

L'enquête de perception financée par l'EU dans le cadre du Parsib donne la vue la plus récente et la plus approfondie sur ce sujet. Le Forum sur la sécurité organisé des 22 au 24 octobre 2017 à Ouagadougou a permis de confirmer lors des débats toutes les attentes de la population en regard des FSI.

Une enquête de perception auprès de la population et des FSI a été menée par un organisme de recherche Burkinabais (CGD – Centre pour la gouvernance démocratique Burkina Faso) en 2017. Cette enquête, financée par l'UE, a été utilisée lors du forum de la sécurité de fin 2017 pour informer les débats et les réflexions. En voici certains éléments intéressants pour cette sous-question :

Concernant la connaissance des FSI par la population, il apparaît qu'en dehors de la Police nationale et de la Gendarmerie, les enquêtés ne sont pas nombreux à savoir quelles sont les autres composantes des FSI. S'agissant des missions des FSI, environ 3 enquêtés sur 4 comprennent quelles sont les missions assignées à la Police nationale (environ 75%) ou à la gendarmerie (76%). La grande majorité des enquêtés (9 enquêtés sur 10) pensent que ces missions ne doivent pas changer, qu'il s'agisse de la Police nationale, de la Gendarmerie ou des Sapeurs-pompiers. S'agissant des différences entre les FSI et les FDS, les répondants semblent partagés. Ainsi, il existe autant de répondants qui pensent qu'il y a des différences (48%) qu'autant de répondants qui pensent le contraire (environ 47%). Les résultats de l'enquête qualitative révèlent qu'une bonne partie des enquêtés soutienne qu'il n'existe pas de chevauchement de missions des différentes FSI de manière générale, mais reconnaissent que des problèmes de personnes peuvent avoir un impact sur le fonctionnement du corps.

Concernant la qualité du service rendu par les FSI, on observe que les enquêtés ont rarement eu recours à l'assistance des FSI (moins de 2 enquêtés sur 10) au cours des douze derniers mois. Les femmes y ont eu recours deux fois moins que les hommes. En ce qui concerne l'intervention des FSI, la majorité des enquêtés l'ont jugée assez accessible (53%), rapide (55%), efficace (73%). Cependant, plus de 4 enquêtés sur 10 (43%) l'ont jugé pas rapide.

S'agissant de la situation de la corruption au sein des FSI, la grande majorité des enquêtés (81%), autant les hommes que les femmes, affirme n'avoir jamais eu recours à la corruption dans les relations avec les FSI. Rares sont les personnes qui ont déjà eu à signaler un cas de corruption. Pour les quelques rares personnes qui ont eu à le faire, 9 personnes sur 1000 affirment que les autorités ont agi, pendant que 13 personnes sur 1000 affirment que les autorités sont restées inertes la même proportion de personnes ne savent pas ce que les autorités ont fait. Plus de la moitié des personnes (56%) qui ont dénoncé des actes de corruption affirment n'avoir pas souffert de représailles ; 20% cependant ayant souffert de représailles et environ un quart (24%) ne sachant pas s'il y a eu représailles ou pas. Les femmes semblent relativement avoir souffert le plus de représailles en cas de dénonciation de la corruption, dans la mesure où elles sont deux fois plus nombreuses (environ 26%) que les hommes (environ 12%) à mentionner des cas de représailles.

La satisfaction à l'égard des interventions /comportements des FSI transparaît dans les réponses de la majorité des répondants : la Gendarmerie (79%), la Police nationale (73%), les Eaux et forêts, (74%), la Douane (63%), les Sapeurs-pompiers (63%), la Garde de sécurité pénitentiaire (51%), la Police municipale (51%), la Protection civile (45%). On note cependant une grande méconnaissance de la Protection civile et de l'ANR par une bonne partie des enquêtés.

A explorer : les raisons des résultats de satisfaction par rapport à la police municipale (« seulement » 51%) et la protection civile (45%). Résultat le plus bas par rapport aux autres FSI.

En ce qui concerne la collaboration entre les populations et les FSI, la plupart des enquêtés (81%) affirment n'avoir jamais eu à collaborer avec les FSI. Seuls quelques-uns (18%) ont déjà eu à collaborer avec les FSI. Environ 8 de ces enquêtés sur 10 disent qu'ils étaient à l'aise (81%) ou satisfaits de cette collaboration (environ 78%). Quant à la sécurité de ceux qui collaborent avec les FSI, plus de la moitié des enquêtés (52%) pensent qu'elle n'est pas garantie.

S'agissant des éléments chez les FSI positivement appréciés par les répondants, on peut citer leur volonté de sécuriser la population (plus de 33% des répondants), suivi, mais de loin, par leur accessibilité (citée par 18% des enquêtés), la qualité de leur accueil (8%), leur discipline (7%). La majorité des participants aux groupes de discussion et entrevues individuelles apprécient en particulier les patrouilles nocturnes, les contrôles routiers, la sécurisation des cérémonies. S'agissant de la Gendarmerie, les qualités qui lui sont reconnues portent avant tout sur son efficacité en matière d'enquête et de renseignement. Pour la police municipale, les qualités reconnues sont essentiellement la réglementation de la circulation. Quant aux Sapeurs-pompiers, la majorité des participants aux groupes de discussion et entrevues individuelles louent surtout leur probité, ponctualité, courtoisie dans l'accueil, leur collaboration avec les populations. En ce qui concerne l'ANR, la majorité des participants ont souligné la discrétion de cette Agence.

Les principaux éléments d'appréciation négative chez les FSI sont, respectivement, leur manque de rapidité dans les interventions (43%), la corruption (10%), les mauvais traitements (5%).

Concernant l'appréciation des populations du niveau d'équipement des FSI, selon plus de la moitié des enquêtés (52%), l'équipement en armes des FSI n'est pas suffisant. Seul 4 enquêtés sur 10 pensent que cet équipement est suffisant. Presque la moitié des enquêtés (47%) pensent que cet équipement n'est pas performant. Un peu moins de la moitié (47%) des enquêtés pensent que cet équipement en armes est adapté, plus de 4 enquêtés sur 10 (44%) soulignent son inadaptation. S'agissant du sentiment de la population face au port de kalachnikovs par les FSI, plus des 2/3 des enquêtés (68%) se disent rassurés par le fait que les FSI soient armés de kalachnikovs, contre 3 enquêtés sur 10 (environ 31%) qui pensent le contraire.

Concernant l'appréciation des populations du niveau d'évolution des FSI, on observe que plus de la moitié des enquêtés (54%) affirment avoir constaté un changement positif de comportement des FSI au cours des douze derniers mois. Cependant, une proportion non négligeable (4 enquêtés sur 10) affirme n'avoir pas noté de changement.

A explorer : le comportement des FSI et leur évolution. Il serait intéressant de voir pourquoi et comment le comportement a évolué. Comment faire pour que l'évolution positive continue, quelles sont les choses à améliorer, etc.

S'agissant de l'opinion des populations sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, on observe que plus de ¾ (77%) des répondants affirment être satisfaits de la manière dont le Gouvernement tente de résoudre la question du terrorisme et de l'extrémisme violent dans le pays.

A explorer : quelles sont les mesures prises concrètement par le gouvernement, comment les améliorer, etc...

La meilleure option pour lutter contre ce phénomène serait le renforcement de la réponse militaire (environ 24% des enquêtés), la prière (16%), la coopération avec d'autres pays (8%), l'élimination physique des criminels et des délinquants (6%), l'accroissement du pouvoir des autorités locales (6%) et l'accroissement des ressources distribuées aux régions et aux communes (6%). Pour 6 enquêtés sur 10 (62%) les FSI devraient mieux collaborer avec les chefs traditionnels pour lutter plus efficacement contre le terrorisme. La collaboration avec la population locale (9%), les maires et conseillers municipaux (7%), les FSI des pays voisins (7%) sont également des options préconisées par les répondants. La corruption et l'enrichissement personnel (31%), le chômage et le manque d'opportunités économiques (17%), la pauvreté (17%) sont considérées comme les principales raisons pour lesquelles certaines personnes au Burkina soutiennent et assistent ces groupes extrémistes armés.

A explorer : la collaboration entre les FSI et les chefs traditionnels dans la lutte contre le terrorisme, ainsi qu'avec les autorités administratives locales. Comment améliorer le cadre légale, les systèmes en place, la communication, etc.

L'appréciation des populations de la capacité du gouvernement à assurer la sécurité semble positive. Plus de 8 enquêtés sur 10 (82%) considère qu'au Burkina Faso le Gouvernement dispose du monopole de l'emploi légitime de la force et de la volonté de faire face au phénomène de l'insécurité (86%). Les ¾ des enquêtés (75%) pensent même qu'il dispose de la capacité de faire face au phénomène de l'insécurité. Quant à la question de savoir si dans notre pays, les FSI sont sous le contrôle des dirigeants élus, 7 enquêtés sur 10 (70%) y répondent par l'affirmative.

Concernant la perception des populations des menaces prioritaires qui pèsent sur les FSI, les résultats de l'enquête qualitative menée permettent de distinguer ces menaces en fonction des composantes des FSI. Au niveau de la Police nationale, de la Gendarmerie et des Sapeurs-pompiers, les principales menaces seraient liées aux attaques terroristes, selon la grande majorité des participants aux groupes de discussion et entretiens individuelles. Au niveau de la Police municipale, les principales menaces seraient liées aux risques de représailles de la population exaspérée par les rackets, la corruption, la montée de l'incivisme. Mais surtout, certains participants mettent en garde contre la perte d'autorité de la Police municipale. En ce qui concerne l'ANR, la majorité des participants affirment qu'en dehors de la menace terroriste, ils ne savent pas quelles sont les principales menaces qui pèsent sur elle.

Sous-question 3	Quel est le ressenti des parlementaires par rapport à leur rôle vis-à-vis des FSI?	Débats parlementaires-questions au gouvernement lors des séances-	parlementaires
Données récoltées			
Aucun contact n'a été établi avec les députés répondre à cette question			
Sous-question 4	La composition des FSI reflète-t-elle les composantes de la population (ethnies-appartenance religieuse-genre) ?	Etudes sociologiques ou anthropologiques-états des personnels	Chercheurs anthropologues et sociologues-responsable RH des FSI-

			enquête de perception
<p>Données récoltées :</p> <p>Lors des différentes rencontres sur le terrain, la diversité de la composition des personnels de la GN a été constatée. Elle semble refléter la diversité du peuplement national même si les communautés peulh et touareg qui occupent le nord ne semblent pas être autant représentées que les autres. Une visite dans le nord où ces communautés sont implantées aurait permis de visualiser cette réalité. La question d'une meilleure représentativité communautaire est débattue au sein de la GN ; elle est reconnue comme un élément garantissant un meilleur ancrage social de l'arme. Toutefois l'accès à la carrière de SOG ayant été élevé depuis 2015 du niveau brevet élémentaire à celui de bachelier, cette réforme des conditions d'admissibilité ne facilite pas l'intégration des jeunes de ces régions là au métier de gendarme alors que l'on sait que l'éducation y est déficitaire.</p> <p>GN et genre :</p> <p>Sur ces 8400 personnels la GN compte environ 300 femmes.</p> <p>La DRH compte un bureau genre. Les femmes recherchent surtout les postes sédentaires ce qui pose problème d'une trop forte féminisation des états-majors au détriment des unités.</p> <p>Ils recrutent des femmes depuis 2007 et peu occupent encore des postes élevés.</p>			
Sous-question 5	Existe-t-il une véritable relation participative ? Sur quels types de problèmes porte-t-elle ?	Événementiel (réaction de la population à des actes graves commis sur les FSI) - manifestations de soutien ou manifestations hostiles	Responsables des FSI-chercheur-sociologues ou anthropologue-médias d'opinion et d'information-enquêtes de perception
<p>Données récoltées :</p> <p>Depuis la révolution populaire de 2015 et l'arrivée de nouvelles autorités se prévalant de la démocratie, la population est plus active sur les questions de sécurité. L'enquête de perception réalisée par le CGD, la relance de la politique d'amélioration des relations entre la population et les FSI, toutes les initiatives prises, le forum sur la sécurité d'octobre 2017 ont entretenu et accru l'intérêt de la population sur ces questions particulières. Les menaces de nature terroriste et les attentats réguliers commis jusque dans la capitale ont marqué les esprits plaçant ces questions de sécurité à la première place des revendications de la population.</p> <p>La population s'invite de plus en plus souvent dans les débats sur la sécurité sans toutefois nécessairement en comprendre toute la complexité, exprimant des exigences souvent inadaptées et en total décalage par rapport au contexte et aux capacités de FSI, et ce d'autant que la communication gouvernementale est faible et les médias peu informés.</p> <p>Une enquête de perception auprès de la population et des FSI a été menée par un organisme de recherche Burkinabais (CGD – Centre pour la gouvernance démocratique Burkina Faso) en 2017. Cette enquête, financée par l'UE, a été utilisée lors du forum de la sécurité de fin 2017 pour informer les débats et les réflexions. En voici certains éléments intéressants pour cette sous-question :</p> <p>Dans l'ensemble, 8 agents des FSI sur 10 (81%) affirment que les relations entre les FSI et les populations sont bonnes. Toutefois, les résultats de l'enquête qualitative révèlent des opinions plus contrastées.</p>			

# Analyse des secteurs de la sécurité et de la justice au Sahel

–

## Annexe 5 – Grille d’analyse défense

---

### **Introduction**

Cette annexe présente la grille d’analyse du volet défense au Burkina Faso. Cette grille est construite sur base du socle de référence, tel qu’élaboré dans la phase préparatoire du projet et présenté dans le rapport de desk du 17-11-2017. Elle regroupe effectivement l’ensemble des éléments constituant le socle de référence, mais va également au-delà pour traiter des questions d’ordre politico-stratégique, culturelles, sociologiques, les problématiques régionales et les perceptions de la population et des acteurs de la justice et la sécurité au Burkina Faso.

Toutes les données récoltées sur le terrain et au travers de l’analyse de documents ont été introduites dans la grille d’analyse sous chacune des sous-questions de manière relativement brute. L’idée étant d’avoir dans un document l’ensemble des informations de base afin de répondre aux neuf questions principales. Les réponses se trouvent dans le rapport principale (section 4.3.1) et dresse l’état des lieux du secteur de la défense au Burkina Faso.

## Grille d'analyse défense

QUESTIONS DEFENSE		SOURCES D'INFORMATION	
Question 1 : Dans quelles mesures les institutions exerçant un rôle de direction donnent-elles les orientations nécessaires pour le bon fonctionnement du secteur de la défense ?		Documents	Entretiens, focus groupe, enquête, etc.
<p><b>Description de la question et lien avec le socle de référence :</b>  <i>L'objectif de cette question est d'analyser les institutions et les dirigeants qui exercent un rôle de direction autour et au sein du secteur de la défense. La question s'intéresse au rôle du chef de l'Etat, soutenu par un conseil de sécurité/défense, du parlement, du ministre de la défense, du chef d'état-major général et des chefs d'états-majors des forces.</i>  <i>Cette question couvre donc la section 1 du socle de référence défense.</i></p>			
Sous-question 1	Quel est le rôle du chef de l'Etat par rapport au secteur de la défense ? Est-il aidé par un conseil de sécurité/défense pour assurer le bon fonctionnement de la défense? Quelles sont les autres intervenants au niveau du chef de l'Etat ?	Textes normatifs Circulaires	Représentant du conseil de sécurité/défense Conseiller à la présidence
<p>Données récoltées :</p> <p>Constitution</p> <p>Article 36 Le Président du Faso est le chef de l'Etat. Il veille au respect de la Constitution. Il fixe les grandes orientations de la politique de l'Etat. Il incarne et assure l'unité nationale. Il est garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire, de la permanence et de la continuité de l'Etat, du respect des accords et des traités.</p> <p>Article 52 Le Président du Faso est le Chef suprême des Forces armées nationales ; à ce titre, il préside le Conseil supérieur de la Défense. Il nomme le Chef d'Etat major général des armées.</p> <p>Article 55 Le Président du Faso nomme aux emplois de la Haute administration civile et militaire, ainsi que dans les sociétés et entreprises à caractère stratégique déterminées par la loi.</p> <p>Article 58 Le Président du Faso décrète, après délibération en Conseil des ministres, l'état de siège et l'état d'urgence.</p> <p>Article 148 Le Président du Faso négocie, signe et ratifie les traités et accords internationaux</p>			

Le Président dispose d'un Conseil de Défense et de sécurité qui n'est pas opérationnel ; il s'est réuni pour la première fois en mai 2018. Le Président dispose d'un cabinet militaire : Conseiller militaire du président.

On pourrait considérer que le ministre d'Etat, ancien ministre de la sécurité occupe également une fonction de conseiller sécurité (Simon Compaore). Sa mise en place pourrait être considérée comme un cadeau pour service rendu avant une mise à l'écart.

La faiblesse de l'appareil sécuritaire burkinabè est peut-être l'une des raisons pour lesquelles le pays est devenu une cible plus facile. Depuis le départ de l'ancien président Blaise Compaoré, en octobre 2014, l'armée est nettement moins bien organisée. L'unité des forces spéciales appelée Régiment de sécurité présidentielle (RSP) sous Compaoré a été démantelé après son départ, et n'a pas été remplacée.

Le président actuel a d'abord également débuté comme MDNAC. Mais dans le souci d'ouverture attendu par la population, il a finalement nommé un MDNAC.

La gouvernance actuelle est faible, ce qui laisse un terrain facile aux opposants. La puissance financière des exilés en CIV n'est pas à négliger. De par leurs anciennes fonctions, ils ont encore des liens affirmés avec le monde économique burkinabais, ce qui ne laisse pas les coudées franches au gouvernement actuel.

Il n'y a pas de vision politique à moyen terme, probablement même pas à l'horizon 2020, date des prochaines élections. Il n'y a pas d'économie structurée. La politique actuelle en termes économiques est liée au mandat de cinq ans du gouvernement.

(entretiens)

Sous-question 2	Quel rôle joue le parlement et comment s'assure-t-il que le fonctionnement de la défense ne soit pas influencé par d'autres considérations que l'application stricte de la loi ? <i>(voir également la question 9)</i>	Textes normatifs Circulaires	Commission parlementaire dédiée au domaine de la défense
-----------------	---	---------------------------------	--

Données récoltées :

Constitution

Article 103

Le Parlement vote les projets de lois de finances dans les conditions prévues par la loi.

L'Assemblée nationale est saisie du projet de loi de finances dès l'ouverture de la deuxième session ordinaire.

Article 106

Le Parlement se réunit de plein droit en cas d'état de siège, s'il n'est pas en session. L'état de siège ne peut être prorogé au-delà de quinze jours qu'après autorisation de l'Assemblée.

La déclaration de guerre et l'envoi de contingents ou d'observateurs militaires à l'étranger sont autorisés par le Parlement.

Le parlement vote la loi sur les budgets.

La CODES joue son rôle, malgré l'opacité du budget de la défense. Elle a l'occasion de visiter les unités sur le terrain. Mais son apport sur la réforme et le contrôle externe de la défense est jugé comme insignifiant. De plus, vu la corruption endémique au BF, il est possible/certain que certains de ses membres soient « entretenus » par les militaires pour garder leur allégeance.

Le rôle de l'AN peut actuellement être considéré comme marginal dans le domaine de la défense. Il y a un problème de transparence ainsi qu'un manque de structure de contrôle du budget de la défense en particulier.			
Sous-question 3	Comment le/la ministre de la défense exerce-t-il/elle ses responsabilités ? Comment fonctionne le ministère ?	Textes normatifs Circulaires Décret ministériel	Ministère de la défense Secrétaire général à la défense
Données récoltées :			
Constitution			
Article 68 Les membres du Gouvernement sont responsables de la direction de leurs départements respectifs devant le Premier ministre. Ils sont solidairement responsables des décisions du Conseil des ministres.			
Fonctionnement du MDNAC : décret présidentiel de 2016.			
Le MDN actuel a peu de pouvoir. Il pourrait disparaître lors d'un prochain remaniement dans les prochains mois.			
Les différents services du MDNAC sont en mutation. Le déménagement en cours de toutes les directions sur le même site donnera certainement une plus value au fonctionnement du MDNAC.			
La DCMD est le point d'entrée pour les partenaires, cette direction est bien équipée (personnel et informatique) et donne l'impression de bien fonctionner.			
La DGESS est en charge du pilotage de la modernisation de la défense ? c'est le point d'entrée pour tout ce qui a trait au plan de réforme 2018 -2022.			
Sous-question 4	Comment les chefs des états-majors exercent-ils leurs responsabilités ?	Textes normatifs Circulaires	Chef d'état-major général Chefs d'états-majors des armées/forces. Enquête de perception (SIPRI)
Données récoltées :			
Le chef EMAT semble être le pion majeur de l'édifice de la défense. Le chef EMGA le consulterait pour toute décision importante. Le commandement au niveau de la gendarmerie semble plus ambigu et il est très difficile de déterminer qui est le vrai directeur dans cette arme.			
Il y a au minimum trois groupes avec une vision différente :			



<p>Les jeunes  Les anciens  Les partisans de la transition et de la modernisation de l'outil  Un quatrième groupe pourrait exister : les « remerciés » ou mis à l'écart après le coup de 2015 et qui sont en position d'attente ou ont rejoint des groupes terroristes !!</p> <p>Il y a donc sérieusement un problème de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-commandement</li> <li>- cohésion</li> <li>- information</li> <li>- vision commune.</li> </ul> <p>Ce clivage est porteur de nombreuses frustrations interne à l'outil de la Défense.  (entretiens)</p>			
Sous-question 5	Comment s'articule la chaîne de responsabilité et de prise de décision du plus haut sommet de l'Etat aux structures de terrain ? Quelles délégations de pouvoirs ? Sont-elles normées ou implicites ?	Textes normatifs Circulaires	Présidence – Conseil de sécurité/défense Ministère de la défense Chefs d'états-majors des forces Att Def en poste
Données récoltées :			
Sous-question 6	Quel rôle joue l'ethnie, la religion, les groupes d'appartenance des hommes et femmes clés du secteur de la défense ?		Secrétaire général à la Défense Chefs d' états-majors des forces Enquête de perception (SIPRI) Anthropologue - sociologue
Données récoltées :			
<p>C'est le contexte de l'insécurité, exacerbé par l'insuffisance des moyens de l'Etat, qui a « favorisé le développement des initiatives locales de sécurité dans certaines régions du pays, qui se sont donné pour but de contribuer à la lutte contre le grand banditisme ».</p> <p>Il n'y a pas de problème en ce qui concerne l'ethnicité et les religions. La défense est représentative de l'ensemble des ethnies et religions.  (entretiens)</p>			

Sous-question 7	Quels sont les principaux groupes d'intérêts nationaux et internationaux ?	Etude/analyse du secteur de la défense	Ministère de la défense Chefs d'états-majors Coopération militaire internationale
<p>Données récoltées :</p> <p>S'il s'avère que les assaillants aient bénéficié de complicités au sein des forces de sécurité, cela va encore plus diviser et perturber une armée déjà fragile. Cela entamera aussi la confiance de la population à l'égard du gouvernement et de l'armée.</p> <p>Les relations entre les autorités actuelles et les élites politiques de l'ère Compaoré deviendront plus tendues et le climat de suspicion s'accroîtra dans le pays.</p> <p>De nombreux Burkinabè, y compris certains membres éminents de l'actuel gouvernement, affirment en privé que d'anciens collaborateurs de Compaoré pourraient être derrière ces attentats terroristes du fait des liens qu'ils ont tissés avec certains groupes armés. Aucune preuve formelle ne permet cependant d'étayer ces suspicions. Dans sa déclaration, le GSIM a fait référence à ces bonnes relations passées, estimant que la position de non-ingérence du précédent gouvernement burkinabè lui avait épargné « un bain de sang ».</p> <p>(entretiens)</p>			
<b>Question 2 : Dans quel mesure le cadre légal propre au secteur de la défense est-il exhaustif, approprié et utilisé par l'ensemble des acteurs du secteur ?</b>		<b>Documents</b>	<b>Entretiens, focus groupe, enquête, etc.</b>
<p><b>Description de la question et lien avec le socle de référence :</b></p> <p><i>L'objectif de cette question est d'analyser le cadre légal mis en place par le pays afin d'encadrer et réguler le secteur de la défense. Elle s'intéresse aux textes fondateurs (constitution, lois, etc.) et aux textes sur les structures, les statuts du personnel et les règles éthiques/déontologiques applicables aux acteurs du secteur de la défense. Elle s'intéresse non pas uniquement de savoir si le cadre légal existe, mais également de savoir s'il est exhaustif, approprié et utilisé par les acteurs de la défense (et si non quelles sont les réformes en cours pour l'adapter).</i></p> <p><i>Cette question couvre donc la section 2 du socle de référence défense.</i></p>			
Sous-question 1	Quels sont les textes fondateurs du secteur de la défense (nationaux et internationaux) ? Sont-ils exhaustifs, appropriés et réellement utilisés ?	Constitution Loi organique Ordonnances présidentielles ou directives ministérielles Livre blanc /Directives stratégiques Stratégie Nationale de sécurité Traités internationaux et régionaux	Présidence Cab Ministre Chef EMG Chef EM forces Organismes société civile DUE Acteurs internationaux
<p>Données récoltées :</p> <p>L'Armée Nationale Burkinabè a été créée le 3 août 1960, par la loi N° 74-60/AN Loi n°26/94/ADP du 24 mai 1994 portant organisation générale de la Défense Nationale et son modificatif du 07 avril 2005</p>			

<p>Bien que de nombreux textes existent, ceux – ci sont inaccessibles (pas de publication)</p> <p>Il n’y a pas de stratégie nationale de sécurité connue par les PTFs.</p>			
<p>Sous-question 2</p>	<p>Quels sont les textes définissant les structures ? Sont-ils exhaustifs, appropriés et réellement utilisés ? Quel est le niveau de précision dans les missions confiées à chacune d’entre elles ?</p>	<p>Ordonnances présidentielles /directives ministérielles de fonctionnement - DMP Loi organique/ Tableau d’organisation/Tableau de Dotation Plan d’implantation des unités</p>	<p>Ministère de la défense Chef EMG Directeur RH, Directeur Ops Acteurs internationaux (expert défense de la RCC - CPCC)</p>
<p>Données récoltées :</p> <p>Le décret 2005-272/pres du 25 mai 2005 fixe l’organisation du MDNAC Le décret 2015891/Pres-Trans/PM du 19 juillet 2015 porte attributions des portefeuilles de la Défense nationale et des Anciens Combattants et de la sécurité Décret 2018 -272 du 12 avril 2018 Arrêté MDNAC 2016 – 156 du 08 avril 2016</p> <p><b>MISSIONS</b></p> <p><b>La Première Mission</b> La Première Mission est de “garantir la sécurité, la souveraineté et l’intégrité du territoire national”. S’il est vrai que des dispositions sur le plan international sont prises pour réduire les risques de conflits inter états, il faut cependant se rendre à l’évidence que les menaces extérieures et intérieures contre la sécurité, la souveraineté et l’intégrité du territoire national, sont toujours possibles ; en attestent les conflits et guerres civiles observées dans la sous-région. Les menaces contre la sécurité intérieure obligent les Forces Armées à apporter leur concours aux forces de sécurité publique pour lutter efficacement contre certains fléaux tels que le grand banditisme et la criminalité transfrontalière.</p> <p><b>La Deuxième Mission</b> La Seconde Mission est celle qui consiste à “participer au développement socio-économique national”. Maillon essentiel de la nation, les Forces Armées Nationales contribuent au développement socio-économique du pays à travers plusieurs actions. Il s’agit entre autres: De la construction d’infrastructures socio-économiques (routes, ponts, barrages, puits et forages, plaines agricoles) ; De la réalisation de certains programmes nationaux de développement tels que l’opération SAAGA ; De la fourniture de services à l’échelle nationale (santé, transport, éducation et formation).</p> <p><b>La Troisième Mission</b> La Troisième Mission est de “contribuer à la prévention, à la gestion et à la résolution des conflits en prenant part aux actions militaires et humanitaires sous l’égide de l’ONU et des organisations régionales et sous régionales”. Les Forces Armées Nationales ont participé à plusieurs opérations de maintien de la paix. Le Togo, le Niger, la République Centrafricaine et le Liberia ont abrité des contingents burkinabè dans le cadre du maintien de la paix. En Côte d’Ivoire, un officier d’état-major avait été déployé au sein de l’ONUCI. Le Burundi, le Soudan, la République Démocratique du Congo, la République Centrafricaine et Haïti abritent en ce moment même différentes</p>			

<p>missions burkinabè dans le même cadre.  La quatrième Mission  La quatrième Mission consiste à “prendre, en matière de protection civile, les mesures de prévention et de secours que requièrent en toutes circonstances, la sauvegarde des populations et la protection des biens (catastrophe, risques majeurs de toute nature)”.  À travers des unités spécialisées dans le domaine de la protection civile, les FAN apportent chaque jour leur contribution dans les secours publics en cas de catastrophes de toute nature (incendies, accidents, inondations, invasions acridiennes).</p>			
Sous-question 3	Existe-t-il des textes sur les statuts des personnels ? Sur la déontologie et le régime disciplinaire ? Sur les droits et devoirs des personnels ? Des règlements d'emploi ? Sur la justice militaire ? Sont-ils exhaustifs, appropriés et réellement utilisés ?	Loi sur le statut des personnels Règlement de discipline Ordonnances présidentielles Directives Ministérielles Permanentes Code judiciaire Code pénal militaire	Chef EMG Directeur RH EMG Acteurs internationaux
<p>Données récoltées :</p> <p>le CNT a adopté le 5 juin 2015 deux lois sur les forces armées : la loi n° 19-2015/CNT portant statut des personnels des forces armées nationales et la loi n° 020-2015/CNT portant avancement des personnels d'active des forces armées nationales<sup>13</sup>. L'un des points majeurs était la dépolitisation de l'armée. En effet, avec la loi n° 19-2015/CNT, tout militaire désirant s'engager en politique doit au préalable démissionner, alors qu'auparavant une disponibilité suffisait. La loi n° 020-2015/CNT changea les critères régissant la promotion du grade de général, en élargissant, à titre exceptionnel, cette possibilité aux officiers au grade de lieutenant-colonel</p> <p>loi n°038-2016/AN du 24 novembre 2106 portant statut général des personnels des Forces Armées Nationales</p>			
Sous-question 4	Au-delà des textes, y-t-il des normes, des règles implicites, non officiel, utilisées par les forces de défense ? Dans quelle mesure sont-elles connues par la population et acceptées ?	Etude sur le secteur informel Etude anthropologique	Responsables de terrain des FA Enquêtes de perception (SIPRI) Anthropologue ONG Acteurs internationaux
<p>Données récoltées :</p> <p>A priori certaines unités/individuels/cadres des FDS et des FSI profitent de la situation pour offrir des services de gardiennage payants à des sociétés privées/hôtels/resto/.....prestations de sécurité qui sont payées. (entretiens)</p>			
Sous-question 5	Tous les textes légaux sont-ils promulgués et accessibles ?	Textes imprimés dans les	Direction Info et communication

	Dans quelle mesure la population est-elle informée ? Quel est la position de la population envers les textes régissant les activités des FA ?	commandements, unités.	Représentants de la société civile Commission Défense Unités Acteurs internationaux
Données récoltées :			
Il n'y a pas de publication des derniers décrets concernant la défense qui reste très peu transparente.			
Il n'y a aucune visibilité pour les OSC et donc la population sur l'outil qu'est la défense.			
Sous-question 6	Des projets de réforme par rapport au cadre légal sont-ils en cours d'élaboration ? Si oui lesquels ?	Stratégie nationale du secteur de la sécurité/défense, plan d'action ou tout autres documents de développement au moyen terme du secteur de la défense	Ministre de la défense Secrétariat général à la Défense - Direction planification Conseiller à la Présidence Premier ministre – Primature Acteurs internationaux soutenant le développement du secteur de la défense Parlement
Données récoltées :			
La stratégie de réforme de l'outil de défense a été approuvée lors d'un forum national en octobre 2017. Cette stratégie n'est pas partagée avec les acteurs de la CI, les militaires BF estimant qu'ils sont capables de conduire leur réforme sans aide extérieure. Cette stratégie prend en compte l'évolution sociétale imposée depuis la nouvelle législature mise en place en 2015. Les militaires burkinabais veulent rompre avec la période post 2015, ce qui pour eux signifie la mise en œuvre de nombreux changements internes.			
Le 14 décembre 2017, les députés ont approuvé le Projet de loi portant « Programmation militaire quinquennale pour la mise en œuvre du Plan stratégique 2018 - 2022 pour la réforme des forces armées nationales.			
« Ce plan (725 253 753 080 francs CFA ) a été élaboré pour corriger les dysfonctionnements observés dans tous les domaines en vue de construire, in fine, une armée professionnelle, opérationnelle et républicaine, en phase avec les ambitions du Burkina Faso et les exigences de la démocratie et de l'Etat de droit », a déclaré le ministre de la Défense. Dans son contenu, le plan comprend 3 axes, 17 programmes, 63 actions et 256 activités. De façon concrète, il devra permettre progressivement au département de la Défense, au cours des 5 prochaines années, de renforcer l'éthique et la déontologie militaires, la gouvernance militaire ainsi que la responsabilité. La réforme de la défense a débuté dès la transition en 2015, avec la création de nouvelles unités : ANR et GSPR.			
<b>Question 3 : Dans quelle mesure les politiques publiques et stratégies propres au</b>		<b>Documents</b>	<b>Entretiens, focus groupe, enquête, etc.</b>

secteur de la défense sont-elles appropriées et utilisées par l'ensemble des acteurs du secteur ?			
<p><b>Description de la question et lien avec le socle de référence :</b>  <i>L'objectif de cette question est d'analyser les politiques publiques et autres stratégies mis en place par le gouvernement pour le développement du secteur de la défense. Elle s'intéresse à savoir comment elles sont définies et si elles sont appropriées et utilisées par les forces armées. Cette question analyse également les politiques et stratégies pour la coopération régionale et internationale.</i>  <i>Cette question couvre donc la section 3 du socle de référence sécurité défense.</i></p>			
Sous-question 1	Comment sont définies les politiques publiques ? Qui les initie ? Quels sujets sont abordés ? Sont-elles concertées entre plusieurs ministères ? Les acteurs de terrain sont-ils associés ? Sont-elles budgétisées ? Comment sont-elles approuvées ?	Lois de programmation et d'orientation- Lois de Finance- Plans quinquennaux- discours de politique générale-lettre du Président à la Nation Circulaires interministérielles et ministérielles	Cabinet Présidence Ministères Parlement Acteurs internationaux
<p>Données récoltées :</p> <p>La loi sur la politique de défense nationale au Burkina Faso sera également révisée de manière fondamentale, souligne le président Roch Marc Christian Kaboré. S'agissant du premier pilier de notre stratégie, je puis vous assurer que le Gouvernement a pris les mesures idoines pour renforcer les capacités opérationnelles et logistiques de nos forces de défense et de sécurité. Dans le cadre de la politique définie par le Président du Faso, mon Gouvernement a entrepris de renforcer les capacités opérationnelles des forces de sécurité ; de relever le niveau du système sécuritaire à travers le renforcement des capacités des forces de défense et de sécurité ; et de construire et de réhabiliter les services de sécurité.</p> <p>Au cours de l'année 2018, le Gouvernement poursuivra ses efforts de renforcement du système sécuritaire national par : - la finalisation de la politique de sécurité nationale comme annoncée toute à l'heure ; - le renforcement des capacités opérationnelles des forces de défense et de sécurité ; - le renforcement du dispositif de répression de la cybercriminalité ; - l'intensification des patrouilles dissuasives ; - la mise en circulation du Passeport à puce électronique (e-passeport) et la mise en œuvre de la carte d'identité CEDEAO.</p> <p>Au titre de la Défense nationale, le Gouvernement a consenti des efforts dans quatre directions : la poursuite de la réforme de l'Armée, la lutte contre le terrorisme, la sécurisation du territoire national et la recherche de la paix ainsi que de la sécurité internationale.</p> <p>En effet, au cours de l'année 2017, le Plan stratégique 2018-2022 pour la réforme des Forces Armées Nationales et la loi de programmation militaire quinquennale d'un coût de plus de 725 milliards de FCFA ont été adoptés. La réforme, une fois mise en œuvre donnera un nouveau visage à l'institution militaire, en termes d'opérationnalité et de professionnalisme.</p> <p>Afin de lutter contre les attaques terroristes qui ont malheureusement endeuillé notre pays, des unités militaires permanentes ont été déployées sur le terrain. En outre, les opérations conjointes menées avec les armées sœurs du Mali, du Niger et appuyées par les pays partenaires ont permis de réduire considérablement la menace terroriste au Sahel et au Nord.</p> <p>Dans le but de renforcer les capacités opérationnelles de nos forces armées, le Gouvernement a mené des actions de recrutement, d'équipement, de réalisation d'infrastructures, d'instruction, de formation et d'entraînement. On peut à ce titre, noter : - la levée du contingent militaire de 2017 ; - le recrutement de 100 élèves Sapeurs-Pompiers, 30 élèves Officiers d'active et 66 élèves Sous-officiers d'active ; - la reprise du projet de construction des casernes militaires ; - la poursuite de l'équipement des Forces Armées Nationales ; - la poursuite des réalisations d'infrastructures, notamment au nord du pays.</p>			

Enfin, dans le cadre de la solidarité internationale, de la recherche de la paix et de la sécurité internationales, le Burkina Faso a été présent en 2017 sur plusieurs théâtres d'opérations de soutien à la paix avec des contingents militaires, des unités de police constituées, des observateurs militaires, des officiers d'Etat-major et des officiers de police civile.

L'année 2018 sera principalement consacrée à la relecture de la politique de défense de notre pays pour l'adapter à la nature de la menace et au nouveau contexte, au renforcement de la gouvernance et de la coopération militaire ainsi qu'à l'opérationnalisation des cadres régionaux de lutte contre le terrorisme, en l'occurrence le G5 Sahel.

La politique de défense est presque exclusivement tournée vers la dissuasion vis-à-vis des pays voisins et la CIV en particulier (achat d'Hélis de Comb, MI 24), la DMT et l'Sp au MROP.

Le BFA n'a d'ailleurs pas la capacité de mener une politique offensive.

Cette politique est tout à fait conforme à la position géographique du pays et à sa politique étrangère.

Il n'en reste pas moins vrai que l'autorité militaire a bien perçu l'intérêt financier de participer aux PSO sous l'égide de l'ONU et/ou de la CEDEAO en tant que nation contributrice en troupes.

Sous-question 2	Quelles sont les menaces de sécurité qui pèsent sur l'Etat ? Comment sont analysés ses menaces et les besoins des populations? Sont-ils pris en compte dans les politiques/stratégies ?	Directive nationale de sécurité Doctrines de la défense/plan stratégique	Ministère Membres du Conseil National de sécurité/défense EMG Parlementaires Représentants de la Société civile Enquête de perception (SIPRI) Acteurs nationaux Acteurs internationaux
-----------------	--	---	---

Données récoltées :

Le défi prioritaire est la lutte contre le terrorisme, bien que certaines autorités regardent plus vers la CIV et le grand banditisme. Il n'est pas évident sur base des données collectées au niveau de la défense d'affirmer que la lutte prioritaire est le terrorisme. Le déploiement de l'armée dans le pays, n'est pas orienté exclusivement vers la menace terroriste.

Les attentats de mars 2018 pourraient, quoi qu'il en soit, avoir des conséquences économiques et sociales considérables. Plus le Burkina Faso est attaqué, plus le gouvernement sera tenté d'augmenter ses dépenses militaires. Or, comme l'a souligné Crisis Group dans son rapport du 12 octobre 2017, Nord du Burkina Faso : ce que cache le jihad, moins le gouvernement investit dans le développement, moins il est en mesure de répondre aux fortes demandes sociales en faveur de services publics de meilleure qualité et de la bonne gouvernance, qui ont émergé après le départ de Compaoré. Si le gouvernement ne tient pas compte de ces doléances, cela risque de provoquer des manifestations, voire des émeutes.

Sous-question 3	Dans quelle mesure les politiques/stratégies sont-elles mise en œuvre, suivies et évaluées ?	Eventuels audits réalisés à titre public ou privé Documents de stratégie nationale Livre blanc sur la défense Rapports de mission d'opérateurs internationaux, d'ONG	Responsables des FA Société Civile Membres de la Cour des Comptes Commissions Parlementaires ad hoc
<p>Données récoltées :</p> <p>La réforme présente un enjeu pour la stabilité du nouveau pouvoir, et constitue un site de débat sur le renouveau démocratique. Tout en s'inscrivant dans le processus de changement enclenché depuis l'insurrection, cette réforme n'en reste pas moins conservatrice dans sa portée; elle n'interroge pas encore les fondements de la doctrine de défense héritée du régime Compaoré.</p> <p>L'intrusion de l'armée dans la transition était inévitable. L'armée apparait objectivement comme la seule alternative pour gérer l'État. C'est ce qui s'est produit à la suite de la démission de Blaise Compaoré le 31 octobre 2014. En dehors de l'armée, aucune force politique n'était en mesure de prendre le pouvoir. L'armée étant au coeur de la transition, elle en a influencé l'agenda. Le RSP a mis son veto à toutes les propositions visant à le réformer. Dès le départ, les tentatives pour inscrire la réforme du secteur de la sécurité dans l'agenda de la transition se sont heurtées à la résistance de l'armée</p> <p>Si la dépolitisation de l'armée a été soutenue par les partisans de la transition, elle a été décriée par les partisans de l'ancien régime. Pour ces derniers, cette réforme visait à écarter de l'élection présidentielle en perspective le général Djibril Bassolé et le colonel Yacouba Ouédraogo, deux anciens ministres sous Blaise Compaoré.</p> <p>La réforme relative à la promotion au grade de général était taillée à la mesure des ambitions du lieutenant-colonel Zida. Sans surprise, ce dernier fut élevé au grade de général. Cette réforme, qui a d'ailleurs été abrogée le 24 novembre 2016 par l'Assemblée nationale, n'a pas été du goût du RSP, et de l'état-major général des forces armées. Elle a contribué à aggraver les contradictions entre les autorités de transition et le RSP.</p> <p>L'invalidation des candidatures des partisans de l'ancien régime aux élections<sup>14</sup> et la proposition de la CRNR visant à dissoudre le RSP ont servi de prétexte au coup d'État de septembre 2015. L'échec de ce coup de force et la dissolution du RSP qui en a découlé ont ouvert la voie à d'autres réformes de l'armée.</p> <p>La décision d'exclure les civils de la réflexion sur l'armée traduit la réticence des militaires à ouvrir le champ de la défense au contrôle civil. Comme le soulignent Augustin Loada et Mathieu Hilgers, au Burkina, « les questions militaires et de sécurité apparaissent comme des domaines tabous dans l'espace public »</p>			
Sous-question 7	Existe-t-il des programmes de soutien international ? Quels pays ? Ce soutien présente-t-il des lacunes ?		DUE Acteurs internationaux
<p>Données récoltées :</p> <p>USA</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien à l'école des officiers pour la mise en œuvre des cours, rédaction des programmes de formation, des cursus</li> <li>• Création, équipement et mise en œuvre d'une compagnie antiterroriste et d'une compagnie logistique par région militaire. Une compagnie antiterroriste a été</li> </ul>			



déployée au niveau de la 2ème région. La suivante devrait l'être en 2018 au niveau de la 1ère RM. Une compagnie Logistique a été déployée à Ouagadougou au sein du Bn du train (2ème RM). Une seconde compagnie logistique devrait être déployée au niveau de la 1ère RM dans le courant de 2018.

- Soutien à la FAé pour la définition et la mise en œuvre d'un budget entretien et la définition d'un besoin en matériel et formation adéquate à tous les niveaux.
- Formations conduites depuis le début de l'année 2018. Un budget de 500.000\$ est consacré à la formation aux USA notamment dans les écoles d'application ART, Log, Trs, SAN, RENS ALAT. Des postes sont également offerts pour le CSEM et l'ESG.
- Pour la formation tactique niveau groupe de combat et section, le 11ème RIC a bénéficié en février et en mars de stages de 45 jours.
- L'exercice FLINTLOCK (BF, Mali et Mauritanie) a concerné pour le Burkina l'équivalent de 2 sections de combat du 11ème RIC.
- La formation civilo-militaire se poursuit au profit du 12ème RIC (2 des 3 équipes CIMIC) sont déjà formées. Pour rappel le 11ème RIC dispose depuis 2016 de ses 3 équipes CIMIC.
- Enfin une formation de base CIED est dispensée au sein du 11 et 12ème RIC
- Pour les formations en cours : Le BAT GONDAAL 4 est en formation au sein du centre de Loumbila, pour sa montée en puissance en vue de sa projection au Mali dans le cadre de la MINUSMA (programme ACOTA – Africa Contingency Operations Training and Assistance). La formation est prévue d'avril à fin juin. Il sera parti au Mali en juillet aout.

#### Formation à venir :

- Une formation tactique est prévue pour le 11ème RIC de mai à juillet 2018 ;
- Une formation CIMIC sera dispensée au 12ème RIC (dernière équipe du bataillon) ;
- Une formation EOD au profit du Génie militaire en juillet aout 2018 ;
- Formation du Bataillon BADENYA 7 (MINUSMA) de septembre à novembre 2018 ;
- L'équipement et la formation technique de la CIE antiterroriste et la CIE LOG antiterroriste de la 1ère RM ;
- L'équipement et la formation de la CCAS et la CIE mécanisée du BAT G5 (4ème trimestre 2018) ;
- Formation tactique de la CIE antiterroriste de la 1ère RM (4ème trimestre 2018) ;

#### FR

- La France a mis en place 4 officiers coopérant militaires. 1 est un officier inséré dans l'Armée de l'Air et les 3 autres se trouvent dans l'Armée de Terre au sein de l'EMGA dans les fonctions de conseiller formation (préparation des candidats au concours de l'école de guerre) et conseiller RH et au sein de l'Institut Supérieure Logistique (ISLO) pour le dernier.
- Les mises en formation concernent a) la coopération opérationnelle (directement dirigée de France), b) la coopération structurelle (aux mains de l'attaché de défense), c) les ENVR et d) les missions d'experts.
- La coopération opérationnelle a permis de dispenser une formation à près de 800 officiers, sous-officiers et MDR. Ces formations concernent les domaines variés (RH, Technique de combat rapproché, la formation, le tir de combat, TAP, Guidage aérien, maintenance, Génie, CIED, l'encadrement, SC1...). Pour l'essentiel, il s'agit de former des formateurs dans ces différents domaines.
- La coopération française propose des mises en formation en France dans les écoles de formation (ESM, EMIA) mais également dans les différentes écoles d'application (notamment Infanterie, transmissions et logistique). Des postes sont offerts à l'ESG, IHEDN, et DEM. Des spécialisations sont proposées pour les

futurs commandants d'unité ou chefs de groupe...

- Les ENVR accueillent dans la sous-région une centaine de cadres burkinabés. Il y a une volonté de donner une priorité aux cadres du BAT G5 pour une formation adaptée en fonction de leur expertise. La France contribue pour l'ENVR – ISLO de Ouagadougou à hauteur d'un budget de 330.000€ et avec la mise en place d'officiers insérés.
- Des missions d'experts sont déclenchées à la demande (moins de 30.000€) pour dispenser des formations spécifiques

BEL

- l'engagement de la Belgique à Pô (rénovation du CEC. Le centre portera le nom de Centre d'entraînement commando et formation aux opérations spéciales.
- 2 cadres sont détachés au sein de l'ISLO et la Belgique a ouvert des postes au sein de ses écoles en Belgique (école Royale, DEM et ESG) ; Le taux d'échec est pointé du doigt par le représentant Belge.
- En cours : ouverture d'un poste AD Burkinabais à bxl
- Signature d'un MoU

NDL

Depuis 2005, les Pays-Bas financent la construction de plusieurs infrastructures dans les camps militaires burkinabé. Le Prytanée Militaire de Kadiogo (PMK) a bénéficié de cette aide en 2011 aux fins d'accroître la capacité d'accueil d'une part et d'autre part, de faciliter l'intégration des jeunes filles dans cette école autrefois (avant 2005) réservée aux garçons.

Taiwan a fourni des hélicoptères et la formation de pilotes. Coopération stoppée le 25 mai 2018 par la rupture des relations diplomatiques entre les deux pays.

La formation continuée des personnels, en particulier des officiers dépend d'une part des places offertes par les PTFs et d'autre part du budget formation disponible au niveau de la défense. L'offre se fait rare et au retour de formation internationale, il n'y a pas de mécanisme d'harmonisation nationale des cours reçus.

Un espoir d'amélioration de la formation continuée réside dans la mise en œuvre du collège sahéien (G5 Sahel) en Mauritanie.

Commentaires divers

La FR, comme PTF est mal perçue par une partie des militaires burkinabais, ce qui ne facilite pas les contacts pour l'officier mis en place au CRC EUCAP Mali.

La DUE est considérée comme n'ayant aucun contact avec l'outil de défense, ce qui explique les faibles relations entre la DUE et le MDN. Certains PTF estiment que l'un des principaux bailleurs du G5 devrait faire un sérieux effort pour améliorer ses relations avec le cabinet du MDN.

Sous-question 8	Quelles sont les effets des missions extérieures sur la situation générale des FA ?		EMG Acteurs internationaux
-----------------	---	--	-------------------------------

Données récoltées :

Les missions extérieures sont bien perçues et sont génératrices de revenus, que ce soit pour le gouvernement, que pour les personnels. Cependant, les effectifs actuels ne permettent pas de répondre de manière correcte aux sollicitations internationales. La désignation de militaires pour participer aux missions ONU se fait au détriment de la cohésion des unités. Les unités ne sont pas constituées et la sélection est effectuée au niveau de chaque sous-unité.

Le BF ne répondant plus aux critères UN pour les remboursements des frais, a dû utiliser sa propre caisse pour continuer à payer 100% des per diems des soldats déployés. Cela grève fortement le budget de la défense.

Un dernier point que les Burkinabé ont à cœur, est celui de la présence de Tp étrangères sur le sol burkinabé : bon nombre de voix s'élèvent pour demander le départ de certaines troupes (ou du moins la justification de leur présence) car leur présence hypothèque gravement l'indépendance du pays. La France semble clairement visée : tous ont encore en mémoire ce qui s'est passé avec l'exfiltration de l'ancien président Blaise Compaoré le 31 octobre 2014.

Sous-question 9	Existe-t-il des engagements internationaux ? Quel est leur rôle ? Quelles sont les effets des missions extérieures sur la situation générale des FA ?	Accords internationaux, régionaux (G5, CEDEAO, UA)	Présidence Cab Ministre Chef EMG Chef EM forces Organismes société civile DUE Acteurs internationaux Ministère des affaires étrangères
-----------------	---	--	---

Données récoltées :

Il y a une réelle volonté de la part du Burkina Faso de se profiler comme acteur sur la scène de l'engagement dans le cadre du maintien de la paix sur le continent africain.

Le Burkina Faso contribue sérieusement à l'effort commun pour la paix en Afrique.

Les Forces armées nationales du Burkina Faso (FAN) sont présentes sur plusieurs théâtres d'opérations de paix dans le monde avec plus de 8000 militaires depuis 1993.

Les FAN participaient jusqu'en juillet 2017 à la Mission hybride Nations-Unies/Union africaine au Darfour (MINUAD) et sont au Soudan du Sud au sein de la Mission des Nations-Unies au Sud Soudan (MINUSS) avec 1 FPU. Elles ont également été présentes en Guinée-Bissau au sein de la Mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau, en République Démocratique du Congo (MILO).

On les rencontre également en République centrafricaine, en Côte d'Ivoire et à Haïti.

Les FAN contribuent dans le cadre de la MINUSMA à hauteur de 2 bataillons (850 Ho) . Cette contribution pèse très lourd compte tenu de l'engagement des forces armées en opération dans le nord du pays. Cependant, cet engagement onusien est un facteur clé du moral du soldat. En effet, cette aventure onusienne est une véritable « bénédiction » pour le personnel projeté pour un mandat ONU d'un an. Le directeur de la coopération militaire (MINDEF Burkinabé) insistait sur le fait que c'était le moyen que les forces détenaient pour faire profiter à son personnel des avantages significatifs. Ainsi, chaque personnel projeté reçoit le salaire mensuel onusien d'un montant de 1300 dollars par hommes ainsi qu'une prime mensuelle de 24.000 FCA par hommes.

Au vue du niveau moyen au Burkina, il s'agit là de salaires particulièrement conséquents. Les rotations des relèves des bataillons engagés à la MINUSMA permettent de faire tourner les unités et ainsi faire profiter de cette manne financière un maximum de personnes. Les primes ONU sont à priori intégralement versées au personnel engagé. On note que le statut des forces engagées dans le cadre de la force conjointe sera différent et les troupes engagées ne bénéficieront pas des mêmes avantages

financiers. Cependant on notera également que le gouvernement burkinabé a la réputation de payer les salaires ainsi que les différentes primes,			
Sous-question 10	Y-a-t'il un espace et un intérêt auprès des acteurs consultés de se projeter dans une stratégie à moyen ou long terme ?		Ministère de la défense Membres du Conseil National de défense Parlementaires Chef EMG Enquête de perception (SIPRI)
<p>Données récoltées :</p> <p>Après les mutineries de 2011, d'importants changements sont entrepris en vue de calmer la troupe. Ainsi les principaux chefs militaires sont demis de leurs fonctions et remplacés par des hommes "acceptés" de la troupe. En outre certains régiments sont supprimés, d'autres fusionnent entre elles et on assiste même à des créations de nouveaux régiments comme les régiments interarmes. Toutefois le nombre de régions militaires et de gendarmerie est toujours maintenu à trois.</p> <p>04 Janvier 2017 Dans son adresse, le Général de Brigade Oumarou Sadou affirme avoir « la pleine conscience que cette nomination se présente comme un énorme défi ». Et ce défi se décline au regard des obligations et des attentes des résultats en matière de sécurité et « des impératifs de reprises en main, de restauration du commandement militaire et de l'amélioration de l'image de marque de nos forces armées ».</p> <p>Rappelant l'esprit de sacrifice « pouvant aller jusqu'au sacrifice suprême », Oumarou Sadou a insisté sur l'esprit de discipline, de disponibilité, de loyauté et de neutralité politique dont la troupe doit faire montre. « C'est au nom de ces devoirs que nous méritons le respect des citoyens et la considération de la nation », dit-il.</p> <p>Pour faire face aux multiples attaques, la condition avancée par le nouveau Chef d'Etat-major général des armées reste la cohésion : « il importe que l'armée nationale soit une et indivisible, soudée et déterminée face à l'ennemi d'où qu'il vienne ».</p> <p>« Ecoutez vos hommes pour éviter qu'on vous raconte ce que veulent vos hommes » (Oumarou Sadou)</p> <p>« J'invite les commandants de proximité à mettre tout en œuvre pour être sur le terrain avec leurs hommes (...). Rencontrez vos hommes, écoutez vos hommes pour éviter qu'on vous raconte ce que veulent vos hommes. Rencontrez vos hommes, écoutez vos hommes pour éviter qu'on vous raconte ce que veulent vos hommes.</p> <p>Aux chefs d'armées, je vous invite à une implication sans réserve dans la volonté d'une reprise en main de notre très chère armée, à être les artisans d'une véritable réconciliation et de la cohésion dans nos forces armées ».</p> <p>Dans la même veine, Oumarou Sadou a décliné les priorités sur lesquelles il compte axer son travail. La restauration de l'autorité du commandement dans toute sa dimension a été la toute première à être énoncée. Tour à tour, il a évoqué « le renforcement et la consolidation de notre dispositif au Nord » et la protection et la mise en confiance de la population locale.</p> <p>Aussi, le nouveau patron de l'armée burkinabè cite la saisie de « toute opportunité pour frapper notre ennemi à chaque fois que la situation nous l'impose », le management des ressources humaines et matérielles et la parfaite maîtrise des ressources existantes, sans oublier, l'instruction et l'entraînement du personnel. (presse)</p> <p>Le rythme des réformes s'est accéléré après l'échec du putsch conduit par le RSP en septembre 2015.</p> <p>le Conseil des ministres annonça la dissolution du RSP le 25 septembre 2015.</p> <p>Dans la foulée, et pour combler le vide ainsi créé, le gouvernement de transition mit en place au début de décembre 2015 le Groupement de sécurité et protection républicain (GSPR) pour assurer la sécurité du président du Faso. (nouvelle unité hybride composée d'éléments de l'armée de terre, de la gendarmerie et de la police)</p> <p>Le GSPR n'est pas sans poser quelques difficultés du fait de son caractère mixte. Ses éléments étant issus des corps différents et n'étant pas régis par les mêmes statuts, la cohésion de cette nouvelle unité n'est pas aisée à construire.</p>			

<p>Réforme du secteur des renseignements. Le gouvernement créa le 16 octobre 2015 l'Agence nationale de renseignements (ANR). Placée sous l'autorité du président du Faso, elle « a pour principales missions de recueillir et d'exploiter, au profit du président du Faso, ainsi que du gouvernement, les renseignements reconnus d'intérêt vital pour la sécurité du Burkina Faso »<sup>15</sup>. Elle est aussi chargée de coordonner « les activités des structures chargées du renseignement intérieur/extérieur et de la lutte contre le terrorisme »<sup>16</sup>. La création de l'ANR comblait un autre vide créé par la dissolution du RSP dont le chef, le général Diendéré, jouait un rôle prépondérant dans le système de renseignements.</p> <p>Enfin, sur proposition de l'armée, une nouvelle commission pour réfléchir à la réforme de l'armée. Composée exclusivement de haut-gradés de l'armée<sup>18</sup>, cette commission devait proposer, dans un délai de six mois, le plan stratégique de l'armée pour la période 2017-2021. La mise en place de cette nouvelle commission s'écarte de la proposition de la CRNR relative à « l'organisation des états généraux de la défense »</p>			
Sous-question 11	Les politiques et stratégies prennent-elles en compte l'égalité des genres, les besoins des plus vulnérables (enfants, femmes et personne âgées) et des jeunes ?	Politiques nationales Rapports de mission d'opérateurs internationaux, d'ONG	Ministère de la défense (Direction de la planification) Organisations de la société civile, défense des plus vulnérables. Organisations de jeunes Enquête de perception (SIPRI)
<p>Données récoltées :</p> <p>3% de femmes au sein de la défense.</p>			
<b>Question 4 : Dans quelle mesure l'organisation et les structures du secteur de la défense permet-elle de remplir efficacement ses missions et fonctions ?</b>		<b>Documents</b>	<b>Entretiens, focus groupe, enquête, etc.</b>
<p><b>Description de la question et lien avec le socle de référence :</b></p> <p><i>L'objectif de cette question est d'analyser l'organisation et les structures du secteur de la défense et connaître son efficacité par rapport à ses missions et fonctions. Elle s'intéresse aux structures étatiques (ministère, états-majors, forces armées) et non-étatiques (groupes informels, d'auto-défense). Elle aborde également les attributions des FA, ses rôles, ses différents types d'organisation et sa répartition géographique. Cette question couvre donc la section 4.1 du socle de référence défense.</i></p>			
Sous-question 1	Comment fonctionne concrètement le ministère de la défense ? Quels sont les effectifs ? Leur organisation ?	Directive ministérielle Organigrammes Tableau des effectifs Etudes sur le secteur de la défense	Ministère de la défense Coopération militaire internationale
<p>Données récoltées :</p> <p>Le décret 2005-272/pres du 25 mai 2005 fixe l'organisation du MDNAC Le décret 2015891/Pres-Trans/PM du 19 juillet 2015 porte attributions des portefeuilles de la Défense nationale et des Anciens Combattants et de la sécurité</p> <p>L'état très inquiétant des forces armées et de défense, qui n'ont jamais été aussi désorganisées depuis plusieurs années pendant que la conflictualité se renouvelle, se complexifie et prend plusieurs formes et une acuité inédite. Cela constitue un facteur en faveur de ce scénario, celui du précipice. A côté de problèmes importants de</p>			

commandement existe celui d'une corruption au sommet d'une armée qui a connu un grossissement inconsidéré de sa tête, alimentée par des « finances publiques de l'armée quasiment hors de contrôle » comme l'indique le rapport de la CRNR, sans compter les réels schismes intergénérationnels en son sein. L'équipement inadéquat et la géographie inopérante de l'armée sont également des problèmes de premier plan. Le moral des troupes est à reconstruire au même titre que la fonction de renseignement en gestation trop lente.

Sous-question 2	Comment est organisé le conseil de Sécurité/ défense? Quel est son fonctionnement ?	Constitution, lois organiques, décret Rapports d'activité	Responsable du conseil de Sécurité/défense auprès de la présidence Ministère de la défense
-----------------	---	---	---

Données récoltées :

Le 17 octobre 2015, sous l'autorité du président du Faso, fut également créé le Conseil de défense et de sécurité, « chargé entre autres, de coordonner les questions relatives à la sécurité intérieure et extérieure, de coordonner la sécurité nationale du pays, de définir les orientations stratégiques et les priorités nationales en matière de défense et de sécurité et de prévenir et de gérer les crises »<sup>17</sup>. Ce Conseil, qui devait être constitué de hauts responsables de la défense et de la sécurité, n'est pas opérationnel.

Décret 2015-1149 /Pres –Trans portant création d'un Conseil National de Défense et de Sécurité nationale du 1 octobre 2015.

Article 2 : missions :

Coordonner les questions relatives à la sécurité intérieure et extérieure du BF  
 Coordonner la politique de sécurité et de défense  
 Définir les orientations stratégiques et fixer les priorités nationales en matière de défense et de sécurité,  
 Renseigner, informer et conseiller en permanence le Chef de l'Etat en matière de défense et de sécurité,  
 Prévenir et gérer les actions ou les situations de crise de nature à porter atteinte aux intérêts vitaux du pays,  
 veiller à la coordination de l'action des différents ministères dans le domaine de la défense et de la sécurité.

Article 3 : composition

Présidé par le président  
 Premier Ministre  
 MDAC  
 Min de la Sécurité  
 MINAFET  
 Ministre en charge de l'Admin du territoire  
 Ministre de la Justice

<p>Ministre de l'Economie et des finances  Ministre des eaux et forets  Ministre en charge des technologies de l'information et des télécommunications  Directeur de Cabinet du président  Le coordinateur Général du Conseil de la Défense et de Sécurité nationale  Le directeur général de l'ANR  Le chef EMGDA  Le chef EM de la Gd Nat  Le directeur général de la police nationale  Le chef d'EM particulier du Président  Le directeur général de la sécurité intérieure</p> <p>Article 5</p> <p>Le Conseil de Défense et de Sécurité nationale est dirigé par un Officier nommé par décret du président. Il prend le nom de coordinateur Général du Conseil de la Défense et de Sécurité nationale et a rang de Ministre</p>			
Sous-question 3	Comment est organisée la direction de la défense? Qui dirige ?	Texte portant organisation des structures	Ministère EMG DUE Acteurs internationaux Acteurs nationaux
<p>Données récoltées :</p> <p>Le Centre de Planification et de Suivi des Opérations (CPSO) permet la coordination inter armées et représente la tour de contrôle du CEMGA. Il peut être considéré comme un outil d'anticipation dans les mains du CEMGA</p>			
Sous-question 4	Comment est organisée la chaîne de commandement ? Comment et où sont implantés les grands commandements ? Comment sont réparties les responsabilités ? Au niveau central et régional ?	Texte portant organisation des structures Plan d'implantation unités	Ministère EMG Acteurs internationaux Acteurs nationaux
<p>Données récoltées :</p> <p>le Décret n°94-315 PRES/DEF du 08 aout 1994 portant organisation du territoire national organise un découpage du territoire national en dix zones, trois Régions Militaires, auxquelles s'ajoutent deux entités spécifiques (CECF - GCAS). On notera que ce découpage ne prend pas en compte le découpage administratif du Burkina qui compte 13 régions administratives.</p>			

L'Armée de Terre est composée d'un état-major de l'Armée de Terre, de 3 Régions Militaires (1°, 2° et 3°RM), du Groupement de Commandement d'Appui et de Soutien (GCAS) et du Commandement des Ecoles et des Centres de Formation de l'Armée de Terre (CECF). Elle est forte de 14 corps (Régiments) et de 3 assimilés (Académie Militaire Georges Namoano, Ecole Nationale des Sous-officiers d'Active, et le Groupement d'Instruction des Forces Armées).

Au 1er janvier 2017, l'AT était forte de 8383 hommes dont 270 officiers (3%) 2037 sous-officiers (24%) et 5787 (69%) auquel il faut rajouter un effectif de 290 pour les écoles (comptabilité à part).

L'Armée de l'air est une composante des Forces Armées Nationale. Elle est organisée conformément au décret N° 97-322/PRES/PM/DEF du 30 juillet 1997 : Sous l'autorité du chef d'état-major de l'Armée de l'air, elle comprend, l'état-major de l'Armée de l'air (composé des divisions Informations, Opérations et Logistique), les directions elles même (Commissariat, Matériels, Ressources humaines, Santé, Informatique, Sports) et enfin les 2 régions aériennes (RA) composées de Bases aériennes (BA) (Cf. annexe organigramme armée de l'Air).

La 1ère RA est composée de la BA 511 (Ouagadougou) et la 2ème RA de la BA 210 (Bobo-Dioulasso). Seule la 1ère RA est effective car elle possède son propre état-major, alors que c'est l'état-major de la BA 210 qui fait également office d'état-major de 2ème RA.

La BA 511 abrite l'Escadron Transport E511 et l'Escadron Hélicoptère B29. Elle accueille également l'Etat-Major de l'Armée de l'Air et des Directions des différents services. La BA 210 quant à elle abrite seulement l'Escadron E16 et ses unités de soutien.

Au 1er janvier 2017, l'effectif de l'armée de l'air comptait 796 militaires, dont 91 Officiers (12%), 235 sous-officiers (30%) et 416 militaires du rang (52%). Il faut rajouter les écoles qui pèsent 6% de l'effectif total avec 54 hommes.

La Brigade Nationale de Sapeurs-Pompiers est une composante des Forces Armées Nationales, appartenant à l'Arme du Génie. Dépendant de l'Etat-major Général des Armées pour les questions d'ordre militaire, elle relève du Ministère de la Défense et est mise à la disposition du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation pour emploi dans le cadre de la sécurité civile

Sur le plan organisationnel, la BNSP est structurée en un état-major, huit compagnies d'incendie et de secours et deux unités spécifiques :

- L'état-major comprend un cabinet et des directions
- Les 8 compagnies comprennent : une section commandement, des services et un ou plusieurs Centres de Secours
- Une Ecole Nationale de Sapeurs-Pompiers (ENSAP)
- Un Institut d'Etudes de Protection Civile (ISEPC)

Concernant le déploiement de la BNSP, chacune des 8 compagnies est stationnées dans une ville différente.).

Au 1er janvier 2017, l'effectif de la BNSP comptait 1495 militaires, dont 38 Officiers (03%), 619 sous-officiers (41%) et 838 militaires du rang (56%).

Sous-question 5	Existe-t-il un plan d'implantation des Unités ? ce plan est-il en adéquation avec la Stratégie nationale de Sécurité ? les	Analyse de la menace et des risques Plan E&W	Ministère EMG
-----------------	--	---	------------------



	Unités sont-elles déployées dans les zones vitales et zones clés (selon l'analyse de la menace)	Plan implantation des unités Catalogue d'emplois des forces	Acteurs internationaux Acteurs nationaux
<p>Données récoltées :</p> <p>Le pays est découpé en trois Régions militaires. (voir carte)</p> <p>C'est une armée peu ethnicisée et qui a toujours joui d'un prestige certain auprès de la population.</p> <p>Les moyens opérationnels sont constitués par l'Armée de Terre, l'Armée de l'Air et de la Gendarmerie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Armée de Terre : est amenée, en cas de besoin, à mener un combat basé sur la rapidité et l'efficacité d'intervention, elle doit disposer de moyens logistiques lui permettant d'intervenir aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du territoire national, sur court préavis.</li> </ul> <p>Suite à la crise sociale d'Avr 2011, le 24<sup>ième</sup> et 34<sup>ième</sup> Régiment interarmes (RIA) ont été créés et disposés dans les garnisons de Bobo Dioulasso et Fada N'Gourma ainsi qu'un 25<sup>ième</sup> Régiment parachutistes-commando à Bobo Dioulasso. Quatre Régiments et un centre de formation ont été dissous et leur personnel redéployé. Notons que la répression d'une mutinerie début juin à Bobo Dioulasso a mis fin au mouvement, tandis que 566 militaires ont été radiés à travers le pays.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Armée de l'Air : son équipement en avions légers de reconnaissance et d'appui, contribuera à accroître l'efficacité des Forces Terrestre, de même que celle des actions de protection de l'environnement et de lutte contre la grande criminalité. Les hélicoptères constituent des moyens de transport adéquats pour soutenir et appuyer l'Armée de Terre et la Gendarmerie ainsi que la gestion des catastrophes, compte tenu de l'inaccessibilité de certaines zones.</li> <li>- La Gendarmerie : est chargée d'assurer la sécurité publique par le renseignement prévisionnel, du maintien de l'ordre et de participer à la défense opérationnelle du territoire.</li> </ul> <p>Marine : inexistante vu la situation du pays.</p> <p>les Autorités militaires burkinabè souhaitent voir se concrétiser le projet de création de l'Ecole Nationale à Vocation Régionale (ENVR) pour les sapeurs-pompiers.</p> <p>Lorsqu'on superpose la carte du déploiement des forces terrestres et celle des zones rouges ou la carte des zones qui sont globalement en dehors du contrôle de l'état on note qu'il y a des « déserts militaires » qui correspondent aux zones qui font l'objet aujourd'hui de menaces djihadistes. Pour combler ces « désert militaires » les FAN engagent dans ces zones le Groupement des Forces Armées qui correspond à la partie des FAN qui est en opération sur leur propre territoire. Ce GFA est composé d'unités de marche.</p> <p>Le dispositif de soutien sanitaire des unités engagées dans le nord au sein du GFAT repose essentiellement sur 2 Rôle 1 à Djibo (pour le secteur ouest) et à Dori (pour le secteur est). Pour les interventions lourdes (catégorie 2 et 3) les blessés du secteur Est peuvent être pris en charge par l'hôpital civil de Dori. Cette possibilité de prise en charge n'est pas possible pour le secteur ouest car il n'y a aucune structure hospitalière. Ces soldats n'ont de fait pas le soutien santé adéquat.</p>			

<p>Commentaire : Le service de santé assure sa mission de soutien des unités engagées dans le nord avec cependant des lacunes pour la partie chirurgie. La mise en place d'un Rôle niveau 2 à Djibo comblerait cette lacune, en sachant que ce dispositif pourrait également être mis au service de la population civile dans le cadre de de l'assistance médicale à la population. La mise à disposition d'un « plateau technique modulaire » avec une capacité laboratoire, imagerie et chirurgie permet de transformer un Rôle 1 en Rôle 2. Le SSA dispose déjà du personnel compétent pour armer un rôle 2.</p>			
Sous-question 6	Comment fonctionne la mise en condition des unités/ qui la dirige/ Existe-t-il un commandement particulier ?	Directives ministérielles DP de formation et d'instruction	Ministère EMG Acteurs internationaux Acteurs nationaux RCC
<p>Données récoltées</p> <p>Depuis la disparition du RSP, le système de renseignement laisse totalement à désirer. Le nouvel outil qu'est l'ANR repose uniquement sur les compétences de la gendarmerie (CRCI) . La branche militaire, la DRM est totalement déstructurée. De plus, il n'existe plus de formation de base des analystes. Les moyens dédiés à cet outil, nouvellement crée sont dérisoires.</p> <p>Sous Compaoré, le renseignement reposait sur des personnalités puissantes. Gilbert Diendéré, <i>figure des services de renseignement et chef d'état-major</i> particulier de Compaoré, était à la tête d'un impressionnant réseau d'espionnage régional et international. Ces personnalités sont parties. Reconstruire des institutions efficaces pour les remplacer prend du temps.</p>			
Sous-question 7	Quel est le système de transmissions des ordres ? Est-il performant ?		EMG Unités
<p>Données récoltées :</p> <p>les directeurs centraux des transmissions du Mali, du Niger et du Burkina ont mis en œuvre un réseau appelé « Réseau Liptako Gourma ». Ce réseau transmission est la manifestation de la volonté des trois armées de coopérer entre eux et d'établir la possibilité technique d'une coordination transfrontalière entre les différentes forces.</p> <p>Il s'agit d'un réseau de postes HF qui relie les sites des PC principaux et PC de secteurs ainsi que les sites de déploiement des unités les plus proches des frontières. Ce réseau fonctionne par vacation car ce sont les mêmes postes HF qui sont utilisés par les forces pour leur besoin opérationnel</p> <p>Manque de moyens HF</p> <p>Un système intranet existe au sein de certaines installations : MDNAC, EMGA, Direction centrale, mais il reste embryonnaire.</p>			
Sous-question 8	Quel est le nombre et types de forces actives dans la défense ? Ses forces sont-elles hiérarchisées ? (inclus les unités de réserve)		Ministère EMG Acteurs internationaux

Données récoltées :

Voir carte de déploiement

Actuellement l'armée compte 9 unités de "première ligne" dont 5 régiments de commandos et 1 régiment de parachutistes. Le stationnement des unités est le suivant.

Armée de terre

1re région militaire

10e Régiment de Commandement et de Soutien (10e RCS) basé à Kaya

11e Régiment d'Infanterie Commando (11e RIC) basé à Dori

12e Régiment d'Infanterie Commando (12e RIC) basé à Ouahigouya

Régiment d'artillerie (RA) stationné à Kaya

2e région militaire

Parachutistes du 25e RPC de Bobo Dioulasso

20e Régiment de Commandement et de Soutien (20e RCS) basé à Bobo Dioulasso

22e Régiment d'Infanterie Commando (22e RIC) basé à Gaoua

23e Régiment d'Infanterie Commando (23e RIC) basé à Dédougou

24e Régiment Interarmes (24e RIA) stationné à Bobo Dioulasso

25e Régiment de Parachutiste Commando (25e RPC) basé à Bobo Dioulasso

3e région militaire

30e Régiment de Commandement et de Soutien (30e RCS) basé au camp 11-78 de Ouagadougou

31e Régiment d'Infanterie Commando (31e RIC) basé à Tenkodogo

34e Régiment Interarme (34e RIA) stationné à Fada N'gourma

Groupement Central des armées

Les éléments du groupement central des armées (GCA) sont stationnés dans les camps militaires Guillaume Ouedraogo et Sangoulé Lamizana de Ouagadougou. Toutefois des détachements existent auprès des autres régions militaires. Au sein du GCA on retrouve les unités suivantes:

Bataillon de l'intendance

Bataillon du matériel et du train

Bataillon des transmissions stratégiques des armées

Bataillon du génie militaire

Bataillon de santé

Bataillon de Commandement et de Soutien

Armée de l'air

L'espace aérien national est divisé en 2 régions aériennes

1re région aérienne

Sa capitale est Ouagadougou. Elle opère les sites suivants pour le compte de l'escadrille de transport

Base aérienne 511 de Ouagadougou (principal) où se trouve l'escadrille de transport de la Force Aérienne du Burkina Faso (FABF)

<p>Aérodrome de Ouahigouya  Aérodrome de Dori  Aérodrome de Fada N'Gourma  Aerodrome de Koudougou  2e région aérienne  Sa capitale est Bobo Dioulasso et elle a sous sa tutelle les sites suivants pour le compte de l'escadrille de chasse  Base aérienne 210 de Bobo Dioulasso où se trouve l'escadrille de chasse de la Force Aérienne du Burkina Faso (FABF)  Aérodrome de Dédougou  Brigade Nationale des Sapeurs Pompiers]</p> <p>La Brigade Nationale de Sapeurs-Pompiers est une composante des Forces Armées Nationales mise à la disposition du ministère chargé de l'administration du territoire pour emploi dans le cadre de la sécurité civile.  La Brigade Nationale de Sapeurs-Pompiers relève de l'État-Major Général pour toutes les questions d'ordre militaire.  Le Commandant de la Brigade Nationale de Sapeurs-Pompiers a rang de Chef d'État-Major d'Armée.  "Sauver ou Périr", telle est la devise de la Brigade nationale de sapeurs pompiers. Elle compte 6 cinq compagnies :</p> <p>1re compagnie à Ouagadougou  2e compagnie à Bobo Dioulasso  3e compagnie à Koudougou  4e compagnie à Ouahigouya  5e compagnie à Banfora  6e compagnie à Boromo</p>			
Sous-question 9	Comment est organisé la coordination entre les forces armées et les acteurs non-étatique de défense (groupes informels, milices, comité d'auto-défense de type militaire) ?	Texte réglementaire Accord implicite	EMG Chercheurs et Universitaires Représentant de l'Etat décentralisée Représentant de groupes informels Enquête de perception (SIPRI)
<p>Données récoltées :</p> <p>Après la chute du gouvernement de Blaise COMPAORE et avant la fin du gouvernement de transition, le Burkina Faso a vu se développer les milices privées ou Koglweegos. Si ces dernières existaient précédemment, leur multiplication et la permanence de leur existence apparaissaient comme des phénomènes nouveaux. En effet, ce regroupement de membres d'un même village avait traditionnellement lieu à l'occasion de la disparition du chef du village et perdurait jusqu'à la désignation du nouveau chef. Dans la croyance locale, l'absence de chef correspond à une disparition de l'autorité et à une situation d'insécurité, certains en profitant pour piller, ....</p> <p>Dans le contexte des évènements de 2014, le renversement du pouvoir central et le départ de Blaise COMPAORE ont été assimilés à la perte du chef et donc à la situation d'insécurité qui en découle. La période de transition qui a suivi a été perçue également par les populations comme une « période sans chef ». Ceci explique la multiplication des Koglweéogos, qui se sont substitués aux autorités étatiques dans le règlement des problèmes sécuritaires (coupeurs de routes, voleurs de bétail, ...).</p>			

Cependant, ces mouvements d'autodéfense, qui participent à la politique locale de sécurité encouragée par les autorités, sont devenus incontrôlables pour certains, appliquant des méthodes illégales (tortures, détention arbitraire, ...) et notamment des sanctions illégitimes pouvant aller jusqu'à l'exécution physique de personnes soupçonnées d'avoir commis une infraction.

Avec ou sans les Koglwéogos, le sentiment général est que les incivilités se multiplient dans le pays, ce qui n'était pas le cas auparavant. Les forces de l'ordre participent à ce sentiment d'insécurité par le fait qu'elles ne sont pas toujours présentes, qu'elles tardent à intervenir et que certains de leurs membres, voire des chefs, n'hésitent pas à faire rémunérer leurs services. Ce sentiment est surtout présent dans les régions de l'Est, du Sahel et du Nord (voir § « sur le terrorisme »). Les membres de l'autorité judiciaire ne sont pas exclus de ce sentiment qui s'applique aussi à eux, certains se faisant rémunérer pour décider en faveur d'un justiciable plutôt qu'un autre.

Coordination entre le GFAT et les FSI, y inclus la gendarmerie est rendue difficile par le manque de moyens de communications HF/VHF

Sous-question 10	Est-ce que les forces armées restent extérieures à la sphère politique ?	Texte réglementaire des FA	EMG Chercheurs et Universitaires
<p>Données récoltées :</p> <p>En raison des vicissitudes de l'histoire politique du Burkina, l'armée burkinabè est devenue une armée politique, c'est-à-dire qu'elle considère sa participation dans la gestion du pouvoir politique comme une de ses missions légitimes<sup>1</sup>. Le retour à la vie constitutionnelle en 1991 n'a pas mis un terme à l'intrusion de l'armée dans le jeu politique.</p> <p>C'est pourquoi, sa dépolitisation apparaît comme un enjeu fondamental dans le processus de changement lancé avec l'insurrection. À cet effet, depuis le départ de Blaise Compaoré, plusieurs mesures ont été prises dans le sens d'une réforme globale de l'armée, dont la dissolution en 2015 du Régiment de sécurité présidentielle (RSP), garde prétorienne de l'ancien président<sup>2</sup>.</p> <p>La collusion et la collision entre l'armée et la politique semblent rentrer dans la marche normale des institutions du Burkina Faso depuis le premier coup d'État de 1966 mené par le général Sangoulé Lamizana<sup>1</sup>. Depuis son indépendance en 1960, sans compter le dernier acte commis par le général Diendéré, l'ancien commandant du Régiment de sécurité présidentielle (RSP) sous Blaise Compaoré, le Burkina Faso a connu onze régimes différents, dont sept ont suspendu la Constitution, et au bas mot une quinzaine de coups ou tentatives de coups d'États<sup>2</sup>. En outre, le pays a connu sept chefs d'État dont cinq étaient des militaires, excepté le premier Président du pays, Maurice Yaméogo<sup>3</sup>. Enfin, le Burkina Faso a été le pays de l'Afrique de l'Ouest qui a connu le plus de mutineries de ses forces armées.</p>			
Sous-question 11	Comment sont organisés les rapports avec les Forces de Sécurité Intérieure?	Constitution - lois et décrets organisationnels des FSI et des Forces Armées	Ministères régaliens Etat-major des Armées Chef des FSI
<p>Données récoltées :</p> <p>décret 2005-025/PRES/PM/SECU/MATD/DEF/MJ du 31 janvier 2005</p> <p>Les acteurs s'interrogent également sur la pertinence d'une participation de l'armée à la sécurité intérieure. Selon l'article 24 du décret portant organisation du maintien</p>			

de l'ordre, l'armée est érigée en « force de troisième catégorie », intervenant sur réquisition, en appui à la police et à la gendarmerie et en cas de nécessité Une enquête de perception auprès de la population et des FSI a été menée par un organisme de recherche burkinabais (CGD – Centre pour la gouvernance démocratique Burkina Faso) en 2017. Cette enquête, financée par l'UE, a été utilisée lors du forum de la sécurité de fin 2017 pour informer les débats et les réflexions. En voici certains éléments intéressants pour cette sous-question :

La collaboration entre les forces de sécurité intérieure et les autres acteurs tels que la justice, l'armée, l'administration est bien appréciée par certains participants aux groupes de discussion et entretiens individuels, même si elle mérite d'être améliorée. D'autres participants sont plus critiques.

La police est le parent pauvre des relations entre FD et FSI. Ils sont cantonnés dans un rôle secondaire (perception de taxe de roulage)

Les militaires en particulier l'AT considère que la lutte actuelle contre le terrorisme est un problème à régler par la Gendarmerie sur le territoire national.

<b>Question 5 : Dans quelle mesure le fonctionnement et les systèmes mis en place au sein du secteur de la défense permettent-ils de remplir efficacement leurs missions et fonctions ?</b>	<b>Documents</b>	<b>Entretiens, focus groupe, enquête, etc.</b>
---	------------------	--

**Description de la question et lien avec le socle de référence :**  
*L'objectif de cette question est d'analyser le fonctionnement et les systèmes du secteur de la défense et connaître son efficacité par rapport à ses missions et fonctions. Elle s'intéresse à certains principes généraux, système budgétaire, aux systèmes de performance et de contrôle et la coopération internationale. Cette question couvre donc la section 4.2 du socle de référence défense.*

Sous-question 1	La conception de la force, le déploiement (inclus pour le contrôle des frontières), la structure et la formation du personnel sont-ils adaptés aux menaces extérieures ?	Doctrines, procédures, textes sur les structures et fonctionnements des FA	Ministère EMG Acteurs internationaux Acteurs nationaux
-----------------	--	--	---

Données récoltées :

Trois types de force burkinabé coexistent. D'abord la partie des Forces Armées Nationale (FAN) déployées en garnisons, et qui correspond au déploiement territorial classique au sein des 3 Régions Militaires (RM). Ces troupes relèvent de l'EMAT. Ensuite, le Burkina a engagé le Groupement des Forces Anti terroriste (GFAT) d'un effectif de 1200 militaires et gendarmes composé d'unités de marche. Le GFAT est directement subordonné à l'EMGA et sa zone d'engagement correspond à la partie nord du territoire national. Enfin, le Bataillon G5 Sahel qui correspond à la contribution du Burkina à la force conjointe du G5 Sahel et qui sera subordonné au PC de la Force Conjointe de Niamey.

Le GFAT est engagé le long des frontières nord dans 10 postes frontières. La mission est la surveillance des frontières par la conduite de patrouilles. On notera que sur les frontières sud avec le Ghana, la RCI et le Bénin, le Burkina entretient également des détachements pour armer 15 postes frontières, mais dont les effectifs ne sont pas comptabilisés dans le GFAT.

Le BAT G5 Sahel est une unité de marche composée de 3 unités de combat (2 motorisées et 1 mécanisée), d'une unité de soutien et d'un détachement prévôtale. Son PC

<p>sera à DORI et son effectif total sera de 650. On notera que ce bataillon pourrait profiter de la présence d'un DLAO FR qui lui permettrait de bénéficier des appuis de la Force Barkhane. Sa zone d'engagement correspond au fuseau centre de la Force Conjointe.</p> <p>Au fur et à mesure que le BAT G5 Sahel monte en puissance, le GFAT perd une partie de ses effectifs. Ce système de vase communicant permet en fait au BAT G5 de garantir les effectifs annoncés.</p>			
Sous-question 2	Comment sont préparés et mis en œuvre les budgets ? Existe-t-il un cycle de planification ? Quels sont les mécanismes de contrôle interne des budgets et dépenses militaires ?	Textes normatifs Budget	Ministère de la défense Ministère du budget/des finances Ministère du plan
<p>Données récoltées :</p> <p>Une loi de programmation militaire existe. Une nouvelle loi a été approuvée en décembre 2017 pour la mise en œuvre du plan de réforme 2018 -2002. Il n'y a pas d'information disponible concernant cette loi.</p> <p>Deux lois de planification militaire semblent cohabiter : la loi de 2015 /CNT et la loi en soutien du plan de réforme 2018 -2022.</p> <p>Il semblerait que ses lois de programmation ne sont pas en lien avec le budget annuel, pour lequel l'augmentation autorisée du budget de la défense tournerait autour de 2%.</p> <p>Le budget est établi par les services du MDNAC. Il n'est pas disponible.</p> <p>Les clés de répartition entre les forces ne sont pas connues.</p> <p>Le manque de contrôle, même en interne « profiteraient à certains « hauts cadres » pour améliorer leur conditions de vie.</p>			
Sous-question 3	Comment fonctionne la chaîne de paiement des salaires ? Des retraites ?	Textes normatifs Budget	Ministère, direction du budget EMG
<p>Données récoltées :</p> <p>Les militaires sont payés mensuellement, et de manière jugée correcte par rapport à leur niveau d'éducation (surtout pour la troupe). Un plus est ajouté grâce aux missions extérieures.</p> <p>La Dir de l'informatique est le lien entre la direction de RH, l'intendance et les banques pour le paiement des salaires. Toutes les données remontent actuellement vers cette direction pour effectuer le contrôle des existants.</p>			
Sous-question 4	Comment est effectué le contrôle interne des FA ?	Normes professionnelles, règles et procédures	Responsable de l'inspection générale des FA

		Etudes et rapports réalisés par l'inspection	Justice militaire
Données récoltées :			
Le contrôle des FAN est exercé en interne par l'IGFAN.(Inspecteur général des FAN).. Il est très difficile d'obtenir les attributions de ce corps d'inspecteur dont le premier défi est la lutte contre l'impunité interne.			
Sous-question 5	Comment est effectué le contrôle externe des FA ?	Rapports des autorités judiciaires Rapports d'opérateurs internationaux, d'ONG	Autorités judiciaires Parlement ONG Media
Données récoltées :			
CODES Pas de structure de contrôle du budget Contrôle faible. Voir données récoltées par gouvernance.			
Sous-question 6	Comment fonctionne la coopération internationale avec les pays transfrontaliers et avec les organisations régionales et internationales	Conventions internationales, Textes normatifs, circulaires, procédures	Ministère défense Ministère des affaires étrangères EMG Forces conjointes du G5
Données récoltées :			
La mission de coopération de défense repose sur quatre projets majeurs :			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- l'école militaire technique de Ouagadougou,</li> <li>- la formation,</li> <li>- l'appui à la maintenance,</li> <li>- la gestion des ressources humaines.</li> </ul>			
Partenaire principal : la FRA. La création de l'ENSOA est un des projets pilotes de la Coop Mil FRA.			
Au niveau Reg : NER, TGO, BEN.			
L'effort pour le maintien de la paix en Afrique se traduit également par la participation aux Forces en Attente de la CEDEAO. A ce niveau, le BFA fournit une compagnie de maintenance faisant partie du Bataillon logistique des Forces en Attente, Bataillon qui, notons-le, a été validé au BFA lors d'un exercice en 2009.			



Au titre des missions de maintien de la paix et celles de la CEDEAO, les forces armées du Burkina Faso sont déployées dans les conflits suivants :  
MINUSMA au Nord-Mali avec un bataillon renforcé de 990 hommes et un autre bataillon renforcé de 935 hommes ainsi que des officiers d'état major, soit près de 2000 hommes plus un hélicoptère Mil Mi-17 et un avion de surveillance DA-42.  
MINUAD au Darfour avec un bataillon de 800 hommes et une FPU de 140 gendarmes<sup>6</sup>. Bn retiré le 20 juillet 2017 ( pour réorganisation interne et menaces terroristes dans le pays)  
ECOMIB en Guinée-Bissau avec une FPU de 140 gendarmes.  
MINUSTHA  
MONUSCO  
MINUSS

Selon certains interlocuteurs rencontrés, le Burkina Faso n'arrive pas encore à jouer pleinement son rôle au sein du G5 et de la force conjointe :

Le chef d'EM ne se rend pas aux réunions du G5, n'arrive pas à soumettre ses besoins aux PTF pour un financement.

Très mauvaise communication entre le ministère de la défense, des AE et le chef d'EM. Aucune coordination afin de pouvoir capter les fonds des PTF et jouer pleinement leur rôle dans la force conjointe.

Un PoC BF pour le G5 a récemment été identifié

L'armée du BF est en pleine reconstruction. Il est encore difficile pour elle d'apporter sa contribution à la force conjointe.

Les mécanismes de levée de financement pour la force conjointe du G5 sont relativement compliqués. Il existe un trust fund européen (géré par Expertise France) qui attend d'obtenir des requêtes des états du G5. Ils doivent respecter les règles internationales en matière d'appel d'offre, etc... Il existe plusieurs PoC au sein de l'UE et au sein des différents ministères au Burkina Faso qui compliquent énormément les choses. Pas de communication claire et précise entre les PoC et cela crée des difficultés. Il serait peut-être nécessaire de mettre en place un AT international qui connaisse parfaitement les procédures de l'UE, afin de faciliter le travail administratif pour les burkinabais (proposition d'un de nos interlocuteurs).

Les différents PTF pour la force conjointe utilisent des mécanismes de financement différent (EU, USA, etc.). Cela complique les choses également pour les BF.

Il est, selon certains interlocuteurs, nécessaire de renforcer les capacités du ministère de la défense et de l'EM dans la gestion financière et administrative.

L'UE soutien, finance des projets de développement et d'infrastructure pour aider la force conjointe à se déplacer plus rapidement dans les zones les plus reculées. C'est l'idée du Programme d'urgence pour le Sahel (PUS – Sahel Burkinabais, et non pas le « grand » Sahel), lancé par le gouvernement du BF et financé par un appui budgétaire de l'UE avec des composantes gouvernance, sécurité, économique, infrastructure, éducation et santé.

(source : entretien)

L'Autorité du Liptako Gourma et son rôle dans la coopération sous régionale :

Cette organisation sous régionale, créé le 3 décembre 1970 par le BF, le Niger et le Mali est principalement une organisation d'aide au développement économique et agricole de la zone dite du Liptako Gourma. Elle met « l'accent sur la mise en valeur optimale des ressources minières, énergétiques, hydrauliques, agropastorales et piscicoles de la Région du Liptako-Gourma » (site web de l'ALG). C'est une des premières organisations d'intégration économique sous régionale en Afrique de l'Ouest. A la base, l'ALG ne travaille pas du tout sur la coopération régionale dans les domaines de la sécurité et la justice. Mais en 2017, lors de la conférence des chefs d'Etat de l'ALG (qui ne s'étaient plus réuni depuis 2010...), une annonce est faite sur la création d'une force militaire conjointe entre les trois pays (ceci se passe avant la création de la force conjointe du G5). L'ALG a donc intégré le volet sécurité dans son mandat et pensait avoir un rôle important à jouer pour la création de cette force conjointe. L'ALG voulait obtenir des officiers de liaison des trois pays, mais ceci n'a jamais été le cas. Il y a eu un manque de proactivité de la part de l'ALG qui n'a finalement jamais réussi à

réunir les instances nationales nécessaires afin de faire avancer le dossier. La France et les autres pays du Sahel ont ensuite créé la force conjointe du G5 avec des financements importants. L'ALG s'est donc retrouvée sans aucun mandat clair dans le domaine de la sécurité et n'arrive pas à trouver sa place parmi les autres acteurs nationaux, régionaux et internationaux qui opèrent dans la région du Liptako Gourma.

Selon le personnel de l'ALG, l'ALG aurait pourtant une certaine légitimité auprès de la population dans cette région (ceci reste à vérifier car l'ALG ne descend plus sur le terrain, dans les zones reculées, etc. par manque de moyens et suite aux problèmes de sécurité). L'ALG pourrait travailler sur les liens entre population et forces de sécurité, sur l'analyse des menaces, sur la récolte d'information auprès de la population, sur le lien développement-sécurité. Mais elle ne pourra jamais gérer des hommes en uniforme et mener des actions de sécurisation de la zone du LG.

En résumé, avec la montée de l'insécurité dans la région, l'ALG n'a pas réussi à se positionner et à apporter une plus-value à ses états-membres. Elle est donc actuellement réduite à ne travailler uniquement sur son mandat historique (développement agricole et socio-économique), mais elle n'y arrive plus non plus par manque de stratégie et de financement. Elle est composée de 14 cadres avec un directeur qui part bientôt à la retraite. C'était la mauvaise personne à la mauvaise place. Il n'y a pour l'instant aucune activité, aucun projet, sauf le projet ACTS financé par la France. Il se termine à la fin août 2018 et il n'y aura pas de suite.

ACTS travaille actuellement sur l'amélioration de leur système d'information géographique afin de mieux connaître le territoire du Liptako Gourma. Le focus est sur le territoire des trois frontières. L'objectif étant d'avoir une connaissance parfaite de cette région afin d'informer les états et leur fournir une base d'analyse pour les aider à mener des actions plus ciblées par rapport aux besoins de la population. Ils essayent également d'avoir un état des lieux des projets financés par les PTF dans la région. L'ALG travaillait avant sur l'ensemble des trois pays (et non pas uniquement sur la région des trois frontières). Elle était fort dispersée et menait des projets de développement très diversifiés. Mais il n'y a plus de financement actuellement et d'autres organisations ont pris le relais (ONG, OI, force G5, etc.). Les états membres n'impliquent plus l'ALG lorsqu'ils travaillent dans la zone des trois frontières. Exemple du PUS (Programme d'Urgence pour le Sahel Burkinabès), lancé par le BF pour désenclaver la région du Sahel (une des 18 régions du BF, donc pas le « grand » Sahel), frontalière avec le Mali et le Niger : le BF n'a pas du tout consulté l'ALG pour monter ce programme.

L'ALG a des accords de coopération avec d'autres organisations régionales comme avec l'UEMOA, avec la CEDEAO, le CILSS, avec l'Autorité du bassin du Niger, l'Autorité du bassin du haut Volta ; avec des OI comme l'OCDE (sur les questions minières), avec la coopération suisse. Ils sont en discussion pour un accord de coopération avec le G5 et l'Alliance Sahel, mais pas encore fait.

L'ALG doit clairement se réinventer, se recentrer sur ce qu'elle sait faire : récolter de l'information sur la zone du LG et devenir un centre de ressource, d'analyse pour ses états-membres et les autres organisations régionales et internationales. L'ALG n'est pas un opérateur et ne sait pas mettre en œuvre des projets.

(source : entretien)

Question 6 : Dans quelle mesure la gestion des ressources humaines des acteurs du secteur de la défense permet-elle de contribuer efficacement à l'accomplissement de leurs missions et fonctions ?		Documents	Entretiens, focus groupe, enquête, etc.
<b>Description de la question et lien avec le socle de référence :</b>			
<i>L'objectif de cette question est d'analyser la gestion des ressources humaines au sein du secteur de la défense et connaître son efficacité par rapport à ses missions et fonctions. Elle s'intéresse aux principes de recrutement, de promotion et d'avancement, de mobilité et de départ à la retraite, de formation initiale et continue. Cette question couvre donc la section 4.3 du socle de référence défense.</i>			
Sous-question 1	Comment fonctionne la chaîne administration ? Les directives RH existent-elles ? Sont-elles diffusées, Jusqu'à quel échelon ? Sont-elles appliquées ?	DMP pour les RH Doctrines RH Directives RH interne (Règlement)	Ministère EMG Acteurs internationaux

			Acteurs nationaux RCC
<p>Données récoltées :</p> <p>Les statuts des personnels existent et sont cohérents. Ils ont été revus en 2015. Ils ont été promulgués le 24 novembre 2016. Loi 038-2016/AN portant statut général des personnels de la défense.</p> <p>Les statuts particuliers des personnels sont définis dans des décrets ministériels.</p> <p>Le règlement de discipline est fixé par décret présidentiel – décret 2008-700 du 18 novembre 2008.</p> <p>Il y a une chaîne RH effective bien représentée du niveau Nationale au niveau local. En effet au sommet de la chaîne nous trouvons une Direction centrale des ressources humaines du ministère de la défense (DCRH-MD), création en 2009, en liaison avec sous-chefferie RH à l'EMGA (création en 2016 qui regroupe la division personnel la division formation et la division chancellerie de l'état-major). Cette chaîne RH passe ensuite successivement par les RH d'armées, les RH des Régions militaires et enfin les sections RH des formations</p> <p>Les seuls textes de gestion existants concernent en fait les différents domaines RH, à savoir le recrutement, l'avancement, la notation, la discipline, la reconversion</p>			
Sous-question 2	Existe-t-il une base de données informatisée de gestion du personnel ? Comment est effectuée la maîtrise des effectifs ? L'informatisation de la gestion des personnels est-elle en place jusqu'au niveau unités ?	Texte normatif, procédures	EMG – Direction RH
<p>Données récoltées :</p> <p>L'effectif semble maîtrisé par les autorités militaires même si aucune véritable gestion des personnel n'est mise en place.</p> <p>En janvier 2018, les forces armées burkinabè comptaient un effectif de 27085 militaires, répartis en 1009 officiers, 13 351 sous-officiers, 10 802 militaires du rang, 245 élèves officiers (EOA, EOIP, EOR) et 1678 élèves sous-officiers d'active (ESOA).</p> <p>Les effectifs des FAN ont augmenté de 2010 à 2018 de 10288 personnels, soit près de 61%.</p> <p>Dans cette période, l'effectif des officiers a augmenté de 40% , celui des sous-officiers a augmenté de 64% et celui des MDR a augmenté de 60%. Cette forte variation pour les sous-officiers est principalement liée à la réforme statutaire de la gendarmerie nationale dont l'ensemble des gendarmes est passé sous statut de sous-officiers à partir de 2011. Le recrutement de MDR a fait l'objet d'une légère baisse en 2012 en partie expliquée par les radiations liées aux mutineries de 2011.</p> <p>La gestion des personnels n'est pas informatisée.</p> <p>La DCRH existe depuis 8 ans. Cette jeune direction n'a pas pour autant travaillé sur une politique nationale des RH qui aujourd'hui fait encore défaut. Il n'y a donc pas de manœuvre des « entrants » et des « sortants », ni de pyramidage, et encore moins de vision RH à court, moyen et long terme.</p>			

<p>Commentaire : il y a une vision RH. Le DCRH du ministère, qui a conscience de la suractivité des unités et du sous-effectif de la chaîne RH, a augmenté de façon significative le recrutement global pour les FAN (armée de Terre et Gendarmerie), et travaille au renforcement de la chaîne RH par du recrutement spécifique de cadres du domaine RH, mais aucun document de référence nationale ne précise le modèle à atteindre en terme de format et de compétence. A défaut il est difficile d'avoir une vision précise en terme de besoin en recrutement et en formation.</p>			
Sous-question 3	Comment sont mises en œuvre les dispositions statutaires gérant la carrière des militaires ? En particulier pour les procédures d'avancements ? Existe-t-il une commission d'avancement ? L'avancement des militaires est-il identique à celui des autres groupes sociaux ?	Texte, doctrine des ressources humaines, DP sur la gestion de carrière	EMG – Direction RH
<p>Données récoltées :</p> <p>Avancement : fixé dans la loi 037 - 2016/AN          Cette loi, bien qu'il n'y ait pas de loi organique a été transformée en directive de gestion au niveau de l'EMGA et des différentes armes.</p>			
Sous-question 4	Comment est organisé le recrutement ? Quel est la répartition civil/militaire ? Y a-t-il un planning annuel de recrutement ? Les postes budgétaires sont-ils définis ? Quelle est la répartition ethnique ?	DP sur le recrutement et la sélection	EMG – Direction RH
<p>Données récoltées :</p> <p>Les procédures de recrutement sont fixées dans la loi sur le statut, article 38. Le recrutement est de trois ordres : appel du contingent, sur base volontaire, concours et à titre exceptionnel. L'article 40 fixe les procédures pour les officiers.</p> <p>Les conditions de recrutement sont fixées annuellement par Arrêté ministériel</p> <p>Le recrutement est aléatoire et cyclique : 1000 soldats par an.(pour les soldats) Communiqué du MDNAC- SG : pas de répartitions HO/FE</p> <p>Il n'y a pas de plan de recrutement en tant que tel, ni de définition des besoins.</p> <p>Recrutement est communiqué à la population e ;a via les réseaux sociaux (FB).</p>			
Sous-question 5	Existe-t-il un programme de mobilité interne ? Comment fonctionne-t-il ?		EMG – Direction RH
<p>Données récoltées :</p> <p>566 membres de l'armée de terre et de l'armée de l'air ont été radiés en 2011. Certains de ces hommes, congédiés de l'armée à vie, sont devenus des criminels ou ont rejoint des groupes islamistes au Mali, y compris des branches maliennes d'al-Qaeda, comme l'a décrit le rapport de Crisis Group du 22 juillet 2013, <i>Burkina Faso : avec</i></p>			

*ou sans Comparé, le temps des incertitudes.* En outre, des membres de l'ancien Régiment de sécurité présidentielle ont été congédiés ou affectés à d'autres unités et ressentent une profonde frustration.

Pas de trace de documents concernant la mobilité interne. – pas de passage militaire vers Garde de sécurité pénitentiaire (corps para militaire sous tutelle du Min Justice)

La loi sur l'avancement permet aux SOffr de la défense de 30 à 38 ans (10 à 15 ans de service maximum) de passer un concours pour devenir officier.

Sous-question 6	Comment est organisé la formation des cadres/ des soldats ? les écoles et centres d'instructions sont-ils équipés correctement ? Disposent-ils de matériels didactiques ?	DP sur la formation	EMG – Direction RH
-----------------	---	---------------------	--------------------

**Données récoltées :**

La formation de base des officiers peut être considérée comme bonne, malgré des infrastructures ayant un besoin de rafraichissement. Il en est de même pour la formation de base des sous-officiers.

Les FAN disposent de 3 organismes de formation initiale qui permettent d'assurer la cohérence de l'instruction dispensée aux militaires.

Le niveau de l'encadrement est faible, indépendamment des compétences et qualités des instructeurs. Au-delà d'un problème de gestion des RH, le rythme des projections rajoute de l'entropie à un système fragile à la base.

Il n'y a pas de structures organiques cohérentes : l'encadrement est globalement trop jeune.

Les unités déployées dans le cadre des 3 RM (organisation territoriale) n'ont pas les moyens de s'entraîner. L'entraînement n'est mené que de manière ponctuelle et pour les détachements engagés au Mali dans le cadre de la MINUSMA. C'est la coopération américaine qui conduit cet entraînement pour leur permettre d'atteindre les standards ONU d'engagement opérationnel.

De la même manière, ce sera une action de la coopération française avec un Détachement d'Instruction Opérationnel qui entraînera ponctuellement le BAT G5 Sahel dans le cadre de sa préparation opérationnelle. Le DLAO FR devrait permettre le maintien du niveau atteint par sa présence permanente aux côtés du BAT G5 Sahel.

La dotation en matériel est à priori garantie pour les bataillons engagés à la MINUSMA et celui de la Force Conjointe. Le BAT G5 serait en partie équipé par le dispositif RECAMP

Près de 200 officiers burkinabés profitent chaque année de la formation dispensée dans les ENVR.

L'effort consenti par les FAN à la formation devra donc porter sur la mise en cohérence des RH : recrutement planifié et encadrement des organismes de formation.

GIFAN (Groupement d'instruction des FAN) :

1000 recrues par an

mauvaises installations de travail et logements spartiates. Groupement laissé pour compte par l'EMGDA

Fmn militaire initiale de 6 mois suivie d'une formation complémentaire de 3 mois dans les organismes ou régiments d'affectation

ENSOA (Ecole nationale des SOffr d'active)

80 élèves par an

Cadre agréable avec de bonnes installations (salle de cours et logement)

Site permet de faire l'instruction tactique mais pas de tirer.

AMGN (Académie Militaire Georges Namaouna)

25 à 30 élèves Offr par an (BF) + 25 issus des pays de la région

Installations excellentes (salle de cours avec rétroprojecteurs)

Installations sportives ad hoc (salle de sport quasi neuve)

Bon logement

Champs de tir à proximité de l'académie

Projet en cours : amphithéâtre et réfectoire à construire

L'AMGN à Pô (Académie Militaire Georges Namoano pour les officiers), l'ENSOA à Ouagadougou (Ecole Nationale des Sous-officiers) and pour les militaires du rang le GIFA à Bobo Dioulasso (2ème RM) et les groupements d'instruction à Dori (1ère RM) et à Tenkodogo (3ème RM). Le GIFA de Bobo conserve toutes les prérogatives pour les formations de spécialité des militaires du rang (CA1 et 2, dont l'entrée se fait sur concours). Ces écoles sont subordonnées au Commandement des Ecoles et des Centres de Formation (CECF) installé à Ouagadougou.

De manière générale les FAN marquent une attention pour la formation des officiers. Elle est moindre, pour les sous-officiers et plutôt faible pour leurs militaires du rang. Cela se traduit par des disparités importantes entre les différents centres de formation initiale en termes d'encadrement et d'infrastructure

Le CBA PUPPO me confirme que la formation continue est sinistrée. L'instruction collective se limite à ce que proposent les US dans le centre ACOTA (Africa Contingency Operations Training Assistance) pour les unités en partance pour le Mali (MINUSMA) et les français dans le cadre du Centre de Préparation à l'Engagement Opérationnel (CPEO). Pour la partie française ce sont des DIO qui viennent à deux moments dans l'année dispenser une instruction pendant 15 jours au profit des unités du G5  
Commentaire : Quand les autorités militaires burkinabé auront réalisé leur planification de cycles de projection (une telle planification n'existe pas aujourd'hui), il y aura une fenêtre d'opportunité pour compléter l'instruction collective pour les unités du GFAT ; En effet le GFAT ne profite d'aucune préparation opérationnelle pour la montée en puissance de ses unités à chacune des rotations. Or les unités du GFAT ont la charge de la lutte antiterroriste le long de la frontière dans les régions du nord.

Commentaire général : Il faudra confirmer l'analyse réalisée dans le domaine de la formation par des entretiens avec les autorités militaires burkinabé concernées. Mais de manière globale un effort doit être consenti au profit de la formation dans les domaines suivants :

Améliorer l'infrastructure dédiée à l'instruction et l'entraînement ;

Consentir un budget à la hauteur des ambitions pour les FAN ;

Concevoir une « véritable » politique de la formation ;

Améliorer les programmes de formation initiales du soldat (effort sur le tir) ;

Améliorer le ratio "instructeurs / stagiaires" (augmenter le nombre d'officiers) dans les ODF;

Améliorer la sélection des instructeurs (ne nommer que des officiers et des sous-officiers expérimentés); Donner une stabilité dans l'emploi de 2 ou 3 ans aux instructeurs; Assurer une cohérence entre la formation dispensée et l'affectation du jeune stagiaire			
Sous-question 7	Les membres des FA sont-ils payés régulièrement ?		Unités Acteurs nationaux
Données récoltées :			
<p>Les militaires sont bien payés et régulièrement par rapport au niveau d'éducation identique dans le système civil. Un plus leur est fourni par le per diem lors de participation aux missions ONU, per diems qui est totalement reversé aux militaires. Malgré la perte du niveau d'accréditation complet ONU (critère de sélection non atteint) pour le remboursement total, le gouvernement Burkinabais verse la totalité des primes ONU, puisant dans le budget défense pour régulariser la perte d'une partie du per diems ONU (non remboursement par DPKO)</p> <p>Concernant le système de rémunération, plus de 6 enquêtés sur 10 (61%) se disent insatisfaits. Les corps les plus insatisfaits sont : la Police municipale (77%), la Douane (70%), la Police nationale (67%), les agents de la Gendarmerie (52%), les Sapeurs-pompiers (47%), les Eaux et forêts (44%). Corrélativement, les agents les plus satisfaits du système de rémunération sont : les Eaux et forêts (56%), les Sapeurs-pompiers (53%). La prévalence de l'insatisfaction par rapport aux rémunérations est confirmée par les résultats de l'enquête qualitative.</p>			
Sous-question 8	Existe-t-il des centres spécialisés pour la formation:/l'entraînement spécifique des Unités ? Comment sont-ils organisés ?		EMG Dir Fmn
Données récoltées :			
<p>Chaque Région Militaire (RM) possède depuis deux ans son propre Groupement d'Instruction Militaire du Rang. Le GFIM est devenu le groupement d'instruction pour la RM2. Dori et Tenkodogo accueillent chacun leur Groupement également.</p> <p>Le GIFA forme 400 recrues, le Groupement Dori 300 et le groupement Ouaga 300. La phase de recrutement correspond au 2ème semestre de l'année A-1 et la phase de formation initiale démarre en janvier ou février de l'année A pour une période de 6 mois.</p> <p>Les effectifs des FSI semblent insuffisants selon la majorité des agents des FSI, quel que soit le corps d'origine. Ainsi, environ 2 agents des FSI sur 3 (65%) en sont insatisfaits. Les agents les plus insatisfaits sont ceux de la Police municipale (94%), les Sapeurs-pompiers (79%), les agents de la Gendarmerie (69%), les agents des Eaux et forêts (66%), de la Police nationale (55%), de la Douane (54%).</p> <p>L'encadrement et le suivi des agents ne sont pas non plus jugés satisfaisants par plus de la moitié des agents des FSI (54%). Cependant, on constate une ligne de fracture entre d'une part les agents les plus insatisfaits qui sont ceux de la Police municipale (71%), de la Police nationale (66%), de la Douane (61%) ; et d'autre part les agents des Eaux et forêts (51%), la Gendarmerie (56%) et surtout les Sapeurs-pompiers (87%), lesquels ont, au contraire, exprimé leur satisfaction.</p>			

Sous-question 9	Existe-t-il un centre de formation/ d'instruction spécialisée pour former les unités destinées à l'ONU		EMG Dir Fmn
Données récoltées :			
<p>les Bataillons engagés dans le cadre de la MINUAD et de la MINUSMA sont équipés de matériel fourni par les Etats-Unis d'Amérique, pour lequel, le personnel burkinabé a été formé dans le cadre du programme ACOTA.</p> <p>La partie maintenance et la formation des mécaniciens sur les différents matériels sont quant à elles prises en charge par chaque fournisseur de matériel.</p>			
Sous-question 10	Existe-t-il une structure dédiée à la prise en charge des militaires quittant les FA (retraite, invalides de guerre, etc.)		Ministère EMG Acteurs internationaux Acteurs nationaux RCC
Données récoltées :			
<p>Les conditions de mise à la retraite par catégories ainsi que les limites d'âge sont fixées dans la loi portant statut des personnels.</p> <p>Il n'y a pas encore de mécanisme d'accompagnement pour les militaires quittant les forces armées à la fin de leur contrat, ou ne pouvant plus bénéficier de l'avancement dans leur catégorie.</p> <p>Certains cadres seraient reclassés dans les ministères à leur pension. (entretiens)</p>			
<b>Question 7 : Dans quelle mesure les moyens/équipement/infrastructure mis à disposition des acteurs du secteur de la défense permettent-ils de contribuer efficacement à l'accomplissement de leurs missions et fonctions ?</b>		<b>Documents</b>	<b>Entretiens, focus groupe, enquête, etc.</b>
<p><b>Description de la question et lien avec le socle de référence :</b></p> <p><i>L'objectif de cette question est d'analyser les moyens, les équipements et les infrastructures mis à disposition du secteur de la défense et d'analyser leur utilisation pour remplir de manière efficace ses missions et fonctions. Elle s'intéresse aux problématiques budgétaires, des moyens de communications, de matériels, armement et munitions, d'infrastructures de base.</i></p> <p><i>Cette question couvre donc la section 4.4 du socle de référence défense.</i></p>			
Sous-question 1	Comment est élaboré le budget de la défense ? Quelle part du budget national ? Programmation pluriannuelle ? Comment sont opérés les arbitrages ?	Documentation budgétaire du parlement, du ministère	Ministère Commissions compétentes du Parlement
Données récoltées :			



Les dépenses militaires du Burkina sont considérées par le « GRIP » comme modérées (inférieur à 2% du PIB qui est en dessous de la moyenne de l’Afrique Subsaharienne). la défense a donc les plus grandes difficultés à faire face à ses engagements en termes d’investissement dans le domaine sécuritaire. Avec un budget réduit il sera effectivement difficile à la défense de prendre sa part du « fardeau » (indépendamment de l’aide internationale) dans la lutte contre le terrorisme.

L’Assemblée nationale a adopté le 14 décembre 2017, à l’unanimité des votants, le projet de loi portant programmation militaire quinquennale pour la mise en œuvre du plan stratégique 2018-2022 pour la réforme des forces armées nationales avec un montant de 725 milliards de francs CFA. L’adoption de ce projet de loi a pour objectif de permettre aux forces armées nationales de bénéficier des moyens conséquents pour remplir efficacement leur rôle.

2% du budget national

Manque de vision économique : un mandat de 5 ans équivaut à l’économie de 5 ans

L’ancien régime faisait payer les prestations de ses militaires à l’étranger (Tchad, RCI, Guinée, ce qui alimentait les caisses. Il y avait beaucoup de rentrées non budgétisées. (entretiens)

Sous-question 2	Existe-t-il une direction spécialisée de la logistique et des Infrastructures. Quel est l’état du parc immobilier des FA et celui des véhicules ?	Lois et décrets organisationnels des FA	Responsable de la logistique et des Infrastructures au sein des FA.
-----------------	---	---	---

Données récoltées :

Il y a un manque total au niveau des militaires de gestion et entretien des matériels, manque qui freine l’appui possible de la part de certains PTF. Les USA entre autres ont bloqué leur aide à la FAé burkinabaise suite à l’absence de maintenance des avions, y inclus le manque de budget pour faire fonctionner une chaîne logistique dédiée au bon fonctionnement des avions et autres appareils.

Sous-question 3	Les textes définissant les procédures d’acquisition et la gestion des matériels /équipements sont-ils exploités ?	Textes normatif, procédures	EMG EMG – Direction Log
-----------------	---	-----------------------------	----------------------------

Données récoltées :

Il n’y a pas de doctrine de la logistique, ni de définition claire des besoins en matériel et équipements.

Parmi les autres secteurs, les douanes, les activités politiques et les marchés publics sont les trois secteurs pour lesquels la corruption apparaît comme très importante.

Sous-question 4	Existe-t-il un plan d’équipement des unités en matériel ?	Bon de commande, bordereau de gestion	EMG EMG – Direction Log
-----------------	---	---------------------------------------	----------------------------

Données récoltées :

<p>Eq &amp; Mat</p> <p>Principalement FR, CHN, RUS, et Sud africain.</p> <p>L'Eq individuel est FRA.</p> <p>L'Armt collectif et individuel provient de CHN, des ex-pays du bloc de l'Est et de la FRA.</p> <p>La Force Aérienne (BFAF) possède 02 MARCHETTI SF 260. La BFAF est à l'heure actuelle encore capable d'assurer des missions de transport mais n'est plus capable de défendre son territoire et espace aérien.</p> <p>En avril 2012, le Burkina a acheté TROIS avions légers d'attaque, efficaces contre les insurrections de type Touareg ou AQMI au Mali. Ce sont des EMB-314 Super Tucano fabriqués par l'avionneur brésilien EMBRAER. Conçu pour les climats à température élevée, cet appareil est très efficace contre les groupes armés et autres rébellions similaires, et il est en outre facile à piloter. A noter que 3 pays africains possèdent cet appareil : le Burkina, la Mauritanie et l'Angola.</p>			
<p><b>Question 8 : Dans quelle mesure les valeurs partagées des acteurs du secteur de la défense permettent-elle de contribuer efficacement à l'accomplissement de leurs missions et fonctions ?</b></p>		<p>Documents</p>	<p>Entretiens, focus groupe, enquête, etc.</p>
<p><b>Description de la question et lien avec le socle de référence :</b></p> <p><i>L'objectif de cette question est d'analyser les valeurs partagées au sein du secteur de la défense. Elle s'intéresse au rôle spécifique des membres des forces armées et des valeurs de solidarité, de réserve et d'attention à la dignité d'autrui, de partage de risque, d'esprit d'équipe. Cette question analyse également les règles déontologiques et éthiques de la profession.</i></p> <p><i>Cette question couvre donc la section 4.5 du socle de référence défense.</i></p>			
<p>Sous-question 1</p>	<p>La formation des FA prend-elle en compte la dimension éthique et déontologique ?</p>	<p>Cours dispensés sur le sujet- code de déontologie-manuels</p>	<p>Responsables de la Formation- Inspection Générale des Service-ONG- Associations de citoyens- responsables DH-organismes de lutte contre la corruption-enquêtes de perception (SIPRI)</p>
<p>Données récoltées :</p> <p>En matière de droits humains et de la promotion du civisme, les actions majeures menées en 2017 sont : - la sensibilisation des acteurs judiciaires et des forces de défense et de sécurité sur la protection des enfants contre la traite et les autres pires formes de travail des enfants ; - le renforcement de la culture du civisme dans l'enseignement formel et non formel ; - la formation civique et patriotique de 4 633 jeunes issus des 13 régions ;</p>			
<p>Sous-question 2</p>	<p>Existe-t-il au sein des FA une culture du service public ?</p>	<p>Examen des pratiques quotidiennes</p>	<p>Responsables des FA</p>

			Inspection général GS Associations de citoyens ONG Enquêtes de perception (SIPRI)
Données récoltées :			
Il n'y a pas de mécanismes pour permettre au Génie militaire d'être compétitif sur le marché civil et répondre aux appels d'offres, malgré leur qualité reconnue de tous.			
Sous-question 3	Existe-t-il une structure de communication entre la défense et les autres acteurs/population ?		Acteurs internationaux Acteurs nationaux ONG Enquêtes de perception (SIPRI)
Données récoltées :			
Direction de la communication et PR au MDNAC			
Utilisation des réseaux sociaux			
La communication est faible vers le civil. Il y a nécessité de renforcer la communication et la publicité, au profit des FAN (Open doors, visites d'écoles, ....)			
Il faut noter que 70 % de la population a un lien avec de la famille au sein des forces armées, via le clan. Cela a aussi une importance au niveau de la sélection (intervention)			
Le rôle de certaines communautés religieuses doit aussi être pris en compte.			
Sous-question 4	Comment la défense répond-elle aux besoins sécuritaires particuliers des femmes, des enfants, des groupes minoritaires ?		Acteurs internationaux Acteurs nationaux Enquête de perception (SIPRI)
Données récoltées :			
Une analyse des besoins de sécurité exprimés par la population au Burkina Faso a été menée par le Centre pour la Gouvernance Démocratique (institut privé). Cette analyse se base sur une enquête auprès de la population qui a été menée avant l'attentat du 13/08 à Ouaga et la série d'attaques perpétrées dans le nord du pays qui a suivi. Le besoin de sécurité s'évalue en fonction des problèmes de sécurité et de la perception qu'en a la population.			
Concernant le sentiment de sécurité, l'étude révèle que l'état actuel de la sécurité au Burkina Faso a été situé à 6 sur une échelle de 10 pour la population c'est-à-dire que sans être mauvaise, la situation sécuritaire est loin d'être satisfaisante aux yeux de la population. On note cependant que dans la région du Sahel, une aggravation de l'insécurité avec l'apparition de la menace terroriste. Ailleurs, c'est la recrudescence des attaques, des vols et des braquages qui inquiète le plus.			

Pour ce qui concerne les types et victimes de l'insécurité les plus récurrents perçus par la population, sont les vols d'animaux ou de bétail (27%), les vols à la maison (22%), les infractions à la sécurité routière (22%), les vols dans un lieu public (20%), les vols dans les champs (14%), les vols de moyens de déplacement (12%), l'escroquerie (11%), les violences verbales (11%), les agressions physiques (8%), les menaces à main armée (5%), les violences domestiques (4%), les violences sexuelles (2%), les homicides (2%) et les autres actes de violence (1%).

Parmi les multiples causes de l'insécurité, la population cite d'abord les désordres et troubles dans le pays (46%), ensuite les agressions physiques ou morales (21%), les attaques ou menaces contre les biens (14%) et enfin les menaces contre les droits et libertés (10%).

Pour elle, les cinq (5) principales causes d'insécurité dans le pays auxquelles le Gouvernement devrait s'attaquer sont avant tout la corruption publique et les atteintes aux biens publics (environ 57% des répondants), puis viennent ensuite la pauvreté et le chômage (environ 45%), le banditisme (36%), la justice et le lynchage populaire et les conflits liés à la politique.

Au niveau local, la population soutient que le Gouvernement devrait s'attaquer d'abord à la pauvreté et au chômage (60%) ; puis aux violences domestiques (environ 42%), et enfin au banditisme (environ 40%), à la prolifération des armes (environ 40%) et aux manifestations violentes sur la voie publique (environ 36%).

Rôle important des groupes d'auto défense qui ont comblé le vide sécuritaire.

Question 9 : Dans quelle mesure le secteur de la défense est-il transparent, légitime et représentatif de l'ensemble de la population du pays ?		Documents	Entretiens, focus groupe, enquête, etc.
<p><b>Description de la question et lien avec le socle de référence :</b>            L'objectif de cette question est d'analyser la représentativité, la légitimité du secteur de la défense et la participation de la population et des acteurs de la société civile pour le bon fonctionnement du secteur.            Cette question couvre donc la section 5 du socle de référence défense.</p>			
Sous-question 1	Quel est le rôle du parlement, des autres instances de représentativité dans le secteur de la défense?	Débats parlementaires-travaux des Commissions Parlementaires	Parlement-analystes politiques
<p>Données récoltées :</p> <p>Il y a une nécessité de développer le rôle des institutions. La bonne marche de la défense est freinée par les contraintes budgétaires, la lourdeur des procédures, voir leurs inerties et le manque total de transparence.</p>			
Sous-question 2	Quel est le rôle des acteurs informels, chef traditionnel, religieux dans le secteur de la défense?	Travaux de sociologues ou d'anthropologues-coran	Chercheurs, universitaires, chefs traditionnels, enquêtes de perception (SIPRI)
<p>Données récoltées :</p> <p>Rôle assez important des chefs coutumiers dans la résolution de conflit, surtout les chefs coutumiers MOSSI</p> <p>Importance des confessions religieuse, surtout du mouvement réformateur protestant et de leurs pasteurs. Certaines relations entre chefs militaires se font à travers leur lien avec l'église. Leur position au sein d'une congrégation pose aussi des problèmes en terme de hiérarchie militaire, l'un ayant pré séance sur l'autre.</p>			

Sous-question 3	Quel est le ressenti de la population par rapport aux forces de défense ?	Travaux de sociologues ou d'anthropologues- Enquêtes d'opinion ou sondages	Chercheurs-enquêtes de perception (SIPRI)
<p>Données récoltées :</p> <p>Les forces de sécurité — soldats et gendarmes, y compris le personnel de deux unités spéciales créées pour combattre le terrorisme et, dans une moindre mesure, des membres de la police — menant des opérations antiterroristes depuis 2016, ont également été impliqués dans de nombreuses violations des droits humains. Human Rights Watch a documenté les exécutions sommaires présumées de 14 personnes commises par les forces de sécurité de l'État. Des chefs communautaires se sont plaints de nombreux cas où les forces de sécurité semblaient détenir au hasard en masse des hommes qui se trouvaient à proximité d'incursions, d'attaques ou d'embuscades tendues par des groupes islamistes armés. Les gendarmes ont libéré la majorité des détenus après des enquêtes préliminaires qui ont souvent duré plusieurs jours, mais d'autres ont été détenus pendant des mois.</p> <p>La grande majorité des victimes d'abus perpétrés tant par les islamistes armés que par les forces de sécurité appartenaient à l'ethnie Peul, dont les membres résident en grande partie dans le nord. Un maire local a déclaré : « L'armée agit comme si tous les Peuls étaient des djihadistes, mais ce sont les Peuls eux-mêmes qui sont victimes des djihadistes - nous avons été tués, décapités, enlevés et menacés. »</p> <p>Les interlocuteurs interrogés ont systématiquement déclaré être pris entre les menaces des islamistes d'exécuter ceux qui collaboraient avec l'État, et les forces de sécurité, qui s'attendaient à ce qu'ils fournissent des renseignements sur la présence de groupes armés et infligeaient des punitions collectives, notamment des mauvais traitements et des détentions arbitraires, lorsque qu'ils ne fournissaient pas ces informations.</p> <p>Les victimes de la violence tant des islamistes armés que des forces de sécurité ont déploré la lenteur ou même l'absence totale d'enquêtes sur les cas de droits humains depuis 2016. Des chefs communautaires du nord se sont plaints de ce qu'ils percevaient comme une réponse partielle aux abus de la part des autorités. Selon eux, les meurtres et les abus commis par les islamistes armés ont presque toujours déclenché une enquête et, souvent, des arrestations, tandis que les exactions présumées commises par les forces de sécurité faisaient rarement, voire jamais, l'objet d'enquêtes de la part des forces de sécurité ou du pouvoir judiciaire.</p> <p>Les autorités burkinabè ont déclaré qu'elles suspectaient certains membres de l'armée d'avoir aidé les responsables des attaques de vendredi en divulguant des informations essentielles. Les assaillants à l'état-major des armées portaient des uniformes de l'armée burkinabè et la plupart étaient des ressortissants burkinabè. Un colonel à la retraite de l'armée burkinabè a déclaré vendredi dans un entretien sur une chaîne de télévision locale : « Le terrorisme est un problème très complexe et il ne faut écarter aucune hypothèse. »</p> <p>Il y a nécessité d'humaniser la défense, de la rendre plus transparente vis-à-vis de la population.</p> <p>La population garde une certaine confiance dans sa défense, certainement depuis le coup de 2015. Mais les attentes envers les militaires sont grandes.</p> <p>La défense doit s'ouvrir car elle reste en marge de l'évolution sociétale. Depuis sa prise de position dans le coup de 2015, la population a de grandes attentes et est actuellement un peu frustrée de par le rôle de certains militaires, connus de beaucoup qui continuent à s'enrichir en profitant de leur position</p>			

<p>Il y a aussi nécessité pour le gouvernement de lutter contre l'impunité des militaires</p> <p>Le fait que certains éléments des FDS demandent une contribution financière pour leur gardiennage ajoute à la frustration de la population.</p>			
Sous-question 4	Quel est le ressenti des parlementaires par rapport à leur rôle vis-à-vis des forces de défense ?	Débats parlementaires-Questions au gouvernement lors des séances-	Parlementaires
<p>Données récoltées :</p> <p>Parlementaires ont l'occasion de visiter les installations militaires</p> <p>Manque de connaissance du monde de la défense depuis le changement de 2014</p> <p>Corruption institutionnelle : paiement de députés par la défense</p> <p>Difficulté pour contrôler les actions de la défense, surtout dans le domaine du budget (entretiens)</p>			
Sous-question 5	Quel est le degré de politisation des forces armées ?		
<p>Données récoltées :</p> <p>Les militaires sont un acteur incontournable de la scène politique depuis l'indépendance et ont été la majorité du temps au pouvoir. (Nbre de coups d'état - ) Mutinerie de 2011 suite au dysfonctionnement, e.a paiement des salaires</p> <p>Au niveau des Sapeurs-pompiers leur neutralité et impartialité politique sont soulignées sans équivoque par les participants : « ce corps est entièrement neutre. Ils sauvent les vies sans considérations politiques »</p> <p>En ce qui concerne l'Agence nationale de renseignement, les participants estiment qu'il est « difficile de se prononcer sur un corps qu'on ne maîtrise pas ».</p> <p>(entretiens)</p>			
Sous-question 6	Les forces armées fournissent elles des avantages sociaux à la population (soins de santé) ?		
<p>Données récoltées :</p> <p>Accès aux infirmeries des unités pour la population</p>			
Sous-question 7	La composition des FA reflète t'elle les composantes de la	Etudes sociologiques ou	Chercheurs anthropologues et

	population (ethnies-appartenance religieuse-genre) ?	anthropologiques-Etats des personnels	sociologues-responsable RH des FA- enquêtes de perception (SIPRI)
Données récoltées :			
Totalemment. Chaque confession est représentée aux niveaux des casernements			
Le brassage est total et donc il y a peu de problèmes de représentativité. (entretiens)			

# Analyse des secteurs de la sécurité et de la justice au Sahel

-

## Annexe 6 - Liste des personnes rencontrées

Nom	Prénom	Fonction	Organisation
<b>Arnal</b>	Séverine	Chargée de coopération	Délégation de l'Union Européenne
<b>Balima</b>		Professeur, Directeur Général	Best Com Consulting
<b>Bantiono</b>	Evariste	Directeur de la Communication et des Relations Publiques	Conseil Supérieur de la Communication
<b>Baert</b>	Isabelle	Attaché de sécurité intérieure	Ambassade de France
<b>Bamoini</b>	Bernard		Inspection générale de la police nationale
<b>Bapan (cne)</b>	Niangao	Commandant de groupement	Gendarmerie de Bobo Dioulasso
<b>Barbé</b>	Thierry	Chef d'unité, Chef de coopération	Délégation de l'Union Européenne
<b>Beremwoudougou (Col Maj)</b>	Noufou	SG Def - DGESS	Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants
<b>Bissiri</b>	Sirima	Président de la Commission Finance et Budget (COMFIB)	Assemblée Nationale
<b>Bonzi</b>	Daniel	Conseiller	Conseil Supérieur de la Communication
<b>Bouda</b>	Jean Claude		Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants
<b>Cede</b>	Jean-Michel	Expert sécurité intérieure	Délégation de l'Union Européenne
<b>Ciendegua (com. Principal)</b>	Abdulaye	Directeur de la police de proximité	Ministère de la sécurité
<b>Cisse</b>	Diadié	Chef de département	Autorité du Liptako Gourma
<b>Chanson</b>	Dominique	Attaché de défense	Ambassade de France
<b>Comboigo</b>	Désiré	Président	Conseil Supérieur



			de la Communication
<b>Coulibaly (l.cl)</b>	Kanou	Chef de division des transmissions	Gendarmerie
<b>Coulibaly (ce)</b>	Mamadou	Directeur	Direction des ressources humaines de la Gendarmerie
<b>Coulibaly</b>	Seydou	Responsable de projet	GIIZ
<b>Damiba</b>	Luc	Chercheur Spécialiste Anti-corruption	SEMFILM
<b>De Boer</b>	Andreas	Chargé de projet	OIM
<b>De Bonneval</b>	Didier	Coordinateur de projet GARSI	Union Européenne
<b>Decarnières</b>	Aurore	Chargée de mission de l'assistance technique	B&S Europe
<b>Dedu</b>	Gabriel	Spécialiste Gouvernance	Banque Mondiale
<b>De la Marche</b>	Lieven	Ambassadeur	
<b>Diallo</b>	Abdoulaye	Gestionnaire du CNP-NZ	Centre National de Presse-Norbert Zongo
<b>Diegne</b>	Mane Fatou	Economiste Pays	Banque Mondiale
<b>Dipama</b>	Bruno	Directeur de Cabinet du Président de l'Assemblée Nationale	Assemblée Nationale
<b>El Harti</b>	Badreddine	Conseiller Stratégique en RSS, Conseiller Spécial de SEM le Président du Burkina Faso	PNUD
<b>Gambo</b>	Leonard	Inspectorat	Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants
<b>Groper</b>	Nicolas	Premier conseiller	Ambassade de France
<b>Hermignies (cne)</b>		Coopérant français	Ecole de formation du Burkina Faso
<b>Huyghebaert</b>	Thomas	Conseiller, Chef d'équipe Gouvernance, Sécurité et Secteur Privé	Délégation de l'Union Européenne
<b>Ibriga</b>	Luc Marius	Contrôleur Général d'Etat	Autorité Supérieure du Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption
<b>Ilboudo</b>	Marceline	Directrice de la Communication et de la Presse	Conseil Constitutionnel
<b>Isla Villar</b>	Pablo	Attaché, Chargé de coopération en matière de sécurité	Délégation de l'Union Européenne
<b>Kabore</b>	Moussa Roch	Chargé de Mission, Direction Générale du Budget	Ministère de l'Economie, des Finances et du

			Développement
<b>Kassé</b>	Aminata Faye	Directrice Résidente	NDI
<b>Kassoum</b>	Kambou	Président	Conseil Constitutionnel
<b>Kayijuka</b>	Vincent	Conseiller en planification stratégique	Nations Unies – Bureau du coordinateur résident
<b>Keita (Col Maj)</b>	Silas	SG Def – DCMD	Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants
<b>Koagda (CI)</b>	Diabri	Commandant	Centre de perfectionnement et école de gendarmerie à Bobo Dioulasso
<b>Kohoun</b>	Leopol	Ancien directeur exécutif	Centre d'Information, de Formation et d'Etudes sur le Budget (CIFOEB)
<b>Konate</b>	Pierre Claver	Point Focal / Com Principal	Ministère de la Sécurité Intérieure
<b>Kone</b>	Abdoulaye	Senior Programme Officer	NDI
<b>Koné</b>	Maxime	Président de la Commission des Affaires Générales, Institutionnelles et des Droits de l'Homme	Assemblée Nationale
<b>Leclerc</b>	Philippe	Assistant technique - expert police	Belgique - Enabel - PARSIB
<b>Lamy</b>	Jean	Ambassadeur, Chef de Délégation	Délégation de l'Union Européenne
<b>Louze (cl.)</b>	Laurant	Expert défense	Union Européenne
<b>Metz (l.cl)</b>	Frédéric	Chef coopération gendarmerie	Ambassade de France
<b>Minoungou (cl.)</b>	Dolean	Directeur logistique	Gendarmerie nationale
<b>Monne</b>	Bernadette	Entraide Féminine Burkinabé	RECIF/ONG
<b>Nabapole (Col maj)</b>	Théodore	Secrétaire Général de la Défense Nationale	Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants
<b>Nama</b>	Germain B.	Directeur de Publication	L'Evènement
<b>Nikiema</b>	Justin	Secrétaire Général (ad hoc)	Cour des Comptes
<b>Oebel</b>	Nicolas	Expert contractualisation	Belgique - Enabel - PARSIB
<b>Ouattara</b>	Bamoury	Economiste	FMI
<b>Ouédraogo</b>	Bourema	Directeur de Publication	Le Reporter
<b>Ouédraogo</b>	Kabre Mamouna	Commissaire divisionnaire	Inspection générale de la police nationale

<b>Ouédraogo (cne)</b>	Karim	Commandant	Section de recherche de la Gendarmerie de Bobo Dioulasso
<b>Ouédraogo</b>	Lucien	Chargé de programme gouvernance et stabilité	Danida
<b>Ouédraogo</b>	R. Seydou	Directeur Exécutif	Free AFRIK
<b>Ouédraogo</b>	Thomas	Directeur	Centre pour la Gouvernance Démocratique au Burkina Faso (CGD)
<b>Poda</b>	Jean Bruno		Inspection générale de la police nationale
<b>Poissonnier</b>	Maxime	Responsable de programme ACTS	Ambassade de France
<b>Poussi</b>	Madeleine	Présidente	Réseau de Communication, d'Information et de Formation des Femmes dans les ONG au Burkina Faso (RECIF/ONG)
<b>Resmini</b>	Roberto	Chef de projet PARSIB	Belgique - Enabel - PARSIB
<b>Saidou</b>	Abdoul Karim	Politologue, enseignant-chercheur	Institut pour la Gouvernance et le Développement, Université Ouaga 2
<b>Samadoulougou</b>	Delphine Marie Désirée	Directrice Exécutive	Centre d'Information, de Formation et d'Etudes sur le Budget (CIFOEB)
<b>Sanfo</b>	Alidou	Président de la Commission Défense et Sécurité (CODES)	Assemblée Nationale
<b>Sanon (maj)</b>	Antoine		Direction des ressources humaines de la Gendarmerie
<b>Sanon (l.cl)</b>	X.	Commandant	2 <sup>e</sup> régiment de gendarmerie Bobo Dioulasso
<b>Sebré</b>	Dramane	Equipe Gouvernance, Finances Publiques	Délégation de l'Union Européenne
<b>Sene</b>	Gaoussou	Chargé de programme	GIZ
<b>Sere</b>	Saran Seréné	Médiateur	Médiateur du Faso
<b>Sima</b>	Florentine Oulene	Assistante Parlementaire	Assemblée Nationale
<b>Sinon</b>	Harouna	Gestionnaire des Programmes	Réseau National de Lutte Anti-corruption (REN-

			LAC)
<b>Sissouma (cne)</b>	Stephane	Commandant	Ecole de formation de la gendarmerie à Bobo Dioulasso
<b>Somda</b>	Asseghna	Chargé de Projets	Centre pour la Gouvernance Démocratique au Burkina Faso (CGD)
<b>Somda</b>	Jean Emile	Magistrat, Premier Président	Cour des Comptes
<b>Somda</b>	Niféra Callixte Magloire	Chargé des Enquêtes	Réseau National de Lutte Anti-corruption (REN-LAC)
<b>Somé</b>	Boris	Coordonnateur National	WANEP
<b>Sorgho</b>	Dieudonné	Premier Secrétaire, CODES	Assemblée Nationale
<b>Soudre (cne)</b>	Emile	Commandant	Compagnie de Gendarmerie de Bobo Dioulasso
<b>Soulama</b>	Vieux Abdoul Rachid	Directeur Général, Direction Générale du Budget	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement
<b>Tamboura-Diawara</b>	Aicha	Directrice Générale	Ministère de la Communication et des Relations avec le Parlement, - Institut des Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication (ISTIC)
<b>Tapsoba</b>	Kader	Assistant technique communication	Belgique - Enabel - PARSIB
<b>Tapsoba (col.major)</b>	X.	Haut commandant	Gendarmerie nationale
<b>Tiamogo</b>	Alphonse	Responsable Administratif et Financier	Centre d'Information, de Formation et d'Etudes sur le Budget (CIFOEB)
<b>Tindano</b>	Moussa	Premier Vice-Président, COMFIB	Assemblée Nationale
<b>Traore</b>	Moussa	SG Def – DC Sv Informatiques	Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants
<b>Traore (l.cl)</b>	Yaya	Directeur	Direction des opérations et de l'emploi de la Gendarmerie

<b>Trudel</b>	Linda	Chargée de Programme "Démocratie et Gouvernance"	USAID
<b>Vincenti</b>	Denis	Directeur Pays	Fondation Hirondelle
<b>Vissert (Col.)</b>	Andrew	Attaché de Défense	Ambassade des Etats-Unis
<b>Voss</b>	Stephan	Conseiller technique principal PROGEF	GIZ
<b>Wane</b>	Abibatou	Chef de mission	OIM
<b>Yameogo</b>	Luther	Directeur Pays	Diakonia
<b>Yameogo</b>	Urbain Kiswend-Sida	Président	Centre d'Information et de Formation en matière de Droits Humains en Afrique (CIFDHA)
<b>Yogo</b>	Géoffroy	Directeur Général	Garde de Sécurité Pénitentiaire
<b>Yoni</b>	Wencesla	Directeur Coopération et Marketing	Ministère de la Communication et des Relations avec le Parlement
<b>Zizien</b>	Pauline	Membre du Conseil d'Administration	RECIF/ONG
<b>Zougmore</b>	Chrysogone	Président	Mouvement Burkinabè des Droits de l'Homme et des Peuples (MBDHP)

# Analyse des secteurs de la sécurité et de la justice au Sahel

## Annexe 7 - Bibliographie

Titre	Auteur	Date
<b>Annuaire statistique 2016 de la justice</b>	Ministère de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion Civique	Mars 2017
<b>Annuaire statistique de la sécurité 2013</b>	Ministère de la sécurité	Juillet 2015
<b>Arrêté 2017-0214 portant création, attributions, organisation, composition et fonctionnement du Comité national d'organisation du forum national sur la sécurité</b>	Ministère de la sécurité	24 mai 2017
<b>Burkina Faso : avec ou sans Compaoré, le temps des incertitudes</b>	International Crisis Group	22 juillet 2013
<b>Burkina Faso : neuf mois pour achever la transition</b>	International Crisis Group	28 janvier 2015
<b>Burkina Faso : où en est la réforme de l'armée, deux ans après l'insurrection populaire ?</b>	Dr. Dr. Abdoul Karim	12 janvier 2017
<b>Burkina Faso : Plan d'urgence et de résilience</b>	Bureau des Nations-Unies pour la coordination des affaires humanitaires	2017
<b>Burkina Faso : transition acte II</b>	International Crisis Group	7 janvier 2016
<b>Code de déontologie des magistrats adopté par la Résolution n° 002-2017/CSM</b>	Conseil supérieur de la magistrature	7 juillet 2017
<b>Communication sur la police nationale du Burkina Faso, stratégie de prévention de la criminalité</b>	Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité	22 février 2012
<b>Compte rendu du conseil des ministres du 4 avril 2018</b>	Présidence du Faso	4 avril 2018
<b>Constitution du Burkina Faso</b>	Assemblée nationale	2 juin 1991
<b>Déclaration de politique générale de Paul Kaba Thiéba</b>	Primature du Faso	6 février 2016
<b>Décret 2009-126 portant statut particulier des personnels de la gendarmerie nationale</b>	Présidence du Faso	26 mars 2009
<b>Décret 2009-301 portant régime des armes et munitions civiles au Burkina Faso</b>	Présidence du Faso	8 mai 2009

<b>Décret 2010-1022 portant création du centre de perfectionnement de la gendarmerie mobile</b>	Présidence du Faso	23 décembre 2010
<b>Décret 2010-565 portant adoption de la politique nationale de sécurité civile</b>	Présidence du Faso	11 novembre 2010
<b>Décret 2015-089 portant organisation du ministère de l'Administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité</b>	Présidence du Faso	29 octobre 2015
<b>Décret 2015-1149 portant création d'un Conseil de défense et de sécurité nationale</b>	Présidence du Faso	21 octobre 2015
<b>Décret 2015-1150 Portant création d'une agence nationale de renseignement</b>	Présidence du Faso	16 octobre 2015
<b>Décret 2016-1052 portant définition des modalités de participation des populations à la mise en œuvre de la police de proximité</b>	Présidence du Faso	5 octobre 2016
<b>Décret 2017/0098 portant création, composition et attributions du conseil national opérationnel de gestion de crise terroriste au Burkina Faso</b>	Présidence du Faso	10 mars 2017
<b>Décret 2017-0063 promulguant la loi 006-2017 portant création, organisation et fonctionnement d'un pôle judiciaire spécialisé dans la répression des actes de terrorisme</b>	Présidence du Faso	19 janvier 2017
<b>Décret 2017-0257 portant organisation ministère de la sécurité</b>	Présidence du Faso	20 juin 2017
<b>Décret 2017-0379 promulguant la loi 010-2017 portant régime pénitentiaire au Burkina Faso</b>	Assemblée nationale	26 mai 2017
<b>DECRET 2016_1188 promulguant la loi no 040-2016/AN du 15 décembre 2016 portant loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2017</b>	Présidence du Faso	29 décembre 2016
<b>Décret 94-221 de promulgation du code de justice militaire</b>	Présidence du Faso	13 juin 1994
<b>Décret n° 2005-245/PRES/PM/SECU/DEF/MATD/MJ/MFB/MPDH du 12 mai 2005 portant création, composition, attributions et fonctionnement de Comités locaux de sécurité.</b>	Assemblée nationale	2005
<b>DECRET N° 2009-/PRES/PM/SECU/CAB portant organisation et fonctionnement de la Direction générale de la police nationale</b>	Présidence du Faso	2009
<b>DECRET N° 2010-274/PRES/PM/SECU portant adoption du Plan d'action 2011-2015 de mise en œuvre de la police de proximité au Burkina Faso.</b>	Assemblée nationale	2010
<b>Décret n°2008-700/PRES/PM/DEF portant règlement de discipline générale dans les Forces Armées Nationales</b>	Présidence du Faso	du 14 novembre 2008

<b>Décret N°2008-899/PRES/PM/MPDH portant adoption de la Stratégie nationale de promotion d'une culture de la tolérance et de la paix au Burkina Faso</b>	Présidence du Faso	31 décembre 2008
<b>DECRET N°2009-055/PRES/PM/MT/MEF/SECU portant adoption du document de politique nationale de sécurité routière (à titre de régularisation)</b>	Présidence du Faso	17 février 2009
<b>decret.n-93-002/pres/pm portant création, attributions, composition et-fonctionnement conseils d'administration des secteurs ministériels (CASEM)</b>	Présidence du Faso	2 février 1993
<b>Discours sur la situation de la nation 2018</b>	Primature du Faso	12 avril 2018
<b>Document de la politique nationale genre du Burkina Faso</b>	Ministère de la Promotion de la femme	Octobre 2009
<b>Etude de base sur les perceptions des services de sécurité par les populations dans les régions de l'Est, du Nord et du Sahel</b>	Ministère de l'Economie, des finances et du développement, ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité intérieure	28 novembre 2016
<b>Etude sur la radicalisation et l'extrémisme violent au Burkina Faso</b>	Augustin LOADA Sadou SIDIBE	Juin 2016
<b>Etude sur les besoins de sécurité au Burkina Faso</b>	Centre pour la gouvernance démocratique	Décembre 2017
<b>Evaluation des finances publiques selon la méthodologie PEFA 2016 au Burkina Faso Projet No.2017/384263, rapport final</b>	AECOM International Development Europe SL	Décembre 2017
<b>L'inachèvement juridique et institutionnel et ses conséquences sur le développement</b>	Bruno Fako Ouattara Centre international d'études sociologiques et de droit appliqué (Cinesda)	Décembre 2010
<b>L'appropriation de la gouvernance budgétaire au niveau des communes rurales au Burkina Faso</b>	Augustin Loada Samuel Guitenga CODESRIA	Mars 2011
<b>Le Burkina Faso : Vulnérabilités et risques de turbulences</b>	Michel Luntumbue, GRIP	17 septembre 2013
<b>Le Burkina Faso et son armée mis au pas par le Régiment de sécurité présidentielle ?</b>	Jean-Jacques Wondo, GRIP	22 septembre 2015
<b>Les Comités locaux de sécurité au Burkina Faso</b>	Dominique Wisler, Coginta	2014
<b>Loi 009/2017 portant répression du grand banditisme</b>	Présidence du Faso	28 mai 2009
<b>Loi 084-2015 portant modification de la loi 060-2009 portant répression d'actes de terrorisme au Burkina Faso</b>	Assemblée nationale	17 décembre 2015



<b>Loi 45/2010 portant statut du personnel de la police nationale</b>	Assemblée nationale	7 avril 2011
<b>loi constitutionnelle N°072-2015/CNT portant révision de la constitution</b>	Conseil national de transition	5 novembre 2015
<b>Loi N° 004-2015/CNT portant prévention et répression de la corruption au Burkina Faso</b>	Conseil national de transition	03 mars 2015
<b>LOI N° 005-2017/AN portant création, organisation et fonctionnement des pôles judiciaires spécialisés dans la répression des infractions économiques et financières et de la criminalité organisée</b>	Assemblée nationale	19 janvier 2017
<b>Loi n° 022-2014/AN portant prévention et répression de la torture et des pratiques assimilées</b>	Assemblée nationale	27 mai 2014
<b>Loi n° 028 -2008/an portant code du travail au Burkina Faso</b>	Ministère du travail et de la sécurité sociale / Assemblée nationale	13 mai 2008
<b>LOI N° 032-2003/AN relative à la sécurité intérieure</b>	Assemblée nationale	31 juillet 2003
<b>LOI N° 037-2016/AN portant conditions d'avancement des personnels d'active des forces armées nationales</b>	Assemblée nationale	24 novembre 2016
<b>LOI N° 038-2016/AN portant statut général des personnels des forces armées nationales</b>	Assemblée nationale	24 novembre 2016
<b>Loi n° 055-2004/an portant code général des collectivités territoriales au Burkina Faso</b>	Assemblée nationale	20 avril 2005
<b>Loi n° 061-2015/CNT portant prévention, répression et réparation des violences a l'égard des femmes et des filles et prise en charge des victimes</b>	Conseil national de transition	6 septembre 2015
<b>Loi n°002-2017/AN portant création d'une fonction publique territoriale au Burkina Faso</b>	Assemblée nationale	13 janvier 2017
<b>LOI N°006-2017/AN portant création, organisation et fonctionnement d'un pôle judiciaire spécialise dans la répression des actes de terrorisme</b>	Assemblée nationale	19 janvier 2017
<b>LOI N°010-2017/AN portant régime pénitentiaire au Burkina Faso</b>	Assemblée nationale	10 avril 2017
<b>Loi n°027-2017/AN portant modification de la loi n°055-2004/AN du portant code général des collectivités territoriales au Burkina Faso</b>	Assemblée nationale	21 decembre 2004
<b>Loi n°041-2017/AN portant organisation, fonctionnement et procédure applicable devant la chambre criminelle</b>	Assemblée nationale	29 juin 2017
<b>LOI N°052-2017/AN portant loi de finances pour l'exécution du budget de l'état, exercice 2018</b>	Assemblée nationale	27 novembre 2017

<b>LOI n°055-2004/AN du portant code général des collectivités territoriales au Burkina Faso</b>	Assemblée nationale	21 décembre 2004
<b>LOI n°055-2004/AN portant code général des collectivités territoriales au Burkina Faso (JO spécial n°2 du 20/4/2005), modifiée par les lois 040-2005/AN du 29/11/2005, art. 1 (JO n°51/2005), 021-2006/AN du 14/11/2006, art. 1 (JO n° 50/2006) et 065-2009 du 9/12/2009, art. 1 (JO n°10/2010)</b>	Assemblée nationale	21 décembre 2004
<b>LOI N°10/92 ADP portant liberté d'association</b>	Assemblée nationale	15 Décembre 1992
<b>Loi N°101-2015/CNT portant autorisation de ratification de la convention portant création du G5 Sahel, adoptée à Nouakchott le</b>	Conseil national de transition	19 décembre 2014
<b>Loi organique N°043-2017/AN portant modification de la loi organique n°20/95/adp du 16 mai 1995 portant composition et fonctionnement de la Haute Cour de justice et procédure applicable devant elle</b>	Assemblée nationale	4 juillet 2017
<b>Mécanisme de suivi-évaluation de la corruption au Burkina Faso</b>	Primature du Faso	Mars 2014
<b>Medias et démocratie au Burkina Faso</b>	Serge Théophile Balima Augustin Loada Nestorine Sangaré/Compaoré CODESRIA	Mai 2012
<b>Nord du Burkina Faso : ce que cache le jihad</b>	International Crisis Group	12 octobre 2017
<b>Pacte national pour le renouveau de la justice, adopté le 28 mars 2015 par les participants aux états généraux de la justice</b>	République du Faso	2015
<b>Plan d'action national du Burkina Faso pour la mise en œuvre des résolutions 1325 et 1820 du conseil de sécurité des Nations-Unies</b>	Ms, Sita Zougouri, Ph.D Haut-Commissariat du système des Nations Unies aux droits de l'homme bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest	31 décembre 2012
<b>Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020</b>	République du Faso	2016
<b>Plan stratégique de la garde de sécurité pénitentiaire 2018 - 2022</b>	Ministère de la Justice, des droits humains et de la promotion civique	2017
<b>Politique nationale de justice 2010 - 2019</b>	Ministère de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion Civique	2010
<b>Politique sectorielle «Justice et Droits humains » (PSJDH) 2018-2027</b>	Ministre de la Justice, des Droits humains et de la Promotion civique, Garde des Sceaux	Décembre 2017
<b>Pour une analyse sur l'égalité de genre au</b>	Commission européenne	30 décembre

<b>Burkina Faso - Demande n° 2016/375560– 1</b>		2016
<b>Rapport de l'étude sur les défis liés à la sécurité dans les régions du Sahel et le nord du Burkina Faso</b>	Ministère de la Justice, Secrétariat général	Mai 2012
<b>Rapport général annuel d'activités 2008</b>	Autorité supérieure de contrôle de l'Etat	2008
<b>Rapport général annuel d'activités 2009</b>	Autorité supérieure de contrôle de l'Etat	2009
<b>Rapport général annuel d'activités 2010</b>	Autorité supérieure de contrôle de l'Etat	2010
<b>Rapport général annuel d'activités 2011</b>	Autorité supérieure de contrôle de l'Etat	2011
<b>Rapport général annuel d'activités 2012</b>	Autorité supérieure de contrôle de l'Etat	2012
<b>Rapport général annuel d'activités 2013</b>	Autorité supérieure de contrôle de l'Etat	2013
<b>Rapport général annuel d'activités 2014</b>	Autorité supérieure de contrôle de l'Etat	2014
<b>Rapport général annuel d'activités 2015</b>	Autorité supérieure de contrôle de l'Etat	2015
<b>RAPPORT GÉNÉRAL Forum National sur la sécurité</b>	Ministère de la sécurité	Octobre 2017
<b>Rapport général des fora sur la synergie d'actions entre populations et forces de sécurité intérieure pour une meilleure sécurisation des régions du nord et du sahel</b>	Ministère de la sécurité	31 mars 2018
<b>Rapport général. Les voies du renouveau</b>	Commission de la réconciliation nationale et des réformes	Septembre 2015
<b>Référendum constitutionnel à risque au Burkina Faso</b>	Institut des Etudes sur la Sécurité	Juin 2014
<b>Rôle et contribution de la direction générale de la protection civile (DGPC) et de la brigade nationale de sapeurs-pompiers (BNSP) dans la sécurité intérieure</b>	Forum national de la sécurité	2017
<b>Sécurité, Etat et recompositions sociopolitiques en Afrique de l'Ouest L'exemple des groupes d'autodéfense Koglweogo au Burkina Faso</b>	Tanguy Quidelleur	2017
<b>Strengthening Social Protection in the Informal Sector through CBMS: Case of the Communes of Diébougou (Province of Bougouriba), Koper (Province of Ioba) and To (Province of Sissili)</b>	Dr. Lassina Konate, Dr. Prosper Somda, Dr. Michel Koné, Dr. Omer Combary Samandoulougou Rasmata, M. Kabore/Ouedraogo Jeannette	2012

<b>Tableau de bord statistique 2016 de la justice</b>	Ministère de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion Civique	Mars 2017
<b>The West African El Dorado : mapping the illicit trade of gold in Côte d'Ivoire, Mali and Burkina Faso</b>	Alan Martin Hélène Helbig de Balzac Partnership Africa Canada	January 2017